MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 4. 1 octobre 1912-4 décembre 1912 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 4. 1 octobre 1912-4 décembre 1912 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F11
db 242653

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1912-1914)

TOME IV

(1er OCTOBRE-4 DÉCEMBRE 1912)

179

57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXII

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3ᵉ SÉRIE (1911-1914)

TOME IV

(1ᵉʳ OCTOBRE 1912-4 DÉCEMBRE 1912)

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3ᵉ SÉRIE (1911-1914)

TOME IV

(1ᵉʳ OCTOBRE 1912-4 DÉCEMBRE 1912)

57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXII

AVANT-PROPOS.

La période d'un peu plus de deux mois comprise entre la date de la mobilisation décidée par la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro (1er octobre 1912) et la date de l'armistice (4 décembre 1912) est presque entièrement remplie par les négociations engagées, d'abord pour empêcher la guerre d'éclater, puis pour y mettre fin et, en dernier lieu pour en limiter les effets. C'est pourquoi la table méthodique du présent volume, distingue, dans les tentatives d'intervention ou de médiation, deux périodes : la première, du 1er octobre au commencement des hostilités, le 16 octobre, la deuxième de cette dernière date à l'armistice.

Les victoires remportées par les Balkaniques ont posé des problèmes difficiles : il ne saurait plus être question de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman, mais il faut fixer les limites des territoires que vont réclamer les vainqueurs. Les Serbes obtiendront-ils, comme ils le demandent, outre la Vieille Serbie, le Sandjak de Novi-Bazar et un port sur l'Adriatique? La Bulgarie va-t-elle s'annexer la Macédoine et Andrinople? Qu'adviendra-t-il alors de Constantinople? La Crète deviendra-t-elle, suivant le vœu d'une grande partie de sa population, une île grecque? La Grèce obtiendra-t-elle Salonique? Quelle sera sa nouvelle frontière sur le littoral de l'Adriatique? Quelle sera la part du Monténégro? Y aura-t-il une Albanie indépendante et quelles en seront les limites? L'Autriche-Hongrie, qu'inquiètent les progrès du slavisme, veut empêcher ou au moins restreindre l'extension de la Serbie. La Russie, de son côté, a, sur Constantinople et les Détroits, des visées qui se concilieraient mal avec une trop grande avance de la Bulgarie. La Roumanie enfin ne saurait, sans réclamer elle aussi quelque chose, accepter que sa voisine, la Bulgarie, acquière de nouveaux territoires. Les documents publiés ici donneront une idée précise de la politique suivie par le Gouvernement français à l'égard de ces problèmes.

*
* *

On trouvera aussi dans ce volume des pièces relatives aux négociations franco-espagnoles qui se terminent par un partage du Maroc, à la fin de la guerre italo-turque à la reconnaissance de la souveraineté italienne en Libye, bientôt suivie de démarches tendant à la conclusion

d'un accord méditerranéen auquel auraient participé la France, l'Italie et la Grande-Bretagne et dont le principe eût été le maintien du *statu quo* dans l'Afrique du Nord. Tandis que les Puissances de la Triple Alliance préparent le renouvellement du traité qui les lie, dans le groupe de la Triple Entente la France et la Grande-Bretagne cherchent à resserrer leurs liens sans porter atteinte à l'alliance franco-russe; entre la marine française et la britannique les conversations se poursuivent et, le 23 novembre, Sir Ed. Grey et M. Paul Cambon échangent des lettres qui engagent leurs Gouvernements.

L'attitude de la Belgique, en cas de conflit, est indiquée dans une série de rapports du Ministre de France à Bruxelles; on y a joint des lettres adressées au Ministre de la Guerre par l'Attaché militaire français. Ces lettres proviennent des Archives du ministère de la Guerre; les documents relatifs aux conversations navales franco-britanniques ont été communiqués par le ministère de la Marine.

Certaines pièces reproduites font allusion à des lettres particulières que la Commission n'a pu retrouver. Si elle en a connaissance par la suite, ces lettres seront jointes à l'un des volumes qui restent à publier.

TABLE MÉTHODIQUE[1]

I. MAROC. NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912				
2 oct.	Madrid à Paris....	Entretien avec le Roi d'Espagne qui désire que les négociations aboutissent rapidement à un accord.	T.	22
11	Commandant Paris à Guerre.	Entretien avec le Roi d'Espagne sur l'état des négociations et la situation politique de l'Europe.	D.	125
16	Paris à Madrid....	Concessions qu'il est possible de faire à l'Espagne.	T.	172
16	Madrid à Paris....	Nouvel entretien avec le Roi d'Espagne.....	T.	177
16	Londres à Paris...	Intervention de Sir E. Grey en faveur de l'Espagne.	T.	181
18	Paris à Madrid....	Autorisation conditionnelle de parapher le traité.	T.	198
22	Madrid à Paris....	Objections du Gouvernement espagnol à la formule transactionnelle proposée par la France pour la délimitation des deux zones dans la région de la Moulouïa.	T.	219
23	*Idem*.....	Proposition de deux formules d'accord sur la délimitation des deux zones.	T.	226
24	Paris à Madrid....	Acceptation de la deuxième formule par M. Poincaré.	T.	230
24	*Idem*.....	Préambule du traité proposé par M. Poincaré.	T.	231
25	Madrid à Paris	L'accord est établi entre les deux Gouvernements.	T.	238
25	*Idem*.....	Remerciements du Roi d'Espagne.....	T.	239
26	Paris à Madrid....	*Idem*	T.	251
9 nov.	Madrid à Paris....	Retard fâcheux apporté à la signature du traité.	D.	409
13	Paris à Madrid....	Autorisation donnée à M. Geoffray de parapher le traité.	T	440
13	Madrid à Paris....	Au sujet de la communication officieuse du traité aux Cabinets de Londres et de Berlin avant la signature définitive.	T.	444
13	*Idem*.....	Raisons données par M. Garcia Prieto à l'appui de cette communication.	T.	446
14	Paris à Madrid....	Au sujet de la signature du traité et de sa communication aux Gouvernements étrangers.	T.	454
14	Madrid à Paris....	Le traité vient d'être paraphé.....	T.	457
15	*Idem*.....	Entretien avec M. Garcia Prieto sur la communication du traité conseillée par le Gouvernement britannique.	T.	463

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
15 nov.	*Idem*.....	Communication d'une lettre de M. Garcia Prieto relative à cette affaire.	T.	464
16	Paris à Madrid....	Le Gouvernement français accepte la procédure proposée par l'Espagne en ce qui concerne la communication du traité aux Gouvernements étrangers.	T.	470
16	Circulaire	Envoi du texte du traité à divers postes.	D.	475
25	Madrid à Paris....	Observations présentées par le Gouvernement allemand sur deux articles du traité.	T.	548
25	*Idem*.....	Envoi annoncé des lettres devant être échangées par MM. Geoffray et Garcia Prieto au moment de la signature du traité.	T.	553
25	Paris à Madrid....	Réponse du Gouvernement français aux observations du Gouvernement allemand.	T.	554
25	Madrid à Paris....	Transmission d'une lettre à M. Garcia Prieto.	T.	557
27	*Idem*.....	Envoi du texte du traité et du protocole concernant le chemin de fer Tanger-Fez.	D.	583

II. GUERRE ITALO-TURQUE.

RELATIONS DE LA FRANCE AVEC L'ITALIE. PROJET D'ACCORD MÉDITERRANÉEN.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
2 oct.	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien accepterait une formule de paix n'impliquant pas *de la part de la Porte* la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.	D.	24
3	Constantinople à Paris.	Le Gouvernement ottoman disposé à céder sur la question de la Tripolitaine.	T.	27
3	.....	Déclaration de M. Tittoni.....	N.	32
4	Rome à Paris.....	L'opinion italienne devenue intransigeante rend nécessaire la prompte conclusion d'un traité.	T.	48
8	Circulaire	Démarche proposée par la France auprès du Gouvernement italien en prévision d'un accord italo-turc, relatif aux îles de la mer Égée et au régime de l'archipel ottoman.	T.	91
8	Berlin à Paris.....	Opinion de M. Sazonoff sur la démarche proposée auprès du Gouvernement italien.	T.	97
10	Vienne à Paris....	Réponse dilatoire du baron Macchio à la proposition relative aux îles de la mer Egée.	T.	111
11	Rome à Paris.....	Nécessité pour des raisons de politique intérieure d'une prompte conclusion.	T.	115
11	Paris à Rome.....	Entretien avec Rifaat Pacha qui explique pourquoi la Porte hésite à conclure.	T.	116
11	Londres à Paris....	Opinion de Sir Edward Grey sur la proposition relative aux îles de la mer Egée.	T.	117
11	Constantinople à Paris.	Retard apporté à la conclusion du traité, la Turquie réclamant plus d'argent que l'Italie ne veut en donner.	T.	120
12	Paris à Constantinople.	Vraie raison du retard apporté par la Porte à la conclusion du traité. Démarche à faire auprès du Gouvernement ottoman.	T.	129
12	Rome à Paris.....	D'après le marquis de San Giuliano les négociations seraient sur le point d'être rompues.	T.	134
13	Paris à Londres....	Difficultés qui s'opposent, d'après M. Tittoni, à la conclusion du traité. Désir qu'a l'Italie d'obtenir des Puissances la reconnaissance de sa souveraineté en Libye.	T.	141
13	Constantinople à Paris.	Les négociations ne sont pas rompues mais le Gouvernement ottoman a peur d'assumer à lui seul la responsabilité du traité.	T.	142
13	Londres à Paris...	Position prise par le Gouvernement britannique à l'égard de l'Italie et de la Turquie.	T.	144
14	Londres à Paris...	Conditions mises par le Gouvernement britannique à la reconnaissance de la souveraineté italienne en Libye.	T.	156

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
14 oct.	Constantinople à Paris	La signature du traité est imminente. Prétentions du Gouvernement italien.	T.	157
15	Rome à Paris.....	Signature à Ouchy des préliminaires de paix.	T.	168
16	.....	Entretien avec M. Tittoni sur les conséquences que doit avoir la signature du traité.	N.	179
16	Rome à Paris.....	Part qui revient à la France dans la conclusion de la paix. État d'esprit en Italie.	T.	183
17	*Idem*.....	Attitude conseillée par M. Barrère, en ce qui touche la reconnaissance de la souveraineté italienne en Libye.	T.	188
18	Paris à Rome.....	Situation particulière qu'occupe la France à l'égard de la Tripolitaine.	T.	193
19	.....	Le Gouvernement français reconnaît la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.	N.	201
19	Rome à Paris.....	Reconnaissance de la souveraineté italienne en Libye par les Gouvernements de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.	T.	204
19	Constantinople à Paris.	Préoccupations auxquelles peut donner lieu l'établissement de la souveraineté italienne en Libye.	D.	205
20	Paris à Rome.....	Accord proposé par le Gouvernement français à l'Italie à la suite de la reconnaissance de sa souveraineté.	T.	206
20	Rome à Paris.....	Opinion de M. Giolitti sur cet accord.....	T.	207
21	Paris à Rome.....	Nécessité pour la France de conclure avec l'Italie un accord réglant les questions pendantes au Maroc et en Tripolitaine.	T.	208
21	Rome à Paris.....	Proposition italienne relative à cet accord.	T.	210
21	Paris à Rome	Réponse à cette proposition.....	T.	211
21	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Giolitti relatif à l'accord projeté entre la France et l'Italie.	T.	213
21	Londres à Paris...	Désir qu'a le Gouvernement britannique de conclure un accord anglo-franco-italien pour le maintien du *statu quo* dans l'Afrique du Nord.	D.	214
21	M. P. Cambon à M. Paléologue.	*Idem*	L.	215
22	Paris à Rome.....	La signature et la publication d'un accord franco-italien relatif au Maroc et à la Tripolitaine est urgente.	T.	217
22	Rome à Paris.....	Communication au marquis de San Giuliano du désir exprimé par M. Poincaré.	T.	218
22	*Idem*.....	Modification au projet d'accord souhaitée par M. Giolitti.	T.	222
25	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	241
25	Paris à Londres...	Au sujet de l'accord projeté entre la France, l'Angleterre et l'Italie.	D.	243
25	Paris à Rome	*Idem*	D.	244
29	Paris à Rome.	Texte de l'accord franco-italien signé à Paris par MM. Poincaré et Tittoni.	D.	275

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
30 oct.	Londres à Paris. ..	Opinion de Sir Edward Grey sur le projet d'accord anglo-franco-italien.	D.	285
31	Rome à Paris.	Satisfaction éprouvée en Italie à la suite de la signature de l'accord franco-italien.	T.	300
1er nov.	*Idem*	Entretien avec le marquis de San Giuliano avant son départ pour Berlin. Le renouvellement de la Triple-Alliance ne portera aucun préjudice aux accords franco-italiens.	T.	308
4	*Idem*	Les négociations relatives à l'accord méditerranéen seront poursuivies.	T.	342
8	*Idem*	Méthode à suivre pour arriver à un accord méditerranéen entre la France, l'Italie et la Grande-Bretagne.	T.	393
8	Madrid à Paris....	Observations sur les mesures à prendre pour maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée.	D.	399
12	Rome à Paris.	Considérations sur le projet d'accord méditerranéen.	D.	437
15	Paris à Rome.	Inquiétudes de M. Poincaré touchant les îles de la mer Egée.	T.	461
17	*Idem*	*Idem*.....	T.	477
20	Rome à Paris.	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur le projet d'accord méditerranéen.	T.	497
21	*Idem*	M. Barrère annonce l'envoi d'un projet d'accord.	T.	514
21	*Idem*	Envoi de ce projet	D.	518
25	*Idem*	Déclarations de MM. Giolitti, San Giuliano et Visconti-Venosta sur les obligations de l'Italie envers l'Autriche.	T.	560

III. QUESTION D'ORIENT. LA GUERRE BALKANIQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. NÉGOCIATIONS ENGAGÉES ENTRE LES PUISSANCES POUR EMPÊCHER LES HOSTILITÉS D'ÉCLATER (1-16 OCTOBRE).		
1912.				
1er oct.	Athènes à Paris ..	Mobilisation de l'armée grecque.....	T.	1
1er	Belgrade à Paris..	Conseils de prudence donnés au Gouvernement serbe.	T.	2
1er	Berlin à Paris. ...	M. de Bethmann Hollweg croit que la paix peut encore être maintenue et le conflit localisé.	T.	3
1er	Athènes à Paris ..	Démarche de certaines Puissances auprès du Gouvernement grec pour empêcher la remise d'une note devant amener la guerre.	T.	4
1er	Sofia à Paris.	Inutilité de toute démarche nouvelle auprès du Gouvernement bulgare.	T.	5
1er	Londres à Paris ..	Déclaration rassurante de M. Sazonoff.....	T.	6
1er	Paris à Berlin. ...	Quelles sont les intentions du Gouvernement allemand à l'égard des démarches projetées à Constantinople et auprès des États balkaniques?	T.	7
1er	Londres à Paris ..	M. Sazonoff accueille favorablement l'idée d'une action austro-russe s'exerçant sur les États balkaniques.	T.	8
1er	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur les mesures à prendre pour empêcher le conflit balkanique de se généraliser.	T.	9
1er	Berlin à Paris. ...	Les revendications des États balkaniques causent de la surprise et donnent lieu à des interprétations diverses.	T.	10
1er	Pétersbourg à Paris	Opinion de M. Nératoff sur la situation. Intérêt qu'a l'Autriche au maintien du *statu quo*.	T.	11
1er	Rome à Paris.....	Déception que causerait en Italie une entente trop étroite entre l'Autriche et la Russie.	T.	12
1er	Constantinople à Paris.	Mobilisation de l'armée ottomane.	T.	13
2	Paris à Sofia.	Démarche à faire d'urgence auprès du Gouvernement bulgare.	T.	16
2	Paris à Berlin. ...	Au sujet d'une action austro-russe s'exerçant sur les États balkaniques.	T.	17
2	Berlin à Paris. ...	Entretien avec MM. de Kiderlen-Wächter et Bethmann Hollweg sur les démarches à faire à Constantinople et auprès des États balkaniques.	T.	18
2	Constantinople à Paris.	Proposition d'action commune, pour empêcher la guerre, de M. de Giers.	T.	19
2	Berlin à Paris. ...	Méfiance qu'inspirent au Gouvernement allemand certains agents russes.	T.	20
2	Londres à Paris ..	M. Sazonoff réserve encore sa réponse à la proposition d'une action austro-russe auprès des États balkaniques approuvée par Sir A. Nicolson.	T.	21

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
2 oct.	Sofia à Paris.	La guerre peut difficilement être évitée. Utilité d'un concert européen pour la localiser.	T.	23
3	Paris à Berlin. ...	Entretien avec M. Sazonoff sur les démarches à faire.	T.	25
3	Paris à Londres ..	Il ne paraît pas encore impossible d'empêcher la guerre dans les Balkans moyennant certaines démarches.	T.	26
3	Berlin à Paris. ...	Observations de M. de Kiderlen-Wächter sur les démarches concertées entre M. Poincaré et M. Sazonoff.	T.	28
3	Athènes à Paris ..	Démarche auprès du Gouvernement grec de l'agent allemand et de l'autrichien.	T.	29
3	Sofia à Paris.	Entretien avec M. Guéchoff sur les mesures militaires prises en Bulgarie.	T.	30
3	Londres à Paris ..	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les moyens à employer pour localiser le conflit balkanique.	T.	31
3	.....	Visite de M. Romanos qui déplore la mobilisation grecque.	N.	33
3	.....	Communication de Rifaat Pacha qui tente de justifier l'attitude prise par la Turquie.	N.	34
3	.....	Déclaration de M. Tittoni sur la politique suivie par l'Italie dans les pays balkaniques.	N.	35
3	Sofia à Paris.	Résultats obtenus par la politique des États faisant partie de la Triple Entente et spécialement de la Russie à l'égard des États balkaniques.	D.	39
4	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter. Désir qu'il a de voir la France prendre l'initiative d'une proposition dont il indique l'objet.	T.	40
4	Circulaire.....	Proposition de démarches à faire à Constantinople et auprès des États balkaniques.	T.	41
4	Paris à Londres ..	Approbation donnée par M. Sazonoff et par le Gouvernement allemand à la proposition française.	T.	42
4	Londres à Paris ..	Opinions de Sir E. Grey et de Sir A. Nicolson sur les démarches proposées le 3 octobre par M. Poincaré.	T.	43
4	Berlin à Paris. ...	Entretien de M. de Kiderlen-Wächter avec M. Bronewski sur l'avertissement à donner aux États balkaniques.	T.	44
4	Berlin à Paris. ...	Accueil favorable fait par M. de Kiderlen-Wächter à la nouvelle proposition française.	T.	45
4	Circulaire.	Communication par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie d'un télégramme du marquis Pallavicini.	T.	46
5	Circulaire.	Nouvelle formule à proposer aux Puissances.	T.	49
5	Constantinople à Paris.	Entretien avec Gabriel Effendi qui proteste de la bonne volonté de la Turquie.	T.	50
5	Belgrade à Paris..	La mobilisation de l'armée serbe est terminée. Sa concentration commence.	T.	51
5	Rome à Paris.....	Opinion du marquis de San Giuliano sur la proposition française.	T.	52

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
5 oct.	Berlin à Paris. . . .	Le Gouvernement allemand accepte la proposition française.	T.	53
5	Vienne à Paris. . . .	Entretien avec le comte Berchtold sur les démarches proposées par le Gouvernement français.	T.	54
5	Paris à Athènes . .	Conséquences graves qu'aurait l'admission de députés crétois au Parlement grec.	T.	55
5	Berlin à Paris. . . .	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur le caractère à donner à la démarche austro-russe.	T.	56
5	Londres à Paris . .	Observations présentées par sir A. Nicolson sur la démarche projetée à Constantinople.	T.	57
5	Circulaire	Protestation du Gouvernement ottoman contre les mesures de mobilisation prises par les États balkaniques.	D.	58
5	Rifaat Pacha à M. Poincaré.	Situation grave créée par la mobilisation des États balkaniques.	N.	59
5	Munich à Paris. . .	Les affaires balkaniques et l'opinion publique en Allemagne.	D.	60
5	Constantinople à Paris.	Restriction apportée par la Porte aux concessions faites par elle aux Rouméliotes.	D.	61
6	Vienne à Paris. . . .	Changements demandés par le comte Berchtold à la formule proposée par le Gouvernement français.	T.	62
6	Circulaire.	Nouvelle rédaction proposée par M. Poincaré.	T.	63
6	Paris à Londres . .	Responsabilité qu'encourrait le Gouvernement britannique, s'il faisait des objections à la nouvelle rédaction.	T.	64
6	Paris à Vienne. . . .	M. Poincaré et M. Sazonoff acceptent les modifications demandées par le comte Berchtold.	T.	65
6	Paris à Rome.	Accord établi entre la France, la Russie, l'Autriche et l'Allemagne.	T.	66
6	Berlin à Paris. . . .	Adhésion ferme de l'Allemagne	T.	67
6	Berlin à Paris. . . .	Utilité d'une déclaration faite sans retard à la Turquie.	T.	68
6	Athènes à Paris . .	Entretien avec M. Venizelos. Conditions auxquelles est subordonné le maintien de la paix.	T.	69
6	Constantinople à Paris.	Démarche accomplie en commun avec M. de Giers auprès de la Porte. Déclarations du Gouvernement ottoman.	T.	70
6	Vienne à Paris. . . .	L'opinion publique autrichienne et les affaires balkaniques.	D.	71
6	Vienne à Paris. . . .	Entretien avec le comte Berchtold sur les difficultés de la situation.	D.	72
7	Paris à Londres . .	Note remise par Sir Francis Bertie sur la démarche à faire à Constantinople.	T.	74
7	Circulaire.	La déclaration faite par le Gouvernement ottoman n'enlève rien à la nécessité d'une démarche à Constantinople et auprès des États balkaniques.	T.	75
7	Circulaire.	Forme à donner à la démarche auprès de la Porte.	T.	76

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912. 7 oct.	*Idem*	Démarche proposée par le Gouvernement britannique.	T.	77
7	Paris à Constantinople.	Surprise causée par la démarche accomplie de concert avec M. de Giers auprès de la Porte.	T.	78
7	Sofia à Paris.	Vote par le Sobranié des crédits demandés par le Gouvernement.	T.	79
7	Londres à Paris ..	Sir E. Grey pense qu'il faut agir à Constantinople avant que la Russie et l'Autriche agissent auprès des États balkaniques.	T.	80
7	Rome à Paris.....	Satisfaction qu'éprouve le marquis de San Giuliano de l'accord établi entre les Puissances.	T.	81
7	Circulaire.	Notification à faire aux États balkaniques...	T.	82
7	Vienne à Paris....	Addition demandée par le comte Berchtold à la note destinée au Gouvernement ottoman.	T.	83
7	Constantinople à Paris.	Intention qu'a le Monténégro de déclarer la guerre à la Turquie.	T.	84
7	Londres à Paris ..	Observations relatives à l'attitude prise par le Gouvernement britannique.	D.	86
7	*Idem*	*Idem*.....	D.	87
8	Constantinople à Paris.	Le Chargé d'affaires du Monténégro annonce qu'il va remettre une déclaration de guerre.	T.	88
8	Circulaire.	Accord établi entre les Gouvernements britannique et français sur la démarche projetée à Constantinople.	T.	89
8	Paris à Constantinople.	Instructions relatives à cette démarche.....	T.	90
8	Paris à Londres ..	Le Gouvernement britannique voudrait donner à la Porte une garantie jugée inopportune par M. Poincaré.	T.	92
8	Paris à Constantinople.	Inconvénients de la démarche trop précipitée de MM. Bompard et de Giers.	T.	93
8	Circulaire.	La déclaration de guerre du Monténégro fait craindre l'ouverture des hostilités entre les États balkaniques et la Turquie.	T.	94
8	Cettigné à Paris. .	Le roi Nicolas trouve tardive l'intervention des Puissances.	T.	95
8	Sofia à Paris.	Réponse faite par M. Guéchoff à la démarche austro-russe.	T.	96
8	Belgrade à Paris..	Réponse faite par M. Pachitch.....	T.	98
8	Cettigné à Paris. .	Démarche inutile faite auprès du roi Nicolas par les représentants de la Serbie, de la Grèce et de la Bulgarie.	T.	99
8	Londres à Paris ..	Mauvais effet en Angleterre d'articles publiés par les journaux français.	D.	100
8	Londres à Paris ..	Déclaration de Sir Edward Grey aux Communes.	D.	101
9	Sofia à Paris.	Inutilité des conseils donnés au Gouvernement bulgare.	T.	105
9	Belgrade à Paris..	Propos tenus par M. de Hartwig.....	T.	106
9	Londres à Paris ..	Désaccord entre la politique française et la russe en Orient.	D.	107
9	Rome à Paris.....	Politique italienne dans les Balkans.....	D.	108

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
9 oct.	Bucarest à Paris. .	Attitude de la Roumanie à l'égard de la crise balkanique.	D.	109
10	Circulaire.	La démarche collective auprès de la Porte n'a pu encore être faite.	T.	110
10	*Idem*.	Communication de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, relative à la Bulgarie. Une réunion diplomatique ne serait-elle pas opportune ?	T.	112
10	Vienne à Paris. . . .	Entretien avec le comte Berchtold qui communique un télégramme de Constantinople indiquant la voie à suivre pour éviter la guerre.	T.	113
11	Londres à Paris. . .	Sir Edward Grey approuve l'idée d'une réunion diplomatique.	T.	119
11	Vienne à Paris. . . .	Entretien avec le comte Berchtold, son état d'esprit irrésolu.	D.	122
11	Pétersbourg à Paris.	L'opinion publique en Russie souhaite le succès des États slaves des Balkans.	D.	123
12	*Idem*.	M. Sazanoff croit inévitable la guerre des États balkaniques, contre la Turquie.	T.	126
12	Paris à Londres. . . .	Utilité d'une Conférence internationale.	T.	127
12	Paris à Pétersbourg	*Idem*.	T.	128
12	Londres à Paris. . .	*Idem*.	T.	130
12	*Idem*.	Adhésion donnée par Sir Edward Grey au projet de conférence de M. Poincaré.	T.	131
12	Constantinople à Paris.	Peu de fond à faire sur les prétendus engagements pris par Kiamil Pacha.	T.	132
12	Athènes à Paris. . . .	Entretien avec M. Venizelos qui doute qu'il soit possible d'éviter la guerre.	T.	133
12	Amb. de Russie à Aff. étrangères.	Communication relative à une intervention des Puissances.	N.	135
13	Paris à Pétersbourg.	Accord du Gouvernement français avec l'anglais sur un programme d'action.	T.	138
13	*Idem*.	Communication à faire à M. Sazonoff.	T.	139
13	Paris à Londres. . .	Objections faites par M. Isvolsky et le Gouvernement russe au programme d'action franco-anglais.	T.	140
13	Vienne à Paris. . . .	Le comte Berchtold diffère sa réponse au programme d'action proposé par M. Poincaré.	T.	143
13	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff qui explique son attitude à l'égard du projet de conférence.	T.	145
13	Sofia à Paris.	Réponse des États balkaniques à la démarche austro-russe.	T.	146
13	Pétersbourg à Paris.	Nouvel entretien avec M. Sazonoff. Attitude conseillée par lui à l'égard de la Bulgarie.	T.	147
14	Paris à Londres. . .	Que pense sir Ed. Grey de la suggestion de M. Sazonoff relative à la Bulgarie ?	T.	148
14	Londres à Paris. . .	Adjonction proposée par Sir Ed. Grey au programme d'action proposé par M. Poincaré.	T.	150
14	*Idem*.	Opinion de Sir A. Nicolson sur la démarche à Sofia suggérée par M. Sazonoff.	T.	151

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
14 oct.	Vienne à Paris....	Il est probable que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'acquiesceront pas à la proposition française.	T.	152
14	Berlin à Paris.....	Opinion de M. de Kiderlen-Wächter sur la réunion d'une conférence.	T.	153
14	Londres à Paris...	Réponse de Sir Ed. Grey à la suggestion de M. Sazonoff relative à la Bulgarie.	T.	154
14	Constantinople à Paris.	Réponse de la Porte à la démarche des Puissances.	T.	155
14	M. Poincaré à M. Isvolsky.	Inutilité d'une démarche à Sofia.....	L.	158
14	Madrid à Paris....	Entretien avec M. Garcia Prieto sur la situation créée par les complications balkaniques	D.	160
14	Belgrade à Paris...	Remise par le Gouvernement serbe d'une note à la légation de Turquie.	D.	162
15	Circulaire	Nouvelle formule à proposer aux Puissances en vue de la réunion d'une Conférence.	T.	164
15	Berlin à Paris.....	M. de Kiderlen-Wächter donne à Lord Granville son avis sur le moment à choisir pour une intervention.	T.	165
15	Vienne à Paris.....	Réponse du comte Berchtold à la proposition faite le 13 par M. Poincaré.	T.	166
15	Constantinople à Paris.	Rappel des agents diplomatiques ottomans dans les États balkaniques.	T.	167
15	M. Poincaré à M. Paul Cambon.	Annonce de l'envoi d'une dépêche sur l'attitude de la Russie à l'égard des États balkaniques.	L.	169
15	Paris à Londres...	Attitude de la Russie à l'égard des États balkaniques.	D.	170
16	.....	Communication à faire d'urgence à M. Paul Cambon.	N.	173
16	Pétersbourg à Paris	Réponse de M. Sazonoff à la proposition faite le 13 par M. Poincaré.	T.	174
16	Paris à Vienne....	Au sujet de la conférence proposée le 15.	T.	175
16	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur la proposition de M. Poincaré.	T.	176
16	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur le même sujet.	T.	182
16	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur l'attitude de la Russie et celle de l'Allemagne pendant la crise balkanique.	D.	184
16	Sofia à Paris.....	Prévisions relatives à la guerre contre la Turquie.	D.	185
		a^{bis}. NÉGOCIATIONS AYANT POUR BUT DE METTRE FIN AUX HOSTILITÉS (17 OCTOBRE–4 DÉCEMBRE).		
17	Paris à Vienne	Acceptation par l'Allemagne du principe de la conférence.	T.	186
17	Pétersbourg à Paris.	Réponse de M. Sazonoff à la proposition du 15.	T.	187

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
17 oct.	Sofia à Paris.....	Le Gouvernement bulgare annonce qu'il va recourir à la force des armes.	T.	189
17	Londres à Paris...	Réponse à la dépêche du 15 et à la communication urgente du 16.	D.	190
17	Constantinople à Paris.	Les hostilités ont commencé.....	D.	191
18	Circulaire.....	Nouvelle formule à soumettre à l'agrément des Puissances.	T.	192
18	Vienne à Paris....	Adhésion de principe donnée par le comte Berchtold à la proposition de M. Poincaré.	T.	194
18	Circulaire	Demande adressée par le Gouvernement russe à la Grèce.	T.	195
18	Légation de Bulgarie à Aff. étr.	Griefs contre la Turquie des populations chrétiennes des Balkans.	N.	196
18	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et les petits États balkaniques.	D.	199
19	*Idem*.....	Réponse du Gouvernement allemand aux propositions françaises.	T.	202
19	Rome à Paris.....	Réponse du Gouvernement italien.....	T.	203
22	Circulaire	Communication d'un télégramme de M. Nératoff relatif à la proposition de M. Poincaré.	T.	220
22	Paris à Pétersbourg.	Réponse de M. Poincaré à l'observation de M. Nératoff.	T.	221
22	Constantinople à Paris.	Entretien avec Hussein Hilmi Pacha sur l'éventualité de l'abandon par la Turquie de ses possessions européennes.	D.	224
23	Pétersbourg à Paris.	Adhésion du Gouvernement russe à la proposition française.	T.	225
24	Vienne à Paris....	Réponse du comte Berchtold à la proposition française.	T.	232
24	Londres à Paris...	Suggestions de Sir A. Nicolson relatives aux réformes à opérer dans la Turquie d'Europe	D.	235
24	Constantinople à Paris.	Désaccord probable des Puissances dans leur politique à l'égard de la Turquie.	D.	236
25	Circulaire	Observations sur l'emploi du mot de *réformes* dans la formule proposée aux Puissances.	T.	237
25	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur la situation dans les Balkans. Proposition de ce Ministre.	T.	240
25	Rome à Paris.....	Approbation donnée par l'Italie à la proposition française.	T.	242
25	Paris à Athènes...	Rôle joué par M. Venizelos dans la formation de l'alliance balkanique.	D.	245
26	Paris à Berlin....	Réponse à faire à la suggestion de M. de Kiderlen-Wächter.	T.	246
26	Paris à Pétersbourg.	La suggestion de M. de Kiderlen-Wächter tend à isoler la Russie.	T.	247
26	.....	Communication par M. Isvolsky d'un télégramme de M. Sazonoff qui accepte sous certaines conditions les quatre points de M. Poincaré.	N.	248
26	Londres à Paris...	Opinion de Sir A. Nicolson sur la suggestion de M. de Kiderlen-Wächter.	T.	252

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
26 oct.	Berlin à Paris.....	Impression produite à Berlin par le succès des Bulgares.	D.	253
27	Vienne à Paris....	Impression produite à Vienne par le succès des Bulgares.	T.	256
28	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur la suggestion de M. de Kiderlen-Wächter et la situation créée par la victoire éventuelle des États balkaniques.	T.	258
28	Constantinople à Paris.	Désir qu'a la Porte d'une intervention européenne mettant fin à la guerre.	T.	259
28	Paris à Vienne....	Manœuvre allemande à déjouer.....	T.	260
28	Paris à Londres...	Nécessité d'une réponse concertée entre le Gouvernement français et le britannique à la suggestion de M. de Kiderlen.	T.	261
28	Paris à Pétersbourg.	Il est nécessaire que M. Sazonoff communique sans délai son programme en vue d'une médiation possible.	T.	262
28	Londres à Paris...	Opinion de Sir Ed. Grey sur la suggestion de M. de Kiderlen-Wächter et sur la médiation.	T.	264
28	Lt.-col. Hallier à Guerre.	Attitude que prendront l'Autriche-Hongrie et la Russie en présence des événements attendus dans les Balkans.	D.	268
28	Constantinople à Paris.	Solutions à envisager en ce qui concerne la Macédoine.	D.	269
29	Berlin à Paris.....	Réponse faite par le Gouvernement britannique.	T.	270
29	Paris à Berlin.....	Langage à tenir au Gouvernement allemand au sujet de la suggestion de M. de Kiderlen-Wächter.	T.	271
29	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur les conséquences possibles de la guerre balkanique.	T.	272
29	Ambassade de Russie à Aff. étr.	Programme des réformes à opérer en Macédoine.	N.	274
29	Pétersbourg à Paris.	Attitude de la Russie à l'égard des États slaves des Balkans.	T.	276
30	Circulaire	Nouvelle proposition à soumettre aux Puissances.	T.	279
30	Londres à Paris...	Adhésion de Sir Edward Grey à cette proposition.	T.	280
30	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement britannique adhère à la proposition française.	T.	282
30	Ambassade de Russie à Aff. étr.	Initiative que le Gouvernement russe désire voir prendre par la France.	N.	283
30	Circulaire	Formule proposée aux Puissances.....	T.	284
30	Sofia à Paris.....	Conditions dans lesquelles une médiation des Puissances est concevable.	D.	289
31	Paris à Vienne....	Intentions que peut avoir l'Autriche à l'égard de la péninsule balkanique.	T.	290
31	Berlin à Paris.....	Opinion de M. de Kiderlen-Wächter sur la médiation.	T.	291

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMERO DU DOCUMENT.
1912.				
31 oct.	Paris à Sofia.....	Il faut pressentir M. Guéchoff au sujet d'une médiation.	T.	292
31	Berlin à Paris.....	M. de Kiderlen-Wächter se plaint d'avoir été mal compris.	T.	294
31	Pétersbourg à Paris.	La Russie accepte la formule de désintéressement proposée par la France.	T.	295
31	Vienne à Paris.....	Le comte Berchtold juge inacceptable la formule de désintéressement proposée par la France.	T.	297
31	Constantinople à Paris.	Kiamil Pacha disposé à accepter une offre de médiation.	T.	298
31	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur l'attitude probable des Puissances à l'égard de la proposition française impliquant le désintéressement.	T.	299
1er nov.	Circulaire	Proposition d'intervention immédiate à faire aux Puissances.	T.	302
1	Vienne à Paris....	Le Cabinet de Vienne hostile à une médiation imposée aux belligérants.	T.	304
1	Sofia à Paris.....	Déclarations de M. Guéchoff.....	T.	305
1	Londres à Paris...	Réponse du Cabinet anglais à la dernière proposition de M. Poincaré.	T.	306
1	*Idem*.....	Conseils à donner aux Bulgares suivant le Gouvernement russe.	T.	307
1	*Idem*.....	Communication d'une lettre de Sir A. Nicolson relative à la médiation des Puissances.	D.	309
2	Pétersbourg à Paris.	Réponse de M. Sazonoff à la proposition d'intervention de M. Poincaré.	T.	311
2	Paris à Londres...	L'incertitude où l'on est à l'égard des intentions de l'Autriche oblige à différer l'offre de médiation.	T.	312
2	Paris à Pétersbourg.	Danger qu'il y aurait à empêcher la Bulgarie de profiter de sa victoire.	T.	313
2	*Idem*.....	Attitude à prendre à l'égard de l'Autriche....	T.	314
2	Paris à Sofia.....	Satisfaction à donner à la Bulgarie.....	T.	315
2	Berlin à Paris.....	M. de Kiderlen-Wächter ne peut encore adhérer à la formule de désintéressement proposée par M. Poincaré.	T.	316
2	Athènes à Paris....	Engagement de fidélité à l'alliance pris par la Serbie et demandé à la Grèce.	T.	317
2	Sofia à Paris.....	La Bulgarie est fidèle à ses alliés.....	T.	318
2	Berlin à Paris.....	Mesures de protection prises par les Puissances en Turquie.	T.	319
2	Londres à Paris...	Conseil donné par Sir E. Grey à la Bulgarie.	T.	320
2	.....	Visite de M. Tittoni qui explique l'attitude de l'Autriche par un conseil de l'Allemagne.	N.	321
2	Paris à Berlin.....	La France en proposant une formule de désintéressement n'a pas parlé au nom de la Triple Entente.	T.	322
2	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur l'attitude de l'Autriche.	T.	323

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
3 nov.	Berlin à Paris.....	Observation relative à une rencontre de Sir Ed. Goschen avec l'amiral Heeringen.	T.	324
3	Pétersbourg à Paris.	Désir qu'a la Bulgarie de conclure rapidement la paix suivant M. Bobtcheff.	T.	327
3	Constantinople à Paris.	Gabriel Effendi croit venu le moment d'une intervention des Puissances.	T.	328
3	Munich à Paris....	L'opinion allemande et le refus opposé par la France à la proposition de M. de Kiderlen-Wächter.	D.	329
4	Berlin à Paris.....	Programme applicable selon M. Sazonoff au règlement des affaires balkaniques.	T.	333
4	Paris à Constantinople.	Réponse à faire à Gabriel Effendi.....	T.	334
4	Athènes à Paris....	L'Allemagne ne défend plus le maintien du *statu quo* dans la péninsule balkanique.	T.	336
4	Londres à Paris...	Remise d'une note par l'Ambassadeur ottoman. Comment empêcher l'entrée des Bulgares à Constantinople?	T.	337
4	Berlin à Paris.....	Remise par M. de Kiderlen-Wächter d'une note relative à la médiation.	T.	339
4	*Idem*.....	Envoi de navires de guerre dans le Levant.	T.	340
4	Rome à Paris.....	Remise par le Gouvernement italien d'une note relative à la médiation.....	T.	341
4	Pétersbourg à Paris.	Démarche du Gouvernement ottoman en vue d'une médiation.	T.	344
4	Constantinople à Paris.	Insistance de Gabriel Effendi qui adresse à toutes les Puissances une demande d'intervention.	T.	345
4	Belgrade à Paris...	Entretien avec le Chargé d'affaires de Grèce; la guerre balkanique et les Puissances.	D.	347
5	Paris à Berlin.....	Il y a, en ce qui concerne la demande d'intervention de la Porte, accord entre les vues de M. de Kiderlen-Wächter et celles de M. Poincaré.	T.	348
5	Paris à Londres...	Au sujet de la demande d'intervention de la Porte.	T.	349
5	Paris à Vienne....	Au sujet de la réponse faite par le Gouvernement austro-hongrois à la proposition française de médiation.	T.	350
5	Berlin à Paris.....	Opinion de M. de Kiderlen-Wächter sur le règlement de la question balkanique.	T.	351
5	Circulaire	Nouvelle démarche de l'Ambassadeur de Turquie en vue d'une médiation.	T.	353
5	Constantinople à Paris.	La Porte demande nettement la médiation des Puissances.	T.	356
5	*Idem*.....	La Porte veut surtout éviter l'entrée des troupes alliées à Constantinople.	T.	357
5	Athènes à Paris....	Rôle du Cabinet hellénique dans la préparation de l'entente balkanique.....	D.	360
6	Paris à Londres...	Réponse faite par M. Poincaré à M. Isvolsky après communication par ce dernier du programme de M. Sazonoff.	T.	361

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
6 nov.	Paris à Constantinople.	Réponse faite à la demande de médiation.	T.	362
6	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur la médiation demandée par la Turquie.	T.	365
6	Londres à Paris...	Le Cabinet britannique disposé à s'associer à une démarche auprès des États balkaniques.	T.	366
6	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff est favorable à une démarche du Gouvernement français auprès des États balkaniques.	T.	368
6	*Idem*.....	La Bulgarie ne veut rien céder à la Roumanie.	T.	369
7	Paris à Pétersbourg.	Des démarches simultanées sont préférables à une démarche collective.	T.	372
7	Sofia à Paris.....	Concessions que la Bulgarie est disposée à faire à la Roumanie.	T.	376
7	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe est prêt à faire une démarche auprès des États balkaniques pour préparer les voies à une médiation.	T.	381
7	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien est prêt à se concerter avec le français au sujet de la médiation.	T.	382
7	Constantinople à Paris.	Déclaration de Gabriel Effendi sur les conséquences graves que pourrait avoir l'entrée des Bulgares à Constantinople.	T.	384
8	Paris à Pétersbourg.	Divergence d'opinion entre le Gouvernement allemand et les Puissances de l'Entente au sujet de la médiation.	T.	387
8	Circulaire.	Démarche à faire pour établir le concert.....	T.	388
8	Berlin à Paris. ...	Au sujet de la demande de médiation	T.	395
9	Paris à Berlin. ...	M. Poincaré a conseillé à la Porte de faire, en vue de la médiation, une démarche à Berlin.	T.	400
9	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur les démarches de la Porte.	T.	404
9	*Idem*	Craintes éprouvées à Pétersbourg au sujet d'une démarche faite à Berlin.	T.	405
9	Constantinople à Paris.	Formule dont les Ambassadeurs ottomans ont mission d'user pour demander aux Puissances leur médiation.	T.	406
10	Paris à Berlin. ...	M. Poincaré exprime son regret d'une communication faite à Berlin par le Gouvernement russe.	T.	412
10	Paris à Pétersbourg.	Au sujet des instructions données aux agents russes dans les États balkaniques.	T.	413
10	Constantinople à Paris.	Le Gouvernement ottoman compte sur l'Autriche pour contrecarrer les ambitions des États balkaniques.	T.	414
11	Paris à Constantinople.	Impossibilité pour la France de prendre en dehors des Puissances l'initiative d'une médiation.	T.	417

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
11 nov.	.....	Visite du comte Szecsen qui annonce l'envoi par son Gouvernement à ses agents dans les États balkaniques d'instructions prescrivant une offre de médiation.	N.	418
11	Circulaire.	Offre de médiation à faire aux Gouvernements des États balkaniques.	T.	422
12	Paris à Pétersbourg	Au sujet des démarches faites auprès des Gouvernements des États balkaniques.	T.	426
12	Sofia à Paris.	Instructions conformes envoyées par les Puissances à leurs agents dans les États balkaniques.	T.	427
12	Berlin à Paris. ...	Le Gouvernement allemand va donner à ses agents dans les États balkaniques les instructions attendues.	T.	428
12	Sofia à Paris.	Avance des Bulgares vers Tchataldja.....	T.	429
12	*Idem*	Divergences entre Bulgares et Grecs au sujet de l'entrée à Salonique.	T.	430
13	Constantinople à Paris.	Le Grand Vizir tente d'engager des négociations directes avec la Bulgarie.	T.	447
14	Pétersbourg à Paris	Action que M. Sazonoff se propose d'exercer sur les États balkaniques.	T.	450
14	*Idem*	Conseils donnés par M. Sazonoff à la Bulgarie.	T.	453
14	Sofia à Paris.	Démarche collective faite auprès du Gouvernement bulgare.	T.	455
15	Cettigné à Paris. .	Démarche simultanée effectuée auprès du Gouvernement monténégrin.	T.	462
15	Belgrade à Paris..	Situation des armées serbes	T.	465
16	Constantinople à Paris.	Réponse de la Bulgarie à la démarche du Gouvernement ottoman.	T.	473
17	*Idem*	L'attaque des lignes de Tchataldja commencée.	T.	478
18	Berlin à Paris. ...	Points à soumettre aux Grandes Puissances suivant M. de Kiderlen-Wächter.	T.	483
18	Constantinople à Paris.	Désir qu'a le Grand Vizir de signer la paix sans retard.	T.	484
19	Paris à Londres ..	Observations relatives aux points que M. de Kiderlen-Wächter veut soumettre à l'examen des Puissances.	T.	492
19	Sofia à Paris.	Conditions d'armistice proposées par les alliés.	T.	493
19	*Idem*	Désir qu'a M. Guéchoff de conclure un armistice.	T.	495
20	Paris à Pétersbourg	Difficultés à prévoir quant au siège de la conférence.	T.	499
20	Constantinople à Paris.	Conditions d'armistice et de paix proposées par les alliés.	T.	500
20	Paris à Londres ..	M. Poincaré désire que la conférence projetée se tienne à Paris.	T.	503
21	Constantinople à Paris.	Dispositions dans lesquelles se trouve le Gouvernement ottoman à l'égard de l'armistice.	T.	509
21	Sofia à Paris.	Rencontre imminente des plénipotentiaires bulgares et des ottomans.	T.	513

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912. 21 nov.	Londres à Paris ..	Entretien avec Sir E. Grey sur les conditions dans lesquelles pourrait s'engager la discussion entre les représentants des Puissances.	T.	515
22	Circulaire.	En ce qui concerne le projet de conférence, l'initiative appartient à la France.	T.	519
22	.....	Visite de M. de Schoen qui souhaite une prompte médiation mettant fin à la guerre.	N.	521
22	Constantinople à Paris.	Le Gouvernement ottoman juge inacceptables les conditions d'armistice proposées par les Bulgares.	T.	522
22	.....	Visite de Rifaat Pacha; la Porte désire une intervention mettant fin à la guerre.	N.	523
22	Londres à Paris ..	Avis de Sir E. Grey sur le siège possible d'une conférence.	T.	524
22	Pétersbourg à Paris	M. Sazonoff, partisan d'une conférence, souhaite qu'elle se tienne à Paris.	T.	527
22	Vienne à Paris....	Les Puissances et les modifications territoriales.	T.	528
23	Belgrade à Paris..	Tendance qu'aurait la Bulgarie à se séparer des autres États balkaniques et à se rapprocher de l'Autriche.	T.	531
23	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur le rôle des différentes Puissances dans le règlement des affaires balkaniques.	T.	533
24	Constantinople à Paris.	Désignation de nouveaux délégués ottomans pour négocier avec les Bulgares et les Grecs.	T.	536
24	Paris à Sofia.	Appui à donner aux efforts que pourrait faire le représentant de la Russie pour empêcher la rupture des négociations.	T.	537
24	Paris à Berlin. ...	Attitude à prendre à l'égard du Gouvernement allemand en ce qui concerne le règlement des affaires balkaniques.	T.	538
24	Constantinople à Paris.	Succès probable de la résistance turque à Tchataldja.	T.	540
25	Sofia à Paris.	Les Bulgares disposés à faire des concessions quant aux conditions de l'armistice.	T.	546
25	*Idem*	La Russie engage la Bulgarie à se montrer conciliante sans donner à son représentant d'instructions formelles.	T.	547
25	Paris à Sofia.	Attitude prudente à observer en conséquence.	T.	552
25	M. P. Cambon à M. Paléologue.	Les négociations engagées entre la Turquie et les alliés rendent inutile une intervention de la France.	T.	555
25	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur le projet de conférence et les intentions de la Bulgarie.	T.	558
25	.....	Le comte Szecsen déclare que l'Autriche-Hongrie ne reconnaîtra pas un traité de paix conclu avec la Turquie en dehors des Puissances.	N.	561
25 (?)	Washington à Paris	Le Président des États-Unis redoute une guerre européenne et offre sa médiation.	T.	564

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
25 nov.	Sofia à Paris.	Projets de partage ébauchés entre la Bulgarie et ses alliés.	D.	566
26	Circulaire.	Contrairement à M. de Kiderlen, M. Poincaré croit que la Roumanie et les États belligérants devraient être représentés à la conférence.	T.	569
26	Circulaire.	*Idem*.....	T.	570
26	Constantinople à Paris.	L'espoir qu'ont les Turcs de voir éclater un conflit entre l'Autriche et la Serbie rend peu probable l'heureuse issue des négociations engagées.	T.	571
26	Ambass. de Russie à Aff. étr.	M. Sazonoff croit le moment venu de poser la question de la conférence.	N.	573
26	Paris à Londres ..	Au sujet de la conférence projetée.....	T.	574
26	.....	Réponse à faire au comte Szecsen	N.	575
27	Constantinople à Paris.	Les négociations se poursuivent. Résultat douteux.	T.	579
27	Paris à Pétersbourg	Au sujet de la conférence projetée.....	T.	580
27	Londres à Paris ..	Sir E. Grey consent à prendre l'initiative d'une proposition de conférence.	T.	582
28	Paris à Londres ..	Au sujet de la conférence	T.	585
28	Londres à Paris ..	Démarche faite à Berlin par l'Ambassadeur britannique en vue de la conférence.	T.	587
28	Constantinople à Paris.	Difficultés que présente la négociation de l'armistice.	T.	588
29	Londres à Paris ..	Sir E. Grey et le projet de conférence.....	T.	591
29	Paris à Londres ..	Opinion de M. Poincaré sur les questions à soumettre à la conférence	T.	592
29	Londres à Paris ..	Explications données par M. P. Cambon au sujet du projet de conférence.	D.	593
29	Madrid à Paris. ..	Désir qu'a l'Espagne de prendre part à la conférence projetée.	D.	594
30	Pétersbourg à Paris	Entretien sur le projet autrichien de faire de Salonique un port libre.	T.	595
30	Paris à Londres ..	Vues de M. Poincaré sur la conférence.	T.	596
1er déc.	Athènes à Paris ..	Les conditions d'armistice proposées par les Turcs sont inacceptables. Attitude de la Bulgarie.	T.	601
1er	Rome à Paris.....	Opposition possible des prétentions grecques sur Valona et des ambitions italiennes.	T.	603
2	Athènes à Paris ..	Efforts du Ministre de Russie pour rétablir l'accord entre Grecs et Bulgares.	T.	604
2	Rome à Paris.....	L'île Saseno objet possible de discussions entre Paris et la Grèce.	T.	607
3	Paris à Rome.....	Entretien avec M. Tittoni sur l'île Saseno....	T.	610
3	Belgrade à Paris..	Dissentiment entre la Grèce et la Bulgarie au sujet des conditions de paix.	T.	614
4	Sofia à Paris.	Signature de l'armistice	T.	619
4	Paris à Londres ..	L'Autriche accepterait qu'une conférence se réunît mais ne veut pas qu'elle siège à Paris.	T.	621
4	Constantinople à Paris.	Les délégués grecs ont refusé de signer la convention d'armistice.	T.	623

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. LA QUESTION DU PORT SERBE ET LA MENACE D'UN CONFLIT AUSTRO-RUSSE.		
1912.				
9 oct.	Budapest à Paris..	Mouvements de troupes en Hongrie	T.	104
12	Vienne à Paris....	Demande de crédits militaires soumise aux délégations.	D.	137
14	Paris à Vienne....	Question relative aux préparatifs militaires de l'Autriche.	T.	149
15	Pétersbourg à Paris	Déclarations rassurantes du Gouvernement austro-hongrois.	T.	163
16	*Idem*	Entretien avec le comte de Thurn sur la politique autrichienne dans les Balkans.	T.	178
21	Belgrade à Paris..	Attitude de M. de Hartwig	T.	209
21	Lt-Col. Hallier à Guerre.	Situation militaire de l'Autriche-Hongrie...	D.	216
23	Belgrade à Paris..	État d'esprit en Serbie; rôle de M. de Hartwig.	D.	228
27	Vienne à Paris....	Effet produit à Vienne par les défaites turques. Intentions probables de l'Autriche.	T.	256
28	Lt-col. Hallier à Guerre.	Impression produite dans les milieux militaires de Vienne par les défaites turques.	D.	268
30	Berlin à Paris. ...	Confiance des États balkaniques dans la victoire. Inquiétude de la Russie quant aux relations austro-serbes.	T.	281
30	Belgrade à Paris..	Conséquences probables des défaites turques. Cas particulier de l'Autriche.	D.	287
30	Lt-col. Hallier à Guerre.	Précautions militaires prises en Autriche-Hongrie.	D.	288
31	Paris à Belgrade..	Au sujet des relations austro-serbes	T.	293
1er nov.	.....	Démenti opposé par M. Vesnitch à la nouvelle d'une conversation austro-serbe.	N.	303
1er	Vienne à Paris....	Symptômes d'apaisement dans les relations austro-serbes.	D.	310
2	Athènes à Paris ..	Engagement de fidélité à l'alliance pris par la Serbie et demandé à la Grèce. Menées autrichiennes.	T.	317
3	Berlin à Paris. ...	Entretien avec le Ministre de Roumanie sur les efforts de l'Autriche pour se rapprocher de la Serbie.	T.	326
3	Berlin à Paris. ...	L'Allemagne désire une entente austro-serbe sur l'accès de la Serbie à la mer.	T.	332
4	.....	Visite de M. Vesnitch venu donner lecture d'un télégramme annonçant la mobilisation secrète de l'Autriche et de la Roumanie.	N.	335
4	Vienne à Paris....	Remise par le comte Berchtold d'une note relative à la médiation. Hostilité de l'Autriche à la formule de désintéressement.	T.	338
4	M. Poincaré à M. Isvolsky.	Inquiétude causée par l'attitude de l'Autriche. Moyens de conjurer le danger.	L.	346
5	Vienne à Paris....	Griefs de l'Autriche contre la Serbie	T.	352
5	Athènes à Paris ..	Intrigues autrichiennes tendant à détacher la Serbie de ses alliés.	T.	354
5	Berlin à Paris. ...	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur l'accès de la Serbie à la mer.	T.	355

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
5 nov.	M. Isvolsky à M. Poincaré.	Communication de télégrammes de M. Sazonoff relatifs à une action à exercer sur l'Allemagne et l'Autriche pour qu'elles acceptent ses propositions.	L.	358
6	Paris à Londres ..	Réponse faite par M. Poincaré à M. Isvolsky après communication par ce dernier du programme de M. Sazonoff.	T.	361
6	.....	Exposé par le comte Szecsen du règlement des affaires balkaniques souhaité par l'Autriche.	N.	363
7	Berlin à Paris. ...	Entretiens avec M. de Kiderlen-Wächter, le marquis de San Giuliano, le comte Szögyeny et M. Boghitchevitch sur la question du port serbe dans l'Adriatique. Suggestions de M. de Kiderlen-Wächter.	T.	371
7	Sofia à Paris.	Voyage à Vienne projeté par M. Daneff ...	T.	374
7	Paris à Londres ..	Question à poser au Gouvernement britannique au sujet des suggestions allemandes.	T.	375
7	Berlin à Paris. ...	Entretien de M. Boghitchevitch avec M. de Kiderlen-Wächter qui invite la Serbie à la modération.	T.	377
7	Londres à Paris ..	Exigences de l'Autriche; danger de conflit avec la Serbie.	T.	378
7	Berlin à Paris. ...	Entretien de M. de Kiderlen avec Sir E. Goschen, sur le danger serbe.	T.	379
7	*Idem*	Entretien avec M. de Kiderlen qui accuse la Russie de pousser la Serbie contre l'Autriche.	T.	380
7	Rome à Paris.....	L'Italie défavorable à l'acquisition par la Serbie d'un port dans l'Adriatique.	T.	383
7	Vienne à Paris....	Réflexions sur la politique austro-hongroise.	D.	386
8	.....	Entretien avec M. de Schoen sur l'accès de la Serbie à l'Adriatique.	N.	390
8	Circulaire.	Démarche à faire pour s'entendre avec le Cabinet austro-hongrois sur la question de l'Adriatique.	T.	391
8	*Idem*	Conditions mises par l'Autriche à un agrandissement territorial de la Serbie.	T.	392
8	Londres à Paris ..	Opinion de Sir E. Grey sur les suggestions de M. de Kiderlen.	T.	394
8	*Idem*	Déclaration de Sir E. Grey sur le conflit austro-serbe.	T.	396
9	Paris à Londres ..	Approbation donnée aux vues de Sir E. Grey concernant l'Allemagne.	T.	401
9	.....	Entretien avec M. de Schoen sur le conflit possible de l'Autriche et de la Serbie.	N.	402
9	.....	Entretien avec M. Isvolsky sur le même sujet.	N.	403
9	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Giolitti sur les conditions proposées par l'Autriche pour le règlement des affaires balkaniques.	T.	407
9	Paris à Londres ..	Action que le Gouvernement italien se propose d'exercer à Berlin.	T.	408

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
10 nov.	Pétersbourg à Paris	Maintien sous les drapeaux de la classe libérable.	T.	410
10	*Idem*	Jugement porté par M. Sazonoff sur les aspirations des Serbes et des Bulgares.	T.	411
10	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur l'opposition que fait l'Autriche à l'octroi à la Serbie d'un port sur l'Adriatique et l'attitude de l'Italie à cet égard.	T.	415
10	*Idem*	Position prise par la Russie à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie dans l'affaire du port serbe.	T.	416
11	.....	Entretien avec le comte Szecsen sur les conditions dans lesquelles seront réglées les affaires balkaniques.	N.	419
11	Belgrade à Paris..	La Bulgarie solidaire de la Serbie dans l'affaire du port serbe.	T.	420
11	Circulaire.	Attitude prise par les Russes dans l'affaire du port serbe.	T.	421
11	Londres à Paris ..	Télégramme adressé par M. Sazonoff à Belgrade pour inviter le Gouvernement serbe à la modération.	T.	423
11	Rome à Paris.....	Au sujet de la position prise par les Russes..	T.	424
12	Ambass. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un télégramme adressé par M. Sazonoff à Belgrade pour inviter le Gouvernement serbe à la modération.	N.	431
12	*Idem*	Opinion de M. Sazonoff sur le danger que présenterait une intervention armée de l'Autriche contre la Serbie.	N.	432
12	Berlin à Paris. ...	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur une solution possible de l'affaire du port serbe.	T.	433
12	Londres à Paris. .	Au sujet d'une communication russe relative à l'affaire du port serbe.	T.	434
12	Vienne à Paris....	Au sujet des conditions dans lesquelles seront réglées les affaires balkaniques.	T.	435
13	Circulaire.	Vues du Gouvernement russe sur le différend austro-serbe.	T.	441
13	*Idem*	*Idem*.....	T.	442
13	Paris à Pétersbourg	Réponse à faire à ce sujet à M. Sazonoff....	T.	443
13	Londres à Paris ..	Opinion de Sir E. Grey sur le différend austro-serbe et l'attitude à prendre à cet égard.	T.	445
13	*Idem*	La situation de la Russie en 1912 comparée à ce qu'elle était en 1909.	D.	449
14	Circulaire.	Engagement pris par l'Italie envers l'Autriche.	T.	451
14	Paris à Belgrade..	Langage à tenir au Gouvernement serbe....	T.	452
14	Cettigné à Paris. .	Communications faites par les Ministres d'Autriche et d'Italie au Roi de Monténégro.	T.	456
14	Rome à Paris.....	Tendance de l'Italie à s'éloigner de l'Autriche en ce qui concerne les affaires balkaniques.	T.	458
15	Pétersbourg à Paris	Au sujet des conseils donnés aux Serbes...	T.	460

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
15 nov.	Belgrade à Paris..	L'Autriche multiplie ses préparatifs militaires.	T.	466
15	*Idem*	La politique autrichienne et les Slaves du Sud.	D.	467
16	M. Poincaré à M. Isvolsky.	Au sujet du différend austro-serbe.....	L.	468
16	Paris à Pétersbourg	Au sujet de la lettre adressée à M. Isvolsky..	T.	469
16	Pétersbourg à Paris	Au sujet d'une démarche faite par l'Autriche-Hongrie auprès du Gouvernement serbe.	T.	471
16	Belgrade à Paris..	Conseils de modération donnés au Gouvernement serbe.	T.	472
16	Rome à Paris.....	Situation difficile de l'Italie dans la Triple-Alliance.	T.	474
17	Vienne à Paris....	Mécontentement causé en Autriche par le traitement infligé à deux consuls.	T.	479
18	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Sazonoff avec les Ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie sur la question du port serbe.	T.	480
18	Circulaire.	Combinaison relative au port serbe proposée par l'Italie.	T.	481
18	Londres à Paris ..	Au sujet d'une démarche auprès du Gouvernement autrichien demandée par les Russes.	T.	482
18	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff ne croit pas que le conflit austro-serbe puisse prendre très rapidement un caractère dangereux.	T.	485
18	Belgrade à Paris...	M. Pachitch déclare que la Serbie ne peut renoncer à Durazzo.	T.	486
18	Paris à Pétersbourg.	Dispositions militaires que prendrait l'Autriche en cas de conflit armé.	D.	487
18	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec le comte Thurn sur les menées de certains agents russes.	D.	490
19	Paris à Londres...	Inconvénients possibles de la démarche demandée par le Gouvernement russe.	T.	491
19	Vienne à Paris....	Au sujet de l'incident austro-serbe des consuls	D.	496
20	Paris à Pétersbourg.	Conseils à donner à la Serbie.....	T.	498
20	Circulaire	Propositions de l'Italie pour le règlement de certaines questions territoriales dans la péninsule balkanique.	T.	501
20	Pétersbourg à Paris.	Opinion de M. Sazonoff touchant le règlement de la question du port serbe et l'autonomie albanaise.	T.	504
21	Paris à Pétersbourg.	Difficultés à prévoir avec l'Autriche en cas d'amputation de l'Albanie.	T.	507
21	.....	Conseil demandé par la Serbie.....	N.	508
21	.....	Réponse à faire au Gouvernement serbe.....	N.	510
21	.....	Réponse du Gouvernement français.....	N.	511
21	Paris à Berlin.....	Conditions auxquelles est subordonné l'examen des cinq points de M. de Kiderlen.	T.	512
21	Circulaire	Au sujet du conseil demandé par la Serbie.	T.	516

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
22 nov.	Paris à Londres...	Il serait désirable que le Gouvernement britannique prît sans tarder une décision au sujet de la conférence.	T.	520
22	Londres à Paris...	Réponse faite par le Gouvernement britannique à une démarche serbe.	T.	525
22	Circulaire	Avis exprimé par la Russie sur l'attitude que devrait prendre la Serbie.	T.	526
22	Vienne à Paris....	Bruit de mobilisation de trois corps d'armée autrichiens.	T.	528
23	*Idem*.....	Inquiétudes causées en Autriche par l'attitude de la Russie.	T.	530
23	*Idem*.....	L'Autriche décidée à procéder avec vigueur contre la Serbie.	T.	532
24	Belgrade à Paris...	Fermeté de l'opinion serbe touchant l'issue à la mer Adriatique.	T.	539
24	Berlin à Paris.....	L'attitude de la Russie ne justifie pas l'émotion qui s'est produite en Autriche.	T.	541
24	Rome à Paris....	Inquiétude causée en Italie par les bruits suivant lesquels l'Autriche-Hongrie se préparerait à mobiliser.	T.	543
24	Munich à Paris....	L'Empereur allemand s'emploie à prévenir toute rupture entre l'Autriche et la Russie.	D.	545
25	Circulaire	Entretien avec le comte Szecsen sur la question du port serbe et des relations économiques de l'Autriche avec la Serbie.	T.	549
25	Cettigné à Paris...	Démarche du Ministre d'Autriche-Hongrie auprès du roi Nicolas.	T.	550
25	Berlin à Paris.....	L'Archiduc François-Ferdinand déclare que l'Autriche ne peut faire à la Serbie de nouvelles concessions.	T.	551
25	Londres à Paris...	Sir A. Nicolson s'inquiète des préparatifs que fait l'Autriche et souhaite la prompte réunion d'une conférence.	T.	556
26	Paris à Berlin.....	Il y aura lieu à la fin de la guerre de régler de concert entre Grandes Puissances les questions pendantes.	T.	567
26	Belgrade à Paris...	Réponse demandée par le Ministre d'Autriche au Gouvernement serbe sur la question de de l'issue à la mer Adriatique.	T.	572
26	.....	Réponse à faire au comte Szecsen.....	N.	575
26	Londres à Paris...	Une première conférence pourrait, de l'avis de Sir E. Grey, avoir pour objet la solution de la question du port serbe.	T.	576
26	Belgrade à Paris...	État d'esprit menaçant pour l'Autriche qui règne en Serbie.	D.	577
27	Paris à Londres...	Questions à examiner avant la réunion d'une conférence pour le règlement des affaires balkaniques.	T.	578
27	Belgrade à Paris...	Préparatifs militaires de l'Autriche; concessions que peut faire la Serbie; ses revendications.	T.	581
28	Pétersbourg à Paris.	Opinion de M. Sazonoff sur la question du port serbe.	T.	586

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE du document.	NUMÉRO du document.
1912.				
28 nov.	Serajevo à Paris...	Activité militaire en Bosnie-Herzégovine.....	D.	589
29	Londres à Paris...	Incertitude dont témoigne l'attitude de M. Sazonoff.	T.	590
29	Paris à Londres...	Questions à examiner dans l'intérêt de la Serbie avant la réunion de la conférence.	T.	592
30	Cettigné à Paris...	Prétentions du Monténégro sur Scutari.....	T.	597
30	Vienne à Paris.....	Craintes que donnent les relations austro-serbes.	D.	598
1er déc.	Circulaire	Limites que l'Autriche-Hongrie paraît vouloir assigner à l'Albanie.	T.	600
1er	Berlin à Paris.....	Inquiétudes causées par les préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie.	T.	602
2	Belgrade à Paris...	Inquiétude causée en Serbie par l'attitude de l'Autriche-Hongrie.	T.	606
3	Berlin à Paris.....	La Serbie et le discours au Reichstag du Chancelier Bethmann Hollweg.	T.	611
3	Paris à Londres...	Observation relative au discours du Chancelier.	T.	612
3	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey qu'inquiète le discours de M. de Bethmann Hollweg.	T.	615
3	Belgrade à Paris...	Modération du Gouvernement serbe d'après M. Novakovitch.	T.	616
3	Vienne à Paris....	Impression produite en Autriche par le discours de M. de Bethmann Hollweg.	D.	618
4	Londres à Paris...	Entretien de Sir E. Grey avec l'Ambassadeur d'Allemagne sur le discours de M. de Bethmann Hollweg. Attitude de l'Angleterre en cas de conflit.	T.	622
4	Belgrade à Paris...	Entretien avec le Ministre d'Autriche-Hongrie sur les rapports à venir de la Serbie avec l'Autriche.	T.	624
4	Londres à Paris...	Observations sur la politique autrichienne dans la péninsule balkanique.	D.	627

C. LA POLITIQUE RUSSE À L'ÉGARD DE CONSTANTINOPLE ET DES DÉTROITS.

1912.				
18 oct.	Circulaire	Demande adressée par le Gouvernement russe à la Grèce de n'entreprendre aucune action navale contre les Dardanelles.	T.	195
2 nov.	Pétersbourg à Paris.	Modification relative à Constantinople demandée par M. Sazonoff aux clauses proposées par M. Poincaré.	T.	311
2	Paris à Pétersbourg.	*Idem*. Danger qu'il y aurait à empêcher la Bulgarie de tirer profit de sa victoire.	T.	313
4	Berlin à Paris.....	Médiation des Puissances proposée par M. Sazonoff afin d'éviter l'entrée de l'armée bulgare à Constantinople.....	T.	333
4	Vienne à Paris....	Le comte Berchtold désire qu'Andrinople reste aux Turcs.	T.	338

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
4 nov.	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe estime que les Bulgares pourraient conserver Andrinople.	T.	343
5	M. Isvolsky à M. Poincaré.	Moyen de prévenir une occupation de Constantinople par les Alliés.	L.	358
6	Londres à Paris...	M. Asquith favorable à l'établissement à Constantinople et à Salonique d'un régime international.	T.	364
6	*Idem*.....	Secret à garder sur la suggestion de M. Asquith.	T.	367
7	Paris à Londres...	Accueil peu favorable fait par M. Isvolsky à la suggestion de M. Asquith.	T.	373
8	*Idem*.....	La Russie ne s'oppose plus à l'entrée des Alliés à Constantinople.	T.	389
10	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff paraît se résigner à l'entrée des Bulgares à Constantinople.	T.	411
10	Constantinople à Paris.	Le Gouvernement ottoman compte sur l'Autriche pour contrecarrer les ambitions des États balkaniques.	T.	414
20	Pétersbourg à Paris.	Intentions du Gouvernement russe relatives à Constantinople et aux Détroits.	D.	506
25	Pétersbourg à Paris.	Intentions du Gouvernement russe au sujet de Constantinople et des Détroits.	T.	559
26	Paris à Pétersbourg.	Question relative aux Détroits à poser à M. Sazonoff.	T.	568
3 déc.	Ambassade russe à Aff. étr.	Solution de la question des Détroits proposée par le Gouvernement russe.	N.	617
		d. ATTITUDE DE LA ROUMANIE.		
23 oct.	Bucarest à Paris...	Mesures prises par le Gouvernement en vue d'une mobilisation éventuelle.	D.	229
28	M. Guillemin à Aff. étr.	Déclarations du Roi Charles sur la politique suivie par son Gouvernement.	T.	257
28	Bucarest à Paris...	Constitution d'un nouveau ministère dont la politique extérieure sera pacifique.	T.	263
31	*Idem*.....	Entretien avec le Roi Charles qui demande, s'il y a une Conférence, que la Roumanie y soit représentée.	T.	296
3 nov.	*Idem*.....	Le Gouvernement roumain remercie M. Poincaré du bon accueil fait par lui au désir exprimé ci-dessus par le Roi Charles.	T.	325
3	*Idem*.....	Exposé de la situation par le Roi Charles.	D.	330
3	*Idem*.....	Pression exercée par l'Allemagne sur la Roumanie pour qu'elle mobilise.	D.	331
7	Sofia à Paris.....	Concessions que la Bulgarie est disposée à faire à la Roumanie.	T.	376
18	Circulaire	Opinion de M. Take Jonesco sur la politique de la Roumanie à l'égard de la Bulgarie.	D.	488
18	Bucarest à Paris...	État d'esprit en Roumanie. Bonnes dispositions à l'égard de la Russie.	D.	489

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
30 nov.	Bucarest à Paris...	Courants antagonistes existant en Roumanie, l'un favorable à la Russie, l'autre à l'Autriche. Entretien avec M. Bratiano.	D.	599
2 déc.	*Idem*.....	Entretien avec M. Take Jonesco sur la situation dans les Balkans.	D.	608
3	*Idem*.....	Entretien avec le Roi Charles qui appréhende un conflit austro-serbe dans lequel la Roumanie prendrait parti pour l'Autriche.	T.	613
		e. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EMPIRE OTTOMAN. CHEMIN DE FER DE BAGDAD.		
3 oct.	Constantinople à Paris.	Le baron de Marschall et les entreprises allemandes dans l'Empire ottoman.	D.	38
6	*Idem*.....	Offres faites à la Banque ottomane par la Deutsche Bank pour l'achèvement du chemin de fer de Bagdad.	D.	73
14	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	159
18	Constantinople à Paris.	Besoin d'argent de la Turquie signalé par l'Ambassadeur d'Allemagne.	T.	197
24	Paris à Pétersbourg	Au sujet des offres faites à la Banque ottomane par la Deutsche Bank.	D.	233
5 nov.	Constantinople à Paris.	*Idem*.....	D.	359
		f. AFFAIRE DE CRÈTE.		
5 oct.	Rifaat Pacha à M. Poincaré.	Protestation contre une déclaration du Ministre grec des Affaires étrangères.	N.	59
15	Paris à Londres...	En cas de conflit armé entre la Grèce et la Turquie les Puissances protectrices devraient-elles retirer leurs navires de guerre des eaux crétoises?	D.	171
16	Londres à Paris...	Réponse de Sir E. Grey à la question ci-dessus.	T.	180
19	Circulaire	M. Poincaré croit indispensable le maintien d'une force navale dans les eaux crétoises. Instructions à donner aux commandants.	T.	200
21	Londres à Paris...	Accord existant entre les vues de M. Poincaré et celles de sir E. Grey.	T.	212
22	Pétersbourg à Paris.	Instructions données par le Gouvernement russe à ses commandants de navires.	T.	223
26	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Envoi par la Grèce d'un gouverneur général en Crète.	N.	249
28	Circulaire	La proposition tendant au retrait des navires de guerre est prématurée.	D.	265
28	Paris à Londres...	Raisons à l'appui de cette opinion.....	D.	266

IV. AFFAIRES DE CHINE.

(EMPRUNTS ET ACCORD RUSSO-MONGOL.)

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
3 oct.	Aff. étr. à Amb. britannique.	Le Gouvernement français ne juge pas opportun de recommander au consortium financier l'abandon des conditions mises précédemment à un emprunt chinois.	N.	36
4	.....	Au sujet d'une visite au ministère de M. de Verneuil syndic des agents de change.	N.	47
9	Pékin à Paris.....	Désir qu'a le Gouvernement chinois de reprendre les négociations avec le consortium.	T.	103
23	Amb. britannique à Aff. étr.	Le Gouvernement britannique craint que le Gouvernement chinois ne contracte de nouveaux emprunts en dehors du consortium.	N.	227
24	*Idem*.....	Accord souhaitable entre les six groupes intéressés sur les conditions à proposer au Gouvernement chinois.	N.	234
26	Aff. étr. à Amb. britannique.	Opinion du Gouvernement sur l'affaire visée dans les notes ci-dessus.	N.	250
8 nov.	Amb. russe à Aff. étr.	Contenu du traité conclu le 8 novembre entre la Russie et la Mongolie.	N.	397
14	Paris à Pétersbourg.	Observations relatives au traité russo-mongol.	D.	459
2 déc.	Pékin à Paris.....	Entretien avec le Président Yuan-Ché-Kai sur le traité russo-mongol.	D.	609

V. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RELATIONS ENTE ELLES DES PUISSANCES DE LA TRIPLE ENTENTE.		
		ACCESSION POSSIBLE DE L'ESPAGNE. ACCORD MÉDITERRANÉEN.		
1912.				
1er oct.	Londres à Paris...	Attaques dirigées par la presse anglaise contre la Russie.	D.	14
1er	Cdt de Saint-Seine à Marine.	Entretien avec Sir Fr. Bridgeman et l'amiral Troubridge sur un projet de convention navale.	L.	15
3	Londres à Paris...	Opinion de M. Sazonoff sur la situation politique à la suite de ses entretiens avec les hommes d'État anglais.	D.	37
7	Paris à Madrid....	Désir manifesté par l'Espagne de se rattacher à la Triple Entente.	D.	85
8	Londres à Paris...	Au sujet d'attaques dirigées dans la presse contre la politique britannique.	D.	100
9	*Idem*.....	Opposition d'intérêts qui pourrait exister entre la politique russe et la française en Orient.	D.	107
11	Paris à Londres...	Au sujet d'attaques dirigées dans la presse française contre la politique britannique.	T.	114
11	Londres à Paris...	*Idem*.....	T.	118
11	*Idem*.....	Campagne de presse engagée en Angleterre contre la Triple Entente et plus particulièrement contre la Russie.	D.	121
11	Madrid à Paris....	Au sujet de l'accession éventuelle de l'Espagne à la Triple Entente.	D.	124
12	Londres à Paris...	Accusations dirigées contre la politique britannique.	D.	136
15	Paris à Londres...	*Idem*.....	L.	169
16	Londres à Paris...	Irritation des Russes contre l'Angleterre.	D.	184
21	*Idem*.....	Au sujet d'un accord méditerranéen entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.	D.	214
21	M. P. Cambon à M. Paléologue.	*Idem*.....	L.	215
25	Paris à Londres...	Au sujet d'un accord méditerranéen entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.	D.	243
25	Paris à Rome.....	*Idem*.....	D.	244
26	M. G. Louis à M. Poincaré.	M. Kokovtzoff se plaint de l'attitude des banques françaises.	L.	254
29	M. Poincaré à M. Sazonoff.	Nécessité pour ne pas compromettre les relations entre la Russie et l'Angleterre de communiquer au Gouvernement britannique l'accord bulgaro-serbe.	L.	273
30	Londres à Paris....	Opinion de Sir E. Grey sur un accord méditerranéen conclu entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.	D.	285

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
31 oct.	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur la convention projetée entre l'Amirauté britannique et la Marine française.	D.	301
4 nov.	Rome à Paris.....	Au retour du marquis de San Giuliano on reparlera de l'accord méditerranéen.	T.	342
6	Paris à Londres...	Le Gouvernement russe va communiquer au Cabinet anglais l'accord bulgaro-serbe.	D.	370
8	Rome à Paris	Entretien avec M. Giolitti sur l'accord méditerranéen.	T.	393
8	.....	Projet de convention navale entre l'Amirauté britannique et la Marine française.	N.	398
12	Rome à Paris.....	Préférence à donner à un accord entre la France et l'Italie seulement.	D.	437
16	M. Poincaré à M. Isvolsky.	C'est à la Russie qu'il appartient de faire connaître son opinion dans une affaire qui l'intéresse plus directement que la France	L.	468
16	Paris à Pétersbourg.	*Idem*.....	T.	469
19	*Idem*.....	Définition conforme au traité de l'attitude que prendrait la France dans un conflit intéressant la Russie.	T.	494
			T.	494
20	Rome à Paris.....	Déclaration du marquis de San-Giuliano favorable à un accord méditerranéen.	T.	497
21	*Idem*.....	Projet d'accord franco-italien établi par par M. Barrère.	T.	514
21	Rome à Paris	*Idem*.....	D.	518
23	Londres à Paris...	Au sujet des lettres à échanger entre M. Paul Cambon et Sir E. Grey.	D.	534
24	Cdt de Saint-Seine à amiral Aubert.	Entretien avec Sir Fr. Bridgeman et l'amiral Troubridge.	L.	544
25	Paris à Londres...	Au sujet des lettres échangées entre M. Paul Cambon et Sir E. Grey.	D.	562
25	Aff. étr. à Guerre et Marine.	*Idem*.....	D.	563
29	Madrid à Paris....	Intérêt qu'a l'Espagne à se rapprocher des Puissances de la Triple Entente.	D.	594
4 déc.	Londres à Paris...	Attitude que prendrait l'Angleterre en cas de conflit.	T.	622
4	.....	Communication par M. Isvolsky des accords de Racconigi.	N.	625
	b. POLITIQUE DE LA TRIPLE ALLIANCE.			
8 oct.	Stockholm à Paris..	Déclaration de neutralité des États scandinaves.	D.	102
27	Rome à Paris.....	Entretien du comte Berchtold avec le marquis de San Giuliano.	T.	255
30	*Idem*.....	Visite du comte Berchtold au Roi d'Italie. Portée attribuée à cette visite.	D.	286
1er nov.	*Idem*.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur le renouvellement de la Triple Alliance.	T.	308

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
4 nov.	Berlin à Paris.....	Accueil amical réservé au marquis de San Giuliano à Berlin.	T.	332
8	Madrid à Paris. ..	Changement apporté à la situation de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée par l'établissement des Italiens en Libye.	D.	399
9	*Idem*	Menées allemandes en Espagne.....	D.	409
12	Rome à Paris.....	La politique autrichienne et l'italienne dans la péninsule balkanique.	D.	436
13	*Idem*	L'opinion italienne peu favorable à l'Autriche.	T.	448
16	*Idem*	Difficultés que présente pour l'Italie la pratique de la Triple Alliance.	T.	474
20	Paris à Rome.....	Déclaration de M. Tittoni sur l'attitude que prendrait l'Italie en cas de conflit entre l'Autriche et la Russie.	T.	502
21	Rome à Paris.....	Au sujet de la déclaration de M. Tittoni.....	T.	517
24	Berlin à Paris. ...	Entretien du général Schemua, chef d'État-major austro-hongrois avec le chef d'État-major allemand.	T.	542
24	Rome à Paris.....	Émotion provoquée en Italie par les bruits de mobilisation navale austro-hongroise.	T.	543
24	Cdt de Saint-Seine à amiral Aubert.	Entretien avec Sir Fr. Bridgeman et l'amiral Troubridge sur divers sujets intéressant la marine française.	L.	544
24	Munich à Paris. ..	L'Empereur Guillaume II veut prévenir une rupture entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.	D.	545
25	Rome à Paris.....	Au sujet de la déclaration de M. Tittoni.....	T.	560
26	Constantinople à Paris.	Préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie.	T.	571
2 déc.	Berlin à Paris. ...	Discours de M. de Bethmann Hollweg au Reichstag.	T.	605
3	Paris à Londres ..	Au sujet du discours de M. de Bethmann Hollweg.	T.	612
3	Londres à Paris ..	*Idem*.....	T.	615
3	Vienne à Paris....	Effet produit en Autriche par le discours de M. de Bethmann Hollweg.	D.	618
4	Berlin à Paris. ...	En cas de conflit avec l'Allemagne, la France serait obligée de garder la frontière des Pyrénées.	T.	620
4	Londres à Paris ..	Entretien de Sir E. Grey avec l'Ambassadeur d'Allemagne. Il n'existe pas d'entente anglo-allemande.	T.	622
4	Luxembourg à Paris.	Les Allemands dans le Grand-Duché de Luxembourg.	D.	626
4	*Idem*	Observation sur le caractère de l'alliance austro-allemande.	D.	627

VI. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
14 oct.	Cap. Génie à Guerre	Au sujet de la réforme en voie d'accomplissement en Belgique.	D.	161
28	Bruxelles à Paris..	Incertitude régnant en Belgique au sujet du respect de sa neutralité.	D.	267
29	*Idem*	Entretien avec Sir Fr. Villiers sur l'orientation du Cabinet belge.	D.	277
29	Cap. Génie à Guerre	Difficultés s'opposant à la réforme militaire projetée.	D.	278
7 nov.	Bruxelles à Paris..	L'Entente cordiale et la neutralité belge...	D.	385
11	Cap. Génie à Guerre	Au sujet de la présence dans la vallée de la Meuse de trois officiers français.	D.	425
12	*Idem*.....	Attitude des partis à l'égard de la réforme militaire.	D.	438
12	*Idem*	Position prise par le Gouvernement belge à l'égard de la France. Griefs contre l'Angleterre.	D.	439
16	Bruxelles à Paris..	Déclaration du Gouvernement à la rentrée des Chambres. Mesures militaires annoncées.	D.	476
20	Berlin à Paris. ...	La France, l'Allemagne et la neutralité de la Belgique.	D.	505
22	Cap. Génie à Guerre	Au sujet de la politique suivie par M. de Broqueville en ce qui touche la réforme militaire.	D.	529
23	Bruxelles à Paris..	Au sujet du voyage dans la vallée de la Meuse d'officiers français.	D.	535
25	*Idem*	Comment le Gouvernement belge conçoit la neutralité.	D.	565
27	.....	État d'esprit régnant en Belgique.....	N.	584
4 déc.	Luxembourg à Paris.	Mesures prises par l'Allemagne dans le Luxembourg.	D.	626

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

3ᴱ SÉRIE. — TOME IV.

1.

M. DU HALGOUËT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 66. *Athènes, 1er octobre 1912, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 20.)

Décret ordonnant mobilisation générale a été publié ce matin.
Je sais de source sûre qu'hier le Président du Conseil a répondu à un de ses familiers militaires qui voulait étudier des mesures à prendre en cas de guerre : « attendons, nous n'en sommes pas encore là ».

2.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 36. *Belgrade, 1er octobre 1912, 9 h. 20.*

(*Reçu :* 11 h. 40.)

Je réponds à vos télégrammes nºs 168 et 167 (1).
Après m'être concerté avec mes collègues d'Angleterre et de Russie, je n'ai

(1) Télégramme circulaire du 30 septembre communiquant à divers postes le télégramme adressé à Constantinople à la même date et reproduit dans le tome III, 3e série, sous le numéro 475. Le télégramme 168 adressé, en même temps qu'à Belgrade, à Sofia, Athènes et Cettigné prescrivait aux agents français auprès des gouvernements des États balkaniques de se concerter avec leurs collègues russes et anglais et de recommander la prudence aux Ministres des Affaires étrangères de Serbie, de Bulgarie, de Grèce et du Monténégro.

pas manqué de recommander nettement au Président du Conseil la plus grande prudence et la nécessité pour la Serbie d'éviter toute action inconsidérée, susceptible de provoquer une rupture avec la Turquie, notamment par des mouvements de troupes dirigées vers la frontière.

Mes collègues d'Angleterre et de Russie ont fait une démarche identique. De même le Chargé d'affaires d'Allemagne, qui avait reçu l'ordre de conformer son langage à celui du Ministre d'Angleterre.

M. Pachitch m'a dit qu'il venait de télégraphier au Ministre de Serbie à Constantinople de rester à son poste, bien qu'il lui eût déjà donné pour instruction de quitter Constantinople dans les 48 heures si le transit du matériel de guerre serbe retenu en Turquie n'était pas autorisé dans ce délai. Il a ajouté que le Ministre de la Guerre se refusait à [annuler l'ordre] de ce jour touchant la dislocation des troupes, mais que, en tout état de cause, le Gouvernement serbe resterait dans l'expectative, en attendant l'effet des démarches entreprises à Constantinople par les grandes Puissances.

M. de Hartwig nous a dit confidentiellement à tous que M. Pachitch était profondément pacifique, fort ennuyé de la situation présente et décidé à pousser la mobilisation avec une sage lenteur.

3.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 288. Secret. Confidentiel. *Berlin, 1er octobre 1912, 12 h. 40.*

(*Reçu : 14 h. 5.*)

J'ai vu hier soir le Chancelier qui espère que, malgré la mobilisation des États balkaniques, la paix pourra être maintenue ou au moins le conflit localisé. Il m'a parlé de la communication que m'avait faite M. de Kiderlen et qui a fait l'objet de mon télégramme 286 (1) et il a insisté sur sa portée. Il considère que l'action du Gouvernement français peut avoir en ce moment une importance qui pourrait être décisive (2).

(1) Télégramme du 28 septembre reproduit dans le tome III, 3e série, n° 468.

(2) Cf. le compte rendu donné par M. de Kiderlen de son entretien avec M. Jules Cambon. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12189.

4.

M. du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 67. *Athènes, 1er octobre 1912, 15 h. 30.*
(*Reçu : 15 h. 45.*)

Les légations de Russie, Allemagne et Autriche-Hongrie ont fait séparément des démarches tendant à empêcher la remise à la Turquie de la note qui fait l'objet de mon télégramme n° 60 (1). Le Ministre des Affaires étrangères les a priées de lui accorder un délai pour leur donner une réponse.

M. Venizelos a dit ce matin au Ministre d'Autriche que les préparatifs de la Grèce ne seraient pas terminés avant vingt jours, mais que, si d'ici là les Etats balkaniques n'avaient pas obtenu des garanties suffisantes pour l'application des réformes en Macédoine, il fallait s'attendre à un conflit.

5.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 102. *Sofia, 1er octobre 1912, 17 h. 10.*
(*Reçu : 19 h. 10.*)

Ainsi que vous l'a fait connaître mon télégramme précédent (2), le Ministre de Russie a déjà effectué hier la démarche à laquelle se réfère votre télégramme n° 224 (3).

En présence du fait accompli et de la réponse qui a été donnée à M. Nekloudoff par le Président du Conseil, mon collègue d'Angleterre et moi pensons qu'une nouvelle démarche dans le sens indiqué est inutile.

(1) Il s'agit en réalité du télégramme 63 du 29 septembre. M. du Halgouët annonçait que la Bulgarie et la Grèce songeaient à demander des « garanties pour les populations chrétiennes de la Turquie :

« 1° La nomination de valis étrangers agréés par les grandes puissances; il ne serait pas question de modifier les circonscriptions administratives;

« 2° Que les conseils locaux élus soient placés à côté de ces fonctionnaires;

« 3° Que la gendarmerie soit encadrée d'officiers européens ayant un commandement effectif. »

(2) Télégramme en date du 30 septembre reproduit dans le tome III, 3e série, n° 481.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme adressé à Constantinople le 30 septembre et reproduit dans le tome III, 3e série, sous le numéro 475.

6.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 272. *Londres, 1er octobre 1912, 17 h. 16.*
(*Reçu :* 19 h. 50.)

La mobilisation est décrétée à Belgrade et à Athènes. M. Daneff, envoyé probablement par le Roi Ferdinand, a vu le Ministre de Prusse (*sic*) à Sofia et lui a dit que le seul moyen de couper court au conflit était l'application de l'article 23 du traité de Berlin avec nomination en Macédoine d'un vali chrétien, de nationalité non ottomane, et la garantie des Puissances pour la nouvelle organisation. Mon collègue d'Autriche, qui partait hier pour Balmoral, a vu M. Sazonoff(1) qui l'a prié de télégraphier au comte Berchtold que la Russie « ne bougerait pas si l'Autriche ne se livrait à aucune démonstration » (2).

Dans la soirée, M. Sazonoff a réitéré à Sir A. Nicolson ses déclarations sur les intentions de son Gouvernement. Il a affirmé qu'à l'heure actuelle l'opinion russe se désintéressait des Balkans, mais il n'en serait pas de même en cas d'intervention de l'Autriche.

7.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 508. Très confidentiel. *Paris, 1er octobre 1912, 20 h. 20.*

D'après ce que vient de me dire le Chargé d'affaires d'Angleterre, M. de Kiderlen, sollicité de se joindre à la démarche des Puissances à Constantinople et auprès des États balkaniques, aurait déclaré que, M. Sazonoff n'ayant pas attendu sa réponse avant d'entreprendre lui-même cette démarche, l'Allemagne croyait devoir s'abstenir et que, la Porte ayant pris l'initiative des réformes, il n'y avait qu'à lui laisser le soin de les réaliser. J'aurais intérêt à savoir d'urgence si cette déclaration de M. de Kiderlen est l'indice d'un changement dans les intentions que M. de Bethmann Hollweg et lui nous

(1) Le ministre russe des Affaires étrangères était en visite à Londres depuis le 22 septembre. Voir tome III, 3e série, nos 455 et 459.

(2) Cf. le télégramme adressé de Londres à son Gouvernement par le comte Mensdorff, le 30 septembre (*Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3879).

avaient témoignées et que me confirme encore votre télégramme n° 288 (1). Si ces intentions persistent, serait-il bien entendu que la Russie et l'Autriche agiraient au nom de toutes les grandes Puissances, y compris l'Allemagne? J'aurais besoin de cette certitude avant de conférer avec M. Sazonoff.

8.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 275. Secret. *Londres, 1er octobre 1912, 17 h. 54*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

M. Sazonoff m'a parlé confidentiellement d'une suggestion de Votre Excellence qui lui paraît des plus heureuses et qui consisterait à confier à la Russie et à l'Autriche une sorte de mandat européen pour agir sur les Etats balkaniques. Ce serait le meilleur moyen de se prémunir contre une ingérence autrichienne que le Ministre des Affaires étrangères russe considère comme pleine de périls. Il se réserve de s'entretenir avec Votre Excellence de ce projet qui doit rester secret jusqu'à nouvel ordre.

9.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 290 et sans n°. Secret. *Berlin, 1er octobre 1912, 21 h. 10, 21 h. 22.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 23 heures.)

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le Secrétaire d'État (2) celui-ci m'a avoué qu'en présence de l'état de choses existant dans les Balkans, par suite de la mobilisation, il lui paraissait bien difficile d'empêcher que la guerre éclatât entre la Turquie et les États balkaniques; que les Puissances pour l'empêcher devraient prendre des mesures coercitives de nature telle qu'elles hésiteraient certainement à s'y résoudre : « Quoi qu'il en soit », a-t-il dit textuellement, « l'Allemagne se joindra à toutes les mesures que

(1) Du même jour, ci-dessus, n° 3.

(2) Cf. la note rédigée par M. de Kiderlen sur son entretien du 1er octobre avec M. Jules Cambon, *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12191.

proposeront les Puissances en vue d'éviter la guerre.» «Mais, a-t-il ajouté, si la guerre éclate, l'essentiel serait d'éviter qu'elle donnât lieu entre les grandes Puissances à des dissidences sérieuses.»

Le Secrétaire d'État en est revenu alors à la proposition qui a fait l'objet de mon télégramme 286 [1]. Il ne voit qu'un seul moyen de localiser le conflit balkanique entre les États balkaniques, c'est que les grandes Puissances déclarent à tous les belligérants qu'après l'issue du conflit elles n'admettront pas de changements territoriaux dans les Balkans. «Cette déclaration, a remarqué M. de Kiderlen, serait facilitée aux Puissances par la déclaration antérieurement faite par les États balkaniques qu'ils ne poursuivaient que des réformes et non pas des agrandissements, et elle aurait le grand avantage de garantir les États balkaniques contre les conséquences d'un succès possible des Turcs. Quant à l'objection tirée de l'obligation où se trouveraient les Puissances d'empêcher des changements territoriaux en cas de succès des États balkaniques et des difficultés qu'elles y trouveraient, le Secrétaire d'État ne la méconnaît pas, mais il estime qu'après la guerre la menace ou l'emploi de moyens coercitifs, s'il était nécessaire d'y recourir, seront plus faciles, plus effectifs et moins dangereux.»

M. de Kiderlen est revenu sur l'heureux concours de circonstances qui permet à Votre Excellence de voir M. Sazonoff demain. Il espère que vous voudrez bien examiner cette proposition. «Si la Russie l'accepte et prend l'initiative de proposer une déclaration relative au maintien du *statu quo* territorial, je me porte fort, a-t-il dit *textuellement*, que nous amènerons l'Autriche à s'associer à la Russie. Je prie seulement, a-t-il ajouté, que cette déclaration reste secrète, car il importe qu'elle ne revienne pas aux oreilles de l'Autriche».

J'ai demandé au Secrétaire d'État ce qu'il en serait de sa proposition si la Russie, tout en l'approuvant, préférait que ce fût l'Autriche qui en prît l'initiative. «Dans ce cas, m'a répondu M. de Kiderlen, j'ai lieu de penser que l'Autriche la prendrait, mais c'est nous qui serions l'intermédiaire auprès d'elle comme il vous appartient de l'être auprès de la Russie. «J'ai fait connaître au Secrétaire d'État que j'allais aussitôt vous transmettre sa conversation : «Souhaitons, m'a-t-il dit, que le danger d'une guerre générale puisse être écarté : la France peut faire une grande chose dont les conséquences iront bien loin.»

[1] Télégramme du 28 septembre reproduit dans le tome III, 3e série, n° 468.

10.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 291. *Berlin, 1er octobre 1912, 21 h. 10.*

(*Reçu* : 22 h. 15.)

La plupart de mes collègues ont été surpris de la soudaineté des mesures prises par les États balkaniques. L'Ambassadeur de Turquie notamment se demande s'il n'y a pas une action secrète de Pétersbourg dans les Balkans. Il relève la nomination au grade de maréchal russe du Roi de Roumanie et il est porté à y voir l'indice d'une action de la Russie sur la Roumanie.

Le Chargé d'affaires d'Autriche accuse la Turquie d'avoir provoqué cette mobilisation par les manœuvres intempestives qu'elle a faites sur la frontière bulgare. Quant au Chargé d'affaires serbe, il a communiqué au Gouvernement impérial la liste des réformes que le Gouvernement serbe demande à la Porte pour les provinces de la Vieille Serbie. Il ne me paraît pas que la Porte puisse les accorder. Ce document est surtout important parce qu'il contient l'indication de limites d'influence que se sont reconnues la Bulgarie, la Grèce et la Serbie; on considérait toujours qu'un accord entre elles sur ce point était irréalisable.

11.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 454 et 455. Très confidentiel. Secret.

Saint-Pétersbourg, 1er octobre 1912, 21 h. 5, 21 h. 4.

(*Reçu* : 22 h. 55, 23 h. 25.)

Suite du numéro précédent [1].

M. Nératoff était assez pessimiste sur la situation dans les Balkans : il est persuadé qu'avant huit jours les hostilités auront commencé.

Il m'a parlé avec intérêt de votre suggestion faite à Londres de charger la

(1) Par son télégramme n° 453, même date, M. Doulcet disait que, si un essai de mobilisation partielle avait eu lieu dans certains districts russes le jour même de la mobilisation bulgare, c'était pure coïncidence.

Russie et l'Autriche d'agir au nom de l'Europe. Il semble personnellement garder grande méfiance vis-à-vis de l'Autriche. Il doute qu'elle désire vraiment la paix. « Pour que nous nous entendions avec elle, il faut que l'Autriche se lie les mains, et elle ne voudra pas se lier les mains. »

Bien qu'il soit depuis quinze jours en contact fréquent avec le prince Engalitcheff, il manifeste plus de confiance dans l'action sincèrement pacifique de Berlin sur Vienne.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie (homme de confiance du comte Berchtold, détaché ici en mission) m'a beaucoup parlé de l'union nécessaire de toutes les Puissances, mais serait enclin à l'expectative, car il escompte la défaite des petits Etats, la Turquie faisant de suite la paix avec l'Italie. Il affirme que l'Autriche est plus intéressée que toute autre Puissance à la paix balkanique et au *statu quo* et suppose que personne n'ose en douter.

12.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 547. Secret. Très confidentiel. *Rome, 1er octobre 1912, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

On est très préoccupé en Italie des événements d'Orient et surtout de l'attitude qu'adoptera l'Autriche. En vue des entretiens de Votre Excellence avec M. Sazonoff, je crois devoir lui faire connaître qu'on est informé ici de l'entente intervenue entre Pétersbourg et Vienne pour les démarches à effectuer dans le but de maintenir la paix. Tant qu'il apparaîtra clairement que cette action concertée n'a pas d'autre objet et qu'elle tend par là même à éviter des [difficultés] dangereuses entre la Russie et l'Autriche, on la verra à Rome avec satisfaction. Mais si elle prenait l'aspect d'un retour à l'accord de Mürzsteg et semblait exclure l'Italie des affaires balkaniques, l'opinion publique de ce pays, qui s'est habituée à considérer que les intérêts russes et italiens sont identiques dans cette région, serait profondément déçue. Elle pousserait en conséquence le Gouvernement du Roi à un accord avec Vienne qui mènerait à l'aggravation de [la] Triple Alliance.

13.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 390. *Thérapia, 1er octobre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le 2, à 12 h. 40.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre au Ministre de la Guerre le télégramme suivant de notre Attaché militaire :

« En l'absence du Ministre et du Chef d'État-major général le Sous-Chef d'État-major général vient de me déclarer officiellement que les ordres de mobilisation générale de l'armée ottomane avaient été envoyés dès hier soir lundi.

« Lettre suit » (1).

14.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 410. *Londres, 1er octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 octobre.)

Le jour où M. Sazonoff est arrivé à Londres, le « Persia Committee » a lancé un manifeste qui a été publié dans tous les journaux. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le texte de ce manifeste (2). C'est une protestation contre un partage éventuel de la Perse entre l'Angleterre et la Russie, contre l'hypothèse d'une expédition militaire anglaise dans la Perse méridionale et une critique de la politique d'entente anglo-russe qui, d'après les protestataires, risquerait d'aboutir à ces éventualités. « Si notre adhésion à la Triple Entente, disent-ils, a pour conséquence de nous infliger les énormes charges militaires qu'entraînerait l'exécution d'un de ces programmes, le plus tôt nous nous affranchirons de ses liens gênants, le mieux ce sera. » Cette phrase indique le but auquel ils tendent.

J'ai cherché à me renseigner sur ce qu'est le « Persia Committee », sur les personnes qui le composent et l'influence qu'il peut exercer. Ce comité a été fondé il y a environ deux ans. Son président est Lord Lamington, ancien gou-

(1) Voir ci-dessous, n° 19. — (2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici le texte de ce manifeste.

verneur de Bombay. Le «Chairman» c'est-à-dire le président effectif, est M. Lynch, le chef de la célèbre maison de commerce et compagnie de navigation du Tigre et de l'Euphrate. Le vice-chairman, M. E. G. Browne, est un professeur de persan à l'Université de Cambridge. Parmi les membres de la commission exécutive, on voit surtout figurer des noms de membres du Parlement. De ce nombre sont des parlementaires de tous les partis; des conservateurs comme l'Hon. Harry Lawson, propriétaire du *Daily Telegraph*, comme le comte de Ronaldshay, financièrement intéressé aux affaires de Mésopotamie; des nationalistes irlandais, comme M. John Dillon, qui s'est fait une spécialité de défendre la cause des nationalistes de tous les pays et d'apitoyer les Communes sur le sort du Khédive, du Shah, du Mad-Mullah; des travaillistes, comme M. H. Keir Hardie, Murray Macdonald, Ramsay Macdonald; des libéraux de toute nuance, des radicaux connus pour leurs tendances allemandes comme M. Ph. Morel. Je relève encore, parmi les noms des membres de ce comité qui sont étrangers au Parlement, ceux de Sir Thomas Barclay, le célèbre pacifiste, et de M. Lucien Wolf, le journaliste israélite et anti-russe. En somme, sans s'exagérer l'importance du comité persan, on doit cependant convenir que sa composition panachée est de nature à lui assurer sur le Parlement, où il se recrute en majeure partie, une certaine influence et, par le Parlement, sur la presse et l'opinion.

J'ai parcouru quelques-unes des brochures que ce comité a publiées depuis sa fondation. Toutes commentent les événements de Perse, la crise intérieure persane, les résolutions ou les déclarations de Sir Edward Grey, dans un esprit nettement hostile à la politique d'entente anglo-russe. Susciter un mouvement d'opinion contre cette entente, en profitant d'une question qui excite en Angleterre un vif intérêt, me semble être le but réel des efforts de ceux qui dirigent le comité persan. Par là sa fondation et son activité me paraissent se rattacher à la campagne anti-russe qui se dessine ici depuis quelque temps. L'un des leaders de cette campagne, M. Lucien Wolf, ne fait-il pas d'ailleurs partie de la commission exécutive du comité? J'ai déjà eu l'occasion de signaler au Département, par ma lettre du 16 septembre dernier n° 379 [1], le pamphlet périodique que ce journaliste remuant publie contre la Russie. Il ne s'en tient pas là et ne laisse échapper aucune occasion de dénigrer le Gouvernement et la politique russes, dans les grands journaux auxquels il collabore. La question de Perse lui a fourni un admirable tremplin.

J'envoie ci-joint à Votre Excellence, à titre d'exemple, un article de M. Lucien Wolf, paru avec illustrations à l'appui dans le *Graphic*, sur les «atrocités russes en Perse». Tout en étant sans grande conséquence, ces excitations ne sont pas cependant sans encourager certains exaltés à des manifestations re-

[1] Le pamphlet était intitulé «Darkest Russia» et on y trouvait résumé «tout ce qui pouvait influencer un lecteur anglais dans un sens hostile à la Russie».

grettables. C'est ainsi qu'à l'arrivée de M. Sazonoff à la gare de Charing Cross, le Ministre impérial des Affaires étrangères a vu exhiber sous ses yeux un placard sur lequel était écrit : « A bas la Russie, évacuez la Perse ».

Faut-il admettre que les meneurs de cette campagne obéissent réellement aux sentiments d'humanité ou aux préoccupations politiques qu'ils invoquent pour les besoins de leur cause? Je ne le crois pas. L'un d'entre eux a avoué récemment que, sous la campagne de presse menée contre la Russie au sujet des affaires persanes, se dissimulait un intérêt économique : celui des cotonniers du Lancashire, qui détiennent actuellement le marché de la Perse et redoutent de se le voir enlever par la concurrence russe. Ce sont ces industriels qui alimentent le mouvement, font les frais du comité persan et de sa propagande. Je m'explique ainsi que nous voyions y participer des journaux économiques et financiers. L'*Economist* de cette semaine consacre en effet à la Russie un article des plus violents, où il reproche au Gouvernement britannique de prêter son appui diplomatique et moral à une Puissance qui est en train d'avaler la Perse, d'opprimer la Finlande, la Pologne, la petite Russie, la Géorgie et qui prépare une irruption en Suède et en Norvège! Ce sont là des clichés que nous avons déjà vu servir, lorsque l'industrie ou le commerce anglais ont eu lieu de redouter les entreprises russes dans quelque autre de leurs champs d'action. A l'époque où l'activité de la Russie s'est tournée vers la Mandchourie et la Chine, une campagne analogue à celle qui se poursuit aujourd'hui à propos de la Perse s'est produite alors, provoquée par un intérêt tout aussi matériel. Les exemples du même fait sont fréquents en Angleterre. Qu'il s'agisse du Congo, du Katanga, de la Chine ou de la Perse, les industriels anglais excellent à déterminer des mouvements d'opinion, auxquels s'associent de bonne foi des humanitaires et des exaltés. Le Gouvernement se fie généralement au temps pour avoir raison de ces mouvements. Il faut espérer que ce moyen lui réussira cette fois encore.

15.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE LEGOUZ DE SAINT-SEINE, ATTACHÉ NAVAL À LONDRES.

AU VICE-AMIRAL AUBERT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

L. particulière. *Londres, 1er octobre 1912.*

J'ai eu ce matin un entretien avec l'amiral Sir Francis Bridgeman, Premier Lord naval, qui est rentré à Londres hier. Il m'a reçu en présence du contre-amiral Troubridge, chef du « Naval War Staff » qui comprend le français.

Nous avons d'abord abordé le préambule. J'ai lu le texte français que vous

m'avez remis [1] et l'ai commenté en anglais; j'ai insisté sur ce point que le Ministre jugeait tout à fait inutile d'insérer dans un pareil document des considérations sur les causes qui pouvaient avoir amené les deux pays à effectuer telle ou telle concentration, d'autant plus que les causes évoquées dans le texte anglais étaient elles-mêmes discutables. Il suffisait donc d'établir que, si une coopération des deux marines était décidée par les deux Gouvernements, les flottes seraient réparties, au début des opérations, suivant le plan tracé. Les deux officiers généraux ont convenu que le texte français était beaucoup plus simple et plus net, qu'il renfermait tout l'essentiel, et qu'il écartait toute matière à discussion. Ce texte sera soumis à M. Winston Churchill dès son retour à Londres où il est attendu vendredi prochain.

L'amiral Bridgeman m'a demandé si le ministère des Affaires étrangères était au courant de ces pourparlers « car, m'a-t-il dit, le Foreign Office les ignore et, si le Ministre des Affaires étrangères a eu connaissance de ce texte, il serait bon que Sir Edward Grey le connût aussi. » J'ai répondu que M. Poincaré avait eu connaissance du texte du préambule et que je tenais l'Ambassadeur au courant de mes conversations avec l'Amirauté.

Passant ensuite aux détails d'ordre technique, j'ai lu et commenté les documents que j'ai rapportés de Paris [2]. Les deux amiraux ont écouté sans faire d'observations; il m'a paru cependant qu'ils approuvaient le projet d'établir deux barrages distincts dans la Manche et de charger chacune des marines de l'un d'eux en remettant à la France le plus occidental.

Pour la Méditerranée, il m'a paru aussi qu'ils admettaient la nécessité pour nous d'opérer en dehors du bassin occidental et de porter le gros de nos forces entre les escadres italienne et autrichienne pour en empêcher la jonction, ou bien là où se trouveraient les forces réunies si cette jonction avait été effectuée.

En ce qui concerne la question du commandement en Méditerranée, l'amiral Bridgeman, tout en reconnaissant la nécessité de subordonner les forces navales anglaises au commandant en chef français a élevé de nouveau l'objection du grade, le commandant en chef anglais actuellement dans la Méditerranée ayant un grade plus élevé que celui de vice-amiral. Je lui ai fait observer qu'en France les grades d'amiral de France et de maréchal n'existaient plus, mais qu'en fait il y avait plusieurs grades inclus sous la dénomination de vice-amiral ou de général de division. Un général de division, commandant d'armée ou généralissime peut avoir sous ses ordres des généraux de division plus anciens que lui, et il pourrait en être de même de l'officier général de la marine appelé au commandement suprême de l'armée navale : il recevrait une commission d'amiral. Il y aurait, en tous cas, une

[1] Voir dans le tome III, 3e série, le numéro 420, page 507, note de M. Delcassé.

[2] Voir tome III, 3e série, n° 420, annexe II.

manière de tourner la difficulté, ce serait de mettre à la tête des forces anglaises en Méditerranée un officier général moins ancien de grade que le commandant en chef français.

A la suite de cette lecture, j'ai laissé à l'amiral Bridgeman une copie des documents. Il va les faire traduire en anglais et étudier par son État-major général, puis me convoquera lorsqu'il sera prêt à continuer la conversation.

J'oubliais de vous dire, au sujet du préambule, que, depuis ma dernière lettre dans laquelle je vous informais que l'Ambassadeur avait reçu du Ministre des Affaires étrangères un télégramme [1] l'invitant à me prescrire de chercher à supprimer tout préambule, et qu'il m'avait cependant donné ordre d'aller de l'avant, M. Cambon a reçu de M. Poincaré de nouvelles instructions maintenant ce préambule [2].

J'ai également remis à l'amiral Bridgeman une copie du tableau des dates probables de mise en construction, lancement et entrée en service des cuirassés français en construction ou en projet. Il m'a chargé de vous remercier pour ce document.

16.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 226. *Paris, 2 octobre 1912, 10 h. 5.*

Je réponds à votre télégramme n° 102 [3].

Veuillez faire immédiatement et de la manière la plus pressante la démarche que vous avait prescrite mon télégramme n° 224 [4]. La réponse de M. Néklioudoff doit d'autant moins nous empêcher de faire connaître notre sentiment au Gouvernement bulgare que nous pouvons être amenés à des démarches encore plus énergiques, d'accord avec les Puissances.

(1) Voir tome III, 3e série, n° 436.

(2) En réponse au télégramme de M. Paul Cambon, du 21 septembre reproduit dans le tome III, 3e série, sous le numéro 446, concernant le préambule, M. Poincaré avait télégraphié le 22 : « Je me range entièrement à votre avis en ce qui concerne le préambule ».

(3) Voir ci-dessus n° 5.

(4) Voir tome III, 3e série, n° 475, note.

17.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 510. *Paris, 2 octobre 1912, 14 h. 30.*

Bien que M. Sazonoff ait tenu à réserver sa réponse jusqu'à son entrevue avec moi, j'ai lieu de supposer, d'après un télégramme confidentiel de votre frère [1], que la Russie accepterait finalement d'exercer, au nom de l'Europe, avec l'Autriche, une action énergique à Constantinople et dans les Balkans. Il y aurait intérêt, pour éviter une perte de temps, à ce que l'Allemagne pressentît l'Autriche dès maintenant et lui déconseillât toute initiative isolée.

18.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 292, 293 et 294.

Berlin, 2 octobre 1912, 13 h. 20, 13 h. 10, 13 h. 50.
(*Reçu :* 15 h. 15, 14 h. 55, 16 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 508 [2].
Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mon télégramme d'hier n° 289 [3], M. de Kiderlen n'avait nullement décliné l'offre qui lui a été faite de se joindre à la démarche des Puissances à Constantinople et près des États balkaniques,

Lord Granville vient de me confirmer que le Secrétaire d'État lui avait [donné] une réponse favorable. Il vient de me montrer le télégramme qu'il a adressé au Foreign Office et qui annonçait que M. de Kiderlen envoyait des instructions à ses agents pour qu'ils se joignent aux nôtres. Il y a donc un malentendu dans ce que le Chargé d'affaires d'Angleterre à Paris a dit à Votre Excellence.

Urgent. Secret.
Je viens de voir le Secrétaire d'État et je lui ai posé la question de savoir

(1) Voir à la date du 1er octobre, le télégramme de M. Paul Cambon reproduit sous le n° 8.

(2) Voir ci-dessus n° 7.

(3) Dans ce télégramme, M. Jules Cambon disait que M. de Kiderlen s'associait aux démarches faites en Turquie et dans les États balkaniques pour empêcher la mobilisation.

s'il était bien entendu que la Russie et l'Autriche, en prenant l'initiative de déclarer qu'il n'y aurait pas de changement au *statu quo* territorial dans les Balkans, quelle que soit l'issue du conflit entre la Turquie et les États balkaniques, agiraient au nom de toutes les grandes Puissances y compris l'Allemagne [1]. Je lui ai dit que Votre Excellence avait besoin de cette certitude avant de conférer avec M. Sazonoff. Le Secrétaire d'État m'a répondu que la Russie et l'Autriche pourraient agir au nom de toutes les grandes Puissances ou que les grandes Puissances se joindraient à elles comme la Russie et l'Autriche le jugeraient préférable.

Absolument secret.

Le Secrétaire d'État m'a dit confidentiellement que l'Autriche s'associerait à la Russie et que l'affaire était décidée du côté de Vienne.

Secret.

Après avoir vu le Secrétaire d'État ce matin, je me suis rendu chez le Chancelier qui m'a confirmé ce que m'a dit M. de Kiderlen. La Russie et l'Autriche, si elles font la démarche ayant pour objet le *statu quo* territorial, agiraient au nom de toutes les grandes Puissances, y compris l'Allemagne.

M. de Bethmann Hollweg m'a exprimé l'espoir que Votre Excellence pourrait amener M. Sazonoff à prendre l'initiative qui lui est proposée ; la déclaration lui semble très urgente et il n'y a pas, à ses yeux, un jour à perdre. Il m'a répété combien il comptait que la paix de l'Europe serait assurée, grâce à vos efforts.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiera, ce soir, un communiqué affermissant (*sic*) l'union des grandes Puissances pour empêcher ou tout au moins pour localiser le conflit et exprimant la confiance qu'elles n'y participeront pas.

19.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 391. Confidentiel. *Thérapia, 2 octobre 1912, 7 h.*

(*Reçu : 16 h. 45.*)

Comme de juste, la Turquie répond par une mobilisation générale à celle des États balkaniques. L'ouverture des hostilités paraît imminente.

[1] D'après une note des éditeurs de la *Grosse Politik* (vol. 33, p. 155), il n'existerait dans les archives du ministère allemand des Affaires étrangères aucun document relatif à l'entretien du 2 octobre de M. Jules Cambon avec M. de Kiderlen. La même observation s'applique à l'entretien avec M. de Bethmann Hollweg auquel se rapporte le télégramme suivant.

En vue d'y parer, s'il est encore possible, l'Ambassadeur de Russie a soumis à M. Sazonoff la proposition suivante, qu'il s'est efforcé, m'a-t-il dit, de simplifier, afin de réunir sans discussion l'adhésion de toutes les Puissances dont le concours unanime lui semble indispensable.

Les cinq Puissances notifieraient à la Turquie et à la Bulgarie, à la Serbie et à la Grèce que d'une part elles ne sauraient admettre la rupture de la paix et que résolues d'autre part à réaliser en Roumélie les réformes nécessaires, elles prennent en mains l'affaire qu'elles considèrent comme étant exclusivement de leur ressort.

M. de Giers ne se dissimule pas qu'une pareille démarche rencontrera une égale résistance à Constantinople, Sofia, Belgrade et Athènes, car les esprits sont, dans toute la péninsule balkanique, montés à l'unisson, mais il espère néanmoins son succès, si elle est accomplie avec la promptitude et la vigueur désirables.

Il est clair que l'Europe ne peut laisser s'engager la guerre sans tenter un suprême effort pour la prévenir; la suggestion de mon collègue me paraît donc digne de considération. Si elle était acceptée, il conviendrait, je crois, en même temps que la démarche collective s'accomplirait, d'aviser aux moyens d'arrêter aussitôt la Bulgarie, car le Gouvernement bulgare paraît bien résolu à ne pas laisser perdre en discussions diplomatiques l'avance que sa mobilisation plus rapide lui donne sur la Turquie [1].

20.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 295. *Berlin, 2 octobre 1912, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 19 heures.)

On m'a donné connaissance à la Wilhelmstrasse d'un télégramme de M. de Schoen relatant une conversation qu'il a eue avec M. Isvolsky [2]. Celui-ci aurait déclaré à l'Ambassadeur d'Allemagne que *malgré ses défiances à l'égard de l'Autriche* il ne se montr[erait] pas défavorable à l'idée d'une déclaration commune dont on avait parlé à Berlin. Quelles que soient les assurances données par M. Isvolsky j'ai le sentiment qu'ici on redoute un peu son action.

(La suite *sous toutes réserves :*) On attribue l'attitude particulièrement agres-

(1) Ce télégramme a été transmis le 3 octobre, 14 h. 20, à Londres 689, Berlin 517, Pétersbourg 690, Vienne 401.

(2) On ne trouve aucune trace dans la *Grosse Politik* de cet entretien des deux ambassadeurs.

sive de la Serbie aux conseils du Ministre de Russie, M. de Hartwig, agent passionné et qui, paraît-il, aurait dû être éloigné de la Perse sur la demande de l'Angleterre.

Le Chargé d'affaires de Serbie ne contredit pas ce jugement et il laisse entendre que M. Isvolsky pourrait lui-même exercer une certaine influence dans le même sens.

21.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 279. Secret. *Londres, 2 octobre 1912, 19 heures*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Votre Excellence m'ayant demandé si M. Sazonoff pourrait donner dès aujourd'hui son adhésion à la suggestion dont vous l'avez fait saisir par M. Isvolsky[1], j'ai vu le Ministre russe avant son départ; il m'a répété qu'il trouvait votre idée excellente, mais il s'est réservé d'y réfléchir encore et de vous en entretenir demain.

J'ai supposé qu'il ne voulait se prononcer définitivement qu'après avoir consulté le Tsar.

J'ai cru devoir informer confidentiellement Sir A. Nicolson de votre projet. Il l'a trouvé des mieux conçus et m'a dit qu'il en aviserait immédiatement Sir Edward Grey. Il a ajouté que les objections viendraient peut-être du Tsar qui n'a pas oublié ses griefs contre l'Autriche. Cette réflexion confirme mes suppositions et explique la réserve de M. Sazonoff.

22.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 367. Très confidentiel. *Madrid, 2 octobre 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 23 heures.)

A l'audience donnée ce soir au corps diplomatique à l'occasion de la mort de l'Infante, le Roi m'a parlé assez longuement de nos négociations en exprimant

(1) Voir ci-dessus n° 8. Cf le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Nératoff le 29 septembre et reproduit dans *Matériaux*, p. 270, et *Un Livre noir*, II, p. 549. M. Isvolsky reproduit la proposition faite par M. Poincaré et dit qu'il l'a fait connaître par télégramme à M. Sazonoff, à Londres.

l'espoir qu'elles aboutiraient à une solution satisfaisante pour les deux pays [1]. Sans me le dire formellement, il m'a laissé entendre que son Gouvernement finirait probablement par accepter le chiffre du forfait demandé par Votre Excellence. Par contre il a exprimé la crainte qu'il ne fût pas possible de nous accorder la région que nous réclamons actuellement au nord de Mechra-Klila. D'après Sa Majesté, le chef qui réside au marabout de Sidi-Marouf exerce une grande influence sur les tribus marocaines qui doivent rester en tout cas dans la zone espagnole.

23.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 104. *Sofia, 2 octobre 1912, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 9, à 0 h.)

Le mouvement d'opinion en Bulgarie est tel que le Gouvernement ne pourrait aujourd'hui prescrire la démobilisation sans être renversé et sans faire courir de grands risques au trône lui-même.

D'autre part, les charges financières d'une mobilisation de 300.000 hommes sont trop lourdes pour le Trésor bulgare et le *statu quo* ne peut durer plusieurs semaines.

La guerre ne peut être évitée que si la Turquie accorde des réformes radicales en Macédoine garanties par les grandes Puissances. Celles-ci ont une huitaine de jours, au plus, pour concerter leur conduite et imposer cette solution au Gouvernement ottoman. Si elles ne peuvent se mettre d'accord ou si la Porte refuse d'y souscrire, dans la crainte de troubles ou d'une révolution militaire, l'ouverture du conflit me paraît à peu près certaine dès la fin de la semaine prochaine. Actuellement les officiers qui commandent les troupes à

. [1] Les négociations franco-espagnoles, interrompues par «l'incident des consuls», avaient été reprises le 19 septembre (voir tome III, 3e série, n° 427). Les deux questions principales qui restaient en suspens étaient celles-ci : 1° la question des compensations financières réclamées par la France en échange de l'abandon à l'Espagne de la gestion du service douanier à Larache, Melilla et Tétouan (indemnité forfaitaire de 500.000 piastres hassani); 2° la fixation exacte de la frontière dans la région de la Moulouïa; le Gouvernement français désirait que la frontière de la zone française englobât le marabout de Sidi-Marouf, dans les environs immédiats de Mechra Klila, de telle sorte que toute la tribu des Beni Bou Yahi fût dans la zone française.

Il n'a pas paru utile de reproduire ici les télégrammes et dépêches échangés à ce sujet dans la mesure où la discussion est purement technique. Voir plus loin, à la date du 16 octobre, les résultats acquis à la suite de cette discussion.

la frontière ont été invités à veiller très attentivement à ce qu'il n'y ait aucune provocation du côté bulgare.

Au commencement de la semaine, les États balkaniques enverront aux Puissances et à la Porte un memorandum expliquant les causes de leur attitude et de leur décision et ajoutant qu'ils n'ont en vue que l'autonomie de la Macédoine et qu'ils ne poursuivent aucun agrandissement territorial. Ils paraissent avoir la certitude, et je partage cet avis, que ni l'Autriche ni la Roumanie n'interviendront, au moins pendant la première période des opérations.

En vue d'assurer complètement la localisation du conflit, il serait utile que les grandes Puissances se concertassent dès maintenant sur les termes dans lesquels il sera répondu au memorandum des États balkaniques. Elles pourraient prendre acte de l'engagement contracté par ceux-ci et spécifier qu'elles sont décidées à le faire respecter envers et contre tous, quelle que soit l'issue du conflit.

Il ne me semble pas possible dans ces conditions que l'Autriche puisse se séparer des quatre autres Puissances, et son adhésion lui interdit toute velléité ultérieure d'acquisitions territoriales [1].

24.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 469. Confidentiel. Urgent (Déchiffrement). *Rome, 2 octobre 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 octobre.)

D'après certaines informations, le Gouvernement italien, désireux de profiter de l'occasion présente pour conclure la paix, serait décidé à accepter une formule qui, sans rien diminuer de la portée du décret d'annexion, pourrait être interprétée d'une manière ambiguë qui permettrait au Gouvernement ottoman de sauver la face vis-à-vis de ses sujets musulmans. Pour effacer l'effet que cette concession ne manquera pas de produire ici, le Gouvernement du Roi compterait que la reconnaissance pleine et entière de sa souveraineté par les Puissances [viendra] le plus tôt possible après la conclusion de la paix.

J'ai lieu de croire qu'une assurance dans ce sens donnée par le Gouvernement français serait accueillie ici avec gratitude.

(1) Ce télégramme a été transmis le 3 octobre, à 13 h. 55, à Londres 688 et Berlin 516.

25.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 511. *Paris, 3 octobre 1912, 0 h. 25.*

Je viens d'avoir une conférence avec M. Sazonoff [1]. La Russie accepterait de faire, soit avec l'Autriche au nom de l'Europe, soit avec toutes les Puissances, une démarche auprès des États balkaniques pour faire savoir qu'elles ne sauraient admettre la rupture de la paix, qu'elles sont décidées à maintenir le *statu quo*, à localiser le conflit, s'il éclate, et à ne laisser aux États qui ont procédé à la mobilisation aucun espoir de profit territorial. M. Sazonoff fait toutefois remarquer qu'à son avis cette démarche n'aurait de chances d'aboutir que si les grandes Puissances étaient disposées à favoriser la réalisation de réformes dans l'intérêt des populations balkaniques [2].

26.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 687. *Paris, 3 octobre 1912, 12 h. 55.*

Je suis convaincu que si l'Angleterre avait adhéré, dès le 22 septembre, au projet d'accord général que je vous avais soumis dans mes télégrammes n^os^ 663, 664, 665 [3], nous aurions pu conjurer les événements que je prévoyais et qui se sont produits.

Il ne paraît pas encore impossible d'empêcher la guerre dans les Balkans, si les Puissances consentent à une action immédiate et collective ou à une démarche austro-russe faite au nom de l'Europe.

Comme vous l'a indiqué mon télégramme de cette nuit, n° 685 [4], M. Sazo-

(1) Ce télégramme a été communiqué avec quelques petits changements de pure forme à M. de Kiderlen-Wächter et se trouve contenu dans un télégramme adressé par le ministre allemand à M. de Schoen. Voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12213. Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff à M. Nératoff reproduit dans *Matériaux*, p. 278 et *Un livre noir*, t. II, p. 550. On observera que le rapport adressé par M. Sazonoff à l'Empereur Nicolas sur ses entretiens de Londres et de Paris a été reproduit dans *Un livre noir*, t. II, p. 345.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres dans la nuit du 2 au 3 octobre et porte dans la correspondance entre Paris et Londres le numéro 685.

(3) Voir le tome III, 3^e^ série, n° 451.

(4) Voir ci-dessus le télégramme adressé à Berlin et reproduit sous le numéro 25 ,note.

noff est disposé à accepter l'une ou l'autre de ces procédures. Mais je crois qu'il a raison de penser qu'on ne calmera les États balkaniques qu'à la condition de leur donner l'impression que l'Europe veillera elle-même à l'exécution des réformes. C'était le motif qui m'avait fait insérer le n° 4 dans mon projet du 22 septembre et je regrette vivement qu'à cette date Sir Ed. Grey ait écarté cette idée. Je vous prie de vouloir bien pressentir à nouveau le Gouvernement anglais à cet endroit.

De toutes façons, la France est prête, soit à prendre immédiatement l'initiative d'une démarche collective, soit à se rallier à toute initiative de ce genre [1].

27.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 394. *Thérapia, 3 octobre 1912, 9 h. 14.*

(*Reçu :* 14 h. 10.)

Comme je le faisais prévoir à Votre Excellence, la rupture avec la Bulgarie, qui est imminente, a amené le Gouvernement ottoman à céder sur la question de la Tripolitaine. Cette question a été examinée au Conseil des Ministres d'aujourd'hui et des instructions complémentaires ont été préparées pour Réchid Pacha dans un sens tel que l'on considère ici l'accord avec l'Italie comme à peu près certain, pourvu, bien entendu, que celle-ci n'augmente pas ses exigences en raison des circonstances [2].

28.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 301. *Berlin, 3 octobre 1912, 16 h. 32.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 511 [3].

J'ai fait connaître au Secrétaire d'État le résultat de la conversation de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Berlin en même temps qu'il était envoyé à Londres et porte dans la correspondance entre Paris et Berlin le n° 514.

(2) Ce télégramme a été transmis le 3 octobre, à 21 h. 5, à Londres 697, Berlin 520, Pétersbourg 695, Vienne 407, Rome 636, Sofia 230, Athènes 189, Belgrade 171, Cettigné 87, Bucarest 59.

(3) Voir ci-dessus, même date, n° 25. Cf. le télégramme adressé par M. de Kiderlen-Wächter à M. de Schoen reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12213.

Votre Excellence avec M. Sazonoff. M. de Kiderlen a accueilli ma communication avec plaisir.

Cependant, il a fait deux remarques :

1° L'indication que « les Puissances ne sauraient admettre la rupture de la paix » ne doit pas vouloir dire que pour éviter cette rupture, les Puissances emploieraient au besoin, des mesures coercitives;

2° L'opinion exprimée par M. Sazonoff que les demandes près des États balkaniques n'auraient de chance d'aboutir que si les Puissances étaient disposées à favoriser la réalisation des réformes dans l'intérêt des Puissances balkaniques, soulève aux yeux du Secrétaire d'État l'observation suivante : il rappelle que, depuis longtemps déjà, les Puissances ont recommandé à la Porte de faire des réformes. Il estime qu'elles pourraient renouveler ces recommandations sans leur donner plus de précision, et surtout sans s'associer aux demandes des États balkaniques qui, d'après ce qu'on en sait, seraient excessives. M. de Kiderlen craint que, si on agit autrement, l'accord des grandes Puissances soit rendu plus difficile et que, par suite, l'issue de la négociation soit dangereusement retardée.

M. de Kiderlen m'a confirmé que le Gouvernement austro-hongrois persistait dans son désir de ne rien faire qui pût compromettre le maintien de la paix.

29.

M. du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Athènes, 3 octobre 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu : 19 h. 55.*)

Le Chargé d'affaires d'Allemagne a, conformément à ses instructions, parlé aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères en termes très catégoriques. Il a invité le Gouvernement grec à s'abstenir de toute action inconsidérée; en même temps il l'a prévenu de n'avoir pas à compter sur l'aide de l'Allemagne s'il s'agissait de pallier les suites fâcheuses que pourraient avoir les aventures dans lesquelles il plaisait à la Grèce de se lancer.

Le Ministre d'Autriche a de nouveau fait une déclaration dans le même sens.

J'ai profité de l'audience de ce matin pour renouveler ma démarche d'avant-hier[1].

(1) M. du Halgouët avait, dans la soirée du 1er octobre, fait auprès de M. Coromilas la démarche prescrite par un télégramme du 30 septembre. Voir tome III, 3e série, n° 475, note.

Il nous a paru que le Ministre des Affaires étrangères prêtait plus d'attention à nos paroles. Il s'est élevé contre les procédés des Turcs arrêtant les navires grecs dans la mer de Marmara, mais nous a assurés que la Grèce souhaitait une solution pacifique du conflit. En ce qui concerne la demande que les États balkaniques doivent adresser à la Turquie, il se retranche toujours derrière le secret promis à ses alliés.

30.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 105. *Sofia, sans date* [1], *20 h. 6.*

(*Reçu :* le 3 octobre, à 20 h. 20.)

J'ai reçu dans la nuit votre télégramme n° 226 [2] et j'ai fait au Président du Conseil la communication prescrite.

La mobilisation générale étant officielle depuis trois jours, je ne pouvais demander à M. Guéchoff d'empêcher toute mesure de mobilisation ainsi que l'indiquait votre télégramme n° 224 [3], je l'ai prié « au nom du Gouvernement de la République et en vue de sauvegarder les chances de paix de ne pas concentrer les troupes bulgares à la frontière ».

Le Président du Conseil m'a répondu que la concentration dépendait uniquement du ministère de la guerre et que la résolution du Gouvernement était prise. Il a paru surpris de ma communication et il a tenu à constater : 1° qu'aucun représentant étranger ne lui avait fait encore une communication de cette nature; 2° qu'il venait de recevoir des informations sûres d'après lesquelles le Gouvernement ottoman se préparait à attaquer la Bulgarie pour entraver sa mobilisation.

J'ai répliqué à M. Guéchoff, sur le premier point, que le Ministre de Russie lui avait fait dès lundi une communication analogue, qui pouvait à ce moment, il est vrai, concerner uniquement la mobilisation.

La décision du Gouvernement bulgare me paraît avoir été fortifiée par l'information reçue de Constantinople, et il est possible qu'il se prépare à l'offensive en vue de prévenir les intentions du Gouvernement ottoman.

(1) Ce télégramme ne peut être que du 3 octobre 1912.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 2 octobre, n° 16.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme adressé à Constantinople le 30 septembre et reproduit dans le tome III, 3e série, sous le n° 475.

31.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 281. *Londres, 3 octobre 1912. 19 h. 25.*
(*Reçu :* 21 h.)

Réponse à vos télégrammes 685, 687, 689[1].

J'ai communiqué à Sir A. Nicolson, qui en informe Sir E. Grey, le télégramme adressé par Votre Excellence à notre Ambassadeur à Berlin.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent pense comme nous que le devoir des Puissances est de faire un dernier effort pour éviter le conflit; mais toutes les probabilités sont pour la rupture de la paix. M. Guéchoff a déclaré à l'agent diplomatique britannique à Sofia qu'une ordonnance de démobilisation entraînerait la chute de la dynastie et Tewfik Pacha a dit aujourd'hui même que son Gouvernement ne pourrait désarmer sans s'exposer à une révolution.

Le conflit paraît donc inévitable; il s'agit de le localiser, et le meilleur moyen d'y arriver est d'accepter la suggestion de Votre Excellence et d'unir l'Autriche et la Russie dans une action commune. Sir E. Grey n'a pas encore donné sa réponse que je suppose devoir être favorable et, si le Gouvernement allemand est du même avis, Votre Excellence pourra saisir immédiatement toutes les Puissances de sa proposition de mandat austro-russe. Dans les circonstances présentes, c'est le point essentiel. Les promesses de réformes, même avec la garantie des Puissances, ne trouveront que des incrédules.

32.

Note du Directeur des Affaires politiques.

DÉCLARATION DE M. Tittoni (d'après un télégramme que M. Tittoni venait de recevoir de son Gouvernement).

3 octobre 1912.

La mission de Réchid Pacha n'est qu'un prétexte dont le Gouvernement ottoman se sert pour prolonger des négociations qu'il n'a pas l'intention de conclure.

(1) Pour le télégramme 687 voir ci-dessus, même date le numéro 25, note; le télégramme 687 est reproduit ci-dessus, sous le numéro 26; quant au télégramme 689 il transmettait à Londres en même temps qu'à d'autres postes le télégramme 391 de Constantinople en date du 2 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 19.

Réchid n'a ni l'intention ni les pouvoirs d'en arriver à un accord.

Nous avons donné comme instructions à nos délégués de fixer un *délai de huit jours* pour la signature d'un accord, même secret si la Turquie le préfère ; mais nos intérêts et notre dignité ne nous permettent pas de laisser traîner cette signature et nous serons obligés d'étendre nos opérations contre la Turquie sur terre et sur mer, dans la mesure où, après l'arrivée de Réchid Pacha, les tergiversations turques se sont accrues.

Texte du télégramme :

« Je vous prie de répéter que nous sommes intransigeants sur la question de notre souveraineté en Tripolitaine et en Cyrénaïque, mais que, pour les autres questions, nous sommes et resterons très conciliants, plus même que l'état de notre opinion publique ne le comporte. »

M. Tittoni a ajouté :

« La paix entre l'Italie et la Turquie n'est possible qu'avant la rupture des relations entre ce pays et les États balkaniques. Sinon, moralement, nous serions obligés de poursuivre les hostilités afin de ne pas abandonner les États chrétiens des Balkans à l'instant même où ils attaquent le Croissant ».

33.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 3 octobre 1912, 11 h.

Reçu la visite du Ministre de Grèce.

Il est fort affecté par les nouvelles qu'il reçoit d'Athènes : « Cette mobilisation survenant avant l'achèvement de notre recensement militaire, avant que la mission du général Eydoux ait porté ses fruits, est une *catastrophe* ». Il croit difficile de conjurer la guerre.

Il fait officieusement appel au Gouvernement français pour maintenir le plus longtemps possible en Grèce, même après l'ouverture des hostilités, le général Eydoux et ses officiers.

Répondu à M. Romanos que je faisais sur ce point toute réserve, les prescriptions du droit international étant impératives.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

34.

Communication de l'ambassade de Turquie [1].

Les représentants ottomans en Serbie, en Bulgarie et en Grèce nous signalent les mobilisations simultanément décrétées dans ces trois États; quant au Monténégro, ses mesures et dispositions agressives étaient déjà notoires. Il y a là évidemment une simultanéité d'action qui ne peut être interprétée que comme la mise en exécution d'un plan concerté. Nous en avions des indices que nous suivions avec l'attention qu'exigeait leur importance.

Mais, jusqu'à ces derniers jours, nous nous refusions à croire que, sans aucun motif donné par nous, la coalition des États susmentionnés pût revêtir le caractère d'une menace.

Le Gouvernement ottoman, soucieux d'assurer le développement des institutions du nouveau régime et animé des meilleurs intentions, s'est constamment appliqué à ne suivre, dans son attitude vis-à-vis des États balkaniques, qu'une politique pacifique et conciliante et même dans bien des cas empreinte d'une longanimité que la malveillance seule a pu interpréter comme une marque de faiblesse.

Il serait superflu de rappeler toutes les occasions dans lesquelles le nouveau Cabinet a fait preuve d'une patience (*sic*) en réponse aux provocations d'éléments perturbateurs encouragés par la tolérance sinon la complicité des Gouvernements.

Il a même, dans l'esprit le plus large et le plus radouci, évité de donner trop d'importance aux tentatives desdits États de s'occuper abusivement des affaires intérieures de l'Empire, estimant que la seule réponse à y faire était d'étudier, en conformité et en exécution de son programme, les mesures les plus efficaces à prendre pour donner sans retard satisfaction aux demandes et réclamations jugées fondées et légitimes des diverses populations de l'Empire. Non seulement le nouveau Cabinet n'a fourni aucun prétexte à une action dirigée par les États voisins contre l'Empire; mais il a soigneusement évité tout ce qui aurait pu avoir l'air d'une provocation de sa part.

S'il s'est vu obligé de prendre des mesures militaires de précaution et de les prendre d'urgence, c'est uniquement à la suite des nouvelles inquiétantes venant surtout de la Bulgarie où le Gouvernement risquait de ne pouvoir enrayer l'effervescence belliqueuse provoquée par des agitateurs dangereux. Quant aux manœuvres dont on a cherché à dénaturer le caractère et la portée, elles se sont exécutées séparément par nos divisions surtout en raison de la convocation annuelle des rédifs. Il ne reste donc évidemment de compré-

[1] Note verbale remise le 3 octobre 1912.

hensibles motifs à leurs préparatifs de guerre que le simple désir desdits États de satisfaire leurs ambitions particulières au mépris du droit des gens, des principes humanitaires et des intérêts de la paix générale.

En signalant cet état à la plus sérieuse attention des grandes Puissances, le Gouvernement impérial ottoman croit de son devoir de les prévenir, qu'en présence de l'attitude manifestement agressive des États susdits, il réserve toute sa liberté d'action, convaincu que le monde civilisé ne manquera pas de rendre justice à son attitude dont la modération ne peut exclure ni la dignité ni les soucis de sauvegarder sa sécurité et ses droits.

35.

Note du Directeur des Affaires politiques.

DÉCLARATION DE M. TITTONI[1].

3 octobre 1912.

Depuis le 26 septembre 1911, le Gouvernement italien avait fait connaître à ses Représentants près des États balkaniques que, si l'Italie était décidée à résoudre la question tripolitaine en conformité de sa dignité et de ses intérêts, la conservation du *statu quo* territorial dans la Péninsule restait toujours une des bases de sa politique extérieure.

Pendant la guerre, le Gouvernement royal s'est toujours inspiré de ces principes et a toujours donné des instructions pour qu'en toute circonstance ils agissent dans le sens pacifique et modéré. Ces instructions leur ont été renouvelées dans le moment actuel si grave. Ils ont été invités à s'associer aux conseils qui ont été et seront donnés par les Représentants des grandes Puissances tout en tenant compte des conditions spéciales dans lesquelles l'Italie se trouve en sa qualité de Puissance en guerre avec la Turquie et qui ne lui permettent pas d'expliquer (*sic*) avec les autres Puissances une action à Constantinople pour la conservation de la paix dans les Balkans et pour l'exécution des réformes prescrites par le traité de Berlin.

(1) Communication faite à M. Paléologue.

36.

NOTE À L'AMBASSADE D'ANGLETERRE.

Paris, 3 octobre 1912 (1).

L'Ambassade royale d'Angleterre a bien voulu, le 28 septembre dernier (2), d'ordre de Sir Edward Grey, exposer les conditions dans lesquelles un emprunt de dix millions de livres a été conclu par une banque anglaise (3) avec le Gouvernement chinois, et émis pour moitié à Londres à la date susvisée, malgré les objections formulées par le Gouvernement britannique tant à Pékin qu'en Angleterre.

Le Gouvernement anglais estime que l'accord entre le consortium et la Chine a été rendu irréalisable par l'attitude inflexible des groupes et le maintien de conditions que le Gouvernement chinois juge inacceptables; dans ces conditions, à moins que les groupes n'atténuent leurs exigences, la rupture devrait être considérée comme définitive. La conclusion, tirée de ces considérations, serait qu'une reprise immédiate des négociations à Pékin, sur la base des propositions chinoises en vue d'un accord rapide, paraît le seul moyen d'éviter les conséquences d'un échec définitif du consortium.

Une analyse détaillée de la situation actuelle, basée sur les derniers renseignements recueillis par le Gouvernement français, n'a pas amené celui-ci à des conclusions aussi pessimistes (4).

La Chine se trouve, du fait de l'emprunt Crisp, avoir gagné de nouveau un peu de temps et retardé la nécessité qui s'impose à elle de s'entendre avec le consortium; mais ses besoins sont loin d'être épuisés par les cinq millions de livres émis à Londres et l'emprunt serait même absorbé en entier, si les Gouvernements étrangers exigeaient de la Chine l'accomplissement de ses engagements (reprise du payement des indemnités de 1900 et des arriérés des emprunts, remboursement des avances des six Puissances de l'emprunt belge et de divers petits emprunts étrangers tous exigibles dans les premiers mois de 1913).

(1) Cette date est celle de la rédaction de la note; elle paraît n'avoir été envoyée que le 10.

(2) Le contenu de l'aide-mémoire adressé par l'ambassade d'Angleterre au ministère des Affaires étrangères est assez clairement indiqué dans la présente note pour qu'il ait paru inutile de le reproduire.

Au sujet du consortium des Six Puissances, voir dans le tome III, 3e série, entre autres pièces y ayant trait, le numéro 138.

(3) C'est l'emprunt habituellement désigné sous le nom d'emprunt Crisp.

(4) Il n'est peut être pas inutile de rappeler qu'au moment où cette note a été rédigée, M. Sazonoff était à Paris et que le Gouvernement russe était particulièrement opposé à tout relâchement dans l'attitude du consortium à l'égard de la Chine. On trouve dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. 2, p. 265, un télégramme de M. Nératoff à ce sujet.

D'autre part, les événements des derniers mois ont démontré que sur aucun marché (France, Allemagne, États-Unis, Russie, Japon) des emprunts importants ne sauraient être pratiquement réalisés au bénéfice de la Chine en dehors des groupes qui englobent la plupart des banques nationales et subissent la direction des Gouvernements; le point faible a toujours été le défaut d'entente de la Hong Kong Bank avec les grandes banques anglaises et son refus de suivre l'exemple donné à Paris, Berlin, Washington; c'est la seule leçon à retenir de l'événement actuel. Le très médiocre succès de l'émission des 27 et 28 septembre à Londres a prouvé, d'ailleurs, combien il serait malaisé de répéter, même en Angleterre, une opération semblable.

En toute hypothèse, les raisons qui ont conduit les six Gouvernements à s'entendre et à manifester publiquement leur désapprobation de tout emprunt qui ne présenterait pas à la fois des garanties précises vérifiées par les prêteurs, ainsi qu'un contrôle réel de l'emploi des fonds, sont trop sérieuses et fondamentales pour pouvoir être abandonnées dans leur principe; quant aux modalités, M. Poincaré estime, de même que Sir Edw. Grey, qu'elles peuvent être modifiées en tenant compte, dans la mesure du possible, des susceptibilités légitimes de l'opinion chinoise.

La Chine n'a nullement l'intention d'abandonner les négociations avec les groupes et réalise parfaitement la nécessité où elle se trouve de traiter tôt ou tard avec le consortium : l'impression très nette des représentants des groupes à Pékin, résultant en particulier de conversations du délégué japonais avec les Ministres chinois, était que le Gouvernement chinois, loin d'être inébranlable dans sa résistance, allait céder. D'autre part, les groupes n'ont aucunement adopté une attitude intransigeante et tous les télégrammes échangés entre eux dans la deuxième quinzaine de septembre en donnent la preuve.

Dans de telles conditions, l'initiative d'une réouverture des négociations doit être laissée à la Chine, une action précipitée risquant de lui donner des impressions contraires à la réalité. Le Gouvernement français estime que, loin d'être sollicité, le Gouvernement chinois doit être mis en présence de ses obligations auxquelles il ne peut se dérober, et dont l'aide financière des six Puissances peut seule lui permettre de s'acquitter, en dehors même des besoins urgents qui le pressent de toutes parts et l'amèneront fatalement à composition [1].

[1] Cf. la réponse faite par le Gouvernement allemand à l'aide-mémoire anglais, *Grosse Politik*, vol. 32, pièce n° 11928.

37.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 414. Confidentiel. *Londres, 3 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 octobre.)

M. Sazonoff est arrivé le 22 septembre à Londres où il a passé deux jours. Il s'est rendu ensuite à Balmoral, où il a été l'hôte du Roi pendant près d'une semaine. C'est là qu'il a retrouvé Sir Ed. Grey, venu à Londres pour le recevoir. Après une visite à Lord Crewe, il est rentré à Londres dans la nuit du 28 au 29 septembre et en est reparti le 2 octobre pour Paris.

Je l'ai vu longuement avant son départ pour Balmoral et à son retour d'Écosse. Mes lettres particulières en date des 23 septembre et 2 octobre ont mis Votre Excellence personnellement au courant de mes entretiens avec M. Sazonoff[1]. Il ne m'a pas semblé que la correspondance officielle pût passer sous silence la visite en Angleterre du Ministre impérial des Affaires étrangères.

Cette visite avait été décidée et annoncée longtemps avant que l'agitation balkanique dégénérât en crise aiguë. Elle n'était cependant pas motivée seulement par raison de courtoisie internationale. Elle constituait l'une des compensations auxquelles la Russie s'estima tenue envers ses coassociés après l'entrevue de Port-Baltique. Elle répondait en outre au désir de rajeunir, si je puis dire, l'entente des Gouvernements anglais et russe sur certaines questions asiatiques, qui ont le don d'éveiller les susceptibilités dans les deux pays. Les événements de la péninsule des Balkans se sont chargés de donner à la visite de M. Sazonoff un intérêt plus vif et une opportunité imprévue.

Au moment où le Ministre russe est arrivé à Londres la guerre dans les Balkans n'était pas aussi imminente qu'elle l'est aujourd'hui. La situation autorisait encore l'espoir de sauvegarder la paix et, lors de mon premier entretien avec lui, M. Sazonoff conservait cet espoir. Il était porté à soupçonner d'exagération voulue les déclarations pessimistes et les avertissements menaçants du Premier Ministre bulgare. Il n'était pas éloigné de considérer la Serbie comme réduite à l'impuissance, à moins que l'Autriche ne lui laissât carte blanche. L'Autriche lui paraissait donc être maîtresse de la situation, mais il ne croyait pas qu'elle souhaitât la guerre. Quant à lui, il ne la souhaitait nullement et ses dispositions pacifiques, que l'aggravation de la crise n'a pas modifiées, étaient d'autant plus précieuses à constater que ses actes

[1] Ces lettres particulières ne figurent pas au dossier.

antérieurs pouvaient faire concevoir quelque doute à cet égard. Car, si la crise balkanique a été précipitée, la faute en est à cet accord serbo-gréco-bulgare, qui a été conclu sous les auspices de la Russie et qui a provoqué cette imprudente proposition Berchtold, dont le programme de décentralisation a mis le feu aux poudres.

Cette impression quant à la responsabilité initiale de M. Sazonoff dans l'imbroglio actuel, est si forte à Londres, notamment chez Sir A. Nicolson, qu'elle n'a pas dû passer complètement inaperçue du Ministre russe. Sa visite en Angleterre n'a donc pu que le confirmer dans sa résolution de travailler sincèrement à aplanir les difficultés qu'il a contribué à susciter.

Au début de son séjour ici, cette résolution se mitigeait toutefois d'une certaine répugnance à laisser d'autres Gouvernements s'en occuper trop ouvertement avec lui. C'était la conséquence d'une sorte de jalousie coutumière aux hommes d'État russes, qui les porte à ne pas aimer que l'on chasse sur leurs terres, et l'Orient leur paraît toujours être plus ou moins une terre russe. Ce sentiment avait dicté à M. Sazonoff les objections qu'il a formulées contre le projet d'accord à trois soumis par Votre Excellence à l'assentiment des Gouvernements russe et anglais. Par la suite, Sir Ed. Grey et M. Sazonoff ont donné leur assentiment aux deux premiers articles de cet accord, mais en ont écarté les deux derniers *.

Les événements se sont tant précipités que l'on a appris ici les mesures extrêmes auxquelles se sont portés les États balkaniques, alors que l'accord venait à peine de s'établir entre les Puissances de la Triple Entente en vue d'une action à exercer sur eux. M. Sazonoff est rentré à Londres sous l'impression des graves nouvelles qu'il avait apprises pendant son séjour à Balmoral; mobilisations bulgare, serbe, grecque. A Londres l'attendait la nouvelle de la mobilisation turque.

Le conflit imminent a fait l'objet de la conversation que j'ai eue hier avec lui. Devant le démenti que les événements ont donné à son optimiste primitif, il ne reste pas moins ferme dans ses dispositions pacifiques, mais il est devenu moins affirmatif dans ses appréciations des dispositions d'autrui. Dans l'hypothèse où des hostilités suivraient de peu les mobilisations décrétées, l'extension du conflit paraît à M. Sazonoff dépendre de l'Autriche. Sans vouloir encore suspecter les intentions de cette Puissance, elles sont pour lui l'objet d'une inquiétante incertitude. L'Autriche envahissant la Serbie, le Gouvernement russe pourrait-il rester neutre? M. Sazonoff en doute et il est aisé de discerner, sous la confiance qu'il affecte dans le bon sens de ses compatriotes, la crainte d'avoir la main forcée par un mouvement d'opinion. Les entretiens

* Annotation du Ministre : *M. Sazonoff m'a formellement déclaré que les objections étaient venues de Sir Ed. Grey seul et que, quant à lui, il avait toujours été disposé à accepter les quatre paragraphes de la note du 22 septembre.*

que nous avons eus l'un et l'autre avec l'Ambassadeur d'Autriche à Londres et dont nous nous sommes mutuellement fait part lui ont laissé espérer que l'Autriche n'a pas l'intention d'intervenir. Mais cet espoir repose sur des données trop vagues pour être encore bien solide.

L'état d'esprit de M. Sazonoff le préparait donc à accueillir la proposition dont Votre Excellence l'a fait saisir en dernier lieu, et il l'a en effet accueillie avec empressement. L'idée d'un mandat européen confié à la Russie et à l'Autriche à l'occasion de la crise actuelle l'a séduit parce qu'elle répondait à son désir de neutraliser l'Autriche en liant partie avec elle. Sa conversation avec le comte de Mensdorff-Pouilly lui a donné lieu d'espérer qu'à Vienne on serait disposé à entrer dans ces vues. Votre Excellence sait par mon télégramme d'hier[1] soir que Sir A. Nicolson est également convenu de l'opportunité de cette suggestion et l'a aussitôt transmise à Sir Edward Grey. Je souhaite que, comme son adjoint, le Secrétaire d'État soit favorable à une combinaison qui ferait, en somme revivre l'ancienne entente de Mürzsteg*. Car je pense, comme Votre Excellence, que Français et Anglais ont intérêt à la résurrection de cette association russo-autrichienne qui a éveillé naguère, ici et chez nous, des susceptibilités et des défiances. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. L'expérience a prouvé que l'antagonisme de la Russie et de l'Autriche est plus à craindre que leur intimité et le réveil même de leur antagonisme, alors que les liait l'entente de Mürzsteg, semble démontrer qu'un mariage de raison entre elles ne saurait jamais les mener trop loin.

Dans les conditions où se trouve placée la Turquie, M. Sazonoff considère comme nécessaire pour elle la conclusion de la paix avec l'Italie. Il s'alarme avec juste raison des occasions qu'une guerre entre les Turcs et leurs voisins immédiats fournira aux Italiens de porter des coups directs à l'Empire ottoman. Il ne considère pas comme impossible que ces derniers, s'estimant relevés de leur engagement de ne pas porter la guerre en Turquie d'Europe, opèrent un débarquement en Albanie ou sur la frontière gréco-turque, opération qui constituerait une diversion très redoutable pour les Turcs. Pour ces diverses raisons, il pense que la Sublime Porte agirait sagement en se débarrassant le plus tôt possible de ses ennemis italiens et en passant définitivement la Tripolitaine par profits et pertes.

Malheureusement, M. Sazonoff a constaté, pendant son séjour à Balmoral, la répugnance de Sir Edward Grey à faire entendre à Constantinople un conseil dans ce sens. Votre Excellence connaît, par mes précédents rapports, les motifs des extrêmes ménagements que le Gouvernement britannique croit devoir

(1) Allusion au télégramme de M. Paul Cambon du 2 octobre ci-dessus reproduit n° 21.

* Annotation du Ministre : *Non, il ne s'agit pas de ressusciter l'entente de Mürzsteg, mais d'établir une entente où la Russie et l'Autriche ne seraient que les mandataires des Puissances, en vue du maintien du* statu quo *territorial.*

apporter à son action à Constantinople. Il est vrai que la constatation qu'en a faite M. Sazonoff remonte à une époque où la mobilisation des armées balkaniques n'était pas un fait accompli. Ce fait aura-t-il sensiblement changé les dispositions de Sir. E. Grey? Je ne suis pas encore en mesure de me prononcer sur ce point. Quoi qu'il en soit, nous devons nous attendre à ce que le Gouvernement italien cherche à tirer parti de l'émotion que cause en Europe la perspective d'une guerre dans les Balkans, pour obtenir des Puissances une action positive à Constantinople en vue de la paix italo-turque. Les efforts incessants que fait dans ce sens à Londres le marquis Imperiali ne nous permettent pas de douter que le Gouvernement de Rome ne persévère dans ses démarches. Quand bien même elles seraient dorénavant mieux accueillies à Londres que ne l'ont été les précédentes, nous devons aussi nous attendre à trouver ici une préoccupation persistante de ne pas froisser le sentiment musulman.

Ainsi qu'il avait été fait à l'occasion de la visite de Votre Excellence à Pétersbourg, les deux Gouvernements se sont mis d'accord sur le texte d'un communiqué qui a été publié simultanément en Angleterre et en Russie, à propos de la visite de M. Sazonoff à Londres et à Balmoral. Voici le texte de ce communiqué : « Dans les conversations qui ont eu lieu entre M. Sazonoff et Sir E. Grey, aucun nouvel accord politique concernant la Perse n'a été discuté. Ni l'une ni l'autre des deux Puissances n'a l'intention ni le désir de procéder au partage de la Perse. Afin de hâter le rappel des troupes étrangères qui occupent la Perse, les deux Puissances examinent avec soin de quelle façon elles pourraient aider au renforcement du Gouvernement persan, le mettre en état de rétablir l'ordre et d'assurer la sécurité sur les routes commerciales. M. Sazonoff et Sir Ed. Grey se sont trouvés complètement d'accord dans leur désir de travailler à la paix en collaborant à toute action diplomatique orientale vers ce but ».

Ce communiqué a beau faire passer les affaires de Perse avant celles des Balkans : en réalité les secondes ont fait tort, sinon à l'intérêt, au moins à l'actualité des premières ; et il y a lieu de s'en féliciter, car il vaut mieux que l'opinion publique anglaise ait été quelque peu détournée, à ce moment, de questions qu'elle est portée à considérer avec une certaine partialité.

M. Sazonoff n'a pas tardé à se rendre compte de cet état d'esprit du public anglais et il a fait preuve d'esprit de conciliation sur les points les plus sensibles à l'opinion britannique. Il s'est, en somme, désintéressé du Thibet, puisqu'il a admis que l'Angleterre pût, le cas échéant, y envoyer un agent. Quant à la Perse, pas de partage, maintien de l'indépendance de cet État, pas de restauration du pouvoir de Mohammed Ali, remplacement du Régent actuel par un successeur qui reste encore à trouver et dans des conditions à déterminer ; assistance financière et diplomatique à prêter au Gouvernement reconstitué ;

pour le transpersan, contre lequel M. Sazonoff a senti l'hostilité de bon nombre d'hommes politiques anglais, ajournement en ce qui concerne la prolongation de la ligne au delà de Téhéran ; enfin, assentiment de l'Angleterre à la construction d'une ligne de la frontière russe jusqu'à Ourmiah, et assentiment de la Russie à la construction d'une voie ferrée anglaise de Mohammerah à Kourramabab : telles sont les conclusions des entretiens des deux Ministres.

Il est très heureux qu'un accord ait pu s'établir entre Sir Ed. Grey et M. Sazonoff sur ces affaires de Perse, qui sont les plus délicates pour l'entente anglo-russe. D'un point de vue moins spécial, la visite du Ministre russe en Angleterre me paraît avoir laissé ici une impression favorable et pouvoir exercer une heureuse influence sur les relations des deux Etats.

38.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 560. *Thérapia, 3 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

La mort du baron Marschall paraît avoir causé une impression plus forte en Europe qu'en Turquie où, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, elle a peu retenu l'attention. Cette indifférence provient sans doute en grande partie de l'égoïsme qui gouverne les âmes orientales; on n'attendait plus rien en Turquie du baron Marschall, parti pour de lointains parages, or on se garde bien en ce pays de s'émouvoir de ce qui n'affecte pas vos intérêts. Mais elle est faite aussi de l'absence de toute surprise et de toute déconvenue.

Ce n'est pas à Constantinople en effet qu'on s'imaginait que le baron Marschall allait poursuivre en Angleterre une nouvelle carrière et y accomplir une tâche diplomatique plus considérable encore que celle à laquelle il devait sa renommée. On le savait dans un état de santé précaire et incapable de supporter le changement complet de vie qui l'attendait avec toutes les fatigues d'une prise de possession d'un poste diplomatique aussi lourd que celui dont il était chargé. On savait aussi que son transfert de Constantinople à Londres, quoi que la presse de l'Europe entière en eût dit et quoi qu'il en pensât lui-même, n'était en réalité qu'un rappel nécessité par l'impossibilité de le laisser plus longtemps dans un poste où il ne répondait plus à la situation et où il se maintenait en n'agissant qu'à sa tête au lieu de suivre la ligne de conduite qui lui était tracée de Berlin. Son chef-d'œuvre diplomatique aura été de se survivre quatre années sans que sa réputation en ait été atteinte; il ne l'a pu que

grâce à un prestige incomparable dont il était pour beaucoup redevable, d'ailleurs, à la presse française et grâce aussi à ce qu'il ne se faisait pas à lui-même, sur sa propre position, l'illusion qu'il maintenait aux yeux des autres. C'est pourquoi son désir de quitter Constantinople étaIt si vif. On y voyait clair dans les milieux avertis de Constantinople, tandis qu'on allait partout répétant que le baron Marschall était appelé par la confiance de son Souverain au poste diplomatique le plus difficile de l'Allemagne pour remplir une mission que, seul de tous les diplomates allemands, il était de taille à mener à bien. Son ami Hakki Pacha, résumant d'un mot l'opinion des hommes politiques ottomans, me disait : « C'est un enterrement de première classe. » Ce mot devait, hélas, se vérifier autrement qu'il l'entendait. La gloire du baron Marschall n'y perdra rien toutefois.

C'est une singulière carrière que celle du baron Marschall à Constantinople. Relégué sur les rives du Bosphore par l'aversion de Guillaume II, il y avait été l'interprète le plus fidèle de sa politique et lui a fait porter tous ses fruits, au delà même des prévisions de son auteur, sans avoir jamais réussi néanmoins à rentrer en grâce auprès de son Souverain. Tandis qu'il remportait en Turquie succès sur succès, c'est à la Chancellerie de l'Empire qu'il songeait, mais celle-ci lui demeurait obstinément fermée et, à la retraite du prince de Bülow, sa déception fut telle qu'il ne put, de quelque temps, dissimuler sa tristesse et son découragement.

La politique de Guillaume II à l'égard de la Turquie ne se distingue pas par l'originalité, puisqu'elle est renouvelée de celle inaugurée il y a quatre siècles par François I^er^, au scandale de l'Europe d'alors ; mais il a été donné au baron Marschall de la mettre au point des temps modernes avec le sens pratique qu'il possédait au plus haut degré et de la pousser jusqu'à ses dernières conséquences logiques avec la rigueur du juriste qu'il était et qu'il est toujours resté. Le Congrès de Paris avait bien, il y a un demi-siècle, fait entrer en principe la Turquie dans la société des nations européennes et il l'avait théoriquement admise à la jouissance de toutes les prérogatives qui en découlent, mais dans le fait il s'en était toujours fallu de beaucoup que l'assimilation fût réelle et la Turquie continuait en réalité à être considérée par l'Europe comme un État d'un genre particulier contre lequel les Puissances avaient des intérêts communs à défendre. Guillaume II a le premier rompu avec cette tradition et il l'a fait non sans éclat, ayant choisi, pour manifester son affranchissement des préjugés européens, le lendemain des massacres arméniens. Arrivé l'année suivante à Constantinople le baron Marschall a maintenu cette attitude pendant quinze années sans faiblir une seule fois au milieu des péripéties de la politique orientale ; en aucun cas il n'a admis la solidarité européenne ; toujours il s'est tenu aux côtés de la Turquie, ne la servant jamais mieux que quand il se joignait soi-disant aux démarches collectives des grandes Puis-

sances. C'en est fait, depuis lors, du concert européen à Constantinople; ce qu'on en a vu encore en quelques circonstances n'est plus que vaine apparence et simple simulacre; le concert des Puissances a perdu toute efficacité et tout prestige; les Turcs ne s'y laissent plus prendre; et si l'Europe se trouve aujourd'hui désemparée en face de la crise redoutable que traversent les Balkans, elle le doit à la politique allemande des vingt dernières années.

Le baron Marschall n'était certes pas dupe de sa propre politique; s'il affectait de traiter la Turquie en Puissance européenne, il n'avait garde lui-même de la croire telle. C'est bien à l'orientale qu'il négociait avec la Porte pour se faire payer ses complaisances politiques en faveurs à l'industrie allemande, car c'est sur ce terrain éminemment utilitaire qu'il maintenait toujours ses marchandages. De ces faveurs, qui furent nombreuses et variées, le chemin de fer de Bagdad est la plus notoire : ce fut sa grande affaire. Il n'est pas l'auteur de la concession initiale; il l'a trouvée en germe dans la convention du 15 février 1893 dont les bases ont été jetées par l'Empereur Guillaume en personne lors de son voyage de 1889, mais c'est lui qui l'a fait fleurir. Il ne lui a pas fallu moins de cinq années depuis son arrivée à Constantinople en 1897 pour mettre l'affaire sur pied et amorcer la ligne par un premier tronçon de 200 kilomètres de Konia à Boulgourlou, puis cinq autres années pour obtenir de la pousser à 800 kilomètres plus loin jusqu'à El Halif. Les 600 kilomètres restant à construire pour atteindre Bagdad n'ont été obtenus que deux ans après. Le chemin de fer de Bagdad représente donc douze années d'efforts soutenus du baron Marschall, assisté du baron Testa et de M. Huguenin et appuyé par la «Deutsche Bank». Cette œuvre restera son meilleur titre de gloire.

Puisque nous parlons du Bagdad, qu'il me soit permis de rappeler en terminant que le succès de cette entreprise, dont l'honneur revient au baron Marschall et le profit à l'Allemagne, n'a été obtenu que grâce à la finance française; c'est elle qui a rendu possible la constitution de l'affaire en 1903 par l'abandon fait en faveur du Bagdad des droits acquis à la Société française des chemins de fer syriens et des privilèges de celle-ci à l'accès au golfe d'Alexandrette; M. Huguenin m'avouait lui-même l'année dernière que sa Compagnie et lui n'étaient pas encore revenus de l'étonnement que leur a causé un pareil abandon; c'est encore la finance française qui a fourni, en 1908, au Bagdad les moyens financiers de construire la ligne de Boulgourlou à El Halif en affectant à cette entreprise tout le bénéfice de l'unification de la Dette ottomane effectuée par ses soins; aussi est-ce à elle de nouveau que s'adresse aujourd'hui M. Gwinner, comme Votre Excellence vient de me l'apprendre, pour se procurer le capital nécessaire à la construction de la ligne d'El Halif à Bagdad. J'aime à croire que le Département ne laissera pas nos maisons de banque faire

les derniers frais, même sous une forme détournée, d'une entreprise sur laquelle repose la situation de nos rivaux dans l'Empire ottoman. Cette satisfaction nouvelle sera, je l'espère, refusée aux mânes du baron Marschall.

39.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 146. Très confidentiel. *Sofia, 3 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Il est encore trop tôt pour examiner toutes les conséquences de la crise actuelle sur les rapports ultérieurs des États balkaniques avec les Puissances de la Triple Entente d'une part, avec celles de la Triple Alliance d'autre part. Suivant la tournure que prendra le conflit, ces rapports peuvent en effet se trouver sensiblement modifiés.

Mais sans attendre plus longtemps, je crois indispensable d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les résultats déjà acquis par la politique suivie depuis deux mois à l'égard des États balkaniques par les Puissances de la Triple Entente et spécialement par la Russie.

Je n'ai pas compétence pour juger les intérêts de politique supérieure qui ont dicté la ligne de conduite de nos alliés, mais je dois constater que les résultats obtenus sont néfastes et j'ai lieu de craindre que l'influence de la Russie dans les Balkans soit compromise pour de très longues années.

Depuis trente ans, la politique russe n'a pas modifié ses procédés à l'égard des États balkaniques et elle continue à les traiter comme des États vassaux qui doivent accepter sans récriminer le mot d'ordre de Saint-Pétersbourg et faire passer leurs intérêts nationaux après ceux de la grande nation libératrice. Ces États pourraient accepter une sorte de tutelle officieuse, comme témoignage de leur reconnaissance et en raison de la confraternité de race et de religion, bien qu'ils soient en droit de se considérer aujourd'hui comme majeurs; mais encore faudrait-il que la Russie, au lieu de donner des ordres péremptoires, daignât discuter avec eux les grandes questions qui les intéressent et employât « la manière douce » pour faire connaître ses avis.

L'amour-propre des États faibles est particulièrement sensible et il n'est pas d'une prudente politique de le blesser inutilement.

En lisant le télégramme que Votre Excellence m'a adressé sous le n° 213 [1] et qui relatait les propos tenus par M. Sazonoff à notre Chargé d'affaires à

[1] Télégramme circulaire du 15 septembre. Voir tome III, 3e série, n° 402, note finale.

Saint-Pétersbourg, je n'ai pu m'empêcher de penser que, malgré l'expérience de 1885 et des années suivantes, les procédés adoptés autrefois par les autorités militaires russes, qui à cette époque pouvaient paraître appropriés aux circonstances, étaient encore en honneur au Pont aux Chantres.

Au cours des dernières semaines, deux communications ont été faites par le Ministre de Russie au Gouvernement bulgare, dont les termes l'ont particulièrement froissé. J'ai relaté la première dans mon télégramme n° 95, du 31 août.(1) et dans ma lettre du 6 septembre, n° 138 (2). La seconde est plus récente et remonte au 19 septembre; le Ministre de Russie était chargé de dire au Président du Conseil «avec une implacable franchise» que la Bulgarie ne devait compter en aucune façon et d'aucune manière sur l'appui ou la bienveillance de la Russie.

Enfin tout récemment M. Sazonoff, pendant son séjour à Londres, aurait tenu au Ministre de Bulgarie un langage des plus sévères qui aurait produit le plus mauvais effet chez les membres du Gouvernement.

D'après ce que j'ai appris, des procédés analogues auraient été employés à Belgrade et l'impression aurait été la même. Le 14 septembre, M. Sazonoff invitait les représentants russes à Belgrade, à Cettigné et à Athènes à faire savoir aux trois Gouvernements que, s'ils ne déclaraient pas immédiatement à la Bulgarie qu'elle ne devait pas compter sur leur concours, la Russie ne leur accorderait dans l'avenir aucun soutien et aucune aide, et cette communication, faite à M. Pachitch, l'a rempli de stupeur et d'indignation. Le Président du Conseil serbe s'est contenté d'en envoyer communication sans commentaires à M. Guéchoff et prenait presque aussitôt la ferme résolution de rester indissolublement uni à la Bulgarie, quoi qu'il pût arriver.

Il y a trois jours encore, M. Sazonoff recevait le Chargé d'affaires de Serbie à Londres et lui déclarait que la Serbie devait se contenter des promesses faites par la Turquie, que la Russie maintiendrait la paix, et que, même si l'Autriche occupait Belgrade et le territoire serbe, la Russie ne bougerait pas.

Les efforts tentés par la Russie pour inciter la Serbie à manquer à la parole donnée à la Bulgarie, bien loin d'amener le résultat désiré, l'ont engagée peut-être définitivement à lier son sort à celui de sa voisine.

L'on ne peut s'empêcher de remarquer que la Russie prend ainsi cette attitude comminatoire à l'égard du Cabinet Pachitch et du Cabinet Guéchoff, qui ont toujours suivi la politique la plus russophile et ont toujours accepté le plus aisément les directions de Saint-Pétersbourg. M. Sazonoff leur aurait-il par hasard tenu un langage particulièrement dur pour l'unique raison qu'ils étaient plus dévoués et plus soumis? Et, comme je l'écrivais dans ma lettre n° 138 du 6 septembre dernier, si la situation est arrivée à un point assez

(1) Voir tome III, 3e série, n° 354. — (2) *Ibid.*, n° 379.

grave pour que la Russie estime nécessaire d'employer les menaces, n'est-ce point sa propre faute?

Afin de terminer pacifiquement la crise produite par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, n'a-t-elle pas fait pendant des mois une pression active et continue sur la Serbie pour qu'elle ne se livre à aucune incartade, lui laissant espérer une revanche pour des jours prochains? Lors de la visite du Roi Pierre à Saint-Pétersbourg en 1910, M. Stolypine, Président du Conseil et beau-frère de M. Sazonoff, n'a-t-il pas dit au Roi et à M. Pachitch, d'attendre encore patiemment dix-huit mois, et qu'à cette époque ils pourraient faire ce qu'ils voudraient sans demander l'autorisation à la Russie? Dès l'automne de l'année dernière, la Russie n'a-t-elle pas encouragé de tous ses efforts l'entente serbo-bulgare et, au cours de l'hiver passé, l'Empereur Nicolas lui-même n'a-t-il pas dit à l'Attaché militaire de Bulgarie que l'accord devait s'établir entre les deux pays? Et quand l'accord a été conclu, n'a-t-on pas laissé entendre aux deux contractants que la paix et la tranquillité devraient être maintenues jusqu'au mois de novembre?

Si M. Sazonoff n'a pas une expérience personnelle des choses des Balkans, comment ses collaborateurs pouvaient-ils ignorer les aspirations vieilles de vingt ans des États balkaniques et ne pas prévoir qu'une alliance défensive change bien aisément de caractère si les circonstances s'y prêtent et si la réalisation d'un idéal commun est en perspective?

La Bulgarie et la Serbie sont en droit de penser qu'elles ont été leurrées et que la Russie abandonne sa politique traditionnelle pour poursuivre d'autres avantages auxquels elles ne seront pas appelées à participer. Elles iront jusqu'à dire qu'elles sont livrées à la Turquie et données en rançon pour l'obtention de ces autres avantages. Encore, ajouteront-elles, nous ne demandions aucun secours, aucune aide à la Russie; nous lui demandions seulement sa bienveillante neutralité.

Que la paix soit maintenue ou que la crise actuelle se termine par la guerre, le résultat sera le même pour l'influence russe dans les Balkans. Dans le premier cas, on ne lui pardonnera pas d'avoir empêché la solution définitive de la question macédonienne, si énervante et si douloureuse pour les États balkaniques. Dans le second, on n'oubliera pas les procédés qu'elle a employés, et il faudra de longues années et beaucoup d'intelligentes prévenances pour cicatriser les profondes blessures d'amour-propre qu'elle a faites.

Ce qui est plus grave, c'est que les amis et alliés de la Russie subiront les effets de cette rancune, et que l'Autriche-Hongrie sera seule à en profiter.

40.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 305 et 306. *Berlin, 4 octobre 1912, 1 h. 5, 1 h. 10.*

(*Reçu* : 3 h. 30, 4 h.)

Le Secrétaire d'État a reçu cet après-midi [1] du Chargé d'affaires de Russie la même communication que je lui avais faite ce matin au sujet de la conversation de Votre Excellence avec M. Sazonoff. Après avoir conféré avec le Chancelier il m'a prié de le venir voir ce matin.

Il avait reçu de Vienne des dépêches qu'il a considérées comme favorables.

Quant à l'Allemagne, m'a-t-il dit, il lui est indifférent que la démarche destinée à prévenir ou tout au moins à localiser la guerre dans les Balkans, soit faite par deux Puissances mandataires des autres ou par les cinq Puissances.

On a télégraphié dans ce sens à Vienne et (confidentiel) on lui a conseillé de communiquer à ce sujet plutôt avec Paris qu'avec Pétersbourg en raison de la présence de M. Sazonoff à Paris, qui est actuellement le point central des négociations. J'ai dit à M. de Kiderlen, conformément à vos instructions (n° 515) [2], que la France ne voulant obéir à aucun sentiment d'amour-propre, était prête à se joindre à celle des Puissances qui prendrait l'initiative de cette démarche ou à la prendre elle-même.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il craignait que les conversations entre les Puissances ne demandassent des délais trop prolongés, et a ajouté que, par suite, on serait heureux ici que Votre Excellence prît l'initiative, en vue d'aller plus vite, car le temps presse, de formuler plus rapidement une rédaction précise qui serait soumise aux divers Cabinets.

J'ai insisté également sur la nécessité d'assurer la réalisation des réformes. Votre Excellence sait que la Bulgarie désire *la garantie* des Puissances pour l'exécution de ces réformes et j'avais vu ce matin que c'était là le point qui inquiétait M. de Kiderlen, ainsi que l'indique mon télégramme 301 [3].

Or, dans la dépêche que M. de Schoen a adressée aujourd'hui à son Gouvernement après la conversation qu'il a eue avec Votre Excellence, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris a écrit que vous aviez dit textuellement « que

(1) Il s'agit évidemment de l'après-midi du 3 octobre.

(2) Le télégramme 515 recommandait à M. Jules Cambon de s'inspirer des indications contenues dans le télégramme 511 ci-dessus reproduit (n° 25) et dans le télégramme 514 (le même que le télégramme de Paris à Londres n° 687 ci-dessus reproduit sous le numéro 26.) Venait ensuite la phrase que reproduit M. Jules Cambon.

(3) Voir ci-dessus, à la date du 3 octobre, n° 28.

les Grandes Puissances *prendraient en main* l'exécution des réformes»; le Secrétaire d'État a été frappé de cette expression «prendre en main» qui lui paraît très heureuse, car elle répond à tout sans rien compromettre.

Si Votre Excellence voulait bien formuler la déclaration à faire par les Puissances ou en leur nom, cette déclaration, aux yeux du Gouvernement impérial, pourrait ne contenir que les deux propositions suivantes :

1° Que si la guerre venait à éclater entre la Porte et les États balkaniques, les Puissances n'admettraient à l'issue du conflit aucune modification au *statu quo* territorial actuel dans les Balkans.

2° Que les grandes Puissances prendraient en main l'exécution des réformes dans l'administration de la Macédoine, étant entendu que ces réformes ne porteraient aucune atteinte à l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman.

Le Secrétaire d'État attacherait de l'importance à l'expression de cette dernière idée.

Au surplus, m'a-t-il dit, l'Allemagne accepterait toute rédaction sur laquelle l'Autriche et la Russie seraient d'accord.

En terminant, M. de Kiderlen m'a dit qu'évidemment l'objectif de l'Europe devait être d'éviter que la guerre éclatât dans les Balkans, mais que, si ce résultat ne pouvait pas être atteint, les Puissances devaient surtout avoir en vue de rester en dehors et d'empêcher la Russie et l'Autriche d'être entraînées dans le conflit.

Personnellement si Votre Excellence entrait dans l'ordre d'idées exposé ci-dessus, il me paraîtrait préférable de dire que les Puissances prendraient en main la *poursuite* des réformes et non pas l'*exécution* des réformes.

41.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin.

T. nos 694, 410, 524 et 525. Urgent.

Paris, 4 octobre 1912, 12 h. 35, 12 h. 45.

Après mes conversations avec M. Sazonoff [1], je suis convaincu que le Gouvernement russe consentirait à s'associer soit à une démarche collective

[1] M. Sazonoff était arrivé à Paris le 3 octobre.

des Puissances, soit à une démarche austro-russe faite au nom de l'Europe, dans le sens suivant [1] :

« Les Puissances feraient savoir aux États balkaniques et à la Turquie :

1° Qu'elles réprouvent énergiquement toute mesure susceptible d'amener la rupture de la paix;

2° Que, si la guerre venait néanmoins à éclater entre la Turquie et les Etats balkaniques, elles n'admettraient, à l'issue du conflit, aucune modification au *statu quo* territorial actuel dans la péninsule balkanique;

3° Que, s'appuyant sur l'article 23 du traité de Berlin, elles prendraient en main, dans l'intérêt des populations chrétiennes, la réalisation des réformes dans l'administration de la Turquie d'Europe, étant entendu que ces réformes ne porteraient aucune atteinte à l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman. Il va sans dire que cette déclaration réserverait la liberté des Puissances pour l'étude collective et ultérieure des réformes [2]. »

Veuillez demander d'urgence au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité s'il approuve les vues du Gouvernement français et s'il est prêt à s'associer à une démarche collective ou à autoriser une démarche faite au nom de l'Europe par l'Autriche et la Russie [3].

(*Pour Berlin seulement.*)

Veuillez faire remarquer à M. de Kiderlen que j'ai tenu le plus grand compte de ses observations [4] dans la rédaction de la formule [5].

(1) Le texte proposé par M. Poincaré dans ce télégramme a été reproduit dans la *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12220.

(2) Cette partie du télégramme a été communiquée à Rome, n°s 641-642, après prière de « notifier officieusement » la démarche au gouvernement italien.

(3) Le contenu de ce télégramme a été communiqué le 4 octobre à 15 h. 40 à Constantinople 538 et 539 et à Pétersbourg 700 et 701.

(4) Voir à ce sujet le télégramme 301 de Berlin (du 3 octobre) ci-dessus reproduit sous le numéro 28 et le télégramme 305-306 (du même poste), ci-dessus reproduit sous le n° 40.

(5) Quelques moments après l'expédition de ce télégramme, M. Poincaré en envoyait un autre aux mêmes postes pour faire observer que « M. Sazonoff avait donné son adhésion explicite au texte télégraphié ».

42.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 696. Urgent. *Paris, 4 octobre 1912, 16 h. 25.*

Suite à mon télégramme 694 (1).

Le projet de démarche collective ou austro-russe que je vous ai soumis a l'approbation explicite de M. Sazonoff.

De mes communications directes avec Berlin il résulte également que le Gouvernement allemand y est entièrement favorable et qu'il accepte notamment que les Puissances déclarent *prendre en main* la réalisation des réformes.

M. de Kiderlen a dit à votre frère que l'expression même de *prendre en main* lui semblait tout à fait heureuse (2) parce que, a-t-il déclaré, « elle répond à tout sans rien compromettre ». Le Gouvernement allemand serait également sûr de l'adhésion autrichienne. La possibilité de la démarche dépend donc surtout à l'heure actuelle du Gouvernement britannique.

43.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 285 et 286. *Londres, 4 octobre 1912, 16 h. 5, 16 h. 47.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 687 (3).

Votre télégramme m'est parvenu hier soir trop tard pour me permettre une démarche au Foreign Office. J'ai vu Sir A. Nicolson ce matin. Il venait de recevoir un mot de Sir Edward Grey en réponse à ma communication relative au mandat à donner à la Russie et à l'Autriche. Ce mot est : « I will [support] this » c'est-à-dire : « j'appuierai cette idée. »

Mais Sir Edward Grey ne s'explique ni sur la formule ni sur l'étendue de ce mandat.

(1) Télégramme circulaire ci-dessus reproduit, même date, n° 41.

(2) Ce mot se trouve contenu dans un télégramme de Berlin n° 303 du 3 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 40. M. de Kiderlen-Wächter l'a lui-même employé dans un télégramme adressé à Vienne; voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12214.

(3) Voir ci-dessus à la date du 3 octobre n° 26.

Sir A. Nicolson à titre personnel dit que si l'on peut charger la Russie et l'Autriche, à cause de leurs intérêts spéciaux, d'agir sur les Gouvernements balkaniques, il est impossible de leur donner mission de parler à Constantinople où d'autres Puissances ont aussi des intérêts particuliers.

Je lui ai répondu que votre suggestion ne visait que les États balkaniques et qu'à Constantinople vous proposiez une démarche collective des cinq Puissances. [A ce propos], j'ai exprimé mes regrets de la non-acceptation de l'article 4 de votre projet du 22 septembre (1) et j'ai proposé de le reprendre. Le Sous-Secrétaire d'État permanent télégraphie dans ce sens à Sir Edward Grey et il espère une réponse ce soir ou demain matin.

Secret. Il est probable que l'acceptation immédiate de votre projet d'accord du 22 septembre eût permis de conjurer les événements, mais il eût fallu exercer à Constantinople une action des plus énergiques. Or je n'ai jamais dissimulé à Votre Excellence que le Gouvernement britannique ne se prêterait pas à des démarches désagréables à la Porte. Il est plein d'appréhensions sur l'état d'esprit des 75 millions de musulmans établis aux Indes; ce sont les plus loyaux de ses sujets et leur fidélité est la plus sûre garantie contre le nationalisme indien. Ces musulmans reprochent à l'Angleterre de n'avoir pas arrêté l'Italie et ils surveillent son attitude dans les complications actuelles. Exagérées ou non, les craintes du Gouvernement britannique ne lui permettront pas de se prononcer énergiquement à Constantinople. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est qu'il s'associe aux autres Puissances pour donner des conseils amicaux. Au surplus, l'important, à l'heure actuelle, est de lier l'Autriche et la Russie ... (2) et de localiser une guerre qui paraît inévitable. Le télégramme de M. de Panafieu, du 2 octobre (3), me semble des plus judicieux, il conviendrait de s'entendre dès maintenant sur la réponse à faire au memorandum des États balkaniques (4).

(1) Voir tome III, 3e série, n° 45.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Voir ci-dessus n° 23,

(4) Ce télégramme a été suivi presque aussitôt d'un nouveau télégramme n° 287 par lequel M. Paul Cambon faisait savoir que « Sir Edward Grey était disposé à confier à l'Autriche et à la Russie le mandat de tâcher, par des démarches à Sofia, Belgrade, Cettigné et Athènes, d'assurer la paix et la tranquillité parmi les États balkaniques. Sir Edward Grey n'avait pas encore répondu en ce qui concerne les démarches à faire à Constantinople ».

44.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 307. *Berlin, 4 octobre 1912, 16 h. 30.*

(*Reçu : 19 h. 35.*)

Le Chargé d'affaires de Russie vient de me faire connaître l'entretien qu'il a eu avec M. de Kiderlen hier [1] en lui communiquant le résumé de la conversation de Votre Excellence avec M. Sazonoff.

Le Secrétaire d'État a tenu à M. Bronewski le même langage qu'à moi : il a [accepté] qu'un avertissement fût donné aux États balkaniques en vue du maintien de la paix entre eux et la Turquie, sous la réserve que les Puissances ne seront pas obligées d'intervenir par la force pour son maintien.

Il a accepté de dire que les Puissances favoriseraient l'introduction de réformes en Macédoine. Il a marqué que ces réformes devraient être décidées après que tout danger de conflit aura été écarté.

Je ne rapporte que pour ordre cette conversation de M. de Kiderlen avec le Chargé d'affaires de Russie, puisqu'elle est antérieure à celle que j'ai eue hier soir avec lui et qui a fait l'objet de mon télégramme n° 305 [2].

45.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 309 et 310. *Berlin, 4 octobre, 17 h. 48, 19 h. 20.*

(*Reçu : 19 h. 25, 20 h. 50.*)

Je réponds à vos télégrammes n°s 524 et 525 [3].

J'ai fait au Secrétaire d'État la communication prescrite en lui faisant observer, selon vos instructions, que Votre Excellence avait tenu le plus grand compte de ses remarques dans la rédaction de la formule.

Le Secrétaire d'État a accueilli personnellement avec une grande faveur la communication que je lui apportais de votre part et m'a dit que le Gouverne-

(1) On ne trouve dans la *Grosse Politik* aucune pièce ayant trait à cet entretien de M. de Kiderlen avec M. Bronewski.

(2) Voir ci-dessus, n° 40.

(3) Voir ci-dessus même date, n° 41.

ment allemand approuverait certainement la formule de déclaration proposée par Votre Excellence et serait disposé à s'associer à une démarche collective ou à autoriser une démarche faite au nom de l'Europe par l'Autriche et la Russie, mais, en une pareille matière, l'approbation de l'Empereur d'Allemagne est nécessaire. Il télégraphie immédiatement à Sa Majesté et compte me donner sa réponse aussitôt que possible, ce soir ou demain matin.

Confidentiel. — Le Secrétaire d'État va télégraphier également à Vienne [1] pour presser l'acceptation de votre proposition. Il estime en effet que la déclaration devrait être faite dimanche [2] si possible.

46.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Rome.

T. nos 698-699, 413-414, 528-529, 703-704, 540-541, 643-644.

Paris, 4 octobre 1912, 20 h. 10, 20 h. 35.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie vient de me faire la communication suivante :

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople télégraphie, en date du 2 octobre [3], que le Ministre des Affaires étrangères a émis vis-à-vis de lui l'opinion que la situation, bien qu'extrêmement grave, pourrait être sauvée par une intervention énergique de toutes les Puissances et spécialement par une intervention de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et de l'Angleterre. La première devrait déclarer à Belgrade, la Russie à Sofia et l'Angleterre à Athènes qu'elles n'admettraient pas que la paix fût troublée. Ces déclarations devraient cependant se faire sans retard et devraient être accompagnées de menaces coercitives.

Mavroyeni Bey a tenu un langage analogue au comte Berchtold ; ses collègues de Pétersbourg et de Londres auraient reçu la même instruction. Le comte Berchtold n'est pas entré en discussion au sujet de la démarche à entreprendre à Belgrade.

Gabriel Effendi a déclaré à l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie « que la Tur-

(1) Voir au sujet de cette transmission à Vienne *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12220, 3e note au bas de la page.

(2) Le dimanche 6 octobre.

(3) Voir pour le texte du télégramme du marquis Pallavicini *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3917.

quie refuserait de prendre en considération un ultimatum éventuel des États balkaniques, mais que, par contre, elle est disposée à donner aux Puissances les assurances les plus sérieuses au sujet des réformes à introduire. Elle est décidée à introduire les réformes prévues par la loi de 1880 et est en outre résolue à augmenter considérablement le nombre des députés représentant les différentes nationalités à la Chambre».

Il convient surtout de retenir de cette communication que la Porte accepterait elle-même que les Puissances intervinssent pour assurer la réalisation des réformes. On ne voit donc pas quelles objections pourraient être faites contre la formule préparée par le Gouvernement français d'accord avec le Gouvernement russe. Il va, du reste, sans dire que cette formule n'est pas intangible, mais il y a la plus grande urgence à une action commune.

47.

Note du Département.

4 octobre.

(Le Président doit recevoir demain matin samedi, 5 octobre, M. de Verneuil, syndic des agents de change.)

M. de Margerie a reçu M. de Verneuil le 3 octobre. M. de Verneuil considère que le consortium s'est fourvoyé [1]. Il ne croit pas qu'il soit dangereux de prêter à la Chine sans conditions strictes. Il déclare que ce qu'il appelle le «monopole» du consortium devrait être limité aux emprunts d'État, et que les emprunts industriels devraient être à la disposition des financiers prêts à les faire à leurs risques et périls. Il ajoute que si la France continue à les empêcher, elle sera dupée, puisque, dans les autres pays où les Gouvernements sont moins armés pour influencer les décisions des financiers, ceux-ci ne se feront pas faute de faire des emprunts industriels et de les enlever ici à la finance et à l'industrie françaises*.

[1] Le Gouvernement chinois trouvait excessives les conditions mises par le consortium à l'emprunt et venait d'obtenir d'une banque anglaise le prêt d'une somme de dix millions de livres. Le Gouvernement britannique avait le 28 septembre proposé d'inviter le consortium à se montrer moins exigeant. Voir ci-dessus, à la date du 3 octobre, le numéro 36 avec la note [2].

* Annotation du Ministre : *Le projet de note en réponse à l'Angleterre peut être envoyé, le maintien des conditions antérieures nous ayant paru, à M. Sazonoff et à moi, pouvoir être tenté quelques mois encore. Mais si de nouvelles* fuites, *analogues à l'emprunt Crisp, se produisent, il conviendra d'étudier les suggestions de M. de Verneuil.*

48.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 554. *Rome, 4 octobre 1912, 22 h.*

(*Reçu :* le 5, à 1 h. 35.)

Le marquis de San Giuliano connaissait par M. Tittoni la substance de l'information de M. Bompard que m'a communiquée votre télégramme n° 636 (1). Les nouvelles d'Ouchy, conçues dans le même sens, sont cependant moins affirmatives. Il m'a dit que le Gouvernement royal n'avait pas accru ses prétentions. Il serait temps d'ailleurs que l'accord se fît. Les conditions de paix que l'on pressent provoqueront ici un mécontentement général. Sous le coup des événements d'Orient, l'opinion italienne devient chaque jour plus intransigeante. Si elle n'est pas mise sans délai en face du fait accompli, il est à redouter que le Gouvernement, cédant à sa pression, ne provoque une rupture. La communication que les représentants italiens ont été chargés de faire aux grandes Puissances concernant le délai de huit jours à l'expiration duquel le Gouvernement royal reprendra toute sa liberté d'action n'est [pas] uniquement qu'un moyen diplomatique, mais bien le résultat de cet état d'esprit.

49.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome.

T. Circulaire n^os^ 530-531, 415-416, 645-646. Urgent.

Paris, 5 octobre 1912, 11 h. 25, 11 h. 45.

Le Gouvernement britannique estime (2) que « si l'on peut charger la Russie et l'Autriche, vu leurs intérêts spéciaux, d'agir sur les Gouvernements balkaniques, il est impossible de leur donner mission de parler à Constantinople, où d'autres Puissances ont aussi des intérêts particuliers ».

(1) Télégramme circulaire du 3 octobre transmettant le télégramme n° 394 de Constantinople ci-dessus reproduit sous le numéro 27.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 4 octobre le télégramme de Londres reproduit sous le numéro 43.

Tenant compte de cette considération, je crois devoir dédoubler ma proposition d'hier qui serait, dès lors, libellée ainsi :

« Les Gouvernements russe et austro-hongrois déclareront aux États balkaniques :

1° Que les Puissances réprouvent énergiquement toute mesure susceptible d'amener la rupture de la paix ;

2° Que, si la guerre vient néanmoins à éclater entre la Turquie et les États balkaniques, elles n'admettront, à l'issue du conflit, aucune modification au *statu quo* territorial actuel dans la Péninsule balkanique ;

3° Que, s'appuyant sur l'article 23 du Traité de Berlin, elles prendront en main, dans l'intérêt des populations chrétiennes, la réalisation des réformes que comporte l'administration de la Turquie d'Europe, étant entendu que ces réformes ne porteront aucune atteinte à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman.

Lesdites Puissances s'acquitteront collectivement de la même déclaration auprès de la Sublime Porte ».

Veuillez proposer cette nouvelle formule au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité [1].

50.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 406 et 407. *Thérapia, 5 octobre 1912, 3 h.*

(*Reçu :* 17 h. 10, 16 h. 5.)

On a renoncé de part et d'autre à embrouiller les télégrammes ; ceux-ci peuvent donc être maintenant déchiffrés ; mais les agents des quatre États balkaniques n'ont fait encore aucune communication au Gouvernement ottoman. Le Ministre des Affaires étrangères, que j'ai longuement entretenu aujourd'hui, désespère de la paix parce qu'il a appris qu'au lieu de recourir aux mesures de contrainte, qui seules pourraient contenir les Gouvernements slaves, M. Sazonoff ne se préoccupe que de localiser le conflit. Dans ces conditions celui-ci ne saurait, dit-il, manquer d'éclater, attendu que le Gouvernement ottoman ne se trouve pas, suivant le Ministre, devant un désir sincère de réformes en Macédoine, mais en présence de convoitises territoriales nettement affichées par quelques-uns, dissimulées par d'autres sous le voile de

(1) Cette nouvelle rédaction est reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12231.

l'autonomie. Il prétend avoir été mis au courant il y a une quinzaine de jours des pourparlers engagés à Paris entre les représentants des Puissances balkaniques et qui ont abouti à une entente par laquelle ils se sont taillé chacun leur lot en Roumélie sous la forme de trois provinces autonomes distinctes destinées à être promptement absorbées par les Royaumes voisins. Et cependant, ajoute le Ministre, les grandes Puissances sont encore maîtresses de la situation, la Serbie ne pouvant passer outre aux injonctions de l'Autriche, la Bulgarie de la Russie et la Grèce de la France et de l'Angleterre. Quant à la Turquie elle est toute disposée à faciliter la tâche des Puissances en s'engageant à accomplir les réformes nécessaires en Macédoine; j'avais déjà, dit-il, proposé au Conseil des Ministres d'utiliser pour ces réformes le projet de règlement des vilayets de la Roumélie préparé en 1880 par la Commission de la Roumélie orientale instituée par l'article 18 du traité de Berlin. Il a insinué que ce projet constituerait au besoin une base d'entente entre la Turquie et les Puissances pour cette question de réformes.

Si la guerre éclate, a continué Gabriel, il faut s'attendre à des faits pénibles; cette coalition des États chrétiens de la Péninsule [contre la Turquie] est bien propre à donner au conflit le caractère d'une guerre de religion et il peut en résulter des [incidents] qui [dénaturés] et [grossis seront vivement ressentis] en Europe; qui peut garantir d'autre part que les Albanais ne commet-[tront] pas des actes regrettables alors que les Monténégrins viennent de mutiler les soldats turcs dont ils se sont emparés? Et [enfin] fait plus grave encore, la pénurie du Trésor ne permettra peut-être pas de subvenir plus longtemps aux besoins de l'armée régulière et l'obligera à vivre sur [réquisitions; ce sont] là de bien mauvaises conditions pour la bonne tenue d'une troupe, Gabriel Effendi est plus préoccupé de la [situation financière] que de la situation militaire de la Turquie. Il appréhende les emprunts [forcés] et les prélèvements sur les fonds de la Dette publique. Il m'a paru entrevoir l'anarchie comme menaçante et il s'étonne que l'Europe n'arrive pas à s'entendre pour épargner à l'humanité tant de maux. La bonne volonté de la Turquie lui est acquise; l'Europe n'est-elle pas de force à imposer sa loi aux États balkaniques? Gabriel Effendi [m'a confirmé] que suivant toute apparence, la paix avec l'Italie était prochaine.

Il ne m'a rien dit de la Roumanie, mais le Ministre [de Roumanie] qui était mystérieux ces jours derniers se découvre maintenant, ce qui donne à penser que son Gouvernement s'est arrêté à un parti. Ce serait celui de garder la neutralité. Tant que le conflit est purement balkanique, dit-il, la Roumanie n'a pas à intervenir. Lorsque des questions d'ordre plus général en surgiront, ce qui ne saurait d'ailleurs [manquer] d'arriver, les grandes Puissances entreront à leur tour [en] scène; c'est alors que la Roumanie apparaîtra, non qu'elle

ait la prétention de compter au nombre des grandes Puissances, mais [parce que c'est] avec [leur] politique que s'associe la sienne (1).

51.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Belgrade, 5 octobre 1912, 14 h. 30.*
(*Reçu : 17 h. 35.*)

Je réponds à votre télégramme n° 174 (2).

D'après renseignements fournis par le Ministre de Bulgarie et l'Attaché militaire russe, la mobilisation serait à peu près terminée depuis hier soir; elle avait d'ailleurs commencé bien avant le décret par l'appel des deux premiers bans de la réserve sous prétexte de grandes manœuvres. La concentration devrait encore durer plusieurs jours. Il semble que la mobilisation ait été effectuée avec ordre et une infime proportion de manquants.

52.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 555 et 556 *Rome, 5 octobre 1912, 16 h. 35.*
(*Reçu : 19 h. 5 et 17 h. 55.*)

J'ai communiqué au marquis de San Giuliano la teneur de vos télégrammes n°s 641 et 642 (3). Tout en réservant sa réponse définitive, il m'a dit, *à titre de première impression*, que l'accord se ferait sans doute facilement sur les deux premiers points de la formule préparée par Votre Excellence. En ce qui concerne le troisième point, il pense que, s'il pouvait être imposé à la Turquie, on éviterait peut-être la guerre; mais il lui paraît comporter pour les Puissances des difficultés et des responsabilités qui méritent réflexion.

Dès à présent, le Ministre des Affaires étrangères m'a autorisé à vous faire

(1) Le texte déchiffré de ce télégramme a été complété à l'aide de la minute conservée aux archives de l'ambassade.

(2) Par ce télégramme en date du 4 octobre, 11 h. 40, M. Poincaré demandait des renseignements précis sur la situation militaire. La mobilisation est-elle terminée? La concentration est-elle commencée? Mêmes questions posées à Sofia et à Athènes.

(3) Voir ci-dessus, à la date du 4 octobre, n° 41, note.

connaître que, bien que l'Italie soit empêchée par l'état de guerre d'agir à Constantinople, comme elle peut intervenir auprès des États balkaniques, il se prêtera volontiers à un échange de vues entre les grandes Puissances sur les propositions de Votre Excellence, dont il comprend du reste l'urgence.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie avait fait hier au Ministre la communication visée par votre télégramme 643 (1).

Le marquis de San Giuliano, revenant sur ce qu'il m'a dit hier, paraît aujourd'hui porté à préférer une démarche austro-russe, même à Constantinople. Il craint que l'Angleterre n'agisse pas aussi énergiquement que les autres Puissances, ce qui diminuerait aux yeux du Gouvernement ottoman l'effet de l'intervention collective, tandis qu'une démarche à deux faite au nom des États masquerait cette défaillance possible. Il y verrait aussi l'avantage que les peuples balkaniques comprendraient qu'ils n'ont pas à compter sur l'antagonisme de Vienne et de Pétersbourg. Tout ceci, m'a-t-il dit, à titre de réflexions personnelles n'engageant pas la réponse ultérieure du Gouvernement royal.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé ce matin dans le même sens qu'à M. Kroupenski sur la nécessité que, si l'Autriche et la Russie sont chargées d'agir au nom de l'Europe, ce ne soit pas en qualité de Puissances *les plus directement intéressées,* l'Italie se considérant comme aussi intéressée que l'Autriche en Albanie.

53.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 312. *Berlin, 5 octobre 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu : 19 h. 30.*)

Je réponds à votre télégramme n° 530 (2).

L'Empereur d'Allemagne a autorisé le Gouvernement allemand à accepter la formule proposée par Votre Excellence.

Je viens de voir M. de Kiderlen. Je lui ai fait part du sentiment du Gouvernement britannique, ainsi que de votre proposition de dédoubler la démarche de l'Europe : l'Autriche et la Russie agissant auprès des États balkaniques et les cinq Puissances s'acquittant collectivement de la même déclaration auprès de la Porte.

Le Secrétaire d'État m'a déclaré que l'Allemagne acceptait cette nouvelle

(1) Télégramme circulaire du 4 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 46.

(2) Télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le numéro 49.

formule, et qu'elle agirait avec les autres Puissances à Constantinople si toutes acceptent la formule de Votre Excellence. Le Secrétaire d'État avait qualité pour me donner une réponse ferme [1].

54.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 200. *Vienne, 5 octobre 1912, 17 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 410 à 414 [2].

Le comte Berchtold ne connaissait pas le texte exact de la note dont je lui ai donné lecture; il n'a soulevé aucune objection, mais s'est inquiété des moyens qu'auront à employer les Puissances devenues garantes de la réalisation des réformes.

Il m'a demandé ce qui serait préférable d'une démarche au nom de l'Europe par l'Autriche-Hongrie et la Russie, ou d'une démarche générale. Je lui ai dit que je crois Votre Excellence aussi disposée que M. Sazonoff à se rallier à ce qui paraîtra le plus efficace. Et, sur son insistance, j'ai ajouté qu'à mon avis, deux Puissances représentant les autres auraient chance d'exercer une action plus prompte et plus aisée que celle pour laquelle se concerteraient tous les Cabinets. En outre puisqu'il est soucieux de dissiper les méfiances que la presse entretient entre les Gouvernements austro-hongrois et russe, l'acceptation très franche par l'une et par l'autre de ce mandat européen ne modifierait-elle pas heureusement l'opinion dans les deux pays?

J'ai fait valoir aussi les dispositions de Gabriel Effendi qui témoignent de la volonté de la Porte d'accueillir le concours des Puissances. Le comte Berchtold désirerait toutefois savoir si ce concours s'exercera collectivement quand on en viendra à déterminer la nature des réformes.

Il m'a promis pour ce soir une réponse écrite [3]. Je lui ai représenté l'utilité pour vous d'en pouvoir conférer avec M. Sazonoff.

(1) M. Jules Cambon a confirmé, par télégramme 315, que l'acceptation allemande était acquise.

(2) Le 410 est un télégramme circulaire du 4 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 41. Le 411 transmettait à Vienne un télégramme de Constantinople en date du 3 octobre donnant sur la situation en Turquie quelques indications alarmantes et réclamant l'envoi de navires de guerre en cas de mouvements hostiles aux chrétiens. Le 412 est un télégramme circulaire donnant avis à différents postes que M. Sazonoff acceptait entièrement la formule télégraphiée à Londres, Vienne et Berlin (voir ci-dessus, n° 42). Le 413-414 enfin est un télégramme circulaire du 4 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 46.

(3) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 3973.

Il reconnaît que deux au moins des États balkaniques ne demandent qu'à être soustraits aux risques d'une guerre; il venait même d'apprendre que le Roi Ferdinand, déjà très indécis quand il a dû ordonner la mobilisation, attend et espère toute intervention qui lui permettra de ne pas entrer en campagne.

55.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. du Halgouët, Chargé d'affaires de France à Athènes.

T. n° 197. *Paris, 5 octobre 1912, 20 h.*

Veuillez représenter de nouveau au Gouvernement hellénique que dans les circonstances actuelles, l'admission des députés crétois au Parlement grec aurait des conséquences irréparables autant qu'immédiates. Les efforts que je fais pour sauvegarder la paix en seraient aussitôt paralysés et la Grèce serait la première à le regretter.

56.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 313. *Berlin, 5 octobre 1912, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Le Secrétaire d'État m'a demandé si Votre Excellence avait proposé au Gouvernement austro-hongrois la nouvelle formule qui fait l'objet du télégramme 530 [1]. Je lui ai répondu que naturellement Votre Excellence l'avait fait. Il télégraphie à Vienne pour presser le comte Berchtold de l'accepter [2]. A ce propos, il m'a conté que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople aurait raconté à M. de Wangenheim que l'Autriche parlait sans doute aux États balkaniques au nom de la Triplice et la Russie au nom de la Triple Entente. « Ce sont là, m'a dit le Secrétaire d'État, de simples conversations sans portée, mais elles indiqueraient une mauvaise tendance. La Russie et l'Autriche doivent toutes deux parler au nom de toutes les grandes Puissances. »

(1) Voir ci-dessus le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 49. — (2) Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12231.

L'observation du Secrétaire d'État est juste. Il est clair en effet que la seule manière de donner à la démarche de ces deux Puissances tout son caractère est de faire apparaître qu'il n'y a qu'un concert européen.

57.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 291. *Londres, 5 octobre 1912, 16 h. 37.*

(*Reçu : 20 h. 30.*)

Réponse à vos télégrammes n^os^ 694, 698–699 (1).

J'ai fait connaître à Sir A. Nicolson le projet de Votre Excellence pour une démarche auprès des États balkaniques et de la Sublime Porte ainsi que la communication du Chargé d'affaires autrichien.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent en saisira Sir E. Grey; mais, à titre personnel il m'a présenté les observations suivantes :

Le Gouvernement britannique ne se refuse pas à s'associer aux autres Puissances pour une démarche à Constantinople; afin d'éviter un échec il convient cependant de ne présenter à la Sublime Porte que des formules acceptables. Or, l'article 3 du projet, en déclarant que les « [Puissances] prendront en main la réalisation des réformes », semble éliminer le Gouvernement ottoman de ses propres affaires.

Gabriel Effendi a dit à l'Ambassadeur d'Autriche que la Porte était disposée à donner aux Puissances les assurances les plus sérieuses au sujet des réformes.

Kiamil Pacha a déclaré avant hier à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il était [prêt] à discuter les réformes avec les Puissances. Cela ne veut pas dire que la Porte abandonnera à d'autres mains le soin de réaliser ces réformes. Notre article 3 va plus loin que l'article 23 du traité de Berlin auquel il conviendrait de s'en tenir.

En outre, si, avant d'être d'accord avec la Porte, nous faisons savoir aux États balkaniques que nous « prenons en main » l'exécution des réforme, nous éveillerons des espérances que le refus des Turcs ne permettra pas de réaliser et nous précipiterons les événements au lieu de les conjurer.

L'avis personnel de Sir A. Nicolson est de réclamer de la Porte une discussion des réformes en [s']appuyant sur l'article 23 du traité de Berlin et des déclarations aux États balkaniques que nous nous livrons à cette discussion.

Comme il y a urgence et qu'il est impossible de traiter ces questions par correspondance, le Sous-Secrétaire d'État permanent a prié par le télégraphe Sir Edward Grey de revenir à Londres et de le recevoir demain matin. Je vous informerai du résultat de leurs entretiens.

(1) Télégrammes circulaires du 4 octobre ci-dessus reproduits sous les numéros 41 et 46.

58.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Constantinople, Rome, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest.

Paris, 5 octobre 1912.

D. nos 703, 1002, 788, 390, 777, 836, 195, 164, 285, 79, 125.

L'Ambassadeur de Turquie est venu hier, d'ordre de la Sublime Porte, me donner verbalement communication de la protestation du Gouvernement ottoman contre les mesures de mobilisation prises par les Gouvernements de Bulgarie, de Serbie, de Grèce et de Monténégro.

Vous trouverez ci-joint copie du document qu'a laissé entre mes mains Rifaat Pacha (1). Ainsi que vous le verrez, le Gouvernement ottoman, relevant le plan concerté et l'attitude agressive des quatre États balkaniques, explique comment en présence de cette menace et de l'inutilité des efforts qu'il assure avoir poursuivis pour donner satisfaction aux demandes des diverses populations de l'Empire, il s'est vu obligé de prendre les mesures militaires de précaution indispensables et réserve en conséquence toute sa liberté d'action.

59.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 5 octobre 1912.

[L'Ambassadeur envoie le texte ci-dessous publié des deux communications faites par lui le jour même].

ANNEXE I.

5 octobre 1912.

Ainsi que je l'avais prévu, démarches verbales des Puissances, bien qu'énergiques dans les termes, n'ont produit d'après nos informations certaines aucun effet sur cabinets des Balkans et s'il en était parmi eux qui auraient voulu se conformer auxdites communications, la crainte de paraître déserter l'accord entre eux les en

(1) Voir ci-dessus la pièce n° 34, datée du 3 octobre et non du 4.

détournait. D'autre part ces États sont plus ou moins entraînés par une surexcitation populaire que les grandes Puissances pourraient calmer seulement par des actes comminatoires et palpables. Cette surexcitation a fatalement et naturellement produit son contre-coup chez nous. Nos populations et l'armée que plusieurs années de menaces et attentats criminels et sanglants ourdis par nos voisins avaient d'ailleurs exaspérés ont relevé le défi qui leur a été porté et sont prêts à repousser toutes atteintes à la sécurité et à la dignité de l'Empire.

La situation se trouve donc d'une gravité extrême et il est probable que, dans le cas où les Puissances mettraient trop de temps à concerter des mesures comminatoires, il se peut que (*sic*) les événements se précipiteraient ; hostilités commenceraient avant que l'Europe ait pu intervenir. Nous signalons encore une fois aux grandes Puissances cette situation dangereuse et la nécessité d'y parer sans un jour de retard. C'est uniquement pour rester fidèle à la ligne de conduite pacifique dont il a déjà donné tant de preuves que le Gouvernement impérial ottoman croit devoir réitérer cette démarche, car il est convaincu que quels que soient les faits qui viendraient à se produire aucune espèce de responsabilité ne pourrait retomber sur lui.

ANNEXE II.

5 octobre 1912.

Ministre des Affaires étrangères de Grèce a déclaré aux représentants étrangers que les députés crétois seront admis à la Chambre qui se réunit samedi ou lundi. Je prie Votre Excellence de vouloir bien demander ce que la France compte faire si cette éventualité vient à se réaliser. Selon nous les Puissances devraient faire réoccuper l'île par leurs troupes et en même temps conseiller à M. Venizelos d'annuler par l'entremise de la Cour de cassation les élections crétoises comme anticonstitutionnelles.

60.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Munich, 5 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Les efforts faits par la Chancellerie impériale pour rassurer l'opinion publique sur les conséquences d'une conflagration éventuelle en Orient ont porté leurs fruits. On suit avec calme les négociations qui sont engagées pour essayer de prévenir le conflit et on s'accorde à rendre justice aux initiatives qu'aurait prises Votre Excellence pour provoquer une entente à ce sujet entre les grandes Puissances. Il y a lieu de remarquer, en outre, que l'on se montre très réservé à l'égard de l'Autriche et que j'entends juger très sévère-

ment la politique autrichienne qu'on rend responsable de la situation actuelle, en raison des questions si inopportunément soulevées par la proposition du comte Berchtold. Il me paraît même que l'opinion publique allemande commence à comprendre la nécessité d'introduire des réformes sérieuses dans les vilayets d'Europe, sous le contrôle européen, car si l'on veut aboutir, il lui semble illogique de conférer à cet égard un mandat spécial à la Russie et à l'Autriche seules, c'est-à-dire aux deux Puissances qui se réclament d'intérêts plus particuliers en Orient, étant donné que ces intérêts ne sauraient se concilier à aucun point de vue.

On croit savoir à Munich que le calme et le sang-froid dont fait preuve en ce moment la politique allemande doivent être attribués au fait que le Chancelier s'occupe personnellement depuis quelque temps des affaires extérieures. L'influence de M. de Kiderlen aurait sensiblement diminué et il ne serait même pas tenu toujours exactement au courant du résultat des conversations de l'Empereur et de M. de Bethmann Hollweg.

61.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 567. *Thérapia, 5 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet : 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Ma dépêche n° 545 du 22 septembre dernier [1], transmettait au Département le texte du communiqué par lequel le Gouvernement impérial manifestait sa décision d'étendre à toute la Roumélie le bénéfice des avantages accordés aux Albanais, y compris celui du service militaire régional. Cette dernière mesure avait un prix particulier pour les chrétiens auxquels la perspective de prendre part aux expéditions meurtrières de Mésopotamie et surtout du Yémen inspire une terreur assez explicable.

Or le *Journal Officiel*, en publiant à son tour le procès-verbal de la séance du Conseil des Ministres, a omis le dernier paragraphe, relatif au service militaire*. Ce retrait en dernière heure d'une des concessions les plus importantes a naturellement produit dans les milieux chrétiens une très mauvaise impression. Le Ministre des Affaires étrangères, auquel j'ai marqué ma surprise, a d'ailleurs

[1] Voir tome III, 3e série, à la date du 23 septembre, le télégramme reproduit sous le numéro 454.

*Annotation du Ministre : *Cette restriction est tout à fait contraire aux engagements réitérés que Rifaat Pacha m'avait transmis et il est regrettable que M. Bompard n'ait pas jugé à propos de nous prévenir par télégramme.*

été fort embarrassé pour justifier une décision qui paraît avoir été prise malgré lui par ses collègues et, à court d'explications, a fini par plaider l'incohérence gouvernementale : « Que voulez-vous, m'a-t-il dit avec découragement, nous sommes en Orient ».

Les Représentants des Puissances balkaniques n'ont pas manqué de relever quelle suspicion un pareil procédé jetait sur les promesses de la Porte. Il faut avouer qu'il n'est guère fait pour gagner au Gouvernement impérial auprès de l'Europe la confiance qui lui serait cependant particulièrement utile dans les circonstances actuelles.

62.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 201. *Vienne, 6 octobre 1912, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 0 h. 50.)

Le comte Berchtold a accepté la seconde rédaction [1] de la déclaration, sans s'enquérir des motifs du dédoublement proposé, mais en demandant les changements suivants :

Paragraphe premier maintenu.

Le troisième paragraphe devient le deuxième.

Le mot *chrétiennes* est supprimé après *populations* afin de donner un sens plus extensif qui vise sans doute les Albanais musulmans. Après *aucune atteinte* insérer *à la souveraineté de Sa Majesté le Sultan et* etc.

Au troisième paragraphe remplacer *dans la péninsule balkanique* par *dans la Turquie d'Europe,* afin d'exclure l'éventualité d'une annexion de la Crète à la Grèce.

Le paragraphe suivant est rédigé comme suit : « Les Puissances feront collectivement auprès de la Sublime Porte les démarches dérivant de cette déclaration » ; ce qui tend à supprimer la déclaration simultanée à la Turquie ou du moins permettra d'atténuer vis-à-vis du Gouvernement ottoman les termes dont il pourrait s'offusquer.

Enfin la dernière phrase du texte du télégramme n° 410 [2] « il va sans dire, etc. » est rétablie.

Veuillez me faire savoir si la déclaration ainsi libellée est acceptée.

(1) Voir pour cette rédaction le télégramme circulaire en date du 5 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 49.

(2) Télégramme circulaire du 4 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 41.

63.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, 6 octobre 1912, 11 h., 11 h. 25.

T. nos 705-706, 537-538, 421-422, 651-652.

Tenant compte des observations qui me sont présentées par le Gouvernement austro-hongrois et d'accord avec le Ministre des Affaires étrangères de Russie, je vous prie de proposer d'urgence au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité la nouvelle formule ci-après :

« Les Gouvernements russe et austro-hongrois déclareront aux États balkaniques :

« 1° Que les Puissances réprouvent énergiquement toute mesure susceptible d'amener la rupture de la paix;

« 2° Que, s'appuyant sur l'article 23 du Traité de Berlin, elles prendront en main, dans l'intérêt des populations, la réalisation des réformes dans l'administration de la Turquie d'Europe, étant entendu que ces réformes ne porteront aucune atteinte à la souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan et à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman : cette déclaration réserve d'ailleurs la liberté des Puissances pour l'étude collective et ultérieure des réformes;

« 3° Que, si la guerre vient néanmoins à éclater entre les États balkaniques et l'Empire ottoman, elles n'admettront, à l'issue du conflit, aucune modification au *statu quo* territorial dans la Turquie d'Europe.

« Les Puissances feront collectivement, auprès de la Sublime Porte, les démarches dérivant de la précédente déclaration [1] ».

[1] La nouvelle rédaction contenue dans ce télégramme a été communiquée à la même heure à Constantinople 548 et Pétersbourg 710. Le télégramme a été complété le même jour à 13 h. 50 par un télégramme adressé à Londres 707, Rome 653, Berlin 539, Constantinople 550, Pétersbourg 711 qui revient sur les modifications demandées à Vienne et ajoute à la fin cette phrase : « Cette déclaration réserverait la liberté des Puissances pour l'étude collective et ultérieure des réformes ».

64.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 708. *Paris, 6 octobre 1912, 14 h. 30.*

Si le Gouvernement anglais faisait aujourd'hui des objections à la formule modifiée (1) que je vous ai envoyée après les observations de l'Autriche, il prendrait la responsabilité d'un retard qui, dans les circonstances actuelles, pourrait avoir les plus graves conséquences.

L'accord est complet entre la France, la Russie, et l'Autriche sur ce nouveau texte et l'adhésion de l'Allemagne n'est pas un instant douteuse puisqu'elle avait adhéré à la première formule. Comme je vous l'ai déjà télégraphié, l'expression « prendre en main » que j'avais employée dans une conversation avec M. de Schoen, a été immédiatement acceptée par M. de Kiderlen.

Du moment où le texte spécifie qu'il ne sera porté atteinte ni à la souveraineté du Sultan, ni à l'intégrité du territoire de l'Empire, il semble que la Porte ne puisse se froisser d'une locution qui signifie simplement que les Puissances prendront auprès d'elle l'initiative d'une action collective, mais qui, d'autre part, est seule de nature à rassurer les États balkaniques en les appelant à faire crédit à l'Europe et non plus à la Turquie.

Je vous envoie ce télégramme en plein accord avec M. Sazonoff.

65.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 423. *Paris, 6 octobre 1912, 14 h. 55.*

M. Sazonoff et moi, nous acceptons les modifications suggérées par le comte Berchtold (2), tant par esprit de courtoisie vis-à-vis du Gouvernement autrichien que dans l'intérêt d'une action rapide en faveur de la paix.

(1) Voir cette formule dans le télégramme circulaire du 6 octobre, ci-dessus reproduit sous le numéro 63.

(2) Voir ci-dessus, même date, le télégramme de Vienne reproduit sous le numéro 62.

66.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 654. *Paris, 6 octobre 1912, 14 h. 46.*

Suite à mon télégramme précédent [1].

Veuillez faire savoir au Gouvernement italien que l'accord est dès maintenant complet entre la Russie, l'Autriche et nous sur la nouvelle rédaction proposée et l'adhésion de l'Allemagne n'est pas douteuse, puisqu'elle avait adhéré à la première formule. L'accord est également complet sur la procédure : démarche austro-russe au nom de l'Europe auprès des États balkaniques, démarche collective des Puissances à Constantinople.

67.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 318. *Berlin, 6 octobre 1912, 9 h. 5.*

(*Reçu :* 19 heures.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 537, 538, 539. [2]

Le Gouvernement allemand accepte ferme la nouvelle formule proposée par Votre Excellence.

68.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 319. *Berlin, 6 octobre 1912, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 539 [3].

Je puis conclure du langage des Représentants des États balkaniques qu'il

[1] Voir ci-dessus, même date, le numéro 63, note finale.

[2] Voir ci-dessus le télégramme circulaire reproduit sous le n° 53 avec la note finale.

[3] Voir ci-dessus, même date, le télégramme reproduit sous le numéro 63, note finale.

serait à craindre que leurs Gouvernements manquent d'autorité pour faire accepter aux populations la déclaration de la Russie et de l'Autriche si la démarche à faire près de la Turquie est retardée. L'étude collective et ultérieure des réformes à proposer à la Turquie prendra un long temps. Dans ces conditions, ne serait-il pas possible de faire une première déclaration à la Turquie sous une forme générale qui annoncerait l'étude ultérieure dont les Puissances saisiraient ensuite la Porte. N'y aurait-il pas lieu, si Votre Excellence partageait ce sentiment, d'en préparer dès à présent la rédaction pour la soumettre aux Puissances?

69.

M. DU HALGOUËT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 76. *Athènes, 6 octobre 1912, 21 h. 30.*

(*Reçu : 23 h. 20.*)

Je viens de faire auprès de M. Venizelos la démarche prescrite par votre télégramme 197 [1]. Il m'a répondu : « Je ne peux prendre aucun engagement à cet égard, mais vous pouvez être assuré que je ferai tout mon possible pour ne pas brusquer les choses ». Il m'a déclaré que c'était précisément pour éviter toute mesure ou déclaration irréparable et laisser aux Puissances le temps de se concerter sur les affaires balkaniques qu'il retardait la réunion de la Chambre. Il considère aussi comme un moment des plus critiques celui de la conclusion de la paix entre l'Italie et la Turquie, car les États balkaniques, pour ne pas se trouver en état inférieur, seraient contraints d'entamer les hostilités dès que les Turcs feraient venir des troupes d'Asie Mineure.

Puis il m'a avoué que la question crétoise passerait au second plan, celle de Macédoine primant toutes les autres. Il m'a donné l'assurance *la plus formelle* qu'il ne serait question d'aucune modification au *statu quo* territorial et m'a confirmé que les demandes des États balkaniques porteraient sur les trois points énumérés dans mon télégramme 63 [2] auxquels il a ajouté :

1° Confirmation des privilèges ethniques déjà reconnus à l'exarque et patriarche;

2° Représentation proportionnelle des races chrétiennes au parlement ottoman;

3° Contrôle de l'exécution réelle des réformes par les grandes Puissances et les États balkaniques; mais on n'insisterait pas outre mesure sur ce dernier

[1] Voir ci-dessus, à la date du 5 octobre, n° 55. — [2] Voir ci-dessus n° 4, note.

paragraphe. En ce qui concerne la Grèce, elle réclamerait de plus le règlement de la question crétoise, mais elle admettrait le maintien de la suzeraineté du Sultan sur l'île.

Le Président du Conseil m'a dit combien il était reconnaissant à Votre Excellence de l'initiative prise par elle pour obtenir des Puissances une action commune en vue du maintien de la paix, ajoutant que ce rôle revenait à la France comme étant la seule Puissance véritablement [dés]intéressée dans la question d'Orient.

70.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 417. *Thérapia, 6 octobre 1912, 18 h. 5.*

(*Reçu :* le 7 octobre, à 6 h.)

Les télégrammes de Votre Excellence 538 à 541 [1] m'étant parvenus cette nuit, je suis allé trouver ce matin l'Ambassadeur de Russie qui avait reçu de [son Gouvernement] les mêmes indications que moi-même sur l'accord intervenu à Paris; nous sommes alors convenus de faire ensemble auprès de la Sublime Porte la démarche dont j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par le télégramme identique [suivant] : « A la réception des télégrammes de Votre Excellence m'informant des résolutions arrêtées entre Elle et M. Sazonoff, je me suis concerté avec mon collègue russe à l'effet d'obtenir du Gouvernement ottoman une déclaration de nature à seconder vos communs efforts en vue du maintien de la paix dans les Balkans. Nous nous sommes rendus ensemble à la Porte [et] avons vu le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères qui, avec l'assentiment du Conseil des Ministres réunis en ce moment même, ont consenti à télégraphier aux Ambassadeurs de Turquie de faire aux cinq Puissances la déclaration suivante qui sera aujourd'hui même communiquée à la presse : « Le Gouvernement ottoman a résolu de « réaliser dès à présent les améliorations qu'il a reconnu nécessaire d'ap- « porter à l'administration des vilayets de la Turquie d'Europe en appliquant « sur le pied d'une égalité parfaite entre tous les éléments du pays les « réformes édictées dans la loi des vilayets préparée en 1880 par le commis- « saire impérial, d'accord avec la commission internationale de la Roumélie « orientale, en exécution de l'article 23 du Traité de Berlin ».

(1) Voir pour ces télégrammes en date du 4 octobre les numéros 41, note, et 46.

71.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 251. *Vienne, 6 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Le temps m'a fait défaut ces jours derniers pour rendre compte à Votre Excellence des appréciations de la presse viennoise sur le développement du conflit balkanique, et auxquelles d'ailleurs la succession des événements enlevait rapidement leur actualité et par suite beaucoup de leur intérêt. Je veux retenir cependant les commentaires des journaux de ma résidence au sujet de l'initiative française. Dans l'ignorance de l'idée directrice et de la portée exacte de la proposition de Votre Excellence, l'ensemble des articles publiés tout d'abord reflétait une certaine méfiance, voire même quelque hostilité contre un projet dont, supposaient-ils, la condition était une entente préalable et formelle entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Or la presse de ce pays n'augurait rien de bon pour la Monarchie d'une procédure qui semblait faire de son désintéressement la condition d'une intervention tardive des Puissances, jugée par suite peu efficace. En somme, l'opinion publique autrichienne préconisait la liberté d'action et la réserve absolue comme constituant les meilleures garanties contre les embûches de la politique russe; cependant on reconnaissait qu'un conflit général serait facilement conjuré par une entente avec la Russie, pourvu que cette Puissance en prît l'initiative et donnât des gages de sa sincérité; ceci explique assez bien pourquoi la méfiance s'est dissipée, pour ainsi dire, du jour au lendemain lorsque les télégrammes de Paris ont précisé le véritable caractère d'entente pacifique européenne et indiqué la portée pratique de la note française. Bien qu'à cette heure encore le public ne sache pas avec certitude quel sera en définitive le choix auquel se seront arrêtées les Puissances, d'une action collective ou d'un mandat austro-russe, l'initiative française destinée à prévenir l'ouverture des hostilités est accueillie avec une sympathie quasi unanime.

C'est que, délivrés du souci de l'entente préalable avec la Russie qui leur faisait redouter pour l'Autriche-Hongrie l'abandon de sa liberté d'action, les journaux viennois trouvent au contraire une satisfaction d'amour-propre, un gage de concorde, et une garantie contre l'ambition russe, dans l'éventualité pour les deux Puissances rivales de s'acquitter d'un mandat confié par l'Europe.

En ce qui concerne le point de vue supérieur du maintien de la paix, les

intentions, comme le côté pratique de notre proposition, sont hautement appréciés. Le *Fremdenblatt* a donné le premier la note et s'est plû à constater « que par son initiative prompte et décisive, le Gouvernement français a fourni une fois de plus la preuve de ses sentiments pacifiques en s'efforçant de prévenir une conflagration avec un zèle digne de la gratitude générale, qui s'est manifesté depuis l'origine de la crise balkanique ». Si l'organe officieux du Ballplatz, observant sa réserve habituelle, n'est pas entré dans l'examen de notre proposition, il a cependant laissé entendre que le Gouvernement impérial et royal la jugeait des plus acceptables et allait y répondre sans retard.

C'est d'ailleurs l'indication que, dès l'après-midi d'hier, le bureau de la presse donnait aux journaux viennois, si bien que l'organe le plus chauvin et le plus hostile à la Russie, la *Reichspost*, faisant brusquement volte-face, applaudit aujourd'hui au projet de Votre Excellence et dit « que l'on doit être sincèrement reconnaissant au Président du Conseil des ministres français de ce qu'il n'a pas voulu trop, pour obtenir ainsi beaucoup, et de ce qu'il a su, avec délicatesse, trouver une plateforme sur laquelle toutes les Puissances pouvaient s'unir ».

La *Zeit* ne reproche au projet français qu'un seul défaut, c'est de venir peut-être trop tard, mais l'organe libéral indépendant n'hésite pas à reconnaître « que s'il se meut dans la direction conservatrice de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, et surtout, s'il a pour but de provoquer une coopération sincère de la Russie et de l'Autriche-Hongrie, on doit le considérer comme irréprochable et l'accueillir comme le bienvenu ».

La *Neue Freie Presse*, que domine au plus haut point l'inquiétude des intérêts financiers dont elle est l'organe, montre d'une façon générale peu de confiance dans l'efficacité d'une intervention commune des Puissances qui, suivant elle, vient trop tard et ne tient pas suffisamment compte de l'état d'esprit actuel des populations balkaniques. Elle estime que leur imposer, même en cas de victoire, le maintien du *statu quo* est une tâche sinon impossible, du moins difficile à réaliser en soi, mais aussi par suite des divisions de l'Europe. Aussi pense-t-elle que la clé de ce redoutable problème est un rapprochement préalable et une entente sincère des deux grandes Puissances les plus intéressées dans les Balkans. Bien que la proposition française ne poursuive pas ce but, la *Neue Freie Presse* l'accueille néanmoins avec sympathie; car elle constitue certainement une garantie contre le danger de voir les Puissances entraînées dans un conflit général.

Ce n'est pas au moment où l'adoption, considérée comme certaine, de la proposition de Votre Excellence apporte à l'opinion publique européenne un véritable soulagement et renforce ses espoirs dans le maintien de la paix, qu'il serait opportun de formuler des réserves ou des doutes sur son efficacité. Aussi les journaux viennois, faisant preuve à la fois de prudence et de tact, n'abor-

dent-ils pas ce sujet. Je dois cependant signaler à Votre Excellence l'apparition de quelques craintes à l'endroit de difficultés que pourrait rencontrer l'Autriche-Hongrie à exercer un mandat européen vis-à-vis des États balkaniques, dans l'hypothèse où ceux-ci, passant outre aux conseils des Puissances, attaqueraient et vaincraient la Turquie. L'opinion publique, qui ne perd pas de vue les données du problème slave, redoute le contre-coup qu'une pareille action coercitive pourrait produire, soit en Bosnie, soit en Croatie, soit même chez les Slaves du Nord de la monarchie.

72.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Vienne, 6 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Ainsi que j'en ai aussitôt avisé Votre Excellence, le comte Berchtold s'est montré satisfait de ce que, dans le texte définitif de la déclaration, aient été insérées les modifications proposées par lui. Je n'ai reçu que trois heures après lui avoir fait cette communication le télégramme n° 423 (1) dans lequel vous mentionniez que dans la pensée de M. Sazonoff et de vous, c'est par courtoisie pour le Gouvernement austro-hongrois et par intérêt pour une action rapide en faveur de la paix que cette rédaction a été adoptée. Je n'avais donc pas insisté sur la valeur de votre acquiescement, d'autant que le Ministre ne doutait pas, en somme, que cette adhésion ne dût être donnée. Je tâcherai pourtant, quand l'occasion s'en offrira, de lui faire observer ce que le procédé a eu d'obligeant.

S'il a accepté pour son Gouvernement le mandat que les grandes Puissances lui confient, conjointement avec le Gouvernement russe, il n'est pas sans en ressentir quelque inquiétude; le résultat des démarches à entreprendre lui paraît fort incertain.

Un autre souci, d'ailleurs, l'emporte peut-être sur celui-ci. Il m'en a fait part à titre privé, sous la forme de réflexions d'ordre intime, que je reproduis pour aider à connaître son état d'esprit. « Maintenant que la décision est prise, m'a-t-il dit, je dois avouer que ce qui ne me plaît pas dans la tâche dont nous nous chargeons, c'est que, avant d'avoir obtenu des États balkaniques qu'ils désarment, nous consentons à intervenir à leur profit. Ne semblons-nous pas

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 65.

ainsi ne prendre leurs intérêts en main que parce que leurs menaces nous font peur, en quelque sorte parce qu'ils nous ont mis le pistolet sur la poitrine? *Du point de vue éthique,* a-t-il répété plusieurs fois, ce n'est pas ainsi qu'il faudrait procéder. Et politiquement aussi, il y a quelque imprudence à laisser croire à nos clients que, chaque fois qu'ils voudront faire triompher de nouvelles exigences, ils n'auront qu'à mobiliser pour nous contraindre à appuyer leurs revendications. Une action politique n'est vraiment féconde que basée sur la morale. Quand il en est autrement, la morale reprend ses droits, même après quinze ou trente ans passés. »

Il ne convenait pas de faire observer au comte Berchtold que, depuis Marie-Thérèse jusqu'au comte d'Aehrenthal, ce très louable scrupule n'a guère troublé ses prédécesseurs.

Dans l'espèce, les États protestataires poursuivent la réalisation de promesses que l'Europe leur a solennellement faites il y a trente-cinq ans; on peut admettre que, leur patience étant à bout, ils cherchent à profiter de circonstances qu'ils jugent favorables. Il importe surtout, à l'heure présente, de leur persuader que leur cause est remise en bonnes mains et qu'ils la gâteraient en la soutenant à coups de canon.

Je lui ai représenté aussi que les quatre Gouvernements unis ne sont pas également fermes dans l'intention de déclarer la guerre, et qu'une ou deux défections assureraient à peu près l'apaisement général. Mais, quant à la nature des garanties qu'ils réclameront pour l'accomplissement des réformes, j'aurais eu peine à préciser celles qu'il faudrait et qu'on pourra obtenir de la Turquie. Le comte Berchtold n'aperçoit pas non plus, dès maintenant, à quelles conditions acceptables de part et d'autre la détente se produira. C'est pourquoi j'ai signalé à Votre Excellence qu'il serait heureux de recueillir, pour s'en inspirer, les suggestions qui lui seraient communiquées.

73.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 573. *Thérapia, 6 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 octobre; Dir. pol., 14 octobre.)

Votre Excellence a bien voulu m'informer par dépêche n° 757 du 28 septembre dernier [1], des ouvertures faites à la Banque ottomane par la Deutsche

[1] La dépêche circulaire n° 757 expose avec quelque détail les offres faites à la Banque Ottomane par M. Gwinner, directeur de la Deutsche Bank : remboursement à la Banque Ottomane de sa part de 30 p. 100 dans les emprunts n° 2 et n° 3 de la Société

Bank en vue du placement en France des trois emprunts destinés à la construction des 600 derniers kilomètres du chemin de fer de Bagdad, d'El-Halif à Bagdad, et qui s'élèvent ensemble à 162 millions de francs, valeur nominale. Cette proposition audacieuse m'aurait frappé d'étonnement si je ne savais pas que la Deutsche Bank se permet de compter sur les complaisances de la finance française pour les entreprises allemandes en Turquie et se croit tout permis dans cet ordre d'idées. Je me félicite qu'elle ait été repoussée.

Mais, après m'avoir donné cette information dont j'ai l'honneur de la remercier, Votre Excellence m'annonce en quelques mots un projet de création d'un omnium français des valeurs turques à placer sur le marché de Paris et elle ajoute qu'au nombre de ces valeurs seraient compris les titres des emprunts Bagdad immobilisés dans les mains de la Banque ottomane; il s'agit là de rien moins que de 68 millions de francs, valeur nominale. Je ne saisis pas bien ce que cette combinaison a de supérieur à la première; son seul mérite qui n'en saurait être un à nos yeux, serait de dissimuler sous l'apparence d'un titre français une valeur turque destinée à une entreprise allemande et de coopérer au succès de celle-ci sans qu'il y paraisse.

Pour justifier cette opération, il est exposé que la Banque ottomane avec son groupe détient 30 p. 100 des emprunts n° 2 et n° 3 du Bagdad dont elle est tenue à assurer le placement par suite de sa participation de 30 p. 100 dans le capital de cette Société. Je note tout d'abord que cette participation a été prise contrairement aux recommandations expresses du Gouvernement français et ensuite qu'elle ne vaut à la Banque ottomane aucune situation dans le Bagdad. Le Bagdad, bien que la Société ait huit administrateurs français, est une affaire essentiellement et exclusivement allemande; bien plus, c'est l'affaire allemande par excellence en Turquie; il y a place pour nos capitaux qui y seraient les bienvenus, mais aucune pour notre influence qui en est définitivement forclose.

Sans doute, grâce à cette participation, la Banque ottomane et son groupe se voient réserver 30 p. 100 des bénéfices de construction du Bagdad, bénéfices qui sont considérables. Tel a été notamment l'objet de la Société dite de Glaris. Mais ce sont là des bénéfices de banque, sans aucun profit pour l'action de la France en Orient. Si pour les réaliser il faut contribuer pour 68 millions

de Bagdad, en échange de quoi la Banque Ottomane eût fourni la totalité des capitaux nécessaires à la construction de la section El Halif à Bagdad. Un accord passé par la Société du Bagdad avec la Compagnie de navigation sur le Tigre et l'Euphrate (Cie Lynch) eût permis aux Allemands de construire plus rapidement encore que ce tronçon du Bagdad l'embranchement de Sadidjé à Khanikine, ce qui eût, d'après les accords de Potsdam, obligé la Russie à construire de son côté, beaucoup plus rapidement qu'elle ne l'aurait voulu, le chemin de fer de Khanikine à Téhéran ou d'en abandonner la concession à l'Allemagne. Le Gouvernement russe avait en conséquence fait une démarche auprès du Gouvernement français pour obtenir que la proposition de M. Gwinner fût repoussée.

au succès de l'Allemagne en Turquie en plaçant dans le public français une valeur ottomane sans avenir, j'estime que c'est les payer trop cher.

Je suis donc amené à conclure qu'en l'état du Bagdad, le mieux est que la Banque ottomane rende à la Deutsche Bank ses 30 p. 100 dans les emprunts n° 2 et n° 3 avec les 30 p. 100 d'actions qu'elle détient, en renonçant en même temps aux 30 p. 100 des bénéfices de construction de la ligne. C'est à mon avis la solution qu'impose la nature de l'affaire du Bagdad qui est, comme chacun le sait, très particulière*.

74.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 710 et 711. *Paris, 7 octobre 1912, 9 h. 25, 10 h. 30.*

Sir Francis Bertie m'a remis cette nuit la note suivante :

« Sir Edward Grey suggère que les cinq Puissances informent la Porte qu'elles prennent acte de l'intention publiquement annoncée du Gouvernement turc d'introduire des réformes et qu'elles discuteront immédiatement avec la Sublime Porte dans l'esprit de l'article 23 du traité de Berlin et de la loi de 1880 les réformes que comporte l'administration de la Turquie d'Europe et les mesures propres à en assurer la réalisation dans l'intérêt des populations étant entendu que ces réformes ne porteront pas atteinte à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. »

Je vais conférer de cette proposition avec M. Sazonoff. Je suis personnellement disposé à l'accepter et par conséquent à prendre acte de la nouvelle assurance qui vient de nous être donnée par la Porte au sujet des réformes [1], étant entendu que, comme le suggère Sir Ed. Grey, les Puissances discuteront immédiatement elles-mêmes avec la Porte la réalisation de ces réformes. Mais il me paraît indispensable que la démarche ayant pour objet de prendre acte

*Annotation du Ministre : *La conclusion de M. Bompard est simple : c'est l'abandon définitif de tout intérêt dans l'affaire du Bagdad. M. Paul Cambon a indiqué tous les inconvénients de cette retraite. La constitution d'un omnium français est, en tout cas, une opération qui échappe à l'action du Gouvernement, puisqu'elle n'exige aucune autorisation pour l'admission à la cote. Sait-on où en est aujourd'hui ce projet?*

(M. Paul Cambon était d'avis qu'en se retirant complètement de l'affaire du Bagdad, la France perdrait un moyen d'obtenir, en échange de sa participation, des facilités pour ses propres entreprises et de rendre à l'Angleterre des services que cette Puissance eût reconnus de son côté.)

[1] Voir, à la date du 6 octobre, le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 70.

de ces assurances et d'annoncer cette discussion à la Porte soit collective. J'ai insisté sur ce point auprès de Sir Francis Bertie qui a paru frappé de mes arguments. Des démarches individuelles risqueront toujours de laisser supposer, tant à la Porte qu'aux États balkaniques, que les Puissances ne sont pas entièrement d'accord et conservent les unes ou les autres des arrière-pensées.

75.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, ROME, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. nos 541-542, 425-426, 656-657, 713-714.

Paris, 7 octobre 1912, 10 h. 30, 10 h. 50.

[Dans la première partie de ce télégramme était transmise en clair la déclaration du Gouvernement ottoman contenue dans le télégramme de Constantinople ci-dessus reproduit, à la date du 6 octobre, n° 71.]

Cette déclaration n'enlève rien à la nécessité d'une démarche des Puissances tant auprès des États balkaniques que de la Porte, puisqu'il reste à donner aux premiers l'assurance que les Puissances prendront en main la réalisation des réformes et à faire savoir à la seconde qu'elles entreprendront immédiatement avec elle la discussion nécessaire. Je crois donc indispensable et urgente la démarche austro-russe.

76.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ROME.

T. nos 544, 428, 716, 554, 659. *Paris, 7 octobre 1912, 11 h. 15.*

Le Gouvernement britannique ne croyant pas possible une démarche *collective* (1) des Puissances auprès de la Porte, le dernier paragraphe de la for-

(1) Une communication téléphonique de M. Paul Cambon parvenue dans la matinée faisait connaître que Sir Edward Grey jugeait inopportune la démarche collective en raison du « caractère comminatoire qu'elle lui semblait revêtir ».

mule [1] devrait finalement être rédigé ainsi : « Les Puissances feront, auprès de la Sublime Porte, les démarches dérivant de la précédente déclaration. »

Le Gouvernement anglais accepte, d'ailleurs, que la démarche à Constantinople soit concertée et identique.

77.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et Rome.

T. nos 545, 429, 717, et 660. *Paris, 7 octobre 1912, 12 h. 40.*

Le Gouvernement britannique propose que la démarche concertée et identique des Puissances auprès de la Porte ait lieu dans les conditions suivantes.

Les Puissances informeraient la Porte . . . (copier ici la note anglaise à partir de : qu'elles prennent acte [2] . . .).

M. Sazonoff et moi nous sommes d'avis que la formule anglaise est acceptable et que la démarche doit avoir lieu le plus tôt possible à Constantinople dans le sens indiqué.

Veuillez pressentir d'urgence à ce sujet le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

78.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 555. *Paris, 7 octobre 1912, 13 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 417 [3].

Je ne m'explique pas que vous ayez pu prendre l'initiative d'une démarche auprès de la Porte même avec votre collègue de Russie, alors que nous négocions avec toutes les Puissances en vue d'une démarche concertée et que M. de Giers n'avait, de son côté, m'a dit M. Sazonoff, reçu aucune instruction en vue d'une action isolée. Veuillez donc atténuer autant que possible autour de vous l'importance d'une intervention qui risque d'être mal comprise des autres Puissances.

[1] Il s'agit de la formule contenue dans le télégramme circulaire du 6 octobre, ci-dessus reproduit, sous le numéro 63. — [2] Voir le télégramme de Paris à Londres ci-dessus reproduit sous le numéro 74. — [3] Voir ci-dessus, à la date du 6 octobre, n° 70.

79.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 108. *Sofia, 7 octobre 1912, 17 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Le Sobranié a voté hier les projets de loi qui lui ont été soumis par le Gouvernement et qui ouvrent à celui-ci des crédits se montant à quatre vingts millions environ. Le Président du Conseil a exposé la situation en quelques paroles qui ont été chaleureusement applaudies et a ajouté que le Gouvernement était décidé à aller jusqu'au bout. Seul un député socialiste a fait quelques réserves avant le vote des projets de loi. Le Sobranié doit s'ajourner aujourd'hui *sine die*.

80.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 293. *Londres, 7 octobre 1912, 18 h. 9.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 711 [1].

J'ai communiqué à Sir Ed. Grey votre télégramme relatif à vos dispositions personnelles à l'égard des vues qui vous ont été transmises hier soir par Sir Francis Bertie.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères admet la démarche collective des Ambassadeurs pour prendre acte de l'assurance donnée par la Porte au sujet des réformes et discuter ensuite leur réalisation. Sir Ed. Grey considère comme très utile de faire la démarche à Constantinople avant celle de la Russie et de l'Autriche auprès des Gouvernements balkaniques. M. Marling, récemment Chargé d'affaires à Constantinople, qui vient d'arriver à Londres, affirme que si le Gouvernement ottoman apprend de source bulgare les intentions des Puissances, il se refusera à toute conversation et que l'opinion publique très surexcitée se livrera à des démonstrations qui précipiteront la guerre. Sir Ed.

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 74.

Grey télégraphie à Sir G. Lowther de s'entendre avec ses collègues pour une démarche collective aussitôt qu'ils auront reçu leurs instructions.

M. Sazonoff télégraphie au comte Benckendorff qu'il a déjà prescrit aux représentants russes à Belgrade, Sofia, Athènes et Cettigné de s'entendre avec leurs collègues autrichiens pour la communication de la déclaration des Puissances.

Votre Excellence a-t-elle eu le temps de se mettre d'accord avec M. Sazonoff?

81.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 563. *Rome, 7 octobre 1912, 22 h. 40.*

(*Reçu* : 23 h. 40.)

Dans un entretien privé, le marquis de San Giuliano m'a exprimé sa satisfaction de ce que l'initiative prise par Votre Excellence d'accord avec M. Sazonoff ait abouti rapidement à une entente entre toutes les Puissances. Il pense que même si les démarches projetées ne parvenaient pas à empêcher la guerre, cette entente aura pour résultat de permettre à l'Europe d'intervenir rapidement et avec autorité après les premiers engagements et que sans doute elle réussira plus facilement alors dans sa tâche pacifique.

82.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ministres de France à Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné.

T. n^{os} 238, 180, 200, 92. *Paris, 7 octobre 1912, 20 h. 50.*

Sur l'initiative du Gouvernement de la République, les Gouvernements russe, britannique, austro-hongrois, allemand et italien ont adopté la résolution ci-après :

« Les Gouvernements russe et austro-hongrois déclareront aux États balkaniques :

« 1° Que les Puissances réprouvent énergiquement toute mesure susceptible d'amener la rupture de la paix;

« 2° Que, s'appuyant sur l'article 23 du traité de Berlin, elles prendront en

main, dans l'intérêt des populations, la réalisation des réformes dans l'administration de la Turquie d'Europe, étant entendu que ces réformes ne porteront aucune atteinte à la souveraineté de Sa Majesté impériale le Sultan et à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman : cette déclaration réserve d'ailleurs la liberté des Puissances pour l'étude collective et ultérieure des réformes ;

« 3° Que, si la guerre vient néanmoins à éclater entre les États balkaniques et l'Empire ottoman, elles n'admettront, à l'issue du conflit, aucune modification du *statu quo* territorial dans la Turquie d'Europe.

« Les Puissances feront collectivement, auprès de la Sublime Porte, les démarches dérivant de la précédente déclaration. »

Veuillez vous mettre à la disposition de vos collègues russe et austro-hongrois pour appuyer leur démarche.

83.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 204. *Vienne, 7 octobre 1912, 22 h. 40.*

(*Reçu* : 22 h. 40.)

Ayant pris connaissance tardivement de la note [1] relative à la démarche à faire auprès du Gouvernement ottoman, le comte Berchtold demande seulement que les mots « à la souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan » soient après : « aucune atteinte ».

84.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 419. *Péra, 7 octobre 1912, 19 heures.*

(*Reçu* : 23 h. 55.)

Les Ministres de Bulgarie, de Grèce et de Serbie n'ont pas encore reçu le texte de la mise en demeure qu'ils doivent remettre de concert à la Porte, mais je tiens de mon collègue russe que le Chargé d'affaires de Monténégro a été

[1] Voir le texte de cette note (formule anglaise) dans le télégramme de Paris à Londres ci-dessus reproduit sous le numéro 74. Il s'agit donc d'ajouter les mots « à la souveraineté... » à la formule proposée.

invité par son Gouvernement à déclarer demain mardi au Ministre des Affaires étrangères que, les questions à régler entre le Monténégro et la Turquie ne recevant pas de solution, le Roi a décidé de recourir aux armes ; il devra quitter immédiatement Constantinople et prévenir que le Ministre de Turquie à Cettigné reçoit ses passeports.

La mobilisation se poursuit régulièrement en Turquie et l'ardeur des officiers va croissant, mais le Gouvernement ottoman demeure très soucieux et désire la paix. Aussi la nouvelle de la démarche que, sur l'initiative de Votre Excellence, les Gouvernements russe et austro-hongrois vont tenter auprès des quatre États balkaniques a-t-elle fait grande impression à Constantinople. On en attend l'effet avec anxiété.

85.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 452. Très confidentiel. Secret. *Paris, 7 octobre 1912.*

M. Sazonoff m'a informé que le Roi d'Espagne avait fait exprimer au Gouvernement russe le désir de voir son pays entrer dans la Triple Entente après la signature de notre traité et avait prié la Russie d'être à cet effet, son interprète auprès de nous. L'Empereur, saisi de ce vœu par un rapport de son Ministère, a lui-même écrit sur ce document la mention : à prendre en considération.

J'ai répondu à M. Sazonoff que je n'étais pas surpris de cette ouverture qui nous avait déjà été faite sous des formes voilées et qui d'ailleurs confirmait une proposition déjà formulée en 1902.

Tout en connaissant vos objections contre ce projet et tout en faisant remarquer à M. Sazonoff qu'il ne faudrait pas qu'une entente franco-russo-anglo-espagnole eût pour conséquence de nous forcer à garantir à l'Espagne par exemple, la conservation de la Guinée, j'ai déclaré que, pour ma part, je verrais de réels avantages pour la Russie et pour la France à une convention politique et navale avec l'Espagne de manière à mieux assurer notre liberté d'action commune dans la Méditerranée et à servir de complément à nos accords maritimes.

86.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 420. Confidentiel et urgent. *Londres, 7 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Les nombreux télégrammes que j'ai échangés avec le Département depuis quelques jours m'ont empêché et, dans une certaine mesure, dispensé de correspondre par lettre avec Votre Excellence. Je ne crois pas inutile cependant de revenir aujourd'hui sur les négociations qui ont fait l'objet de nos dernières communications et de compléter sur certains points les indications fournies par mes télégrammes.

L'idée de lier la Russie et l'Autriche, en leur confiant solidairement un mandat européen, avait immédiatement séduit le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères qui, au début de cette négociation, dirigeait le Foreign Office en l'absence de Sir Edward Grey. Sir Arthur Nicolson avait aussitôt compris l'intérêt de cette suggestion, dont je lui avais donné connaissance après en avoir causé, ici même, avec M. Sazonoff. Il l'avait tout de suite communiquée à Sir Edward Grey, dont il avait lieu, me dit-il, d'escompter l'adhésion. Ses prévisions ne le trompèrent pas et, le 4 octobre [1], il me fit part de la réponse du Secrétaire d'État, consistant dans la formule laconique que j'ai télégraphiée à Votre Excellence : « I will support this », « j'appuierai cette idée ». Mais Sir Edward Grey ne s'expliquait ni sur les termes, ni sur l'étendue du mandat européen à confier aux Cabinets de Vienne et de Pétersbourg. A titre personnel, Sir Arthur Nicolson suppléa à ces lacunes de la réponse ministérielle, en m'exposant que, dans sa pensée, il ne pouvait être question de mandat confié à l'Autriche et à la Russie que pour agir sur les États balkaniques. Dans les Balkans, en effet, on pouvait reconnaître à ces deux Puissances des intérêts spéciaux et une situation particulière justifiant le rôle de porte-parole auquel on les conviait. Il n'en était pas de même à Constantinople, où la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont des intérêts égaux à ceux de leurs deux acolytes. Par conséquent, les communications des Puissances à la Sublime Porte ne pouvaient lui être adressées que directement par les représentants de chacune d'elles.

De ces observations mêmes, il y avait une conclusion à tirer, dont nous n'avions pas lieu d'être mécontents. C'est qu'à Constantinople même, Sir Arthur Nicolson considérait comme passé le temps où l'Europe pouvait se

[1] Voir ci-dessus, n° 43.

taire et qu'il comprenait l'impossibilité d'une action exclusivement unilatérale, c'est-à-dire limitée aux États qui venaient de se poser en agresseurs de la Turquie.

Quant à la forme et, si je puis dire, au degré de cette action nécessaire à Constantinople, le Sous-Secrétaire d'État restait énigmatique et visiblement perplexe. Cet état d'esprit était la conséquence de préoccupations que j'ai, à plusieurs reprises, signalées à Votre Excellence et qui se rattachent à la question des musulmans de l'Inde, accessoirement aussi à la situation intérieure de la Turquie. J'ai cru devoir les rappeler à Votre Excellence dans le télégramme que je lui ai adressé le 4 octobre [1] en sortant du Foreign Office.

Probablement le Sous-Secrétaire d'État a-t-il reçu, au moment où je venais de le quitter, une communication plus explicite de Sir Edward Grey car je reçus de lui, dans le courant de l'après-midi, la lettre dont je transcris ci-après le texte : « Vous pouvez télégraphier à M. Poincaré que Sir Ed. Grey est disposé à confier à l'Autriche-Hongrie et à la Russie le mandat de tâcher, par des démarches à faire à Sofia, Belgrade et Cettigné et Athènes, d'amener la paix et la tranquillité parmi les États balkaniques. Vous ferez sans doute comprendre que ce mandat serait limité aux démarches auprès des États balkaniques. Quant aux démarches que l'on pourrait désirer faire à Constantinople, je me réserve à consulter (*sic*) avec Sir Ed. Grey. »

C'est à peu près la teneur du télégramme même que j'ai expédié à Votre Excellence sous le n° 287 [2], après avoir reçu cette lettre.

Comme, à la demande même de Sir Arthur Nicolson, le Secrétaire d'État devait revenir à Londres le lendemain matin 5 octobre, nous ne devions pas tarder à connaître les vues du Gouvernement britannique, quant à cette action à Constantinople, qui se trouvait désormais dissociée du mandat balkanique de l'Autriche et de la Russie.

J'employai le reste de l'après-midi à conférer avec l'Ambassadeur de Turquie, auprès de qui je désirais beaucoup m'enquérir de l'accueil que, selon lui, son Gouvernement ferait à une démarche des Puissances dans l'intérêt de la paix et des réformes. J'eus la satisfaction de m'assurer que, dans la pensée de Tewfik Pacha, une telle démarche ne serait pas mal accueillie à Constantinople, pourvu qu'elle tînt compte des droits et de la dignité du Sultan. Je ne tardai pas à en informer Sir Arthur Nicolson et lui écrivis le soir même de manière à ce qu'il pût en faire part à Sir Edward Grey le lendemain matin : « Tewfik Pacha pense que le projet de réformes récemment publié par la Porte n'est pas son dernier mot et qu'elle ne se refusera pas à causer avec les Puissances d'une extension de ce programme, si elles interviennent à Constan-

(1) C'est le télégramme déjà visé dans la note précédente.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 4 octobre, n° 43, note.

tinople en leur propre nom pour éviter des complications européennes. » Ainsi que m'y avait autorisé l'Ambassadeur de Turquie, je donnai en même temps connaissance de son opinion à Votre Excellence.

Telles sont les conditions dans lesquelles Sir E. Grey rentra à Londres. Hier matin, 6 octobre, il s'entretint de la situation avec Sir A. Nicolson et, à la suite de cet entretien, me fit prier ainsi que mon collègue de Russie, de venir au Foreign Office à trois heures de l'après-midi. Le Secrétaire d'État était alors disposé à substituer à l'article 3 de la formule d'accord rédigée par Votre Excellence un texte ainsi conçu : « Les Puissances prennent acte des intentions du Gouvernement ottoman d'introduire des réformes dans l'esprit de l'article 23 du Traité de Berlin et de la loi de 1880 et, discuteront immédiatement avec la Sublime Porte les réformes que comporte l'administration de la Turquie d'Europe et les mesures propres à en assurer la prompte réalisation dans l'intérêt des populations, étant entendu que ces réformes ne porteront aucune atteinte à l'intégralité territoriale de l'Empire ottoman. »

Ce texte a été télégraphié à Sir F. Bertie qui a reçu pour instruction de Vous le communiquer [1]. Il est probable que ces instructions se sont trouvées annulées par celles qui ont suivi à peu d'intervalle et dont il me reste à Vous faire connaître la genèse.

Au cours de la conférence qui nous réunit à 3 heures au Foreign Office, je pus faire savoir à Sir Ed. Grey qu'un télégramme, arrivé à l'ambassade quelques instants auparavant, m'annonçait la transmission d'un texte définitif de la formule d'accord, texte qui tenait compte de certaines modifications demandées par l'Autriche. Nous nous sommes donc ajournés à 6 heures de l'après-midi à l'ambassade.

Le télégramme de Votre Excellence n° 706 [2] qui m'apportait ce texte définitif, n'a été remis à l'ambassade qu'à 4 h. 30 de l'après-midi. Le déchiffrement en a été achevé à 5 heures et, une heure après, j'en ai donné connaissance à Sir Ed. Grey, à Sir A. Nicolson et au comte de Benckendorff réunis chez moi. La discussion qui s'est engagée ensuite, et où j'ai été très efficacement soutenu par mon collègue de Russie, a porté principalement sur les mots « prendront en main ». Sir E. Grey et, encore plus que lui, Sir A. Nicolson m'objectaient que « prendre en main » veut dire qu'on exécute et qu'on applique soi-même. Le comte Benckendorff et moi nous sommes ingéniés à leur prouver que ces expressions n'avaient pas un sens aussi exclusif et qu'en somme « prendre en main » n'était pas « take in hands ». A vrai dire toute notre grammaire nous a été moins utile que le télégramme de Votre Excellence n° 708 [3], me disant que sa formule réunissait l'assentiment de tous

[1] Voir le télégramme de M. Poincaré à Londres, du 7 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 74. — [2] Ci-dessus reproduit à la date du 6 octobre, n° 63. — [3] Ci-dessus reproduit à la date du 6 octobre, n° 64.

les Cabinets et insistant sur l'atténuation qui résulte des garanties données à la « souveraineté du Sultan » et à « l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman » Ces deux considérations ont frappé Sir E. Grey qui a fait à l'intérêt de l'entente entre les Puissances le sacrifice de ses préventions contre l'expression « prendront en main ». Le Secrétaire d'État a rédigé devant moi le texte d'un télégramme qu'il a expédié à Sir F. Bertie. Dans ce télégramme, dont il a lu le texte au comte Benckendorff et à moi, Sir E. Grey charge l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris de Vous faire part de son adhésion à votre formule d'accord. Il exprime en même temps l'opinion que les démarches des Ambassadeurs à Constantinople devront être effectuées, non pas *in corpore* mais individuellement. Sur ce point, sa résolution est catégorique. Faisant appel à mon témoignage comme ancien Ambassadeur à Constantinople, il m'a demandé si, au cours de la période si troublée des massacres d'Arménie, j'ai jamais vu les cinq Ambassadeurs se rendre en corps à la Sublime Porte et y être reçus collectivement par le Grand Vizir ou le Ministre des Affaires étrangères. J'ai été obligé de lui répondre que je n'avais jamais vu recourir à cette procédure.

Il y a, dans votre télégramme 708, une phrase que je me suis bien gardé de lire au Secrétaire d'État et à son Adjoint. C'est celle où Vous faites allusion à la faveur spéciale dont jouissent auprès de M. de Kiderlen les mots « prendront en main ». C'eût été le moyen le plus sûr de les mettre en garde. En effet lorsque, au début de cette négociation, j'ai eu déjà l'occasion de faire allusion à l'empressement avec lequel le Gouvernement allemand a adhéré à Votre formule, Sir A. Nicolson et le comte de Benckendorff m'ont dit, chacun de leur côté : « Voilà qui est mauvais signe. » Chacun avait jugé que cet empressement de l'Allemagne cachait une arrière-pensée de diviser la France et l'Angleterre.

Si tant est que cette arrière-pensée a existé, il ne faudrait pas que notre presse y vînt en aide ; et si elle n'a pas existé, il faudrait encore moins que la presse française fît spontanément le jeu des Allemands. C'est à quoi aboutiraient des manifestations déplacées d'impatience contre les lenteurs de l'Angleterre. A de pareils reproches, la meilleure réponse me paraît celle-ci : votre formule définitive d'accord a été connue de moi le 6 octobre à 5 heures ; à 6 heures, je la soumettais à Sir E. Grey ; à 7 heures j'avais l'assentiment du Ministre britannique et je Vous le télégraphiais.

87.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 421. *Londres, 7 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Mon rapport n° 420 en date de ce jour [1] rend compte à Votre Excellence de l'état de la négociation en cours avec le Gouvernement britannique jusqu'à l'adhésion donnée par ce Gouvernement à la formule d'accord rédigée par Votre Excellence. Vos télégrammes n°s 710 et 711 [2] et celui que je vous ai adressé aujourd'hui sous le n° 293 [3] m'obligent à entrer dans quelques explications complémentaires sur mes conversations de la journée avec Sir Edward Grey et Sir A. Nicolson.

Quand j'ai reçu vos télégrammes 710 et 711, j'ai bien pensé que la note qui vous a été remise par l'Ambassadeur d'Angleterre se référait à la première des deux communications qui lui ont été faites, dans la journée d'hier, par le Secrétaire d'État. Mon rapport n° 420 en date de ce jour vous a expliqué en effet qu'antérieurement au télégramme annonçant à Sir F. Bertie l'adhésion de son Gouvernement à votre formule d'accord, un premier télégramme lui avait été envoyé, qui lui transmettait un projet de texte nouveau pour l'article 3 et, par suite, suggérait une procédure un peu différente pour l'action à Constantinople. La communication faite à Votre Excellence, dans la nuit du 5 au 6, par Sir F. Bertie m'a donné à penser qu'elle correspondait à la réception de ce premier télégramme.

J'ai voulu pourtant en avoir le cœur net et me suis rendu aujourd'hui au Foreign Office. J'ai communiqué à Sir A. Nicolson le contenu de vos télégrammes 710 et 711. Le Sous-Secrétaire d'État permanent a confirmé ma conjecture. Le premier télégramme de Sir Edward Grey n'a atteint Sir F. Bertie qu'hier vers 8 heures et c'est bien à cette communication que se réfère la note qu'il a remise à Votre Excellence vers 11 heures du soir. Sir A. Nicolson a désiré que je visse Sir E. Grey, bien que celui-ci fût très absorbé par la rentrée du Parlement qui a eu lieu cet après-midi.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople vient en effet d'arriver à Londres. Il avait vu dans la matinée le Sous-Secrétaire d'État permanent et lui avait signalé le danger qu'il y aurait à ce que la démarche des Puissances à Constantinople fût prévenue par une information venue de Sofia ou d'ail-

[1] Voir ci-dessus, n° 86. — [2] Voir ci-dessus, à la date du 6 octobre, n° 74. — [3] Reproduit ci-dessus sous le numéro 80.

leurs, et se rapportant à leur intention de « prendre en main » la réalisation des réformes. M. Marling a dit que, si ce bruit se répandait à Constantinople, surtout de source bulgare, serbe ou grecque, un mouvement populaire risquait de placer le Gouvernement turc dans l'alternative de faire la guerre ou de démissionner. Une procédure qui ferait passer les démarches à faire dans les capitales balkaniques avant l'action à exercer à Constantinople aurait donc, d'après M. Marling, chance de précipiter les événements que l'on veut conjurer.

Votre Excellence s'étant montrée disposée à accueillir la suggestion que Sir F. Bertie lui a faite hier soir, son assentiment a permis au Gouvernement britannique d'entrevoir la possibilité d'une action immédiate à Constantinople, dans les conditions souhaitées par M. Marling, c'est-à-dire avant qu'ait pu se répandre en Turquie le bruit des communications faites aux États balkaniques par l'Autriche et la Russie. C'est à cette intention que se rapporte le télégramme envoyé aujourd'hui par Sir Edward Grey à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople et dont vous fait part mon propre télégramme n° 293 en date de ce jour.

Telles sont les explications que m'a données cet après-midi le Secrétaire d'État. Il s'ensuit donc que Sir Gerald Lowther est d'ores et déjà en possession d'instructions qui lui prescrivent de s'entendre avec ses collègues pour faire savoir à la Porte, par une communication collective, que les Puissances prennent acte de l'intention annoncée par le Sultan d'introduire des réformes et qu'elles sont prêtes à les discuter avec lui. Ceci ne change rien, bien entendu, à l'adhésion donnée par le Gouvernement britannique à la formule d'accord de Votre Excellence, adhésion qui demeure acquise et continue à porter tous ses effets.

En sortant de chez Sir Edward Grey, j'ai reçu la visite de l'Ambassadeur de Russie, que j'ai engagé à se faire répéter par Sir Arthur Nicolson ce qui m'avait été dit à moi-même au Foreign Office. Le comte Benckendorff m'a dit qu'il y avait en effet urgence, si l'on voulait que les intentions du Gouvernement britannique fussent satisfaites, quant à la priorité de la démarche collective à Constantinople. M. Sazonoff ayant quitté Paris aujourd'hui, après accord établi avec Votre Excellence, a fait savoir au comte Benckendorff qu'il a donné à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné des instructions qui seront rapidement ébruitées. Mon collègue de Russie lui a donc télégraphié ce soir à Berlin, où le Ministre sera demain, pour lui faire part du désir exprimé par Sir Edward Grey que des instructions fussent sans délai envoyées à l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, en vue d'une démarche conforme à la communication que vous a faite Sir Francis Bertie.

88.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 420. *Péra, 8 octobre 1912, 0 h. 30.*

(*Reçu : 11 h. 30.*)

Le Chargé d'affaires du Monténégro que je viens de voir m'a confirmé qu'il remettrait demain à midi [1] sa déclaration de guerre et qu'il partirait à trois heures par le bateau roumain. Cette déclaration est conçue, m'a-t-il dit, en termes fort vifs. Comme je lui demandais comment il se faisait que le Monténégro, qui est la plus petite des Puissances balkaniques, prenait l'initiative de la rupture, il m'a répondu que cela avait sans doute été concerté avec les Puissances alliées. Et il m'en a donné comme l'explication qui s'était présentée à son esprit, que celles-ci, inquiètes des démarches qui se préparaient en vue de les arrêter et [en tous cas] décidées à n'y pas céder, n'avaient probablement rien trouvé de mieux que de faire [jouer le] *casus foederis* par l'ouverture des hostilités entre l'une d'elles et la Turquie. Le Monténégro avait été naturellement choisi, selon lui, parce que ses griefs et ses demandes sont de tout autre nature que ceux des autres Puissances balkaniques et que la question macédonienne n'aura pas ainsi à être soulevée prématurément et isolément par lui.

89.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. n°s 546, 430, 719, 661. *Paris, 8 octobre 1912, 10 h. 50.*

Sur mes nouvelles instances, le Gouvernement britannique admet la démarche collective [2] des Puissances pour prendre acte de l'assurance donnée par la Porte au sujet des réformes et pour l'informer qu'elles les discuteront immédiatement avec elle.

Me référant au télégramme par lequel je vous ai communiqué hier la sug-

(1) Le 8 à midi.

(2) Voir le télégramme 293 de Londres ci-dessus reproduit, à la date du 7 octobre, sous le numéro 80 et le rapport n° 421 de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 86.

gestion de Sir Ed. Grey je vous prie d'informer le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que la France est prête à faire immédiatement la démarche et qu'il y a urgence.

90.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 556. *Paris, 8 octobre 1912, 11 h.*

Sur mes nouvelles instances, le Gouvernement britannique admet la démarche collective des Puissances pour prendre acte de l'assurance donnée par la Porte au sujet des réformes et pour l'informer qu'elles les discuteront immédiatement avec elle (1).

Veuillez donc agir en conséquence, d'accord avec vos collègues.

Pour votre information personnelle.

Il ne s'agit présentement que de la démarche à faire; mais, quant à la procédure à suivre ultérieurement pour la discussion des réformes, je me réserve de vous faire connaître mon opinion.

91.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin.

T. n°s 715, 431, 547. *Paris, 8 octobre 1912, 11 h. 45.*

La paix pouvant être rétablie, d'un jour à l'autre, entre la Turquie et l'Italie, le problème des Iles de la mer Egée risque d'être posé brusquement devant l'Europe.

Les Puissances ne sauraient en effet se désintéresser d'une question d'où dépend l'équilibre des forces internationales dans la Méditerranée orientale. J'estime donc qu'elles devraient dès maintenant faire savoir amicalement au Cabinet de Rome qu'elles ne doutent pas qu'il leur donnera, par avance, communication de tout accord qui pourrait intervenir entre le Gouvernement italien et la Sublime Porte sur la restitution des Iles ou sur le statut politique et le régime administratif de l'Archipel ottoman.

(1) Le même avis a été adressé à Berlin, n° 546; Vienne, n° 430; Pétersbourg, n° 719; Rome, n° 661.

Veuillez demandez d'urgence au Gouvernement
(*Pour Londres*) britannique,
(*Pour Vienne*) austro-hongrois,
(*Pour Berlin*) allemand,
s'il consentirait à une pareille démarche, qui serait faite sous la forme individuelle et simultanée.

(*Pour Berlin seulement.*) Veuillez, en mon nom personnel, adresser la même demande à M. Sazonoff [1].

92.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 716. *Paris, 8 octobre 1912, 12 h. 20.*

Sir Francis Bertie est venu me dire que le Gouvernement britannique jugerait à propos que les Puissances renouvelassent à la Porte la garantie de l'intégrité du territoire ottoman. Il m'a demandé le sentiment de la France sur ce point. Je ne verrais pas en principe d'inconvénient à cette assurance. Mais, à l'heure présente, elle ne pourrait être donnée que si, comme contre-partie, on prévenait la Porte qu'elle ne pourrait espérer d'une guerre aucun agrandissement territorial. Et, en tout état de cause, il serait inopportun de renouveler cette garantie avant que l'action des Puissances, dans l'esprit de l'article 23 du traité de Berlin et de la loi de 1880, ait produit son plein effet.

93.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 557. *Paris, 8 octobre 1912, 15 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 421 [2].
La manifestation que vous me signalez ne fait que me confirmer dans l'idée

(1) M. Sazonoff, après son voyage à Londres et Paris, était alors de passage à Berlin.

(2) D'après ce télégramme, qui est du 8, la nouvelle que le Gouvernement ottoman acceptait un certain nombre de réformes, avait provoqué des manifestations violentes à Constantinople. On avait crié : « Vive la guerre » et aussi : « A bas la France et la Russie » parce qu'on savait que les ambassadeurs de ces Puissances avaient fait une demarche instante pour arracher ces réformes au Gouvernement ottoman.

Par un télégramme du 7 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 78, M. Poincaré avait manifesté sa surprise de la démarche de MM. Bompard et de Giers.

que je vous ai exprimée hier au sujet de l'initiative que vous avez cru devoir prendre. Je vous prie de nouveau de faire savoir autour de vous que c'est à titre personnel que vous avez donné des conseils à la Porte alors que l'Europe délibérait encore sur les conditions d'une démarche commune.

94.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne.

T. nos 549, 720, 717, 662, 432*. *Paris, 8 octobre 1912, 16 h.*

Je suis informé [1] que le Chargé d'affaires du Monténégro à Constantinople annonce qu'il a dû remettre aujourd'hui à midi sa déclaration de guerre et qu'il partira aussitôt par le bateau roumain. Il a expliqué lui-même à M. Bompard que sans doute les États balkaniques, inquiets des démarches qui se préparent en vue de les arrêter, n'avaient probablement rien trouvé de mieux que de faire jouer le *casus foederis* par l'ouverture des hostilités.

Veuillez informer le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et signaler l'extrême urgence de la démarche austro-russe.

(*Pour Berlin.*)

Veuillez aviser M. Sazonoff.

95.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Cettigné, 8 octobre 1912, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Le Gouvernement monténégrin a remis ce matin à neuf heures et demie ses passeports au Chargé d'affaires de Turquie en lui faisant savoir que la déclaration de guerre avait été remise au Gouvernement ottoman par le Chargé d'affaires du Monténégro à Constantinople.

*Communiquer à Cettigné en priant M. Aynard de seconder ses collègues autrichien et russe.

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Constantinople du 8 octobre, reproduit sous le numéro 88.

Le Ministre de Russie et le Ministre d'Autriche ont fait à onze heures la démarche prescrite au nom des cinq Puissances. Le Roi leur a répondu que l'intervention de l'Europe était tardive, que depuis deux mois il attendait une réponse à sa note [1] relative au règlement de la frontière, et que la situation créée par les empiètements de la Turquie et les massacres de chrétiens sur les confins du royaume étaient tels que, même si les alliés du Monténégro l'abandonnaient, ce qu'on ne pouvait supposer un instant, il serait obligé d'agir seul; immédiatement après l'audience, le Roi est parti pour Podgoritza.

96.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. n° 109. *Sofia, 8 octobre 1912, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Mes collègues russe et austro-hongrois ont fait ce matin auprès du Président du Conseil la démarche à laquelle se réfère votre télégramme, n° 238 [2] et lui ont laissé copie de la déclaration des Puissances.

M. Guéchoff a répondu qu'il devait soumettre cette communication au Roi et à ses collègues et se concerter avec les autres États balkaniques avant de pouvoir donner sa réponse. Il a ajouté que [les] Bulgares avaient toujours accueilli avec déférence les avis des Puissances et que la démarche aurait pu avoir un effet utile il y a quinze jours, mais que, dans les circonstances actuelles, il craignait qu'elle ne fût bien tardive. Il a fait remarquer à mes collègues qu'il n'était pas fait allusion au contrôle qui surveillerait l'exécution des réforme et que cette question du contrôle était un point capital.

La réponse du Gouvernement bulgare ne sera probablement pas connue avant deux jours.

(1) Voir au sujet de cette note, tome III, 3e série, n° 274, note.

(2) Télégramme circulaire par lequel le 7 octobre les postes de Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné étaient avisés du mandat confié à la Russie et à l'Autriche et recevaient communication de la formule d'entente acceptée par les cinq grandes Puissances.

97.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 326, 327. *Berlin, 8 octobre 1912, 19 h. 10.*
(*Reçu :* 20 heures, 19 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n° 547 [1].

J'ai demandé à M. Sazonoff au nom de Votre Excellence s'il consentirait à faire auprès du Gouvernement italien la démarche indiquée dans le télégramme précité. Il trouve que cette proposition demande réflexion; il est convaincu qu'elle serait de nature à éveiller les susceptibilités de l'Italie et il estime que le moment n'est pas encore opportun pour une pareille démarche. A ses yeux, c'est postérieurement et à Constantinople qu'elle devrait être faite.

En présence de l'opinion émise par M. Sazonoff, j'attendrai de nouvelles instructions de Votre Excellence pour parler à la Wilhelmstrasse [2]. Il serait à craindre que, si la démarche proposée n'était pas accueillie par le Gouvernement impérial, celui-ci ne s'en prévalût auprès du Gouvernement italien.

98.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Belgrade, 8 octobre 1912, 19 h.*
(*Reçu :* 21 h. 55.)

Les Ministres d'Autriche et de Russie ont fait aujourd'hui même la démarche mentionnée dans votre télégramme 180 [3].

M. Pachitch leur aurait répondu qu'il allait en entretenir le conseil des Ministres et se mettre à ce sujet en communication avec Sofia mais que, en ce qui le concernait personnellement, il ferait de son mieux pour répondre au

[1] Voir ci-dessus, même date, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 91.

[2] Le Gouvernement allemand a pu avoir connaissance du projet de M. Poincaré par le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie qui a reçu le 9 octobre du comte Berchtold un télégramme contenant la reproduction de la note remise la veille par M. Dumaine au Ballplatz. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4016. Cf. *Grosse Politik*, vol. 30, II, pièce n° 11193.

[3] Télégramme circulaire du 7 octobre, le même qui a été adressé à Sofia sous le numéro 238 (voir le numéro 82 avec la note).

désir des Puissances. Il regrettait seulement que la démarche fût si tardive car les choses se trouvaient maintenant compliquées par la déclaration de guerre du Monténégro faite d'ailleurs sans qu'[il] ait été préalablement consulté. M. de Hartwig ne pense plus que la guerre puisse être évitée; il dit M. Pachitch complètement débordé par l'élément militaire entre les mains duquel les affaires se trouvent désormais remises. Il admet, comme le Ministre d'Autriche, que les résolutions serbes dépendront en majeure partie de celles qui seront prises par le Gouvernement bulgare dont le Gouvernement royal n'est plus en mesure de se détacher trop ouvertement.

M. d'Ugron est d'avis que, dans ces conditions, malgré le calme de l'opinion et le désir certain de M. Pachitch de sortir au plus tôt du guêpier où se trouve prise la Serbie, il est possible que la guerre soit inévitable, mais qu'elle se bornera sans doute à une courte démonstration militaire destinée à faciliter l'évolution.

99.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Cettigné, 8 octobre 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu :* le 9 octobre, à 9 h. 40.)

Mes collègues de Serbie et de Grèce avaient fait des démarches hier au nom de leurs Gouvernements pour engager le Roi à ne pas entrer en campagne avant que tout espoir d'éviter un conflit ne fût perdu. Le Ministre de Bulgarie a reçu aujourd'hui seulement un télégramme qui l'invite à faire la même démarche. Il a dû s'en acquitter auprès du Directeur général des Affaires étrangères en l'absence du Roi et du Président du Conseil. C'est ce dernier qui a entraîné le Roi le menaçant de faire marcher l'armée même contre la volonté royale. Une autre raison qui aurait brusqué la décision du Gouvernement monténégrin serait la difficulté de nourrir sur place les troupes concentrées en raison de l'organisation rudimentaire de l'intendance. On croit que les hostilités s'ouvriront dès demain. Les Turcs avaient l'intention d'évacuer leurs positions sur la frontière et de se concentrer dans Scutari, mais on croit qu'ils n'ont pas eu le temps d'exécuter ce mouvement auquel cas les Monténégrins débuteraient probablement par une rencontre heureuse avec ces détachements.

Le Roi lancera demain une proclamation aux troupes où il expliquera la déclaration de guerre par la nécessité de mettre fin à la situation des chrétiens en Turquie d'Europe et à celle des Malissores « qui luttent depuis deux ans pour leurs droits et pour leur union avec le Monténégro ».

100.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 424. *Londres, 8 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 9 octobre.)

En terminant mon rapport n° 420 [1], en date du 7 octobre courant, je signalais à Votre Excellence les inconvénients qu'il y aurait à ce que la presse française fît le jeu des adversaires de l'Entente Cordiale en reprochant au Gouvernement britannique une lenteur et une mauvaise volonté qu'il n'a pas montrées dans les négociations en cours sur les affaires d'Orient.

Cette observation au moment où je l'ai faite répondait déjà à quelque chose de plus qu'une crainte ou qu'une appréhension. Les journaux qui me sont parvenus de Paris dans la journée d'hier ont achevé de me convaincre que notre presse fait fausse route.

Le *Journal* imprime en gros caractères que « l'Angleterre s'oppose à la garantie internationale des réformes », affirmation qui ne correspond à rien de réel. Le *Matin* s'en prend personnellement à Sir Edward Grey à cause de son absence de Londres, où il est rentré dans la nuit de samedi à dimanche ; et ces critiques paraissent dans le numéro de lundi matin, c'est-à-dire après que le Principal Secrétaire d'État a adhéré à la formule d'accord de Votre Excellence et que le Gouvernement français est informé de cette adhésion.

Ces divers articles, comme d'ailleurs ceux qui les ont précédés et qui ont motivé ma première observation sont reproduits ici dans les journaux anglais et commentés dans les cercles officiels. Ils produisent la plus déplorable impression [2]. Celui du *Matin*, notamment, arrivé à Londres hier, est jugé particulièrement déplacé. Il contient malheureusement des indications parfaitement précises, qui ne peuvent venir que du Département, puisqu'elles correspondent exactement à ce qui m'a été dit confidentiellement par Sir Arthur Nicolson : il en est ainsi de l'allusion à la crainte qu'éprouve l'Angleterre de mécontenter ses sujets musulmans des Indes. Aussi n'hésite-t-on pas ici à porter au compte du ministère lui-même le ton et les tendances générales d'un article établi sur des données fournies par lui*.

(1) Voir ci-dessus, n° 86.

(2) Sur ces articles, voir ci-dessoua, n° 136, note.

*Annotation du Ministre : *M. Sazonoff est arrivé à Paris en faisant part* à tout le monde *de cette crainte de l'Angleterre au sujet de ses 75 ou 80.000.000 de musulmans de l'Inde; et Sir Fr. Bertie, de son côté, m'a maintes fois expliqué par là la réserve de son Gouvernement.*

M. Sazonoff a vu Hedemann, plusieurs fois et, du reste, la raison qui inspire l'Angleterre est connue de tout le monde.

J'ai tenu à mettre, une fois de plus, Votre Excellence en garde contre des manifestations de presse qui ne me paraissent concorder ni avec notre intérêt du moment ni avec notre intérêt permanent. Car notre intérêt permanent consiste à améliorer encore nos relations avec l'Angleterre et notre intérêt du moment consiste à pouvoir compter sur toute bonne volonté dans l'action européenne dont nous avons assumé la direction. Or, nous n'augmenterons pas sa bonne volonté en prétendant réformer les habitudes et régenter les déplacements de ses ministres.

101.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 429. *Londres, 8 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 octobre.)

La rentrée du Parlement britannique a eu lieu hier. A la Chambre des Communes, le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a été interrogé par M. Bonar Law, leader du parti unioniste sur la situation des Balkans.

Sir Ed. Grey a répondu par une déclaration dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence. Il y a lieu de remarquer la netteté avec laquelle le Secrétaire d'État a affirmé sa préoccupation dominante de ne pas compromettre l'unité de vues des Puissances.

102.

M. Gilbert, Chargé d'affaires de France à Stockholm,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 109. Confidentiel. *Stockholm, 8 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 14 octobre.)

Comme suite à ma lettre du 4 de ce mois, n° 107, et pour confirmer mon télégramme, n° 22 de ce jour [1], j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'à l'entrevue de Gothembourg du 26 septembre les Ministres des Affaires étrangères de Suède et de Norvège sont convenus de

[1] La lettre n° 107 faisait prévoir et le télégramme n° 22 annonçait brièvement la décision prise à Gothembourg.

faire en même temps, mais parallèlement, lors d'une déclaration de guerre européenne, une déclaration de neutralité dans des termes identiques. La Suède s'était efforcée d'amener un représentant du Danemark à assister à l'entrevue de Gothembourg. Mais le Ministre des Affaires étrangères danois s'est paraît-il, excusé. Le comte Ehrensvärd a insisté pour que le comte de Sponneck, Ministre du Danemark à Stockholm, fût alors en tiers à l'entrevue. On a objecté que le comte de Sponneck, qui attend ici pour présenter ses lettres de récréance au Roi, n'était pas qualifié pour représenter le Danemark alors que son successeur était déjà à Stockholm. Pour ce dernier on a opposé que, n'ayant pas encore présenté ses lettres de créance, il se trouvait dans le même cas. Finalement, sur l'insistance du Gouvernement royal, il a été convenu que l'entente aurait lieu avant le départ du Ministre suédois pour Gothembourg entre lui et le Chargé d'affaires danois, M. Bigler. Ce qui fut fait.

Ainsi donc les trois États scandinaves, mais le Danemark sans grand enthousiasme, sont convenus de manifester au même moment leur neutralité et ils se proposent d'en faire, paraît-il, la première déclaration à l'occasion de la guerre des Balkans.

Il a été reconnu que la déclaration ne pouvait pas être collective à cause des dissentiments qui séparent encore les trois nations.

[Le Chargé d'affaires de France signale que le Ministre de Grande-Bretagne a vainement tenté d'obtenir des précisions sur cette entente scandinave.]

103.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. *Pékin, 9 octobre 1912, 8 h. 10.*

(*Reçu :* 8 h. 15.)

Yuan Ché Kaï m'a fait connaître par un intermédiaire officieux son désir de reprendre avec le consortium les pourparlers interrompus. Il hésite cependant à parler le premier et les six groupes restent dans une attitude expectante. Dans cette situation Yuan Che-K'aï souhaite que je lui indique sur quels points il pourrait à mon avis obtenir des concessions des banques.

La difficulté actuelle réside dans l'amour-propre du Gouvernement chinois qui voit une atteinte à sa souveraineté dans l'organisation du contrôle financier tel que le consortium l'a présenté. Au cas où Yuan Ché Kaï accepterait cette organisation il risquerait de remettre une arme à ses adversaires politiques.

Si le consortium renonçait, comme il y semble disposé, à la désignation des groupes comme agents financiers, la négociation en serait sensiblement facilitée. Elle pourrait se poursuivre dans les conditions suivantes :

Il conviendrait que le Gouvernement chinois prît l'initiative de dissoudre les troupes révolutionnaires du sud et de n'émettre qu'un emprunt dont l'objet serait limitativement spécifié. Il pourrait garder l'apparence d'engager spontanément un conseiller financier et des comptables étrangers qui seraient inamovibles pour un certain nombre d'années. Il constituerait une Cour des comptes où entreraient des conseillers étrangers. Le choix des personnes serait officieusement suggéré par les six Gouvernements à Yuan Ché Kaï qui conserverait vis-à-vis des six groupes l'attitude d'un chef d'État agissant dans la plénitude de sa souveraineté. Aucun mandat de payement sur les fonds de l'emprunt ne serait ordonnancé sans la signature d'un représentant des six groupes. Au sujet de la gabelle, le consortium pourrait admettre une transaction pourvu que les comptes soient publiés et que les fonds destinés au service des emprunts soient versés dans les caisses des banques des six groupes.

J'ai entretenu mon collègue russe de la démarche faite auprès de moi par Yuan Ché Kaï en lui exposant ces idées. Il a paru d'accord avec moi. Il a saisi son Gouvernement. D'autre part, mon collègue anglais m'a fait connaître le désir du Gouvernement britannique de voir le consortium reprendre les négociations avec le Gouvernement chinois.

Il est bien entendu que j'attendrai l'approbation de Votre Excellence avant de faire entendre des suggestions à Yuan Ché Kaï.

104.

M. MICHEL, GÉRANT LE CONSULAT DE FRANCE À BUDAPEST,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. *Budapest, 9 octobre 1912, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Le Président du Conseil a invité les rédactions de journaux de Budapest par l'entremise du bureau de la presse à ne rien publier sur les mouvements de troupe qui pourraient avoir lieu en Hongrie. J'apprends que deux bataillons d'infanterie d'un effectif total de 2.000 hommes prélevés sur les corps de troupe stationnés à Budapest ont quitté cette ville dans la nuit du 7 au 8 pour la Bosnie. Les corps d'armée du sud de la Hongrie ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signal.

105.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 110. *Sofia, 9 octobre 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Le Gouvernement a fait annoncer aujourd'hui aux représentants de la presse étrangère que la communication faite au nom des Puissances par les Ministres de Russie et d'Autriche ne lui donnait pas une satisfaction suffisante, mais qu'il devait consulter les autres États balkaniques. Je me suis mis à la disposition de mes collègues russe et autrichien pour appuyer leur démarche mais ils estiment, après leur entrevue avec le Président du Conseil, que de nouveaux conseils sont inutiles et qu'il est trop tard pour empêcher le conflit. Le Gouvernement bulgare ne veut pas se laisser entraîner dans des discussions de détail qui demanderaient de longs délais et d'autre part le sentiment national est aujourd'hui à ce point surexcité que la vie du Souverain et des Ministres serait en danger si la démobilisation était ordonnée sans autre satisfaction que des engagements imprécis. La concentration des troupes est sur le point de se terminer et il est très probable que les Bulgares voudront profiter de leur avance pour commencer les hostilités dès le commencement de la semaine prochaine [1].

106.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 44. *Belgrade, 9 octobre 1912, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Conformément aux indications de votre télégramme n° 180 [2], je n'ai pas manqué de me mettre à la disposition de mes collègues russe et autrichien pour appuyer leur démarche. M. Pachitch me dit que les trois Gouvernements

(1) Ce télégramme a été transmis le 10 octobre, à 12 h. 30, à Pétersbourg 728, Berlin 557, Sofia 213, Cettigné 96, Londres 723, Vienne 438, Belgrade 186, Bucarest 65, Rome 668, Constantinople 563, Athènes 206.

(2) Télégramme du 7 octobre transmettant aux représentants du Gouvernement français à Belgrade, Sofia, Athènes, Cettigné, la formule définitive de la déclaration à faire aux États balkaniques.

balkaniques (le Monténégro ne comptant plus désormais à cause de sa déclaration de guerre) s'entretiennent de la note responsive qu'ils comptent remettre aux Puissances en même temps qu'une note sera transmise à la Sublime Porte. Ces notes ne sauraient être prêtes avant plusieurs jours. Le Ministre de Russie me dit que le Ministre de Serbie à Cettigné ayant été invité à détourner le Gouvernement monténégrin de déclarer la guerre, il lui aurait été répondu que le Monténégro avait pour ce fait l'assentiment de [la Bulgarie].

Très confidentiel.

M. de Hartwig me dit avoir reçu de son Gouvernement, à l'occasion de la déclaration de guerre du Monténégro, l'ordre d'insister auprès du Gouvernement serbe pour qu'il s'abstienne de toute hostilité. Le Ministre de Russie paraît très agacé de ces instructions réitérées; il affirme l'impuissance de M. Pachitch de retenir les ...[1] inévitabilités de la guerre, sous peine de déchaîner une révolution militaire en Serbie.

107.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 431. Confidentiel. *Londres, 9 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 octobre; Dir. pol., 12 octobre.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer le rapport qui lui a été adressé par notre Ambassadeur à Constantinople[2] au sujet « du jeu des alliances européennes en Orient ». Je suis tout à fait d'accord avec M. Bompard, quant aux difficultés que présente, en Orient, l'application de notre alliance avec la Russie et à l'analogie d'intérêts qui tend sur le même terrain à rapprocher la France de l'Allemagne. Cette anomalie a été si bien mise en lumière par la crise à laquelle nous assistons qu'elle s'est imposée simultanément à l'attention de M. Bompard à Constantinople, de M. de Fleuriau à Londres, de M. Jules Cambon, et de M. de Manneville à Berlin[3].

Bien que notre Ambassadeur à Constantinople apprécie sans indulgence

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Voir à la date du 27 septembre dans le tome III, 3e série, n° 467.

(3) Voir pour ce qui concerne M. de Manneville dans le tome III, 3e série, le numéro 293, et pour ce qui est de M. Jules Cambon le numéro 473.

Quant à M. de Fleuriau, il paraît avoir été surtout préoccupé du désaccord existant entre la politique russe et la britannique dans le Proche-Orient. Voir en particulier, tome III, 3e série, n° 372.

la politique passée de M. Sazonoff, je souscris entièrement au jugement qu'il a porté sur elle. Il est certain que la crise actuelle est due pour une grande part, à l'imprudence de cet accord balkanique, qui a provoqué la réplique du comte Berchtold. Il est vrai que M. Sazonoff a été depuis lors, comme le dit M. Bompard, « effrayé de son œuvre » et que, sous cette impression, il s'est employé avec ardeur à Londres et à Paris, à rétablir la paix qu'il avait compromise. C'est dans ce rôle louable qu'il m'est apparu ici-même. Mais dans la sincérité de ses intentions, ne se fait-il pas quelques illusions sur son autorité et sur son pouvoir? Il m'a dit à moi-même, ainsi que je l'ai écrit personnellement à Votre Excellence, que pas un Russe intelligent ne se préoccupait actuellement des petits frères slaves et que si les Bulgares arrivaient sous les murs de Constantinople, il enverrait une escadre russe dans le Bosphore pour les empêcher d'entrer dans la ville. M. Sazonoff oublie que l'opinion publique dans aucun pays n'est faite par les hommes intelligents et je suis porté à croire que si une escadre russe est jamais envoyée dans le Bosphore, pas un Russe, intelligent ou non, ne mettra en doute que ce soit pour faire entrer les Bulgares à Constantinople et non pour les empêcher d'y entrer.

J'ai entendu, ces jours-ci, émettre cet avis par certains diplomates russes, qui ne sont pas slaves, étant originaires de provinces baltiques ou de Finlande, et n'en connaissent que mieux les aspirations innées de leurs compatriotes slaves. J'en trouve même la confirmation dans un télégramme de notre Ministre à Belgrade, qui note les préoccupations de son collègue de Russie, quant à l'attitude ultérieure du peuple russe; M. de Hartwig paraît même à M. Descos partager déjà, dans une certaine mesure cette excitation qu'il redoute de la part de ses compatriotes.

Je sais bien que l'état des esprits n'est plus en Russie ce qu'il était il y a 25 ans. Le panslavisme n'est plus aussi général, aussi puissant qu'il l'était en 1877. Les représentants les plus influents de la politique panslaviste ont disparu. Le sentiment qui semble dominer et inspirer actuellement la politique russe n'est plus celui-là : c'est un sentiment nationaliste qui porte le Gouvernement à poursuivre l'absorption ou l'abaissement de tous les éléments étrangers, polonais, finlandais et surtout juifs. Il y a là une évolution qui permet d'espérer que la Russie, peuple et Gouvernement, réagira moins fortement qu'autrefois à un conflit entre Turcs et Slaves des Balkans. Je ne me dissimule pas cependant qu'il serait imprudent de faire trop de fond sur cet espoir. Le fait que le signal de la guerre a été donné par le Monténégro appelle certaines réflexions. L'armée monténégrine est administrée par une mission militaire russe, approvisionnée et soldée par la Russie. Il est impossible que la mobilisation et l'entrée en campagne aient été préparées sans que les mesures nécessaires fussent prises par le général russe chef de la mission. Quelle conclusion tirer de ces faits? Que M. Sazonoff a approuvé les résolutions du

Gouvernement monténégrin? Certainement non. Mais peut-être existe-t-il à Pétersbourg des influences officieuses, divergentes de la sienne qui agissent sur le Tsar, sur son Gouvernement dans un sens favorable à la guerre? L'hypothèse est d'autant moins inadmissible que c'est de cette façon que la Russie a été, il y a huit ans, conduite à la guerre russo-japonaise. Combien pareil travail occulte n'est-il pas plus à craindre, lorsqu'il s'agit, non plus de l'Extrême-Orient indifférent à la majorité des Russes, mais de ce qu'ils appellent le Proche-Orient?

J'ai exprimé ces appréhensions à mon collègue de Russie. Le comte Benckendorff m'a répondu d'abord qu'il ne savait pas que la mission militaire russe au Monténégro fût aussi importante et ensuite que le ministère de la Guerre à Saint-Pétersbourg était dans les mêmes idées que M. Sazonoff. De ce côté donc, selon lui, aucun motif de redouter une action officieuse en vue de faire participer la Russie aux querelles de l'Orient.

Nous n'en avons pas moins à compter, en pareille matière, moins avec les dispositions de tel ou tel ministre qu'avec l'esprit public d'une nation dont les aspirations séculaires peuvent se réveiller sous l'action de certains événements. Est-ce à dire que si ce réveil se produit nous n'ayons le choix qu'entre le sacrifice de nos intérêts en Orient ou la rupture de notre alliance avec la Russie?

C'est la première fois, depuis Tilsitt, qu'une alliance en forme nous lie à la Russie. Mais ce n'est pas la première fois que nous faisons de la politique d'entente générale avec elle. Nous en avons fait, et de très étroite, de 1856 à 1863 et nous en avons refait en 1866-67. Dans ces deux occasions, la réciprocité de services qui faisait la base de l'accord était au bénéfice de la Russie en Orient, au bénéfice de la France en Occident. Cette démarcation était même sensiblement plus marquée qu'elle ne l'est aujourd'hui parce que, la Russie n'ayant alors absolument rien à redouter de l'Allemagne, n'avait par suite rien à attendre de la France en Europe occidentale. Malgré cela, l'entente a pu être pratiquée pendant sept ans la première fois, sans sacrifice positif de la part de la France en Orient, où la politique russe était cependant d'autant plus active qu'elle avait alors à regagner le terrain perdu du fait de la guerre de Crimée. Et ce n'est pas des affaires orientales qu'est sortie ni en 1863, ni en 1867 la rupture qui a, par deux fois, mis fin à l'entente franco-russe.

Ce que la diplomatie impériale a pu faire, dans des conditions infiniment moins propices qu'aujourd'hui à un accord entre Paris et Saint-Pétersbourg, la diplomatie de la Troisième République peut encore le réaliser. Précisément parce qu'elles sont vagues, mal définies, souvent d'ordre sentimental, les aspirations de la politique russe ne sont pas impossibles à canaliser, à détourner des objectifs concrets et à orienter vers les satisfactions d'amour-propre et de prestige. La sollicitude de la Russie pour les petits frères slaves peut, à l'occasion, trouver un dérivatif suffisant dans quelqu'un de ces pro-

grammes de réformes turques, de réorganisation macédonienne, que le contrôle collectif de l'Europe finit généralement par ramener à des proportions tolérables pour tout le monde. Que si l'opinion russe a besoin d'une nourriture plus substantielle, nous tenons toujours en réserve cette liberté des Détroits, suppression d'une barrière toute morale et par conséquent fragile, qui est le dernier vestige d'un système de garanties dont l'essentiel a déjà disparu.

Au surplus, nous ne sommes pas les seuls qui ayons à prendre ombrage des Russes dans le Levant. L'Angleterre est dans le même cas et une politique trop réaliste de leur part en Orient leur ferait perdre son amitié, plus vite même qu'elle ne les priverait de la nôtre. Leur Gouvernement le sait et cela doit le faire réfléchir. Il sait aussi et l'on peut lui rappeler à l'occasion que l'Allemagne ne saurait jamais favoriser ses aspirations que juste le temps nécessaire pour le brouiller avec l'Angleterre et avec nous ; après quoi, il la retrouverait immédiatement contre lui comme au Congrès de Berlin. Enfin les ambitions de l'Autriche peuvent dans l'espèce être une garantie et c'est pour cela que la pensée de neutraliser l'une par l'autre, dès le début de la crise actuelle, l'Autriche et la Russie m'a paru d'emblée une excellente idée, dont la réalisation pour le moment accomplie grâce à l'initiative de Votre Excellence, nous permet de considérer sans trop d'anxiété le développement des événements à suivre.

108.

M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 478. Confidentiel. *Rome, 9 octobre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 12 octobre; Dir. pol. 14 octobre.)

Tandis que l'opinion publique italienne ne juge la crise orientale qu'en fonction de la guerre italo-turque, se partageant sur le point de savoir s'il lui faut se réjouir de l'occasion qui s'offre ainsi pour l'Italie de conclure sa paix ou déplorer que le Gouvernement n'y trouve pas matière à rançonner davantage la Turquie, la Consulta, mise en présence du problème balkanique, y découvre des raisons de graves préoccupations.

Dans un entretien récent, mais antérieur à la mobilisation des États balkaniques, le marquis de San Giuliano me disait : « La question de la Tripolitaine mise à part, la Turquie n'a pas d'amis plus sincères que nous et, dès que notre paix sera faite avec elle, nous consacrerons tous nos efforts à protéger son intégrité contre les assauts qui la menacent ». C'est que, pour l'Italie, toute

atteinte portée au *statu quo* territorial dans les Balkans, risque de poser la question albanaise et d'ouvrir par conséquent la voie aux ambitions de l'Autriche. L'opinion publique, aveuglée actuellement par les passions nationalistes déchaînées par la guerre, ne s'en rend plus très bien compte : elle se ressaisirait vite à la première alerte et entraînerait le Gouvernement lui-même plus avant qu'il ne le voudrait sans doute. C'est ce que comprennent les hommes qui ont la responsabilité du pouvoir. Ils voudraient épargner à leur pays l'alternative pleine de dangers où les placerait une poussée autrichienne vers Salonique, qui les mettrait en demeure de choisir entre une rupture avec Vienne et un acquiescement que le peuple italien tout entier considérerait comme une humiliation intolérable.

On a beau affirmer ici l'excellence des rapports austro-italiens, thème qui servira prochainement encore, lors de la visite du comte Berchtold [1], l'antagonisme des deux pays alliés n'en apparaît pas moins irréductible.

J'ai rapporté à Votre Excellence les objections significatives du Ministre des Affaires étrangères à ce que la désignation de l'Autriche et de la Russie comme mandataires des Puissances auprès des États balkaniques, et surtout auprès de la Turquie fût motivée par le fait qu'elles étaient *les plus directement intéressées*. « Nous le sommes autant que l'Autriche sur le versant adriatique de la Turquie » a-t-il déclaré. J'ai pu constater d'autre part combien sa préoccupation est grande en ce qui concerne l'attitude de l'Autriche à l'égard du Sandjak de Novi Bazar. Les accords que le Gouvernement royal a pu conclure avec celui de Vienne pour le *statu quo* albanais ne le rassurent nullement. Aussi fonde-t-on ici grand espoir sur la Russie, non que l'on désire qu'elle rompe en visière avec l'Autriche, car le Gouvernement italien ne souhaite rien tant que le *statu quo* et redoute par dessus tout un conflit qui le mettrait dans le plus grand embarras. Mais il pense que l'action du Cabinet de Vienne peut être utilement neutralisée par celle du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Rien ne pouvait donc être plus agréable au Gouvernement italien que l'initiative prise par Votre Excellence d'accord avec M. Sazonoff en vue d'une démarche des Puissances. Le Ministre des Affaires étrangères pense qu'elle aurait eu plus de chances de succès si l'Angleterre avait acquiescé sans réticences et dès le premier moment. Il s'est vivement félicité de ce que vous ayez pu obtenir d'elle qu'elle revienne sur ses objections à la démarche collective. Toutefois il ne dissimule pas sa crainte que ces hésitations, connues de la Porte, n'enlèvent une certaine valeur à l'adhésion anglaise. Ayant longtemps représenté son pays à Londres, le marquis de San Giuliano n'est pas sans

(1) Le comte Berchtold est effectivement venu en Italie et a eu le 22 et le 23 octobre, à Pise, des entretiens avec le marquis de San Giuliano. Sur les sentiments de l'Italie à l'égard de l'Autriche, voir les rapports de M. von Ambrozy en date du 8 octobre dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièces nos 4006 et 4007.

discerner les motifs de l'attitude du Gouvernement britannique ni sans s'expliquer ses lenteurs. L'Angleterre, dit-il, ne voit jamais que le fait immédiat et ne poursuit qu'un but à la fois. S'il ne ressent donc aucune surprise, il éprouve cependant quelque déception, car les menaces de guerre balkaniques lui paraissent mériter tous les efforts pacifiques des Puissances. Si les tentatives de celles-ci pour empêcher l'ouverture des hostilités devaient demeurer vaines, du moins pense-t-il qu'elles pourront arrêter les belligérants après les premiers engagements. L'entente qui vient de s'établir entre les six Cabinets lui paraît de bon augure à ce point de vue.

Une conséquence que le Ministre des Affaires étrangères veut tirer encore de cette entente, c'est que l'Europe a le ferme désir de localiser la guerre. Sans le dire expressément, il espère donc qu'elle réussira à éviter les entraînements périlleux et que les ambitions particulières seront réfrénées par la crainte d'un conflit général. Ce conflit, nul peuple ne le redoute plus que l'Italie. Ce n'est pas que placée entre ses alliances et ses intérêts, elle hésiterait à sacrifier les premières aux seconds; mais elle mesure d'avance les risques d'un pareil sacrifice et elle préfère assurément ne pas s'y exposer. C'est la rançon de la complexité actuelle des affaires européennes que les grandes Puissances se trouvent ainsi mises en présence de devoirs et d'intérêts contradictoires. M. Bompard, dans un rapport que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, sous la date du 5 de ce mois, faisait allusion aux difficultés que la France d'une part, l'Allemagne de l'autre éprouvent à concilier leur politique générale avec leur politique orientale. L'Italie est dans le même cas; mais sa situation est bien plus grave, en raison de sa faiblesse et aussi de la nature des intérêts en jeu. Pour nous comme pour l'Allemagne, quelque considérable que soit l'importance de notre politique orientale, il est possible de déterminer les limites dans lesquelles elle doit le céder à des intérêts encore plus essentiels. L'Italie qui n'est l'alliée de l'Autriche que pour se protéger contre elle par le moyen de l'Allemagne trouve dans son alliée un adversaire traditionnel et irréconciliable à la fois en Orient et sur les Alpes. On conçoit que cette singulière position fasse envisager avec angoisse par le Gouvernement royal les éventualités susceptibles de provoquer en Europe une rupture de la paix. Ainsi s'explique également le prix que les politiques avisés attachent ici à trouver du côté de la Triple Entente une garantie contre une alliance dont l'efficacité est de plus en plus précaire.

109.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. *Bucarest, 9 octobre 1912.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 18 octobre.)

Mon télégramme n° 16 du 3 de ce mois [1], a signalé à Votre Excellence le calme avec lequel le Gouvernement roumain et l'opinion publique envisageaient les nouvelles relatives à la mobilisation dans les Balkans. Ce calme ne s'est pas démenti à l'annonce de l'ouverture des hostilités. Aucune mesure militaire n'a été prise et à l'issue des manœuvres, qui ont eu lieu du 6 au 9 de ce mois, toutes les troupes qui y avaient pris part ont été hâtivement décentrées.

Ces manœuvres devaient se dérouler en Dobroudja à quelques kilomètres de la frontière bulgare ; l'état du terrain détrempé par des pluies abondantes a fourni au Roi un prétexte dont il s'est emparé sans retard pour transporter les opérations dans les environs de Bucarest et enlever ainsi aux Bulgares et à l'Europe tout motif de suspecter les intentions pacifiques de la Roumanie.

Depuis que le Monténégro est entré en campagne et depuis que les États balkaniques ont accentué leur mouvement contre la Turquie, le Gouvernement roumain tout en se déclarant fermement résolu à observer une attitude de complète neutralité, n'est pas sans se préoccuper des suites qu'une guerre heureuse pour la Bulgarie pourrait avoir sur la situation de la Roumanie.

Mes dépêches n°s 59, 60 et 62 [2] ont rappelé les sentiments dont on est, généralement animé ici, dans la crainte d'une atteinte portée au *statu quo* dans les Balkans.

Plusieurs journaux commencent à traiter plus spécialement cette question et publient les entrevues qu'ils obtiennent à cet égard, des hommes les plus en vue et de ceux principalement que des combinaisons politiques peuven rappeler au pouvoir. C'est à ce titre surtout qu'elles sont intéressantes à relever. L'un des personnages qui s'imposent le plus à l'attention publique roumaine, M. Take Jonesco, chef du parti conservateur démocrate et qui, dans quelques jours, entrera peut-être dans le Cabinet reconstitué, a déclaré au correspondant du *Morning Post* que « la Roumanie était dans l'expectative,

[1] Par ce télégramme, M. Blondel faisait connaître « que le Gouvernement et la population envisageaient avec calme les préparatifs militaires de la Bulgarie et de la Serbie ».

[2] La reproduction de ces dépêches n'a pas paru nécessaire.

que si elle ne mobilisait pas, cela ne signifiait pas qu'elle demeurait indifférente et qu'elle s'abstiendrait d'exprimer ses vues ».

« La Roumanie, a-t-il ajouté, a des intérêts moraux et matériels à défendre et lorsque le moment sera venu, si l'on convoque une Conférence européenne, la Roumanie y réclamera sa place ».

M. Take Jonesco m'a tenu le même langage, il est convaincu qu'un Congrès devra intervenir pour régler la question des Balkans et que dans le cas où des avantages seraient reconnus à la Bulgarie, la Roumanie prétendra à une cession territoriale qui compenserait un agrandissement quel qu'il soit de l'État voisin.

L'opinion de M. Take Jonesco est partagée par la majorité sinon par l'unanimité des hommes politiques de ce pays et ses déclarations résument le sentiment général de la nation.

Je suis convaincu, d'autre part, que la Roumanie ne sortira de sa réserve que si le sort des armes se montrait favorable à la Bulgarie et si celle-ci cherchait à profiter de ses succès pour mettre la main sur des territoires faisant actuellement partie de l'Empire ottoman. Elle considérerait cette prise de possession comme une menace pour l'avenir et le moins qu'elle exigerait sans doute, serait une rectification de frontières destinée à la mettre à l'abri d'une attaque bulgare. S'il en était ainsi et si, à ce prix, elle avait les mains libres, la Bulgarie aurait intérêt à ne pas s'y opposer. La difficulté serait de fixer l'étendue des concessions bulgares, celles-ci, si je m'en rapporte à une conversation qui s'est engagée il y a quelques années entre M. Take Jonesco alors ministre des Finances et le Ministre de Bulgarie à Bucarest, se montrerait disposée à accorder à la Roumanie une rectification de frontières en Dobroudja et à lui abandonner une ligne de collines qui fixerait d'une façon plus logique la limite entre les pays.

La Roumanie a plus d'exigences et réclamerait Silistrie ou tout au moins le démantèlement de cette place forte dont la position domine le Danube et constitue une menace permanente.

Entre ces deux propositions extrêmes, sera-t-il possible de trouver une combinaison qui satisfasse tout à la fois le souci de sécurité qui anime également les deux États?

Ces questions toutefois, ne se poseront qu'à l'issue du conflit qui met actuellement aux prises la Turquie et les États balkaniques et la Roumanie se contente, pour le moment, de laisser entendre qu'elles ne la laisseront pas indifférente.

110.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg.

T. nos 722, 667, 437, 556, 727. *Paris, 10 octobre 1912, 10 h. 45.*

Notre Ambassadeur à Constantinople me télégraphie à la date d'hier soir [1] que la démarche collective n'a pu encore être faite auprès de la Porte, parce que d'une part l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie attend ses instructions et que d'autre part les Ambassadeurs de Russie, d'Allemagne et d'Angleterre n'ont pas reçu des directions conformes.

Vu l'urgence, je prescris à M. Bompard de signer toute note collective qui aura l'adhésion de tous ses collègues. L'essentiel est d'affirmer la solidarité de l'Europe avant l'explosion des hostilités.

Pour Vienne seulement : Veuillez insister auprès du comte Berchtold, pour que le représentant de l'Autriche-Hongrie à Constantinople reçoive sans retard ses instructions [2].

111.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 208. *Vienne, 10 octobre 1912, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

Les réunions des délégations et les conférences ministérielles continuent de supprimer la possibilité de rencontrer le comte Berchtold. C'est le baron Macchio qui a répondu à la suggestion contenue dans votre télégramme n° 431 [3].

Votre Excellence sait déjà par le comte Szecsen que le Gouvernement aus-

[1] Par ce télégramme en date du 9 octobre, 20 h. 45, M. Bompard répondant au télégramme 556 de Paris (ci-dessus reproduit sous le numéro 90) expliquait pourquoi la démarche collective prescrite n'avait pu être faite.

[2] Le comte Berchtold a donné par télégramme, le 10 octobre, au marquis Pallavicini les instructions demandées (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4024).

[3] Voir ci-dessus, à la date du 8 octobre, n° 91.

tro-hongrois désire ne pas compliquer les négociations entre Rome et Constantinople en intervenant dans une question à débattre entre les deux Cabinets. Quand je lui ai demandé si du moins son Gouvernement s'intéresserait au régime qu'il importerait de réserver aux îles de la mer Egée, le baron Macchio s'est retranché derrière le défaut d'instructions tout en objectant que ce règlement spécial s'il était très favorable aux populations helléniques rendrait plus exigeants encore les chrétiens de Macédoine.

Vraisemblablement, le comte Berchtold toujours résolu à se rendre prochainement en Italie, tient à s'abstenir de tout ce qui risquerait de déplaire au Gouvernement royal [1].

112.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. nos 727-728, 732-733. *Paris, 10 octobre 1912, 20 h. 15 et 20 h. 30.*

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me dire que le Président du Conseil de Bulgarie a répondu, à la démarche austro-russe, qu'il devait consulter le Roi Ferdinand et le Conseil des Ministres. A titre personnel, M. Guéchoff a ajouté que l'expression « prendre en main la réalisation des réformes » lui semblait trop vague; il voudrait savoir s'il s'agirait d'un contrôle effectif des Puissances et quel serait l'organe pratique de ce contrôle.

En conséquence le comte Berchtold me fait témoigner son désir de voir le Gouvernement de la République préparer d'urgence un projet de réponse aux questions formulées par M. Guéchoff [2].

Or, la démarche collective qui a été faite aujourd'hui même à Constantinople dans le sens de la proposition anglaise [3], s'appuie sur l'article 23 du Traité de Berlin et sur la loi ottomane du 23 août 1880. Le Cabinet de Londres a proposé, en outre de discuter immédiatement avec la Sublime Porte, la réalisation des réformes instituées par ladite loi. Étant donné l'importance de ce document législatif (qui ne compte pas moins de 327 articles) et l'aspect différent que présente le problème par suite des changements survenus

(1) M. Dumaine avait remis au baron Macchio une note qu'on trouve reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4016.

Le comte Berchtold, le 9 octobre, a transmis cette note par télégramme circulaire à Rome, Berlin et Paris.

(2) Voir, au sujet de cette communication du comte Berchtold, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4027.

(3) D'après un télégramme de M. Bompard en date du 10 octobre, la note collective dont il s'agit (rédaction anglaise) venait d'être remise à La Porte.

dans la péninsule balkanique depuis 1880, la discussion ne pourrait, selon moi, s'ouvrir utilement que dans une réunion diplomatique des Puissances.

D'autre part, il n'est plus possible de se faire illusion sur les dangers que les préparatifs militaires de la Turquie et des États balkaniques font courir à la paix non seulement de l'Orient mais de l'Europe.

Veuillez donc demander au Gouvernement britannique (*pour Pétersbourg :* impérial) si éventuellement il n'estimerait pas comme moi qu'une réunion diplomatique ayant pour objet immédiat l'étude des réformes instituées par la loi de 1880 sous la réserve expresse, de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman serait le seul moyen de conjurer la crise redoutable qui menace l'Europe.

113.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 209. *Vienne, 10 octobre 1912, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 437 [1], 438 [2] et 439 [3].

L'incohérence dans les instructions adressées aux Ambassadeurs en Turquie n'a pas surpris le comte Berchtold. Des divergences de rédaction quant à la souveraineté du Sultan lui semblent expliquer ce déplorable retard. Je lui ai représenté avec vivacité qu'il importait avant tout d'aboutir et que Votre Excellence a donné un exemple bon à suivre en recommandant à M. Bompard de se rallier à toute note à laquelle adhèreront ses collègues. Il a fini par prescrire de télégraphier dans le même sens à l'ambassade d'Autriche.

D'après un télégramme de celle-ci [4], Kiamil Pacha se serait engagé, si l'on réussit à empêcher que les trois États encore hésitants déclarent la guerre, à faire remettre aux mains des Puissances l'application des réformes et, dans ces conditions, à prendre lui-même le pouvoir. La même déclaration a dû être faite aux Ambassadeurs français et anglais. Quoi que ce soit l'équivalent du contrôle exigé par les États balkaniques et par suite un argument précieux à employer auprès d'eux, le comte Berchtold hésitait à communiquer

(1) Télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le numéro 110.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 110 de Sofia ci-dessus reproduit sous le numéro 105.

(3) Télégramme-circulaire transmettant à divers postes le télégramme 44 de Belgrade ci-dessus, reproduit ci-dessus sous le numéro 106.

(4) Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, le télégramme du marquis Pallavicini reproduit sous le numéro 4012.

cette déclaration à ses agents, sous prétexte que Kiamil Pacha n'a pas qualité pour tenir un pareil langage. Il m'a fallu insister fortement pour obtenir que les négociateurs à Sofia, Belgrade et Athènes fussent invités d'urgence à s'appuyer sur les paroles de Kiamil Pacha. «Pourquoi vos agents ne joindraient-ils pas leur action à la nôtre?» a demandé le Ministre. J'ai répondu que, s'il le trouve bon, vous y consentiriez sans doute volontiers, comme à tout ce qui pourra encore détourner de l'ouverture des hostilités.

Le comte Berchtold a conclu l'entretien [1] par le regret d'avoir eu trop d'égard pour les susceptibilités des uns et des autres. Sa proposition constate-t-il aurait produit l'effet désirable s'il l'avait présentée avec moins de précaution [2].

114.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 729. Secret. *Paris, 11 octobre 1912, 10 h.*

Le *Matin* d'aujourd'hui publie encore un article très vif contre l'Angleterre. J'ai tout lieu de croire qu'il a été inséré, à la suite d'un entretien du rédacteur avec M. Isvolsky. Il est également probable que les articles dont Sir A. Nicolson s'est plaint à vous [3] avaient été inspirés par M. Sazonoff qui avait vu longuement les rédacteurs du *Temps* et du *Matin* [4] et qui était assez mécontent de l'attitude du Gouvernement britannique dans l'affaire des Balkans. Je sais notamment que c'est le Ministre russe qui a parlé ici un peu à tout le monde de l'intérêt que l'Angleterre porte à ses 80 millions de sujets musulmans. Veuillez si l'occasion s'en présente, indiquer discrètement au Gouvernement anglais cet état d'esprit du Gouvernement russe pour qu'il en tienne compte dans la mesure possible.

(1) Il n'existe dans le recueil autrichien (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*) aucune pièce ayant trait à cet entretien.

(2) La partie de ce télégramme qui a trait à la déclaration de Kiamil Pacha a été transmise le 11 octobre, à 11 heures, à Londres 730, Berlin 562, Constantinople 568, Rome 672, Pétersbourg 784.

(3) Voir ci-dessus, à la date du 8 octobre. le rapport 424 de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 100.

(4) Cf. l'annotation de M. Poincaré à la dépêche de Londres du 8 octobre, reproduite sous le numéro 100.

115.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 568. *Rome, 11 octobre 1912, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

On déchiffre en ce moment à la Consulta un télégramme des négociateurs d'Ouchy dont le commencement indique de nouvelles tergiversations de la part de la Sublime Porte. Le Ministre des Affaires étrangères en est très, préoccupé, car au cas où les objections de la Turquie seraient inadmissibles il ne dissimule pas que l'opinion publique italienne exigerait que le Gouvernement agisse «à fond». Convaincu des dangers de tous genres que cette éventualité présenterait pour l'Italie dont l'intérêt sera au contraire d'avoir les mains libres afin de pouvoir défendre l'intégrité de l'empire ottoman dans les Balkans, le marquis de San Giuliano ne l'est pas moins de l'impossibilité où se trouverait n'importe quel ministère en pareille [circonstance] de résister à la pression du sentiment populaire*.

116.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

T. n° 673. *Paris, 11 octobre 1912, 20 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 568 (1).

Rifaat Pacha m'a fait part aujourd'hui de l'hésitation que la Sublime Porte éprouve à conclure la paix avec l'Italie. Elle craint que cette paix ne mécontente violemment l'armée, à la veille d'une guerre dans les Balkans.

J'ai conseillé, une fois de plus, à l'Ambassadeur ottoman un prompt règlement de la question tripolitaine, ce qui rendrait les États balkaniques plus dociles à l'action des Puissances (2).

*Annotation du Ministre : *Signaler à Londres les hésitations dont Rifaat Pacha m'a fait part aujourd'hui encore. La Porte craint que la paix avec l'Italie ne mécontente vivement l'armée, à la veille d'une guerre. J'ai conseillé, à plusieurs reprises, à Rifaat de signer le plus tôt possible afin que la Turquie eût les mains libres, et que les Etats balkaniques fussent plus accessibles à nos instances. L'Angleterre ne pourrait-elle donner le même conseil dans l'intérêt de la paix générale? Insister sur la menace de San Giuliano.*

(1) Voir ci-dessus, à la même date, n° 115.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres 733, Constantinople 570, Vienne 445, Berlin 564, Pétersbourg 737.

117.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 301. *Londres, 11 octobre 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 731 (1).

Sir Edward Grey répond à la proposition de Votre Excellence, pour une démarche immédiate auprès du gouvernement italien au sujet des îles de la mer Egée, que, si la paix se conclut entre la Turquie et l'Italie, cette dernière Puissance nous demandera aussitôt de reconnaître l'annexion de la Tripolitaine et que nous serons à même de subordonner cette reconnaissance au règlement du statut des îles. Il estime que notre intervention à l'heure actuelle n'aurait d'autre effet que de troubler des négociations très difficiles et dont l'issue est en tout incertaine. D'autre part, Sir A. Nicolson m'a communiqué un télégramme de Saint-Pétersbourg disant que M. Sazonoff n'est pas partisan de la démarche proposée.

118.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 302. *Londres, 11 octobre 1912, 19 h. 8.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Suite à mon télégramme n° 300 (2).

Sir Ed. Grey qui ne s'émeut de rien, trouve cependant excessives les attaques de la presse continentale et notamment de la presse autrichienne contre l'Angleterre qu'on semble vouloir rendre responsable de la guerre. Il en a parlé à mon collègue d'Autriche, en lui disant qu'il ne recourrait pas à des polémiques de presse, mais qu'il s'expliquerait devant le Parlement et qu'il établirait en dernier . . . . . (3) on tient aux observations de l'Autriche.

(1) Par ce télégramme en date du 11 octobre, 12 h. 30, M. Poincaré se déclarait prêt à s'associer au Gouvernement britannique pour une démarche auprès de la Consulta dans le sens indiqué par le télégramme 715 ci-dessus reproduit à la date du 8 octobre, n° 91.

(2) Dans ce télégramme qui est du même jour, M. Paul Cambon parlait de certaines communications faites inopportunément à la presse et disait que ces indiscrétions n'étaient pas imputables au quai d'Orsay mais à MM. Sazonoff et Isvolsky.

(3) Lacune de déchiffrement.

A ce propos, il a fait allusion à l'observation de Sir A. Nicolson sur la publicité donnée à ses conversations avec moi. J'ai pu grâce à votre télégramme 729 (1) que je venais de recevoir, dégager Votre Excellence et comme il importe avant tout de maintenir la confiance entre Paris et Londres, je n'ai pas craint de restituer à M. Sazonoff la responsabilité qui lui appartient. Sir Ed. Grey a saisi cette occasion pour s'expliquer sur le projet d'accord en quatre articles formulé par Votre Excellence le 21 septembre (2) et dont les articles 3 et 4 avaient été écartés. « C'est d'accord avec M. Sazonoff, m'a-t-il dit, que j'ai écarté ces articles dont l'un visait éventuellement une démonstration militaire ou navale que le Ministre russe se [refus]ait énergiquement à prévoir. Or, dans l'état du monde balkanique, l'emploi de la force ou la menace pouvaient seuls calmer les esprits et, comme aucune Puissance ne s'y serait prêtée, la guerre était inévitable. J'ai chargé Sir Francis Bertie de faire connaître à M. Poincaré notre identité de vues avec M. Sazonoff. Je ne sais pourquoi on me rend responsable du refus d'adhésion à l'ensemble du projet ».

(Je me permets de rappeler à Votre Excellence que mon télégramme du 25 septembre, n° 264 (3) mentionnait l'accord de Sir Ed. Grey et de M. Sazonoff.)

Sur l'attitude de la presse continentale j'ai dit au Secrétaire d'État des Affaires étrangères qu'elle me paraissait inspirée par Berlin où l'on a mille moyens d'influencer les journaux et qu'on ne pouvait déjouer les manœuvres des adversaires de la Triple Entente qu'en la resserrant davantage.

119.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 303. *Londres, 11 octobre 1912, 19 h. 17.*

(*Reçu :* 21 h. 53.)

Je réponds à votre télégramme n° 727 (4).

Sir Ed. Grey approuve l'idée d'une réunion diplomatique pour l'étude des réformes en Turquie d'Europe. Il voit les avantages à faire entrer l'Autriche et la Russie dans une conférence dont les travaux excluront toute atteinte à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman.

Il convient selon lui d'attendre la réponse de la Sublime Porte à la dernière

(1) Voir ci-dessus, n° 114.

(2) Voir à la date du 22 septembre, tome III, 3e série, n° 461.

(3) Voir tome III, 3e série, n° 459.

(4) Voir ci-dessus, à la date du 10 octobre, n° 112.

communication des Puissances. Si la discussion immédiate des réformes est admise, le Gouvernement ottoman prendra part à la conférence diplomatique. Si la Sublime Porte se refuse à une discussion, les Ambassadeurs à Constantinople pourront se réunir entre eux et se livrer à l'étude du régime à établir en Turquie d'Europe après le rétablissement de la paix.

120.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 436. *Péra, 11 octobre 1912.*

(*Reçu :* le 12 octobre, à 3 h. 15.)

La signature de la paix avec l'Italie se trouve retardée de quelques jours, pense-t-on, par suite d'une divergence sur la question d'argent. Tout ce qui concerne l'établissement de l'autonomie africaine, la présence d'un représentant du Sultan à Tripoli et la nomination du Grand Cadi de la Tripolitaine, est définitivement arrêté, mais le Gouvernement italien cherche à profiter des circonstances pour diminuer l'annuité qu'il avait au début offert de payer au Gouvernement ottoman; il voudrait la baser sur un capital de 40 millions de francs au lieu de cent. Ce point réglé, les signatures seront données.

121.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 435. *Londres, 11 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Mes lettres et télégrammes de ces derniers jours ont appelé l'attention de Votre Excellence sur une campagne de presse qui a pour but de discréditer la Triple Entente dans l'opinion française.

Ceux qui sont, à l'étranger, les adversaires naturels de cette entente trouvent des alliés en France, en Angleterre et en Russie, où l'accord des trois Puissances n'a jamais rallié l'unanimité absolue des suffrages. La crise orientale fournit aux journaux russes et français l'occasion de critiquer l'Angleterre; les

affaires de Perse et la politique intérieure du Gouvernement russe procurent aux journaux anglais des prétextes pour attaquer la Russie ; les récriminations de nos propres journaux suscitent les ripostes, encore modérées, de la presse britannique.

Je ne crois pas me tromper en reconnaissant dans ces polémiques inopportunes, l'inspiration de ceux qui espèrent en profiter et qui exploitent avec une rare habileté les inévitables divergences de détail que ne peut faire disparaître, entre trois Gouvernements, l'entente la plus étroite. J'ai été frappé en effet de l'étrange concordance que présentent certaines attaques dirigées en France et en Angleterre contre la commune associée de l'une et de l'autre : la Russie.

Mes lettres nos 379 (1) et 394 (2) des 16 et 20 septembre dernier et 410 (3) en date du 1er octobre courant ont signalé à Votre Excellence la campagne menée, en Angleterre, contre la Russie à l'occasion des affaires de Perse et le pamphlet périodique publié à Londres par M. Lucien Wolf et quelques-uns de ses coreligionnaires contre le Tsar, son Gouvernement et sa politique. J'ai été surpris de trouver dans le numéro du *Correspondant* du 25 septembre dernier un article anonyme, intitulé « France et Russie, la vraie situation »*, véritable réquisitoire contre l'alliance franco-russe et accessoirement contre l'entente cordiale. Que cette revue, organe du parti conservateur et catholique, ait offert l'hospitalité de ses colonnes à un article dont la documentation est tout entière empruntée aux publications de la presse israéliste, ce n'est pas ce qu'il y a de moins singulier. Toujours est-il que l'auteur anonyme cite avec honneur le *Darkest Russia*, ce pamphlet dont j'ai transmis un exemplaire au Département ; qu'il emprunte ses appréciations financières à un rédacteur de la *Neue Freie Presse* et de la *Frankfurter Zeitung ;* enfin qu'il invoque, à propos de la Perse, l'autorité de M. Shuster, cet Américain sur le rôle et la valeur de qui notre Ministre à Téhéran nous a depuis longtemps édifiés. Je ne mentionne que pour mémoire, parmi les étranges références du *Correspondant*, les deux principaux journaux anglais à tendances anti-françaises et germanophiles : le *Daily News* et le *Daily Chronicle?*

La documentation de cet article établit nettement les relations qui existent entre les détracteurs français de l'alliance franco-russe et de l'entente cordiale et les détracteurs anglais de la Triple Entente. Cette constatation vient à l'appui

(1) Lettre relative au pamphlet périodique *Darkest Russia* rempli d'accusations contre la politique russe et particulièrement contre la façon dont les Israélites étaient traités en Russie.

(2) Lettre relative à la construction projetée par les Russes d'un chemin de fer transpersan. M. Paul Cambon prévoyait que ce projet pourrait susciter un jour ou l'autre des difficultés entre l'Angleterre et la Russie.

(3) Voir ci-dessus n° 14.

*Annotation du Ministre : *J'avais, en effet, remarqué cet article singulier. Ne pourrait-on faire indirectement parvenir les observations de M. Cambon à la rédaction du* Correspondant ?

de l'avis que j'ai émis : à savoir qu'une campagne est menée, dans les trois pays, contre la Triple Entente, par des personnes qui ne sont que les instruments inconscients ou les auxiliaires volontaires du groupement rival.

122.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 258. Confidentiel. *Vienne, 11 octobre 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 octobre.)

Entre les assurances que me donnait avant hier le baron Macchio de la part de son chef et la disposition d'esprit du comte Berchtold lui-même pendant notre entretien d'hier (voir mes télégrammes n°s 205 [1] et 209 [2]) l'écart est si sensible qu'on pourrait croire que sur des renseignements nouveaux et précis le Gouvernement austro-hongrois s'apprête à modifier sa ligne de conduite.

D'ailleurs peu d'heures avant que je fusse reçu par lui, le Ministre avait tenu aux Délégations, en réunion plénière, un langage qui laissait entendre que si les circonstances l'y induisaient, la monarchie ne s'obstinerait pas dans sa politique de désintéressement (voir ma dépêche n° 257)[3]. Sans doute le cabinet de Vienne admet, comme certains casuistes que le «ferme propos» se concilie avec la connaissance de la débilité de nos résolutions; le comte Berchtold se résigne d'avance à ce que les tentations l'emportent sur ses honnêtes intentions.

Ne comptant plus que des démarches concertées d'une façon ou de l'autre, identiques ou collectives, réussissent à détourner les États balkaniques d'assaillir l'Empire ottoman, ni à convaincre celui-ci de la nécessité de céder avant qu'on l'y contraigne, il doit avoir déjà reporté son attention sur la situation où les diverses éventualités de la guerre placeront l'Autriche-Hongrie.

Avec sa mobilité d'esprit, il semblait ne plus attacher aucun intérêt aux démarches que poursuivent les agents de son pays. Quand je lui ai signalé

(1) Par ce télégramme en date du 8 octobre, M. Dumaine faisait savoir que le comte Berchtold n'avait pas d'objection contre l'action collective à Constantinople et donnait des instructions en conséquence à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie dans cette ville. Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4000.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 10 octobre, n° 113.

(3) Du 10 octobre. Dans cette dépêche M. Dumaine signalait, en particulier, le langage tenu le jour même par le comte Berchtold à la Délégation hongroise.

qu'à Constantinople où il serait d'un si haut intérêt que les Puissances se montrassent étroitement unies, les Ambassadeurs n'étaient pas encore munis d'instructions conformes, c'est en riant qu'il s'est exclamé : « Nous allons donc nous couvrir de ridicule! Du reste n'en est-il pas toujours ainsi quand les États européens s'avisent d'agir en commun ».

J'ai fait valoir qu'avec plus de vigilance, de promptitude et un moindre souci des formules protocolaires, on aurait pu espérer un autre résultat de l'initiative qui à l'origine fut la sienne et au service de laquelle Votre Excellence a mis son bon vouloir et son énergie.

La même insouciance s'est révélée quand le comte Berchtold me lut le télégramme du marquis Pallavicini [1] relatant une sorte d'engagement de Kiamil Pacha de « remettre aux mains des Puissances » la réalisation des réformes, aussitôt que serait obtenue la démobilisation des forces balkaniques.

A la vérité, ce concours, au sujet duquel vous avez bien voulu me faire connaître votre avis par un télégramme n° 442 [2], s'offre bien tardivement et dans des conditions qui en rendent assez incertaine l'efficacité. Mais ce serait pourtant un élément considérable à ne pas négliger dans les pourparlers qui se poursuivent encore. « Que pensez-vous qu'on puisse faire de cela? » demandait négligemment le Ministre. « S'en servir au plus vite comme d'un argument précieux à fournir aux négociateurs qui feront valoir qu'aucun contrôle ne vaudrait une telle concession, garantie en outre par l'accession de Kiamil Pacha ».

Si simple qu'elle fût, cette idée paraissait le surprendre. Il fit alors venir pour le consulter un personnage qu'on m'avait signalé comme le principal instigateur des intrigues en Albanie, dont notre Ambassadeur à Constantinople, dans un très intéressant rapport (n° 540) [3], divulguait la genèse, l'activité et la portée. C'est un ancien premier drogman de l'ambassade d'Autriche en Turquie, nommé Gogatscher devenu chef de la section orientale au Ballplatz. Heureusement il abonda dans mon sens. Aussi le Ministre se décida-t-il à communiquer ce télégramme à Sofia, Belgrade et Athènes. Je répète qu'il fit ensuite un appel soudain à l'aide des agents français dans ces mêmes postes, en déclarant que l'action austro-russe n'est nullement exclusive d'autres interventions et qu'il serait fort aise que nos représentants vinssent en aide à ceux de son pays.

On le sent, en somme, irrésolu, effrayé de sa tâche, accablé de son labeur et prêt à suivre toutes les influences qui s'entrecroisent autour de lui. La plupart, il faut le reconnaître, sont, en ce qui concerne les tentatives pacifica-

(1) Voir ce télégramme dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4012.

(2) Par ce télégramme, en date du 11 octobre, 11 h. 10, M. Poincaré déclarait que « la valeur pratique du langage tenu par Kiamil Pacha avait besoin d'être contrôlée ».

(3) Voir tome III, 3e série, à la date du 21 septembre, n° 450.

trices, plutôt décourageantes. L'Ambassadeur d'Angleterre est contraire à tout essai d'apaisement ; il croit la guerre inévitable, semble presque la désirer et tient avant tout à ce que l'Angleterre ne heurte pas les sentiments des 45 millions d'Hindous musulmans, pour qui le Sultan reste l'intangible khalife. Chez mon collègue de Russie, le loyalisme du fonctionnaire est en lutte avec une insurmontable défiance des manœuvres autrichiennes ; il se dit heureux d'un rapprochement entre les deux Empires, très désireux d'y travailler de son mieux, mais ne s'attend évidemment pas à ce que cet effort produise rien de sincère et de durable. Sa personnalité peu accusée est vraisemblablement dominée par celle de son frère qui, de Constantinople, l'approvisionne d'idées et d'opinion. A son retour de Berlin, après un contact de quelques heures avec M. Sazonoff, il se ressentait de l'entrain que son chef lui avait insuflé. Dès le lendemain, je le retrouvais aussi imprécis qu'à son ordinaire.

M. de Tschirschky proclame, du moins quand il s'adresse à moi, sa confiance dans le Ministre des Affaires étrangères de Russie : il en admire la droiture et le dévouement à la cause de la paix. Mais j'ignore comment il en parle au Gouvernement austro-hongrois et de quel crédit jouissent ses appréciations auprès d'un Cabinet qui aspire avec timidité à se soustraire à la tutelle germanique.

Quant à l'Ambassadeur d'Italie, la défaveur où est tenu son pays l'oblige à une grande réserve qui s'accroît du souci de sa situation personnelle : il ne s'en départit que pour déplorer discrètement la mort de M. d'Aehrenthal.

On ne peut, en définitive, attendre d'aucun de mes collègues ni à titre individuel, ni moins encore d'une manière collective, le genre d'action qui exercerait sur le chef de la politique extérieure de la Monarchie une influence décisive.

C'est donc bien à tort à mon avis, que Vienne est considérée comme le point central du monde diplomatique, comme le lieu où s'élabore la solution des problèmes européens. Il serait plus juste de dire que, bénéficiant de la situation exceptionnelle de sa capitale, le Gouvernement austro-hongrois est un observateur minutieux d'événements qu'il ne dirige ni même ne prévoit, mais qu'il est toujours disposé à exploiter sans trop de scrupules au mieux de ses intérêts.

Cette politique mesquine et égoïste pourrait pourtant être utilisée au profit d'une action persistante en vue de la limitation du conflit balkanique, maintenant qu'il paraît certain qu'un premier choc ne peut plus être évité. Tenue qu'elle est par les engagements pris à sortir de l'affaire les mains nettes, la Monarchie se trouve amenée à s'associer de plus en plus étroitement à ce qu'entreprendra la France en faveur du rétablissement du *statu quo ante* sous réserve d'une large application des réformes en Macédoine, en Empire et dans les îles Egéennes. L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la République française,

voire même l'Angleterre et la Russie sont guidés par des motifs différents, vers un but identique : ne pas admettre comme conséquence de la crise actuelle des modifications territoriales en Orient. En présence d'une situation de jour en jour plus inquiétante, subsiste ainsi une garantie sérieuse contre les pires dangers. Votre Excellence saura mieux que personne tirer parti de ce groupement, lui donner la cohésion nécessaire, le soustraire aux rivalités ou aux convoitises qui en compromettraient la discipline. A n'en pas douter, le comte Berchtold s'estimera heureux de collaborer à une action conforme à ses aspirations personnelles et dont il n'aura plus le souci d'assurer la direction.

123.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 296. *Saint-Pétersbourg, 11 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 octobre; Dir. pol., 16 octobre.)

En coopérant loyalement depuis un mois avec les grandes Puissances au maintien de la paix et du *statu quo* territorial dans les Balkans, le Gouvernement russe est loin d'être soutenu par la presse et l'opinion.

Certes il a d'excellentes raisons pour comprendre la valeur de la paix et pour y mettre le prix : de là dépendent non seulement l'admirable situation financière du trésor, le développement de l'industrie naissante, le grand commerce des céréales, la prospérité économique, mais encore l'ordre intérieur. On sait parfaitement que la guerre serait le signal d'une explosion révolutionnaire et que depuis 1909 l'organisation secrète porte tous ses efforts à préparer des complots dans l'armée et la marine. La toute récente mutinerie des marins de la mer Noire en est encore un symptôme et le Ministre de la Marine laisse clairement voir combien la perspective d'une guerre lui sourit peu actuellement. D'ailleurs, dans plusieurs régions du pays, la fermentation est toujours à l'état latent et il y a quatre jours encore notre consul à Tiflis me signalait un attentat contre la poste où deux bombes ont fait quatre victimes, mais sur lequel les journaux ont, comme d'habitude, gardé le silence.

Et cependant tout le monde est unanime — à commencer par les membres du Gouvernement — à rappeler que dans d'autres occasions les gouvernants russes étaient également pacifiques et ont été entraînés à la guerre par l'opinion. On évoque partout le précédent de 1877 et on conclut : tout dépendra de l'opinion. Le Tsar Nicolas lui-même est tellement conscient de cette force qui s'imposa à son grand-père en 1877 et à son arrière-grand-oncle en 1827,

qu'il avouait en février dernier à l'Ambassadeur d'Angleterre que, malgré ses sentiments sincèrement pacifiques, il lui serait impossible de résister à l'opinion le jour où la Turquie écraserait la Bulgarie ou la Serbie.

Que dit donc cette opinion russe qui, à un étranger, paraît mystérieuse et insaisissable et qui n'est sans doute si puissante dans ses explosions que parce que normalement elle manque de soupapes?

L'Ambassadeur d'Allemagne, qui m'a paru fort attentif à en surveiller les indices, trouve par comparaison que l'opinion est aujourd'hui beaucoup plus calme qu'en 1908, lors de la crise causée par l'annexion de la Bosnie. Et il énumère un certain nombre de faits : les journaux ne publient pas d'éditions supplémentaires et n'augmentent pas leur tirage, les sociétés slaves littéraires ou bienfaisantes font moins de conférences et de meetings, les départs des officiers bulgares et serbes n'ont pas donné lieu à de grandioses manifestations.

La presse affirme une grande sympathie pour la cause des États slaves, mais elle n'est certainement pas belliqueuse. Elle encourage volontiers les frères slaves à la guerre, mais n'y pousse pas la Russie et ne leur promet pas l'aide russe. Elle dit parfois crûment que la Russie ne doit combattre que pour elle même et Mentchikoff a raillé dans le *Novoïé Vrémia* « la vieille idée que la Russie a le devoir de soutenir les Slaves des Balkans et de les protéger ». En répétant que la Russie ne veut pas la guerre, la presse reflète les sentiments de tous ceux, en nombre toujours croissant, dont les intérêts matériels sont liés aux progrès économiques et, même à Moscou, les préoccupations commerciales ont fait du tort aux idées panslavistes. Et puis, depuis trente ans, on a appris que les Slaves des Balkans n'identifiaient pas leurs intérêts avec les intérêts moscovites, que les petits États étaient capables d'être indépendants jusqu'à contrecarrer les desseins de la Russie.

On ne veut donc pas se battre pour les États slaves, mais on souhaite ardemment leur succès et on veut qu'ils soient libres de se battre parce qu'on est sûr de leur succès. Ici la presse est à l'unisson de l'opinion et tous les Russes qu'on rencontre, jusqu'aux fonctionnaires, militaires, diplomates, tous sont du même avis. Et ce n'est pas tant pour les États slaves eux-mêmes qu'on souhaite leur succès, car l'arrivée des Bulgares à Constantinople ne causerait ici guère de joie. Ce n'est pas pour la libération des orthodoxes ; le courant religieux ne se manifeste pas encore. Ce n'est pas contre la Turquie, car nulle trace d'animosité particulière ne se révèle tant que des massacres ne sont pas signalés. C'est contre l'Autriche. Contre celle-ci, toute la presse est déchaînée et depuis quinze jours n'exprime que défiance et aigreur. Pour citer un article entre mille, je prends le *Golos* de Moscou d'hier : « la Russie ne doit pas oublier que la victoire des Slaves balkaniques améliorera sensiblement sa situation internationale. Cette victoire créera sur le front sud de l'Autriche

une armée de près d'un million d'États amis. Au contraire une victoire turque signifie la perte de la Serbie, l'affaiblissement de la Bulgarie et un accroissement considérable de la force autrichienne. C'est pourquoi nous ne pouvons permettre que l'Autriche empêche les Slaves de réaliser leurs plans et nous devons mettre toutes nos énergies, nous, à faciliter cette réalisation. Nous n'atteindrons ces résultats que si nous donnons clairement à comprendre à notre voisine que toute intervention de sa part sera un défi qu'elle nous jettera ».

Nous touchons évidemment ici au point sensible. L'opinion russe souffre dans son amour propre national depuis les revers de la guerre russo-japonaise. Cet amour propre a reçu une seconde blessure en 1908 lorsque la Russie tenta vainement de s'opposer à l'annexion de la Bosnie. Et maintenant que s'ouvre la crise balkanique, l'opinion russe souffre de voir que c'est l'Autriche qui tient en mains les dés et qui sera peut être la seule bénéficiaire. Et on s'en prend aux alliés de la Russie qui ne lui servent de rien. Et on s'en prend à la diplomatie russe qui ne sait pas restaurer le prestige de la Russie.

L'opinion russe est mécontente : c'est un fait. Elle est mécontente de ce que le Gouvernement russe a tenté avec ses alliés d'empêcher les États balkaniques de se battre et d'être victorieux. Elle est mécontente du rapprochement austro-russe s'il doit en résulter l'impossibilité pour les États balkaniques de recueillir les fruits de leur victoire. Elle n'accepte l'entente entre Vienne et Saint-Pétersbourg que sur la base de la localisation du conflit et d'une non-intervention réciproque.

Or, s'il faut en juger par les extraits de la presse austro-hongroise et par les avis exprimés ici par les diplomates autrichiens et allemands, le sentiment contraire existerait en Autriche où l'opinion fonderait ses espoirs et ses combinaisons sur une défaite des États balkaniques. La situation serait donc grosse de malentendus et l'entente austro-russe serait basée sur une équivoque : la Russie et l'Autriche consentant à ne pas intervenir dans les Balkans, la première parce qu'elle escompte la victoire des petits États, la seconde, parce qu'elle escompte leur défaite. L'équivoque sera forcément dissipée par les événements, mais c'est alors que sera le moment dangereux où le Gouvernement russe pourra être entraîné par son opinion soulevée, si elle n'a pas obtenu les apaisements rêvés. L'échéance du péril a été retardée par le rapprochement austro-russe : il n'a pas disparu*.

*Annotation du Ministre : *Si M. Doulcet reproduit exactement l'opinion russe, il faut convenir que M. Sazonoff est en opposition bien flagrante avec le sentiment de son pays lorsqu'il souhaite ouvertement la défaite des Etats balkaniques.*

124.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 304. Très confidentiel. *Madrid, 11 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Je remercie Votre Excellence de m'avoir fait part les 27 septembre dernier et 7 de ce mois, sous les numéros 450 [1] et 452 [2], de ses vues au sujet d'une entente possible entre la France et l'Espagne dans le cas où les négociations pendantes auraient une issue favorable.

Dans la dernière de ces communications, Votre Excellence veut bien faire mention de mes objections contre ce projet. Si telle est l'impression que mes correspondances sur ce sujet ont donnée à Votre Excellence, je crains de m'être fait mal comprendre.

En effet, il n'est jamais entré dans ma pensée de considérer comme peu désirable une entente entre la France et l'Espagne, même si cette entente revêtait le caractère d'un accord formel. Ma pensée était seulement qu'il convenait de n'avancer sur ce terrain qu'avec circonspection.

Comme Votre Excellence voudra bien s'en souvenir, pour nous en tenir aux temps tout récents, une des premières manifestations de la possibilité d'une pareille entente s'est fait jour dans le télégramme du Département du 17 avril dernier n° 112 [3]; on y envisageait l'opportunité d'insérer dans la convention que nous négocions une disposition qui aurait constitué une allusion à un accord franco-espagnol d'un caractère plus général. En réponse à ce télégramme (mon télégramme n° 144 [4]) je me suis permis de formuler quelques observations : il me semblait que le traité en question devant être plus ou moins formellement accepté par les Puissances, notamment par l'Allemagne, c'était attirer leur attention sur des questions qui ne les regardaient pas et en outre, provoquer peut-être des inquiétudes qui se reflèteraient dans la façon dont les Cabinets européens et particulièrement celui de Berlin accueil-

(1) M. Poincaré considérait la venue en France d'Alphonse XIII comme « éminemment désirable » car elle consacrerait, dans l'opinion française, « l'établissement définitif de relations de confiance et d'amitié entre la France et l'Espagne et l'entente politique ».

(2) Voir ci-dessus, n° 85.

(3) Voir tome II, 3e série, n° 356.

(4) Du 17 avril 1912. Tout en se déclarant d'accord avec M. Poincaré sur la nécessité d'un accord général avec l'Espagne, M. Geoffray faisait observer qu'il convenait de ne pas se lier avec elle « par des engagements trop étroits aussi longtemps du moins que les difficultés possibles entre l'Espagne et l'Allemagne à propos du Rio Muni ne seront pas réglées » et de s'enquérir des vues du Cabinet anglais.

leraient nos arrangements avec notre voisine des Pyrénées. Nous ne pouvons en effet nous passer sinon de leur acquiescement formel, tout au moins de leur consentement tacite.

Plus tard, j'ai fait observer qu'il ne serait pas expédient que nos arrangements avec l'Espagne nous missent dans l'obligation de la défendre même par les armes, le jour où ce pays imprudent et dénué de toute circonspection se laisserait aller à s'engager dans des difficultés avec l'Allemagne, par exemple au sujet de la Guinée ou de Fernando-Po.

Enfin, dans ces derniers temps, je n'ai été préoccupé que de la question de la publicité donnée à des nouvelles d'entente entre la France et l'Espagne, entente encore bien problématique dans l'état actuel de nos négociations.

Je suis heureux de voir que sur ces deux points, Votre Excellence veut bien approuver ma manière de penser.

Il me semble que, dans cette question d'un accord franco-espagnol d'un caractère général, la situation pourrait, si je puis m'exprimer ainsi, se développer en deux phases.

Dans la première, celle qui s'applique à nos présentes négociations, qui s'étend jusqu'à la conclusion de celles-ci, si conclusion il y a, il paraît nécessaire de ménager l'Allemagne. Nous n'avons certes pas à nous incliner aveuglément et d'une façon absolue devant tous les bons plaisirs de cette dernière Puissance : mais il ne faut pourtant pas oublier que, dans la circonstance présente, nous allons être un peu des demandeurs en face d'elle : nous devons dès lors éviter de provoquer ses susceptibilités, du moins avant d'en avoir fini avec elle sur le terrain des arrangements marocains. Je n'ai pas la prétention d'avoir une connaissance particulière des affaires allemandes : d'autres sont beaucoup plus qualifiés que moi pour renseigner Votre Excellence sur les affaires allemandes mais il me semble, d'après les conversations que j'ai eues à Saint-Sébastien avec le prince de Ratibor, que la Chancellerie impériale serait désireuse de voir notre future convention avec l'Espagne arriver enfin à une conclusion. Les intérêts industriels et commerciaux qui dans l'Empire germanique exercent une influence de plus en plus considérable sur l'opinion publique et sur le Gouvernement, escomptent évidemment des avantages solides d'un accord franco-espagnol au Maroc ; il y voient l'ouverture de marchés avantageux. La présence prolongée à Saint-Sébastien de M. Mannesmann, sa fréquentation continuelle avec les membres des ambassades d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie que je vous ai signalée en son temps (ma lettre n° 272 du 15 septembre) [1] peuvent être considérées comme une preuve de l'intérêt que portent certains milieux à la conclusion de nos arrangements. On peut donc en déduire que la Chancellerie impériale ne

[1] On n'a pas jugé nécessaire de reproduire cette dépêche, qui est relative aux menées allemandes au Maroc.

désire pas en principe soulever des objections à celui-ci, mais il pourrait en être autrement si, derrière cet accord franco-espagnol portant sur le seul Maroc, on voyait poindre une entente politique générale ; la presse allemande aurait vite fait de partir en campagne, l'opinion publique suivrait peut-être, et le Gouvernement impérial qui, plus ou moins de bon gré, est de jour en jour obligé de tenir plus grand compte de cette opinion publique, pourrait fort bien être débordé et se voir contraint à renoncer à l'attitude conciliante qui est probablement la sienne en ce moment.

C'est pour cette raison qu'il me semblait plus prudent de laisser dans la pénombre nos projets d'arrangements généraux avec l'Espagne.

Une fois assurés que l'Allemagne ne fait pas d'objections à notre convention marocaine, nous nous trouverons dans une situation beaucoup moins délicate ; nous entrerons dans la seconde phase ; il paraît qu'alors nous n'aurons plus pour agir qu'à tenir compte de nos seuls intérêts.

Sous réserve de ne pas nous lier trop étroitement en vue de certaines contingences que peuvent faire naître et le caractère espagnol et la situation géographique des colonies de ce pays, dans le golfe de Guinée, il semble que nous aurions intérêt à ce que l'Espagne entrât dans la Triple Entente. Si l'appui effectif que ce pays pourrait nous donner en cas de conflit européen n'est pas très considérable, bien que l'armée espagnole puisse selon toute vraisemblance sans de trop grandes difficultés et avec un certain appui financier réunir une centaine de mille hommes, il serait capital pour la France de ne pas avoir à défendre sa frontière pyrénéenne et de pouvoir porter ailleurs les forces qu'une autre politique nous obligerait à y immobiliser. D'autre part, les ports espagnols nous seraient une base très utile et la possibilité de relâcher en cas de besoin rendrait singulièrement plus faciles le maintien de nos communications avec nos possessions de l'Afrique du Nord et le rapatriement en cas de nécessité de notre 19e corps d'armée. Enfin, au Maroc même, notre position serait facilitée parce qu'il y a lieu de penser que l'esprit difficultueux et plein de susceptibilités des Espagnols perdrait de son caractère agressif le jour où ils évolueraient dans notre sphère.

Ce sont là des considérations que, si je ne me trompe, j'ai déjà indiquées officieusement à Votre Excellence. Elles sont d'un poids sérieux, mais elles ne sont pas les seules. J'estime en effet que nos intérêts commerciaux et industriels gagneront à une modification de nos relations avec l'Espagne. Par la force des choses, on s'oriente vers ses voisins quand on n'a pas de raisons spéciales d'être en mauvais termes avec eux et quand les habitudes et les besoins ont un certain rapport dans l'un et l'autre pays. Or, nous avons beaucoup plus de ressemblances dans le caractère et la manière de penser avec les Espagnols qu'on ne le croit généralement chez nous.

Je ne voudrais pas dire cependant qu'une entente avec le Cabinet de Madrid

mettrait fin à jamais à toute difficulté ou à tout froissement. Ce serait trop beau; les Castillans seront toujours agités, susceptibles, difficultueux et par conséquent très gênants comme voisins. Mais c'est précisément pour cela qu'il vaut mieux les avoir avec soi que contre soi. L'entente austro-italienne ne semble pas reposer sur d'autres bases.

C'est pour ces diverses raisons, à ajouter à la stabilité qu'elle conférerait à notre établissement au Maroc, que j'ai toujours pensé que nous devions employer tous nos efforts pour assurer la conclusion de la convention actuellement pendante.

Permettez-moi en terminant de rappeler que dans mon rapport du 6 juillet n° 187 [1], je n'ai pas envisagé la question d'une entente politique de la France avec l'Espagne : mes observations ne s'appliquaient qu'à la conclusion d'un accord avec l'Italie.

125.

Le Commandant Paris, Attaché militaire de France en Espagne,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

Madrid, 11 octobre 1912.

Je viens d'être reçu en audience par Sa Majesté Alphonse XIII que je n'avais pas eu l'occasion de voir depuis la mort de sa sœur l'infante Marie-Thérèse. J'ai trouvé le Roi assez préoccupé, pâle et encore plus maigre que pendant son séjour à Saint-Sébastien : la perte de sa sœur paraît l'avoir profondément affecté.

Les grandes manœuvres auxquelles j'ai assisté en France ont alimenté la conversation pendant quelque temps; le Roi paraissait assez bien renseigné sur ce qui s'y était passé. Il m'a adressé plusieurs questions sur le nouveau canon de la cavalerie, sur l'artillerie lourde, sur le service aéronautique, etc., etc... Mais il était manifeste que ses préoccupations étaient ailleurs : « Quelle impression rapportez-vous de France quant aux affaires du Maroc? m'a-t-il demandé brusquement. Croit-on à une prochaine terminaison de nos négociations, et le désire-t-on ? »

Je répondis que tout le monde désirait voir les négociations aboutir, mais que l'opinion m'avait paru mal disposée à l'égard des Espagnols qu'on accuse de retarder par leurs exigences, la conclusion de l'accord.

« C'est donc que votre opinion est mal renseignée, — reprit le Roi — car on ne peut pas dire que nous cherchons des complications, actuellement.

(1) Voir tome III, 3e série, n° 171.

Peut-être a-t-on pu nous reprocher, à d'autres périodes de la négociation, de ne pas faire assez de concessions; mais en ce moment, c'est plutôt votre Gouvernement qui enraye le mouvement. Je comprends que l'on demande parfois plus que l'on ne compte obtenir; le même calcul est fait des deux côtés, mais après quelques concessions réciproques on se rapproche, et on finit par s'entendre quand on en a, au fond, le désir. Tels ne sont pas les procédés du Gouvernement français; à plusieurs reprises nous étions arrivés, non sans peine, à nous mettre d'accord sur des formules proposées par votre Ambassadeur. Lorsque l'entente paraissait imminente, on nous faisait part de nouvelles propositions qui remettaient tout en question. Chaque fois, M. Geoffray indiquait que M. le Président du Conseil tenait personnellement beaucoup à ce que ces modifications fussent acceptées. Vous avouerez qu'une telle indication n'est pas de nature à faciliter la discussion. Prenons la question territoriale, nous avons cédé sur toute la ligne : entre El-Ksar et la côte, nous avons dû abandonner une bande de terrain que nous considérions comme nôtre. Dans l'Ouergha, ainsi qu'au sud d'Alhucemas, vous avez eu en somme gain de cause. Sur la Moulouïa, j'ai eu toutes les peines du monde, il y a cinq mois, à faire accepter à mes généraux de Melilla le tracé qui vous donne le gué de Mechra-Klila. A présent ce gué ne vous suffit plus et vous voulez avoir la maison du chef d'une tribu espagnole, les Beni-Bouyahi. On invoque des considérations d'ordre militaire et on oppose le marabout de Sidi-Marouf au Mont-Ghani. Je ne vois pas que ces deux points puissent être comparés; la Puissance qui possède El-Ksar a un intérêt évident à tenir les hauteurs du Mont-Ghani qui dominent la ville, alors que Sidi-Marouf n'est qu'une bicoque dans une plaine de sable nue comme la main. »

A ce moment je me permis d'interrompre le Roi pour lui dire que les Beni-Bouyahi n'étaient pas tous Espagnols et que le chef indigène en question appartenait à la fraction des Atamena qui avaient fait leur soumission à la France depuis plusieurs mois.

« Les Beni-Bouyahi sont des nomades, riposta le Roi; ils naviguent donc sur nos territoires comme sur les vôtres. Quant à la fraction des Atamena, elle reste bien au sud du gué de Mechra-Klila.

« Enfin dans la zone sud, les territoires (peut-être sans grande valeur) auxquels nous avions droit, représentaient une superficie de 350.000 kilomètres carrés; nous n'en conservons actuellement que la petite enclave d'Ifni. Encore faudra-t-il sans doute que nous vous la recédions un jour ou l'autre, car que faire d'un ilot aussi éloigné du reste de nos possessions?

« Pour la question financière, bien que nous soyons pauvres alors que vous êtes puissamment riches, nous avons accepté de vous payer annuellement une somme de 500.000 pesetas à titre de reversement douanier. De nouvelles difficultés surgissent à présent, quant à l'affectation des fonds aux ports espa-

gnols ou à Tanger. Tout cela ne démontre-t-il pas et notre bonne volonté et vos exigences? Je ne vous cacherai pas que j'ai quelques inquiétudes sur les intentions secrètes de votre Gouvernement et je me demande s'il ne cherche pas volontairement des occasions de prolonger la négociation. Si c'était à cause de la situation générale en Europe que la France préférerait ne pas conclure en ce moment un accord avec nous, j'aurais aimé en être averti. Nous aurions trouvé une formule qui permît de remettre à plus tard les négociations sans blesser personne».

Je dis au Roi que je croyais très sincèrement au désir du Gouvernement français d'arriver à une entente, et que, si la situation politique était troublée en Orient, cela ne pouvait qu'augmenter l'intérêt que nous offrent un accord avec l'Espagne et une situation nette au Maroc.

«C'est certainement très désirable; continua le Roi, comme je vous l'ai dit plus d'une fois, je serais heureux de voir nos deux pays entrer dans une période de sincère amitié et de confiance réciproque. Nous ne sommes pas encore très forts, mais nous faisons quand même des progrès, et nous pourrons d'ici quelques années apporter un appoint appréciable dans la partie qui se jouera en Europe. Au point de vue naval seul, la situation géographique de l'Espagne lui permet de donner aux flottes de ses amis des points d'appui de la plus grande valeur».

Je répondis que ces considérations n'avaient certainement pas échappé au Gouvernement de la République française.

«A propos des affaires d'Orient, poursuivit le Roi, craint-on à Paris que le conflit balkanique amène une guerre générale? La baisse de la rente française paraît à cet égard assez caractéristique».

Je répondis que cette baisse pouvait s'expliquer par les intérêts considérables que la France possède dans les Balkans. «Quant à une guerre générale, dis-je, il est probable qu'on fera tout pour l'éviter. Tant que l'Autriche ne prendra pas de mesures militaires, il n'y a pas de raison pour que la Russie, et encore moins la France, interviennent.»

«L'Autriche marchera certainement, dit le Roi, si les Monténégrins et les Serbes pénètrent dans le Sandjak. Cela pourrait bien être le commencement des complications sérieuses.

«Mais si la lutte ne s'engage pas cette année, vous la verrez amenée d'ici peu par la rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne. Vous n'aimez certes pas les Allemands, mais ce n'est rien en comparaison de la haine que l'on a pour eux en Angleterre. Là ils sont vraiment considérés comme des «sarracenos» (sarrasins). Et l'effort militaire de l'Allemagne montre bien qu'elle croit la lutte prochaine. Quoi qu'il en soit, il y aura sous peu de jours des combats dans les Balkans. J'y envoie cinq officiers en mission, deux pour la Bulgarie, et un pour chacun des autres pays; pour la Turquie, j'ai Sola, notre

attaché militaire à Constantinople.» Le Roi me parla encore des armées bulgare et serbe et de l'intérêt que les Bulgares auraient à attaquer la Turquie sans retard.

Avant de quitter le palais, je fis connaître au Roi que les décrets sur l'avancement des officiers m'obligeraient à reprendre prochainement du service dans un régiment, et que je devrais par conséquent demander à rentrer en France. Sa Majesté Alphonse XIII eut la bonté de m'en témoigner ses regrets, et de me dire qu'il comptait me voir quand il irait en France.

«Votre Majesté a-t-elle des projets à cet égard?» lui demandai-je.

— «J'irai le plus tôt que je pourrai, après que nos affaires auront été arrangées, dit le Roi. Vous savez que c'est la seule raison pour laquelle je n'ai pu assister à vos manœuvres cet automne. Quand l'accord aura été signé, je me propose de mettre la conversation sur la visite que j'aurai à faire à votre Président. Et, ajouta le Roi, je compte bien vous avoir avec moi».

Je remerciai le Roi Alphonse en lui disant que je ne manquerais pas, s'il venait en France, de solliciter l'honneur d'être attaché à sa personne, et je pris congé de lui après une audience qui avait duré exactement une heure.

126.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 465. *Saint-Pétersbourg, 12 octobre 1912, 2 h. 35.*
(*Reçu :* 6 h. 45.)

M. Sazonoff ne paraît pas douter que le Monténégro n'ait été poussé par la Bulgarie, car il avait déjà entendu dire il y a 15 jours que la Bulgarie ferait prendre l'initiative des hostilités par les Monténégrins. Il n'a donc maintenant aucun doute sur la prochaine entrée en scène des Bulgares. Il a reçu hier de Belgrade avis que les Serbes entreraient en campagne dans deux jours. Il ne croit même pas à l'abstention de la Grèce, depuis qu'à Berlin M. Theotoky est venu lui dire que les Grecs ne se contentaient plus de l'envoi d'un commissaire en Crète et voulaient l'annexion. Bref M. Sazonoff considère la guerre comme virtuellement ouverte dans toute la péninsule.

Dans ces conditions, la suggestion de votre télégramme 733 [1] lui paraît retarder un peu sur les événements. Tout en se réservant d'y réfléchir, il craint à première vue que la discussion des réformes dans une réunion diplomatique ne surexcite les uns sans apaiser les autres. Ce sera toujours pas assez

[1] Télégramme circulaire du 10 octobre, ci-dessus reproduit, n° 112.

pour les États balkaniques et trop pour la Turquie. Les militaires déferaient l'œuvre à mesure que les diplomates la feraient. Si la réunion doit être inutile, elle discréditera les conférences : or, il ne faut pas user l'idée d'une conférence, car on aura sans doute besoin d'une grande conférence à la fin des hostilités. Si la réunion se tenait à Constantinople, on évoquerait aussitôt le souvenir malheureux de la conférence de 1876 d'où est sortie la grande guerre. La réunion ne pourrait guère se tenir qu'à Paris, mais M. Sazonoff est convaincu que l'Allemagne (bien qu'il m'ait assuré n'avoir pas parlé de conférence à Berlin) et l'Angleterre ne se prêteraient pas en ce moment à cette réunion diplomatique.

Le Ministre des Affaires étrangères russe est tellement convaincu de l'imminence de la guerre qu'il songe non plus à la prévenir mais à la terminer. Ce qui lui semble le plus urgent pour les Puissances c'est de devancer le plus possible les événements et d'être [prêt]es avant qu'ils ne se réalisent. Il vient de charger aujourd'hui même M. Isvolsky de vous soumettre une idée à laquelle il paraît tenir beaucoup et dont il désire faire l'objet d'un échange de vues avec vous seul sans en parler à aucun autre Cabinet. Il s'agirait d'établir dès maintenant entre les divers Gouvernements un accord ferme sur le principe d'une intervention collective de toutes les Puissances, aussitôt après la première bataille décisive, pour arrêter les hostilités. M. Sazonoff pense que, si vous approuvez cette proposition, vous pourriez en prendre l'initiative à l'égard des autres Cabinets, puisque c'est vous qui avez réussi pour la première fois à rétablir le concert européen.

127.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 734. *Paris, 12 octobre 1912, 9 h. 55.*

Je réponds à votre télégramme n° 303 [1].

Je suis heureux que Sir Ed. Grey approuve l'idée d'une conférence. Si les Puissances tombaient d'accord à ce sujet, ma pensée serait de répondre immédiatement par l'annonce de ce projet à la note par laquelle la Bulgarie, paraît-il, songe à nous demander des garanties : cela bien entendu dans le cas où le Gouvernement ottoman accepterait la discussion des réformes.

Je crois toutefois que l'importance du sujet ne permettrait pas une discussion de Cabinet à Cabinet, ni à plus forte raison, une simple réunion d'Ambas-

[1] Télégramme du 11 octobre, ci-dessus reproduit, n° 119.

sadeurs. Une conférence internationale proprement dite me paraîtrait nécessaire.

Si, en dépit de nos efforts, la guerre éclate, j'estime que les Puissances devraient aussitôt se mettre d'accord en vue d'une médiation aussi prochaine que possible et dont elles détermineraient le moment opportun selon la marche des hostilités. Cette médiation serait également, en ce cas, le prélude normal d'une conférence diplomatique.

L'important pour moi est toujours de maintenir la solidarité de l'Europe et de conjurer des divergences de vues qui, si elles se produisaient, pourraient entraîner des discussions redoutables.

128.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 738 et 739. *Paris, 12 octobre 1912, 10 h. 50, 10 h. 55.*

Je réponds à votre télégramme n° 465 (1).

Je me réservais moi-même de soumettre aux Puissances un projet de médiation dans le cas où malgré mes efforts, la guerre éclaterait. J'approuve donc entièrement, à ce sujet, l'idée de M. Sazonoff et je me mettrai d'accord avec lui pour en poursuivre, s'il y a lieu, la réalisation.

Mais il me semble que, tant que le conflit ne s'est pas produit entre la Bulgarie et la Turquie, nous ne devons négliger aucun moyen, même désespéré, pour empêcher l'explosion des hostilités.

Si, comme on l'annonce, la Bulgarie répond à la note austro-russe en demandant quelles garanties lui offre l'Europe, je resterais d'avis de lui déclarer que les Puissances vont entamer immédiatement, dans une conférence internationale, la discussion des réformes.

M. Isvolsky, parlant à titre personnel, m'a dit qu'il partageait sur ce point mon sentiment et la première réponse qui me vient de Londres me laisse espérer que le Gouvernement britannique s'y ralliera lui-même.

Il va sans dire que si, malgré notre réponse à Sofia, la guerre éclatait, la conférence ne serait pas convoquée. Je crains, d'après votre télégramme, que M. Sazonoff n'ait pas bien compris ma pensée sur ce point. Il ne s'agit pour le moment que d'une nouvelle démarche à faire auprès de la Bulgarie, si elle peut encore être tentée.

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 126.

129.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 574. *Paris, 12 octobre 1912, 14 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 436 [1].

De mes dernières conversations avec Rifaat Pacha et de renseignements précis recueillis à Rome, il résulte que la rupture des négociations de l'Italie avec la Turquie ne dépend pas de divergences sur le calcul de la somme que l'Italie doit payer à la Turquie, mais, au contraire, des hésitations que le Gouvernement ottoman éprouve à signer la paix à cause de l'effet qu'elle produirait sur son armée. S'il en est ainsi, veuillez faire remarquer amicalement et avec la plus grande discrétion à la Sublime Porte, comme je l'ai dit moi-même plusieurs fois à Rifaat Pacha, que la Turquie, en retardant la signature, s'expose à une guerre plus générale et plus redoutable que celle dont elle est menacée dans les Balkans. Insistez sur l'intérêt qu'elle a à avoir les mains libres dans les circonstances présentes.

130.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 304. Très confidentiel. *Londres, 12 octobre 1912, 15 h.*

(*Reçu* : 16 h. 55.)

Une conférence internationale semble le meilleur moyen de conjurer un conflit possible entre les grandes Puissances ayant des intérêts dans les Balkans. Il est naturel que la proposition émane de la France qui n'inspire aucun soupçon; mais il me paraît indispensable de se mettre préalablement d'accord avec Berlin sans avoir l'air de rechercher un rapprochement et sans éveiller les méfiances de Saint-Pétersbourg et de Londres. Les pourparlers demandent à être menés dans le plus grand secret et leur résultat ne devrait être annoncé qu'après l'établissement de l'entente entre toutes les Puissances.

Je soumettrai aujourd'hui à Sir Ed. Grey l'idée de Votre Excellence.

(1) Vnir ci-dessus, n° 120.

131.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 305. *Londres, 12 octobre 1912, 17 h.*

(*Reçu :* 19 h.)

Réponse à votre télégramme n° 734 (1).

Sir Ed. Grey partage votre sentiment sur la nécessité de maintenir la solidarité de l'Europe et il adhère à vos vues : si le Gouvernement ottoman accepte la discussion des réformes, réunion immédiate d'une conférence internationale pour l'étude et l'application de ces réformes; s'il ne l'accepte pas et si la guerre éclate, recherche d'un accord entre les Puissances pour une médiation. Si la médiation réussit, conférence internationale pour l'étude et la mise à exécution des réformes. Si elle échoue, conférence internationale pour l'étude des dispositions à prendre à la fin des hostilités.

Il n'y a pas lieu de craindre une opposition du Gouvernement britannique aux mesures destinées à assurer l'union des Puissances dans les graves circonstances que nous traversons et, en dépit de l'étrange campagne de diffamation menée contre l'Angleterre, Votre Excellence peut compter sur sa fidélité à l'entente européenne (2).

132.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 438-439-440-441.

Péra, 12 octobre 1912, 13 h., 13 h. 15, 13 h. 45.

(*Reçu :* 19 h. 45, 19 h. 30, 18 h. 15, 18 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 568 (3).

Ayant été mis au courant jeudi par l'Ambassadeur d'Autriche de la conversation qu'il avait eue la veille avec Kiamil Pacha et dont il était fort satisfait,

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 127.

(2) M. Poincaré, au reçu de ce télégramme, a chargé M. Paul Cambon de remercier Sir Edward Grey et de l'assurer que « le Gouvernement français n'avait jamais douté de sa fidélité à l'entente européenne ni de ses sentiments d'amitié à l'égard de la France ».

(3) Télégramme circulaire du 11 octobre, transmettant à divers postes une partie du télégramme de Vienne, en date du 10 octobre, ci-dessus reproduit, n° 113.

j'en ai contrôlé dès hier la valeur dans un entretien que j'ai eu avec le même Kiamil Pacha. Je l'ai trouvé très désireux, comme d'ailleurs le sont tous ses collègues, d'éviter la guerre et disposé à accepter la mise en vigueur de l'article 23 du traité de Berlin si cela peut conduire à ce résultat. Il est prêt à cet effet à entrer en discussion sur ce sujet avec les grandes Puissances. Ceci n'ajoute rien à la décision du Conseil des Ministres de dimanche dernier dont j'ai informé Votre Excellence en même temps que M. de Giers en informait M. Sazonoff par un télégramme identique. Le marquis Pallavicini m'ayant dit que [Kiamil Pacha], s'il prenait le pouvoir, remettrait aux mains des grandes Puissances l'application des réformes et accepterait de les appliquer sous leur contrôle, j'ai eu soin d'élucider ce point capital. Il résulte de notre entretien que mon collègue d'Autriche s'est exagéré la portée des paroles de Kiamil Pacha ou les a mal comprises. Il faut dire que Kiamil Pacha s'exprime très difficilement et qu'il parle si bas et si indistinctement qu'il est souvent malaisé de le comprendre et même de l'entendre. Pour bien saisir sa pensée, il est nécessaire de le ramener plusieurs fois sur le même sujet et sous différentes formes. Or il m'a dit au contraire, si je résume ses déclarations, que non seulement, bien entendu, il repousserait toute ingérence des petits États balkaniques dans les réformes en Macédoine, mais qu'il ne consentirait pas à accepter le contrôle des grandes Puissances.

Il a ajouté, et c'est peut être ce qui a trompé le marquis Pallavicini, que celles-ci avaient d'ailleurs toute facilité pour suivre les réformes que les autorités ottomanes accompliraient, puisqu'elles entretiennent des consuls en Macédoine, auxquels il leur est loisible de demander des rapports à ce sujet. Pour complaire aux préoccupations de l'Europe, Kiamil Pacha irait jusqu'à associer aux valis des conseillers ou même des adjoints européens pour les assister dans leur tâche; et c'est là peut être le point le plus intéressant de sa conversation; mais il a bien spécifié que ces conseillers ou adjoints seraient nommés par le Gouvernement ottoman et ne tiendraient leur titre que de lui alors que, pour qu'ils puissent exercer [une] action utile, il serait indispensable qu'ils fussent des délégués des Puissances et que celles-ci les soutinssent d'un commun accord énergiquement et d'une façon désintéressée. Quant aux espérances que l'on fonde en Europe et particulièrement en Angleterre sur Kiamil Pacha je ne puis pas, pour ma part, les partager.

Son Gouvernement vaudrait sans doute mieux que le Cabinet actuel dont l'impuissance et l'incapacité ne sauraient être dépassées et dont la présence aux affaires dans les présentes conjonctures est une véritable gageure, mais cet homme d'État hors d'âge, mal entouré, dévoré de rancune et assoiffé de pouvoir est manifestement au-dessous de la tâche à accomplir en Turquie.

On ne peut certes pas invoquer auprès des États balkaniques les engagements personnels de Kiamil Pacha, alors même qu'il aurait pris ceux que rapporte l'ambassade d'Autriche. Il ne sera permis de faire état que de la réponse que le Gouvernement ottoman va donner à la note collective des Ambassadeurs remise avant hier au Ministre des Affaires étrangères; or cette réponse ne comportera certainement pas la remise entre les mains des Puissances de l'application des réformes, puisque nous avons omis de lui notifier leur décision de la prendre en main[1].

133.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Athènes, 12 octobre 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 21 heures.)

Je viens de voir M. Venizelos et ai, suivant les instructions de Votre Excellence, insisté pour le maintien de la paix en précisant ce que Votre Excellence songeait à faire pour la Crète[2]. M. Venizelos m'a répondu qu'il connaissait personnellement déjà les bonnes intentions de Votre Excellence, qu'il l'en remerciait bien sincèrement, mais que malheureusement cela arrivait un peu tard et que d'ailleurs l'Angleterre n'avait pas donné son consentement. Celle-ci, a-t-il ajouté, vient d'envoyer en Crète trois bateaux, elle semble vouloir user d'intimidation; mais même une réoccupation, si on ne débarque pas au moins 10.000 hommes, aboutirait à un échec et à une aggravation de la situation. La Crète est pour beaucoup dans l'attitude actuelle de la Grèce; mais pas pour tout. Après l'entente balkanique conclue, purement défensive, il y a eu les récents griefs de la Bulgarie. Les États balkaniques ont été, par les événements, amenés à penser que, puisque les grandes Puissances ne s'entendaient pas pour imposer les réformes devenues indispensables de l'aveu de tous, ils avaient le droit, eux qui avaient su s'entendre, de profiter de circonstances favorables pour obtenir enfin ce qui ne peut plus être ajourné,

[1] Par un télégramme du 9 octobre, M. Bompard avait fait savoir que les mots «prendre en main», qui figuraient dans la communication faite à Sofia, manquaient dans la dernière rédaction de la note destinée à la Porte et que les ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne se refusaient, faute d'instructions, à les ajouter.

[2] Par un télégramme n° 195, du 5 octobre, M. Poincaré avait dit : «Je poursuis, avec les Cabinets des Puissances protectrices, d'actifs pourparlers en vue de l'envoi en Crète d'un Commisssire provisoire.» Il ajoutait que le Roi de Grèce serait officieusement consulté sur le choix de ce Commissaire.

tandis qu'il n'est plus possible de se contenter des promesses de la Porte. L'unique chance de paix est que les Puissances décident que les réformes seront opérées sous leur contrôle ou bien que la Turquie accepte la demande, qui va lui être adressée par les États balkaniques, de réaliser ces réformes sous le contrôle des grandes Puissances et desdits États. Sinon c'est la guerre et une guerre, il en a la persuasion, victorieuse grâce à la supériorité numérique présente des armées alliées. Que l'Europe laisse faire ce qu'elle n'a pas pu faire et toute l'Europe, d'après lui, profitera de la victoire des États balkaniques à l'exception de l'Autriche; mais il compte que celle-ci s'abstiendra devant les manifestations générales de l'opinion publique; du reste les États balkaniques victorieux ne seraient plus seuls; l'Italie, et peut-être la Russie, sauraient probablement les aider à la retenir. Il m'a affirmé que la Roumanie avait fait savoir au Roi de Bulgarie qu'elle ne mobiliserait pas, mais qu'elle entendait dire son mot lorsqu'on passera aux arrangements qui suivront la victoire des États balkaniques. La chose aurait été entendue et le Roi de Bulgarie aurait remercié. La Grèce compte agir et sur mer et sur terre. La Chambre se réunira probablement lundi; M. Venizelos se propose, sans aller encore trop loin, de parler de façon à satisfaire la Crète et la Grèce sans accepter les prétendus députés de l'Ile.

134.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 571, 572. *Rome, 12 octobre 1912, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 13 octobre, à 2 h. et 2 h. 20.)

Le marquis de San Giuliano, qui a bien voulu me venir voir tout à l'heure, m'a informé que les négociations d'Ouchy étaient sinon entièrement rompues, du moins en passe de l'être. Les conditions de paix acceptées et même pour une bonne part suggérées, m'a-t-il dit par le représentant turc, étaient les suivantes : aux termes d'un arrangement destiné à rester secret, la Turquie publierait deux firmans; par le premier, le Gouvernement octroierait à la Tripolitaine son autonomie complète et rappellerait de cette province ses officiers et ses soldats en nommant comme son représentant religieux (sans définir trop exactement ses attributions) un personnage sur le nom duquel on était d'accord.

Le second firman accorderait aux Sporades un régime d'autonomie. En outre, l'Italie remettrait à la Turquie une somme de 40 millions. L'Italie s'engagerait de son côté à évacuer les îles dès que les troupes turques auraient

quitté le territoire tripolitain. Deux ou trois . . . [1] après la publication des firmans elle devrait proclamer l'intangibilité du décret d'annexion. De cette façon la question de souveraineté serait éludée de part et d'autre. Les deux Gouvernements feraient en outre un arrangement général constatant la cessation des hostilités et destiné à devenir public.

C'est sur ces dispositions que le Gouvernement ottoman est revenu en donnant comme ses dernières conditions que l'arrangement général serait publié mais que la substance de l'accord secret (c'est-à-dire l'évacuation militaire de la Tripolitaine) serait soumise à la ratification du Parlement turc *avant d'être signée par lui*. Le Cabinet italien a considéré de telles prétentions comme absolument inacceptables. Il a fait déclarer aux délégués ottomans qu'il donnerait jusqu'au 15 octobre à la Porte pour souscrire aux conditions primitivement acceptées, après quoi il reprendrait sa liberté d'action.

J'ai indiqué au marquis de San Giuliano les conseils conciliants que Votre Excellence a donnés à Rifaat Pacha. Il m'en a exprimé toute sa reconnaissance et m'a laissé entendre qu'il serait heureux si ces conseils étaient réitérés directement à la Porte par notre Ambassadeur.

Mon sentiment est que le Ministre des Affaires étrangères n'a pas perdu tout espoir de voir la Turquie venir à résipiscence. Comme M. Tittoni lui avait demandé téléphoniquement si la question financière était pour quelque chose dans l'arrêt des pourparlers, il m'a assuré que «les difficultés principales n'étaient [pas] des difficultés financières».

135.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 12 octobre 1912.

Le Gouvernement impérial russe trouve fort désirable d'examiner dès à présent la question d'une intervention éventuelle des Puissances après les premiers actes décisifs des parties adverses. Il est évident que les bases d'une pareille intervention et ses chances de succès dépendront de la tournure que prendront les opérations de guerre et des dimensions des succès qui auront été remportés par l'une ou l'autre partie; le Gouvernement impérial estime qu'une guerre tirant en longueur serait peu avantageuse pour les États balkaniques dont les ressources sont limitées; il lui paraît aussi que c'est la France qui pourrait le plus utilement assumer la tâche de continuer l'action diploma-

[1] Lacune de déchiffrement.

tique, si heureusement commencée, en vue d'amener un accord entre les Puissances. Il serait surtout nécessaire de préparer le terrain à Londres, où une attitude évasive est à craindre, surtout si la durée de la guerre se trouvait être avantageuse à la Turquie. Le Gouvernement impérial attache une fort grande importance à l'examen qu'il suggère, car, malgré son ferme désir de ne pas se laisser entraîner dans une guerre, il lui sera très difficile de lutter contre l'opinion publique si les États slaves se trouvent acculés à une situation critique; la France et l'Angleterre ont un intérêt évident à ce que la Russie ne soit pas mise dans la nécessité d'intervenir d'une manière active; or, si la guerre est arrêtée de bonne heure et avant que les ressources de l'une ou de l'autre partie ne soient définitivement épuisées, on aura d'autant plus de facilité à trouver un compromis entre les intérêts divergents.

Le Gouvernement impérial tiendrait à connaître d'urgence les vues du Gouvernement de la République sur ce qui précède.

136.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 436. Confidentiel. *Londres, 12 octobre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Ainsi que l'a fait connaître à Votre Excellence mon télégramme 302 en date du 11 de ce mois [1], Sir Ed. Grey m'a parlé hier de l'attitude observée envers l'Angleterre par la presse étrangère en général et autrichienne en particulier. En ce qui concerne la presse française, le principal Secrétaire d'État n'a pas relevé l'hostilité dont elle fait preuve envers le Gouvernement britannique. Mais il a eu soin de revenir sur l'observation qui m'avait été faite par le Sous-Secrétaire d'État permanent relativement à la publicité donnée à certaines conversations de Sir A. Nicolson avec moi. Je n'ai pas hésité à faire usage de l'explication que m'avait apportée le télégramme 729 de Votre Excellence [2] Sir Ed. Grey a paru heureux d'apprendre, par un témoignage de notre confiance dans sa discrétion, que notre propre discrétion n'avait pas cessé de mériter sa confiance. Sa satisfaction m'a semblé partagée par Sir A. Nicolson,

[1] Par ce télégramme, M. Paul Cambon faisait savoir que Sir Ed. Grey jugeait excessives les attaques dirigées contre le Gouvernement britannique par la presse de différents pays, surtout la presse autrichienne.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 11 octobre, n° 114.

dont le premier mot, en me recevant, avait été pour me demander si son chef m'avait interrogé à ce sujet.

L'incident des indiscrétions est donc clos. Ce qui n'est pas clos, c'est la campagne de presse qui en a été l'occasion et dont la continuation a motivé le télégramme 729 de Votre Excellence. L'article du *Matin* qui m'est parvenu hier soir [1] produira certainement une impression fâcheuse sur l'opinion publique et sur le Gouvernement.

Ce n'est pas que les Ministres anglais et surtout Sir Ed. Grey soient, à beaucoup près, aussi sensibles que le sont généralement leurs confrères du continent aux éloges et aux blâmes de la presse. Mais, dans la circonstance, il ne s'agit pas pour eux d'éloge ou de blâme : il ne s'agit que d'une responsabilité que certaine presse veut faire retomber sur le Cabinet de Londres et que celui-ci ne veut absolument pas accepter. A tort ou à raison, Sir Ed. Grey comme Sir A. Nicolson professent l'opinion que la guerre n'aurait pu être prévenue dans les Balkans que par l'emploi de la force ou de la menace, mode d'action sur lequel l'union des Puissances leur semblait impossible à réaliser. Loin de les contredire sur ce point, le Ministre russe des Affaires étrangères a confirmé leur jugement. Lors de la première proposition d'accord [2] faite par Votre Excellence, M. Sazonoff, qui se trouvait à Balmoral, a déclaré que, les paragraphes 3 et 4 n'ayant aucune chance d'être accueillis à Berlin et à Vienne, il était inutile de s'y attarder. J'ai télégraphié au Département le 4 de ce mois [3] qu'il était probable que l'acceptation de ces articles 3 et 4 eût permis de conjurer les événements. C'était là mon avis personnel, mais non pas celui du Foreign Office, où l'on considérait dès lors qu'une démonstration militaire ou navale ne suffirait pas à détourner de la guerre les États balkaniques, que l'on croyait et que l'on croit encore résolus à aller jusqu'au bout de leurs intentions. Qui avait raison du Foreign Office ou de nous? Je n'en sais rien; mais ce dont je suis sûr, c'est que le Foreign Office n'est pas encore revenu de son opinion d'alors, ultérieurement confirmée par des informations établissant que la mobilisation balkanique avait été préméditée de longue date.

(1) Le *Matin* avait publié le 11 octobre un article reprochant à l'Europe et particulièrement à l'Angleterre de n'avoir pas fait le nécessaire pour empêcher la guerre d'éclater. «Mais, pour agir énergiquement, disait l'auteur de l'article, un accord absolu (entre les Puissances) est nécessaire. Nous savons déjà que l'Angleterre peut faire obstacle à cet accord sous le prétexte qu'ayant 80 millions de sujets musulmans aux Indes, elle doit ménager la Turquie. «Précédemment, le 7 octobre, le même journal avait déjà reproché à l'Angleterre d'empêcher par sa lenteur et sa mauvaise volonté l'accord nécessaire de se conclure, et opposé cette attitude à celle du parti libéral du temps que Gladstone le dirigeait. «Est-ce qu'il y a vingt-cinq ans l'Angleterre n'avait pas une population musulmane aux Indes.» On trouve dans le *Journal* du 4, du 5, du 6, du 7 et du 8 octobre des accusations semblables dirigées contre l'Angleterre qui veut «ménager la Turquie».

(2) Voir cette proposition dans un télégramme de M. Poincaré à M. Paul Cambon, du 22 septembre, tome III, 3e série, n° 451.

(3) Voir à cette date, le numéro 43.

Rien ne saurait donc être plus sensible à Sir Ed. Grey que l'accusation, contre laquelle il se défendra d'ailleurs, d'avoir assumé la responsabilité de la guerre et de ses conséquences. Or c'est précisément cette accusation qui lui est adressée par nos journaux. Tout ce que l'entente cordiale compte en France d'adversaires rentre en campagne et s'empare, pour le lui opposer, de ce grief imaginaire. M. Hanotaux cherche dans le passé d'autres griefs qui ne me paraissent pas plus réels [1]. Ce n'est pas ici le lieu de les discuter. Je me contenterai seulement de rappeler qu'en fait de ménagements pour le Sultan, M. Hanotaux a pris sur Ed. Grey une avance difficile à rattraper. Il est vraiment regrettable de constater le concours que notre presse, exception faite de quelques journaux comme les *Débats*, a prêté dans l'occurence aux bénéficiaires naturels de tout dissentiment entre la France et l'Angleterre : je veux dire aux Allemands. Ce point de vue est aussi celui où se placent, pour condamner l'attitude des journaux russes et français, Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson. Mon collègue de Russie m'a dit qu'ils lui avaient fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'état d'esprit qu'a reflété, ces jours-ci, la presse française. A moi-même, aujourd'hui, Sir A. Nicolson a lu un article de la *Gazette de Moscou*, violent réquisitoire contre la Triple Entente. Je n'ai pas hésité à lui dire que selon moi, comme je l'ai écrit hier à Votre Excellence, nous nous trouvions en présence d'une campagne concertée, dont l'inspiration devait être cherchée à l'étranger, chez nos communs rivaux et dont les auxiliaires principaux dans les trois pays se rencontrent chez un groupe d'israélites, qui a voué une haine à mort à la Triple Entente, d'abord parce qu'elle comprend la Russie et ensuite parce qu'elle gêne le Gouvernement de Berlin. « Cela confirme absolument mes observations », m'a répondu le Sous-Secrétaire d'État. « Tous ces temps-ci, Cassel, Spiers, Mond et autres financiers juifs ont essayé d'influencer nos Ministres contre la Russie. » Il est aisé de voir par là combien certains agents russes sont mal inspirés en s'employant de leur côté à jeter de l'huile sur le feu.

Jamais pourtant, l'union étroite des Puissances de la Triple Entente n'a été plus nécessaire pour faire face à une situation qui justifie toutes les inquiétudes. Sans soupçonner le moins du monde la bonne foi de M. Sazonoff, Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson ne laissent pas de se demander, comme je me le suis demandé moi-même, si ses dispositions pacifiques concorderont longtemps avec l'opinion de ses compatriotes.

Voilà les pourparlers de paix rompus entre l'Italie et la Turquie. La flotte italienne va rentrer en campagne dans l'archipel. Si, comme il est à craindre, les Turcs procèdent de nouveau à la fermeture des Dardanelles, que fera la Russie? Indépendamment de l'exaltation qui peut s'emparer de l'opinion russe, le trouble que la fermeture des Dardanelles jette dans l'approvisionne-

(1) Voir dans la *Revue hebdomadaire* (n^os^ du 5 septembre et du 12 octobre 1912) les articles publiés par M. Hanotaux sous ces titres : *Après le voyage en Russie. La guerre ou la paix.*

ment et dans les exportations de la Russie risque de susciter un mouvement auquel le Gouvernement ne pourra pas résister. Les détroits bloqués, un grand nombre de propriétaires et d'exportateurs russes sont en effet lésés dans leurs intérêts matériels.

A ne considérer que le conflit balkanique, les incertitudes de l'avenir sont assez nombreuses pour justifier les appréhensions du Foreign Office. Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson ont une confiance très restreinte dans la politique de l'Autriche dont le désintéressement et même la loyauté ont toujours été suspectés en Angleterre. Ils se posent d'ailleurs, au sujet de la politique autrichienne, la même question qu'à propos de la politique russe. L'une et l'autre leur paraissaient dépendre d'événements impossibles à prévoir et d'où peut surgir le conflit entre l'Autriche et la Russie. L'inquiétude dominante du Secrétaire d'État et de son adjoint est que cette situation, resterait-elle à l'état de menace, ne fournisse à l'Allemagne l'occasion de jouer le rôle d'arbitre entre les deux rivales. Ils redoutent que le Gouvernement allemand n'exploite les défiances de la Russie à l'égard de l'Autriche pour faire accueillir à Pétersbourg quelque insinuation contraire aux intérêts de la Triple Entente. J'ai été assez frappé, je dois le dire, de voir leur pensée concorder sur ce point avec l'opinion recueillie à Munich par M. Allizé et rapportée par lui dans une dépêche que Votre Excellence m'a communiquée le 8 de ce mois [1]. On ne croit pas cependant qu'il y ait eu à Port Baltique entre les deux Empereurs aucun accord précis et personnel à l'insu de leurs Gouvernements; mais, en cas de menace de rupture entre la Russie et l'Autriche, il est évident que l'Empereur Guillaume prodiguera ses offres de service et qu'il sera probablement écouté.

Je ne veux pas souligner davantage tous ces points noirs. Les diverses communications télégraphiques que j'ai reçues du Département hier et aujourd'hui ne les ont pas dissipés. L'Autriche met, en somme, à sa neutralité une restriction expresse, en ce qui concerne le Sandjak, et la Serbie n'a pas, jusqu'à présent, donné de garantie formelle quant à une action militaire de ce côté. En outre, je ne m'explique toujours pas comment le pays qui a ouvert les hostilités contre la Turquie est le Monténégro, dont l'armée, à ce qu'on m'assure, est payée jusqu'à concurrence de 2 millions par la Russie et de 250.000 francs seulement par le budget monténégrin.

Parmi les faits le plus récemment venus à ma connaissance, le seul qui me paraisse de nature à justifier quelque optimisme est la question posée par M. Guéchoff au Ministre d'Autriche. D'après ce qui m'a été dit au Foreign Office,

(1) M. Allizé écrivait le 1er octobre : «Un personnage arrivant des Balkans rapporte le bruit qu'il existerait, depuis l'entrevue de Port-Baltique, une entente entre l'Empereur d'Allemagne et l'Empereur de Russie au sujet des affaires d'Orient, entente indépendante de l'action de la diplomatie officielle qui l'ignorerait complètement.»

le Premier Ministre bulgare aurait en effet demandé à Vienne si les Puissances avaient l'intention d'assurer le contrôle effectif des réformes, dont elles comptent arrêter le programme avec la Porte. Si, comme j'ai lieu de le croire, cette nouvelle est exacte, elle dénote de la part du Gouvernement bulgare une tendance à ne pas pousser les choses à l'extrême. Des dispositions analogues se faisant jour à Athènes, une manifestation éclatante de l'accord des Puissances et de leur volonté d'évoquer le conflit, telle que celle à laquelle Votre Excellence s'emploie en ce moment, pourrait peut-être encore prévenir la guerre et ses conséquences.

Mais, en tout état de cause, que l'avenir nous réserve une conférence ou une guerre, ou l'une et l'autre, je ne peux m'empêcher de considérer comme essentiel pour nos intérêts de nous maintenir en étroit accord avec l'Angleterre. Et je ne suis pas moins convaincu que cet accord est également dans l'intérêt de nos alliés, les Russes, qui seraient inévitablement les mauvais marchands de toute compromission avec l'Allemagne.

137.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 259. *Vienne, 12 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

Mes communications des 7 [1], 9 [2] et 10 [3] de ce mois ont tenu le Département au courant des pourparlers engagés entre le ministère commun et les ministères autrichien et hongrois en vue de déposer avant la clôture de la session actuelle des Délégations, une demande de crédits supplémentaires pour la défense nationale.

Ainsi que l'indiquait ma dépêche d'avant-hier n° 256, c'est dans un conseil des Ministres intéressés tenu dans la soirée du 9 que l'accord a pu se faire,

[1] Dans son rapport du 7 octobre, M. Dumaine parlait de l'opposition faite par les ministres hongrois à la demande de crédits présentée par le département de la guerre et soutenue par les ministres communs de la Guerre et des Affaires étrangères.

[2] Le télégramme envoyé par M. Dumaine, le 9 octobre, parlait d'une réunion tenue dans la nuit du 8 au 9 octobre pour « arrêter le montant et la répartition des crédits militaires supplémentaires ».

[3] Dans son rapport du 10 octobre, n° 256, M. Dumaine exposait que le Conseil des ministres communs avait décidé la veille au soir de saisir les Délégations d'une demande de crédits supplémentaires « en restant dans les limites des améliorations de la défense nationale depuis longtemps examinées et considérées comme strictement nécessaires ».

grâce à une réduction notable des exigences de l'administration militaire. Et cependant, alors qu'au mois de juillet dernier les crédits jugés nécessaires par le Ministre commun de la guerre étaient évalués à environ 250 millions, chiffre minimum, le crédit supplémentaire au budget de la guerre réclamé ces jours derniers s'élevait à la somme de 420 millions. Ce chiffre a été révélé à la délégation hongroise par le Ministre des Finances de Hongrie dans une conférence officieuse où M. de Teleszky a rendu compte des délibérations des trois ministères.

Cette augmentation des demandes de l'administration militaire s'explique par le fait que la marine avait réclamé sa part, évaluée à environ 170 millions. Dans l'intention du Ministre commun de la guerre, le crédit total de 400 à 420 millions devait être réparti sur cinq années, par annuités de 80 millions environ, dont la première aurait été incorporée au budget de 1912 non encore clos et actuellement soumis à l'examen des Délégations.

Au cours des deux conseils tenus les 8 et 9 de ce mois, les Ministres ont constaté tout d'abord que les exigences de l'administration militaire étaient pleinement justifiées par la nécessité d'assurer le développement normal de l'armée et de la marine, surtout dans les circonstances présentes où la monarchie pouvait être appelée à soutenir son action dans le concert européen. Mais ils ont dû reconnaître que les capacités financières de l'Autriche et surtout celles de la Hongrie, rendaient impossible l'acceptation intégrale du programme élaboré par l'administration militaire.

Le compromis exigé par le ministère hongrois, a été en conséquence établi sur les bases suivantes : 1° le ministère de la guerre a réduit ses exigences de *moitié;* il lui a été attribué un crédit supplémentaire de 125 millions réparti sur trois exercices :

1912-1913	41 millions 600.000.
1914	41 millions 600.000.
1915	41 millions 800.000.

Les budgets de 1912 et de 1913 ayant été, par un artifice financier, réunis pour cet objet en un seul, l'administration militaire aura dès le vote des crédits par les Délégations, la libre disposition de la première annuité, soit 41 millions 600.000 couronnes.

La transaction adoptée pour donner satisfaction partielle à la marine est d'une nature assez spéciale. On lui accorde tout d'abord un crédit supplémentaire de 26 millions à répartir sur deux exercices financiers, soit 13 millions pour 1912-1913 (les deux budgets étant, là aussi, fondus en un seul) et 13 millions pour 1914. En outre, la marine est autorisée à disposer, par anticipation, des crédits extraordinaires accordés par la loi de 1910 et afférents aux

années 1915 et 1916, soit deux annuités de 27 millions de couronnes, qui sont ainsi rendues disponibles, la première pour 1912-1913 et la seconde pour 1914.

Si l'on se reporte au chiffre réclamé tout d'abord par l'administration militaire, pour faire face aux besoins de la guerre et de la marine réunies soit 400 ou 420 millions à répartir sur cinq exercices, on voit que l'annuité aurait été de 80 à 85 millions. Or, si l'on additionne les crédits accordés par le projet transactionnel et dont j'ai indiqué l'essence, on arrive à peu près au même résultat :

Guerre	41.600.000
Marine	40.000.000
TOTAL.....	81.600.000

Dans un rapport en date de ce jour, M. le commandant de Faramond a indiqué à M. le Ministre de la Marine que les crédits de la flotte recevront l'emploi suivant : le crédit supplémentaire de 26 millions de couronnes (13 millions pour 1912-1913 et 13 millions pour 1914) sera consacré principalement à l'exception de deux monitors et de deux canonnières pour le Danube (soit 4.620.000 couronnes) à la création de :

Un dock flottant de 40.000 tonnes ...	8.480.000 c.
6 torpilleurs de haute mer	5.900.000 c.
2 sous-marins	6.500.000 c.
Aviation navale	500.000 c.

Quant à l'avance de 27 millions (1912-1913), 27 millions (1914) sur le programme de 1910, elle permettra peut-être d'accélérer encore les constructions en cours qui sont d'ailleurs si avancées que leur achèvement est prévu pour la fin de 1914. Les facilités de payement accordées à l'administration de la Marine par la disponibilité anticipée des crédits du programme de 1910 auraient donc pour effet de permettre de liquider financièrement ce programme deux ans à l'avance. Il est permis de supposer que la Marine en profiterait pour effectuer, dès 1914, le dépôt d'un nouveau programme naval dont les grandes lignes sont déjà tracées.

En ce qui concerne les crédits accordés au ministère de la Guerre, j'ai déjà indiqué au Département qu'ils seront consacrés à l'achat d'obusiers de campagne et de siège, de mortiers et de pièces d'artillerie de montagne (95 millions), à la transformation et à l'armement des forteresses (27.500.000), à l'aviation militaire (12.500.000).

Au point de vue financier, les budgets des deux États de la monarchie seront affectés par le nouveau crédit de la manière suivante :

1912-1913	Autriche (63,6 p. 100)....	51.900.000
	Hongrie (36,4 p. 100)	29.700.000
		81.600.000
1914.	*Idem*	*Idem.*
1915.	Autriche	26.584.800
	Hongrie	15.215.200
		41.800.000

Je me réserve de revenir dans un rapport ultérieur sur la question des moyens financiers auxquels les deux Gouvernements intéressés devront avoir recours pour se procurer les ressources nécessaires. Il paraît inévitable qu'ils devront faire appel au crédit, au moins l'année prochaine, et cette circonstance ne doit pas nous laisser indifférents, étant donnés les appels incessants que les établissements financiers des deux pays de la Monarchie adressent à notre épargne nationale.

La sanction impériale ayant été donnée dans la journée du 10, le comte Berchtold et M. de Bilinski, Ministre commun des Finances, ont respectivement déposé, dès le lendemain, devant les Délégations hongroise et autrichienne, les deux projets de loi. Afin de dissiper l'émotion qu'avait soulevée, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, la demande soudaine de nouveaux crédits militaires, les deux Ministres se sont attachés à leur enlever tout caractère de mesures extraordinaires. Ils ont insisté sur ce point qu'on ne devait à aucun degré les considérer comme des crédits de mobilisation. Le comte Berchtold a déclaré que rien ne justifiait une pareille appréciation, la Monarchie étant résolue à poursuivre la politique pacifique qu'elle a observée jusqu'ici. Mais il a reconnu que la tournure peu satisfaisante, prise récemment par la situation dans les Balkans, constituait pour l'Autriche-Hongrie un sérieux avertissement ne lui permettant pas d'ajourner encore la solution à donner à des exigences militaires dont la nécessité pour la défense nationale avait été depuis longtemps reconnue.

« Si le Gouvernement austro-hongrois, a poursuivi le Ministre, a pris sa résolution en un moment où les flammes de la guerre s'élèvent dans notre voisinage immédiat, c'est que nous sommes guidés par cette pensée qu'il importe que nous puissions placer notre opinion dans la balance avec toute sa valeur, le jour où les questions balkaniques viendraient à être l'objet d'un règlement

définitif.» Et il a ajouté : « Cette mesure a pour but de nous assurer la possibilité de garantir puissamment les intérêts de l'Autriche-Hongrie et de remplir efficacement la mission pacifique de la Monarchie, la main dans la main de nos fidèles alliés et d'accord avec les autres grandes Puissances, nos amies.»

Les Délégations commencent dès aujourd'hui l'examen des projets de loi militaires, dont l'acceptation ne fait d'ailleurs aucun doute et je ne manquerai pas de rendre compte au Département de ces délibérations.

P. S. — *13 octobre.* — Des déclarations faites par le Ministre de la Guerre et le commandant de la Marine à la première séance de la commission autrichienne de l'armée, il résulte que les crédits actuellement soumis aux Délégations ne constituent que la première moitié du programme jugé nécessaire pour la défense nationale. Le général von Auffenberg a en effet déclaré, au nom du ministère commun, que dès 1915, une nouvelle demande de crédits de 125 millions à répartir sur trois exercices financiers serait effectuée par l'administration militaire. De son côté, l'amiral Montecuccoli a ensuite fait connaître qu'il était autorisé à déclarer qu'il déposerait en temps utile, c'est-à-dire au plus tard en 1914, une demande de crédits afférente à la création d'une nouvelle division navale destinée à remplacer les cuirassés de la classe *Monarch*.

Les prévisions que notre Attaché naval avait envisagées dès qu'il eut examiné le compromis relatif aux crédits actuellement demandés par la Marine, se trouvent donc pleinement justifiées.

138.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 743. Urgent. *Paris, 13 octobre 1912, 9 h. 45.*

Sir Ed. Grey s'accorde avec moi sur la nécessité de maintenir la solidarité de l'Europe [1]. Il acquiesce donc au programme que je lui ai soumis, à savoir :

« 1° Si le Gouvernement ottoman accepte de discuter avec les Puissances les réformes à introduire dans la Turquie d'Europe, une conférence internationale se réunira immédiatement pour l'étude et l'application de ces réformes;

« 2° Si le Gouvernement ottoman se refuse à la discussion et que la guerre

[1] Voir ci-dessus les télégrammes de Londres du 12 octobre, reproduits sous les numéros 130 et 131.

éclate, les Puissances se concerteront aussitôt en vue d'une médiation [1];

« 3° Si la médiation réussit, la Conférence internationale se réunira dans le plus bref délai pour l'étude et l'application de ces réformes;

« 4° Si la médiation échoue, la Conférence internationale se réunira de même pour prendre, à la fin des hostilités, les mesures que commanderont le souci de la paix général et l'intérêt commun de l'Europe. »

Veuillez insister auprès de M. Sazonoff afin qu'il acquiesce également à ce programme [2] dont, vu l'extrême urgence, je saisis directement les Cabinets de Berlin et de Vienne [3].

139.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 744. Secret. Urgent. *Paris, 13 octobre 1912, 10 h. 26.*

Veuillez communiquer de ma part à M. Sazonoff le télégramme suivant [4] :

Monsieur le Ministre, je m'excuse d'être forcé par l'urgence de m'adresser aux Puissances sans attendre la réponse de Votre Excellence à la communication que je prie l'Ambassadeur de la République de lui faire aujourd'hui. Les conversations que j'ai eues avec Elle au sujet d'une conférence me font espérer que, du moment surtout où l'Angleterre adhère à ce projet, elle acceptera le programme que je soumets à son approbation et dont j'ai fait part à M. Isvolsky. Ce programme est d'ailleurs conforme dans l'ensemble à la note que m'a remise hier soir M. l'Ambassadeur de Russie de la part de Votre Excellence. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués et amicaux.

[1] Le texte expédié le 13 portait, par une erreur matérielle, le mot « négociation ». La rectification a été faite aussitôt.

[2] M. Isvolsky dans un télégramme à M. de Benckendorff reproduit dans Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, II, p. 499, relève le fait que M. Poincaré n'avait pas demandé au préalable l'assentiment de M. Sazonoff.

[3] Le même télégramme a été adressé à Vienne 450 à 10 h. 10 et à Berlin 569 à 11 h. 30. M. Poincaré télégraphiait en outre aux trois postes : Pétersbourg 745, Vienne 451, Berlin 570 : « J'attacherai le plus grand prix à recevoir demain matin au plus tard la réponse du Gouvernement près duquel vous êtes accrédité ». A 11 h. 50, le télégramme Paris-Pétersbourg n° 743 était transmis à Londres sous le numéro 741.

[4] Voir ci-dessus le télégramme adressé à Pétersbourg, reproduit sous le numéro 138 et la note.

140.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 742. *Paris, 13 octobre 1912, 12 h. 10.*

Suite à mon télégramme précédent [1].

M. Isvolsky, que je viens de voir, partage les craintes de M. Sazonoff au sujet de la réunion immédiate d'une conférence dans le cas où les hostilités auraient déjà éclaté. Il fait remarquer que l'opinion russe accuserait le Gouvernement impérial de vouloir disputer aux États balkaniques le fruit de leurs victoires éventuelles et que cet état d'esprit affecterait nécessairement la sérénité des délibérations internationales. Il voudrait donc qu'en cas de guerre le principe seul de la conférence fût admis et que la réunion n'eût lieu qu'après la médiation. J'ai cependant maintenu le texte consigné dans mon télégramme précédent puisqu'il était déjà agréé par Sir Ed. Grey. Je vous serais toutefois obligé de demander au Ministre des Affaires étrangères qu'elle est sa pensée exacte sur le point qui préoccupe le Gouvernement russe.

141.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 743. *Paris, 13 octobre 1912, 13 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 306 [2].

M. Tittoni est venu me dire hier soir que si les négociations d'Ouchy n'aboutissaient pas, c'était parce que le Gouvernement ottoman avait émis la prétention de ne rendre exécutoires les clauses défavorables à la Turquie et notamment le retrait des troupes qu'après approbation du Gouvernement (*sic*) [3] turc, tandis que les clauses défavorables à l'Italie seraient immédiatement applicables. Le délai a été prorogé jusqu'à mardi soir et, sur mon conseil, M. Tittoni m'a déclaré qu'il télégraphierait à Rome pour faire retarder le départ de la flotte, de manière à ne pas surexciter le fanatisme musulman.

(1) Voir au sujet du télégramme 741 le télégramme Paris à Pétersbourg ci-dessus reproduit sous le numéro 138, note finale.

(2) Par ce télégramme qui est du 12 octobre, M. Paul Camb n annonçait la rupture des négociations italo-turques.

(3) Au lieu de Gouvernement, *lire :* Parlement.

Il m'a d'autre part demandé, d'ordre de son Gouvernement, si la France consentirait à reconnaître immédiatement la souveraineté italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque, dans le cas où, par esprit de conciliation, l'Italie traiterait avec la Turquie en laissant complètement de côté cette question de souveraineté et en stipulant simplement la fin des hostilités et le retrait des troupes turques. J'ai répondu que la France ne pourrait rien décider à cet égard que d'accord avec la Russie et avec l'Angleterre et s'il y avait unanimité des Puissances. J'ai laissé seulement entendre que, si cet accord s'établissait, la reconnaissance de la souveraineté italienne pourrait être effectuée après la paix, à la condition que la Turquie en fût prévenue auparavant et vît de même dans cette combinaison un moyen de ménager son amour-propre national.

Je vous serais obligé de vous renseigner d'urgence sur les intentions du Gouvernement anglais.

142.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 444. *Péra, 13 octobre 1912, 9 h. 45.*

(*Reçu :* le 14 octobre, à 19 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 574 (1).

Je ferai demain auprès de la Porte la démarche que vous me prescrivez en vue de hâter la conclusion de la paix avec l'Italie, mais, dès aujourd'hui, je puis assurer Votre Excellence que les bruits de rupture qui ont été mis en circulation sont exagérés et constituent vraisemblablement une manœuvre de la dernière heure. Il est impossible de terminer une négociation avec le Gouvernement ottoman, que l'objet en soit capital ou futile, sans marchandage final. C'est ce qui se produit en ce moment. En outre, le Cabinet Moukhtar, conscient de sa faiblesse est, comme je le télégraphiais hier à Votre Excellence (2), très effrayé de la responsabilité qu'il assume et il cherche à s'en décharger sur le Parlement en [alléguant] à juste titre, au surplus, la Constitution. Au lieu du traité public et du traité secret qui étaient convenus, il voudrait ne signer que sous réserve d'une ratification à donner après approbation parlementaire. Le Gouvernement italien qui est très pressé de conclure ne cache pas assez l'énervement que lui causent les lenteurs de la Porte et

(1) Voir ci-dessus, à la date du 12 octobre, n° 129.

(2) Télégramme n° 442 expédié le 13, à 2 heures du matin. Il ne donne aucune indication qu'il ait paru utile de reproduire.

celle-ci tente d'exploiter son état d'esprit pour se faire payer comptant la plus grosse part de la somme qui doit lui être versée au moyen d'annuités. La question d'argent a pour le moment une importance considérable pour le Gouvernement ottoman.

143.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. Très urgent. *Vienne, 13 octobre 1912, 20 h. 10.*

(*Reçu* : 21 h. 20.)

Je réponds à vos télégrammes 450 et 451 [1].

Après lecture du programme que je lui soumettais [2], le comte Berchtold a déclaré qu'il l'accueille avec sympathie comme une nouvelle manifestation de vos efforts pour maintenir la paix ou limiter la guerre, qu'il s'y associerait volontiers, mais qu'il doit consulter ses alliés et ne pourra donner réponse dans le court délai indiqué.

Il demandait des [explications]. Pour le n° 1, qu'adviendrait-il si le Gouvernement ottoman acceptait la conférence sans pourtant que les États balkaniques renoncent à attaquer?

Au 4° : les mots « si la médiation échoue » s'appliquent-ils à la démarche austro-russe ou à l'offre de réunir une conférence?

Il aimerait aussi à savoir quelles adhésions a recueillies Votre Excellence.

Je lui ai dit que, en dehors de questions de détails, ce qui doit lui plaire, c'est qu'une action pacificatrice s'applique avant, pendant ou après la guerre et garantit par un cont[act] permanent des Puissances contre les pires conséquences qui soient à redouter. Il en a convenu. Je crois son impression personnelle favorable. Je serais aise d'avoir à lui fournir des renseignements supplémentaires pour décider de son complet assentiment.

(1) Voir ci-dessus le télégramme adressé à Pétersbourg, reproduit sous le numéro 138 et la note finale.

(2) La pièce du recueil autrichien (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*), vol. IV, n° 4073) où le programme ici visé est reproduit ne l'accompagne d'aucun commentaire.

144.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 307. *Londres, 13 octobre 1912, 20 h. 18.*

(*Reçu :* 22 heures.)

Réponse à votre télégramme 743 (1).

Mon collègue d'Italie m'a dit qu'il avait fait ce matin au Sous-Secrétaire d'État permanent une communication analogue à celle de M. Tittoni à Votre Excellence. Sir A. Nicolson a répondu qu'aussitôt la paix conclue entre la Turquie et l'Italie le Gouvernement britannique reconnaîtrait la souveraineté italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque sous les réserves ordinaires dans l'intérêt du commerce anglais : porte ouverte, égalité de traitement, etc.

Le marquis Imperiali a ajouté que Sir E. Grey avait prescrit par le télégraphe à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de faire à la Sublime Porte d'énergiques représentations et de l'engager à conclure la paix le plus promptement possible.

145.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 468. *Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1912, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Suite du numéro précédent (2).

J'ai parlé à M. Sazonoff dans le sens de vos télégrammes 738 et 739 (3).

« Si actuellement, m'a répondu le Ministre impérial, je ne suis pas favorable à la réunion d'une Conférence internationale, c'est parce que, d'après les renseignements que je viens de vous donner, j'estime que la guerre ne peut plus être évitée. Il faut garder l'idée d'une Conférence pour le moment où elle pourra être utilisée. Aujourd'hui ce serait trop tôt ou trop tard, et personne ne comprendrait que pour convoquer cette réunion nous eussions

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 141.

(2) Par son télégramme n° 467 du 13 octobre, 19 h. 20, M. Georges Louis faisait connaître que d'après M. Sazonoff, la Serbie entrerait en campagne le 14 octobre et que la Bulgarie suivrait après quatre ou cinq jours.

(3) Télégrammes du 12 octobre ci-dessus reproduits, n° 123.

attendu l'instant où les premiers coups de canon éclatent. Mais, si M. Poincaré a encore quelque espoir, il pourrait sonder les intentions du Gouvernement bulgare et, si on lui donne à Sofia l'assurance qu'au cas où une conférence serait convoquée, la Bulgarie surseoira aux hostilités, je me rallierais ensuite à une proposition formée en ce sens ».

146.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 116 et 117. *Sofia, 13 octobre 1912, 21 h. 30, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 35.)

La réponse des trois États alliés a été remise ce soir à sept heures aux Ministres de Russie et d'Autriche. Les États balkaniques expriment aux Puissances leur gratitude qu'elles décident de prendre en main la réalisation des réformes dans l'administration de la Turquie d'Europe, conformément à l'article [23] du Traité de Berlin. Ils font remarquer que les promesses faites à plusieurs reprises à ce sujet par le Gouvernement ottoman n'ont pas été tenues et que les populations chrétiennes de Macédoine restent dans une situation misérable. Ils sont donc obligés de demander au Gouvernement ottoman des engagements précis et solennels dont le détail est exposé dans une note jointe.

Cette note jointe, dont l'original a été remis également ce soir au Chargé d'affaires de Turquie, débute par des considérations analogues, puis exprime le regret qu'en raison des événements survenus le Monténégro ne puisse se joindre à la Bulgarie, à la Serbie et à la Grèce. Ces trois derniers États *invitent* en conséquence le Gouvernement ottoman à accorder *immédiatement* les réformes radicales énumérées dans la pièce annexe et à s'engager à les appliquer dans un délai de six mois avec le concours des grandes Puissances et des États balkaniques intéressés.

Comme témoignage de son assentiment à cette demande, le Gouvernement ottoman devra rapporter les menaces relatives à la mobilisation de son armée. Dans ces conditions, la paix et la tranquillité seront assurées dans les Balkans.

Les réformes mentionnées dans la pièce annexe sont mentionnées en neuf paragraphes : division des provinces en circonscriptions ethniques, nomination de Gouverneurs chrétiens belges ou suisses, égalité de représentation au Parlement ottoman, égalité des écoles à quelques confessions qu'elles appar-

tiennent, admission des chrétiens à toutes les fonctions administratives de l'Empire, conseil provincial auprès des Gouverneurs, service militaire des chrétiens avec cadres chrétiens, etc.

Une commission composée de délégués chrétiens et musulmans surveillera l'exécution des réformes. Les travaux de cette commission seront contrôlés par les représentants des Puissances et des États balkaniques à Constantinople.

Il est à remarquer, que dans la note destinée au Gouvernement ottoman, aucun délai n'est fixé, mais les termes en sont si comminatoires que la seule réponse que fera sans doute la Turquie sera de remettre leurs passeports aux Ministres de Bulgarie, de Serbie et de Grèce.

La réponse des trois Gouvernements alliés sera publiée demain.

147.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 472. *Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1912, 23 h. 30.*
(*Reçu :* le 14 octobre, à 3 h. 40.)

Je suis retourné ce soir chez M. Sazonoff à la réception des télégrammes 743 et 745 [1] et lui ai remis la lettre de Votre Excellence avec le texte du programme que vous m'avez chargé de lui communiquer.

Le Ministre accepte dans leur ensemble vos propositions sous les réserves suivantes :

1° Ce n'est pas l'attitude du Gouvernement ottoman qui le préoccupe en ce moment, c'est celle du Gouvernement bulgare. Il craint qu'une réponse favorable de la Turquie n'empêche pas la Bulgarie d'entrer en campagne. Pour les motifs que je vous ai télégraphiés cet après-midi, il ne croit pas pouvoir intervenir lui-même à Sofia dès à présent; mais, si le Gouvernement bulgare vous promettait de surseoir aux hostilités, il se rallierait à votre proposition de conférence immédiate.

2° En ce qui concerne la médiation, il ne croit pas qu'elle doive être proposée aussitôt que la guerre éclatera. Il conviendrait à son avis d'attendre, comme il l'a déjà suggéré, qu'une bataille paraissant décisive ait eu lieu.

M. Sazonoff me donnera demain une réponse écrite qui, d'après ce qu'il m'a dit ce soir, ne diffèrera probablement pas de sa réponse orale [2].

(1) Le télégramme 743 est reproduit ci-dessus n° 138; le télégramme 745 est reproduit en note à la fin de la même pièce.

(2) Ce télégramme a été transmis le 14 octobre à 11 heures à Londres sous le numéro 744.

148.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 745. *Paris, 14 octobre 1912, 11 h. 15.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Si imminente que paraisse l'ouverture des hostilités, je ne crois pas pouvoir me dérober à la démarche que M. Sazonoff me suggère d'entreprendre auprès du Gouvernement bulgare.

Veuillez donc demander à Sir Ed. Grey son avis sur cette suggestion. Au cas où il la croirait réalisable, vous lui proposeriez une action concertée et immédiate des Ministres de France et d'Angleterre à Sofia. Je ferais en ce cas la même proposition à l'Allemagne.

149.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 455. Confidentiel. *Paris, 14 octobre 1912, midi.*

Veuillez demander à votre Attaché militaire de s'assurer immédiatement si l'État-Major austro-hongrois procède à quelques mesures particulières dans les corps du sud et même dans les corps de Galicie.

150.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 308. *Londres, 14 octobre 1912, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 741 [2].

Sir Ed. Grey après avoir pris connaissance de la proposition de Votre

(1) Voir ci-dessus le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 147, note finale.

(2) Voir ci-dessus le télégramme adressé à Pétersbourg, le 13, et ci-dessus reproduit sous le n° 138, note finale.

Excellence fait observer qu'il conviendrait d'ajouter au paragraphe 2 les mots : *en temps opportun*. Cette adjonction est d'ailleurs conforme au sentiment de Votre Excellence (télégramme n° 734) [1].

Le Sous-Secrétaire d'État (*sic*) des Affaires étrangères considère en effet que dès l'ouverture des hostilités l'animation des belligérants sera telle qu'ils n'accepteront sûrement pas une offre de médiation et que les Puissances n'étant pas prêtes à imposer leur intervention par la force seront obligées de subir un refus qui n'augmentera pas leur prestige.

Il donne donc son assentiment à un échange de vues sur la possibilité d'une médiation qui ne serait proposée qu'au moment où elle paraîtrait devoir être acceptée par les belligérants et il ne croit pas que cette tentative puisse être immédiate. Quant au projet de conférence internationale, un télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg dit que M. Sazonoff s'y montre absolument opposé.

Secret. — A mon avis personnel, l'attitude de M. Isvolsky et de M. Sazonoff indique chez le Gouvernement russe la fidélité à sa vieille politique de méfiance contre toute tentative d'intrusion des Puissances européennes dans les affaires balkaniques. Elle donne à supposer que la Russie, auteur de l'accord des quatre petits États, se considère comme obligée à ne pas entraver leur action. M. Sazonoff a pu pendant son séjour à Londres et à Paris reconnaître les inconvénients de cette politique; mais, dès son retour à Pétersbourg, il a été submergé par une opinion panslaviste dont il ne soupçonnait pas la puissance.

151.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 309. Confidentiel. *Londres, 14 octobre 1912, 19 h. 13.*
(*Reçu :* 20 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n^os^ 744 et 745 [2].

En l'absence de Sir Ed. Grey j'ai communiqué à Sir A. Nicolson, qui la fera connaître ce soir au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, la suggestion de M. Sazonoff et m'enverra sa réponse.

A titre personnel et confidentiel, le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit qu'après la démarche faite au nom de l'Europe par la Russie et l'Autriche et la fin de non recevoir dont elle a été l'objet, une intervention nouvelle

(1) Voir ci-dessus, à la date du 12 octobre, n° 127.

(2) Voir ci-dessus, n^os^ 147, note finale, et 148.

serait vouée à l'insuccès et ne paraîtrait guère compatible avec la dignité des grandes Puissances qui s'y livreraient, que d'ailleurs il était trop tard car, d'après un télégramme de l'agent britannique à Belgrade, les hostilités auraient commencé sur la frontière bulgare.

152.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 215. *Vienne, 14 octobre 1912, 19 h. 10.*

(*Reçu* : 21 h.)

J'ai reçu vos télégrammes n^os^ 452 et 453 (1).

Je n'ai pas encore de réponse du comte Berchtold qui me fait savoir qu'une invitation chez l'Empereur l'empêche de me voir ce soir.

Dès ce matin l'Ambassadeur d'Allemagne avait examiné avec lui le texte rectifié [du télégramme 450 (2)] de Votre Excellence; tout en appréciant la haute valeur de la proposition il n'a pas laissé espérer qu'elle sera acceptée pour le moment.

La raison qu'il en donne est que la situation de M. Sazonoff est très ébranlée et que s'il quitte le pouvoir, son successeur s'inspirera de sentiments beaucoup moins conciliants et pacifiques. A ce sujet l'Ambassadeur d'Angleterre rapporte comme authentique une déclaration de l'Empereur Nicolas qui aurait dit que [si] un mouvement d'opinion nettement panslaviste se manifeste en Russie, lui-même en prendra la direction. On craint donc que le Gouvernement russe, sous des influences nouvelles, devienne ouvertement favorable aux Bulgares et aux Serbes et accorde son appui au Roi Ferdinand, aussi bien pour le secourir en cas de revers que pour l'aider à conserver telle partie de la Roumélie qu'il réussirait à occuper. La réponse serbe à la démarche austro-russe oblige, paraît-il, à renoncer à tout projet d'arrangement. J'ai donc l'impression qu'en prévision d'une croisade slave les Puissances germaniques tiennent à conserver leur entière liberté.

Malgré mon insistance à démontrer que dans toutes les éventualités il serait avantageux d'avoir maintenu par une communauté d'efforts le contact entre les grandes Puissances, M. de Tschirschky n'a pas changé d'avis et n'a pas caché que le Gouvernement austro-hongrois ne saurait avoir une autre manière de voir que son allié allemand.

(1) Par ces télégrammes, M. Poincaré insistait sur «l'extrême urgence, d'une réponse à sa proposition.

(2) Télégramme circulaire transmettant à Vienne et à Berlin le contenu du télégramme à Pétersbourg du 13 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 138.

153.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 343 et 345. *Berlin, 14 octobre 1912, 20 h. 50, 20 h. 56.*

(*Reçu :* 22 h. 5, 21 h. 55.)

Le Secrétaire d'État vient de me faire connaître qu'il ne peut répondre encore d'une façon définitive à la proposition de Votre Excellence relative à la réunion d'une Conférence. Il ne peut le faire avant d'avoir l'avis du Gouvernement de Vienne, car les deux Gouvernements alliés doivent faire une réponse conçue dans le même esprit [1].

Au reste la tournure que prennent les événements dans les Balkans semble indiquer qu'une intervention serait peut-être aujourd'hui tardive.

Le Secrétaire d'État a ajouté à titre tout personnel, que, tout en étant sympathique à l'initiative prise par la France en vue de maintenir le contact entre les Puissances, le moment ne lui paraissait pas encore venu de donner suite à cette proposition. Si plus tard une proposition de conférence est reprise par nous, elle sera examinée avec intérêt, mais, au sentiment du Secrétaire d'État, il serait utile qu'antérieurement et le plus tôt possible, les Cabinets échangeassent leurs vues sur les résolutions que le concert européen, qui doit être maintenu, aura à faire prévaloir à la fin du conflit.

Secret. — Au fond le Secrétaire d'État considère que la guerre permettra aux Puissances de prendre un parti : il veut se réserver les mains libres et l'Allemagne se mettra du côté du vainqueur.

Dans les milieux militaires, on ne se [croit pas] assuré du succès des Turcs, au moins en ce qui concerne les Bulgares. M. de Kiderlen m'a même demandé quelle serait l'attitude des Puissances si les Bulgares arrivaient à San Stefano. J'ai répondu que cette question démontrait l'utilité pour les Puissances d'envisager dès à présent toutes les éventualités qui pourraient surgir.

Je tiens par ailleurs que M. de Kiderlen croit [que le] succès des Puissances balkaniques pourrait amener de sérieuses divergences de vues entre Londres et Saint-Pétersbourg.

Le Secrétaire d'État m'a confirmé dans sa conversation d'aujourd'hui que l'Autriche n'entrerait pas dans le Sandjak, même si les Serbes y entraient, mais était d'accord avec la Russie que ceux-ci n'y devraient pas rester.

(1) Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12265.

154.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 311. *Londres, 14 octobre 1912, 21 h. 13.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 309 [1].

La réponse de Sir Ed. Grey à la suggestion de M. Sazonoff me parvient à l'instant, en voici la traduction : « Considérant la note de la Bulgarie à la Turquie qui nous a été officiellement communiquée et considérant aussi le ton de la réponse bulgare à la communication austro-russe, il est tout à fait évident que des démarches à Sofia effectuées par deux ou même par trois Puissances seraient maintenant complètement inefficaces, étant donné surtout que la Turquie a répondu défavorablement à la communication des Puissances. »

155.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 447, 448. *Péra, 14 octobre 1912, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 16.)

La Sublime Porte a remis ce matin à l'Ambassadeur d'Autriche, notre doyen, sa réponse à notre note collective du 10 courant. Cette réponse est ainsi conçue [2] :

« Le 14 octobre 1912.

« En réponse à la communication en date du 10 et que Leurs Excellences les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de France, de Russie et d'Allemagne ont été chargées par leurs Gouvernements respectifs de faire à la Sublime Porte, le soussigné, Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan, a l'honneur de leur [rappeler] qu'ainsi que Leurs Excellences veulent bien le constater elles-mêmes, le Gouvernement impérial a déjà reconnu la nécessité d'introduire les réformes que comporte l'administration des vilayets de la Turquie d'Europe.

(1) Voir ci-dessus n° 151.

(2) La réponse de la Porte est contenue *in extenso* dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4085.

« Il a envisagé ces réformes avec d'autant plus de conviction qu'il entend les appliquer en dehors de toute ingérence étrangère et qu'il prévoit que leur exécution ne manquera pas de contribuer à la prospérité et au développement économique du pays, en assurant, dans l'esprit de la constitution ottomane la concorde et la bonne harmonie entre les éléments hétérogènes qui composent la population de cette partie de l'Empire.

« Il est à relever que si jusqu'à présent les différents essais d'amélioration de la situation intérieure de ces provinces n'ont pas produit tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre, une des principales causes de ce retard est incontestablement l'état de trouble et d'insécurité causé par les attentats de tous genres provenant de foyers d'agitation, dont le but réel ne laisse aucun doute.

« Le Gouvernement impérial n'en apprécie pas moins l'intention amicale de la communication que les grandes Puissances ont jugé à propos de lui faire en raison des circonstances présentes.

« Il s'associe de tout cœur aux efforts déployés par elles pour conjurer le danger d'une collision dont les conséquences entraîneraient fatalement de grandes calamités qu'il est du devoir du monde civilisé de prévenir par tous les moyens de conciliation.

« Le Gouvernement impérial a sous ce rapport la conscience d'avoir pris les devants pour faciliter la tâche humanitaire des grandes Puissances en présence du redoutable problème dont Elles cherchent la solution.

« En effet, sans vouloir exciper du fait que maintes stipulations du traité de Berlin ont reçu une exécution non conforme tant à la lettre qu'à l'esprit qui les avait dictées et qu'ainsi les intérêts ottomans ont été gravement lésés en plusieurs cas, sans vouloir en particulier examiner jusqu'à quel point l'article 23 de ce traité a pu conserver plus que les autres articles une valeur actuelle, le Gouvernement impérial déclare qu'il vient de prendre de son propre mouvement la résolution de présenter le projet de loi de 1880 dans tout son ensemble historique dès l'ouverture de la prochaine session à l'approbation du Parlement et à la sanction impériale conformément à la charte fondamentale de l'Empire.

« Les grandes Puissances peuvent être persuadées que les autorités impériales tiendront la main à la scrupuleuse et prompte application de cette loi dès sa propulgation.

« Il serait souverainement injuste d'inférer d'anciennes négligences et tergiversations plus ou moins systématiques et inhérentes à un autre régime que l'Empire constitutionnel ottoman d'aujourd'hui ne serait pas logiquement décidé et capable de rompre définitivement avec les errements du passé, et de prendre occasion de certains doutes à cet égard pour chercher d'autres mesures que celles seules compatibles avec les intérêts bien entendus du pays et des populations elles-mêmes. »

Gabriel Noradounghian.

156.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 310. *Londres, 14 octobre 1912, 20 h. 15.*

(*Reçu : 23 h. 45.*)

Suite à mon télégramme n° 307 [1].

Le marquis Imperiali a quelque peu exagéré les informations du Foreign Office que, d'après lui, je vous ai fait parvenir hier.

Il est vrai que Sir Edward Grey a prescrit à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de voir Gabriel Effendi, mais pour exprimer les regrets que lui causerait une rupture des pourparlers italo-turcs et non pour faire des représentations énergiques.

Il est vrai que Sir A. Nicolson a dit que, si la paix se concluait, la Grande-Bretagne reconnaîtrait la souveraineté italienne en Tripolitaine mais il n'a exprimé cet avis qu'à titre personnel et le marquis Imperiali a dû voir aujourd'hui Sir E. Grey. Celui-ci après avoir consulté le Premier Ministre lui a répondu dans les termes suivants : « Si, en exécution d'un traité de paix avec l'Italie, la Turquie retirait ses troupes de Libye, le Gouvernement britannique n'aurait aucune objection politique à la reconnaissance de la souveraineté pleine et entière de l'Italie sur la Libye. Mais je dois réserver le droit du Gouvernement britannique d'examiner de quelle manière ses intérêts commerciaux seraient affectés et de réclamer des conditions telles que celles obtenues de la France en Tunisie et au Maroc.

« J'ajoute que je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas écarter entre nous toute préoccupation relative à l'Afrique du Nord en prenant l'engagement mutuel de respecter dans ces régions le *statu quo* tel qu'il sera établi après la conclusion de la paix avec les Turcs.

Je fais observer à cette occasion qu'à notre point de vue tout changement dans le futur statut des îles de la mer Egée était considéré comme du ressort de toutes les Puissances ».

(1) Voir ci-dessus, à la date du 14 octobre, n° 144.

157.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 449, 450. *Péra, 14 octobre 1912, 20 h. 40.*
(*Reçu :* le 15 octobre, à 14 h. 25, 15 h.)

Suite à mon télégramme n° 444 (1).

De la démarche que j'ai faite aujourd'hui auprès de la Sublime Porte en exécution des instructions de Votre Excellence, il résulte que les pourparlers italo-turcs ne risquent pas d'échouer; la signature de la paix serait au contraire imminente. Rifaat Pacha n'avait été chargé de faire aucune communication à Votre Excellence. Il n'est d'ailleurs pas tenu au courant, m'a dit Gabriel Effendi, et, en rendant compte à son Gouvernement de sa dernière conversation avec Votre Excellence sur ce sujet, il a eu bien soin de noter que c'est Elle qui a pris l'initiative de lui en parler. Gabriel Effendi m'a demandé à cette occasion pourquoi Votre Excellence avait insisté si souvent et avec tant de force auprès de Rifaat Pacha pour engager le Gouvernement ottoman à conclure la paix avec l'Italie. C'était, lui ai-je répondu, en vue d'éviter une conflagration dans les Balkans [et l']événement prouve que vous auriez mieux fait de suivre plutôt ces conseils.

Je réponds à votre télégramme 576 (2).

Que le traité italo-turc doive être soumis à l'approbation parlementaire avant sa ratification, cela n'est pas douteux, mais il ne s'ensuit pas que l'exécution en sera retardée jusque là, notamment en ce qui concerne le retrait des troupes turques. Gabriel Effendi m'a déclaré positivement le contraire; seulement il faut amener les troupes turques à obéir aux ordres de rappel qui lui seront adressés. Le Gouvernement italien méconnaîtrait la réalité s'il n'admettait pas que c'est là une question scabreuse. On a déjà vu à Constantinople les personnages religieux et jouissant d'une autorité incontestée dans le monde arabe qui seront envoyés en Tripolitaine pour mener à bien cette opération délicate. L'un d'eux restera ensuite à Tripoli comme représentant du Sultan.

L'Italie voudrait garder les îles jusqu'à l'évacuation des troupes turques mais, comme il est toujours possible de prétendre que ces troupes n'auront

(1) Voir ci-dessus, à la date du 13 octobre, n° 142.

(2) Télégramme transmettant à Constantinople le télégramme 743 à Londres, ci-dessus reproduit, n° 141.

pas évacué jusqu'au dernier homme et que, au surplus, il est bien probable qu'il en sera ainsi, le Gouvernement ottoman craint que le Gouvernement italien s'en prévale pour ne pas lui restituer les îles. Les négociateurs ont à ce sujet une discussion qui témoigne de leur méfiance réciproque.

En ce qui concerne la question d'argent on s'est arrêté à une annuité calculée sur la base de 50 millions de francs et qu'il serait loisible à la Porte de capitaliser à tout moment.

La demande du Gouvernement italien au sujet de la reconnaissance de la souveraineté italienne me paraît prématurée; il est difficile d'y répondre sans connaître le texte même du traité. Outre le point de vue turc que Votre Excellence a pris soin de réserver, cette reconnaissance touche aussi les intérêts français, puisque son effet sera de faire tomber tous les privilèges qu'ils retirent des conventions conclues avec la Porte ottomane. Mais c'est là une question qui recevra plus tard [une] solution facile et sans doute favorable à l'Italie d'accord avec les autres Puissances et particulièrement l'Angleterre.

158.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris.

L. *Paris, 14 octobre 1912.*

Mon Cher Ambassadeur,

Sir Ed. Grey ne croit pas possible aujourd'hui une dernière démarche à Sofia[1]. Il estime qu'elle n'aurait plus aucune chance de succès, surtout si elle était faite par des Puissances isolées, alors que la première a eu lieu sur un mandat de l'Europe entière. Dans ces conditions, je ne puis que m'abstenir moi-même.

Veuillez agréer, etc.

P. S. — Sir Ed. Grey et moi, nous venons d'ailleurs de recevoir avis officiel de l'ouverture des hostilités sur la frontière serbe.

[1] Voir ci-dessus, n° 154.

159.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 475. Secret. *Berlin, 14 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 octobre; Dir. pol., 16 octobre.)

J'ai pris connaissance avec un extrême intérêt de la dépêche n° 762 (1) par laquelle Votre Excellence m'a fait connaître les propositions de la Deutsche Bank à la Banque ottomane au sujet du chemin de fer de Bagdad, l'opposition de M. Isvolsky et de la Russie à l'acceptation de ces propositions, ainsi que l'accord de la Deutsche Bank avec la compagnie de navigation Lynch.

Ces pourparlers engagés avec la Banque ottomane et repoussés par nous sont un nouveau pas dans la voie où les Russes et les Anglais nous ont depuis longtemps engagés.

Il est vraiment regrettable de voir que la Banque ottomane repousse avec persévérance toutes les offres qui lui sont faites, parce que cela pourrait amener l'Allemagne à profiter des engagements relatifs à la ligne Téhéran-Khanikine que la Russie a pris sans nous consulter dans l'entrevue de Potsdam.

D'autre part il est aussi remarquable que la compagnie anglaise Lynch s'arrange avec la Société du Bagdad, et que ce soit les refus que nous opposons à la Deutsche Bank qui, de ce côté aussi, doivent faire obstacle aux avantages que l'Allemagne espérait tirer de cet arrangement.

Je me demande, vu la situation économique future de l'Asie Mineure, si nous n'éprouverons pas dans l'avenir de grands dommages de cette attitude qui consiste à se refuser avec persévérance aux participations et aux avantages qui nous sont successivement offerts, tandis que nos partenaires ne se privent pas quant à eux de traiter avec l'Allemagne, nous laissant le soin de faire échouer ce que ces accords ont d'incommode pour eux, et réclamant de nous les preuves de confiance et d'amitié qu'il ne nous donnent pas.

Je ne sais ce qui sortira des événements qui se préparent actuellement en Orient, mais je serais heureux que nous en fissions naître une situation plus nette, et telle que nous ne fussions plus condamnés en Asie Mineure à un désintéressement économique trop systématique *.

(1) Cette dépêche, qui est du 28 septembre, était adressée en même temps qu'à Berlin, à Constantinople 757, Pétersbourg 673 et Téhéran 100. Voir ci-dessus, à la date du 6 octobre, la réponse de M. Bompard reproduite sous le numéro 72 et la note.

*Annotation du Ministre : *Exactement contraire à l'avis de M. Bompard. Peut être un peu exagéré de part et d'autre.*

160.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 308. *Madrid, 14 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

Le monde politique semble prendre ici plus d'intérêt aux affaires balkaniques qu'on n'aurait pu le croire. Au cours de son audience de samedi, le Ministre d'État m'a longuement questionné à ce sujet : je sais qu'il en a fait autant avec mes collègues de Russie, d'Italie et d'Autriche-Hongrie.

Comme il supposait sans doute qu'une pareille curiosité pouvait être de nature à me surprendre, il m'a rappelé qu'il y avait dans l'Empire ottoman plus de 200.000 israélites de langue castillane se rattachant à l'Espagne et que, dans l'état présent des choses, le Gouvernement royal n'était pas sans préoccupation en raison des dangers que les opérations militaires éventuelles pourraient faire courir à ses ressortissants.

Je crois qu'à ce motif, il y aurait peut-être lieu d'ajouter le désir manifesté à plusieurs reprises par le Roi de jouer un rôle dans la politique européenne. J'ai appris de source sérieuse ces jours-ci que le Cabinet de Madrid aurait été froissé de n'avoir pas été au nombre des Puissances auxquelles le comte Berchtold a fait part, il y a quelques semaines, de ses vues sur les affaires balkaniques. Il l'aurait fait entendre directement à Vienne. Alphonse XIII se rend bien compte, avec la remarquable compréhension qu'il a des choses, que c'est seulement dans le bassin de la Méditerranée que l'action espagnole peut s'exercer au point de vue de sa politique générale : son armée peut évidemment nous être de quelque secours et surtout d'assez grande gêne, en présence de certaines éventualités, mais c'est dans un champ forcément restreint et seulement dans une éventualité déterminée et à laquelle toutes les nations ne songent qu'avec appréhension et avec le désir, je crois, très sincère, qu'elle ne se réalise pas. Le Roi le comprend et c'est pour cette raison que, sans négliger son armée, il s'intéresse, avec sa vivacité habituelle, à la reconstitution de sa flotte. Dans les derniers entretiens que j'ai eus avec lui et dans l'audience qu'il a donnée vendredi à notre attaché militaire, il s'est attaché à faire ressortir que le jour où l'Espagne possédera quelques unités modernes dans sa flotte, sans en exagérer la valeur, les Puissances comprendront cependant que cet appoint n'est pas absolument négligeable. En ce disant, Sa Majesté pense visiblement, jusqu'à présent, que le concours de ses navires doit aller aux flottes de la Triple Entente.

Étant donné cet état d'esprit, il regrette, cela va sans dire, que le conflit soit à la veille d'éclater dans les Balkans : si la lutte devait se produire, il eût préféré qu'elle fût retardée de quelques années.

J'ai répondu au Ministre d'État que l'horizon était incontestablement très noir mais que, tant que les hostilités n'avaient pas commencé, on pouvait toujours espérer que la paix serait maintenue, la lutte engagée sur la frontière monténégrine présentant un caractère spécial, moins inquiétant qu'une prise d'armes des Bulgares.

Le Ministre d'État m'a interrogé également sur la situation financière et sur les motifs qui faisaient que les fonds espagnols et aussi les actions des chemins de fer du Royaume, qui n'avaient rien à voir avec les affaires des Balkans, étaient atteints comme les autres valeurs. Il n'était pas difficile de deviner la cause de la préoccupation de M. Garcia Prieto : ce n'est un mystère pour personne que le Gouvernement espagnol va faire appel à l'épargne pour liquider sa situation financière. Le Ministre des Finances me l'a dit à plusieurs reprises à Saint-Sébastien : il est, il est vrai, dans l'intention d'éviter une émission à l'étranger, mais, par le temps actuel, tous les marchés du monde se tiennent et, le jour où les capitaux se sentent en danger, ils se cachent partout.

J'ai pensé qu'il n'y avait, dans l'état de nos difficultés avec l'Espagne, aucune raison de rassurer le Ministre d'État et je lui ai expliqué, du mieux que j'ai pu, qu'en dépit des affirmations rassurantes des journaux de Madrid, le marché espagnol était solidaire des autres marchés du monde. Je lui ai fait remarquer que la Bourse de New-York variait comme celle de Paris, de Berlin et de Londres : c'est simplement une question d'heure. « Le jour où vous ferez appel au crédit, lui ai-je dit, que ce soit en Espagne ou ailleurs, le résultat sera le même : l'accueil dépendra de l'état de l'offre et de la demande d'argent dans les autres pays. De nos jours l'argent ne connaît plus de barrières et n'a plus de nationalité, il va où on a besoin de lui. Quand vous emprunterez, vous emprunterez par la force des choses au taux où s'établit par ailleurs le prix de la location de l'argent, en tenant compte cependant, bien entendu, des conditions de sécurité données par l'emprunteur. Quant aux raisons de la baisse actuelle de vos valeurs, elle est assez simple : les marchés étaient à la hausse, ils ont besoin d'argent pour régler leurs comptes et ils s'en procurent en vendant celles des valeurs qui sont vendables en ce moment. C'est le cas des vôtres. Il est possible et même probable que si la situation s'aggravait encore, le mouvement de baisse continuerait. »

Je ne crois pas que mes paroles aient été pour réconforter M. Garcia Prieto, mais ce que mes collègues ont dû lui dire n'aura certainement pas eu pour résultat de le rassurer davantage ; je constate en effet chez eux un très grand pessimisme.

L'Ambassadeur de Russie [1] tonne contre les Monténégrins et reproche à son Gouvernement de ne pas avoir fait le nécessaire pour arrêter leur entrée en campagne. D'autre part il ne voit de solution à la crise que la défaite des Turcs, car, selon l'opinion qu'il m'a déjà exprimée et que je vous ai signalée dans mon rapport du 4 octobre dernier n° 296 [2], il considère que la défaite des alliés balkaniques déchaînerait en Russie un mouvement d'opinion tel que le Gouvernement russe ne saurait y résister et devrait venir au secours de ses coreligionnaires. «Et alors, ajoute-t-il, que fera-t-on à Vienne? Ce n'est pas très difficile à deviner».

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie [3], l'un des plus intelligents parmi les diplomates de ce pays que j'ai connus et qui occuperait certainement un poste plus important n'était le grave état de sa santé, montre beaucoup de réserve dans ses appréciations. Mais il parle avec un scepticisme certainement cherché de l'impuissance de l'Europe en face des passions actuellement soulevées. S'il mentionne de temps en temps le désir de son Gouvernement de ne pas exercer d'action individuelle, il parle beaucoup plus souvent des «nécessités inéluctables» qui pourraient un jour obliger l'Autriche-Hongrie à soutenir ses droits «d'une façon effective».

Quant à l'Ambassadeur d'Italie [4] qui s'intéresse très vivement aux affaires générales, bien que les questions qu'il a à traiter ici ne sortent guère du domaine consulaire, il se montre fort impatient de voir que son pays est contraint par la guerre avec la Turquie à ne pas jouer pour l'instant de rôle dans les conseils de l'Europe. A la nouvelle que des difficultés auraient surgi au dernier moment dans les pourparlers de paix entre les Gouvernements italien et ottoman, il s'est montré désolé et s'est écrié devant moi : «Mais les Turcs sont fous de ne pas conclure avec nous!» Il a certainement raison.

L'Ambassadeur d'Angleterre est en ce moment absent et le très sympathique chargé d'affaires de ce pays me semble, en ce moment, surtout préoccupé de chercher à aplanir les difficultés qui s'opposent à la conclusion de notre accord marocain avec l'Espagne. Il s'y emploie avec beaucoup d'activité et de dévouement. Je voudrais pouvoir espérer que ce sera avec un égal succès.

(1) Le baron de Budberg.

(2) D'après ce rapport le ton de la presse russe inquiétait le baron de Budberg. Il craignait qu'ainsi qu'il était arrivé en 1876, malgré l'hostilité du Gouvernement impérial à toute aventure militaire, la pression de «l'esprit slave» ne l'emportât.

(3) Le comte de Wydenbruck.

(4) Le comte Bonin-Longare.

161.

Le capitaine Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 89 B. *Bruxelles, 14 octobre 1912.*

Le 9 octobre courant, le journal le *Soir* fit paraître sous ce titre «Réforme militaire» une information qui produisit une grande sensation. C'est qu'il ne s'agissait plus seulement de ces réformes de détail, comme nous en avons vu sortir un si grand nombre au cours de la présente année, mais bien d'une réforme de principe, de la seule vraie réforme, celle préparant l'augmentation des effectifs, base rationnelle et indispensable de toute réorganisation.

Vous trouverez ci-joint le texte de l'article du *Soir* exposant avec détails l'économie de la réforme. Le principe de la réforme serait le service de deux fils par famille, susceptible de donner un contingent annuel de 30.000 à 35.000 hommes, et un effectif de paix d'au moins 550.000 hommes. La précision des renseignements donnés est véritablement impressionnante, surtout si l'on considère que le *Soir* est précisément le journal qui fit, l'année dernière, la campagne militariste dont l'aboutissement fut la chute du général Hellebaut : campagne tellement documentée qu'elle ne pouvait émaner que d'officiers placés au mieux pour être renseignés.

Chacun sentait, et sent encore d'ailleurs, qu'il y a quelque chose dans l'air, au point de vue de la défense nationale en Belgique. Après Agadir, la campagne en vue de la réforme n'aboutit à rien, à cause des élections : le parti au pouvoir se souciait peu d'augmenter les charges publiques, au moment de la consultation décisive du 2 juin. La retraite du général Hellebaut fut une satisfaction donnée à l'opinion. M. de Broqueville, Président du Conseil, qui fit alors l'intérim de la guerre, était trop intelligent pour ne pas juger la situation telle qu'elle était ; il était aussi trop homme de parti pour admettre les seuls remèdes qu'elle comportait. Mais, au Roi, qui se préoccupait de cette situation en restant au-dessus des considérations de parti, il dut avouer qu'une telle situation ne pouvait durer. C'est cet aveu qui entraîne la réforme d'aujourd'hui, ou plutôt la réforme de demain, sous la pression du souverain qui apparaît comme un de ces doux entêtés auxquels on doit finir par céder.

Pourtant, dès le lendemain de l'information du *Soir*, les démentis officieux pleuvaient. Le *XX^e Siècle*, journal presque officiel du Gouvernement de M. de Broqueville, écrivait à cette même date du 9 octobre :

«Nous avons sujet de croire que l'imagination a une très grande part dans l'information du *Soir*. Le projet dont il annonce avec assurance le prochain

dépôt ressemble trait pour trait à un certain projet Groeninghe, qui fut exposé jadis dans la *Belgique militaire*.

« D'autre part, l'article du *Soir* compte trop et de trop évidentes inexactitudes pour qu'on puisse croire qu'il y a quelque chose de fondé dans son information.

« Que le Gouvernement se préoccupe de mieux assurer la défense nationale, rien de plus certain. C'est son droit et son devoir. Mais nous croyons savoir qu'il est loin d'avoir une opinion arrêtée ».

De son côté, le *Petit Bleu*, journal de l'opposition libérale, écrivait :

« L'article de pure fantaisie paru dans le *Soir* ne peut avoir que deux explications : Ou l'on a voulu se payer la tête de notre confrère, pour se venger d'une façon plutôt rosse de sa campagne militariste de l'an dernier; ou celui-ci s'est payé la tête du Gouvernement et ce dans le but, apparemment fort louable, de lui indiquer ce qu'il conviendrait qu'il fasse ».

Pourtant d'une manière générale, dans la presse comme dans l'opinion, on croyait à l'authenticité de l'information.

Je me préparais à aller chercher des éclaircissements autorisés, quand j'eus la bonne fortune de rencontrer, le 10 au matin, le général Jungbluth, qui faisait sa promenade à cheval au Bois de la Cambre. Le général voulut bien m'inviter à l'accompagner, et je lui posai immédiatement la question qui me préoccupait.

La réponse fut catégorique. « L'information, me dit le général Jungbluth, est exacte, au moins dans ses grandes lignes. Puis il me rappela la chute du général H., qui trouvait trop que tout était bien, le passage au ministère de la Guerre de M. de Broqueville, l'aveu fait au Roi de l'état militaire du pays et me confia que le Roi avait rappelé cet aveu à M. de Broqueville récemment. « Une seule chose est nécessaire dès maintenant, ajouta-t-il, c'est l'augmentation des effectifs. Nous allons y travailler, et cette question est sans doute la première qui sera soumise au Parlement à la rentrée. Quand nous aurons obtenu cet important résultat, nous ferons de l'organisation. »

La conversation s'orienta ensuite sur les chances de succès du projet. Les hésitations de M. de Broqueville se justifient par la certitude où il est d'être abandonné par une bonne partie de la droite, hostile à toute augmentation des charges militaires. Mais le général Jungbluth s'est entretenu avec les principales personnalités du parti libéral, et il a la conviction que les libéraux voteront tous le projet de loi. Ce sera en somme la situation de 1909, une loi militaire présentée par un ministère de droite, et votée par la gauche.

Bien que les confidences du général Jungbluth m'aient donné toute certitude sur l'état de la question, je profitai, l'après-midi de ce même jour, d'une affaire qui m'appelait au ministère de la Guerre, pour demander à saluer le général Michel. Il voulut bien me recevoir aussitôt. Mais quand je lui parlai

de l'article du *Soir*, il se récria que c'était de la fantaisie, de l'imagination pure, et que le seul cas qu'il en avait fait était de se demander quel pouvait bien être l'*officier* inspirateur.

Mis en éveil par ma conversation du matin, j'insistai cependant, rappelant au Ministre cette séance mémorable du mois de mai dernier, où il avait déclaré qu'il avait sur la situation militaire un sentiment personnel, mais qu'il allait l'étudier comme Ministre, et qu'il prendrait les décisions qui lui sembleraient indispensables, dût-il aller jusqu'au service généralisé. Ses dénégations changèrent peu à peu d'aspect, pour prendre à peu près la forme du démenti du *XX^e Siècle*, que je vous cite plus haut : le Gouvernement n'a pas encore délibéré, le Parlement n'a pas été consulté, donc il n'y a rien ; mais le Ministre a étudié la question, comme c'était son devoir, et il a désormais des intentions très nettes... Je n'avais plus qu'à remercier le Ministre et à me retirer.

Depuis ce jour, la question de la réforme militaire tient la première place dans la presse belge, comme dans les conversations.

D'après les conversations, il est visible que le déclenchement a eu lieu sous deux influences de détail. L'une est le propos prêté à l'Empereur d'Allemagne : si mon flanc droit était couvert comme mon flanc gauche ! Ce propos a profondément vexé les Belges, qui ont en matière militaire la vanité un peu puérile par laquelle les faibles croient se donner l'apparence de la force. Les Belges parlent sans cesse de leur petite armée, pour qu'on leur réponde : petite, mais si brillante ! Ils ont donc été froissés par le propos de l'Empereur d'Allemagne, et le dépit a donné des partisans à l'idée militaire.

L'autre influence est ce bruit, qui fut répandu il y a une quinzaine de jours, d'une modification dans la mobilisation des 1^er et 2^e corps français. Je ne sais pas ce qu'il y a de vrai dans ce bruit. On m'a questionné à ce sujet, et je me suis tiré d'affaire en épiloguant sur la mobilisation et la concentration : nos corps d'armée se mobilisent sur place, on ne peut donc les mobiliser face à une direction ou à une autre ! Néanmoins, là aussi, il y eut dépit en Belgique. On fut vexé de voir que, chez nous, l'on ne croyait pas à l'efficacité de la résistance belge. Le général Jungbluth m'avouait que le Roi avait exploité ces sentiments auprès de son Gouvernement, qui les exploitait lui-même auprès de ses partisans, au moins de ceux qu'il pensait pouvoir convertir à sa thèse.

Dans la presse, la situation est très nette. La presse libérale, qui a le beau rôle en cette affaire, constate que c'est son programme qui triomphe, et déclare que, mettant l'intérêt supérieur du pays au-dessus des considérations de parti, elle dit qu'il faut voter le projet. Les seules nuances consistent à savoir si l'on prendra deux fils par famille, ou si l'on atteindra au service généralisé. Quelques organes, mais peu nombreux, et timidement, parlent d'une réduction corrélative du temps de service. La presse socialiste proteste énergiquement contre ce qu'elle qualifie de surenchère militariste. Elle rappelle qu'aucun

élu catholique n'osa faire allusion à la question militaire au cours de la campagne électorale, et déclare que ce n'est pas cette diversion qui fera oublier le but du moment : le suffrage universel, au besoin par la grève générale.

La presse catholique est dans un grand embarras. Les officieux, comme le *XXe Siècle*, après avoir démenti sans démentir, font envisager la nécessité de faire quelque chose. Très curieuse, la façon dont le *XXe Siècle* morigène un confrère flamand qui combat la réforme. « Notre confrère flamand *Handelsblad* s'élève, au nom du programme du meeting, contre toute augmentation des charges militaires? Nous nous permettrons d'inviter notre confrère à réfléchir à ceci. C'en serait fait pour les Flamands de la liberté des langues, le jour où la Belgique, faute d'avoir assez fait pour la défense nationale, serait annexée à une grande nation étrangère. La paix internationale est à la merci d'une surprise, d'un incident fortuit. Et il est hors de doute que l'Angleterre, gardienne traditionnelle de notre neutralité, sera une des premières engagées dans le conflit. Les Belges qui ont conscience de notre individualité nationale, et qui y tiennent, les catholiques qui se félicitent de ce que la Belgique est le seul pays du monde gouverné par des catholiques, les Flamands enfin qui ont la légitime espérance de relever leur peuple, ne sauraient trop y réfléchir ».

Les journaux d'extrême droite, genre *Patriote, Bien Public* etc., s'élèvent avec plus ou moins de violence contre l'idée de réforme. Le *Bien Public* estime que la garantie des Puissances doit suffire. Le *Courrier de l'Escaut* déclare : « ...Nous avons trop confiance en nos amis du Gouvernement pour croire qu'ils se laissent entraîner par les militaristes de gauche à une exagération des charges militaires. Les catholiques, et particulièrement ceux de nos arrondissements, ont toujours été adversaires décidés de toute aggravation inutile des charges militaires. Le Gouvernement n'ira pas, de gaîté de cœur, abandonner les idées de ses amis pour faire du militarisme à la prussienne, comme les généraux en chambre de la gauche le demandent ».

Ce qui gêne particulièrement les catholiques, c'est le détail suivant, dont l'existence m'a été confirmée par le général Jungbluth. La réforme coûtera quelque chose, c'est entendu. Il s'agit d'y arriver sans impôts nouveaux, condition *sine qua non*. Pour le faire, on a dû envisager la suppression, ou mieux l'établissement sur des bases plus restreintes de la rémunération militaire (voir le projet). Or, en Belgique comme ailleurs, cette mesure est de celles qui font des mécontents, et je crois qu'il n'y avait aucune exagération dans ce propos d'un député libéral, qu'une telle mesure, prise avant les élections, aurait pu changer le sens du scrutin.

Dans les milieux militaires, le projet de réforme est accueilli avec enthousiasme. Comment en serait-t-il autrement? Je vous ai indiqué, au cours de l'été dans quel état lamentable se trouvait l'armée belge, du fait de la pénurie

des effectifs. En ce moment, où une seconde classe est incorporée, la situation n'est pas meilleure. On me cite un fort de Liège, comportant 12 hommes de garde, et ayant 16 hommes pour fournir ce service, défalcation faite des employés, des hommes indisponibles, et des recrues qui font leur instruction à la Chartreuse.

Les officiers envisagent donc des jours meilleurs tout en craignant que la compensation exigée ne soit une nouvelle réduction du temps de service. L'Union des Sociétés pour la Défense nationale, véritable Ligue militaire que préside le général Ducarné, a émis un manifeste préconisant la réforme, et a obtenu d'importantes adhésions. Ce que veulent avant tout les militaires dignes de ce nom comme les quelques Belges qui se préoccupent de la Défense nationale sans arrière-pensée personnelle, ce sont des unités du temps de paix étoffées, permettant une véritable instruction et la création d'une armée territoriale.

En résumé, il existe un projet, concerté entre le Roi, le Chef du Gouvernement, et peut-être le Ministre de la Guerre, comportant la suppression de la limite de 42.800, par l'organisation d'un système de recrutement élargi, et la création d'une armée territoriale. Ce projet sera présenté aux Chambres dès la rentrée. La droite se divisera à ce propos : l'extrême droite, résolument antimilitariste, restant hostile à toute réforme susceptible de lui aliéner les partisans qu'elle s'est conciliés en s'opposant à toute charge publique évitable, la droite gouvernementale appuyant le Gouvernement. Les libéraux sont en principe favorables à la réforme; ils parleront de la réduction du temps de service, et sans doute du service généralisé. Les socialistes pourront être attirés à la [loi] si on leur concède une réduction du temps de service; les libéraux penchant de ce côté, il n'est pas impossible que cette réduction se trouve imposée malgré le Roi, le Gouvernement et l'État-Major. Tout pronostic ferme à ce sujet serait oiseux; la seule chose certaine est qu'une augmentation des effectifs interviendra, et qu'ensuite on procèdera à une refonte de l'organisation militaire.

Que devons-nous penser en France de cet événement? La question m'a été posée par le général J[ungbluth], à qui j'ai répondu en ce sens : «Nos sentiments pour la Belgique sont que nous nous réjouissons sincèrement de tout ce qui lui arrive d'heureux, et nous considérons cette réforme comme heureuse. Au point de vue purement militaire, nous sommes résolument opposés à toute initiative de violation du territoire belge; nos intérêts sont d'ailleurs que la Belgique reste inviolée. Si donc une Puissance a l'intérêt contraire — et je n'entends nommer personne en particulier — nous souhaitons que la Belgique soit le plus possible capable de lui donner à réfléchir, avant de commettre cette violation». A quoi le général Jungbluth a répondu : «La France n'a évidemment pas intérêt à violer notre territoire : elle ne le violera donc

pas. *Mais l'Allemagne a intérêt à le violer :* notre effort doit donc être calculé sur cette base, de manière que nous fournissions l'appoint de la différence des deux armées et même un peu plus ».

Dans ces conditions, nous devons nous réjouir de la résolution prise par la Belgique de fortifier sa défense nationale. Mais le général Jungbluth, ni même le Roi ne sont le Gouvernement belge. Celui-ci a des tendances que je me suis permis de vous indiquer, mais qu'il ne m'appartient pas de contrôler, de surveiller, ou de combattre. C'est pourtant de ce côté qu'il convient de nous garder.

162.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 142. *Belgrade, 14 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme n° 53 (1) du 13 de ce mois, le Gouvernement serbe a remis hier soir, à la légation de Turquie une note, à laquelle était joint le programme des réformes réclamées dans les provinces de la Turquie d'Europe, par les États balkaniques alliés.

Ces deux documents, contenus dans une note verbale, ont été également transmis aux légations d'Autriche et de Russie, à titre de réponse à la démarche austro-russe.

Votre Excellence trouvera, sous ce pli, copie :

1° De la note verbale remise aux légations d'Autriche et de Russie;

2° De la note adressée à la légation de Turquie, avec prière de la faire parvenir au Gouvernement ottoman;

3° Du programme de réformes établi par les États balkaniques.

ANNEXE I.

Le Gouvernement de Serbie ayant pris connaissance de la démarche des six grandes Puissances qui se sont, par l'entremise des Gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Russie, adressées à la Serbie et s'étant entendu avec les Gouvernements des autres États balkaniques, exprime sa gratitude pour l'intérêt déployé par les six grandes Puissances en faveur des populations de la Turquie d'Europe et pour leur promesse de prendre en main la réalisation des réformes dans l'administration, en s'appuyant

(1) Par ce télégramme, M. Descos annonçait simplement la remise de la note serbe.

sur l'article 23 du Traité de Berlin. Le Gouvernement de Serbie a, néanmoins, d'accord avec ceux de la Bulgarie et de la Grèce, estimé que, après tant de promesses, si souvent et si solennellement données par la Turquie et si expressément consignées dans les actes internationaux, il serait cruel de ne pas tâcher d'obtenir, en faveur des populations chrétiennes de l'Empire ottoman, des réformes plus radicales et plus définies, pouvant améliorer leur misérable sort, si ces réformes sont sincèrement et intégralement appliquées. C'est pourquoi les États balkaniques ont cru devoir directement s'adresser au Gouvernement de S. M. le Sultan, en lui indiquant les principes, sur lesquels des réformes à introduire doivent se baser et les garanties qu'il faudra accorder pour leur sincère application. Ils sont sûrs que, si le Gouvernement ottoman veut entrer dans cette voie, l'ordre et la tranquillité seront établis dans les provinces de l'Empire et une paix solide serait assurée entre la Turquie et les États balkaniques, qui ont eu, jusqu'à présent, trop souvent à souffrir de l'attitude arbitraire et provocatrice que la Sublime Porte a prise envers eux.

Annexe II.

Le soussigné, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères, a l'honneur de prier Monsieur le Ministre de Turquie de vouloir bien faire parvenir au Gouvernement impérial ottoman la communication suivante, ainsi que la notice y annexée :

« Malgré la démarche que, par l'entremise des Gouvernements d'Autriche et de Russie, les six grandes Puissances ont faite auprès des États balkaniques, démarche par laquelle elles promettent de prendre en main la réalisation des réformes dans l'administration de la Turquie d'Europe, les Gouvernements de la Bulgarie, de la Grèce et de la Serbie croient cependant devoir s'adresser directement au Gouvernement impérial de S. M. le Sultan pour lui déclarer que seules des réformes radicales sincèrement et intégralement appliquées peuvent réellement améliorer le sort misérable des populations chrétiennes des vilayets de l'Empire, garantir l'ordre et la tranquillité dans la Turquie d'Europe et assurer une paix solide entre l'Empire ottoman et les États balkaniques, envers lesquels la Sublime Porte a trop souvent pris une attitude arbitraire et provocatrice que rien ne justifiait.

« Les Gouvernements de la Bulgarie, de la Grèce et de la Serbie, tout en regrettant que le Gouvernement monténégrin ne puisse, à cause des événements survenus prendre part à cette démarche, invitent la Sublime Porte à procéder immédiatement de concert avec les grandes Puissances et les États balkaniques, à l'élaboration et à l'introduction, dans la Turquie d'Europe, des réformes prévues par l'article 23 du Traité de Berlin, en les basant sur le principe des nationalités ethniques (autonomie administrative des provinces, gouverneurs généraux belges ou suisses, assemblées générales électives, gendarmerie, enseignement libre, milice...) et en en confiant l'application à un conseil supérieur composé de chrétiens et de musulmans en nombre égal, sous la surveillance des Ambassadeurs des grandes Puissances et des Ministres des quatre États balkaniques à Constantinople.

« Ils espèrent que la Turquie pourra déclarer qu'elle accepte cette demande, s'en-

gageant à mettre à exécution, dans un délai de six mois, les réformes contenues dans la note présente et la notice explicative annexée et qu'elle voudra comme preuve de son assentiment, rapporter le décret de la mobilisation de son armée. »

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à Monsieur le Ministre de Turquie les assurances de sa considération la plus distinguée.

Annexe III.

La Bulgarie, la Grèce et la Serbie croient que les réformes demandées doivent se baser sur les principes suivants :

1° Confirmation de l'autonomie ethnique des nationalités de l'Empire, avec toutes ses conséquences;

2° Représentation proportionnée au Parlement ottoman de chaque nationalité;

3° Admission des chrétiens à tous les emplois publics, dans les provinces habitées par les chrétiens;

4° Reconnaissance, sur un pied d'égalité avec les écoles ottomanes, des écoles de tous grades des communautés chrétiennes;

5° Engagement par la Sublime Porte de ne point tâcher de modifier le caractère ethnique des provinces de l'Empire ottoman, en y transplantant des populations musulmanes;

6° Recrutement régional des chrétiens pour le service militaire avec cadres chrétiens. Jusqu'à la formation des cadres, suspension de l'enrôlement;

7° Réorganisation de la gendarmerie de la Turquie d'Europe par vilayet sous le commandement effectif d'organisateurs suisses ou belges;

8° Nomination dans les vilayets, habités aussi par des chrétiens, de valis européens suisses ou belges, agréés par les grandes Puissances et assistés de conseils généraux électifs, élus par les districts électoraux ;

9° Institution auprès du Grand Vizirat d'un conseil supérieur, composé de chrétiens et de musulmans en nombre égal, pour surveiller l'application de ces réformes.

Les Ambassadeurs des grandes Puissances et les Ministres des États balkaniques auront la mission de suivre le fonctionnement et les travaux de ces conseils.

163.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 474. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 octobre 1912, 1 h. 48.*

(*Reçu :* 5 h. 45.)

M. Sazonoff m'a dit aujourd'hui [1] que le Gouvernement austro-hongrois lui avait fait parvenir l'assurance expresse que, même si la Serbie entrait dans le Sandjak de Novi Bazar, l'Autriche-Hongrie n'interviendrait militairement ni en Serbie ni dans le Sandjak, étant entendu que les Puissances n'admettront après la guerre aucun changement au *statu quo* territorial actuel.

Cette déclaration a été reçue par le Ministre russe avec la plus vive satisfaction [2]. Il avait laissé entendre à Vienne que, si l'Autriche intervenait, la Russie ne pourrait rester immobile.

D'autre part, le comte Berchtold a donné à l'Ambassadeur de Russie à Vienne « sa parole d'honneur » que l'Autriche n'avait fait et ne faisait aucun préparatif de guerre sur sa frontière balkanique et l'Ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg a déclaré aujourd'hui à M. Sazonoff que l'Empereur François-Joseph lui avait dit avant hier, en l'autorisant à le répéter ici, que les compagnies des troupes étaient encore à leur minimum d'effectifs.

164.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres.

T. n^{os} 458, 573, 750, 747. *Paris, 15 octobre 1912, 9 h. 40.*

Les Gouvernements russe et britannique s'accordent avec moi sur la nécessité de préparer, dès maintenant, une médiation des Puissances entre la Turquie et les États balkaniques; cette médiation devrait selon moi s'exercer aussitôt après que les premiers chocs auront calmé l'ardeur des belligérants et commencé à épuiser leurs forces.

(1) Aujourd'hui, c'est-à-dire, le 14 octobre.

(2) L'ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg télégraphiait en effet le 14 octobre à son gouvernement qu'il avait trouvé M. Sazonoff beaucoup plus tranquille et dans des dispositions plus amicales. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4091.

Veuillez donc proposer au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité la formule ci-après [1] :

« 1° Les Puissances se concerteront immédiatement à l'effet d'interposer, en temps opportun, leur médiation entre la Sublime Porte et les Gouvernements des États balkaniques;

2° Si la médiation réussit, une conférence internationale se réunira, dans le plus bref délai, pour l'étude et l'application des réformes à introduire dans la Turquie d'Europe;

3° Si la médiation échoue, la Conférence se réunira de même pour prendre, à la fin des hostilités, les mesures que commanderont le souci de la paix générale et l'intérêt commun de l'Europe;

4° Les Puissances s'accordent d'ailleurs à ne rien entreprendre qui soit contraire à la souveraineté de Sa Majesté impériale le Sultan et à l'intégrité de l'Empire ottoman ».

165.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 351. *Berlin, 15 octobre 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu : 21 h. 5.*)

Le Secrétaire d'État a dit hier à Lord Granville, à propos du projet d'intervention des grandes Puissances dans les Balkans, qu'il croyait au succès des Bulgares au commencement des hostilités, mais que ceux-ci seraient épuisés avant les Turcs qui l'emporteraient ensuite. A son sentiment l'heure d'une intervention utile serait celle où la Turquie commencerait à prendre le dessus. On éviterait ainsi aux États balkaniques des revers qui pourraient exalter la Turquie et exaspérer le panslavisme russe. L'idée exprimée par M. de Kiderlen sur la succession des revers et des succès des Turcs est celle du général von der Goltz qui me l'a exposée il y a déjà longtemps.

[1] Cette formule rectifie celle du 13; ci-dessus reproduite n° 138.

166.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. *Vienne, 15 octobre 1912, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

Je reçois du comte Berchtold la lettre suivante dont les termes concordent avec les déclarations consignées dans mon télégramme n° 215 [1] : « J'ai attentivement étudié le document que vous m'avez transmis hier soir. Je m'empresse de vous faire savoir que vu l'attitude des États balkaniques le moment actuel me paraît peu favorable à une action des Puissances, soit conférence, soit médiation. Je tiens cependant à vous assurer que j'attache la plus grande importance à demeurer par rapport à la crise dans les Balkans en contact avec les autres Puissances et à ne pas me séparer d'elles [2] ».

167.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 453. *Péra, 15 octobre 1912, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Le Gouvernement ottoman a décidé de rappeler ses agents diplomatiques de Belgrade, Sofia, et Athènes. Il ne juge pas à propos de remettre leurs passeports aux Ministres de Serbie, de Bulgarie et de Grèce à Constantinople, laissant à leurs Gouvernements respectifs le soin de leur envoyer un ordre de départ.

(1) Le télégramme de Vienne n° 215 du 14 octobre, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, donne sur le langage tenu par M. de Tschirschky à l'égard de la proposition française, des indications à rapprocher du rapport de cet ambassadeur à son gouvernement en date du 12 octobre, reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12268. M. de Tschirschky considère comme menacée la situation de M. Sazonoff et craint que, lui parti, la Russie n'appuie ouvertement les Bulgares.

(2) Cette réponse du comte Berchtold a été publiée dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4088.

168.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 578. *Rome, 15 octobre 1912, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Les délégués turcs ayant accepté les conditions posées par l'Italie, les préliminaires de paix ont été signées aujourd'hui à Ouchy à 6 heures.

169.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 15 octobre 1912.*

Je vous remercie de vos lettres privées qui m'intéressent toujours vivement [1]. Ce que vous m'avez écrit au sujet de vos conversations avec Sazonoff a beaucoup facilité mes propres entretiens. Je vais vous adresser une assez longue dépêche officielle sur l'attitude de la Russie dans la crise actuelle. C'est moi-même qui l'ai rédigée et j'avais d'abord pensé à vous envoyer, dans un mot personnel, les renseignements qu'elle contient. Mais vous comprendrez en la lisant pourquoi, tout bien pesé, j'ai préféré donner à cette communication une date certaine et le caractère d'une pièce de service.

J'ai trouvé comme vous très regrettable les attaques dirigées contre l'Angleterre dans plusieurs journaux [2]. Hedemann m'a affirmé qu'il n'avait pas reflété l'opinion d'Isvolsky et qu'il avait écrit ses articles spontanément, à la suite d'informations à lui données par ses confrères anglais. Il est possible. Mais d'autre part, comme vous l'a écrit Daeschner, Sazonoff, Isvolsky ont beaucoup parlé ici aux journalistes et n'ont pas toujours exactement mesuré leurs appréciations sur l'Angleterre. Isvolsky a du reste affecté de blâmer devant moi les vivacités d'Hedemann dans des termes qui m'ont semblé destinés à donner le change.

Quoi qu'il en soit, j'ai fait le possible pour arrêter ces attaques et je vous

(1) Ces lettres privées ne figurent ni dans les dossiers des Archives, ni dans ceux de l'ambassade de France à Londres.

(2) Voir au sujet de ces attaques, à la date du 8 octobre, du 11 et du 12 les numéros 100, 116, 136.

remercie d'avoir expliqué au Gouvernement anglais que ni reproches ni indiscrétions ne pouvaient venir de nous.

Tardieu m'a cependant rapporté que récemment, à la fin d'un dîner, Asquith s'était plaint de ce qu'il appelait un procédé inamical de ma part. Je vous serais reconnaissant de faire en sorte qu'aucune impression fausse ne puisse subsister dans son esprit.

170.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1036. Secret [1]. *Paris, 15 octobre 1912.*

A mon retour de Russie, le Directeur des Affaires politiques vous a, avec mon assentiment, donné à titre tout à fait confidentiel quelques renseignements sur la teneur de la convention passée entre la Bulgarie et la Serbie. Vous savez que je n'ai connu le texte de cet accord qu'à Saint-Pétersbourg, où M. Sazonoff, à ma prière, me l'a communiqué en me demandant le secret. Il a ajouté qu'il ne connaissait pas lui-même les clauses de la convention gréco-bulgare; il avait seulement appris, disait-il, qu'elle était faite en vue du cas où il serait porté « atteinte au droit international ». Cette expression vague n'était pas faite pour me rassurer; mais la lecture de la convention serbo-bulgare m'a bien autrement inquiété et, à ma rentrée, je n'ai pu dissimuler au Conseil des Ministres les vives préoccupations qu'elle m'avait causées. Jusqu'à ma première rencontre avec M. Sazonoff, nous n'avions eu, malgré nos demandes réitérées, aucun aperçu de ce document. Nous en connaissons seulement l'existence par des allusions qui y avaient été faites par M. Isvolsky à propos du projet d'emprunt bulgare.

Le 18 mars 1912 [2], notre Chargé d'affaires à Sofia nous avait télégraphié que le comte Bosdari, ministre d'Italie, ayant laissé entendre à M. Guéchoff que l'Italie pourrait aider la Bulgarie à se procurer de l'argent sur le marché français, le Président du Conseil bulgare s'était empressé de rapporter ce propos au Ministre de Russie, M. Nékloudoff, « pour stimuler le zèle de la Russie à faciliter à Paris un emprunt bulgare ». L'intervention de l'Italie dans cette affaire était pour le moins singulière; la Russie, d'ailleurs, ne

[1] Voir ci-dessous, n° 173.

[2] M. Dard télégraphiait le 18 mars : « Le comte Bosdari a laissé entendre dernièrement que si la Bulgarie avait prochainement besoin d'argent, l'Italie pourrait l'aider à s'en procurer soit sur le marché français, soit sur son propre marché.

nous avait rien demandé; nous nous gardâmes d'aller au-devant des désirs du Gouvernement bulgare.

Le 10 avril suivant [1], notre Ministre à Sofia télégraphiait que M. Guéchoff avait fait prier M. Sazonoff de recommander à Paris un projet d'emprunt et «de se porter garant des intentions pacifiques de la Bulgarie». Effectivement, M. Isvolsky fit auprès de moi, à la même date, une démarche en ce sens. Le 11 avril 1912 [2], nous répondions à M. de Panafieu, par télégramme, que le Gouvernement russe nous garantissant les intentions pacifiques de la Bulgarie, nous étions disposés à examiner avec bienveillance le projet d'emprunt.

Le 11 mai, M. Isvolsky revenait me voir et insistait de nouveau auprès de moi pour qu'un emprunt bulgare de 180 millions fût admis à la cote française [3]. C'est à cette occasion qu'il me parla, pour la première fois [4], en termes voilés, d'un rapprochement de la Serbie et de la Bulgarie. Il se félicitait d'un résultat qu'il présentait comme essentiellement pacifique; il indiquait en même temps, que la Bulgarie avait donné à Saint-Pétersbourg les assurances les plus formelles sur sa politique européenne et qu'on pouvait la considérer comme désormais attachée au sort de la Triple Entente.

Mais le silence gardé sur le texte de la convention, les nouvelles que nous recevions des Balkans, les questions mêmes que nous posait M. Sazonoff sur l'attitude que prendrait la France au cas où un conflit éclaterait en Orient, nous déterminaient à retarder le plus possible la conclusion définitive du contrat d'emprunt et, par bonheur, rien n'était encore décidé à cet endroit lorsque je suis allé en Russie.

Dès que j'ai eu pris connaissance de la convention dans le Cabinet de M. Sazonoff, je n'ai pu m'empêcher de m'écrier : «Mais c'est là une convention de guerre!» Le Ministre russe n'a pas paru étonné de ma remarque; il m'a même répondu : «Vous vous servez exactement de l'expression qu'a employée notre Ministre à Sofia, lorsqu'il nous a communiqué ce document.» «Mais alors, ai-je dit, comment nous avez-vous présenté cet accord comme pacifique et comment nous avez-vous demandé de le sanctionner par l'admission d'un emprunt bulgare sur le marché français?» Le Ministre m'a répondu que le Gouvernement impérial n'avait pas immédiatement connu le texte intégral et que, d'ailleurs, après l'avoir connu, il n'en avait pas accepté les conséquences. Comme vous l'a expliqué M. Paléologue, cette convention, qui est longue et détaillée, prévoit les conditions dans lesquelles doit être concertée et préparée

(1) Voir tome II, 3e série, n° 318.

(2) *Ibid.*, n° 324.

(3) Le 15 mai, M. Isvolsky télégraphiait que le Ministre des Finances français consentait en principe au placement sur le marché de Paris de l'emprunt bulgare. Télégramme reproduit en traduction par Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, II, p. 112.

(4) En fait, le 1er avril (voir tome II, 3e série, n° 284), M. Isvolsky avait déjà fait, à titre strictement confidentiel, une communication à ce sujet.

la mobilisation des deux États voisins, la Russie servant d'arbitre en cas de désaccord sur l'*opportunité*. Elle envisage, en outre, l'éventualité d'un partage territorial de la Macédoine après une guerre poursuivie en commun par la Bulgarie et la Serbie ; et ce partage est déterminé sur une carte que m'a remise M. Sazonoff. La ligne frontière, laissant Uskub dans la zone serbe, part du point d'intersection des frontières serbe, bulgare et turque et se dirige vers le sud-est jusqu'au lac d'Ochrida. Dans le voisinage du point terminus sud, un petit périmètre n'a été adjugé à aucun des deux États signataires et c'est la Russie qui, le jour venu, doit statuer comme arbitre, sur la destination de ce territoire réservé. Bref, cette convention paraît avoir été passée sous les auspices de la Russie et, en tout cas, elle attribue à la Russie, dans les événements actuels et dans ceux qui peuvent les suivre, un rôle actif et prépondérant. MM. Sazonoff et Isvolsky se sont employés, depuis quelques semaines, à calmer l'émotion que m'avait causée la lecture de ce traité. Ils m'ont répété que la Russie n'y avait pas adhéré, qu'elle restait libre de refuser l'arbitrage qui lui était proposé, etc. Mais à tout le moins, est-il certain qu'elle a tout connu et que, loin de protester là contre, elle a vu dans ce document diplomatique un moyen d'assurer son hégémonie dans les Balkans. Elle s'aperçoit aujourd'hui qu'il est bien tard pour enrayer le mouvement qu'elle a provoqué et, comme je le disais à MM. Sazonoff et Isvolsky, elle essaye de freiner, mais c'est elle qui a allumé le moteur.

Il m'a toujours paru que, si l'Autriche connaissait dans leur texte les accords serbo-bulgares, elle en ferait grief à la Russie et qu'en tout cas elle n'en tolérerait pas l'exécution. Elle qui donne aujourd'hui à entendre qu'elle considérerait l'invasion du Sandjak par les Serbes comme de nature à la délier de tout engagement relatif au *statu quo* territorial, comment ne prendrait-elle pas ombrage d'un morcellement de la Macédoine poussé jusqu'au lac d'Ochrida, c'est-à-dire de l'établissement de deux zones contiguës, l'une serbe, l'autre bulgare sur la route de Salonique?

La crainte des conséquences redoutables que recèlait cette convention m'a, en très grande partie, inspiré les démarches que je n'ai cessé d'entreprendre dans l'intérêt de la paix, depuis que j'ai vu grandir les menaces de guerre dans les Balkans.

Cependant, jusqu'ici, je ne m'étais pas cru autorisé à révéler le secret que m'avait confié M. Sazonoff et c'était seulement par égard pour vous que j'avais prié M. Paléologue de vous tenir au courant.

Aujourd'hui, j'ai la certitude qu'un député russe connaît les clauses essentielles du traité, notamment celles qui constituent la Russie arbitre. J'en ai prévenu M. Isvolsky qui n'a pas semblé trop surpris de cette divulgation et qui m'a dit : « Les Bulgares ont colporté le traité à Saint-Pétersbourg pour se plaindre de l'indifférence et de l'inertie du Gouvernement russe ». M. Isvolsky

a, en outre, reconnu que très vraisemblablement l'Autriche était elle-même aujourd'hui renseignée, soit qu'une indiscrétion ait été commise, soit que le Roi Ferdinand ait pris lui-même à Vienne quelque contre-assurance.

Tout cela étant, je ne veux pas prendre la responsabilité de laisser plus longtemps l'Angleterre dans l'ignorance d'une situation qui peut nous forcer demain à combiner plus étroitement encore nos efforts pour éviter la généralisation du conflit balkanique. Je vous prie de faire part secrètement à Sir Ed. Grey des renseignements généraux que je vous ai donnés plus haut sur le sens et la portée de la convention serbo-bulgare. Sans lui taire mes appréhensions, faites lui toutefois remarquer que je ne mets aucunement en doute la sincérité des intentions pacifiques du Gouvernement russe. MM. Sazonoff et Isvolsky n'ont évidemment pas cru que le rapprochement des Serbes et des Bulgares aurait pour effet immédiat la mobilisation concertée que prévoyait la convention. Ils se sont imaginé que l'arbitrage de la Russie pourrait s'exercer dans le sens de la paix jusqu'au jour où la Russie elle-même jugerait la guerre opportune et, de bonne foi, ils supposaient ce jour lointain. Lorsque vous avez vu M. Sazonoff à Londres, il était encore convaincu que la guerre n'éclaterait pas et que la Bulgarie se livrait à de simples manifestations. Le langage qu'il vous a tenu et que vous m'avez si fidèlement rapporté, tant dans vos dépêches officielles que dans vos lettres privées, était empreint, au début, du plus singulier optimisme et c'est, sans doute, cet état d'esprit qui a été, en grande partie, cause de la mutilation qu'on a fait subir à mes propositions du 22 septembre [1], quoique M. Sazonoff m'ait dit avec insistance que ce n'était pas lui, mais Sir Ed. Grey qui avait écarté les deux derniers paragraphes. Mais si la diplomatie russe a manqué de prévoyance, elle s'applique aujourd'hui, dans la mesure où son opinion publique le lui permet, à conjurer le mal qu'elle a déchaîné. MM. Sazonoff et Isvolsky ont déclaré ici, presque publiquement, non seulement à moi, mais à de mes collègues (*sic*) du ministère et même à certains journalistes, que, si la guerre éclatait, il fallait souhaiter la victoire turque, qu'on pourrait toujours arrêter les progrès de la Turquie, tandis que de trop grands succès bulgares entraîneraient une action autrichienne. Bref, malgré les erreurs qu'il a commises, le Gouvernement impérial demeure attaché à une politique de paix et de *statu quo* et il s'en écartera d'autant moins qu'il trouvera un appui plus solide à Londres et à Paris. Il serait donc extrêmement fâcheux que le Gouvernement britannique lui tînt rigueur des fautes passées. Je suis, d'ailleurs, comme vous, profondément pénétré de la nécessité de maintenir, dans les circonstances actuelles, les liens de la Triple Entente et je ne doute pas que le Gouvernement anglais ne partage sur ce point vos sentiments et ceux du Gouvernement français.

[1] Voir ces propositions dans un télégramme adressé à Londres et reproduit tome III, 3e série, n° 451.

171.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1040. *Paris, 15 octobre 1912.*

Au cours d'un entretien récent avec notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le Ministre des Affaires étrangères de Russie s'est demandé si, au cas où la guerre éclaterait entre la Turquie et la Grèce, les Puissances protectrices de la Crète ne devraient pas considérer que leur mission dans l'île prenait fin. D'après le Ministre russe des Affaires étrangères, leur rôle ne pourrait plus se justifier et leur intérêt même leur commanderait de saisir cette occasion pour se retirer.

Avant de faire connaître au Gouvernement russe le sentiment du Gouvernement de la République sur une résolution qui aurait pour première conséquence de laisser la Crète libre de s'unir à la Grèce, je suis désireux de connaître l'opinion du Gouvernement britannique.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les engagements que les Puissances protectrices ont pris successivement envers la Turquie, comme envers la Grèce et la Crète, notamment par les Actes des 25 août 1896, 2 mars 1897 et 28 décembre 1897. Les Puissances ont assumé ainsi le mandat formel d'organiser, dans une Crète déclarée neutre, une large autonomie, tout en reconnaissant la suzeraineté du Sultan et en respectant l'intégrité de l'Empire ottoman.

Le conflit qui vient d'éclater entre la Grèce et la Turquie ne saurait avoir pour effet de modifier cette situation. Les Puissances protectrices trahiraient leur mandat si elles se désintéressaient actuellement de la Crète. J'estime donc que les Puissances protectrices devraient continuer d'affirmer leurs engagements envers la Porte, en maintenant une force navale dans les eaux crétoises, et en faisant toutes réserves sur l'attitude nouvelle du Gouvernement grec. Il importerait toutefois, selon moi, que cette force navale eût pour seule mission de manifester la tutelle des Puissances et que toute action coercitive ou répressive lui fût provisoirement interdite.

Je vous serais obligé d'exposer ces vues à Sir Edward Grey et de me faire connaître si, comme je l'espère, il les partage.

P. S. — Au moment de signer cette lettre, je reçois de l'Ambassadeur de Russie la note dont vous trouverez, ci-joint, copie et qui confirme les indications données par M. Sazonoff à notre Ambassadeur.

ANNEXE.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 15 octobre 1912.

Dans son désir de conserver une entière unité d'action avec les Gouvernements français et britannique, le Gouvernement impérial n'a pas manqué de donner à son Consul général à la Canée des instructions dans le sens de la proposition anglaise au sujet des mesures à prendre vis-à-vis des bâtiments se dirigeant vers la Crète et du blocus de l'île.

Nous ne croyons cependant pas pouvoir consentir à la proposition anglaise tendant à interdire aux bâtiments helléniques tout accès de l'île; nous ne jugerions pas possible d'isoler entièrement la population de l'île et d'entraver ses relations commerciales et privées avec la Grèce, alors que les Puissances elles-mêmes, par un régime remontant à plusieurs années déjà, ont émancipé la Crète de la domination turque et ont, par là, favorisé son rapprochement avec la Grèce.

Quoique nous étant décidés à prendre part au blocus, nous sommes loin d'être favorables à cette mesure. Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de redouter l'exaspération des Crétois et des excès de leur part qui nécessiteraient peut-être une intervention armée. En ce cas, sans même parler de l'obligation où nous serions de solliciter une autorisation de la Porte pour le passage de nos détachements par les Détroits — démarche à laquelle nous ne sommes pas du tout disposés — nous estimons qu'au cours de la guerre qui va commencer, ni nos traditions, ni notre opinion publique ne nous permettraient de recourir à la force contre des chrétiens, à seule fin de maintenir la fiction de la souveraineté turque en Crète.

Dans ces conditions, nous serions enclins à penser que la meilleure issue pour la situation des Puissances protectrices, au cas où la population proclamerait son annexion à la Grèce et manifesterait son désir d'intervenir dans les hostilités, serait de répondre par une déclaration qu'elles livraient l'île à son sort, tout en déclinant toute responsabilité quant aux conséquences.

L'Ambassadeur de France ayant été mis au courant de ce qui précède, nous aimerions connaître à ce sujet l'opinion de Monsieur Poincaré; si le Gouvernement de la République se range à notre point de vue, nous chargerons notre Ambassadeur à Londres de s'expliquer dans ce sens, après entente avec son collègue de France.

Il y aurait lieu de rappeler à cette occasion un memorandum remis récemment par l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg au sujet des affaires de Samos, insistant sur l'inopportunité de l'intervention des commandants des stationnaires dans les affaires intérieures de l'île. Cet argument nous paraît encore plus concluant en ce qui concerne la Crète et peut-être y aurait-il lieu de le faire valoir auprès du Gouvernement britannique.

172.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 342. Confidentiel. *Paris, 16 octobre 1912, 9 h.10.*

Je viens de lire le rapport de notre attaché militaire (1) sur l'audience que lui a donnée le Roi. Je sais d'autre part de source confidentielle et sûre que le Gouvernement espagnol prévoit de nouveau la possibilité d'une rupture. Tout en vous confirmant les instructions télégraphiques que je vous ai envoyées hier soir sur les questions des douanes et de la Moulouïa (2), je vous autorise, en cas de résistance nouvelle, à conclure sur ces deux points au mieux des intérêts français. Je m'en remets à votre tact et à votre fermeté.

173.

Note de service.

Paris, 16 octobre 1912.

(De la main de M. Poincaré.) Prière de télégraphier et de téléphoner d'urgence à Paul Cambon de surseoir à la démarche prescrite dans la dépêche n° 1036 d'hier soir (Convention serbo-bulgare) (3).

(*Fait à 10 h. 45,* M. Cambon n'était pas encore allé au Foreign Office.)

(De la main de M. Daeschner.) Les raisons de cette instruction sont :

C'est un secret qui nous a été confié.

Il serait délicat à nous d'en parler sans en avoir prévenu Saint-Pétersbourg.

M. Poincaré en parlera à M. Isvolsky et insistera sur la nécessité pour M. Sazonoff de mettre Sir Ed. Grey au courant du contenu du traité serbo-bulgare.

Il ajoutera que s'il refusait, lui ne se verrait pas en état de garder la responsabilité et préviendrait le Gouvernement anglais.

(Écrit en ce sens à M. Paul Cambon par lettre particulière le 16 octobre.)

(1) Voir ci-dessus n° 125.

(2) Le 15 octobre, M. Poincaré, «pour mettre fin à un marchandage qui ne saurait se prolonger indéfiniment» avait envoyé à M. Geoffray des instructions sur les deux points qui restaient en discussion (télégrammes 340 et 341). Pour la délimitation de frontière dans la région de la Moulouïa, il demandait que le gué de Mechra Klila fût compris dans la zone française. Pour la question des compensations financières, M. Poincaré maintenait sa demande d'une indemnité forfaitaire de 500.000 pesetas hassani (consentie en principe par M. Garcia Prieto), mais acceptait que la part incombant à la zone espagnole dans les emprunts chérifiens de 1904 et 1910 fût légèrement réduite.

(3) Voir ci-dessus, n° 170.

174.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 475, 476.

Saint-Pétersbourg, 16 octobre 1912, 11 h. 25, 11 h. 57.

(*Reçu : 12 h. 10, 13 h. 25.*)

(Suite à mon télégramme n° 472 [1].)

M. Sazonoff m'a adressé hier soir sa réponse écrite à ma communication du 13 de ce mois concernant le projet de conférence internationale pour les affaires balkaniques.

J'en envoie le texte à Votre Excellence par télégramme séparé.

« Le Ministre impérial des Affaires étrangères adhère en principe à l'idée émise par Son Excellence M. Poincaré relativement à l'opportunité d'une réunion diplomatique des Puissances aussitôt qu'un engagement sérieux aura démontré l'utilité d'une intervention des Puissances en vue de la cessation des hostilités.

« D'après l'avis du Ministre impérial, la convocation d'une conférence, dès à présent, à la veille de la guerre presque imminente, risquerait peut-être de compromettre l'idée même de la conférence à laquelle le Ministre impérial se rallie d'avance. Il semblerait qu'un échange de vues préalable entre Paris, Pétersbourg et Londres pour assurer à chaque moment voulu une action concertée des trois Puissances et pouvoir formuler des propositions concrètes, pouvant servir de base aux travaux d'une conférence internationale, répondrait aux besoins du moment.

« Le Ministre impérial verrait avec plaisir le Gouvernement de la République prendre en main l'initiative d'un pareil échange de vues et voudrait, le cas échéant, que Paris soit choisi comme siège de la conférence. »

(1) Télégramme, en date du 13 octobre, ci-dessus reproduit, n° 147.

175.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 461. *Paris, 16 octobre 1912, 13 h.*

Réponse à votre télégramme n° 218 (1).

Veuillez remercier le comte Berchtold de la sympathie avec laquelle il a accueilli ma proposition.

Vous ajouterez :

1° Que j'ai déjà communiqué officieusement cette proposition au Gouvernement italien qui pourra ainsi participer à l'action des Puissances aussitôt après la signature de la paix ;

2° Que la fixation du « moment opportun » ne peut qu'être laissée à l'appréciation ultérieure des Puissances ;

3° Que la réunion de la Conférence, en cas d'échec de la médiation, ne serait, à mes yeux, qu'un moyen d'affirmer la solidarité des Puissances et leur commun souci de sauvegarder la paix générale, mais que j'acquiescerais volontiers à toute autre procédure qui serait jugée plus efficace ;

4° Enfin que tout retard apporté actuellement à l'entente des Puissances risquerait selon moi, de laisser ultérieurement se produire, entre elles, des dissensions fâcheuses.

176.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 354, 355. *Berlin, 16 octobre 1912, 13 h. 40, 14 h. 12.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 16 h. 10.)

Pour faire suite à 347 (2).

J'ai eu ce matin une entrevue avec le Secrétaire d'État. Il m'a donné sa

(1) Par ce télégramme, en date du 15 octobre, 22 h. 55, M. Dumaine faisait savoir que, tout en réservant sa décision, le comte Berchtold considérait comme acceptable le projet français de conférence. Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4105.

(2) Par ce télégramme, daté du 15 octobre, M. Jules Cambon annonçait qu'il venait de communiquer au Gouvernement allemand la proposition de conférence du 15 octobre. Voir ci-dessus n° 164. Cf. *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12277.

réponse qu'il me prie de transmettre à Votre Excellence. M. de Schoen en recevra communication pour ordre.

Le Secrétaire d'État accepte volontiers l'idée d'un concert entre les Puissances en vue d'interposer leur médiation en temps opportun entre les belligérants. L'expression «en temps opportun» comporte d'après lui qu'il n'y a pas lieu à une médiation immédiate.

En ce qui concerne l'idée de la réunion d'une conférence, qui fait l'objet des paragraphes 2 et 3 des dernières propositions, le Secrétaire d'État estime qu'elle doit être examinée et ne pas faire l'objet d'une décision ferme à l'heure actuelle. La réunion d'une Conférence devrait, à ses yeux, être précédée d'une étude entre les Cabinets des différentes éventualités qui pourraient se produire.

Un point doit appeler les réflexions de Votre Excellence, d'après le Secrétaire d'État : c'est celui de savoir quelles Puissances devraient prendre part à cette conférence. M. de Kiderlen a rappelé que Votre Excellence avait pensé que les grandes Puissances *prendraient en main* la réalisation des réformes en Turquie. Cette expression suffit à indiquer que les grandes Puissances devraient seules prendre part aux délibérations finales, tout en tenant compte évidemment de la fortune de la guerre.

En ce qui concerne le 4° point des propositions, le Secrétaire d'État est d'accord avec Votre Excellence.

Le Secrétaire d'État pense que, quel que soit le développement des événements en Orient, il est indispensable que le contact entre nos deux Gouvernements persiste [1].

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec le Secrétaire d'État, il m'a dit que l'Allemagne continuait à faire effort sur l'Autriche pour que celle-ci reste absolument étrangère à toute suggestion d'intervention particulière. M. de Szögyeny part du reste ce soir pour Vienne où il doit voir l'Empereur et le comte Berchtold.

M. de Kiderlen m'a dit son espoir que nos efforts maintiendraient également la Russie : «Il a pleinement confiance, m'a-t-il dit, dans le Gouvernement russe actuel, mais il redoute les attaques de Cour qui ont les Princes pour instrument.»

Mon impression est que ses sentiments sur la forme que pourrait prendre l'intervention des Puissances dépendront des circonstances, mais il croit qu'il importe de laisser ces circonstances se dessiner et qu'on se heurterait à des difficultés sérieuses si on espérait comprimer, dès à présent, sans leur donner

[1] Ce télégramme a été transmis le 16 octobre, 19 heures, à Vienne 462, Constantinople 586, Londres 752, Rome 686, Pétersbourg 753.

aucune issue, les passions belliqueuses surexcitées dans les Balkans. Il faut attendre qu'un commencement de lassitude se produise et permette à la raison de se faire entendre.

177.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 379. Très confidentiel. *Madrid, 16 octobre 1912, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

(Suite du numéro précédent [1].)

J'ai rencontré hier par hasard le Roi. Il m'a tenu sous une forme plus diplomatique un langage de tous points semblable à celui dont notre attaché militaire a rendu compte [2] et que vous signalez dans votre télégramme n° 342 [3].

178.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 477. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 16 octobre 1912, 14 h. 22.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

M. Sazonoff m'a fait connaître, et j'ai télégraphié à Votre Excellence avant-hier [4], les motifs qu'il avait de se rassurer sur les intentions du Cabinet de Vienne. Mon collègue d'Autriche-Hongrie ne se dit pas moins satisfait des assurances qui lui sont données par le Ministre russe; mais, en même temps, il se montre très préoccupé de l'avenir. Il est venu me voir hier et m'a parlé longuement de la situation existant entre son pays et la Russie. Nous n'avons, m'a dit en résumé le comte de Thurn, d'ambitions territoriales ni en Turquie ni ailleurs, mais il y a dans les Balkans une route qui présente pour nous

(1) Dans le télégramme 378, M. Geoffray disait qu'il y aurait «les plus graves inconvénients dans l'état de choses actuel à rouvrir une nouvelle discussion territoriale».

(2) Le rapport du commandant Paris, qui est du 11 octobre, a été reproduit ci-dessus, n° 125.

(3) Voir ci-dessus, n° 172.

(4) M. Georges Louis vise le télégramme du 15 octobre ci-dessus reproduit sous le numéro 163, télégramme rédigé dans la soirée du 14.

un intérêt vital : elle doit rester libre. La Russie le comprend-elle? L'admet-elle? Est-elle prête à concilier ses visées avec les nôtres?

Comme je remarquais qu'il ne pouvait y avoir de visées divergentes puisque les Puissances étaient convenues, sur la proposition de la France d'accord avec la Russie, de maintenir le *statu quo* territorial *ante bellum* quel que fût le résultat de la guerre, l'Ambassadeur m'a répondu, d'un air peu confiant en la durée de semblables ententes, que c'était en effet ce qui avait été déclaré. « Vous ne prenez pas ombrage, ai-je demandé, des occupations qui auraient lieu pendant la guerre? » « Non, m'a dit mon collègue », confirmant ainsi les déclarations qu'il a faites à M. Sazonoff au sujet de l'entrée possible des Serbes dans le Sandjak, « c'est le vol final qui nous importe. » Les questions que l'on se pose à Vienne sur les intentions de la Russie nous prouvent une fois de plus, malgré les assertions contraires, que depuis 1909 la Russie et l'Autriche n'ont pas repris de concert l'examen du très inquiétant problème de Salonique.

179.

Note du Département.

Paris, 16 octobre 1912.

M. Tittoni a fait part de la signature des préliminaires de paix.

La signature de la paix demandera sans doute une dizaine de jours.

1° Le Président a fait par avance quelques réserves en ce qui concerne la suppression des capitulations

M. Tittoni a répondu que par réciprocité l'Italie y renoncerait au Maroc;

2° Le Président a également fait des réserves au point de vue économique, mais en laissant entendre qu'il se contenterait sans doute du régime de la nation la plus favorisée;

3° En ce qui concerne la délimitation encore en suspens de la frontière algéro-tripolitaine, M. Poincaré a dit qu'il lui en reparlerait.

180.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 313. Confidentiel. *Londres, 16 octobre 1912, 8 h. 24.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Je réponds à votre dépêche n° 1040 (1).

Sir E. Grey pense que depuis l'accord italo-turc, la mer étant libre pour la

(1) Reproduite ci-dessus, n° 171.

Turquie, elle pourrait tenter un débarquement en Crète. Il est avisé de l'excitation des Crétois contre le Vizir et craint des violences. En conséquence, il est d'avis de laisser nos bâtiments en Crète avec l'unique mission de protéger la vie et les biens des Musulmans. Quant à l'embarquement des Crétois pour la Grèce et autres violations de neutralité, les commandants et les consuls n'auraient point à s'en occuper. Si la Sublime Porte nous adressait quelques réclamations, nous pourrions lui répondre que nous assurons la protection des Musulmans et qu'il appartient au Gouvernement ottoman de faire la police de la mer en dehors des eaux crétoises *.

181.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 314. *Londres, 16 octobre 1912, 19 h. 24.*

(*Reçu :* 21 h. 20)

Mon collègue d'Espagne a dit à Sir E. Grey qu'il ne restait que deux points à régler entre la France et l'Espagne au sujet du Maroc : le chiffre de la participation espagnole dans le service de l'emprunt et une question de frontière relative au maintien sur la zone espagnole de certains caïds (1).

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a été prié de m'en parler, afin que j'appuie auprès de Votre Excellence une solution conforme aux vues espagnoles. Comme Sir E. Grey n'est pas plus au courant que moi des négociations de Madrid, il prescrit à Sir F. Bertie d'attirer votre attention sur cette affaire qui d'ailleurs lui semble de mince importance.

*Annotation du Ministre : *Demander à l'Angleterre si elle n'est pas d'avis de faire des représentations communes et immédiates à Athènes pour protester contre une modification du* statu quo *et réserver l'avenir.*

Notifier à M. Venizelos que la moindre attaque aux Musulmans rendrait un débarquement nécessaire.

(1) Sur la nature exacte de ces divergences, voir, à la date du 2 octobre, le numéro 22, note.

182.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 580. *Rome, 16 octobre 1912, 23 h. 5.*

(*Reçu :* le 17, à 2 h. 5.)

Suite à mon télégramme n° 575 [1].

Le marquis de San Giuliano estime que votre proposition peut avoir des résultats très efficaces et que la Conférence sera, le moment venu, en mesure d'exercer une influence décisive dans le sens de la paix. La Turquie, d'une part, sera portée à s'incliner devant ses conseils, et, d'autre part, les appétits pourront être ainsi plus facilement réfrénés.

En même temps, le Ministre des Affaires étrangères exprime l'avis qu'il serait préférable d'attendre pour réunir la Conférence, que la situation dans les Balkans ait pris une tournure plus marquée.

183.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 581, 582. *Rome, 16 octobre 1912, 23 h. 10, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 17, à 2 h.)

Le Gouvernement italien et l'opinion publique reconnaissent ouvertement la part considérable qui revient dans la conclusion de la paix au Gouvernement français, dont les conseils ont exercé une influence décisive sur le revirement de la Porte. Le *Popolo Romano* de ce matin, en faisant allusion à l'intervention des Puissances amies, ne désigne nominalement que la France en soulignant son action, et je sais qu'il l'a fait sur l'indication de M. Giolitti. Dans l'entourage de celui-ci, on s'exprime d'ailleurs, vis-à-vis de la presse, en termes de gratitude à l'égard du Gouvernement de la République.

La conclusion de la paix a été accueillie sans grand enthousiasme par l'opinion italienne, mais mieux qu'elle ne l'eût été sans les dernières hésitations de la Porte, qui ont permis au Gouvernement royal de se donner l'apparence

(1) Par son télégramme 575, en date du 14 octobre, M. Barrère faisait savoir que le marquis de San Giuliano se proposait de répondre après s'être entendu avec M. Giolitti.

d'imposer ses conditions. L'opposition a néanmoins commencé déjà sa campagne contre les conditions du traité. Tout autre Cabinet pourrait risquer d'être ébranlé par ses assauts, mais M. Giolotti en triomphera assez facilement. Si le public est médiocrement satisfait, le Gouvernement, en revanche, ne cache pas son vif contentement d'avoir les mains libres et de pouvoir ainsi consacrer toute son attention aux événements balkaniques.

184.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 441. Secret. *Londres, 16 octobre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 18 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

Dans ma lettre n° 436 en date du 12 de ce mois [1], je disais à Votre Excellence que Sir Edward Grey et Sir Arthur Nicolson se préoccupaient du rôle de l'Allemagne dans la crise qui vient d'éclater en Orient et qu'ils redoutaient de la voir tirer parti des sentiments que cette crise ne peut manquer d'éveiller en Russie.

Au cours d'une conversation intime et confidentielle, Sir A. Nicolson est revenu avec moi sur ce sujet. Il m'a dit que, d'après les informations qui lui parviennent de Saint-Pétersbourg, les esprits en Russie sont très montés contre l'Angleterre. On avait escompté le voyage de M. Sazonoff à Londres et l'on croyait que le Ministre impérial des Affaires étrangères en reviendrait avec une entente sur la question des Balkans. L'opinion a été très déçue du communiqué publié par les deux Gouvernements, communiqué qui parlait surtout de la Perse et ne contenait qu'une allusion vague aux Balkans.

M. Sazonoff, qui ne paraît pas connaître son pays, n'avait pas, lorsqu'il était en Angleterre, le moindre soupçon de l'état d'esprit de ses compatriotes. Il est vrai que c'est le jour même de son retour de Balmoral à Londres que l'on a reçu le télégramme annonçant la mobilisation bulgare. Jusque là, les affaires balkaniques ne paraissaient pas à M. Sazonoff positivement menaçantes et, même après ce télégramme, il n'a pas cru à la réalité du danger. Il semblait considérer l'acte du Roi Ferdinand comme une menace sans conséquence.

Rentré à Pétersbourg, il a trouvé l'opinion publique irritée contre lui, mécontente de l'orientation qu'il avait donnée à sa politique pendant ses visites à Londres et à Paris, et soulevée contre l'Angleterre sur qui l'on fait

[1] Ci-dessus reproduite, n° 136.

retomber la responsabilité de l'attitude prise par lui, en présence du conflit turco-balkanique. Alors a commencé, dans la presse russe, une violente campagne contre l'Angleterre. D'après Sir A. Nicolson, cette campagne n'aurait pas plus de gravité que les polémiques ordinaires de la presse russe, si le journal qui représente l'opinion du parti octobriste, qui s'est toujours montré partisan de l'entente avec l'Angleterre, le *Golos* de Moscou, ne s'était joint aux adversaires de l'entente anglo-russe. Ce qui rend importante et significative cette intervention du *Golos,* c'est qu'il est l'organe du parti libéral modéré, de la bourgeoisie riche et active, qu'il se publie à Moscou, dans un milieu panslaviste, d'où sont parties en 1877 toutes les incitations à la guerre. Or, en faisant le compte des avantages et des inconvénients de la Triple Entente, ce journal conclut que la Russie n'y a pas trouvé de bénéfice et ferait mieux aujourd'hui de se tourner du côté de l'Allemagne.

Cet état d'esprit des Russes paraît à Sir A. Nicolson d'autant plus dangereux que le Gouvernement allemand s'étudie en ce moment à se rapprocher de la Russie. Nos informations, sur ce dernier point, concordent avec celles du Foreign Office. Notre Ambassadeur à Berlin dépeint en effet le Gouvernement allemand comme affectant de jouer, dans les circonstances actuelles, un rôle modeste, effacé. Le Cabinet de Berlin évite de prendre parti, donne son assentiment à toutes les propositions, de quelque côté qu'elles viennent. Il semble se réserver pour une action ultérieure et vouloir se diriger selon les événements.

Sir A. Nicolson se préoccupe vivement de l'attitude de l'Allemagne. Il redoute avec juste raison que les événements ne procurent à cette Puissance des occasions de se faire bien venir à Saint-Pétersbourg, d'exploiter à son profit quelque divergence de vues entre la Russie, l'Angleterre et la France, enfin de miner et d'ébranler la Triple Entente. De quelque façon que les choses tournent, la France et l'Angleterre seront en effet obligées de prendre parti, au moment où cesseront les hostilités. Si le sort des armes est favorable aux Turcs, il ne sera pas difficile d'intervenir; avec plus ou moins de vigueur selon leurs relations avec la Porte, les Puissances s'entremettront, comme en 1897 après la guerre turco-grecque, pour sauvegarder l'indépendance des États balkaniques et assurer à la Macédoine un régime acceptable. Mais, si les États balkaniques l'emportent, si les Bulgares arrivent aux portes de Constantinople, sera-t-il possible de leur arracher les territoires conquis? Le Ministre de Bulgarie à Londres me posait à moi-même cette question ce matin et la tranchait aussitôt par la négative. Le jour où l'Europe aura à prendre position en face d'une telle éventualité, la Russie soutiendra les petits frères slaves; l'Angleterre au contraire, fidèle à ses anciennes traditions, prendra les intérêts de la Turquie. La France, en Orient, a des intérêts qui la rapprochent beaucoup plus de l'Angleterre que de la Russie. Mais elle ne pourra les faire prévaloir contre l'intérêt supérieur de son alliance avec la Russie. Elle se trou-

vera alors, comme je l'ai indiqué dans ma lettre n° 431, en date du 9 octobre courant [1], sinon dans l'alternative rigoureuse de sacrifier ses intérêts orientaux à l'alliance franco-russe, au moins dans l'obligation de concilier ces deux termes opposés, de faire des concessions en Orient pour sauvegarder sa sécurité en Occident.

Sir A. Nicolson se rend parfaitement compte de cette situation et estime que celle de l'Angleterre, dans la même éventualité, présenterait avec la nôtre de grandes analogies. Car il pense que le Gouvernement anglais doit surtout se préoccuper du maintien de la Triple Entente, dût-il y faire certains sacrifices. Le Sous-Secrétaire d'État permanent appréhende par-dessus tout la domination allemande en Europe et redoute, à cause de cela, le rapprochement entre Berlin et Pétersbourg. Je lui ai fait observer que, dans ces conditions, il y aurait lieu pour l'Angleterre, le cas échéant, de se départir quelque peu de son rôle de protectrice de la Turquie. Il a paru le comprendre et je crois que, le moment venu, si les circonstances l'y obligent, il conseillera à Sir Edward Grey de sacrifier au maintien de la Triple Entente quelques-uns des intérêts anglais dans le monde musulman. Il a même prononcé un mot qui indique bien son état d'esprit : « S'il y a, m'a-t-il dit, des massacres de chrétiens en Asie Mineure, l'opinion anglaise se retournera peut-être contre les Turcs ». Sir A. Nicolson ne souhaite évidemment pas des hécatombes de Grecs et d'Arméniens. Mais il verrait avec une certaine satisfaction l'opinion publique anglaise se départir des sentiments qu'elle professe actuellement pour la Turquie.

En résumé, la conclusion du Sous-Secrétaire d'État permanent a été que nous devons nous appliquer à maintenir la Triple Entente, à resserrer les liens de l'Angleterre et de la France et à agir ensemble à Pétersbourg pour dissiper les préventions qu'inspirent à nos alliés le Gouvernement anglais et sa politique.

185.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 154. Confidentiel. *Sofia, 16 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

[Dans la première partie de son rapport, M. de Panafieu explique l'insuccès des démarches tentées pour empêcher la guerre d'éclater et dépeint l'état d'esprit résolu des Bulgares.]

(1) Voir ci-dessus, n° 107.

...Il serait bien hardi de ma part de faire des prévisions sur l'issue de la guerre, mais je serais cependant porté à croire que les Bulgares, en raison de l'avance assez grande qu'ils ont sur les Turcs et de leurs effectifs sensiblement plus considérables à l'heure actuelle, auront les premiers succès. La lutte sera, à n'en pas douter, des plus sanglantes, car une égale animosité entraînera les adversaires; cependant leur nombre et leurs qualités manœuvrières aidant, les Bulgares pourront sans doute garder l'avantage pendant trois semaines ou un mois et, après avoir dépassé Andrinople, se diriger vers Tchorlou. Dans un mois, la lutte sera plus difficile, les renforts turcs seront arrivés, les divisions d'Anatolie, longues à se mobiliser et à se transporter, seront en Thrace; celles mêmes d'Asie Mineure, de Syrie, d'Arabie, auront pu, grâce à la conclusion de la paix avec l'Italie, être transportées par mer dans les vilayets d'Europe et les forces ne seront plus égales, d'autant plus que les troupes bulgares, déjà fatiguées par un long effort, et affaiblies par les combats antérieurs n'auront pas à espérer l'arrivée de renforts sérieux.

C'est à ce moment, à mon avis, que les grandes Puissances pourront intervenir utilement et avec de grandes chances de réussite, pour arrêter les belligérants. Et à cet égard, l'entente qui s'est établie entre elles il y a dix jours, et qui n'a pas amené le résultat désiré, peut produire un effet précieux, en facilitant une nouvelle intervention collective et en évitant une perte de temps pour les pourparlers préliminaires.

Cette intervention, les États balkaniques la souhaitent ardemment. Les Bulgares en particulier, s'ils espèrent des victoires pendant les premières semaines, se rendent parfaitement compte qu'ils n'auront pas la possibilité de soutenir pendant deux ou trois mois un effort aussi grand et que, devant les forces turques de jour en jour plus nombreuses, ils devront reculer. Mais ils ont la conviction que, non seulement dans l'intérêt des peuples balkaniques eux-mêmes, mais encore dans leur propre intérêt et pour leur propre tranquillité, les grandes Puissances interviendront en temps utile et ne permettront pas à la Turquie de les écraser.

Des membres du Cabinet Guéchoff n'ont pas fait difficulté de me l'avouer quand je les interrogeais à ce sujet.

Si les Bulgares désirent l'intervention des Puissances dans quelques semaines, alors que le sang aura coulé et que la surexcitation nerveuse se sera calmée, les Turcs la redoutent et, dans une visite dernière que je faisais hier au Chargé d'affaires ottoman, Moukbil Bey s'est exprimé dans ce sens très franchement. Sans reconnaître qu'au début l'armée turque pourrait avoir des déconvenues, il ne m'a pas caché que la mobilisation n'était pas très avancée et qu'il faudrait beaucoup de temps pour transporter en Thrace toutes les troupes dont on pourrait avoir besoin, et il m'a exprimé l'espoir que les Puissances ne viendraient pas empêcher la Turquie de s'assurer la victoire au

moment où elle serait en mesure de vaincre. Je dois ajouter que son langage exprimait quelque doute quant à la possibilité de voir cet espoir se réaliser.

Dès aujourd'hui, on peut croire que certains résultats seront acquis, quelle que soit l'issue de la lutte, car je n'imagine pas que cette lutte puisse être absolument triomphale pour un des belligérants : elle restera probablement assez indécise, si elle se prolonge plus d'un mois, avec quelques avantages plus marqués pour les Bulgares. Les résultats qui paraissent acquis intéresseront uniquement la Macédoine et les vilayets européens, cause initiale du conflit. Je ne cite que pour mémoire la question crétoise, que les Puissances seront heureuses de régler définitivement, les difficultés incessantes que leur a values la situation provisoire de l'île constituant pour elles une charge véritablement trop obsédante.

Donc, quelle que soit l'issue de la guerre, il est à supposer que les réformes relatives à l'administration de la Turquie d'Europe seront enfin acceptées et appliquées, si ce n'est aussi complètes que le demandent les États balkaniques, du moins suffisantes pour faire renaître l'ordre et la tranquillité dans ces malheureuses provinces. A ce seul point de vue, et malgré les charges considérables, presque ruineuses, d'un conflit qui ne leur rapportera aucun bénéfice direct s'il ne se termine pas conformément à leurs espérances, les Bulgares considèrent qu'il aura été utile et même nécessaire.

Mais il n'est pas tout à fait téméraire de prévoir une victoire plus complète des États balkaniques. Actuellement ils peuvent être sincères, au moins deux d'entre eux, la Bulgarie et la Serbie, quand ils déclarent solennellement qu'ils ne poursuivent aucun agrandissement territorial et qu'ils n'ont en vue que l'amélioration sérieuse de l'administration macédonienne. Toutefois, si le destin les favorise, et s'ils remportent des succès décisifs, qui peut assurer qu'ils se contenteront de voir leurs premières demandes accueillies? Ils seront tentés d'augmenter leurs exigences d'autant plus qu'ils auront fait un effort considérable et très onéreux, et qu'ils n'auront même pas l'espérance d'obtenir de la Turquie endettée et sans argent une indemnité proportionnée. Ils réclameront pour le moins l'exécution intégrale de leur programme de réformes, qui soustrairait définitivement à l'administration ottomane les vilayets de Macédoine pour en faire des provinces ethniques qui feraient partie en droit du domaine ottoman, mais qui, au bout de peu d'années, pourraient acquérir la même indépendance qu'autrefois la Roumélie orientale et même la Bulgarie. Ces provinces ainsi constituées, bien loin de tomber sous l'influence de l'Autriche-Hongrie, constitueraient un rempart contre elle, et lui interdiraient à tout jamais la réalisation de son rêve d'expansion vers Salonique. Quelle serait alors l'attitude de l'Autriche-Hongrie? N'estimerait-elle pas que ses intérêts vitaux seraient compromis, la possession même du Sandjak ne présentant pour elle aucune utilité, si, au sud du Sandjak, doit

s'élever une barrière infranchissable, tout au moins jusqu'au jour lointain où, les circonstances aidant, elle aura pu établir son influence dans tout le bassin du Vardar, comme elle l'a déjà établie en Albanie?

En dehors même de l'exécution de leur programme de réformes, et surtout s'il n'est pas complètement accepté, les États balkaniques pourront demander, sous prétexte de rectification de frontières, de nouveaux territoires. Si la Grèce obtient la Crète, ses alliés co-vainqueurs ne trouveront-ils pas qu'elle est avantagée, alors surtout qu'elle aura couru les moindres risques et supporté le moindre choc? Si les Puissances accèdent à ce désir, ne seront-elles pas entraînées à faire œuvre de justice égale et à accorder aux autres quelques avantages?

Les grandes Puissances seront appelées à prononcer la sentence définitive et à statuer sur toutes ces demandes. Elles ne pourront y parvenir que si elles restent étroitement unies et si elles sont décidées à rendre un jugement impartial en faisant abstraction autant que possible de leurs intérêts personnels.

Cette union sera sans doute difficile à maintenir dès qu'on voudra abandonner le domaine des généralités vagues pour préciser les questions et définir les droits et les devoirs de chacun. Mais devant la gravité des conséquences d'un désaccord, les Puissances, et en particulier l'Allemagne, ne pourront-elles exercer une pression suffisante sur l'Autriche-Hongrie, la seule d'entre elles dont les ambitions peuvent se trouver compromises en quelque manière?

Dans le cas où les États balkaniques verraient leurs espérances s'effondrer à la suite de défaites imprévues, l'union étroite des grandes Puissances ne me paraît pas moins nécessaire. Il se peut qu'ils aient été trompés par une confiance aveugle et qu'ils commettent une folle imprudence en entreprenant la lutte contre la Turquie. Mais, dans ce cas même, bien qu'ils se soient montrés peu dociles aux avis des Puissances et que leur présomption puisse mériter un châtiment, celles-ci n'en devront pas moins intervenir à la première occasion favorable, et cela dans leur propre intérêt et pour plusieurs raisons.

Les grandes Puissances, malgré les intérêts considérables qu'elles possèdent en Turquie, ne peuvent pas, ce semble, faire faillite à la politique suivie par l'Europe dès le début du XIX^e^ siècle, politique qui a amené la diminution progressive et régulière du territoire européen de la Turquie. Une victoire indiscutée donnerait à la Turquie une puissance nouvelle, un prestige nouveau que les Puissances ne doivent pas désirer. Pendant longtemps les États balkaniques vaincus ne constitueraient plus qu'une force insuffisante et ne pourraient plus être l'avant-garde de l'Europe chrétienne.

D'autre part les victoires de la Turquie ne manqueraient pas d'avoir une grave répercussion dans toutes les régions islamiques et les Puissances, telles que l'Angleterre, la France, la Russie, qui doivent veiller à maintenir leur

autorité aussi complète que possible dans leurs possessions musulmanes, risqueraient d'y voir naître une recrudescence dangereuse de fanatisme religieux.

Enfin, la Russie, aussi bien son Empereur que son opinion publique, ne permettrait pas de laisser entamer de quelque manière l'œuvre d'Alexandre II, qui a libéré les peuples slaves du Sud avec l'assentiment tacite de l'Europe.

Dans les deux cas donc, que les premières batailles soient favorables ou défavorables aux États balkaniques, il me paraît indispensable que dès à présent les grandes Puissances se concertent pour imposer leur intervention aux belligérants trois semaines ou un mois après le commencement du conflit, dès après une victoire décisive de l'un ou de l'autre. Il n'est pas besoin d'insister sur les dangers que ferait naître pour l'Europe entière la prolongation du conflit. Le parfait accord entre les grandes Puissances n'est certes pas facile à établir et surtout à maintenir, mais s'il ne peut être obtenu, la paix européenne risque d'être fort compromise au printemps prochain.

186.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 464. *Paris, 17 octobre 1912, 13 h. 10.*

Suite à mon télégramme n° 462 [1].

L'Allemagne accepte donc formellement le principe d'une médiation avec confirmation de la règle du *statu quo*. Ce sont, à mon avis, les deux points essentiels. Si l'Autriche s'y ralliait, on pourrait immédiatement établir sur cette base un accord général, en ajoutant que la question de la conférence serait examinée ultérieurement.

[1] Télégramme circulaire, transmettant à divers postes le télégramme 354 de Berlin ci-dessus reproduit, à la date du 16 octobre, sous le numéro 176.

187.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 480. *Saint-Pétersbourg, 17 octobre 1912, 13 h. 22*

(*Reçu : 15 h. 15.*

J'ai communiqué hier à M. Sazonoff le projet de formule de votre télégramme n° 750 (1) relatif à l'accord à intervenir entre les Puissances en vue d'une médiation entre la Turquie et les États balkaniques.

Le Ministre accepte votre projet. Il croit toutefois que le texte du troisième alinéa, n'ayant pas été modifié, soulèvera des objections analogues à celles qu'à rencontrées le premier alinéa du projet en date du 13 octobre (2). A son avis les mots « la Conférence se réunira de même » pou[rront] faire croire que l'on proposera de convoquer la Conférence avant que les hostilités aient pris fin, ce qui risquerait de la faire échouer*.

188.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 583, 584 et 585. *Rome, 17 octobre 1912, 17 h. 50.*

(*Reçu : 18 h. 25, 18 h. 5.*)

Le marquis de San Giuliano me dit que, dans sa dernière conversation avec Votre Excellence, M. Tittoni a cru comprendre qu'en raison d'objections faites par le Ministre des Colonies vous deviez subordonner la reconnaissance de la souveraineté italienne à Tripoli à une réserve portant sur la fixation de la partie de notre frontière commune qui n'est pas encore délimitée. Le Ministre des Affaires étrangères insiste beaucoup sur l'effet grave que produirait

(1) Télégramme circulaire du 15 octobre, ci-dessus reproduit, n° 164.

(2) Voir ci-dessus, n° 138.

*Annotation du Ministre : *M. Isvolsky me dit que M. Sazonoff adhère au n° 1 et au n° 2.*

Pour le 3e, il fait les observations rapportées ci-dessous.

Mais pour le 4e il ajoute : « Enfin, il me paraît préférable d'éliminer pour le moment le 4e point concernant la souveraineté du Sultan ».

Cf. les deux télégrammes adressés le 17 et le 18 octobre par M. Isvolsky à M. Sazonoff à la suite de son entretien avec M. Poincaré. *Matériaux*, p. 286 et 287, *Un livre noir*, II, p. 557 et 558.

cette réserve sur l'opinion publique [italienne], et il m'a paru que cette perspective le préoccupait sérieusement. Je ne sais si la réserve signalée porte sur une question d'intérêt politique général. Mais s'il s'agit seulement de la question de frontière, je verrais un intérêt de tout premier ordre à ne pas la confondre avec la reconnaissance de la souveraineté. Il n'est pas douteux pour moi que cette reconnaissance accouplée à une [réserve] aurait en Italie une répercussion considérable que nous avons toutes raisons d'éviter dans les conjonctures actuelles.

Il me paraît que nous ne risquerions rien à reconnaître la souveraineté italienne sans viser la question de la fixation de frontière. Celle-ci reste intacte (les Italiens le reconnaissent sans difficulté). Nous demeurons maîtres de n'accepter sous ce rapport que ce que je considère comme conforme à nos intérêts et à nos droits. Cette délimitation pourrait d'ailleurs à mon sens devenir le prétexte de la remise au point de nos accords [antérieurs] avec l'Italie, comme la partie fixée par la convention franco-anglaise de 1899 fut le motif des accords franco-italiens de 1900 et 1902.

Confidentiel.

Je me permets d'ajouter que si nous étions de cette façon en mesure de reconnaître promptement, comme la Russie, la souveraineté italienne et de le faire avant la reconnaissance des alliés nous acquerrions une situation hors de pair. A ce propos, j'ai eu, ce matin, avec M. Giolitti un entretien tout à fait satisfaisant au sujet de la remise au point et du complément de notre accord. Le Président du Conseil y est nettement favorable. Il est beaucoup plus avancé à cet égard que la Consulta; et c'est sa décision qui prévaudra, car, plus que jamais, il est tout puissant.

189.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n° *Sofia, 17 octobre 1912, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Pour le Ministre de la Guerre :

Le Gouvernement bulgare a averti aujourd'hui par note le Gouvernement ottoman qu'il était obligé de recourir aux armes. L'ouverture des hostilités aura vraisemblablement lieu demain 18 octobre. Le Roi est parti ce matin pour rejoindre son quartier général à Starazagora-Matharel.

190.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 444. Secret. *Londres, 17 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

En accusant réception à Votre Excellence de sa dépêche n° 1036 [1], en date du 15 de ce mois, je la remercie des très intéressantes informations qu'elle a bien voulu me donner sur la politique de la Russie en Orient, la genèse et les stipulations de l'accord secret serbo-bulgare.

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir mis au courant des appréciations que vous inspire la responsabilité assumée, dans cette coalition balkanique, par le Gouvernement russe. Complétant les renseignements qui m'avaient été obligeamment fournis par le Directeur des Affaires politiques, la dépêche de Votre Excellence m'apporte sur la situation générale et sur les tendances de notre politique, une très précieuse indication.

Conformément à la communication téléphonique du chef de votre Cabinet, bientôt confirmée par un télégramme chiffré [2], je me suis abstenu de faire, auprès de Sir Edward Grey, la démarche que me prescrivait votre dépêche. Une lettre particulière de M. Daeschner m'a expliqué ce matin les raisons de ce contre-ordre. J'en apprécie la valeur et je crois que vous avez raison de ne vouloir entretenir le Gouvernement anglais de ce sujet délicat qu'après avoir pris vos précautions du côté de la Russie.

Mon rapport n° 441 en date du 16 de ce mois [3] rend compte à Votre Excellence d'une conversation que j'ai eue, il y a trois jours, avec Sir A. Nicolson sur la situation respective de nos deux Gouvernements envers la Russie dans la présente crise. Le langage du Sous-Secrétaire d'État permanent vous prouvera que, le jour où vous jugerez à propos de m'autoriser à parler ici dans le sens de votre dépêche du 15 octobre, j'aurai les plus grandes chances d'être exactement compris et de répondre par avance aux préoccupations du Gouvernement britannique.

[1] Voir ci-dessus, n° 170. — [2] Ce bref télégramme n'a pas été reproduit, comme faisant double emploi avec la pièce n° 173. — [3] Voir ci-dessus, n° 184.

191.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 591. *Péra, 17 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

Les Ministres de Bulgarie et de Serbie viennent de recevoir leurs passeports et l'on annonce que le premier coup de canon a été tiré. C'est donc la guerre. Si l'Europe veut bien faire son examen de conscience avec sincérité, elle devra reconnaître que la responsabilité d'un conflit lui revient tout entière.

La dernière crise orientale avait été résolue par le traité de Berlin du 13 juillet 1878, acte solennel entre tous, fruit des délibérations des grandes Puissances siégeant en réunion plénière sous la présidence du plus grand homme d'État de notre époque. Toutes les questions qui agitent sans cesse et troublent périodiquement l'Orient ont été abordées dans cet aréopage européen formé des Ministres des Affaires étrangères de tous les Gouvernements, assistés des diplomates les plus renommés de leur pays; elles ont été envisagées sous tous leurs aspects, tournées et retournées sur toutes leurs faces et tranchées ensuite par des décisions unanimes de l'Europe entière. Or, qu'est-il advenu de ces décisions? Celles qui n'ont pas été méconnues de prime abord ont été impunément violées par la suite; la principauté vassale de Bulgarie n'a pas longtemps payé le tribut qui lui était imposé; elle a absorbé au bout de quelques années la Roumélie orientale, elle s'est emparée des chemins de fer orientaux dont la possession avait été garantie à la compagnie concessionnaire; la milice qu'elle était autorisée à créer est devenue l'armée formidable qui entre aujourd'hui en campagne; et pour couronner toutes ces violations du traité de Berlin, elle s'est de sa propre autorité érigée en royaume indépendant. La Crète s'est détachée de l'Empire. L'Autriche-Hongrie s'est approprié la Bosnie et l'Herzégovine qui lui avaient été remises en dépôt. La Grèce et le Monténégro n'ont pu s'étendre jusqu'aux frontières qui leur avaient été assignées; par contre, non plus que la Serbie et la Bulgarie, ils n'ont pris leur quote-part de la Dette publique ottomane. Batoum n'est pas un port franc et les ports monténégrins ne sont plus neutralisés. Est-il besoin de rappeler, en ce jour où cette omission est invoquée par les États balkaniques comme leur principal grief et le vrai motif de leur prise d'armes, que les stipulations relatives aux réformes à accomplir en Macédoine sont restées lettre morte? Que dire de celles promises à l'Arménie? Ne vient-on pas de voir enfin une des grandes Puissances de l'Europe, signataire du traité de Berlin et garante de

l'intégrité de l'empire ottoman, porter délibérément atteinte à celle-ci par simple convoitise des provinces africaines de la Turquie?

Que reste-t-il donc du traité de Berlin? Il en reste les États balkaniques eux-mêmes; seulement ce n'est pas au congrès qui a simplement dressé leur acte de naissance, mais aux armes, que ces États doivent le jour. L'œuvre de la force a vécu tandis que celle de la diplomatie est mort-née. Les Puissances en effet, après avoir tenu leurs assises en grand apparat, se sont désintéressées de leurs décisions; la représentation terminée, nulle ne s'est souciée des suites qu'elle devait recevoir, quelques-unes sont allées jusqu'à déchirer de leurs propres mains le traité qu'elles avaient élaboré et signé avec tant de fracas. On ne saurait donc s'étonner que leur prestige en ait souffert et que leur action ait été frappée de stérilité quand elles ont voulu prévenir la conflagration qui vient de s'allumer dans les Balkans et qui menace l'Europe entière. Les États balkaniques ont appris à leur école qu'il n'y avait rien à attendre de la diplomatie et que la force seule est féconde. Aussi, après avoir aiguisé leurs armes pendant de longues années, y ont-ils recours dès qu'en s'unissant ils s'imaginent être de taille à se mesurer avec leur puissant voisin. Rien n'a pu les arrêter, ni promesses ni menaces de l'Europe, car aux unes comme aux autres ils n'ajoutent nulle foi, pas même la déclaration catégorique qu'aucun agrandissement territorial ne leur sera permis, car ils ne doutent pas qu'une victoire de leurs troupes, combinée avec la rivalité des grandes Puissances, aura raison de cette résolution comme il en a été, sans beaucoup d'efforts, de toutes les décisions du congrès de Berlin. La guerre qui a éclaté aujourd'hui est ainsi le fruit des continuelles défaillances de l'Europe pendant le tiers de siècle qui s'est écoulé depuis la signature du traité du 13 juillet 1878.

192.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne.

T. nos 755 et 756, 756 et 757, 580 et 581, 465 et 466. Urgent.

Paris, 18 octobre 1912, 10 h. 40, 11 h.

Tenant compte des préférences qui m'ont été manifestées par les divers Cabinets, j'ai rédigé la proposition suivante, que je vous prie de soumettre d'urgence à l'acceptation du Gouvernement près duquel vous êtes accrédité :

1° Les Puissances se concerteront immédiatement à l'effet d'interposer,

en temps opportun, leur médiation entre la Sublime Porte et les Gouvernements des États balkaniques;

2° Si la médiation réussit, les Puissances se concerteront pour l'étude et l'application des réformes à introduire dans la Turquie d'Europe;

3° Si la médiation échoue, les Puissances se concerteront pour prendre à la fin des hostilités, les mesures que commanderont le souci de la paix générale et l'intérêt commun de l'Europe;

4° Les Puissances s'accordent, d'ailleurs, à ne rien entreprendre qui soit contraire à la souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan et à l'intégrité de l'Empire ottoman.

Aucune Puissance n'a écarté l'idée d'une Conférence. Mais deux d'entre elles ont exprimé l'avis qu'elle ne peut pas faire l'objet d'une décision actuelle, qu'elle doit être précédée d'une étude préparatoire entre les Cabinets. J'ai donc employé une formule destinée à ne rien préjuger sur ce point.

Mais, d'accord avec l'Angleterre et la Russie, je persiste à considérer la médiation comme le prélude normal d'une conférence [1].

(*Pour Berlin et Vienne seulement.*) Dès que vous aurez obtenu l'adhésion des Gouvernements allemand, austro-hongrois, veuillez vous efforcer de l'amener, en outre, à reconnaître plus explicitement qu'il ne l'a fait jusqu'ici son adhésion au principe de la conférence.

193.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 688. Confidentiel. *Paris, 18 octobre 1912, 12 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 583 [2].

Je regrette que vous n'ayez pas fait remarquer au Gouvernement italien que la France n'est dans le cas d'aucune des Puissances qui sont disposées à reconnaître la souveraineté sans réserve. L'Italie va devenir, en effet, notre voisine et nous ne pouvons lui reconnaître cette souveraineté sans préciser le territoire auquel elle doit s'étendre et sans sauvegarder nos droits. Nous ne

[1] Le contenu de ce télégramme a été transmis, le 18 octobre, à Rome 689, Constantinople 591. Le télégramme adressé à Rome contenait cette indication : «Veuillez faire savoir officieusement au Gouvernement royal». Le télégramme adressé à Constantinople portait cette mention : «Pour votre information personnelle».

[2] Voir ci-dessus, à la date du 17 octobre, n° 188.

pouvons nous assurer « *une situation hors pair en Italie* », aux dépens des intérêts français; notre amitié pour l'Italie ne doit pas tourner en duperie.

La Convention anglo-française de 1899 part du tropique du Cancer et laisse par conséquent indéterminée la frontière sur plus de douze cents kilomètres. Il dépend du Gouvernement italien de formuler sa demande de reconnaissance dans des termes qui réservent entièrement nos droits.

194.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 220. *Vienne, 18 octobre 1912, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 13 h.)

Dans une lettre qui me parvient à l'instant, le comte Berchtold expose ses vues au sujet de la proposition de Votre Excellence; elles sont conformes à ce que laissait supposer votre communication par le télégraphe 462 (1).

« J'adhère volontiers à l'idée de M. Poincaré en ce qui concerne l'ouverture de pourparlers entre les [grandes] Puissances au sujet d'une médiation à entreprendre *en temps opportun*. Je constate aussi avec plaisir que la manière de voir du Gouvernement français concorde avec la mienne en ce qu'il appartiendra aux grandes Puissances de fixer le moment où elles auraient à interposer leur médiation.

« Quant à la réunion d'une Conférence internationale, je suis d'avis qu'elle devra être précédée d'une étude préparatoire entre les Cabinets. Il est [entendu] et M. Poincaré s'est du reste exprimé dans le même sens vis-à-vis du comte de Szecsen, qu'au sein de cette Conférence les représentants des grandes Puissances auraient seules voix et séance.

Je partage entièrement l'opinion de votre Ministre que la souveraineté du Sultan et l'intégrité de son Empire auraient à former la base des travaux de la Conférence » (2).

(1) Télégramme circulaire, transmettant à divers postes le télégramme 354 de Berlin ci-dessus reproduit à la date du 16 octobre, n° 176.

(2) Cette lettre est reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4124.

195.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Athènes, Berlin, Constantinople.

T. nos 757, 758, 691, 467, 211, 582, 594.

Paris, 18 octobre 1912, 16 h. 25.

(*Reçu :* 19 h. 51.)

L'Ambassadeur de Russie m'a fait savoir hier que le Gouvernement impérial a demandé au Gouvernement grec de n'entreprendre aucune action navale contre les Dardanelles. M. Isvolsky m'a exprimé le désir de voir le Gouvernement de la République appuyer cette demande [1].

J'ai répondu que je suis disposé à seconder les vues du Gouvernement russe si, réciproquement, celui-ci consent à insister avec nous, auprès du Cabinet d'Athènes, afin que la flotte grecque s'abstienne de toute offensive entre Alexandrette et Beyrouth.

M. Isvolsky en a immédiatement référé à M. Sazonoff.

Pour Londres seulement. Je vous autorise à communiquer au Gouvernement britannique ce qui précède.

196.

Note verbale de la légation de Bulgarie.

Paris, 5-18 octobre 1912.

La légation royale de Bulgarie est chargée par son Gouvernement de communiquer au Gouvernement de la République française ce qui suit :

L'anarchie qui règne en Turquie et qui trouble si profondément le repos et la sécurité des pays voisins, s'étant aggravée depuis quelque temps, les grandes Puissances ont jugé nécessaire de prendre en mains la réalisation des réformes prévues par l'article 23 du Traité de Berlin. En réponse à cette dernière expression de la volonté collective de l'Europe, la Sublime Porte a eu recours à un procédé qui lui a servi plus d'une fois. Elle a déclaré qu'elle appliquera des

(1) Cf. le télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff reproduit dans *Matériaux*, p. 287 et *Un livre noir*, II, p. 559.

réformes sérieuses aussi bien en Turquie d'Europe que dans ses provinces d'Asie, mais qu'elle ne croit pas qu'une ingérence étrangère dans l'application sera profitable à l'œuvre des réformes.

Cette promesse du Gouvernement ottoman d'appliquer seul des réformes sérieuses a rencontré auprès de tout le monde la méfiance dont parlait le comte Andrassy dans sa note du 30 décembre 1875 : « une des causes principales de cette méfiance profondément enracinée, disait avec raison l'ancien Chancelier d'Autriche-Hongrie, doit être recherchée dans le fait que plus d'une mesure annoncée dans les derniers rescrits du Sultan a déjà été proclamée, sans que le sort des chrétiens en ait éprouvé une amélioration sensible ».

Depuis trente-sept ans, les événements ont surabondamment démontré la justesse du jugement, aussi les Gouvernements royaux de la Bulgarie, de la Grèce et de la Serbie, ne pouvant plus tolérer les souffrances de leurs congénères en Turquie et une situation grosse de dangers pour leur avenir, avaient décidé de demander un contrôle efficace pour l'élaboration et la réalisation des seules réformes radicales capables d'améliorer le sort misérable des chrétiens et la pacification de la péninsule des Balkans.

Cette dernière tentative, dont la modération contrastait avec l'attitude provocatrice de la Turquie, qui avait mobilisé sans motifs sérieux contre les États balkaniques, ayant échoué et la rupture des relations diplomatiques ayant été ordonnée par la Sublime Porte, les Gouvernements royaux de la Bulgarie, de la Grèce et de la Serbie se sont vus à leur grand regret dans l'obligation de recourir à la force des armes.

La Bulgarie, se trouvant dès lors en état de guerre avec la Turquie, vient de lui adresser une déclaration formelle conformément à l'article premier de la Convention relative à l'ouverture des hostilités du 17 octobre 1907.

Le Gouvernement royal de Bulgarie espère que le but qu'il poursuit, en déclarant la guerre, coïncide avec les intérêts de tous les peuples civilisés.

Les étrangers résidant dans les provinces dont la pacification permanente est l'objet de la guerre, ne pourront que profiter de cette pacification. Sous un régime d'ordre, de liberté et de progrès, les intérêts des nationaux de tous les pays sont sûrs d'être protégés ; la prospérité matérielle et le développement intellectuel sont certains d'être l'objet d'une sollicitude aussi constante qu'éclairée.

Aussi le Gouvernement royal croit-il pouvoir compter sur les sympathies des Nations amies et fait-il un appel pressant au Gouvernement de la République française de ne pas lui refuser sa neutralité bienveillante dans la lourde tâche qu'il vient d'assumer.

197.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 471. *Péra, 18 octobre 1912, 12 h. 50.*

L'Ambassadeur d'Allemagne, au cours d'une visite qu'il m'a rendue hier, m'a fait une ouverture dont je crois devoir rendre compte à Votre Excellence : «Nous ne pouvons, m'a-t-il dit, laisser la Turquie sans argent; ce serait dangereux à tous égards. Pourquoi ne nous entendrions-nous pas pour lui en fournir?» Je n'ai pas manqué de m'enquérir aussitôt de l'origine de cette suggestion ; j'ai été amené à constater que le Gouvernement ottoman, fidèle aux traditions de la Sublime Porte, s'était adressé à mon collègue allemand pour obtenir le concours de la finance française. Celle-ci en effet n'a que trop souvent donné l'impression à Constantinople qu'elle était à la remorque de la Deutsche Bank de sorte que, chaque fois que nos établissements cherchent à se dérober, la Sublime Porte s'adresse à la place de Berlin pour faire marcher celle de Paris. Sans traiter ici la question de savoir s'il convient ou non d'abandonner la Turquie, je crois devoir appeler l'attention particulière de Votre Excellence sur l'importance capitale qu'il y a à ce que nos banques prennent une détermination à ce sujet, d'accord avec le Gouvernement de la République, et s'y tiennent indépendamment de toute pression de Berlin.

198.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n^{os} 344, 345. *Paris, 18 octobre 1912, 17 h. 30, 17 h. 45.*

Si, comme je n'en doute pas, vous concluez avec le Gouvernement royal, vous pourrez déclarer à M. Garcia Prieto que l'accord est désormais réalisé entre les deux Gouvernements. Toutefois, avant de parapher les instruments, il y aura lieu de collationner les textes.

Je vous serai donc obligé de m'adresser le plus tôt possible par télégramme en clair toutes les additions ou modifications apportées aux articles du projet

annexé à votre dépêche n° 209 du 26 juillet [1]. Je vous autoriserai ensuite à parapher.

Je vous rappelle à ce propos mes dépêches n°s 324, 334 et 354 [2] au sujet de la présentation des candidats pour le Khalifa, de la concession du chemin de fer Tanger-Fez dans la zone internationale et des rapports du Khalifa avec les agents consulaires.

Aussitôt que vous aurez conclu, je vous prie de marquer encore au Ministre d'État le prix que nous attacherions au règlement amical des questions visées par votre dépêche n° 299 [3]. Il serait également désirable que le Gouvernement royal autorisât la création d'un vice-consulat de carrière à Melilla.

199.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 488. Absolument secret. *Berlin, 18 octobre 1912*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 octobre.)

Mes télégrammes ont fait connaître à Votre Excellence les préoccupations du Secrétaire d'État au sujet du développement des sympathies du peuple russe pour les petits États balkaniques [4]. Les représentants de ces États au contraire ne dissimulent pas leur satisfaction : ils y voient la justification de la conduite de leurs Gouvernements.

À la vérité, il est impossible de croire que cette conduite n'a pas été à l'origine inspirée par la Russie, à laquelle, suivant une expression de M. Boghitchévitch que je vous ai rapportée dans son temps, les Gouvernements balkaniques obéissaient comme des enfants. Il suffit, pour en juger, de se reporter au langage que M. Isvolsky tenait à Votre Excellence, il y a un mois, et qu'elle m'a fait connaître par son télégramme du 21 septembre, n° 499 [5]. « M. Isvols-

(1) Diverses modifications concernant tant la délimitation des zones d'influence que les clauses financières du traité, et la nomination d'un Khalifa dans la zone espagnole avaient dû être apportées au projet auquel M. Poincaré fait allusion.

(2) Dépêches du 8 août, du 12 août et du 8 octobre, relatives aux points indiqués ci-après par M. Poincaré.

(3) Cette dépêche est relative aux réclamations de quelques particuliers de nationalité française dont les intérêts au Maroc se trouvaient lésés.

(4) Dans le télégramme n° 337, du 13 octobre, M. Jules Cambon, rapportant un entretien avec le Sous-Secrétaire d'État par intérim, mandait : « M. de de Stumm est inquiet du réveil du sentiment populaire en Russie en faveur des Slaves des Balkans et des bruits qui courent que la position de M. Sazonoff est ébranlée. Il considère que, malgré ce que dit la presse, la situation peut être envisagée avec beaucoup plus de calme en ce qui concerne l'Autriche qu'en ce qui touche le sentiment public russe »; Voir aussi, à la date du 16 octobre, le numéro 176.

(5) Voir tome III, 3e série, le numéro 445 avec la note finale. Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12287.

ky, disiez-vous, a des raisons de croire que la Bulgarie compte sur un mouvement monténégrin pour provoquer l'incendie et qu'elle est prête à partir elle-même en guerre vers le 15 octobre.» A moins d'attribuer à M. Isvolsky le don de prophétie, il est singulier que, dès cette époque, il pût fixer avec cette précision significative la marche qu'ont suivie les événements. Quoi qu'il en soit, M. de Kiderlen a de réelles inquiétudes au sujet de la solidité de la situation ministérielle de M. Sazonoff : sur ce point, il tient à tous mes collègues le même langage qu'à moi et ne cesse de maudire ce qu'il appelle «l'influence à Saint-Pétersbourg des Monténégrins».

Il se rend compte en même temps des divergences que la suite des événements peut faire naître entre la Russie et l'Angleterre et il les croit à peu près inévitables. La proclamation du Roi de Bulgarie faisant appel au souvenir du Tsar libérateur et au sentiment religieux des orthodoxes contre les musulmans était significative et de nature à exciter les défiances de l'Angleterre, Puissance musulmane, au regard de la Russie.

Cependant l'Angleterre et la Russie viennent de se montrer unies, mais c'était sur un point où leurs intérêts commerciaux sont d'accord, je veux dire sur le maintien de la liberté des Dardanelles. Il est plus difficile d'agir d'accord quand ce sont des sentiments qui sont en jeu et non pas des intérêts et quand les passions religieuses des orthodoxes russes et des Indiens musulmans sont en opposition. Je n'en veux pour preuve que le langage tenu cette semaine (je le tiens de source sérieuse) par M. de Hartwig à M. Pachitch ; M. de Hartwig aurait dit au ministre serbe que la politique de M. Sazonoff n'était pas celle de la nation russe, et que si les Slaves étaient vaincus par les Turcs, l'émotion du peuple russe emporterait tout.

Et d'un autre côté, les susceptibilités anglaises commencent à s'émouvoir. C'est ce qui explique pourquoi récemment le sentiment britannique s'est montré profondément blessé par le langage de nos propres journaux. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même. Un Anglais, qui porte un des noms les plus considérables de la vieille Angleterre, m'écrivait à ce propos avec une franchise toute britannique : «Je crains que nous ne vous ayons habitués à trop de complaisance de notre part.» Je suis même autorisé à penser, d'après des renseignements autrichiens, qu'il y a en ce moment une certaine tendance à un rapprochement entre Londres et Vienne ; évidemment cela provient des inquiétudes ressenties en Angleterre.

Les divergences qui peuvent naître entre la Russie et la Grande-Bretagne n'échappent certainement point à la Chancellerie allemande. Elle en fait état et elle se réserve. En effet, la Chancellerie impériale ignore où en sont exactement les choses, et elle agira suivant l'événement. Comme le disait M. de Bismarck, elle tient toutes ses portes ouvertes pour prendre à l'heure voulue celle qui ne se fermera pas devant elle, et suivre la direction que les circons-

tances lui indiqueront. Sa prévoyance politique ne va pas au delà de ce point : garder sa liberté ; mais elle va jusque là et elle s'y tient fermement.

Elle attache beaucoup de prix au fait que les circonstances ont permis à la France et à l'Allemagne de manifester une certaine communauté de vues à propos de l'Orient. Assurément, malgré toutes les amertumes que la politique de l'Autriche lui a causées et lui cause tous les jours, elle se montrera fidèle alliée en cas de difficultés graves, mais elle aimerait n'y être pas obligée et elle préférerait pouvoir rester neutre.

Elle voit donc avec une joie maligne la Russie et l'Angleterre exposées à se trouver aux prises. M. de Kiderlen disait l'autre jour à un de mes collègues : « Si les Bulgares arrivent à San Stefano, les Russes et les Anglais n'auront peut être pas la même chose à dire. » Mais on pourrait lui répondre que si les Turcs sont vainqueurs, c'est la Russie et l'Autriche qui n'auront pas la même chose à dire.

C'est sans doute pour laisser à l'action diplomatique son autorité discrète au moment critique que l'on redoute ici de s'engager dès aujourd'hui sur le terrain sonore d'une Conférence. Autour d'un tapis vert les amours propres sont en jeu et la liberté de chacun n'est plus entière.

Le diplomate réaliste qui dirige les affaires étrangères de l'Empire allemand ne veut pas arrêter dès aujourd'hui ses résolutions à venir. Il ne croit qu'à la force des choses et il est imbu de la maxime de Frédéric II, que l'art du politique est de profiter des événements et non d'essayer de les faire naître. Il redoute aujourd'hui la chute de M. Sazonoff et il souhaite qu'aucun des belligérants n'ait un succès décisif, car il est ému de l'ébranlement qui se produirait alors en Europe. Cette possibilité l'inquiète autant qu'elle l'attire. Les traditions de la Cour de Prusse lui rendent pénible tout ce qui peut l'amener à se séparer entièrement de la Russie, car malgré la différence des temps, au fond, cette Cour incline toujours, comme en 1855 pendant la guerre d'Orient et en 1863 lors de l'insurrection de Pologne, à prendre au regard de la Russie un autre parti que l'Autriche. L'Allemagne n'est plus la Prusse ; l'Europe d'aujourd'hui n'est plus celle d'avant 1870, mais néanmoins le Secrétaire d'État sent les conséquences lointaines qu'auraient une rupture entre l'Angleterre et la Russie, un rapprochement entre l'Angleterre et l'Autriche et un refroidissement entre l'Italie et l'Autriche au sujet des Balkans. C'est ce qui l'amenait récemment à dire, dans une conversation qui m'est revenue, que la guerre balkanique pourrait bien finir par apporter des changements dans les rapports des Puissances entre elles.

La France, dont la situation actuelle n'est pas sans analogie avec celle de l'Allemagne, apparaît comme plus désintéressée : elle peut beaucoup pour empêcher que les divergences de tendances entre Londres et Saint-Pétersbourg ne grandissent ; elle est aussi placée pour être un intermédiaire utile et

maintenir entre Saint-Pétersbourg et Vienne l'accord qui s'est déjà produit et, de ce côté, elle est assurée de la collaboration de l'Allemagne. Elle est donc en situation d'exercer une influence pacificatrice. L'Allemagne le sait et le sent et, si j'en juge par le langage que le Chancelier me tient toutes les fois que je le vois, elle s'en réjouit, comme d'un gage de paix pour elle-même.

200.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. n^os^ 758, 760, 692. *Paris, 19 octobre 1912, 12 h. 45.*

Conformément à l'avis du jurisconsulte de mon Département, j'estime que la Crète doit être maintenue à l'abri des entreprises qui pourraient être tentées, soit par la Grèce pour l'annexer, soit par la Turquie pour y rétablir son autorité directe.

La présence d'une force navale me paraît donc indispensable, à l'effet de manifester la continuité du mandat que les quatre Puissances ont assumé en 1898. Toutefois, les commandants de cette force devraient, selon moi, s'abstenir de toute action coercitive, sauf le cas où la population musulmane de l'île risquerait d'être massacrée.

(*Pour Londres et Saint-Pétersbourg.*) Si, comme je l'espère, le Gouvernement près duquel vous êtes accrédité partage ces vues, veuillez le prier d'envoyer d'urgence les instructions nécessaires.

(*Pour Rome.*) Veuillez communiquer officieusement ces vues au Gouvernement royal.

201.

Note à l'ambassade d'Italie.

19 octobre 1912.

En réponse à la lettre, en date de ce jour, par laquelle Son Excellence l'Ambassadeur d'Italie a notifié à Son Excellence M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères que l'« état de guerre entre l'Italie et la Turquie a pris fin », Son Excellence M. Poincaré a l'honneur de déclarer à Son Excellence M. Tittoni que le Gouvernement de la République française reconnaît la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

202.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 357, 358. *Berlin, 19 octobre 1912, 15 h. 40, 16 h. 55.*

(*Reçu :* 16 h. 10, 20 h. 15.)

Suite à mon télégramme n° 356 (1).

Voici la réponse du Gouvernement allemand aux dernières propositions que j'ai faites hier au Secrétaire d'État :

« Le Gouvernement impérial est d'accord avec le Gouvernement de la République sur la convenance, pour les Puissances, d'interposer en temps opportun leur médiation entre les belligérants dans la péninsule des Balkans. Les Puissances devront se concerter, au moment où il paraîtra y avoir lieu de proposer cette médiation, sur les termes dans lesquels elle pourrait se produire.

« Quelle que soit la réponse faite par les belligérants à la médiation des Puissances, celles-ci se concerteront sur les mesures à prendre en vue du maintien de la paix générale, de l'intérêt commun de toutes les Puissances, et de l'amélioration de l'administration de la Turquie d'Europe, ces mesures devant reposer sur le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman* ».

La réponse du Gouvernement impérial que j'ai transmise à Votre Excellence appelle un certain nombre de remarques.

En premier lieu, elle constate l'accord entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement français sur le principe de la médiation, mais elle remet au moment opportun où cette médiation pourra se faire l'examen des conditions dans lesquelles elle se produirait, la situation des belligérants pouvant changer d'ici là.

Il résulte d'une conversation que M. de Bethmann a eue hier avec un de mes collègues qu'aux yeux du Chancelier, la Russie et l'Autriche ne troubleront pas la paix, mais qu'une intervention précipitée pourrait les amener à sortir de leur attitude négative. Par suite il importerait d'après lui d'attendre le moment où, les belligérants étant fatigués, les tiers pourraient se placer entre eux. Il ne croit pas à des succès décisifs de part ni d'autre et ceci répond

(1) Par son télégramme 356 du 18 octobre, 20 h. 12, M. Jules Cambon annonce simplement qu'il a remis à M. de Kiderlen les propositions de M. Poincaré. Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12290.

*Annotation du Ministre : *C'est un texte à peu près équivalent au nôtre, mais non identique, et on ne nous dit pas si Berlin désire qu'il y soit substitué.*

aux vues de M. de Kiderlen et du maréchal von der Goltz que j'ai indiquées dans mon télégramme 351 (1).

En second lieu, la réponse du Gouvernement impérial ne distingue pas suivant que l'accueil fait à la proposition de médiation par les belligérants aura été favorable ou défavorable. Dans les deux cas, les Puissances devront délibérer entre elles en vue de leurs intérêts communs et des améliorations à apporter dans l'administration de la Turquie d'Europe. Il est à noter que le Gouvernement impérial a préféré le mot « améliorations » au mot « réformes » évidemment en vue de ménager la Porte.

Enfin, en troisième lieu, le Secrétaire d'État estime préférable de ne pas parler dans un paragraphe spécial du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, car les Puissances proposeront certainement le maintien de cette intégrité, mais les modalités suivant lesquelles elle sera maintenue dépendront des événements qui se produiront à la fin de la guerre et il n'y a pas lieu de préciser davantage.

Si Votre Excellence jugeait que le Gouvernement français peut prendre acte de la déclaration d'accord sur le principe de la médiation faite par le Gouvernement impérial, ce serait un résultat acquis. Il pourrait faire l'objet d'une déclaration commune des Puissances qui serait une garantie du maintien du concert européen que poursuit Votre Excellence au cours des événements qui vont suivre.

203.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 589. *Rome, 19 octobre 1912, 22 h. 30.*

(*Reçu : 23 h. 40.*)

Réponse à votre télégramme 689 (2).

Le marquis de San Giuliano, à qui j'ai fait part de votre dernière proposition, m'a répondu qu'il me donnerait une réponse définitive après avoir échangé ses idées à cet égard avec le comte Berchtold, qu'il doit rencontrer lundi. Il me charge toutefois de vous dire que cette proposition lui laisse une impression très favorable et qu'il adhère notamment volontiers à la pensée d'une médiation « en temps opportun ». Il juge en outre très utile que les

(1) Du 15 octobre, non reproduit. Il indiquait que M. de Kiderlen « croyait au succès des Bulgares au commencement des hostilités », mais estimait « que les Turcs l'emporteraient ensuite. » — (2) Télégramme circulaire du 18 octobre. Voir ci-dessus, n° 192, note 1.

Puissances décident dès à présent de se concerter plus tard si la médiation réussit, en vue de l'application des réformes à introduire dans la Turquie d'Europe et, en cas d'insuccès de la médiation, en vue des mesures à prendre après les hostilités dans l'intérêt de la paix générale.

Le marquis de San Giuliano est également d'accord sur le quatrième point de la proposition. Il allègue comme très important que toutes les grandes Puissances se tiennent régulièrement en contact pendant toute la durée de la crise actuelle.

204.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 588. *Rome, 19 octobre 1912, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 20, à 0 h. 1.)

Mon collègue anglais vient de m'informer que, sur l'instruction de Sir Edward Grey, il avait fait savoir aujourd'hui au marquis de San Giuliano que le Gouvernement britannique, conformément à la promesse qu'il avait faite avant la signature de la paix, reconnaissait sans restriction la souveraineté italienne en Tripolitaine.

Les Gouvernements allemand et autrichien, d'après les renseignements que je tiens de la Consulta, ont fait également connaître hier leur acceptation de la souveraineté; mais je ne connais pas la forme exacte de cette adhésion.

205.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 597. *Péra, 19 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

La lecture des journaux de France, qui nous arrivent avec plusieurs jours de retard en raison de l'interruption des communications dans les Balkans, me révèle l'étendue de l'alarme jetée en Europe au sujet de la conclusion de la paix italo-turque. Toute la presse a annoncé que la rupture des pourparlers d'Ouchy était imminente sinon même consommée et les Gouvernements comme le public ont été troublés par des démarches et des publications inquiétantes. Tout ce bruit ne pouvait être, comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence le

13 courant sous le numéro 444 (1), qu'une manœuvre de la dernière heure, car la mobilisation balkanique assurait le succès des négociations italo-turques dans le sens des prétentions de l'Italie*. Cette manœuvre, il n'y a plus à en douter aujourd'hui, était d'origine italienne et avait, semble-t-il, pour objet d'enlever d'emblée et quelque peu par surprise la reconnaissance par les Puissances de la souveraineté italienne sur la Libye. Si l'on en croit les informations d'agences elle aurait même réussi à Saint-Pétersbourg et Vienne.

La Russie et l'Autriche n'ont, il est vrai, aucun intérêt en Libye; il n'en est pas de même de l'Angleterre et de la France. La France en est limitrophe sur des milliers de kilomètres; il importe donc que tout d'abord l'Italie accepte les limites fixées par la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 (2) et par la convention franco-turque du 19 mai 1910 avec l'addition relative au point d'eau de Saniet Smeïda**, puis que des dispositions soient convenues en vue de la délimitation entre les points extrêmes des lignes de démarcation tracées par ces deux conventions.

En outre la Tripolitaine est la voie la plus directe pour conduire à nos possessions du Tchad. Il serait donc bon que des stipulations spéciales assurassent la sécurité et la liberté du transit des caravanes en franchise de droits entre Bilma et la Méditerranée et peut-être aussi le passage de nos courriers postaux, de nos fonctionnaires civils et militaires et même à la rigueur des relèves de troupes.

En matière judiciaire, nous ne saurions évidemment abandonner nos privilèges capitulaires au profit de juridictions indigènes ou de tribunaux de fortune, mais seulement, comme cela a été exigé de nous en Tunisie, à condition que nos ressortissants seront justiciables uniquement de tribunaux italiens constitués sur le modèle de ceux de la métropole.

Votre Excellence a bien voulu m'informer de l'intention du Gouvernement anglais de réclamer en matière commerciale le régime de la porte ouverte et de l'égalité de traitement. S'il entend par là que les marchandises étrangères devront être reçues et traitées en Libye sur le même pied que les produits italiens eux-mêmes, cette exigence dépasse notre doctrine, mais peut-être, si nous ne la formulons pas, devrions-nous du moins obtenir de l'Italie qu'elle ne nous l'oppose pas non plus au Maroc le cas échéant.

Nous avons encore à aviser aux intérêts des protégés, des associations, des écoles et des établissements français de toute sorte existant en Libye***. Il

(1) Voir ci-dessus, n° 142.

*Annotation du Ministre : *Envoyer copie d'urgence à M. Barrère, et envoyer copie des télégrammes de M. Barrère à M. Bompard, pour tâcher d'adoucir (?) la rigueur de leurs points de vue respectifs.*

(2) Suivant la lettre adressée le 10 juillet 1902, par M. Prinetti à M. Barrère, l'Italie acceptait cette limite. Voir tome II, 2e série, n° 329.

**Annotation du Ministre : *M. Bompard ignore-t-il les accords de 1902?*

***Annotation du Ministre : *A retenir en vue d'une négociation immédiate.*

semble qu'à ce point de vue nous aurions à demander à l'Italie de souscrire des engagements semblables à ceux qui sont consignés dans le protocole annexé à la Convention franco-italienne du 28 septembre 1896 relative à la Tunisie. Si, comme je le crois, les faveurs reconnues par ce protocole aux écoles italiennes dans la Régence ont été encore étendues par la suite, il serait bon de stipuler la même extension au profit des écoles françaises en Libye*. Cette parité de traitement nous mettrait à l'abri de trop grandes exigences de l'Italie dans notre protectorat tunisien.

Enfin la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye nous y déposséderа du protectorat catholique. Votre Excellence sait que ce protectorat n'a pas en Orient de pire adversaire que l'Italie. Sous la pression des associations que protège le Gouvernement italien et qui agissent pour son compte, les Carmes de Syrie ont abandonné notre protectorat à la veille de la guerre, les missions des Capucins de la mer Noire étaient poussées à imiter leur exemple, les congrégations italiennes cherchent à s'installer à Mossoul et à Damas pour concurrencer les nôtres, partout nous trouvons l'Italie sur notre chemin dans cet ordre de choses en Turquie. Ne pourrait-on tirer parti de l'occasion qui s'offre à nous pour l'amener à modérer son action contre notre protectorat en Turquie en échange de l'abandon que nous lui en ferions en Libye? A ce point de vue je me permets de rappeler à Votre Excellence la nécessité d'une stipulation expresse pour mettre les œuvres éminemment françaises du Père Prun à Nazareth** à l'abri de l'accaparement de l'Italie et de renvoyer le Département à ce sujet à ma dépêche n° 495 du 28 août dernier [1].

206.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 693. *Paris, 20 octobre 1912, 11 h. 35.*

Je viens de déclarer à M. Tittoni que «le Gouvernement de la République reconnaît la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.»

D'autre part, j'ai proposé à l'Ambassadeur d'Italie de signer l'accord ci-après :

Entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement royal d'Italie, il est entendu :

1° Que le Gouvernement royal d'Italie et le Gouvernement de la Répu-

*Annotation du Ministre : *A joindre à la question des ressortissants tripolitains en Tunisie.*

**Annotation du Ministre : *A retenir.*

[1] Par cette dépêche, M. Bompard appelait l'attention du Ministre sur la situation de l'orphelinat salésien de Nazareth.

blique française s'accorderont réciproquement, au Maroc et en Lybie, toute facilité et tout appui pour réaliser, dans l'un et l'autre de ces pays, les mesures d'ordre politique, administratif, judiciaire, économique et financier que lesdits Gouvernements jugeront à propos d'y édicter;

2° Que le traitement de la nation la plus favorisée sera réciproquement assuré à la France, en Libye, et à l'Italie au Maroc, ledit traitement devant s'appliquer, de la manière la plus large, aux nationaux, aux ressortissants, aux produits, aux établissements et aux entreprises de l'un et l'autre États.

Paris, 19 octobre 1912.

M. Tittoni m'a déclaré que cet accord a sa pleine approbation.

Je lui ai en outre notifié mon intention de publier cet accord immédiatement. M. Tittoni a aussitôt télégraphié dans ce sens à Rome. Veuillez agir de même auprès de M. San Giuliano.

207.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 592. *Rome, 20 octobre 1912, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 21, à 1 h. 30.)

En l'absence du marquis de San Giuliano parti aujourd'hui pour Pise, j'ai fait ce soir même au prince de Scalea, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, la communication prescrite dans votre télégramme n° 693 (1).

Celui-ci en a référé au Président du Conseil lequel lui a fait la réponse suivante, dont la substance a dû être télégraphiée à M. Tittoni :

M. Giolitti est disposé à faire l'accord proposé, mais il désirerait qu'il eût un caractère moins général et que certains points en fussent développés davantage. Il ne croit pas toutefois pouvoir adhérer à la publication de l'accord auquel il désire conserver un caractère secret pour les raisons suivantes :

1° Parce que cette publication placerait l'Italie dans une situation difficile à l'égard des Puissances qui ont reconnu la souveraineté sans condition et sans avoir fait aucun accord analogue;

2° Parce qu'elle redoute que l'accord ainsi publié ne soit considéré par l'opinion publique italienne comme une condition de la reconnaissance de la souveraineté.

(1) Voir ci-dessus, n° 206.

208.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 695, 696 et 697. *Paris, 21 octobre 1912, 10 h. 25, 12 h.15.*

Je réponds à votre télégramme n° 592 [1].

Le Gouvernement de la République maintient volontiers sa déclaration de reconnaissance. Il prend, en même temps, acte des assurances que vous a données M. Giolitti au sujet des accords à intervenir. Il est toutefois nécessaire que je puisse annoncer dès maintenant (dans le discours que je compte prononcer à Nantes dimanche prochain [2]) que les deux Gouvernements poursuivent dans un esprit de parfaite amitié et d'absolue réciprocité le règlement des diverses questions qui se posent entre eux par suite de leur installation au Maroc et en Libye. Je vous prie, d'autre part, d'insister énergiquement auprès de M. Giolitti pour qu'il accepte la publication de l'accord, lorsqu'il sera intervenu. La reconnaissance ayant été préalable, l'opinion italienne ne pourra la considérer comme conditionnelle. Quant aux autres Puissances, elles comprendront sans peine que la France, voisine de la Tripolitaine et protectrice du Maroc, ait des intérêts spéciaux à sauvegarder. Veuillez faire remarquer à M. Giolitti que c'est dans un esprit de loyale amitié pour l'Italie que je propose l'ensemble de cette combinaison.

Urgent.

Je viens de voir M. Tittoni. Il partage entièrement mon avis et m'a promis de télégraphier immédiatement à son Gouvernement qu'il y a le plus grand intérêt pour les deux pays à publier, deux ou trois jours après la reconnaissance de souveraineté, un accord établissant la réciprocité complète au Maroc et en Tripolitaine. Si M. Giolitti propose quelques modifications de texte, je suis prêt à les examiner. Mais il faut que l'opinion sache que, si nous n'avons pas au Maroc dès maintenant tous les droits de la souveraineté, ce n'est pas par la faute de l'Italie et qu'elle est, au contraire, prête à nous aider, comme elle s'y est engagée en 1902, à développer notre influence et notre autorité dans l'empire chérifien. La formule que j'ai proposée répond à cette idée et fournira un témoignage public très précieux, dans les circonstances actuelles, de l'amitié franco-italienne.

(1) Voir ci-dessus, n° 207.

(2) Un fragment de ce discours est reproduit en note au télégramme de M. Barrère du 31 octobre (voir ci-dessous, n° 298).

209.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Belgrade, 21 octobre 1912, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. 30.)

Le Ministre de Russie persiste à se dire certain qu'aucuns pourparlers n'auraient été échangés entre Vienne et Saint-Pétersbourg touchant le Sandjak. Ayant interpellé son Gouvernement à ce sujet, il lui aurait été répondu négativement [1].

Il pense que des troupes serbes ne tarderont pas à traverser Novi-Bazar et Siénitra se dirigeant vers le Sud.

M. de Hartwig se montre de plus en plus renfermé. Il paraît très préoccupé d'une situation dont il porte la plus lourde responsabilité, du moins en ce qui concerne la Serbie.

210.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 593. *Rome, 21 octobre 1912, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

Pour faire suite à mon télégramme 592 [2].

M. Bollati m'informe qu'il a échangé des télégrammes avec le marquis de San Giuliano au sujet de votre proposition d'accord sur la souveraineté. Il me dit qu'il croit pouvoir suggérer ce qui suit : la reconnaissance elle-même serait rendue immédiatement publique. En même temps, on conclurait un accord qui pourrait revêtir une des formes suivantes : ou bien cet accord aurait un caractère secret, ou bien il serait destiné à être publié dans un délai rapproché, par exemple quinze jours, pour éviter d'établir de corrélation entre cet acte et la reconnaissance.

(1) Il avait cependant été question du Sandjak dans une visite de M. de Giers au Ballplatz le 9 octobre. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4017, et aussi dans un entretien de M. Sazonoff avec M. de Thurn d'après un télégramme reproduit en traduction dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, II, p. 303.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 21 octobre, n° 207.

211.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 698. *Paris, 21 octobre 1912, 17 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 593 (1).

Il reste entendu que la reconnaissance elle-même peut être immédiatement rendue publique; mais pourvu qu'un accord sur la réciprocité, également public, intervienne dans un délai très bref. Le délai de quinze jours est beaucoup trop long. Notre opinion a, elle aussi, ses légitimes susceptibilités. Elle se demandera comment nous reconnaissons la souveraineté italienne sans prendre nos garanties et sans nous assurer le concours de l'Italie au Maroc. Puisque l'Italie nous a promis ce concours en 1902, il est juste et naturel qu'elle nous le donne publiquement aujourd'hui. M. Tittoni pense comme moi que l'accord pourrait sans inconvénient être signé jeudi si la reconnaissance était annoncée ce soir ou demain. Il n'y a intérêt pour personne à laisser l'opinion française dans l'incertitude et à fournir prétexte à un nouveau malentendu entre les deux pays.

212.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 316. *Londres, 21 octobre 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h.)

Réponse au télégramme 758 (2).

Les vues de Votre Excellence sont conformes à celles de Sir Edward Grey au sujet du maintien d'une force navale en Crète. Des instructions ont été envoyées aux commandants des bâtiments de guerre anglais, afin qu'ils s'abstiennent de toute action coercitive et ne visitent pas les bâtiments de guerre grecs ou crétois qui établissent des communications entre l'île et le continent.

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 210. — (2) Circulaire du 19 octobre, ci-dessus reproduite, n° 200.

213.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 595. *Rome, 21 octobre 1912, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Réponse aux télégrammes 695, 696 et 697 [1].

J'ai eu tout à l'heure avec M. Giolitti un entretien très satisfaisant. Le Président du Conseil souscrit bien volontiers aux paroles que vous comptez prononcer à Nantes dimanche prochain. Il demeure pour lui que notre reconnaissance de la souveraineté ne sera accompagnée d'aucune réserve de telle façon qu'il n'y ait pas de rapport visible entre la reconnaissance et l'accord. De même il consent à ce que l'accord avec les modifications que, d'un consentement commun, on jugera nécessaire d'y introduire, soit publié dès qu'il sera signé. [Il] ne fait de réserve que sur le délai de trois jours à partir de la reconnaissance, pour la publication parce qu'il se peut que les termes n'en puissent être arrêtés dans un si bref espace de temps. Mais M. Giolitti consent à la publication de cet arrangement aussitôt après sa signature.

Je vous serais reconnaissant dans ces conditions de me faire connaître ce soir, si possible, si le Gouvernement italien peut annoncer notre reconnaissance de souveraineté. Il y a grande urgence à ce qu'elle paraisse ici dans le plus bref délai. Le télégramme de M. Tittoni [annoncé] dans votre télégramme 697 n'est pas arrivé jusqu'ici à la Consulta. Il se peut que l'Ambassadeur d'Italie l'ait adressé directement à Pise au marquis de San Giuliano.

214.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 449. Confidentiel. *Londres, 21 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre.)

Par une dépêche n° 1033 en date du 11 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me communiquer la copie d'un rapport de notre Chargé d'affaires à Rome [2], relatif à l'éventualité d'un accord méditerranéen entre l'Italie,

[1] Voir ci-dessus, même date, n° 208. — [2] Voir ce rapport dans le tome III, 3e série, à la date du 30 septembre, n° 484.

l'Angleterre et la France. La conclusion de M. Laroche est que M. Giolitti est favorable à un tel accord et que, selon toute vraisemblance, M. de San Giuliano s'y prêtera également*.

Si telles sont réellement les dispositions du Président du Conseil et du Ministre des Affaires étrangères d'Italie, elles vont au-devant des désirs du Gouvernement britannique. Dès le mois de juin dernier, j'ai fait part à Votre Excellence des vues du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères relativement à une garantie réciproque de l'Angleterre et de l'Italie pour leurs possessions du Nord de l'Afrique. Plus récemment, mon télégramme n° 310, en date du 14 de ce mois [1], vous a fait connaître les termes des déclarations qui ont été faites à cet égard par Sir E. Grey au marquis Imperiali. A l'heure actuelle, la paix italo-turque étant conclue, il dépend donc du cabinet de Rome de s'entendre avec le Gouvernement britannique sur les bases qui ont été définies par le Principal Secrétaire d'État. J'ai lieu de croire que ce sujet a déjà dû être effleuré, ou ne tardera pas à être abordé, entre l'ambassade d'Angleterre et le Gouvernement royal; car les journaux anglais ont publié une dépêche de Rome disant que le Gouvernement britannique s'est déclaré prêt à reconnaître la souveraineté italienne sur la Tripolitaine. Ce n'est probablement pas sans raison que la Consulta a livré à la publicité la nouvelle, d'ailleurs parfaitement exacte, de l'assurance qui lui a été donnée par Sir E. Grey. Les mêmes journaux annoncent au contraire qu'on est surpris à Rome de constater que la France n'a pas encore fait connaître ses intentions à cet égard. Je ne suis pas en mesure de savoir si cette surprise est justifiée et si nous nous sommes effectivement renfermé dans l'abstention. Mais je crois utile de rappeler à Votre Excellence que Sir E. Grey m'a, le premier, dès le mois de juin dernier, entretenu des éventualités d'accord méditerranéen qui pourraient se produire après la conclusion de la paix italo-turque. Comme la garantie réciproque sur laquelle devrait porter un tel accord présenterait, en somme, un intérêt encore plus grand pour nous que pour l'Angleterre, j'incline à penser que nous aurions tort de laisser échapper cette occasion et de trop attendre avant de tâter le terrain, à Rome et à Londres, en vue de nous introduire dans une entente anglo-italienne.

* Annotation du Ministre : *Il faut adresser des instructions immédiates à Londres et à Rome, en vue d'un accord tripartite contenant garantie réciproque.* — [1] Voir ci-dessus, n° 156.

215.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Londres, 21 octobre 1912.*

Le 13 juin dernier, par une dépêche n° 244 (1), qui, malheureusement, a été communiquée à un journaliste, je faisais part au Président du Conseil du projet formé par Sir Edward Grey de proposer à l'Italie, aussitôt la paix faite avec les Turcs, un accord pour le maintien du *statu quo* dans l'Afrique du Nord. Cette idée s'était produite au cours d'un entretien où j'avais attiré l'attention du Ministre anglais sur le danger d'une entente italo-allemande dans la Méditerranée.

L'indiscrétion commise au Quai d'Orsay provoqua, vous le savez, des polémiques de presse et faillit rendre impossible la réalisation du dessein de Sir Edward.

Puis le temps passa, les complications balkaniques détournèrent l'attention publique et, lorsque l'accord s'établit entre la Turquie et l'Italie, Sir Edward Grey put en revenir à son idée première. Dès que mon collègue d'Italie lui eût annoncé la paix et lui eût demandé si l'Angleterre était disposée à reconnaître la souveraineté italienne sur la Libye, Grey répondit aussitôt qu'il était prêt à cette reconnaissance sous certaines petites réserves, et mit en avant l'idée d'un accord entre *l'Italie* et *l'Angleterre* pour le maintien du *statu quo* dans leurs possessions africaines.

Il ne parla pas de la France; il en eût peut-être parlé sans l'indiscrétion du 13 juin, mais il me communiqua le texte même de ses déclarations au marquis Impériali.

C'était me dire clairement : faites-en autant et nous marcherons ensemble.

J'envoyai ce texte à Paris par mon télégramme n° 310 (2).

Qu'en a-t-on fait? Je n'en sais rien, mais je vois les agences et les journaux italiens s'étonner que la Russie et l'Angleterre ayant manifesté leur intention de reconnaître la souveraineté de l'Italie, la France soit restée muette.

Il y avait cependant un mot à dire aussitôt, mot n'impliquant pas une ratification de toutes les dispositions du traité anglo-italien, mais rassurant le Cabinet de Rome au sujet de la question de souveraineté : dans des circonstances de ce genre, il est bon d'arriver les premiers et d'accepter des faits qu'on sait bien devoir reconnaître un jour ou l'autre.

(1) Voir tome III, 3e série, n° 96. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 14 octobre, n° 156.

Aujourd'hui dans une conversation avec Sir A. Nicolson sur la situation en Orient, nous nous disions qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, qu'il fallait attendre tranquillement que le feu, le typhus, l'hiver eussent suffisamment diminué les forces des deux adversaires pour qu'une médiation devînt acceptable. Nous pensions l'un et l'autre que tout finirait par une conférence ou par un congrès, et je disais à ce propos qu'il importait que la Triple Entente se présentât dans une réunion européenne en accord parfait,— j'ajoutais que nous devions essayer de nous faire seconder par l'Italie. — « Dans la Méditerranée, elle sait que nous pouvons lui rendre plus de bons ou de mauvais services que l'Allemagne, disais-je, et d'ailleurs ses intérêts dans l'Adriatique sont inconciliables avec ceux de l'Autriche. »

« Je partage votre sentiment, me répondit Sir Arthur, mais il me semble qu'avec l'Italie vous êtes un peu en retard. »

Ce mot me frappa et je ne vous écris que pour vous le répéter.

Il est clair qu'au Foreign Office on s'étonne que nous ne soyons pas associés tout de suite à la suggestion de Sir Edward Grey.

216.

LE LIEUTENANT-COLONEL HALLIER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 133. *Vienne, 21 octobre 1912.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation militaire de l'Autriche-Hongrie, depuis les premiers jours d'octobre.

En réponse à une demande de renseignements émanant du ministère des Affaires étrangères, j'ai déjà fait connaître à M. l'Ambassadeur de France à Vienne, les indications que j'avais pu me procurer sur la situation de l'armée austro-hongroise, dans cette période de crise, renseignements qui ont été télégraphiés à Paris à la date du 16 octobre.

La situation, vérifiée et complétée, peut se résumer aujourd'hui ainsi qu'il suit :

Le ministère de la Guerre, consulté, m'a déclaré qu'aucun préparatif militaire n'avait lieu dans la Monarchie, qu'aucun ordre de mobilisation n'avait été lancé. Un communiqué officiel paru le 18 octobre confirme ce renseignement; le Ministre de la Guerre affirme nettement qu'aucune disposition en vue de la guerre n'a été jusqu'alors ordonnée.

J'ai pu toutefois savoir que l'État-major général, conformément à son devoir, se tient prêt à toute éventualité; les plans de concentration, variables suivant

les circonstances et les ennemis, sont vérifiés, comme d'ailleurs ils le sont annuellement à cette époque au ministère.

De plus j'ai pu savoir :

1° Que les 15° et 16° corps d'armée (Bosnie et Herzégovine) dont les effectifs sont, en tout temps, renforcés (130 hommes par compagnie), ont conservé ces effectifs, en maintenant sous les drapeaux les hommes libérables ; cette disposition n'a d'ailleurs rien d'anormal : chaque année en effet, dans ces régions frontières, l'application de cette mesure a lieu et reste en vigueur jusqu'à la fin de décembre, date à laquelle les jeunes soldats incorporés en octobre sont considérés comme mobilisables. Ces deux corps d'armée exécutent, comme d'habitude, des manœuvres sur les frontières de Serbie, du Sandjak et du Monténégro, qu'il ne faut donc pas attribuer uniquement à la situation politique actuelle.

Ces deux corps d'armée ne sont donc pas mobilisés ; néanmoins ils ont un effectif et une organisation analogues à nos troupes de couverture qui leur permettraient d'agir au premier ordre. Leurs services sont en état d'entrer en campagne.

2° Que les 7° corps (Temesvar) et 13° corps (Agram) ont renvoyé la classe libérable en septembre dernier ; ce nouveau renseignement émane d'une origine à peu près sûre.

3° Que dans le 3° corps (Gratz) aucune mesure spéciale n'a été prise. D'après un renseignement que j'ai pu obtenir de source sérieuse, outre les 7° et 13° corps, le 4° corps serait principalement désigné par l'État-major général pour agir contre la Serbie, si besoin en était. Aucune mesure n'est encore prise dans cette région de corps d'armée. Mais les moyens de communication et de transport (chemins de fer et navigation du Danube) permettraient sa concentration rapide vers le sud.

4° Que dans tous les autres corps d'armée aucune modification n'a été apportée.

En résumé, il semble que le Gouvernement austro-hongrois est sincère lorsqu'il annonce qu'aucune mobilisation, qu'aucun préparatif militaire sérieux n'ont été ordonnés. Les journaux annoncent même déjà le renvoi successif dans leurs foyers des hommes accomplissant leur troisième année de service, en raison de la mise en vigueur de la nouvelle loi de deux ans.

Les dispositions prises dans les 15° et 16° corps sont nécessaires depuis l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Elles correspondent à des mesures de sécurité et de couverture indispensables en tout temps.

217.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 699. *Paris, 22 octobre 1912, 9 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 595 (1).

Le Gouvernement italien peut publier la reconnaissance de souveraineté et il est entendu qu'elle n'est publiquement accompagnée d'aucune réserve. Mais il y a un intérêt capital à ce que l'accord sur la réciprocité intervienne dans le plus bref délai. Un ajournement laisserait supposer que le Gouvernement italien soulève des difficultés et il est tenu comme nous par les accords de 1902. Les articles comme ceux qu'insère ce matin l'*Echo de Paris* et que vous devez connaître ne donneront pas le change à l'opinion française (2).

218.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 598. *Rome, 22 octobre 1912, 14 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 699 (3).

J'ai fait connaître à la Consulta votre adhésion à la publication de la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye dans les conditions indiquées par Votre Excellence.

D'autre part le Ministre des Affaires étrangères, le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, le Secrétaire général de la Consulta et le chef de Cabi-

(1) Voir ci-dessus, à la date du 21 octobre, n° 213.

(2) L'*Echo de Paris* publiait le 22 octobre une correspondance de Rome sous ce titre : *Le retard de la France à reconnaître le traité de Lausanne produit en Italie la plus mauvaise impression.* D'après cette correspondance, la raison donnée à Paris pour justifier le retard était sans valeur car « le Gouvernement français pouvait donner » son adhésion tout en se réservant de discuter avec l'Italie la question des frontières. « Je puis vous certifier, ajoutait l'auteur, que l'opinion publique est mécontente au plus haut point et que les partisans de la Triplice exploitent ce mécontentement. Si le retard devait se prolonger, l'irritation irait certainement en grandissant et l'amitié franco-italienne, qui apparaît plus que jamais nécessaire en prévision des graves événements et des complications formidables qui peuvent surgir d'un moment à l'autre en Europe, subirait de ce chef une sérieuse atteinte. »

(3) Voir ci-dessus, même date, n° 217.

net du Ministre se trouvant à Pise pour la réception du comte Berchtold, j'ai demandé qu'on avertisse par le télégraphe le marquis de San Giuliano de l'intérêt très grand que vous attachez à ce que l'accord soit signé dans le plus bref délai. Le Ministre ne devant rentrer à Rome que jeudi, je lui ai suggéré de communiquer directement de Pise avec M. Tittoni. J'ai ajouté qu'il était très désirable que le texte de l'accord fût accepté par lui tel quel ou en tout état avec le moins de modifications possible.

219.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 390, 391. *Madrid, 22 octobre 1912, 16 h. 50, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 5, 20 h. 35.)

Je sors d'un entretien avec le Ministre d'État. M'inspirant de votre télégramme n° 348 (1), je lui ai dit que nous ne pouvions pas aller plus loin dans le sens des concessions.

Le Ministre d'État m'a répondu qu'il se heurtait à la résistance absolue du Ministre de la Guerre. Il a tout d'abord appelé mon attention sur le fait que, dans les milieux espagnols civils et militaires, personne ne savait ce qu'étaient les fédérations des Beni-Bouyahi et qu'on ignorait où ces groupements commen[çaient] et où ils finissaient.

J'ai répliqué qu'en ce qui concerne notre formule transactionnelle, le sens en était facile à comprendre : il s'agissait des tribus [Beni Bouyahi] groupées dans notre zone en opposition avec celles qui sont groupées dans la zone espagnole. J'ai ajouté qu'au mot « fédérations » on pourrait peut-être substituer une autre expression, que cela n'avait qu'une importance secondaire.

Le Ministre d'État est ensuite revenu sur la question de la limite septentrionale des deux zones. Il m'a fait observer que cette ligne de faîte était déterminée par la convention de 1904, sur la base de la situation de l'Oued Defla lequel était beaucoup plus au sud que ne l'est Mechra Klilla : cela ne fait pas de doute à son sens car, si l'Oued Defla n'existe pas, on peut [dans tous les cas] fixer sa position au point de vue de la latitude et de la longitude en le situant sur la carte annexée au traité de 1904. Or, en remontant la ligne

(1) Par son télégramme n° 368 du 22 octobre, M. Poincaré recommandait la recherche d'une formule transactionnelle et déclarait impossible « l'attribution par avance aux Espagnols d'un marabout dont tout le monde ignore la position et qui peut être situé profondément dans la zone française ».

de démarcation au Nord comme on le fait, on risque de ne plus trouver cette même ligne de faîte mais une autre, ce qui aurait pour résultat de faire perdre à la zone d'influence espagnole une grande étendue de terrain.

J'ai répondu qu'il ne pouvait y avoir qu'une ligne de faîte, que personne en ce moment ne la connaissait exactement, qu'il appartiendrait à la commission mixte de la déterminer. Toutefois, si le Gouvernement espagnol a accepté la rédaction alors qu'il s'agissait de faire passer la limite de séparation des zones à un kilomètre en aval de Mechra Klilla, il serait bien extraordinaire que le fait d'avancer cette ligne de deux kilomètres vers le Nord modifiât foncièrement la situation.

J'ai du reste déclaré, comme vos télégrammes récents m'y autorisaient, que vous ne poursuiviez aucune idée d'accroissement territorial.

J'ai dit qu'au surplus, si nous voulions déterminer par le menu tous les points de détail afin d'éviter par avance toute difficulté, nous poursuivrions un dessein irréalisable. La situation est trop com[plexe] et trop compliquée. Il ne faut pas oublier que ce travail sera dévolu à la commission mixte de délimitation. Derrière elle, et en cas de désaccord, il y a l'arbitrage établi précisément par un article de la future convention. Les deux parties peuvent donc être rassurées sur la possibilité pour elles de faire reconnaître leurs droits réciproques.

Cet argument n'a pas été sans frapper le Ministre d'État. Toutefois, il est revenu encore sur la résistance du Ministre de la Guerre.

Très Confidentiel.

J'ai cru devoir faire observer très amicalement qu'après tout le Ministre de la Guerre n'était pas seul à avoir voix au chapitre dans cette affaire, et j'ai émis l'avis qu'il y aurait lieu de soumettre la question à l'ensemble du Cabinet. «Elle est, ai-je dit, assez grave pour que le Gouvernement tout entier s'en occupe. Il ne faut pas se faire d'illusions; d'après votre parole d'hier et d'aujourd'hui, nous pouvons nous trouver en présence d'une sorte de rupture des pourparlers. Ce sera une situation très sérieuse, vous devez le savoir aussi bien que moi. Le ministère tout entier doit prendre la responsabilité des choses.»

M. Garcia Prieto qui, depuis le commencement de notre conversation, manifestait une grande émotion, m'a dit qu'il se rendait compte de la situation et de sa gravité. Il est revenu sur la résistance des militaires; le Ministre de la Guerre menace en effet de donner sa démission. Les hommes politiques espagnols sont encore hantés par le souvenir des *pronunciamientos*. Dans les termes d'amitié où je suis avec le Ministre d'État, j'ai cru pouvoir appeler de nouveau son attention sur ce que serait la situation de l'Espagne en cas de rupture avec la France, sur le peu de concours qu'elle trouverait par ailleurs,

sur la difficulté de sa position budgétaire, enfin sur les dangers d'un état de tension entre les deux pays au Maroc. Je lui ai demandé de peser sérieusement toutes ces considérations. Je l'ai quitté laissant les choses en l'état. Il doit voir de nouveau le Ministre de la Guerre et probablement ses collègues, et cherchera une formule à nous soumettre. Je n'ai pas cru devoir la repousser par avance.

Je ne donne à Votre Excellence qu'un résumé d'une conversation qui a duré près de deux heures, mais il suffira pour vous indiquer que la situation est au moins sérieuse, et que la possibilité sinon d'une rupture du moins d'une suspension de [la] négociation est à envisager. Il est probable que dans cette hypothèse, M. Garcia Prieto se retirerait, ce qui serait de nature à provoquer une crise ministérielle [1].

220.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. nos 761, 763. *Paris, 22 octobre 1912, 20 h. 15.*

Je reçois la lettre ci-après de M. Isvolsky.

«En réponse à mes derniers télégrammes, M. Nératoff vient de me télégraphier [2] que nous ne demandons pas, en ce moment, l'exclusion du 4e point de votre formule [3], puisqu'il est inclus dans votre proposition adressée à toutes les Puissances, mais qu'on espère chez nous que vous voudrez bien tenir compte, au cours des négociations ultérieures, des considérations que nous avons exprimées à ce sujet. Quant au point touchant aux réformes, nous estimons que la déclaration faite aux États balkaniques que les Puissances prendront en main la réalisation de réformes dans l'esprit de l'art. 23 du Traité de Berlin, devrait être, au moment actuel, reconnue comme étant dans tous les cas établie.»

[1] Ce télégramme dont le déchiffrement présentait des lacunes, a été complété d'après la minute conservée à Madrid.

[2] Ce télégramme de M. Nératoff ne figure dans aucun des recueils de documents russes publiés jusqu'à présent.

[3] Voir, à la date du 18 octobre, le numéro 192.

221.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 764. *Paris, 22 octobre 1912, 20 h. 30.*

Suite à mon télégramme précédent [1].

Je suis tout disposé à tenir compte, dans les négociations ultérieures, des susceptibilités de l'opinion russe sur le paragraphe 4. Je vais d'autre part, faire effort pour obtenir l'addition d'une phrase confirmant la déclaration faite aux États balkaniques au sujet des réformes. Mais, je pense que, si j'échoue, je puis néanmoins considérer la réponse russe comme une adhésion aux quatre points. Veuillez vous en assurer d'urgence.

222.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 599. *Rome, 22 octobre 1912, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

En attendant le retour du marquis de San Giuliano qui reviendra demain soir, j'ai demandé à M. Giolitti sur quels points du projet d'accord franco-italien portaient ses observations et quelles modifications il avait en vue. Le Président du Conseil m'a répondu qu'il préférait laisser au Ministre des Affaires étrangères le soin de les formuler et de les proposer.

Toutefois, il ne faisait aucune difficulté de dire qu'à son avis, les expressions du premier paragraphe du projet : « s'accorderont réciproquement toute facilité ou tout appui pour réaliser..... les mesures d'ordre politique, administratif, etc. » devaient être précisées, sans quoi elles pourraient, dans l'avenir, créer des causes de dissentiment dont la France aussi bien que l'Italie auraient à souffrir. Sous le mot *politique*, on pouvait comprendre toute une série d'opérations d'ordre militaire ou autre qu'il appartenait aux deux pays de prendre dans leur pleine liberté sans avoir à les contrôler mutuellement. L'imprécision pouvait créer pour les deux Puissances des servitudes auxquelles

(1) Voir ci-dessus, n° 220.

ni l'une ni l'autre ne songeaient à se soumettre. De même, il croyait que les mesures d'ordre « financier » devaient être bien expliquées afin que chacun sût jusqu'où il était engagé.

M. Giolitti n'a fait aucune objection au deuxième paragraphe du projet.

Sur ma prière pressante, le Président du Conseil m'a promis de demander au marquis de San Giuliano de faire toute diligence pour que M. Tittoni soit mis à même de signer l'accord avec Votre Excellence dans le plus bref délai.

223.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 487. *Saint-Pétersbourg, 22 octobre 1912, 21 h. 31.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Réponse au télégramme 760 de Votre Excellence [1].

Actuellement, m'a dit M. Nératoff, la Russie a en Crète un croiseur et deux canonnières. Le Gouvernement russe estime comme le Gouvernement français que les commandants des forces navales des Puissances devront s'abstenir de toute action coercitive, sauf le cas où la population musulmane de l'île risquerait d'être massacrée. Dans ce dernier cas, l'action des commandants devrait rester subordonnée à un appel préalable des consuls.

224.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 610. *Péra, 22 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet 25 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

Hussein Hilmi Pacha, ancien grand Vizir, ancien inspecteur des vilayets de Macédoine, m'ayant aujourd'hui rendu visite, notre entretien a naturellement porté sur les graves événements qui se déroulent en Turquie et surtout sur la suite qu'ils recevront. Nous en sommes vite venus, comme de juste, à l'intervention de l'Europe que chacun prévoit pour arrêter d'abord et pour régler ensuite le conflit. Hussein Hilmi Pacha ne croit pas que cette

(1) Circulaire du 19 octobre, ci-dessus reproduite, n° 200.

intervention s'exerce avec facilité et il a cherché à me convaincre que les deux parties ne s'y soumettront pas de bon gré. Dans le cas, m'a-t-il dit, où l'Europe voudrait obtenir la soumission de la Turquie après les revers qui l'attendent sans doute au début de la campagne, elle devra recourir à des moyens, non pas simplement de pression, mais de coercition matérielle, car les soldats turcs, dans l'état d'esprit où les a mis l'agression des États balkaniques, ne déposeraient pas docilement les armes à son commandement ni même sur l'ordre du Sultan. Quand les digues sont rompues, le torrent doit passer.

C'est peut-être un langage de circonstance auquel il ne faudrait pas cependant dénier toute portée, mais Hussein Hilmi m'a fait entendre des paroles d'une plus grande gravité et qui, dans la bouche d'un homme d'État qui ambitionne le pouvoir, habitué d'ailleurs à peser ses mots et connu pour sa modération, méritent, je crois, de retenir l'attention. « La paix et la tranquillité en Roumélie, que l'Europe attend des réformes, ne seront pas obtenues, m'a-t-il dit, par l'intervention des grandes Puissances et encore moins par celle des États balkaniques. Si la Turquie y échoue, l'Europe n'y réussira pas davantage, mais le pire de tout serait une collaboration des deux; or c'est à une action combinée de l'une et de l'autre, sous des formes diverses, qu'en revient toujours la diplomatie européenne. Aujourd'hui c'est l'autonomie qui est à l'ordre du jour. Eh bien! laissez-moi vous dire toute ma pensée à ce sujet. Si on devait établir en Roumélie une autonomie ou des institutions équivalentes, mon avis très net, celui qui me guiderait si j'étais au pouvoir, c'est que la Turquie, plutôt que de l'accepter, devrait renoncer à ses possessions d'Europe. Une autonomie rouméliote, par les efforts qu'elle lui coûterait pour y maintenir l'ombre de son autorité, épuiserait les dernières forces de l'Empire. Mieux vaudrait cent fois abandonner la Roumélie à l'Europe qui s'en dépêtrerait comme elle pourrait, et nous concentrer en Asie au sein des populations soumises, fidèles et patriotiques qui l'habitent. »

C'est la première fois que j'entends tenir ce langage par un homme d'État qualifié de la Turquie, bien plus, par un de ceux vers lesquels les yeux se tournent quand la Patrie est en danger, mais il n'est cependant pas nouveau pour moi, car il est l'expression atténuée de la pensée de tout un groupe d'Osmanlis pur sang qui s'en vont répandant cette doctrine autour d'eux et ont même fondé un journal pour la propager. D'après eux, c'est l'extension de l'Empire ottoman à l'Europe qui est la source des malheurs, la cause de la faiblesse de la Turquie. C'est par la Roumélie que l'Europe tient la Turquie sous sa dépendance; c'est elle qui l'a amenée à composer avec les mœurs et les idées de l'Occident au détriment de son génie particulier et de sa force propre; c'est elle qui l'oblige à transiger avec les grandes Puissances pour sauvegarder des provinces qui lui sont étrangères. Revenons sur notre terrain, retournons en Asie, prêchent-ils; là nous sommes chez nous et quand nous y

seront rentrés, nous secouerons le joug que l'Europe fait peser sur nous avec sa prétendue civilisation, ses perpétuelles exigences et ses odieuses Capitulations. Nous nous affranchirons d'un seul coup de toutes les obligations que nous avons dû contracter vis-à-vis d'elle pour être admis dans sa société et qui font que nous ne sommes même plus maîtres chez nous.

Ces idées passent encore aujourd'hui chez beaucoup pour hétéroclites ; elles n'en font pas moins leur chemin puisqu'elles ont gagné jusqu'à un Hilmi Pacha dont l'Europe entière a apprécié la sagesse en Macédoine ; un désastre militaire dans le conflit actuel lui rallierait bien des partisans. L'exode turc se prépare donc dans le fond trouble des âmes musulmanes et il n'est pas hors de toute prévision que notre siècle voie les enfants d'Osman repasser le Bosphore, nous abandonnant l'Europe pour nous fermer l'Asie.

225.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 488. *Saint-Pétersbourg, 23 octobre 1912, 22 h. 28.*

(*Reçu :* le 24, à 0 h. 35.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me dire qu'il adhère aux quatre points dans les conditions que vous indiquez (télégramme 764)[1].

En ce qui concerne les *réformes*, M. Sazonoff a ajouté qu'il verrait plus d'inconvénients que d'avantages à reprendre les termes mêmes de la déclaration faite aux États balkaniques, parce qu'on pourrait dire qu'elle n'a pas réussi à empêcher la guerre, et que c'est la preuve qu'elle est insuffisante. A son avis, il importerait de marquer que l'Europe veut la réalisation de réformes répondant aux vœux des populations *macédoniennes*. Il vous prie d'examiner si cela ne pourrait pas être exprimé sous forme de modification au deuxième point ou d'addition aux quatre points.

(1) Voir ci-dessus, 22 octobre, n° 221.

226.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

T. nos 394, 395 et 396. Très confidentiel. *Madrid, 23 octobre 1912, 22 h. 15.*

(*Reçu :* le 24 octobre, à 1 h. 30, 1 h. et 0 h. 50)

Le Ministre d'État, qui avait exprimé le désir de me voir, m'a dit que le Conseil des Ministres s'était réuni, à sa demande, ce matin, pour examiner la question de nos difficultés au sujet de la Moulouïa. Après une discussion prolongée, on s'est arrêté à un texte que je vous envoie par mon télégramme 395. Je lui ai fait remarquer que, sans entrer dans le fond même de la question, la rédaction n'en était dans tous les cas pas satisfaisante. Nous avons donc cherché une formule s'adaptant un peu mieux, quant à ses termes, à la rédaction de l'ensemble de l'article 2 du projet. Vous trouverez, sous le numéro 396, le texte de cette nouvelle rédaction à laquelle nous ne sommes pas arrivés sans peine.

Le Ministre d'État m'a assuré, à titre très confidentiel, qu'il avait fallu l'intervention personnelle du Roi pour faire accepter cette rédaction au Ministère de la Guerre et que Sa Majesté n'y était arrivée qu'au prix de sérieux efforts. M. Garcia Prieto a ajouté que le Conseil des Ministres estimait que le Gouvernement espagnol était allé jusqu'à l'extrême limite des concessions qu'il considérait comme possibles et qu'il ne saurait pousser plus loin l'esprit de conciliation.

Je crois, en effet, que nous ne pouvons espérer plus du Cabinet espagnol et que celui-ci accepte les risques d'une rupture des négociations.

Le Ministre d'État m'a prié de vous transmettre la formule A (celle de mon télégramme 395) parce que c'est celle qui a été arrêtée par le Conseil des Ministres, mais il estime qu'il fera adopter la formule B (mon télégramme n° 396), si [Votre Excellence] croit pouvoir l'accepter.

J'ai dit à M. Garcia Prieto que je trouvais la situation trop grave pour formuler un avis sur les suggestions du Cabinet de Madrid, puisqu'il s'agissait de décisions prises par le Gouvernement royal; je devais dès lors me borner à vous les soumettre de suite.

Elles témoignent d'un véritable désir d'accord, car l'abandon possible de Sidi Marouf est certainement très vivement ressenti par les militaires et, en l'imposant, le Roi a fait acte d'énergie en même temps qu'il a montré son désir de se rapprocher de nous sur le terrain de la politique générale. Mais les propositions espagnoles confirment par leur libellé ce que je disais à Votre

Excellence par mon télégramme 390 [1] touchant la crainte de voir la zone espagnole diminuée par une délimitation qui, ne partant plus, sur la Moulouïa, du même point qu'en 1904, ne produirait plus les mêmes effets prévus par cette convention.

M. Massenet, que Votre Excellence connaît, a eu hier une longue entrevue avec le Roi qui lui a parlé de cette affaire; il est, d'autre part, une des rares personnes qui aient parcouru cette région. Il part ce soir pour Paris, appelé par des affaires urgentes : je lui ai demandé de passer vendredi au ministère. Votre Excellence voudra peut-être causer avec lui avant de me donner ses instructions définitives.

Formule A sur la Moulouïa.

« Partant de l'embouchure de la Moulouïa dans la mer Méditerranée la frontière séparative des deux zones suivra jusqu'au djebel beni Hassen le tracé indiqué par l'article 2 de la convention du 3 octobre 1904. Il est toutefois convenu que la portion de la rive gauche de la Moulouïa en amont du Mechra Klilla (le gué y compris jusqu'à distance d'un kilomètre) sera rattachée à la zone française. L'étendue de cette portion sera déterminée, sur le terrain, par une commission mixte; et même dans le cas où celle-ci constaterait que le marabout de Sidi Marouf se trouve sur la fraction sud de la tribu des Beni Bouyahi et l'attribuerait à la zone française, elle ne dépasserait pas la distance de deux kilomètres et d'un kilomètre du marabout, en direction ouest et en direction nord, respectivement. »

Formule B sur la Moulouïa.

« Au nord du Maroc, la frontière séparative des zones d'influences française et espagnole partira de l'embouchure de la Moulouïa et remontera le thalweg de ce fleuve jusqu'à un kilomètre de Mechra Klilla. De ce point la ligne de démarcation suivra jusqu'au djebel beni Hassen le tracé fixé par l'article 2 de la convention du 3 octobre 1904.

Dans le cas où la commission mixte de délimitation, visée à l'avant-dernier paragraphe du présent article, constaterait que le marabout de Sidi Marouf se trouve dépendre de la fraction sud de la tribu des Beni Bouyabi, ce point serait attribué à la zone française. Toutefois, la ligne de démarcation des deux zones, après avoir englobé ledit marabout, ne s'étendrait pas à plus de deux kilomètres à l'ouest ni à plus de un kilomètre au nord dudit marabout. De ce dernier point, elle rejoindrait la ligne de démarcation telle qu'elle est déterminée au paragraphe précédent. »

[1] Voir ci-dessus, à la date du 22 octobre, n° 219.

227.

NOTE DE L'AMBASSADE BRITANNIQUE.

Paris, 23 octobre 1912.
(*Reçu :* Dir. pol., 24 octobre.)

His Majesty's Ambassador has received instructions to inform the French Government with reference to his communication dated the 28 th ultimo [1], that His Majesty's Government have received the views of the Powers concerned in the China Loan and are considering the course of action to be taken.

Sir Ed Grey however, in view of certain points raised, considers it as well to let the French Government know at once that active steps are being taken to secure the extension of the British Group as soon as business is likely to be forthcoming. According to Sir E. Grey's information, the Crisp loan has not been altogether a failure and its comparative success is encouraging negotiations for further outside loans.

It seems likely that the Chinese Government may boycott for the time being the Six-Powers Consortium.

TRADUCTION.

Paris, 23 octobre 1912.

L'Ambassadeur de Sa Majesté britannique a reçu l'instruction d'informer le Gouvernement français, en se référant à sa communication du 28 septembre dernier, que le Gouvernement britannique est au courant des vues des Puissances intéressées à l'emprunt chinois et étudie la ligne de conduite à tenir.

Sir Edward Grey, cependant, en raison de certains points soulevés, juge bon de faire connaître tout de suite au Gouvernement français que des démarches actives sont faites pour assurer l'extension du groupe anglais, aussi rapidement que la chose sera possible. D'après les informations de Sir E. Grey, l'emprunt Crisp ne peut être réellement considéré comme un échec, et son succès relatif est de nature à encourager des négociations pour des emprunts ultérieurs en dehors du consortium.

Il est à craindre que le Gouvernement chinois ne cherche à boycotter pour le moment le consortium des six Puissances.

[1] Voir au sujet de ce memorandum, à la date du 3 octobre, le numéro 36 avec la note.

228.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 146. *Belgrade, 23 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet 25 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

D'accord avec les autres États balkaniques, la Serbie a déclaré la guerre à la Turquie, le 18 de ce mois. Votre Excellence trouvera, ci-joint (1), la note remise à la Porte par le Ministre de Serbie, qui quitta aussitôt Constantinople. Le même jour, le Roi Pierre partait à l'aube pour Nich, accompagné de M. Pachitch; il traversait la ville encore endormie, aux côtés du Métropolite. Une communion générale était ordonnée dans l'armée; des prières furent faites dans toutes les églises pour le succès des armes serbes. Belgrade conserva son indifférence habituelle; ni cris, ni drapeaux, ni fièvre guerrière : ce jour, si grave, passa, terne et inapparent, comme s'écoulent ici le reste des jours. Apathie, protestation silencieuse contre une guerre politique, imposée par le double jeu russe, désir de ne point inquiéter l'Autriche par un excès d'enthousiasme national? Mystère. Le Serbe s'est replié sur lui-même et renferme l'intimité de sa pensée; conscient de la dangereuse partie, où l'ont entraîné les circonstances plus encore que sa volonté, il ne dit rien et il attend. Le jour de la déclaration de guerre, le drapeau russe flotta sur la légation de Russie : M. de Hartwig s'était joint au Métropolite, pour accompagner le Roi à la gare; il est désormais le véritable souverain de la terre slave, dont il a pris possession, comme chef déclaré de la croisade; ses comptes se régleront au jour où se prononcera la fortune des armes, où se marquera l'intervention autrichienne. Jusqu'à nouvel ordre, la Serbie, s'abandonnant aux violences panslavistes de la légation de Russie, a cessé d'être une simple *Zweigniederlassung* du Grand Empire, comme on s'amuse à le dire à Vienne; elle est devenue la Russie même.

Le lendemain, Pierre Ier, roi nominal, fit publier, dans les *Srpske Novine*, une proclamation, dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint (2) la traduction. Elle est conçue en termes simples et modestes, comme tout ce qui a été fait par le Gouvernement serbe, depuis que d'impérieuses volontés russes lui ont imposé la présente aventure. Il n'y est fait inutilement parade ni de christianisme, ni de croisade; la proclamation se borne à une revendication très nette de la Vieille Serbie, c'est-à-dire de la région, où dans les circonstances actuelles,

(1) Il n'a pas paru utile de reproduire cette pièce qui est le texte de la déclaration de guerre serbe.

(2) Non reproduite, l'analyse donnée par M. Descos ayant été jugée suffisante.

M. Pachitch n'a jamais dissimulé son intention de concentrer l'effort national, soit en vue de la conquête ou d'une autonomie future, si l'une des deux choses se trouvait réalisable, soit en vue de quelques réformes, si, au jour du jugement européen, les Puissances s'entendaient à reconnaître, par ce moyen, l'excellente attitude de la Serbie. Il n'y a plus, en effet, de temps à perdre, si la Vieille Serbie doit être conservée au Slavisme; elle est envahie de populations albanaises qui repoussent les Serbes vers le royaume; cette invasion aurait même été favorisée par son partage en plusieurs zones ethniques, selon les arrangements de Mürzsteg; elle paraît avoir fourni la plus sérieuse pierre d'achoppement balkanique aux conversations austro-russes des derniers mois et la longue vacance de la métropolie de Pristina témoigne encore de l'impossibilité des deux Puissances à se mettre d'accord sur les destinées de cette région. Le seul résultat pratique que puisse attendre de la guerre le Gouvernement serbe, serait d'y brusquer, à son profit, les décisions austro-russes. La Vieille Serbie constitue d'ailleurs un idéal historique du Serbisme bien fait pour enflammer le rêve national; c'est là que fut, au moyen âge, le premier embryon de l'État serbe, puis le siège de l'Empire Némandjide. Le Tsar Douchan résidait à Prizrend, le Patriarche serbe à Ipek; Detchani et Gracanica comptent parmi les plus illustres monastères qui, du Drin à la Drave, marquent les étapes de la race. Kossovo reste le grand souvenir, dont l'épopée fournit les premiers enseignements de la jeunesse.

A l'heure actuelle, le peuple serbe, entraîné à son insu vers des voies ignorées, est ramené par la proclamation royale à la poésie de son passé. La monotonie des chants héroïques, durement scandés par les *guzlars,* lui revient à la mémoire; les cafés du royaume s'exaltent aux exploits du Tsar Lazare, de Miloch Obilitch et de Kraljevitch Marco; l'intimité des familles se resserre à la pensée de Joug Bogdan et des neuf Jougovitchs. La bande d'écervelés, auxquels la sage réserve de M. Pachitch a laissé les responsabilités de la situation présente, le Roi Pierre, M. Tocheff, M. Spalaïkovitch, M. Yovan Yovanovitch paraissent plus soucieux de ses conséquences. M. Y. Yovanovitch me dit : « Nous ne nous dissimulons point que nous entrons en guerre avec toute l'Europe contre nous, beaucoup plus prête à intervenir, le cas échéant, en faveur des Turcs qu'en notre faveur; le langage prêté à M. Sazonoff par les journaux français et allemands nous révèle des points de vue nouveaux, que M. Nératoff se gardait bien de faire connaître aux représentants des États balkaniques à Saint-Pétersbourg. Quoi qu'il en soit, du moment que la Turquie ne voulait point céder, il nous fallait agir comme nous l'avons fait. »
M. de Hartwig s'est replié sur lui-même, hérissé, à la fois, contre le silencieux reproche des Serbes et la discrète réprobation de ses collègues. « Puisque les Puissances, me dit-il, ne se sont point décidées à imposer, avant la guerre, les réformes à la Turquie, il faudra bien, après, qu'elles prennent le parti de le

faire.» Chantage prolongé à l'égard des Puissances et de la Turquie, tel paraît bien continuer d'être la pensée générale du Slavisme, jusqu'à ce que le sort des armes lui ait imposé la nécessité du silence ou permis d'autres prétentions.

Les deux légations germaniques assistent, impassibles, au progrès des événements. Le Ministre d'Autriche ne cache point son admiration de la croisade russe et de l'art avec lequel fut réalisée la ligue balkanique sous l'autorité de la Russie; il admet que la consolidation d'une telle ligue, sur ses bases actuelles, présenterait, pour l'Autriche le plus redoutable des dangers et risquerait d'accroître l'agitation permanente dans tout le sud-est de la monarchie. Mais, cette constatation une fois faite, il n'en paraît prendre aucun ombrage et la seule éventualité qui l'inquiète est le maintien ou la chute de M. Sazonoff.

Je me suis laissé dire que le double jeu du Roi Ferdinand n'avait point sacrifié ses anciennes attaches autrichiennes à la ligue russe de l'heure actuelle. Ces attaches se chargeraient, le cas échéant, de ramener la Serbie vers l'Autriche; et, malgré ses répugnances, la Serbie aurait dû y souscrire, exposée qu'elle est à la constante menace d'un accord austro-bulgare ou d'une agression autrichienne. Dans ces conditions, un rapprochement austro-serbe deviendrait l'inévitable conséquence des événements actuels, aussitôt que se heurteront les deux États dans les questions du Sandjak et de la Vieille Serbie.

[Dans la dernière partie de son rapport, M. Descos, après avoir parlé de l'envoi à Vienne, par M. Pachitch, d'un émissaire officieux, insiste sur le caractère à la fois national et religieux de la lutte soutenue par les Slaves contre l'Islam d'une part et l'Église romaine de l'autre.]

229.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. *Bucarest, 23 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

Ainsi que mon télégramme n° 20, du 22 de ce mois [1], l'a fait connaître à Votre Excellence, le Gouvernement roumain, tenant à être prêt à tout événement, a, dès maintenant pris des mesures pour qu'en cas de nécessité la mobilisation de l'armée roumaine puisse se faire le plus rapidement possible. Imitant les dispositions prises en Hongrie, le Ministre des Travaux publics

[1] Non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

a mis à la disposition du ministère de la Guerre la plus grande partie, sinon la totalité des wagons destinés au transport des marchandises par petite vitesse.

D'autre part, à l'État-major général, on travaille nuit et jour à la mise au point des ordres de mobilisation et aux instructions à envoyer aux commandants des corps d'armée qui seraient appelés à entrer en mouvement.

Il ne s'agit, pour le moment, que de mesures de précaution et de prévision, et aucune mise à exécution n'est commencée.

Le Ministre des Affaires étrangères m'assurait hier encore du ferme désir qu'avaient le Roi et le Gouvernement de rester neutres dans le conflit actuel, mais je l'ai trouvé moins affirmatif que lors de notre dernier entretien en ce qui concerne sa certitude de *pouvoir demeurer* inactifs dans le cas où d'autres Puissances (?) viendraient à appuyer l'un quelconque des belligérants!

Je m'efforce, dans les conversations que j'ai avec les hommes politiques, de les convaincre de l'avantage que la Roumanie aurait à défendre avant tout sa neutralité, sans se laisser entraîner à une aventure dont elle ne saurait prévoir la fin et qui, en fin de compte, ne pourrait, quelle qu'en soit l'issue, lui rapporter de grands avantages.

Étant donné l'état des finances roumaines (le dernier budget se soldait par un excédent de 112 millions) et le développement de son industrie et de son commerce, j'estime, en effet, et je ne me lasse pas de le faire remarquer à mes interlocuteurs, que la situation de la Roumanie serait singulièrement grandie par son abstention, [si] elle avait su garder intactes ses réserves d'hommes et d'argent, alors que d'autres se seraient affaiblis par la lutte.

Beaucoup d'entre eux admettent la nécessité de cette attitude nettement neutre; mais quelques autres, que hante la crainte de voir une Bulgarie puissante appuyée par la Russie, n'hésitent pas à conseiller une politique active et à demander au Gouvernement de sortir de sa prudente réserve pour faire comprendre aux Bulgares et aux Russes que la Roumanie entend ne pas être traitée en quantité négligeable et qu'elle n'assistera pas impassible à des événements qui menaceraient son existence en rendant plus forts et plus ambitieux ses voisins d'au delà du Danube.

D'aucuns, parmi lesquels M. T. Jonesco, dont j'entretiens Votre Excellence par ma dépêche n° 13, du 19 de ce mois [1], reprochent déjà au Gouvernement de n'avoir pas mobilisé au moment où la Bulgarie se préparait à attaquer la Turquie, afin d'obliger le Roi Ferdinand à prendre des engagements formels pour le cas où le sort des armes lui serait favorable.

[1] D'après cette lettre M. T. Jonesco avait dit: « nous aurions dû, il y a quelques semaines, non pas mobiliser, mais menacer la Bulgarie de mobiliser, si elle ne prenait pas envers nous, avant d'entrer en campagne, des engagements formels en ce qui concerne une rectification de frontière et le sort des Koutro-Valaques ».

Le Roi Carol, dont la volonté est prépondérante en matière de politique extérieure, ne paraît pas disposé à écouter les conseils de ceux qui voudraient engager directement la Roumanie dans le conflit, mais pouvons-nous affirmer qu'il ne sera pas, quelque jour, obligé par les événements à sortir de cette réserve à laquelle il paraît aujourd'hui fermement attaché ?

En tous cas, je ne crois pas qu'il prenne l'initiative d'une intervention ou même d'une démonstration militaire si les grandes Puissances réussissent à localiser la guerre dans les Balkans et si aucune d'elles n'intervient dans la lutte.

230.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 352, 353. Confidentiel. *Paris, 24 octobre 1912, 9 h. 30, 9 h. 40.*

Je réponds à vos télégrammes nos 394, 395, 396 (1).

Par égard pour l'intervention du Roi et comme nouveau témoignage de notre esprit de conciliation, je suis disposé à accepter la formule B. Il conviendrait toutefois dans le premier paragraphe d'écrire pour plus de clarté : « Jusqu'à un kilomètre en aval de Mechra Klilla ». Dans le second, il serait grammaticalement plus correct de dire : « la ligne de démarcation ne passerait pas à plus de deux kilomètres » au lieu de « ne s'étendrait pas ».

231.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 354. *Paris, 24 octobre 1912, 11 h. 45.*

Je pense répondre au désir du Roi et du Gouvernement espagnol en vous priant de proposer au Ministre d'État de faire précéder le texte de notre traité par le préambule ci-après :

« Le Président de la République française et S. M. le Roi d'Espagne,

« Désireux de préciser la situation respective de la France et de l'Espagne à l'égard de l'Empire chérifien,

(1) Voici ci-dessus, à la date du 23 octobre, n° 226.

« Considérant, d'autre part, que le présent traité leur offre une occasion propice d'affirmer la communauté de vues et l'identité d'intérêts qui résultent pour l'un et l'autre États de leurs possessions et établissements sur le littoral de la Méditerranée,

« Sont convenus des dispositions suivantes :

« ARTICLE PREMIER . . . . . »

232.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 228. *Vienne, 24 octobre 1912, 5 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je me borne à transmettre à Votre Excellence la réponse que devait le comte Berchtold et qu'il envoie d'Italie (1) :

« Le Gouvernement impérial et royal est d'accord avec le Gouvernement français sur l'utilité pour les Puissances d'interposer leur médiation entre la Turquie et les États balkaniques. Les Puissances devront se concerter à cet effet au moment opportun sur les termes des démarches à entreprendre auprès des belligérants.

« Quelle que soit la réponse faite par les belligérants, le Gouvernement impérial et royal sera prêt à se concerter avec les autres Puissances sur les mesures à prendre en vue de maintenir la paix en Europe, de sauvegarder les intérêts des Puissances et d'acheminer l'amélioration de l'administration de la Turquie d'Europe. Ces mesures devront être fondées sur le maintien de la souveraineté de S. M. le Sultan et l'intégrité de l'Empire ottoman. »*

(1) Voir *Österreich Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4162.

* Annotation du Ministre :

Dire à Vienne et à Berlin que plusieurs Puissances insistent pour le maintien du mot réformes, *le mot* amélioration *paraissant comporter un recul par rapport à l'accord antérieur.*

233.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 753. *Paris, 24 octobre 1912.*

J'avais communiqué à M. Jules Cambon, en même temps qu'à votre ambassade, le sens des propositions faites par la Deutsche Bank à la Banque ottomane au sujet du chemin de fer de Bagdad (1).

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie, à titre d'information, d'un rapport dans lequel notre Ambassadeur à Berlin (2) m'a fait part des observations que lui a suggérées l'attitude adoptée en cette circonstance par la Banque ottomane.

Vous trouverez en même temps ci-joint en copie, à titre d'information, un rapport de M. Bompard (3) qui me renseigne sur l'état de la question du chemin de fer de Bagdad à Bassorah et des négociations relatives au port de Koweït. Une dépêche de notre consul à Bagdad du 13 septembre (4) également annexée en copie contient d'autre part au sujet de la construction de l'embranchement Khanékin-Summeyché des indications de nature à retenir votre attention si leur exactitude était confirmée. Il s'agirait en effet d'un retard voulu apporté par le Directeur du Bagdad aux travaux préliminaires de cet embranchement et cette temporisation, qui est tout à l'avantage de la Russie, serait due peut-être, d'après M. Wiet, à des échanges de vues entre les Gouvernements russe et allemand.

Il serait intéressant de savoir si la supposition de M. Wiet repose sur quelque fondement, car elle paraît en contradiction avec les préoccupations du Gou-

(1) Voir, au sujet de ces propositions, le rapport de Constantinople, en date du 6 octobre, reproduit sous le numéro 73, note.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 14 octobre, n° 159.

(3) Rapport en date du 9 octobre. M. Bompard y exposait que, d'après certaines indications recueillies par lui, le Gouvernement britannique avait renoncé à l'internationalisation du chemin de fer de Bagdad à Bassorah et préconisait la constitution d'une société purement ottomane où aucune nationalité étrangère ne serait représentée, se réservant de fournir aux Turcs les capitaux nécessaires.

(4) M. Wiet disait dans sa lettre que la Société de Bagdad avait contremandé l'ordre donné à l'une de ses brigades de se rendre sur les lieux pour étudier le tracé de l'embranchement Khanékin-Summeyché. Cette décision, ajoutait-il, aurait été provoquée par le désir de retarder le plus longtemps possible les travaux préliminaires à effectuer : « la question du transpersan et l'accord intervenu en août 1911 à Saint-Pétersbourg entre l'Allemagne et la Russie pour rectifier l'arrangement de Potsdam semblent ne pas être étrangers à cette temporisation ».

vernement russe dont M. Isvolsky m'a fait part à l'occasion des propositions faites à la Banque ottomane et que ma lettre n° 673 [1] a portées à votre connaissance.

234.

NOTE DE L'AMBASSADE BRITANNIQUE.

Paris, 24 octobre 1912.

(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

Sir Edward Grey understands that the Groups interested in the China Loan have with one exception agreed to the fresh conditions which they are prepared to offer if the Chinese Government again approach them. The exception is the American Group which is demanding an «option» for the re-organisation loan instead of a «preference» as arranged at a meeting of the Groups on october 5th at Paris.

Sir Edward Grey points out that if nothing further be done, the Agents at Peking will be left without instructions in the event of their being approached by the Chinese Government, and that this undesirable position would be avoided by adopting a suggestion made by the Japanese Government to the effect that the Groups might instruct their Representatives to determine in consultation with Ministers at Peking what terms are absolutely indispensable as well as practicable for the proposed re-organisation loan. The Hong-Kong and Shanghaï Bank are ready so to instruct their Representatives.

Sir Francis Bertie has the honour to inquire whether the French Government will join in following this course.

TRADUCTION.

Sir Edward Grey considère que les groupes intéressés dans l'emprunt chinois sont, à une exception près, tombés d'accord sur les nouvelles conditions qu'ils sont disposés à offrir si le Gouvernement chinois s'adresse de nouveau à eux. L'exception visée est celle du groupe américain qui désire que l'on obtienne une «option» pour

[1] Dépêche du 28 septembre. M. Sazonoff, avait, d'après Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* II, p. 253, télégraphié le 14 septembre à M. Isvolsky de «faire tout le possible pour empêcher la participation des banques françaises aux entreprises de la Compagnie Lynch et de la Deutsche Bank qui seraient absolument dommageables aux intérêts russes». Dans son rapport à l'Empereur Nicolas II sur ses entretiens de Londres et de Paris, M. Sazonoff dit : «Le Gouvernement français exerça une certaine pression sur les banques et les fit refuser cette offre (celle de la Deutsche Bank) qui tendait à ce que les actions du chemin de fer de Bagdad fussent enfin, avec le temps, admises à la cote à la Bourse de Paris». (*Un Livre noir,* II, p. 358.)

l'emprunt de réorganisation au lieu d'une « préférence », ainsi que cela avait été décidé dans la réunion des groupes tenue à Paris, le 5 octobre.

Sir Ed. Grey fait remarquer que, si l'on ne fait rien de plus, les agents des groupes à Pékin se trouveront sans instructions dans le cas où ils se trouveraient en présence de propositions du Gouvernement chinois; cette position regrettable pourrait être évitée par l'adoption d'une suggestion émanant du Gouvernement japonais, tendant à ce que les groupes donnent pour instructions à leurs représentants de fixer, d'accord avec les six Ministres étrangers à Pékin, quelles sont les conditions indispensables aussi bien que pratiquement acceptables pour l'emprunt de réorganisation envisagé.

La *Hong-Kong and Shanghaï Bank* est prête à donner des instructions dans ce sens à son représentant.

Sir Francis Bertie a l'honneur de demander si le Gouvernement français est disposé à se rallier à ce point de vue [1].

235.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 457. *Londres, 24 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 octobre.)

Mon télégramme n° 317 en date d'hier [2] a fait part à Votre Excellence d'une suggestion de Sir Arthur Nicolson, tendant à charger le Gouvernement russe d'étudier un programme de réformes pour les provinces européennes de Turquie, de s'entendre d'abord avec l'Autriche sur ce programme et de le soumettre ensuite aux autres grandes Puissances.

Cette suggestion répond à la préoccupation, selon moi parfaitement justifiée, d'assurer l'entente préalable des grandes Puissances sur une solution du problème que leur médiation aurait pour but et pour effet de leur donner à résoudre. En effet, si la médiation que les Puissances ont résolu d'offrir en temps opportun est acceptée par les belligérants, elle n'entraînera d'autre conséquence immédiate qu'un armistice, dont la durée sera forcément limitée. Faute d'une entente préalable entre elles sur une solution des difficultés qui ont provoqué la guerre actuelle, elles s'exposeraient alors à ne pas se trouver d'accord et à donner aux adversaires dont elles auront évoqué le conflit, le spectacle de leurs propres dissensions. Il importe donc que la question des réformes en Turquie d'Europe fasse l'objet d'une entente expresse

[1] Communiqué par lettre à : Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Tokio.

[2] Non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

entre les grandes Puissances avant que le moment soit arrivé où elles auront à exercer leur intervention.

Malheureusement, si le principe de la suggestion de Sir Arthur Nicolson est excellent, la procédure qu'elle préconise n'est pas sans susciter certaines objections qui m'ont été signalées ce matin par mon collègue de Russie. Le comte Benckendorff m'a dit que, bien qu'il ne fût pas informé de l'existence d'un accord entre son Gouvernement et celui de Vienne, il était conduit par l'attitude même de l'Autriche à penser qu'un tel accord existait. En effet, l'Autriche ne demeurerait vraisemblablement pas aussi impassible en présence du conflit balkanique et surtout de l'entrée des Serbes dans le Sandjak, si des garanties réciproques d'abstention n'avaient pas été échangées entre Vienne et Pétersbourg. Mais un tel accord, qui est en effet plausible, doit cependant être limité à l'état de guerre. La guerre venant à cesser, à la suite de la médiation des Puissances, l'Autriche et la Russie seront-elles encore d'accord sur l'état de choses qu'il conviendra d'instaurer en Turquie d'Europe? Ont-elles d'ores et déjà échangé leurs vues sur cette question et les ont-elles trouvées conformes les unes aux autres? Dans l'affirmative, il n'y aurait aucun inconvénient au tête-à-tête de l'Autriche et de la Russie pour l'élaboration du programme de réformes. Mais l'affirmative paraît au comte Benckendorff extrêmement sujette à caution et mes souvenirs personnels m'amènent à partager les doutes de mon collègue russe.

Pendant ma mission à Constantinople, les Ambassadeurs des grandes Puissances ont eu à arrêter ensemble les bases d'un de ces programmes de réformes dont la crise actuelle ne nous offre certes pas la primeur. L'opposition de l'Ambassadeur d'Autriche, le baron Calice, empêcha alors que le projet élaboré pour la Macédoine ne fût étendu à la Vieille Serbie et je me souviens encore de l'énergie avec laquelle mon collègue autrichien s'éleva contre la proposition d'une telle extension. Il agissait évidemment en vue d'instructions formelles de son Gouvernement, qui considérait alors comme d'une importance capitale pour lui de ne pas se fermer la route de Salonique en instituant dans la Vieille Serbie un régime d'autonomie, prélude évident d'une indépendance complète ou d'une annexion à la monarchie serbe. Mes souvenirs sur ce point sont confirmés par ceux de mon collègue de Turquie; Tewfik Pacha me racontait, il y a une quinzaine de jours, que, lorsqu'il avait rapporté au Sultan l'opposition du baron Calice à l'application des réformes en Vieille Serbie, Abdul Hamid lui avait répondu : « C'est donc que l'Autriche a bien envie de s'y installer. »

Faut-il admettre que les dispositions aient changé à Vienne, au point d'écarter toute chance de dissentiment entre la Russie et l'Autriche sur l'établissement d'un régime nouveau dans l'ensemble de la Turquie d'Europe? J'en doute, aussi bien que le comte Benckendorff. Les doutes que mon col-

lègue me confiait ce matin, ses craintes qu'une divergence de vues entre Pétersbourg et Vienne vinssent retarder et peut-être faire échouer l'élaboration d'un programme, l'ont amené à penser qu'il vaudrait mieux recourir à une procédure un peu différente. M. Sazonoff pourrait élaborer un programme, puis le soumettre en même temps à tous les Cabinets. De la sorte, si les grandes lignes de ce programme étaient approuvées par tous les Gouvernements, l'Autriche éprouverait plus de difficultés à élever seule des objections.

Les observations de l'Ambassadeur de Russie m'ont paru mériter d'être prises en considération. J'en ai donc fait part cet après-midi à Sir Arthur Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que la suggestion dont il m'avait entretenu hier ne lui était pas personnelle et qu'elle avait été d'ores et déjà adoptée par Sir Edward Grey. Il a ajouté que l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg a déjà été chargé de la soumettre à M. Sazonoff et, d'autre part, je constate par votre télégramme 764 [1] que le Ministre russe des Affaires étrangères a mis à l'étude la question du programme des réformes. Peut-être n'est-il cependant pas trop tard pour tenir compte des observations du comte Benckendorff et substituer au tête-à-tête austro-russe, suggéré par Sir Edward Grey, la conversation élargie que mon collègue juge préférable.

En tous cas, j'ai cru utile d'appeler l'attention de Votre Excellence sur ces divergences d'intérêts, dont peut naître, entre l'Autriche et la Russie, un dissentiment sur le régime à instituer en Turquie d'Europe. Le problème à résoudre est trop compliqué, la situation trop critique pour que nous négligions aucune des précautions qui peuvent être nécessaires à maintenir l'accord précaire des grandes Puissances. Que la victoire appartienne aux Balkaniques ou aux Turcs, ce n'est pas sans peine que l'accord pourra être sauvegardé entre la Russie et l'Autriche, soit pour modérer les appétits des Balkaniques, soit pour faire fléchir l'intransigeance des Jeunes Turcs, à qui la guerre profitera en tout état de cause.

J'ai indiqué ce matin au comte Benckendorff un moyen qui pourrait peut-être servir à rendre plus acceptable pour l'Autriche l'extension des réformes à la Vieille Serbie. On pourrait ne pas prononcer le mot d'autonomie et désigner le régime à instituer du nom de régime décentralisé. On aurait ainsi l'air de reprendre une proposition dont le Cabinet de Vienne ne saurait s'effaroucher puisqu'elle émane du comte Berchtold.

(1) Du 24, reproduisant le télégramme de Pétersbourg, n° 490, du 23, dans lequel M. Georges Louis rapportait un entretien de M. Sazonoff avec le nouveau ministre de Bulgarie, M. Bobtcheff, et ajoutait : «le Ministre des Affaires étrangères exprime l'avis qu'il faut envisager la possibilité d'une action diplomatique à bref délai. Il prépare, sur la question des réformes, un projet de programme qu'il espère pouvoir vous communiquer à une date rapprochée».

236.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 619. *Péra, 24 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

L'union des Puissances européennes, si désirable dans la crise orientale qui vient de s'ouvrir, et à laquelle Votre Excellence travaille avec tant d'énergie et de ténacité, n'est pas encore réalisée à Constantinople. L'Allemagne, qui était si gênée pendant la guerre italo-turque, met déjà à profit la liberté de mouvements que la paix de Lausanne lui a rendue, pour se faire bien venir en Turquie aux dépens des autres. C'est, comme de juste, la Russie qui est particulièrement visée : les Turcs ne seraient pas facilement convaincus qu'elle n'est pour rien dans l'alliance des États balkaniques et dans l'agression qui s'en est suivie, mais en outre les Allemands font tout pour que cette conviction n'entre pas dans leur tête. J'ai eu le regret de constater que mon collègue autrichien lui-même, si circonspect d'habitude, alimente les suspicions des Ottomans; il ne veut pas ajouter foi à la sincérité des démarches accomplies par les Agents russes à Sofia et à Belgrade pour arrêter les Gouvernements bulgare et serbe dans la voie où ils étaient entrés; il insinue que l'alliance des États balkaniques, qui s'est négociée à Paris, l'a été sous les auspices de M. Isvolsky dont la turcophobie s'est manifestée de toutes manières pendant la guerre italo-turque; et il ne met pas en doute que l'ouverture anticipée des hostilités par le Roi de Monténégro n'ait été suggérée de Saint-Pétersbourg. Il traite de trompe l'œil tout ce qui milite en sens contraire. D'autre part Allemands et Autrichiens appellent de tous leurs vœux le triomphe des armes turques qu'ils représentent par avance comme un échec pour la Russie et mes collègues allemand et autrichien s'en vont partout répétant que la victoire des Turcs assurerait la paix de l'Europe, tandis que leur défaite déterminerait une conflagration générale.

La campagne austro-allemande trouve ici un terrain éminemment favorable à son succès, car l'impopularité de la Russie est en ce moment à son comble en Turquie; pour chacun, c'est le véritable ennemi qui se cache encore aujourd'hui derrière les petits États slaves mais qui n'attend que l'occasion pour entrer en lice. L'Angleterre et la France ne partagent certes pas cette impopularité, mais elles en souffrent, parce que l'on sait que l'on ne doit rien en attendre contre la Russie, leur amie ou alliée. On ne craint non plus rien d'elles, alors que, la Russie, au moins on la redoute, ce qui lui suffit en somme puisque

ses intérêts ne sont pas en Turquie. Les nations vers lesquelles la Turquie a aujourd'hui les yeux tournés comme sa suprême ressource en cas de défaite, ce sont en première ligne l'Autriche et derrière elle l'Allemagne que l'on croit avec elle; les actions des Puissances de l'Europe centrale sont donc en hausse en ce moment en Turquie du fait des événements et, si j'en devais juger par leurs représentants à Constantinople, l'Allemagne et l'Autriche s'en féliciteraient trop pour risquer ce regain de faveur dans des combinaisons européennes. Je souhaite vivement que Votre Excellence trouve de meilleures dispositions à Vienne et à Berlin*.

237.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN ET À VIENNE.

T. n^{os} 588, 472. *Paris, 25 octobre 1912, 12 h. 40.*

(*Pour Berlin.*) Suite à mon précédent télégramme [1].
(*Pour Vienne.*) Je me réfère à votre télégramme n° 228.

(*Pour Berlin et Vienne.*) Plusieurs Puissances insistent pour le maintien du mot *réformes*, en faisant observer que le mot *amélioration* semblerait comporter un recul par rapport à la formule qui a été employée par les Gouvernements russes et austro-hongrois dans leur déclaration aux États balkaniques.

Veuillez donc faire valoir cette considération auprès du Gouvernement (*pour Berlin*) allemand, (*pour Vienne*) impérial et royal.

238.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 398. *Madrid, 25 octobre 1912, 15 h. 30.*
(*Reçu :* 17 h. 45.)

Conformément à votre télégramme 357 [2], je viens de faire savoir au Ministre d'État que vous acceptiez les modifications par lui [proposées] et

* Annotation du Ministre :
Il faudrait que M. Bompard mît M. de Giers au courant de cette situation pour que celui-ci prévînt son Gouvernement.

[1] Le télégramme de Paris à Berlin, n° 587, expédié à 12 h. 25 transmettait le télégramme 228 de Vienne reproduit ci-dessus, n° 230.

[2] Le télégramme 357 autorisait M. Geoffray à accepter la formule espagnole au sujet de la ligne de démarcation de la Moulouïa.

insérées dans mon télégramme n° 387 [1]. L'accord est donc établi entre les deux Gouvernements.

J'ai également fait observer à M. Garcia Prieto que l'acceptation du tracé fixé par la convention de 1904 ne s'étendait en aucune façon à la carte annexée à ladite convention, qui n'a pas aujourd'hui de valeur géographique. Le Ministre d'État m'a déclaré qu'il était d'accord avec moi sur ce sujet.

Il m'a dit ensuite que le Gouvernement espagnol était obligé de faire connaître au public que l'accord était intervenu entre la France et l'Espagne. Dès lors, M. Canalejas se propose d'annoncer demain à midi aux journalistes (cette communication correspond ici aux communications officieuses qu'on fait chez nous par l'entremise de l'agence Havas) que «les deux Gouvernements étant tombés d'accord sur tous les points à régler dans la future convention, on va procéder incessamment à la révision des textes».

Le Président du Conseil vous sera reconnaissant de n'annoncer la nouvelle à Paris qu'à peu près à la même heure.

A plusieurs reprises déjà et hier encore, j'ai parlé au Ministre d'État des questions visées dans votre télégramme du 18 de ce mois, n° 345 [2]. Pour ce qui est de la rédaction relative à la concession du chemin de fer Tanger-Fez notre proposition ne paraît [pas] soulever d'objection; je l'avais du reste [communiquée] depuis longtemps à M. Garcia Prieto et je lui ai dit que j'avais interprété son silence comme un acquiescement. En ce qui concerne le Khalifa, M. Garcia Prieto m'a déclaré que les candidats seraient des personnes de marque et que les deux Gouvernements s'entendraient officieusement au sujet de la présentation des candidats. Enfin sur la question des mots «agent officiel» au lieu de «agent consulaire» M. Garcia Prieto m'a affirmé qu'il n'avait aucune arrière-pensée, mais qu'il préférait une expression générale à une expression plus étroite.

Je lui ai remis également ce matin deux aide-mémoire relatifs au règlement d'un certain nombre d'affaires pendantes au Maroc et à l'établissement d'un vice-consulat à Melilla. Sur le premier point, il m'a dit qu'il allait examiner lui-même ces affaires et j'ai cru comprendre qu'il serait assez disposé à vous proposer de soumettre l'ensemble des réclamations pendantes de part et d'autre à une commission d'examen. Pour ce qui est de la création du vice-consulat à Melilla, il m'a dit que le Gouvernement espagnol effectuerait sans doute, après la ratification du traité, la réorganisation générale de ses services au Maroc et qu'à ce moment se poserait tout naturellement la question dont je l'entretenais.

[1] Il s'agit en réalité du télégramme 397, du 25 octobre, transmettant la formule espagnole. — [2] Voir ci-dessus, n° 198.

239.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 399. *Madrid, 25 octobre 1912, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Le colonel Echagüe, aide de camp du Roi, vient de venir de la part de Sa Majesté nous apporter ses félicitations pour l'heureuse issue des négociations.

Sa Majesté vous prie de recevoir ses remerciements pour l'esprit de haute justice et de grande conciliation avec lequel Votre Excellence a dirigé les pourparlers entre les deux États.

240.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 364, 365. *Berlin, 25 octobre 1912, 20 h., 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le Secrétaire d'État m'a entretenu deux fois aujourd'hui de la situation des Balkans [1].

Dans sa pensée, il est impossible de rien décider jusqu'au jour où l'on connaîtra l'issue de la guerre, mais, sans vouloir la prévoir, le moment lui paraît venu d'envisager l'éventualité qui donnerait à l'Europe le plus de difficulté, pour donner une solution au conflit, c'est-à-dire la défaite complète de la Turquie. Cette éventualité pouvant conduire la Turquie à la limite même de la ruine et de l'anarchie, le Secrétaire d'État croit que la France, l'Angleterre et l'Allemagne, chacune pour des raisons particulières, ont un égal intérêt à empêcher un pareil résultat de se produire. Il a entretenu dans ce sens mon collègue d'Angleterre et l'a prié d'en référer à son Gouvernement, le chargeant de lui dire que l'Allemagne, qui est restée jusqu'ici et qui veut rester en contact permanent avec la France, serait bien aise de connaître les vues de l'Angleterre et d'entrer en échange d'idées avec elle.

(1) M. de Kiderlen-Wächter a résumé son entretien avec M. Jules Cambon dans un télégramme adressé à M. de Schoen, le 26 octobre (voir *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12302).

Le Secrétaire d'État m'a exprimé la pensée que la France pourrait rechercher avec l'Angleterre quelles satisfactions il y aurait lieu de donner aux États balkaniques, tout en respectant en principe l'intégrité de l'Empire ottoman.

Le Gouvernement allemand, d'autre part, d'accord avec nous, ferait la même démarche à Vienne et il y a lieu d'espérer que la Russie accepterait un point de vue qui, tout en donnant une certaine satisfaction aux États balkaniques, répondrait à ses propres intérêts. Du reste le Secrétaire d'État estime qu'il y a lieu de prévenir la Russie, afin qu'elle sache qu'il ne se poursuit aucune négociation en dehors d'elle.

Si Votre Excellence veut bien partager les vues du Secrétaire d'État, l'Allemagne et la France pourraient toutes deux faire aussitôt que possible leurs démarches à Londres et à Vienne.

Secret.

La victoire des Bulgares a causé ici une profonde déception. On croyait au succès des Turcs.

D'autre part les nouvelles qui reviennent de Vienne sont assez mauvaises et l'on voudrait ici écarter le danger d'une action autrichienne qui pourrait entraîner l'Allemagne.

C'est sans doute l'explication de la proposition du Secrétaire d'État qui fait l'objet de mon télégramme n° 364. M. de Kiderlen devait voir mon collègue d'Autriche aujourd'hui à 7 heures et lui faire part de la suggestion qu'il m'a prié de porter à la connaissance de Votre Excellence.

A mon sentiment, il y aurait lieu de consulter la Russie et non pas seulement de la prévenir comme l'indiquait M. de Kiderlen [1]. En réalité la mise à exécution de sa suggestion a pour objet de définir le terrain sur lequel pourrait se faire la médiation qu'a proposée Votre Excellence et que l'Allemagne avait acceptée en principe.

241.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 608. *Rome, 25 octobre 1912, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano me dit qu'il aurait envoyé ce soir même à M. Tittoni les modifications de texte qu'il proposerait d'apporter dans la

[1] Outre la pièce ci-dessus indiquée, voir, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de la Russie, *Grosse Politik,* vol. 33, pièces n°s 12383 et 12389.

rédaction de l'accord marocain-tripolitain, mais qu'ayant encore à télégraphier d'autres suggestions à M. Giolitti, qui est à Cavour, sur lesquelles l'assentiment de celui-ci est indispensable, il fera tenir demain dans la journée ses instructions définitives à l'Ambassadeur d'Italie à Paris.

Je me suis abstenu de discuter avec lui aucune rédaction, n'en ayant pas l'instruction et jugeant plus opportun que cette question soit réglée directement par Votre Excellence dans ses entretiens avec M. Tittoni. Mais le Ministre m'a dit qu'afin d'éviter aux yeux du public italien une corrélation entre notre reconnaissance de la souveraineté à Tripoli et aussi pour affirmer la continuité et l'efficacité de nos accords, il proposait de faire dériver explicitement l'arrangement à signer des accords de 1902. Il a ajouté que, de même que M. Giolitti, il souscrivait cordialement aux paroles que vous aviez l'intention de prononcer à Nantes dimanche prochain.

242.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 609. *Rome, 25 octobre 1912, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Le Gouvernement italien se déclare d'accord avec le Gouvernement français concernant l'utilité pour les Puissances de se concerter en temps opportun sur une médiation entre la Porte et les États balkaniques. Dans sa pensée, les Puissances, dès que ce moment sera venu, devront s'entendre sur les termes dans lesquels les démarches pour la médiation devront être entreprises.

Quelle que soit la réponse des belligérants, le Gouvernement royal est d'avis qu'elles devront se concerter sur les mesures à adopter pour le maintien de la paix générale dans l'intérêt de l'Europe, ainsi que pour préparer le terrain en vue de l'introduction de mesures propres à améliorer le sort des populations de la Turquie d'Europe. Ces mesures devront être basées sur les principes établis au quatrième paragraphe de la proposition faite par Votre Excellence.

243.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1091. Secret. *Paris, 25 octobre 1912.*

Vous m'avez à diverses reprises, et, en dernier lieu, par votre lettre du 21 de ce mois, n° 449 [1], signalé l'intérêt que nous aurions à conclure avec l'Angleterre et avec l'Italie un accord par lequel les trois Puissances, en raison de l'intérêt commun qui résulte pour elles de leurs possessions respectives dans la Méditerranée, s'y garantiraient réciproquement le maintien du *statu quo*.

Cet accord vous apparaissait en ce qui nous concerne, comme la conséquence nécessaire du nouvel état de choses créé dans la Méditerranée par la guerre italo-turque et par l'annexion, alors déjà escomptée et aujourd'hui réalisée, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, par l'Italie. Si la cordialité de nos rapports avec cette dernière Puissance devait trouver sa confirmation dans une entente de ce genre, celle-ci présenterait, d'autre part, cet avantage de nous permettre de contrôler et au besoin de contenir les aspirations italiennes dans la Méditerranée que l'acquisition des nouvelles possessions africaines ne pouvait manquer de stimuler.

En liant l'Italie à la France en vue du maintien de l'équilibre méditerranéen, l'accord projeté offrait, en outre, cet intérêt capital pour nous de constituer, de la part de l'Italie, une affirmation de son indépendance dans toutes les questions qui ne sont pas spécialement visées par la Triple Alliance. Il était indispensable, surtout à la veille du renouvellement éventuel de cette alliance, de se prémunir contre quelque concession par l'Italie à l'Allemagne d'un point sur la côte d'Afrique et contre l'extension possible à la Méditerranée du pacte limité jusqu'ici aux intérêts territoriaux de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Le grave conflit qui vient d'éclater dans les Balkans, l'obligation où nous sommes de ne rien négliger pour empêcher que les grandes Puissances n'y soient entraînées, l'éventualité d'une réunion européenne où se règleraient les nombreuses et délicates questions posées par la crise orientale, tout nous commande de nous y présenter en accord parfait avec nos associés de la Triple Entente et avec les Puissances qui, comme l'Italie et subsidiairement l'Espagne, possèdent des intérêts prépondérants dans la Méditerranée.

(1) Voir ci-dessus, n° 214.

Vos dernières communications et notamment votre télégramme n° 310 du 14 de ce mois (1), indiquent que le Cabinet de Londres juge le moment venu de s'entretenir avec le Gouvernement italien des conditions d'un accord pour le maintien du *statu quo* dans les possessions africaines des deux pays.

D'autre part, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, en vous communiquant les déclarations qu'il a faites à ce sujet au marquis Imperiali, a sans aucun doute voulu nous encourager à agir de même et indiquer que le Gouvernement britannique verrait volontiers la France et l'Angleterre poursuivre à Rome une entente identique.

J'estime, comme vous, que le moment est venu d'engager cette question avec le Gouvernement italien, d'accord avec le Gouvernement anglais. Je vous serai en conséquence obligé, en vous inspirant des considérations que vous m'avez vous-même soumises, de faire connaître à Sir Edward Grey que le Gouvernement de la République se propose de sonder les dispositions du Cabinet de Rome à cet égard et de lui proposer de conclure un accord par lequel les deux Pays se garantiraient le maintien du *statu quo* de leurs possessions respectives dans la Méditerranée. Vous voudrez bien ajouter qu'en faisant part de ses intentions au Cabinet britannique, le Gouvernement français se félicite de la communauté de ses vues avec celles du Gouvernement anglais en ce qui concerne l'équilibre méditerranéen.

244.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 906. Secret. *Paris, 25 octobre 1912.*

Vous m'avez, à diverses reprises, signalé l'intérêt que nous aurions, au moment où l'Italie s'établit définitivement en Tripolitaine, à conclure un accord qui, complétant et mettant au point celui de 1902, consacrerait pour la France et pour l'Italie la garantie réciproque de leurs possessions respectives dans le Nord de l'Afrique, et par voie de conséquence l'équilibre de leurs forces et le *statu quo* dans la Méditerranée (2).

Vos entretiens avec l'Ambassadeur d'Angleterre, ainsi que ceux de notre représentant à Londres au Foreign Office, nous ont permis, d'autre part, de constater que le Cabinet de Londres, obéissant aux mêmes préoccupations que le Gouvernement de la République se proposait de rechercher avec l'Italie une entente analogue.

(1) Voir ci-dessus, n° 156. — (2) Voir en particulier dans le tome III, 3e série, à la date du 10 juillet, le numéro 190.

D'après les indications que vient de me faire parvenir M. Paul Cambon [1], Sir Edward Grey, conformément aux intentions manifestées antérieurement par le Foreign Office, a profité de l'occasion que lui offrait la demande de reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye, formulée par le Cabinet de Rome dès la conclusion des pourparlers d'Ouchy, pour engager la question d'un accord de garantie réciproque.

« Je ne vois pas pourquoi, a dit au marquis Imperiali, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nous ne pourrions pas écarter entre nous toute préoccupation relative à l'Afrique du Nord en prenant l'engagement mutuel de respecter dans ces régions le *statu quo* tel qu'il sera établi après la conclusion de la paix avec les Turcs. »

Un accord analogue apparaît, en ce qui nous concerne, comme la conséquence nécessaire du nouvel état de choses créé dans la Méditerranée par la guerre italo-turque et par l'annexion aujourd'hui réalisée de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par l'Italie. Si la cordialité de nos rapports avec cette dernière Puissance doit trouver sa confirmation dans une entente de ce genre, celle-ci présenterait, d'autre part, cet avantage de nous permettre de contrôler, et au besoin de contenir, les aspirations italiennes dans la Méditerranée que l'acquisition des nouvelles possessions africaines ne peut manquer de stimuler.

En liant l'Italie à la France en vue du maintien de l'équilibre méditerranéen, l'accord projeté offrirait en outre, cet intérêt capital pour nous de constituer, de la part de l'Italie, une affirmation de son indépendance dans toutes les questions qui ne sont pas spécialement visées par la Triple alliance. Il est indispensable, surtout à la veille du renouvellement de cette alliance, de se prémunir contre quelque concession par l'Italie à l'Allemagne d'un point sur la côte d'Afrique et contre l'extension possible à la Méditerranée du pacte, limité jusqu'ici aux intérêts territoriaux de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Le grave conflit qui vient d'éclater dans les Balkans, l'obligation où nous sommes de ne rien négliger pour empêcher que les grandes Puissances n'y soient entraînées, l'éventualité d'une réunion européenne où se règleraient les nombreuses et délicates questions posées par la crise orientale, tout nous commande de nous y présenter en accord parfait avec nos associés de la Triple Entente et avec les Puissances qui, comme l'Italie et subsidiairement l'Espagne, possèdent des intérêts prépondérants dans la Méditerranée.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a communiqué à notre Ambassadeur à Londres le sens de ses déclarations au marquis Imperiali. En agissant ainsi, il a marqué que le Gouvernement britannique verrait volontiers la France et l'Angleterre poursuivre à Rome une entente identique.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 21 octobre, nos 214 et 215.

J'estime donc que le moment est venu d'engager cette question avec le Gouvernement italien, d'accord avec le Gouvernement anglais et j'ai chargé notre Ambassadeur à Londres de faire connaître à Sir Edward Grey nos intentions à cet égard.

Je vous prie, en vous inspirant des considérations que je viens de rappeler, de sonder les dispositions du Cabinet de Rome et de lui proposer de conclure un accord par lequel les deux Pays se garantiraient le maintien du *statu quo* de leurs possessions respectives dans la Méditerranée.

245.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

D. n° 309. *Paris, 25 octobre 1912.*

D'après un certain nombre de confidences qui sont parvenues à mon département et qui se trouvent corroborées par le témoignage de correspondants de journaux, notamment de la *Frankfurter Zeitung*, le Président du Conseil hellénique aurait joué un rôle prépondérant dans la préparation de l'entente balkanique qui a permis l'entrée en campagne simultanée des quatre Puissances contre la Turquie. Dans cet ordre d'idées, j'ai été en outre frappé des termes dans lesquels était conçu le télégramme adressé par M. Guéchoff à Athènes, au moment de l'ouverture des hostilités. Le Président du Conseil des Ministres bulgare y laissait entendre que M. Venizelos était l'instigateur de cette entente politique et il affirmait que la meilleure part revenait au Cabinet hellénique dans la préparation et la mise au point de ce projet.

J'attacherais du prix à connaître aussi exactement que possible les circonstances dans lesquelles s'est employé M. Venizelos pour assurer le succès de ces combinaisons politiques et je vous serais obligé de me faire part de tout ce que vous pourrez apprendre à ce sujet.

246.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 593. *Paris, 26 octobre 1912, 11 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 365 [1].

Le Gouvernement de la République est naturellement disposé à continuer les conversations avec le Gouvernement impérial, dans l'esprit où elles ont été engagées, et à se concerter avec lui comme avec toutes les autres Puissances en vue d'une médiation aussi prochaine que possible et qui, à mon avis, ne saurait tarder. Mais il s'interdit toute initiative en dehors de la Russie et de l'Angleterre. Je vais donc agir à Pétersbourg et à Londres. Veuillez, pour l'instant, vous borner à répondre à M. de Kiderlen que j'examine sa proposition [2].

247.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 778. Secret. Très confidentiel. *Paris, 26 octobre 1912, 14 h. 10.*

Veuillez communiquer à M. Sazonoff mes trois précédents télégrammes [3], en les commentant par les considérations ci-après.

La suggestion de M. de Kiderlen tend évidemment à isoler la Russie. Pour parer ce coup, le Gouvernement impérial devrait, selon moi, nous demander immédiatement de proposer aux Puissances la médiation. Si M. Sazonoff ne croyait pouvoir formuler publiquement cette demande, le Gouvernement français assumerait volontiers cette initiative aux yeux de l'Europe, sans révéler l'accord préalable des deux alliés.

Faites valoir, devant M. Sazonoff, le parti que le Gouvernement russe pour-

(1) Du 25. Voir ci-dessus, n° 240.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Pétersbourg par télégramme n° 777, le 26 octobre, à 13 h. 10.

(3) Ces télégrammes communiquaient à Pétersbourg les télégrammes de Berlin, n°s 364 et 365 ci-dessus reproduits n° 240 et le télégramme de Paris à Berlin, n° 593, ci-dessus reproduit n° 246.

rait tirer de l'opinion émise par M. de Kiderlen sur les satisfactions qui pourraient être accordées aux États balkaniques « tout en respectant *en principe* l'intégrité de l'Empire ottoman » [1].

248.

Note du Directeur des affaires politiques.

Secret. *26 octobre 1912.*

Entretien avec l'Ambassadeur de Russie. Il me donne lecture d'une dépêche qu'il a reçue hier de M. Sazonoff [2] et qui conclut à une intervention prochaine des Puissances dans la crise balkanique, intervention qui pourrait avoir « comme programme » les clauses ci-après :

1° Maintien de la Souveraineté intégrale du Sultan à Constantinople et dans les environs ;

2° Maintien de la Souveraineté nominale du Sultan dans toutes les autres provinces de la Turquie d'Europe, avec réformes organiques sous le contrôle direct et la garantie des grandes Puissances.

3° Aucune modification territoriale, au profit des belligérants.

« Je vous ai déjà télégraphié que je suis prêt à accepter les quatre points de M. Poincaré, mais à la condition qu'ils soient dûment éclairés. Il serait notamment nécessaire de marquer que l'unanimité des Puissances acquises à ces points répond à la situation générale reconnue avant le conflit, et qu'actuellement ces points ne servent que de point de repère à une discussion ultérieure. » [3]

249.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 26 octobre 1912.

Monsieur Dragoumis, ancien Président du Conseil a été nommé par décret royal Gouverneur général de la Crète. Il s'y trouve depuis hier et a pris en main le gouvernement de l'île pour y établir une administration régulière.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres au moment même de son envoi à Pétersbourg ; c'est le numéro 776 de la correspondance entre Paris et Londres.

(2) Les recueils de documents diplomatiques russes publiés jusqu'à ce jour ne contiennent pas trace du document reçu par M. Isvolsky le 25 octobre.

(3) La substance de cet entretien a été communiquée à Londres par télégramme 777.

Le Gouvernement royal a le ferme espoir que les Puissances verront d'un œil favorable cette mesure qui ne tend qu'à affermir l'ordre en Crète et à assurer le bien-être des habitants sans distinction de religion.

Les Ministres de Russie, d'Italie et d'Angleterre ayant fait une démarche à Athènes pour recommander que la Grèce prenne des mesures pour protéger la vie des musulmans en Crète, le Gouvernement royal a répondu que la Grèce administrant directement l'île, les Puissances doivent être sûres que l'ordre y sera absolument consolidé.

Il paraît d'ailleurs incompréhensible que les Puissances se préoccupent d'un danger inexistant en Crète où les musulmans mènent une vie paisible sous la protection des lois grecques, au moment même où les troupes turques commettent des massacres, des sauvageries et des tueries partout où elles passent.

Par égard pour les quatre Puissances protectrices, la Grèce ne procède pas à l'annexion de la Crète, cette question devant être réglée aussi à l'issue de la guerre avec la Turquie.

250.

Note à l'ambassade d'Angleterre.

Paris, 26 octobre 1912.

L'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire part au Gouvernement français, par un memorandum du 24 octobre courant [1], des vues de Sir Edward Grey relativement à la nécessité d'autoriser les représentants des six groupes à Pékin à déterminer, d'accord avec leurs Ministres respectifs, les conditions auxquelles l'emprunt de réorganisation devrait être pratiquement subordonné, pour éviter qu'une réouverture des négociations trouve les agents du consortium à Pékin sans instructions.

Se référant aux considérations développées dans son aide-mémoire du 28 septembre, M. Poincaré a l'honneur de prier Sir Francis Bertie d'informer Sir Edward Grey que son point de vue se concilie avec celui du Gouvernement anglais.

L'initiative de la reprise des négociations doit venir du Gouvernement chinois dont les propositions officieuses connues des groupes peuvent servir de point de départ.

Les Gouvernements ne tiennent essentiellement qu'à des garanties réelles et à un contrôle effectif de l'emploi des fonds, ainsi qu'au règlement de la question de préférence des emprunts futurs.

(1) Voir ci-dessus, n° 232.

Il appartient aux représentants des groupes à Pékin, sans qu'il soit besoin d'autorisation nouvelle, de trouver, en respectant ces principes, les modalités acceptables par les Chinois et, après être tombés d'accord avec ceux-ci, de formuler une proposition qui aurait beaucoup de chances d'être acceptée, les six Puissances sentant l'intérêt de conclure.

Des instructions dans ce sens sont adressées au Ministre de France à Pékin (1).

251.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 358. *Paris, 26 octobre 1912, 20 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 399 (2).

Veuillez dire de ma part à Sa Majesté le Roi que je suis profondément sensible à ses félicitations. Assurez-le également de tout le prix que j'attache à l'accord qui vient d'être conclu et qui ouvrira, je l'espère, une ère de confiante et intime amitié entre la France et l'Espagne.

252.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 320. Secret. *Londres, 26 octobre 1912, 21 h. 22.*

(*Reçu :* 22 h.)

Réponse à vos télégrammes n^{os} 772, 773, 774, 776 (3).

En l'absence de Sir Edward Grey, qui ne sera pas à Londres avant lundi, j'ai fait connaître à Sir A. Nicolson les communications de notre Ambassadeur à Berlin relatant la suggestion de M. de Kiderlen pour une conversation entre Berlin, Paris et Londres dans le but de rechercher une solution au conflit balkanique.

(1) Communiqué par lettre à Londres, Berlin, Tokio, Saint-Pétersbourg, Pékin, Washington et au ministère des Finances.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 25 octobre, n° 239.

(3) Transmettant à Londres les télégrammes 364 et 365 de Berlin, ci-dessus reproduits n° 240, le télégramme 593 de Paris à Berlin, ci-dessus reproduit n° 244, et le télégramme 778, de Paris à Pétersbourg, ci-dessus reproduit n° 247.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent a trouvé les instructions de Votre Excellence à notre Ambassadeur à Berlin des plus judicieuses. Je n'avais pas encore reçu votre télégramme n° 776 contenant vos instructions à notre Ambassadeur à Pétersbourg[1] et je n'ai pu en faire part à Sir A. Nicolson, mais ses appréciations sur la suggestion de M. de Kiderlen sont identiques aux vôtres. Il la considère comme ayant pour objet la constitution d'un nouveau groupe isolant la Russie et il pense qu'au moment où M. Sazonoff nous a annoncé l'intention de formuler un projet, il est impossible de se prêter en dehors de lui à la recherche d'un programme.

253.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 502. Très confidentiel. *Berlin, 26 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 octobre ; Dir. pol., 30 octobre.)

La suggestion du Secrétaire d'État, dont je vous ai fait part dans mon télégramme n° 364 [2] et qui a pour objet une démarche simultanée de la France et de l'Allemagne à Londres et à Vienne en vue de déterminer le terrain sur lequel les Puissances pourraient se placer pour exercer leur médiation dans les Balkans, est la conséquence de la surprise et de l'émotion qu'a causées à la Wilhelmstrasse le succès de l'armée bulgare. On espère encore que le dernier mot n'est pas dit et que les Turcs pourront finalement avoir l'avantage, mais on en doute. On se rend compte, en tout cas, que, quoiqu'il arrive, l'Europe n'est plus libre de négliger de donner une certaine satisfaction aux États balkaniques.

L'impression est que la politique allemande est atteinte dans une de ses parties essentielles. Les événements ont montré la fragilité de l'échafaudage élevé à Constantinople par le baron de Marschall et le maréchal von der Goltz, et la hâte avec laquelle le Secrétaire d'État voudrait ouvrir les conversations entre les Cabinets indique la crainte que les événements n'aillent plus vite que les Chancelleries.

La politique allemande jusqu'ici s'était conformée aux prescriptions de M. de Bismarck qui disait que, lorsque la question d'Orient s'ouvrirait, « l'Autriche, l'Angleterre et la Russie seraient toujours appelées à prendre

[1] Voir ci-dessus, n° 247. — [2] Du 25, voir ci-dessus, n° 240.

position plus tôt que les Français, la France ne pouvant se prononcer sans avoir préalablement provoqué une entente ou une rupture avec l'Allemagne ». M. de Bismarck ajoutait : « il nous faut empêcher ou limiter la guerre, rester autant que possible les derniers à jouer dans le jeu de cartes européen et ne nous laisser forcer la main ni par l'impatience ni par un sentiment quelconque de vanité ni par des provocations d'amis. Rien ne doit nous décider, avant le moment voulu, à quitter l'expectative pour l'action ».

L'attitude qu'avait observée jusqu'ici le Gouvernement impérial répondait exactement au programme du grand Chancelier. La Chancellerie allemande change tout à coup et, bien loin de continuer à répondre aux propositions de Votre Excellence comme elle avait fait antérieurement en manifestant son unité de vues avec nous, mais en remettant au moment opportun l'examen de leurs réalisations pratiques, c'est elle qui nous demande de procéder à Londres et à Vienne à cet examen et de préparer l'entente des grandes Puissances.

C'est donc que le Secrétaire d'État craint d'être débordé par les faits et de voir l'Autriche et la Russie mises hors d'état d'entrer en composition.

L'impression du succès des Bulgares est d'autant plus grande qu'elle n'atteint pas seulement l'Allemagne dans sa politique de temporisation, mais aussi dans sa confiance militaire en elle-même. Ses journaux l'avouent. Le matériel de guerre des Turcs était un matériel allemand : celui des États balkaniques était un matériel français. L'éducation militaire des États-majors turcs était allemande : celle des officiers bulgares et grecs était française. C'est une grande désillusion que de voir s'écrouler l'orgueilleuse prétention qu'on affichait ici d'être les seuls maîtres dans l'art de vaincre.

Celui de mes collègues qui connaît le mieux Guillaume II me disait ce matin qu'il désirait beaucoup savoir ce que l'Empereur pense en ce moment, mais que, d'après ses conjectures, ce prince doit être profondément troublé, et précisément au point de vue de ses idées militaires.

Il importe essentiellement pour nous, comme l'indiquait Votre Excellence dans son télégramme de ce jour, n° 593 [1], de nous tenir étroitement en contact avec la Russie et avec la Grande-Bretagne, mais à Pétersbourg et à Londres les points de vue semblent si différents que nous aurons beaucoup à faire pour les accommoder. En le faisant, nous répondrons à nos intérêts et aux vœux de l'Allemagne. Or dès l'origine des pourparlers entre les Puissances dont Votre Excellence prit l'initiative, nous avons apprécié que l'Allemagne conformât son attitude à la nôtre et aux directions du Gouvernement de la République. Il semble donc que nous pourrions aujourd'hui accueillir en principe les suggestions qu'elle est amenée à nous présenter en mettant en

[1] Voir ci-dessus, n° 246.

lumière ce qui se peut accorder avec les vues de Votre Excellence. C'est ainsi que je ne verrais qu'avantage à ce que, comme le demande le Secrétaire d'État, notre action s'exerçât à Vienne en même temps que la sienne. Mon collègue de Russie est frappé des divergences qui existent entre l'Autriche et l'Allemagne, et quand celle-ci nous disait, il y a peu de jours, qu'il y aurait lieu de tenir compte de la fortune de la guerre, lorsque les Puissances interviendraient, elle indiquait déjà qu'à son point de vue la formule de l'intégrité de l'Empire ottoman devrait être interprétée suivant les nécessités imposées par les circonstances.

254.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 26 octobre 1912.*

Monsieur le Président,

Au cours de la visite que je lui ai faite à mon retour, M. Kokovtzoff s'est plaint assez vivement de nos établissements financiers qui presque tous seraient restés inactifs au moment de la baisse des fonds russes [1]. J'ai fait observer que la panique avait commencé à Pétersbourg et qu'à Paris ce n'était pas seulement la rente russe qui avait été atteinte... Il n'en reste pas moins qu'il y a eu ici un mouvement de mauvaise humeur que je devais vous signaler.

L'opinion publique russe espérait presque autant qu'elle souhaitait une victoire slave. Les premières rencontres semblent lui donner raison et il en résulte un enthousiasme grandissant qui va augmenter encore nos difficultés.

Votre tout dévoué.

[1] Une baisse s'étant produite sur les fonds russes pendant la première quinzaine d'octobre un syndicat comprenant deux banques françaises et les banques russes ayant des succursales à Paris s'était constitué pour les soutenir. Cf. *Un Livre noir,* II, p. 555 et 558. *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* p. 284 et 287.

255.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 612. Confidentiel. *Rome, 27 octobre 1912, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Je ne peux que vous confirmer l'exactitude des premiers renseignements que je vous ai envoyés sur les conversations austro-italiennes à Pise [1]. Aucun engagement n'a été pris entre les deux pays portant sur une action commune déterminée. On s'est contenté de la promesse de se communiquer ses idées et de suivre *autant que possible* une ligne de conduite commune dans la crise balkanique. Le comte Berchtold a assuré le marquis de San Giuliano de ses intentions résolument pacifiques en Orient, mais il a réservé la liberté de l'Autriche pour le cas où ses intérêts vitaux seraient menacés. Les deux Ministres ont parlé du prochain renouvellement de la Triple Alliance. J'ai tout lieu de penser qu'il n'a pas été question d'en modifier la substance ni la forme ; et personne de part et d'autre n'a parlé d'en étendre les effets à la Méditerranée. Le Gouvernement italien reste au fond profondément préoccupé, malgré la rencontre de Pise, des intentions réelles de l'Autriche dans les Balkans. Il ne se fait pas d'illusion sur l'extrême gravité de la situation.

256.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 230. Confidentiel. *Vienne, 27 octobre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Depuis son retour d'Italie, je n'ai pu voir le comte Berchtold qui m'a seulement informé de son assentiment au changement réclamé par votre télégramme n° 472 [2]. Les défaites presque décisives des armées turques ont bouleversé toutes les prévisions du Gouvernement austro-hongrois, mais l'opinion et la presse, qui d'ailleurs ne croient plus à la possibilité du main-

[1] On trouve dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces 4180 et 4181, les notes rédigées par le comte Berchtold sur ses entretiens avec le roi d'Italie et le marquis de San Giuliano. — [2] Voir ci-dessus, à la date du 25 octobre, n° 237.

tien du *statu quo*, se prononcent fortement en faveur d'une intervention sous forme de médiation dont l'opportunité n'aurait semblé douteuse que si le Gouvernement ottoman eût voulu poursuivre ses chances de revanche; elles s'accordent généralement à désigner la France comme seule qualifiée pour prendre l'initiative.

Sans se prononcer sur la question des remaniements territoriaux, le Ministre de Grèce se croit assuré que les Puissances balkaniques s'en tiendraient encore pour les réformes au programme présenté par [le Ministre] avant les hostilités et dont lui-même passe pour être le rédacteur. Il indique cette base comme le minimum à adopter pour des pourparlers.

On est à peu près certain que l'Autriche vient de prendre ses sûretés concernant l'Albanie vis-à-vis de l'Italie [1]. Il est vraisemblable d'autre part, qu'elle s'apprête à négocier des arrangements spéciaux avec la Serbie en reconnaissant comme nécessaire un agrandissement du petit royaume pourvu que celui-ci se laisse englober dans la sphère d'influence économique austro-hongroise. La compensation que pourrait trouver la Russie serait de veiller de son côté sur les intérêts de la région balkanique orientale. Je vous prie de vouloir bien m'indiquer comment Votre Excellence apprécierait cette combinaison.

257.

M. Guillemin, Délégué de France à la Commission européenne du Danube,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Confidentiel. *Galatz, 28 octobre 1912, 2 h. 3.*
(*Reçu :* 10 h. 50.)

Information réservée confidentielle.

Arrivé avant hier à Sinaïa, j'ai été reçu hier à déjeuner par Leurs Majestés. Le Roi a bien voulu s'entretenir ensuite avec moi pendant plus d'une heure, jusqu'au moment de son départ pour Bucarest où il était appelé, m'a-t-il dit, pour deux ou trois jours, par la crise ministérielle. Voici les points les plus importants des déclarations que Sa Majesté m'a faites au cours de cet entretien.

1° Aucune convention militaire n'a été conclue entre la Roumanie et la

[1] Sur la position prise par le Cabinet de Vienne à l'égard de l'Albanie, voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, la note reproduite sous le numéro 4170 et la dépêche adressée à Berlin (pièce n° 4265). Dans la note rédigée par le comité Berchtold (*ibid.*, n° 4181) sur ses entretiens du 22 et du 23 octobre avec le marquis de San Giuliano, le ministre austro-hongrois dit qu'il n'a pas voulu engager une discussion avec le ministre italien sur la question d'un *condominium* austro-italien en Albanie. Mais il existait au sujet de ce pays des accords antérieurs, conclus en 1897, 1900 et 1901 entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

Turquie, malgré les sollicitations réitérées de celle-ci. La dernière proposition turque a été faite il y a quatre jours, elle était limitée à certaines éventualités, mais le Roi l'aurait déclinée comme les précédentes, car il entend conserver une entière liberté d'action. Sans doute les deux Gouvernements entretiennent depuis longtemps déjà des rapports particulièrement confiants et amicaux; le Roi s'en félicite puisqu'il a pu ainsi agir parfois utilement sur la Turquie, notamment pour la signature de la paix avec l'Italie. Toutefois son amitié pour les Turcs ne va pas jusqu'à vouloir les protéger à tout prix contre les conséquences de leurs propres fautes. Il considère que la Crète est irrémédiablement perdue pour eux et qu'ils devront s'en désintéresser.

Quant à la Macédoine, même si la Turquie était victorieuse dans la guerre actuelle, elle serait contrainte d'[instituer] un régime nouveau qui soustrairait les trois vilayets à l'administration directe du Gouvernement ottoman. Dans le cas beaucoup plus probable où les Bulgares l'emporteraient, c'est la question de la libération définitive des populations macédoniennes qui se poserait immédiatement. Celles-ci, en effet, n'attendent qu'une défaite turque pour se soulever et comment pourrait-on ensuite les replacer sous le joug ottoman? Se trouve-t-il un «gendarme» parmi les nations chrétiennes pour accepter un pareil mandat? La Russie serait obligée de prendre les armes pour en empêcher l'exécution. On verrait se renouveler le mouvement de 1877. Il faudrait donc, si la Turquie est vaincue, faire de la Macédoine une province autonome, mais alors elle sera tôt ou tard absorbée par la Bulgarie comme cela a eu lieu pour la Roumélie Orientale. Aussi le Roi préférerait-il une solution plus nette et plus radicale qui consisterait à ériger la Macédoine en principauté sous la suzeraineté de la Turquie. Il estime en effet que les efforts de la diplomatie ne sauraient prévaloir indéfiniment contre l'évolution naturelle des choses : tout ce que l'on peut faire suivant lui, c'est de gagner du temps en multipliant les étapes successives de l'affranchissement de ces populations chrétiennes et encore faut-il pour cela que les Turcs ne perdent pas entièrement leur prestige ni leurs forces militaires.

2° En ce qui concerne la Bulgarie, Sa Majesté [a reçu] du Roi Ferdinand les promesses les plus rassurantes, mais comment celui-ci pourra-t-il tenir ses engagements si son peuple et son armée refusent de s'y conformer après la victoire? Que la Serbie, la Grèce, ou le Monténégro obtiennent à la paix quelques lambeaux de territoire turc, cela ne gênera en rien la Roumanie, et elle ne s'y opposera pas le cas échéant, mais elle ne saurait admettre un agrandissement de la Bulgarie, voisine remuante et dangereuse, sans recevoir elle-même une compensation à sa convenance. Celle-ci pourrait se trouver du côté de la Dobroudja, ouvertement visée par les patriotes bulgares et qui,

dans ses limites actuelles, n'est pas défendue par une frontière naturelle. De plus, les Roumains ont, eux aussi, des intérêts en Macédoine où les Koutzo-valaques sollicitent leur appui; *il faut donc que la Roumanie ait voix au chapitre lors du règlement final.*

3° Revenant ensuite aux préoccupations immédiates de la situation actuelle, le Roi a reconnu volontiers que toute mobilisation, même partielle, en Roumanie, risquerait de provoquer les plus graves répercussions parmi les grandes Puissances. «Mais, a-t-il ajouté, je ne puis cependant remettre entièrement les intérêts vitaux de mon pays aux mains de ces grandes Puissances qui ne savent pas encore si elles pourront se mettre d'accord et qui, au reste, *laissent la Roumanie tout à fait en dehors de leurs échanges de vues.* M. Poincaré a exercé l'action la plus utile : ce sont ses efforts personnels qui maintiennent le contact entre les Puissances, mais on n'en est pas encore à l'entente et, d'ailleurs, toute tentative dans ce sens serait actuellement prématurée, car, si les Gouvernements sont en principe pacifiques, chacun d'eux doit compter chez lui avec l'opinion publique et celle-ci, en Russie comme ailleurs, ne prendra conscience d'elle-même et ne se manifestera clairement qu'après une bataille véritablement décisive. Dans ces conditions, comment pourrais-je déclarer, dès à présent, que je ne mobiliserai pas, quoi qu'il arrive? Si par exemple la Turquie débarquait des troupes sur le littoral bulgare de la mer Noire, ne devrais-je pas protéger ma frontière? Ou bien encore si les Bulgares victorieux occupaient la Madécoine et s'y installaient d'une façon permanente? Notre situation est la même, à cet égard, que celle de l'Autriche vis-à-vis du Sandjak. Ce que je puis dire c'est que je ne ferai aucune démonstration à la légère; si la Roumanie mobilise, ce ne sera qu'à bon escient et pour des raisons graves.»

J'ai souligné à dessein deux passages des déclarations du Roi, qui correspondent à ce que m'avait dit la veille, le Ministre d'Autriche-Hongrie. Celui-ci, que je connais depuis plus de 20 ans, m'a parlé, je crois, avec assez de franchise. Il ne s'inquiète pas outre mesure des velléités belliqueuses attribuées à la Roumanie, parce que, d'après lui, celle-ci tient avant tout à conformer son attitude à celle des grandes Puissances pour être admise ensuite parmi elles à la Conférence qui suivra la guerre. «C'est par là, a-t-il ajouté, qu'on peut la tenir et nous la trouverons jusque-là très docile à nos conseils de modération.»

Je crains que le prince de Fürstenberg ne soit un peu trop optimiste. Il est certain, et le Roi ne me l'a pas caché, que la Roumanie se tient prête à tout événement. D'après les renseignements que me donne le consul de France à Galatz, les troupes roumaines pourraient en quelques heures être lancées avec leurs réserves à l'assaut du fameux quadrilatère Silistrie-Varna-

Choumla-Roustchouk, auquel le Souverain faisait allusion en parlant des frontières naturelles de la Dobroudja. C'est là le véritable objet des convoitises de la Roumanie : il faut espérer que l'occasion de s'en emparer par la force ne s'offrira pas à elle d'une façon trop tentante avant que l'ordre ait pu être rétabli dans les Balkans par l'action pacifique des Puissances.

P. S. — Vu la lenteur et l'insécurité du service postal roumain, je crois devoir transmettre la présente communication par le télégraphe. Grâce à la bienveillance du Roi, j'ai pu obtenir de lui ces déclarations, sans sortir de mon rôle de simple hôte de passage et je n'ai pas même prononcé le nom de Votre Excellence au cours de mon entretien avec Sa Majesté.

258

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 494, 495, 496 et 497. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1912, 0 h. 30, 2 h. 25, 2 h. 26.

(*Reçu :* 1 h. 42, 6 h. 40, 8 h.)

M. Sazonoff vous remercie très vivement de la communication prescrite par votre télégramme n° 778 (1). Il partage pleinement votre appréciation sur le but « plus malhabile encore que perfide » de la suggestion allemande. Il estime en plus que M. de Kiderlen, dont il a appris à connaître le caractère « tortueux », avait moins pour mobile d'isoler la Russie que surtout de se rapprocher de l'Angleterre par notre entremise et « de se servir de la France comme d'un tremplin pour se jeter dans les bras de l'Angleterre ». Car tel est l'objectif capital du Gouvernement allemand et M. Sazonoff craint que le prince Lichnowsky ne soit homme à y travailler plus utilement que le baron Marschall (2).

Il vous remercie beaucoup de la réponse que vous adressez à M. Jules Cambon en affirmant que le Gouvernement français s'interdisait toute initiative en dehors de la Russie et de l'Angleterre. « C'est le même langage, a-t-il dit, que j'aurais tenu moi-même en pareille circonstance. »

Quant à proposer aux Puissances la médiation, M. Sazonoff distingue entre

(1) Voir ci-dessus, à la date du 26 octobre, n° 247.

(2) Ce télégramme a été transmis à Londres, 782, et à Berlin, 596, par télégramme circulaire, le 28 octobre, à 14 h. 20.

le principe de la médiation et le moment de la médiation. On doit certainement décider qu'une médiation devra être faite, mais le moment où elle pourra être faite n'est pas venu. Actuellement une médiation est impossible : «L'Allemagne elle-même n'en voudrait pas», dit M. Sazonoff, car un télégramme tout récent de l'Ambassadeur de Russie à Berlin répète que M. de Kiderlen accepte la médiation, mais «en temps opportun». Au surplus il n'y a pas les éléments d'une médiation : les situations ne sont pas assez nettes; M. Sazonoff ignore, quant à lui, quelle est la portée du succès bulgare à Kirkilissé; il n'a encore aucune donnée précise sur ce que sont les gains des Bulgares ou les pertes des Turcs.

La médiation ne pourra se produire utilement qu'après un combat décisif. Par exemple la prise d'Andrinople serait certainement une occasion où il faudrait intervenir dans les vingt-quatre heures et amener un armistice immédiat pendant lequel on négocierait. M. Sazonoff n'a pas voulu dire qu'il fallait attendre la prise d'Andrinople, mais l'a citée comme l'exemple du succès le plus décisif. Seulement, pour pouvoir intervenir ainsi immédiatement, il faut être déjà d'accord à l'avance sur le principe de la médiation collective. A cet effet, M. Sazonoff est prêt, pour répondre à votre invitation, à proposer conjointement avec nous («à nous deux») aux autres Cabinets de décider définitivement dès maintenant que les Puissances interviendront auprès des belligérants au moment décisif.

En outre, il convient de déterminer le terrain sur lequel se poseront les médiateurs. C'est à quoi servira le programme de réformes en Turquie d'Europe auquel M. Sazonoff continue à travailler et qu'il vous communiquera dans un jour ou deux.

Très confidentiel. — En ce qui concerne la perspective ouverte par M. de Kiderlen sur les satisfactions à donner aux États balkaniques, M. Sazonoff estime qu'il faut être prudent. Il a des raisons d'être très sûr que l'Autriche a déjà lâché le principe du *statu quo* territorial; il ne croit pas qu'elle en ait parlé à Belgrade, mais il a tout lieu de croire qu'à Sofia elle se montre prête à faire beaucoup pour capter la confiance de la Bulgarie. M. Sazonoff craint surtout que l'Autriche ne soit pas résolue à rester désintéressée et à écarter absolument toute tentative d'agrandissement. Quant à la Russie, elle est forcément désintéressée, car «tout ce qu'on pourrait lui offrir lui serait plus nuisible qu'utile».

Pour Constantinople, elle se contente d'y maintenir les Turcs, mais si quelqu'un d'autre y touche «c'est la guerre immédiate dans les vingt-quatre heures». Aussi dans le programme qu'il élabore et dont la substance vous serait déjà connue, M. Sazonoff stipulerait le maintien de la souveraineté

complète du Sultan sur Constantinople «et son rayon», c'est-à-dire jusqu'à Andrinople.

D'après ce que le nouveau Ministre de Bulgarie à Pétersbourg aurait dit à M. Sazonoff, les Bulgares ne croient pas pouvoir prolonger leur effort militairement et financièrement plus de quatre-vingt à quatre-vingt-dix jours. «Il ne cesse de me dire, raconte M. Sazonoff, qu'il faut être prêt à intervenir en temps utile. Prévenez-nous, lui ai-je dit, et nous interviendrons dans les vingt-quatre heures.»

Il semble donc qu'en ce moment la Bulgarie est fortement ménagée par la Russie tout comme par l'Autriche et que, par un jeu un peu serré entre les deux rivales, elle pourra se montrer fort exigeante.

259.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 507. *Péra, 28 octobre 1912, 10 h.*

(*Reçu :* 11 h. 40.)

Prenant texte du discours prononcé par Votre Excellence à Nantes, le Ministre des Affaires étrangères m'a, de lui-même, parlé de l'éventualité d'une médiation européenne. Il m'a dit que la Turquie désirait toujours le rétablissement de la paix, dont la rupture lui avait été imposée par les États balkaniques et que, par conséquent, elle était disposée à seconder les efforts de l'Europe dans ce sens, mais que le moment attendu par Votre Excellence pour provoquer une médiation ne lui paraissait pas encore venu. Jusqu'à présent, m'a-t-il dit, il n'y a pas eu d'engagement général ni de combat décisif, mais dans les [circonstances] qui se sont produites et dans les opérations locales qui ont eu lieu, les armées balkaniques ont été favorisées. Il serait à craindre que, dans ces conditions, les alliés, illusionnés sur la valeur de succès qui ne sont que partiels et peuvent n'être qu'éphémères, manifestent des exigences inacceptables, et il est certain, d'autre part, que le sentiment national ottoman ne permettrait pas aujourd'hui à la Porte de montrer la même bonne volonté qu'après une victoire des armées turques. Il n'y a donc, pour le moment, d'après Gabriel Effendi, qu'à laisser la parole au canon qui va bientôt faire entendre sa voix dans les plaines de Lule-Bourgas.

Comme le Cabinet actuel est à la veille d'être remplacé par un Cabinet Kiamil Pacha, j'ai demandé au Ministre si le sentiment qu'il m'exprimait était

celui du Cabinet d'aujourd'hui ou de celui de demain .Nous n'en avons pas encore délibéré, m'a-t-il répondu, mais nous le ferons bientôt savoir et, au surplus, a-t-il ajouté, si M. Poincaré veut bien nous pressentir par vos soins avant de formuler une proposition dont nous souhaitons d'ailleurs le succès, je vous donnerai alors mon avis sur son opportunité. Eh bien, ai-je répliqué, je vous en reparlerai dès que le nouveau Cabinet aura été formé et aura pu arrêter sa ligne de conduite.

Comme cet événement ne saurait tarder, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me donner ses directions sur le langage, que dans quelques jours j'aurais à tenir au Ministre des Affaires étrangères, si elle le juge à propos.

260.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. s. n°. Strictement personnel. *Paris, 28 octobre 1912, 13 h. 25.*

Votre télégramme n° 230 [1] est très intéressant. Nous ne pouvons répondre à la suggestion finale. Car, actuellement, nous nous occupons uniquement à déjouer une tentative fort habile que fait l'Allemagne pour se joindre à la France et à l'Angleterre *en dehors de la Russie* [2]. Or, plus que jamais, il faut que la Triple Entente soit unie et forte.

261.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 781. Secret. *Paris, 28 octobre 1912, 13 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 320 [3].

Je pense comme Sir Arthur Nicolson que cette tentative de l'Allemagne pourrait avoir pour résultat la constitution d'un nouveau groupe et l'isolement de la Russie. Il conviendrait donc que l'Angleterre et la France répondissent d'un commun accord à Berlin qu'elles estiment que dans les circonstances

(1) Voir, à la date du 27 octobre, n° 256. — (2) Voir à ce sujet le télégramme adressé à Pétersbourg, le 26 octobre, ci-dessus reproduit, n° 247. — (3) Voir ci-dessus, n° 252, 26 octobre.

actuelles aucune grande Puissance ne peut être tenue en dehors des conversations. Il y aurait lieu, par conséquent, non pas seulement de prévenir la Russie, mais de la consulter effectivement.

262.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 784. *Paris, 28 octobre 1912, 14 h. 55.*

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 496 et 497 (1).

Je crains qu'en retardant la médiation on ne la rende de plus en plus difficile. Il me paraît donc indispensable que M. Sazonoff me communique *sans aucun délai* le programme qu'il élabore et dont la discussion par les Puissances prendra encore quelque temps. Il serait déplorable que, par suite d'un retard dans la mise au point de ce programme, une demande de médiation, survenant inopinément, ne pût pas être accueillie.

263.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bucarest, 28 octobre 1912, 12 h.*

(*Reçu :* 16 h. 20.)

La constitution du Ministère, que je vous ai annoncée par mon télégramme n° 22 (2), a été des plus difficiles; la combinaison n'a pu aboutir qu'en présence de la volonté formelle du Roi. Celui-ci n'a pas voulu appeler au pouvoir les libéraux qui ne cachaient pas leurs préférences pour une politique extérieure active et prônaient la nécessité d'une mobilisation. Il a craint, en donnant le pouvoir à M. Bratiano, de laisser planer un doute sur les intentions de la Roumanie. La solution intervenue est donc le gage le plus sûr que le Roi Charles ait pu donner de sa politique pacifique. Venu à Bucarest pour hâter cette solution et procéder à l'installation des nouveaux Ministres, il repartit aussitôt pour Sinaïa.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduits, n° 258.

(2) Ce télégramme, du 27 octobre, annonçait le remaniement du Cabinet : M. Take Jonesco, chef du parti conservateur démocrate, était devenu ministre de l'Intérieur, et trois de ses partisans étaient entrés au Gouvernement.

264.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 323. Secret. *Londres, 28 octobre 1912, 19 h. 52.*

(*Reçu : 21 h. 55.*)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 776 et 781 [1]. Sir Edward Grey partage le sentiment de Votre Excellence sur la proposition de M. de Kiderlen en vue d'un échange de vues entre Paris, Berlin et Londres pour la recherche d'une solution au conflit oriental. Il ne croit pas le moment venu de parler de médiation. En tout cas, il considère cette médiation comme ne pouvant prévenir un conflit européen que si les Puissances directement intéressées, la Russie et l'Autriche-Hongrie, ont envisagé ensemble les conséquences d'une victoire complète des États balkaniques. Si les Turcs sont victorieux, la médiation sera facile, l'intégrité territoriale de la Turquie d'Europe sera respectée et les Puissances n'auront qu'à prendre en main sa réorganisation. S'ils sont vaincus, leurs adversaires ne renonceront pas à leurs conquêtes et seront soutenus par la Russie. Que fera l'Autriche? C'est toute la question. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères pense qu'il appartiendrait à la France et à l'Angleterre de parler à Pétersbourg, à l'Allemagne de parler à Vienne, pour suggérer à la Russie et à l'Autriche-Hongrie de s'entendre sur le maximum d'avantages qui pourraient être concédés aux vainqueurs. Une fois cet accord établi, tout péril serait écarté, d'après lui.

Il m'a dit s'être exprimé à peu près dans ce sens avec le Chargé d'affaires d'Allemagne qu'il a vu aujourd'hui.

265.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Rome.

T. n^os^ 786, 715. *Paris, 28 octobre 1912, 20 h.*

Le Gouvernement impérial et royal a dû être saisi d'une proposition britannique tendant au retrait des navires de guerre mouillés dans les eaux crétoises, par suite de la nomination de M. Dragoumis.

[1] Pour le numéro 776 voir ci-dessus, à la date du 26 octobre, le n° 247, note finale, Pour le numéro 781, voir ci-dessus, n° 261.

J'estime qu'une telle mesure est prématurée, qu'elle risquerait d'être mal interprétée et qu'elle ne tient pas un compte suffisant du devoir qui incombe aux stationnaires des Puissances protectrices mandataires du Sultan de veiller au maintien du pavillon ottoman à la Sude.

266.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 109. *Paris, 28 octobre 1912.*

En vous accusant réception de votre télégramme n° 322 (1), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint copie des notes échangées entre le Département et l'ambassade britannique au sujet du règlement des questions que pose la nomination de M. Dragoumis en qualité de gouverneur général pour la Crète (2).

Comme vous le verrez, j'ai cru devoir, dans ma réponse, rappeler à Sir Francis Bertie les conditions dans lesquelles s'exerce le mandat que les Puissances protectrices de la Crète tiennent du Sultan depuis 1897. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à cet argument d'ordre juridique et sans méconnaître que les circonstances actuelles ne peuvent manquer d'avoir pour effet de faire entrer la question crétoise dans la voie d'un règlement définitif, je trouverais inopportun d'adopter, d'ores et déjà, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le télégraphier, une mesure, comme celle du retrait des navires de guerre proposée par le Gouvernement britannique qui, en raison de son caractère prématuré et en raison même des dispositions du Cabinet hellénique, ne manquerait pas de donner lieu à des interprétations erronées. Outre qu'elle constitue une évolution bien rapide dans les dispositions du Gouvernement anglais à l'égard de la Crète et de la Grèce, une mesure de cette sorte présenterait à mes yeux ce double inconvénient d'exposer l'île, jusqu'à l'issue de la

(1) Par ce télégramme, M. Paul Cambon faisait connaître que Sir Arthur Nicolson considérait la nomination d'un Gouverneur général hellénique en Crête comme un manque de déférence à l'égard des Puissances protectrices.

(2) D'après la note de l'ambassade britannique, en date du 27 octobre, Sir. Ed. Grey était d'avis que les agents consulaires des Puissances protectrices ne devaient avoir avec le Gouverneur nommé en violation des traités que des relations non officielles. Pour le règlement définitif de la question crétoise, il faudrait, d'après le ministre anglais, consulter l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Toutefois si la vie des musulmans résidant en Crète paraissait assurée, Sir Ed. Grey pensait que l'Angleterre et la France pourraient retirer leurs navires de guerre des eaux crétoises. La réponse française à cette note marque l'adhésion du Gouvernement français aux deux premiers points et ses réserves sur le troisième.

guerre, à toutes les convoitises internationales et de frustrer les grandes Puissances, au moment des négociations de paix, d'un des principaux éléments de transaction qui restent aux mains de l'Europe pour créer un état de choses durable dans le bassin oriental de la Méditerranée.

267.

M. KLOBUKOSWKI, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 185. *Bruxelles, 28 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 30 octobre.)

Dans son numéro de ce matin, le *Journal de Bruxelles* fait ces réflexions mélancoliques que lui inspire la guerre actuelle : « Hélas ! pour peu qu'on étudie l'histoire, et seulement celle des soixante dernières années, on se sent gagner par le scepticisme au sujet de la valeur des traités internationaux et de la solidité des garanties que les Puissances assurent parfois par écrit aux pays faibles ».

Il est intéressant de relever cet aveu dans l'organe d'un parti qui, jusqu'à présent, a toujours travaillé avec ardeur à écarter de Belgique l'application des mesures militaires nécessaires à sa défense et, sous prétexte que sa neutralité était garantie par les traités, affirmait volontiers l'inutilité, pour le pays, d'une préparation militaire suffisante, non pour repousser un envahisseur trop puissant, mais au moins pour inspirer à celui-ci l'idée qu'une violation de son territoire pourrait lui coûter plus de pertes que de bénéfices.

Le trouble des idées en Europe, les menaces plus ou moins précises de guerre qui avaient, plusieurs fois, fait naître en ces dernières années, des craintes pour le maintien de la paix entre leurs voisins les plus proches, avaient inquiété les esprits même optimistes ; l'attaque subite de la Turquie par l'Italie l'an dernier et la ruée des États balkaniques à l'assaut des provinces ottomanes ont montré que la foi dans les idées pacifiques était une utopie dangereuse et que la garantie des traités ne suffisait pas à assurer à un pays la paisible jouissance de son territoire.

C'est une grande désillusion pour le parti catholique. Pour répondre à la volonté très nette de leurs électeurs, les députés de la droite et M. de Broqueville en tête s'étaient toujours montrés hostiles au service militaire obligatoire et à tout accroissement des dépenses militaires. Ils comprennent eux-mêmes que les temps ont changé et le même *Journal de Bruxelles* reproduit, aujour-

d'hui aussi, un article de la *Métropole* qui indique l'évolution qui se fait dans les esprits sous l'empire de la nécessité.

« Des journaux rappellent, me disait une haute personnalité, les déclarations passées de tel ou de tel droitier, voire même de M. de Broqueville. Ceux qui les rédigent sont de bonne foi, mais ils ne savent évidemment pas qu'à l'époque où ces déclarations étaient faites, nous devions avoir foi, non pas dans les traités, mais dans l'aide éventuelle des Puissances garantes, et spécialement de l'Angleterre. Les choses ont changé depuis, hélas !

« L'Angleterre n'est-elle pas entrée dans la Triple Entente? Ne sera-t-elle pas, demain, elle aussi, une Puissance belligérante?

« Croyez-bien que, si le Gouvernement n'avait pas eu, à ce point de vue, des précisions absolues, il n'aurait pas dû songer à remettre en question notre organisation militaire qui, il y a six mois encore, pouvait paraître suffisante.

« Aujourd'hui nous ne pouvons plus compter que sur nous-mêmes. Ce ne serait plus désormais une Puissance garante qui interviendrait dans le conflit, mais une puissance belligérante. Ceux qui prennent texte de cela pour prétendre que le Gouvernement songerait à modifier notre état politique de neutralité absolue, racontent des fantaisies dont il est à peine nécessaire de faire justice. »

Il faudrait que le parti au pouvoir fût bien aveugle pour ne pas voir le danger. Mais son éloignement des idées modernes amène parfois ses amis, plus qu'il ne convient, à présenter la situation sans bonne foi et ferme leurs yeux sur les visées connues de l'Allemagne à mettre à notre charge tous les projets menaçant la Belgique. Récemment l'*Indépendance Belge*, dans un article très énergique dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte, était amenée à rappeler à la vérité le journal officieux qui profitait des appréciations suscitées par le voyage de M. Millerand à Maubeuge pour écrire que, si les Français prétendent officiellement ne faire certains préparatifs militaires à la frontière du nord que pour se défendre contre une attaque probable des Allemands par la Belgique, les Allemands affirment de leur côté ne prendre des mesures à leur frontière belge que pour se prémunir contre une armée française cheminant par la Meuse.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de remarquer que ces questions commencent à attirer une attention qu'on ne leur prodiguait pas jusqu'à présent et sont entrées dans la discussion de tous les jours et que les hommes dirigeants de tous les partis comprennent la nécessité d'agir. Le parti libéral, qui a toujours demandé l'accroissement des forces militaires, trouvera finalement dans son patriotisme assez de motifs pour aider dans cette œuvre un gouvernement pourtant sans tendresse pour lui et ne pas retarder la réalisation de cette mesure nécessaire en tentant d'y lier la réforme électorale. Mais c'est du côté de ses propres partisans que M. de Broqueville trouvera des difficultés. Sans

doute il pourra en amener un certain nombre à sacrifier leurs idées et à accepter une augmentation de l'armée, mais il rencontrera aussi des irréductibles surtout chez les Flamands, et il devra se résigner à ne mener à bien ses projets, si toutefois il finit par aboutir, qu'avec l'appui de ses adversaires.

268.

LE LIEUTENANT-COLONEL HALLIER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 135. *Vienne, 28 octobre 1912.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'impression générale produite dans les milieux militaires de Vienne par les premiers événements de la guerre dans les Balkans et des conséquences envisagées dans ces milieux.

Tout d'abord il faut constater que la marche en avant des alliés, leurs succès, la faible résistance des Turcs, leur retraite ont profondément déconcerté les autorités militaires autrichiennes, qui considéraient comme certaine la victoire des armées ottomanes.

Pour faire face à toute éventualité, le parti militaire austro-hongrois avait été d'avis d'intervenir et d'agir dès le début des hostilités. Aujourd'hui, il hésite et entrevoit avec crainte les difficultés d'une campagne dans la nouvelle situation créée par les premiers événements des Balkans; il redoute pour la Monarchie les conséquences des défaites des Turcs, des succès des Bulgares et principalement ceux des Serbes et des Monténégrins. Le *statu quo*, dont il se serait contenté, à défaut de conquête, il y a un mois, lui apparaît maintenant comme devant être la solution désirable.

Mais dans les milieux militaires, l'intervention heureuse des grandes Puissances ne paraît encore possible et efficace que si les armes deviennent enfin favorables aux Turcs. La société militaire de Vienne estime que, si les Puissances balkaniques sont encore victorieuses, l'Europe éprouvera de réelles difficultés à leur imposer sa volonté.

L'Attaché militaire d'une de ces Puissances me disait : « L'enthousiasme de nos pays est tel que les grandes Puissances ne pourront nous obliger à rentrer dans nos anciennes frontières. Le succès a donné à nos populations, à nos armées, une confiance entière en leur force; les combats ont été trop éclatants pour nous autoriser à accepter aujourd'hui les conditions et à nous résigner à l'abandon des avantages de nos victoires. Lorsque l'Europe parlera, l'attitude et la réponse de nos peuples semblent déjà prévues; ils refuseront une retraite complète.

Et alors quelles seront les Puissances européennes qui pourront ou devront intervenir par la force, si l'entente n'a pas donné de résultats? Et comment interviendront-elles auprès des Puissances balkaniques victorieuses?

Il semble que la Russie d'une part, et l'Autriche-Hongrie d'autre part, puissent seules, au début tout au moins, appuyer par leurs armes leur politique. Or la politique de ces deux nations est opposée. Chacune d'elles parlera donc sans doute, mais assurément dans son intérêt particulier. Les conséquences peuvent en être très graves. »

En ce qui concerne la Russie, l'opinion de l'Attaché militaire russe est intéressante. Cet officier est très au courant de la question balkanique, puisqu'il a été Attaché militaire dans ces régions depuis de nombreuses années, soit à Constantinople, soit à Bucarest ou à Vienne.

D'après lui, si l'Europe ne peut obtenir le *statu quo*, la Russie doit intervenir nettement en faveur des peuples balkaniques.

Elle le doit, à un double point de vue :

1° Pour des raisons de race et de nationalité.

2° Pour des raisons politiques et dans son intérêt.

Les premières raisons sont anciennes et connues.

Quant aux deuxièmes, elles résultent du fait que si la Russie ne se porte pas au secours des puissances balkaniques, ces dernières, froissées de cet abandon, se tourneront vers la nation qui, profitant de la situation, cherchera alors à les attirer à elle. Cette nation est l'Autriche-Hongrie qui, se rendant compte de l'intérêt pour elle à ménager sa voisine la Serbie, voudra obtenir un rapprochement, tout au moins provisoire, avec ce royaume qu'elle méprisait autrefois.

En ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, il résulte de conversations avec des officiers autrichiens et des attachés militaires, que son attitude peut être une des trois suivantes :

1° Mobiliser prochainement, pour prendre position contre la Serbie, la menacer déjà, du fait de ces préparatifs, pour limiter les prétentions ultérieures de cette dernière.

2° Attendre et se tenir prête à toute éventualité pour pouvoir intervenir au moment voulu, et réclamer, en cas d'échec de la proposition de *statu quo*, les territoires et conditions qu'elle estime nécessaires.

3° Chercher une entente politique ou commerciale ou un rapprochement avec la Serbie, principalement dans le cas où la Russie semblerait hésiter à soutenir les États balkaniques.

La première solution peut être adoptée par l'Autriche-Hongrie tant que la Russie ne se déclare pas nettement pour la cause slave. Les milieux militaires de Vienne déplorent d'ailleurs encore qu'elle n'ait pas été prise dès la déclaration de la guerre. Mais cette décision énergique aurait pu avoir ou pourrait

avoir des conséquences redoutables; dans la situation actuelle, après les premiers succès des pays alliés, il faudrait craindre le soulèvement panslaviste et l'intervention possible de la Russie.

La deuxième solution peut donner naissance à des complications dangereuses. Comme nous le disons plus haut, d'après l'Attaché militaire russe, si la proposition du maintien du *statu quo* n'est pas admise, la Russie interviendra vraisemblablement en faveur de ses frères victorieux. L'Autriche osera-t-elle alors présenter ses réclamations devant la ferme attitude de sa puissante rivale? Au point de vue militaire, si elle affronte seule la lutte, elle risque d'être écrasée, car il lui faudra faire face, à la fois, à la Russie et aux peuples balkaniques. Son armée comprend un grand nombre de soldats de race slave et la Monarchie aurait à redouter de plus un soulèvement parmi ces mêmes nationalités qui font partie de son territoire.

Lui faudra-t-il donc alors renoncer et pour longtemps encore à ses projets de conquête et d'extension vers le sud? Il semble que seuls l'appel à l'Allemagne et l'appui de cette puissance puissent la sauver de cette situation. La réponse de cette dernière est inconnue.

Les dangers pour la paix générale augmentent alors et toutes les hypothèses possibles sortent du cadre de cette étude.

Quant à la troisième solution, consistant en un rapprochement ou en une entente politique et commerciale avec la Serbie, elle ne peut être admise que si l'Autriche-Hongrie, se rendant compte de l'impossibilité pour elle d'adopter les deux premières, se résigne à s'incliner devant le fait accompli. Certes cette solution sera pénible pour elle, c'est la solution désespérée. Elle sera, sans aucun doute, dépourvue de sincérité; mais elle peut encore, du moins momentanément, sauver la situation de la Monarchie.

Les considérations qui précèdent résument les sentiments généraux des milieux militaires de Vienne. Elles résultent de conversations privées et n'ont aucun caractère officiel.

269.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 625. *Péra, 28 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.

Les hostilités viennent à peine de s'ouvrir entre l'Empire ottoman et les États balkaniques et déjà l'on peut prévoir que le sort des armes ne sera pas favorable à la Turquie. Le problème dont la solution incombe à l'Europe n'en

sera que plus difficile à résoudre : il ne sera pas aisé tout d'abord d'arrêter les armées victorieuses des alliés et il ne suffira pas ensuite d'apporter à la situation de la Macédoine des améliorations et aux maux dont elle souffre des palliatifs qui ne modifieraient pas dans le fond le régime de la Turquie d'Europe ; devant une victoire bulgare il faudrait bien, par des mesures d'ensemble, créer en Roumélie un état de choses nouveau qui réponde aux efforts vraiment prodigieux que son institution aura coûtés aux États voisins.

Quand il s'agit de la Macédoine on parle aussitôt d'y faire des réformes. C'est là une expression inexacte : l'Europe ne peut songer à réformer elle-même la Macédoine ; tout ce qu'elle peut tenter, c'est d'établir dans cette province un Gouvernement capable d'exécuter les réformes attendues. Or la difficulté est considérable parce qu'il ne s'agit pas seulement pour ce Gouvernement de faire face aux difficultés inhérentes à l'administration d'un pays dont le nom a été choisi comme le symbole même de tout ce qu'il peut y avoir de plus mélangé, de plus compliqué, de plus enchevêtré, de plus disparate au monde, mais aussi de déjouer les intrigues et les machinations du dehors, car il ne faut pas se dissimuler que les États balkaniques, qui ne cessaient de réclamer à grands cris des réformes et qui veulent aujourd'hui les imposer par les armes, sont en réalité les adversaires les plus déterminés de toute tentative sérieuse de satisfaire les populations de la Macédoine et de les réconcilier avec leur sort ; ils ne négligent rien au contraire pour entretenir l'anarchie dans cette malheureuse province, afin de gagner à eux les habitants qui aspirent à bénéficier à leur tour de l'ordre et de la paix dont on jouit dans les royaumes voisins.

Le système le plus généralement préconisé pour le gouvernement de la Macédoine est celui de l'autonomie ; mais là encore on se sert d'un mot impropre, en ce sens qu'il n'exprime pas la pensée de la plupart de ceux qui s'en déclarent partisans et tout particulièrement des États balkaniques. Ceux-ci visent en réalité à refouler les Turcs en Asie et à s'en partager les dépouilles européennes. L'autonomie n'est pour eux qu'une transition. Si les grandes Puissances ont d'autres vues, elles feront bien de repousser le système de l'autonomie, car, compris comme on le fait dans les Balkans, il aboutirait fatalement à un nouveau démembrement de l'Empire ottoman après une lutte acharnée entre les pouvoirs locaux qui tendraient, en s'appuyant sur les États balkaniques, à s'affranchir du pouvoir central et de la sujétion turque, si légère soit-elle, et le Gouvernement ottoman qui chercherait par tous les moyens à fortifier sa domination sur la Macédoine.

On a d'ailleurs envisagé plusieurs sortes d'autonomies ; toutes conduiront sans doute au même résultat, mais les unes plus rapidement que d'autres. Les Puissances balkaniques proposent de diviser la Macédoine autonome en zones afférentes à chacune des nationalités qu'elles représentent ; dans ce

projet, on réserverait sans doute une zone albanaise, car l'Albanie ne correspond à aucun des États voisins et puis, hélas, l'Autriche, elle aussi, a des vues sur la Roumélie. Or il va de soi que la division en zones n'a d'autre objet que de préparer le partage ultérieur. On pourrait peut-être y voir une raison de l'écarter, alors qu'à tout prendre, si on institue le régime de l'autonomie, vaudrait-il mieux cependant l'adopter. Dans le cas en effet où la Macédoine serait érigée en autonomie ce qui, je le répète, est la procédure du démembrement consacrée par l'usage, sans que cependant les parts de chacun soient déterminées par avance pour le moment du partage, il serait à craindre que cette province autonome devînt un champ clos entre les nationalités qui s'y entremêlent et s'y disputent la prééminence. Le système des États balkaniques, en faisant franchir d'un seul coup deux étapes, éviterait de cruels désordres et de pénibles attentats.

Il se peut que l'Europe, pour bien des motifs, ne se résigne pas à envisager pour l'avenir, pas plus qu'elle n'accepte dans le présent, l'agrandissement des États balkaniques et qu'elle veuille établir en Roumélie, si faire se peut, un état de choses durable. Dans ce cas il ne resterait guère à tenter que l'organisation dont un officier français au service de la Turquie pour la réorganisation de sa gendarmerie s'est fait le promoteur, c'est-à-dire la création d'une Turquie dualiste, formée de deux États ayant toutes leurs institutions distinctes mais un même souverain, comme l'Autriche et la Hongrie, et qui seraient la Turquie d'Europe ou Roumélie et la Turquie d'Asie ou Anatolie. Constantinople, résidence du Sultan, érigée en territoire commun au point de rencontre des deux États, pourrait en être la commune capitale. Peut-être en effet qu'un État nouveau, pourvu de tous ses organes et affranchi de toute dépendance, aurait assez de vitalité pour se faire une existence propre et se maintenir à côté de voisins auxquels il ne le céderait en rien. Je ne sais si Votre Excellence jugera cette idée digne de retenir son attention pour le cas où les armes turques essuieraient une complète défaite et où il faudrait par conséquent trancher dans le vif; tout ce que je me permettrai d'en dire, c'est qu'elle ne saurait être féconde qu'autant qu'elle serait poussée jusqu'à ses dernières conséquences logiques, c'est-à-dire pourvu que la Roumélie soit complètement séparée de l'Anatolie et ne soit en aucune manière maintenue vis-à-vis d'elle en état d'infériorité.

270.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 374. Secret. Confidentiel. *Berlin, 29 octobre 1912, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 1 h. 15.)

Mon collègue d'Angleterre a reçu ce soir la réponse de Sir Ed. Grey. Je l'ai lue, elle est ainsi conçue : « Je partage (*I reciprocate*) les vues du Gouvernement impérial sur la nécessité pour les Puissances en général, et pour la France l'Angleterre et l'Allemagne, de se tenir en contact. J'ai fait connaître cette manière de voir au Chargé d'affaires d'Allemagne vendredi dernier et il m'a fait part de celle du Chancelier qui tient au contact des Puissances entre elles ». Sir Ed. Goschen communique cette réponse demain au Secrétaire d'État. Je serais heureux de pouvoir en porter une moi-même. Quant [à] la proposition allemande en elle-même, mon collègue persiste à la juger favorablement. A ses yeux comme aux miens, l'objectif que le Secrétaire d'État avait en vue, était de se dégager des engagements pris concernant l'intégrité de la Turquie, en s'autorisant de la France et de l'Angleterre qui sont dans une situation analogue à celle de l'Allemagne au point de vue territorial par rapport aux Balkans.

Sur la principale des satisfactions à donner aux États balkaniques, il savait qu'il n'avait pas à craindre d'objection de la part du Gouvernement russe et, par suite, il n'y avait à ses yeux qu'à prévenir Pétersbourg pour éviter toute suspicion.

Sir Ed. Goschen va plus loin et il n'est pas éloigné de penser que le Secrétaire d'État qu'il croit russophile, se rend compte que le Gouvernement de Pétersbourg n'est pas en communion d'esprit avec le peuple russe et qu'il importait à ses yeux d'offrir au Gouvernement de Pétersbourg une solution moyenne à laquelle les Puissances se seraient rangées, mais que l'opinion en Russie n'accepterait pas de l'initiative de son Gouvernement.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de garder aux indications que m'a données Sir Ed. Goschen et à sa manière de voir un caractère absolument confidentiel et secret.

271.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 598, 599. Secret. Très confidentiel.

Paris, 29 octobre 1912, 10 h. 40, 10 h. 50.

Je réponds à vos télégrammes nos 373 (1) et 374 (2).

Veuillez faire savoir au Gouvernement impérial, dans l'esprit où l'a fait Sir Ed. Goschen, que je suis d'accord sur la nécessité pour les Puissances en général et par conséquent aussi pour la France, l'Angleterre et l'Allemagne de se tenir en contact. Veuillez seulement ajouter que, dans cette recherche des satisfactions à accorder aux États balkaniques, nous ne pourrions nous borner à prévenir la Russie et que nous nous croyons tenus de la consulter. Je ne pense pas que le Gouvernement impérial qui comprend, comme nous, l'intérêt d'une entente européenne, voie la moindre objection à notre manière de faire.

Pour vous personnellement.

Il reste d'ailleurs entendu que c'est de Paris et non de Berlin que doit être dirigée la conversation avec l'Angleterre. Veuillez donc apporter une extrême prudence dans vos entretiens, de façon que l'Allemagne ne trouve aucun joint pour s'immiscer entre l'Angleterre et nous.

272.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 377, 378. *Berlin, 29 octobre 1912, 20 h. 35.*

(*Reçus :* 21 h. 15, 21 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 598 (3).

J'ai fait au Secrétaire d'État la communication prescrite par votre télégramme.

(1) Par son télégramme 373, M. Jules Cambon rappelait ce qu'il avait dit dans le télégramme 365 ci-dessus reproduit n° 240, qu'il fallait non seulement prévenir mais consulter la Russie. — (2) Du même jour, voir ci-dessus, n° 270. — (3) Voir ci-dessus, n° 271.

Il m'a chargé de remercier Votre Excellence et m'a prié de lui relire le paragraphe dans lequel il est indiqué que nous ne pourrions nous borner à prévenir la Russie et que nous nous croyons tenus à la consulter. Il m'a répondu ensuite qu'il n'avait pas été dans sa pensée que nous ne consultions pas la Russie puisqu'il s'agissait surtout d'elle [1].

Il a ajouté qu'à ses yeux la France et l'Angleterre étaient les Puissances les mieux placées pour connaître les intentions de la Russie et pour la prémunir contre toute tendance dangereuse pour la paix, de même que l'Allemagne était la puissance la mieux placée pour jouer le même rôle au regard de l'Autriche.

Le Secrétaire d'État pense que, lorsque la Russie d'une part et l'Autriche d'autre part auront arrêté leurs intentions, il importera de trouver un terrain commun entre elles et que ce rôle reviendra naturellement aux Puissances, qui devront à cet effet rester toujours en contact.

Il serait *ensuite* utile, aux yeux de M. de Kiderlen, que les Puissances cherchassent à connaître les vues des États balkaniques, mais ce coup de sonde devrait être donné avec une extrême prudence, car il y a lieu d'éviter d'exciter les appétits de ces États et il importerait surtout que cette consultation fût faite auprès de chacun d'eux individuellement et non pas en bloc [2].

Enfin le Secrétaire d'État m'a déclaré qu'il acceptait l'idée d'une conférence pour régler finalement les questions ouvertes par le conflit balkanique, mais il m'a répété ce qu'il avait dit à mon collègue d'Angleterre (télégramme n° 376 [3]), qu'il était indispensable que les Puissances fussent d'accord avant la conférence pour ne pas laisser les États balkaniques être les maîtres des décisions.

Le Secrétaire d'État a tenu à me dire et à ce que je rapporte à Votre Excellence combien il était impressionné par le changement d'opinion qui s'était produit au sujet des Balkans et notamment du maintien du *statu quo* dans tous les pays et particulièrement en Angleterre. Il remarque qu'on ne parle plus, comme au commencement de la guerre, du salut des chrétiens, mais seulement de l'indépendance slave. Il y aurait toujours dans les Balkans d'autres nationalités que la nationalité slave. Il y aura les Roumains, les Grecs, les Musulmans, les Albanais. Il faudra tenir compte, d'après M. de Kiderlen, dans le règlement définitif, de la persistance de ces nationalités : « Il semble, a-t-il dit en terminant, qu'à mesure que le succès des alliés grandit, on veut en faire un succès purement slave, c'est là, de fait, le principal danger et, qu'on y fasse bien attention, c'est de là que pourrait sortir le conflit ».

(1) Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12306.

(2) Par un télégramme n° 380, M. Jules Cambon a précisé que les mots « individuellement et non pas en bloc » se rapportaient « aux États balkaniques et non aux Puissances ».

(3) Du 29 octobre, relatant un entretien de Sir Ed. Goschen avec M. de Kiderlen.

273.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie.

L. Secret. *Paris, 29 octobre 1912.*

J'ai insisté à plusieurs reprise auprès de M. Isvolsky pour qu'il vous indiquât combien je trouvais nécessaire et urgent de communiquer au Gouvernement britannique la convention serbo-bulgare, que vous m'avez montrée à Saint-Pétersbourg et qui m'a si vivement inquiété. Comme M. Isvolsky a bien voulu, je crois, vous en prévenir, la Bulgarie paraît avoir révélé cet accord à des personnalités russes de l'opposition qui l'ont colporté dans des milieux français. Je ne puis prendre sur moi, bien entendu, de faire connaître à l'Angleterre, sans votre assentiment, une convention que vous m'avez communiquée à titre confidentiel. Mais j'ai la conviction que, si le Gouvernement britannique apprend indirectement les dispositions essentielles de cet accord, à mon avis si dangereux, il accusera la Russie d'imprudence, et, qui pis est, de dissimulation. Mieux vaudrait cent fois expliquer dès aujourd'hui à l'Angleterre comment les choses se sont passées et lui dire, comme vous me l'avez indiqué, que vous n'avez ni préparé, ni approuvé les clauses de la convention, notamment celles relatives à votre arbitrage. Si vous ne croyez pas pouvoir donner directement ces renseignements à Londres, je suis prêt à les fournir moi-même au Gouvernement anglais, avec tous les ménagements nécessaires pour n'amener aucun froissement entre vous et lui. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me répondre le plus tôt possible à ce sujet, car je redoute toujours un incident qui serait de nature à compromettre les rapports de la Russie et de l'Angleterre.

274.

Note de l'ambassade de Russie [1].

Secret. *Paris, 29 octobre 1912.*

Le programme mis à l'étude à Saint-Pétersbourg concernant les réformes en Macédoine a pour base le texte de la loi de 1880; on y introduira des

[1] Pour la rédaction de cette note, M. Isvolsky s'est inspiré d'un télégramme adressé à la fois à Londres et à Paris par M. Sazonoff. On trouve une traduction allemande de ce télégramme dans le recueil de Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* vol. II, pièce n° 531, p. 319.

modifications de nature à entourer la réalisation des réformes de toutes les garanties nécessaires.

S'inspirant de la nécessité d'accorder une satisfaction de forme aux intérêts et à l'amour-propre de la Turquie, le Gouvernement impérial est d'avis que les valis devront être nommés par le Sultan en tant que représentants de Sa Souveraineté. Ces fonctionnaires seront entourés de tous les honneurs qui leur sont dus, mais conserveront un caractère purement décoratif et seront dépourvus de l'importance réelle qu'ils avaient précédemment.

Dans l'idée du Gouvernement impérial, la réforme portera principalement sur l'organisation des Sandjaks dont l'administration sera assurée par un Moutessarif, élu à terme et confirmé par la Sublime Porte, et par un conseil composé de représentants de la population.

Une force armée, en nombre limité, serait laissée à la disposition du Vali, en sa qualité de représentant du Sultan.

En raison de l'opposition que ne manquerait sûrement de rencontrer l'idée d'une milice, le Gouvernement impérial estime qu'il n'y a pas lieu d'en réclamer l'établissement. Mais il serait indispensable de créer une gendarmerie chargée d'assurer l'ordre à l'intérieur; cette gendarmerie, avec des instructeurs engagés, sera à la disposition du Moutessarif.

La réorganisation de la justice devra avoir pour base une indépendance absolue vis-à-vis de la Sublime Porte.

Il en sera de même des budgets locaux. Pour ce qui est de la participation au budget de l'Empire, elle prendra la forme d'une quote-part; il y aura lieu également de sauvegarder les intérêts des créanciers.

Le Gouvernement impérial estime qu'une pareille base des réformes répondrait tant aux intérêts bien compris des populations des États balkaniques, qu'aux conditions dont la Turquie doit tenir compte. Il demeure toutefois bien entendu que ce programme général n'a qu'un caractère préliminaire et que les modifications peuvent y être apportées par la marche des opérations militaires.

La question de borner les réformes en Turquie d'Europe à un territoire ayant pour limite une ligne allant des bouches de la Maritza par Andrinople à la mer Noire, présentera de grandes difficultés. Celles-ci proviendront tant du côté de la Bulgarie que du côté de l'opinion publique russe, en raison du fait que le droit de réformes aura été conquis sur ces territoires mêmes.

Le Gouvernement impérial estime toutefois qu'il serait de l'intérêt tant de la Russie que de l'Europe de mettre Constantinople à l'abri du danger en conservant la zone sus-indiquée sous la souveraineté effective du Sultan.

Le contrôle général des réformes sera confié aux ambassades des Puissances à Constantinople.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter à la connaissance de Monsieur

le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, les considérations ci-dessus auxquelles le Gouvernement impérial n'attache d'ailleurs pas le caractère d'une proposition formelle de sa part. Le Gouvernement impérial éprouverait toutefois une vive satisfaction si la France croyait pouvoir prendre ces considérations comme base de la médiation dont elle prendrait l'initiative.

275.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. n° 917. *Paris, 29 octobre 1912.*

L'Ambassadeur d'Italie m'a soumis hier les modifications que le Gouvernement italien proposait d'apporter au texte de l'accord dont mon télégramme n° 693 du 20 (1) de ce mois vous a apporté le premier projet.

J'ai accepté la rédaction nouvelle présentée par le marquis de San Giuliano et ainsi que je vous l'ai fait connaître par le télégraphe, j'ai signé cet accord hier avec M. Tittoni.

Vous en trouverez, ci-joint, le texte.

ANNEXE.

Paris, 28 octobre 1912.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement royal d'Italie, désireux d'exécuter dans l'esprit le plus amical leurs accords de 1902, confirment leur mutuelle intention de n'apporter réciproquement aucun obstacle à la réalisation de toutes les mesures qu'ils jugeront opportun d'édicter, la France au Maroc et l'Italie en Libye.

Ils conviennent de même que le traitement de la nation la plus favorisée sera réciproquement assuré, à la France en Libye et à l'Italie au Maroc, ledit traitement devant s'appliquer de la manière la plus large aux nationaux, aux produits, aux établissements et aux entreprises de l'un et l'autre États, sans exception.

Signé :

R. POINCARÉ. TITTONI.

(1) Voir ci-dessus, n° 206.

276.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 499, 500. *Saint-Pétersbourg, 29 octobre 1912, 22 h. 20.*
(*Reçu :* le 30, à 3 h. 5 et 4 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n° 784 (1).

M. Sazonoff a envoyé hier à M. Isvolsky le programme annoncé. Mais, depuis, il lui a télégraphié (2) que les circonstances imposaient quelque chose de plus que des réformes et qu'il fallait renoncer à maintenir le *statu quo* territorial. L'Autriche en a pris son parti, et la Russie ne peut naturellement pas faire moins que l'Autriche vis-à-vis des États balkaniques. Il vous laisse le soin de formuler des propositions aux Puissances à propos du programme de médiation. Il ne croit pas devoir vous faire de suggestions précises. Il a ajouté toutefois, à titre de renseignement, ce qui suit :

L'assentiment de la Russie sera acquis aux satisfactions « les plus larges » pour les États balkaniques.

La Russie ne peut pas renier son passé, elle a signé le traité de San Stefano et est prête à reconnaître à la Bulgarie les limites qui y sont prévues. Mais il faudrait augmenter la part de la Serbie et accorder à la Grèce au moins l'Epire avec la Crète, mais pas une autre île. La Serbie désire passionnément en plus d'Uskub et peut-être d'Ochrida, un couloir vers la mer Adriatique avec le port de Saint-Jean. La Russie ne demanderait pas mieux, si on peut concilier les aspirations serbes et autrichiennes : c'est là la plus grande difficulté et M. Sazonoff souhaite vivement que vous puissiez vous employer à la résoudre et amener cet accord austro-serbe si important pour la paix européenne. Si l'Autriche voulait se contenter d'avantages économiques, de concessions de tarifs, etc., les Serbes s'y prêteraient. Mais l'opinion russe ne permet guère à M. Sazonoff de traiter cette question directement avec Vienne.

Quant aux Albanais, il a appris de Rome qu'aucun arrangement nouveau n'avait été pris entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold. Le Chargé d'affaires d'Italie à Pétersbourg dit de son côté que l'ancien accord austro-italien a été simplement confirmé.

M. Sazonoff a parlé de l'« effrondrement » de la Turquie. Il croit qu'Andrinople peut tomber assez rapidement et que les Turcs demanderont alors la médiation des Puissances.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 28 octobre, n° 262.

(2) Cf. dans le recueil de Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, la pièce n° 534, p. 321.

D'après les renseignements qu'il reçoit de Berlin, on y est « consterné ».

« Je remercie très vivement M. Poincaré, a dit en terminant M. Sazonoff, de son beau discours de Nantes que je considère comme une réplique décisive aux propositions malhonnêtes de l'Allemagne [1]. »

277.

M. KLOBUKOWSKI, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 187. Très confidentiel. *Bruxelles, 29 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre ; Dir. pol., 2 novembre.)

J'ai reçu hier la visite de mon collègue d'Angleterre, Sir Francis Villiers, avec qui j'entretiens de très cordiales relations.

De notre conversation, j'ai retenu cette impression que l'attitude actuelle du Gouvernement belge lui paraît devoir être attentivement observée. Il lui semble — et c'est aussi mon sentiment — que le Cabinet Broqueville, peut-être plutôt par crainte que par sympathie, s'oriente visiblement vers l'Allemagne. Sir Francis base son opinion, comme moi-même, non seulement sur les articles parus dans le journal officieux du Gouvernement, le *XX^e siècle*, dans le courant du mois d'août, et qui vous ont été signalés, mais aussi sur les propos du Ministre de la Guerre, le général Michel, qui ne dissimule pas qu'à son avis la Belgique doit plutôt se garder du côté de l'Angleterre et de la France que du côté de l'Allemagne.

Vous trouverez à ce propos, dans la valise de ce jour, un très intéressant rapport de notre attaché militaire, le capitaine Génie, relatant un entretien avec l'attaché militaire anglais, le colonel Bridges, qui, avec l'assentiment de son Ministre, est allé demander au général Michel des précisions au sujet du langage qu'on lui attribuait.

Il m'a paru utile de porter ce renseignement à la connaissance de Votre Excellence. Nous avons en effet le plus grand intérêt à recueillir des indications aussi nettes que possible sur les dispositions qu'éventuellement le Gouvernement royal prendrait pour assurer le respect de son territoire. Aussi ai-je l'intention de m'enquérir très discrètement de la portée exacte du langage du général Michel.

[1] Dans ce discours prononcé le 27 octobre et dont un fragment est reproduit en note au télégramme de M. Barrère du 31 octobre (voir ci-dessous, n° 300), M. Poincaré, parlant de la situation de l'Europe, avait insisté sur la communauté de vues du Gouvernement français et du russe.

278.

Le capitaine Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

N° 97 B. *Bruxelles, 29 octobre 1912.*

Mon rapport n° 89 B, du 14 octobre 1912 [1], vous a signalé les bruits de réforme militaire qui circulent en ce moment à Bruxelles, et vous a exposé ce qu'il semble y avoir de fondé dans ces bruits. En fait, le Gouvernement de M. de Broqueville est décidé à faire quelque chose, et je crois que la vérité est approximativement ce que m'a dit le général Jungbluth : « Nous voulons avant tout des effectifs et, pour cela, nous demandons deux fils par famille; nous organiserons ensuite. »

Je vous ai indiqué que la grande difficulté du ministère à cette occasion réside dans l'opposition d'une partie de la majorité catholique à toute aggravation des charges militaires. Il est certain que le parti catholique ayant pris, notamment auprès des Flamands, pour plateforme électorale l'opposition invariable à toute charge fiscale ou militaire nouvelle, se trouve dans une mauvaise posture pour proposer une réforme militaire qui entraînera nécessairement des dépenses. Aussi, les polémiques ont-elles continué activement dans toute la presse; et là le côté le plus intéressant de ces polémiques réside dans les efforts que font les journaux catholiques, qui reçoivent l'inspiration gouvernementale, tels le *XX^e siècle* et le *Journal de Bruxelles*, pour convaincre, ou au moins pour faire taire leurs confrères insuffisamment stylés sur les servitudes de la presse officieuse.

D'ailleurs, le mouvement se dessine bien. Telle feuille catholique flamande, qui s'était violemment refusée à croire que ses amis du Gouvernement oseraient proposer une réforme militaire quelconque, dit aujourd'hui que la nation belge « sait transiger avec l'inévitable », si on lui indique des raisons urgentes à cette transaction. Seule, la vieille droite paraît jusqu'ici rester irréductible. Déjà, en 1909, les partisans de M. Woeste ont refusé de suivre M. Schollaert. En ce moment, ils paraissent décidés à la même attitude et leur organe officiel, le *Patriote*, fait une campagne antimilitariste dont seules nos feuilles libertaires peuvent donner une idée.

Ce que l'on peut dire de précis, à ce point de vue, se réduit donc à peu de chose : il y aura un projet de réforme déposé dès la rentrée; la majeure partie de la droite et les libéraux en acceptent le principe; mais il y aura des débats

[1] Voir ci-dessus, n° 161.

devant aboutir à des concessions et personne ne saurait dire si ces concessions produiront le régime actuel avec deux fils par famille ou bien le service général avec réduction du temps de service. Peu importe pour nous, du reste : l'essentiel est que les 42.800 sont condamnés par tout le monde. Ce point de départ ne peut que nous valoir une réforme féconde.

La campagne engagée autour de la réforme militaire a ramené l'attention sur la question de la neutralité de la Belgique. Certains, en effet, arguent encore de cette neutralité pour déclarer toute charge militaire inutile. J'aurai prochainement l'occasion d'étudier ce point avec plus de détail. Pour aujourd'hui, allant au plus pressé, je me borne à vous signaler ce qui me paraît particulièrement important et urgent.

Mon rapport 89 B précité vous a dit, d'après le général Jungbluth, que le Roi avait exercé une pression sur son Gouvernement par un argument emprunté aux puissances voisines : mot de Guillaume II en Allemagne, précautions françaises au Nord-Est. Est-ce cela qui a donné naissance au bruit, affirmé par l'*Indépendance Belge,* que l'Angleterre aurait fait des représentations amicales, mais fermes, à la Belgique? Je ne sais, j'ignore même si l'Angleterre a fait une démarche quelconque. Mais, ce que je sais, c'est que mon collègue anglais a fait, avec l'assentiment du Ministre d'Angleterre à Bruxelles, une démarche auprès du général Michel, Ministre de la Guerre.

Cette démarche avait pour origine une conversation au cours de laquelle le Ministre de la Guerre aurait tenu des propos signifiant qu'en ce moment l'ennemi le plus immédiat de la neutralité belge semble être l'Angleterre; le Ministre de la Guerre devait donc aujourd'hui étudier les mesures à prendre spécialement contre l'Angleterre, alors que précédemment la Belgique voyait dans l'Angleterre la garante naturelle de sa neutralité.

Le colonel Bridges demanda donc au général Michel de lui accorder une audience au sujet de ces propos. Le Ministre accepta et lui confirma sans difficulté le sens général de ses paroles. « Vous n'êtes plus garants de notre neutralité, lui dit-il, car, que feriez-vous si les Français entraient en Belgique? » Il conclut par ces déclarations que je considère comme très importantes : « Si les Allemands violaient notre neutralité les premiers, nous n'appellerions aucune Puissance garante à notre aide, car il nous serait plus difficile peut-être de nous débarrasser de nos gendarmes que de nos agresseurs ».

Or, l'année dernière, au moment d'Agadir, le général Hellebaut, Ministre de la Guerre, avait déclaré au même colonel Bridges : « Si les Allemands apparaissent devant Liège, la légation d'Angleterre recevra immédiatement un coup de téléphone du ministère de la Guerre ». J'estime qu'il y a là une situation nouvelle à tirer au clair amicalement dès maintenant. Y a-t-il donc un fait nouveau depuis l'année dernière? La France, Puissance garante de la neutralité belge, sera-t-elle admise par la Belgique à exercer éventuellement

sa garantie? Il semble bien que le Gouvernement ne le lui demanderait pas; mais le permettrait-il? En d'autres termes, si, par nos propres moyens, nous apprenions que les Allemands sont devant Liège, et si, spontanément, nous nous portions à leur rencontre par l'Entre Sambre-et-Meuse, serions-nous reçus, nous aussi, à coups de canon devant Namur comme des violateurs de la neutralité?

J'ai naturellement mis M. le Ministre de France à Bruxelles au courant de cette conversation, en insistant sur les tendances anti-françaises du Gouvernement actuel de M. de Broqueville. Ces tendances ne répondent pas à celles de la Belgique, dans son ensemble; elles n'en sont pas moins à surveiller, et j'estime que le meilleur moyen d'éviter des mécomptes au moment de l'action serait de tirer la question au clair dès maintenant.

Il est vrai que le Ministre de la Guerre seul est en cause pour le moment; et qu'il est toujours facile de le désavouer, ou même de le débarquer. Des bruits en ce sens circulent même, non plus à mots couverts, mais à mi-voix. Le général Michel s'est fait beaucoup d'ennemis, plus encore par ses qualités que par ses défauts. D'un caractère autoritaire et désagréable, il a mis à peu près toute l'armée belge aux arrêts pendant ses six mois de ministère. Il s'est aliéné les libéraux, qui sont la grande majorité dans l'armée, par son cléricalisme étroit; il s'est aliéné les catholiques par ses velléités d'indépendance. Enfin, comme il est incontestablement un gros travailleur, il a mis au jour pas mal d'abus, qu'il a voulu faire cesser; et cela ne va pas tout seul. C'est ainsi qu'il a découvert que les deux régiments de Guides, à Bruxelles, ont, au détriment des régiments de province, chacun une dizaine d'officiers de plus que leur effectif complet. Le général Michel a demandé aux chefs de corps des propositions pour régulariser cette situation; mais les Guides disent hautement que ce n'est pas eux, mais le Ministre qui partira. En fait, aucun d'eux n'est parti jusqu'aujourd'hui.

La situation ministérielle du général Michel n'est donc pas très sûre. Il est certain que la réforme militaire a été concertée d'abord entre le Roi et M. de Broqueville, et le général Jungbluth, en dehors du Ministre de la Guerre et du chef d'État-major général. Je vous ai, d'autre part, signalé au cours de l'été l'incident de la fête des grenadiers à laquelle il n'a pas accompagné le Roi (54 B, du 24 juin), et les difficultés auxquelles a donné lieu la nomination d'un chef d'État-major général, en remplacement du général Jungbluth. Depuis cette époque on n'a cessé de parler de la retraite du Ministre de la Guerre. En ce moment, on le dit très fatigué.

Sa situation est surtout très affaiblie auprès de l'armée. Je vous ai dit à maintes reprises combien l'armée belge, je veux dire le corps d'officiers, est, dans son ensemble, animé de sentiments libéraux et francophiles. Je vous ai indiqué également comment il y avait antinomie entre ces sentiments

et ceux du Gouvernement, que des raisons de politique intérieure, je devrais dire de politique électorale, éloignent de nous. L'armée accepte cela impatiemment, et j'en cite une preuve. Récemment, j'ai été invité à dîner par un régiment de la garnison de Bruxelles. A la fin, quand le ton des conversations s'est élevé, permettant de suivre les paroles des différents groupes, j'ai entendu un cercle de jeunes officiers parlant de la guerre, de la neutralité, de la France, de l'Allemagne, de l'attitude éventuelle de la Belgique, et concluant : « En cas de guerre, on pourra ne pas nous faire marcher du tout, mais nous faire marcher contre la France, jamais! ».

Ces tendances du corps d'officiers s'exaltent en ce moment au récit des événements balkaniques. Nos canons du Creusot sont très populaires ici en ce moment; on y parle avec ironie de l'organisation allemande, de la tactique allemande, des élèves de von der Goltz, qui s'affirment autour d'Andrinople, en face des élèves de l'École de Guerre de Paris. Quel parti nous tirerions de ces événements, si nous avions le sens de la réclame aussi développé que les Allemands! On dit que la prochaine guerre (franco-allemande) aura cet aspect (Bulgares contre Turcs). Evidemment, ceux qui parlent ainsi n'ont pas la conduite des affaires; mais ils contribuent à faire l'opinion, et, même en Belgique, il faut compter avec l'opinion.

279.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. nos 789 et 790, 794 et 795. Très confidentiel. Urgent. Secret.

Paris, 30 octobre 1912, 10 h. 05, 10 h. 20 et 10 h. 35, 11 h. 05.

La rapidité avec laquelle s'accomplissent les événements de la guerre balkanique m'autorise à penser que la médiation, sur le principe de laquelle toutes les Puissances se sont mises d'accord, ne saurait être retardée longtemps.

D'autre part les succès remportés jusqu'à ce jour par les armées alliées ont sensiblement modifié les conditions dans lesquelles les Puissances avaient d'abord songé à exercer leur action pacificatrice.

Aussi, en raison des redoutables problèmes qui se posent présentement devant l'Europe, je crois indispensable que les Puissances affirment l'esprit d'impartialité et de désintéressement qui doit présider à leur œuvre commune et dont dépend, selon moi, tout le succès de leurs efforts. J'ai les plus sérieux motifs de croire que telle est bien la pensée du Gouvernement impérial russe.

Veuillez donc demander au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité

s'il ne serait pas d'avis de soumettre d'urgence aux Puissances une proposition telle que celle-ci :

« Les Puissances, reconnaissant que l'heure approche où elles pourront exercer leur médiation entre les belligérants de la péninsule balkanique et continuant de placer au premier rang de leurs préoccupations le maintien de la paix européenne, déclarent qu'elles s'appliqueront à leur œuvre commune dans un esprit d'absolu désintéressement. »

J'attends la réponse des Gouvernements russe et britannique avant de faire aucune proposition aux trois autres Puissances.

280.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 324. *Londres, 30 octobre 1912, 17 h. 58.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 789 et 790 (1).

Sir Ed. Grey donne son adhésion à la formule de désintéressement proposée par Votre Excellence en vue d'une médiation. M. Sazonoff n'a pas agréé sa suggestion relative à une conversation préliminaire entre la Russie et l'Autriche-Hongrie sur le minimum des avantages à concéder éventuellement aux États balkaniques. J'ai fait observer que la formule de Votre Excellence permettait soit de lier l'Autriche-Hongrie, si elle l'approuvait, soit de pénétrer ses intentions, si elle faisait des réserves. Mon collègue de Turquie m'annonce qu'il a reçu un télégramme l'informant d'un succès complet de l'armée ottomane en Thrace. Que cette nouvelle se confirme ou non, les événements militaires autorisent avant peu le recours à une médiation.

281.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 381. *Berlin, 30 octobre 1912, 19 h. 03.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

J'ai constaté ce matin chez les représentants des États balkaniques, convaincus de leur succès final, des tendances d'esprit plus indépendantes à l'égard

(1) Du même jour, n° 279.

des conseils que l'Europe pourrait leur donner. Comme je rappelais au Chargé d'affaires de Serbie que l'Autriche avait dit au début de la guerre que, dans le cas où les armées serbes occuperaient le Sandjak, elles devraient l'évacuer à la fin des hostilités, M. Boghitchevitch, dont la modération d'esprit m'est connue, m'a répondu que le peuple serbe n'accepterait plus aujourd'hui l'abandon du Sandjak que s'il avait le sentiment d'avoir par ailleurs quelque compensation et si la Russie lui donnait le conseil d'y consentir. « La lettre de félicitations du Tsar au Roi Pierre Ier, m'a-t-il dit, a fait en Serbie une profonde impression et, si, comme il est possible, cette lettre émane de l'initiative du Tsar elle indique qu'il obéit à des impulsions autres que celles de son Gouvernement. »

D'un autre côté mon collègue de Russie, auquel je faisais entrevoir ce matin les services que Pétersbourg pourrait rendre en modérant les ambitions des Cabinets balkaniques, m'a répondu que ni Athènes, ni Cettigné, ni même Sofia n'étaient pour lui un objet de préoccupations, mais qu'au point de vue russe, la question serbe était la plus délicate. Si une solution permettant de concilier les vues de l'Autriche et celles de la Serbie pouvait être entrevue et si la Russie devait donner des conseils en vue de sa réalisation, mon collègue juge qu'elle ne pourrait le faire que si elle avait lieu de prévoir que ses conseils seraient entendus à Belgrade. A ses yeux un des points capitaux de la question est de savoir [si] la Serbie, qui désire un accès à la mer, le pourrait avoir sur la mer Égée ou sur l'Adriatique.

Au reste M. Sverbéieff constate que des symptômes de détente se montrent du côté de l'Autriche, certains organes de la presse austro-hongroise commençant à déclarer que le *statu quo* balkanique auquel il faut s'attacher est le *statu quo* économique. Mon collègue attribue ces indices de changement à l'action énergique exercée par l'Allemagne sur Vienne.

282.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 798. *Paris, 30 octobre 1912, 22 h. 10.*

Je me réfère à mon télégramme n° 794 (1).

Le Gouvernement britannique adhère à ma proposition. Je saisis les trois autres Puissances.

(1) Télégramme du même jour, voir ci-dessus n° 279.

283.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE [1].

Secret. *Paris, 30 octobre 1912.*

La rapidité avec laquelle se succèdent les événements rend de plus en plus difficile de maintenir actuellement l'intangibilité du principe du *statu quo* territorial.

Les succès bulgares paraissent avoir déterminé une évolution radicale de l'attitude de l'Autriche à l'égard de cette question. Cette Puissance, d'après le Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, offrirait au Gouvernement bulgare son concours en argent et en armes et lui ferait clairement comprendre qu'elle ne s'opposerait pas à des accroissements territoriaux de la Bulgarie [2]. Il y a tout lieu de supposer que ces dispositions du Cabinet de Vienne trahissent le désir secret de s'arranger avec la Bulgarie aux dépens de la Serbie, afin de désagréger le bloc des Puissances balkaniques, de sauvegarder les intérêts autrichiens dans la direction de Salonique et de mettre fin à la gravitation de la Bulgarie vers la Russie. L'Autriche, en un mot, cherche par son changement d'attitude à retourner à son avantage la situation actuelle en vue d'établir son influence exclusive dans les Balkans.

Dans ces conditions, il serait particulièrement à souhaiter que l'initiative de la France en vue d'une médiation prît pour bases les principes suivants :

1° La médiation entre les belligérants doit avoir pour base une déclaration de désintéressement des grandes Puissances et leur renoncement à toute compensation.

2° Des réformes radicales doivent être introduites sur toute l'étendue de la Turquie d'Europe jusqu'à la ligne d'Andrinople sur les bases indiquées précédemment et qui pourraient au besoin, être élargies.

Il importe en outre d'avoir en vue que, au cas où le changement du *statu quo* aura été admis en principe, la Russie, en raison de considérations d'ordre psychologique, sera dans l'impossibilité de s'opposer à des accroissements territoriaux des Puissances balkaniques, alors qu'une autre Puissance s'y montrerait favorable; mais il serait désirable, en ce qui concerne les limites de ces accroissements éventuels, que cette question fût résolue conformément au principe de l'équilibre entre la Serbie et la Bulgarie et en harmonie avec

[1] Pour la rédaction de cette note M. Isvolsky s'est inspiré d'un télégramme de M. Sazonoff transmis à la fois à Paris, Londres et Berlin. Voir Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, p. 321.

[2] Sur les dispositions du cabinet austro-hongrois à l'égard de la Bulgarie voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, nos 4170 et 4242.

l'entente qui existe entre ces deux pays au sujet de la délimitation de leurs sphères.

Dans l'idée du Gouvernement impérial, le grand danger d'un changement du *statu quo* résiderait dans la difficulté qu'il y aurait à empêcher l'Autriche et d'autres Puissances de chercher des compensations. Dans ces conditions, le désintéressement des grandes Puissances et l'équilibre des compensations à accorder aux Puissances balkaniques acquièrent aux yeux du Gouvernement russe une grande importance.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg pense que plus on se hâtera d'aborder la question des bases de la médiation en vue de pouvoir y donner suite au premier moment favorable, plus on aura des chances d'en espérer le succès.

284.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, ROME.

T. n^os^ 605, 486, 722. *Paris, 30 octobre 1912, 22 h. 50.*

La rapidité avec laquelle s'accomplissent les événements de la guerre balkanique m'autorise à penser que la médiation, au principe de laquelle toutes les Puissances ont acquiescé, ne saurait être retardée longtemps.

D'autre part, les succès remportés jusqu'à ce jour par les armées alliées ont sensiblement modifié les conditions dans lesquelles les Puissances avaient d'abord songé à exercer leur action pacificatrice.

Aussi, en raison des redoutables problèmes qui se posent présentement devant l'Europe, je crois indispensable que les Puissances affirment l'esprit d'impartialité et de désintéressement qui doit présider à leur œuvre commune et dont dépend, selon moi, tout le succès de leur effort.

En conséquence, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, je vous prie de soumettre d'urgence au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité la proposition ci-après :

« Les Puissances, reconnaissant que l'heure approche où elles pourront exercer leur médiation entre les belligérants de la péninsule balkanique, et continuant de placer au premier rang de leurs préoccupations le maintien de la paix européenne, déclarent qu'elles s'appliqueront à leur œuvre commune dans un esprit d'absolu désintéressement. [1] »

[1] Au sujet de l'accueil fait à Berlin et à Vienne à la proposition de M. Poincaré, voir *Grosse Politik*, vol. 33, n° 12307 et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, n° 4216.

285.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 473. Secret. *Londres, 30 octobre 1912.*

J'ai donné aujourd'hui lecture au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de votre lettre du 25 courant, n° 1091 (1), relative à la conclusion d'un accord concernant le *statu quo* méditerranéen entre la France, l'Angleterre et l'Italie.

Sir Ed. Grey partage entièrement votre manière de voir et il considérerait comme très désirable de voir mener de front et aboutir ensemble les négociations entre Paris, Londres et Rome. Les pourparlers anglo-italiens ont été engagés par le Secrétaire d'État dans une conversation avec l'Ambassadeur d'Italie à Londres sous la forme indiquée par mon télégramme n° 310 (2); les ouvertures ainsi faites ont été accueillies par le marquis de San Giuliano et suite leur sera probablement donnée dans des entretiens ultérieurs entre Sir Ed. Grey et le marquis Imperiali. Si Votre Excellence juge devoir commencer la conversation à Paris avec M. Tittoni, elle peut parler de la négociation anglo-italienne. Sir Ed. Grey m'a autorisé à vous dire que vous pourrez faire part à votre interlocuteur des informations qu'il nous a données à ce sujet et de l'identité des vues des Cabinets de Londres et de Paris, et les pourparlers continueront parallèlement.

Tout en approuvant le sens de votre lettre précitée n° 1091, le Secrétaire d'État m'a fait deux observations sur la phrase du dernier paragraphe :

« ... un accord par lequel les deux pays se *garantiraient* le maintien du *statu quo* de leurs *possessions* respectives dans la Méditerranée. »

Sir Ed. Grey ne veut pas employer le mot « garantir » qui indiquerait l'emploi éventuel de la force pour défendre le *statu quo* menacé, stipulation à laquelle le Cabinet Asquith ne consentirait pas. Il cherche une expression moins forte que le mot « garantir ».

Il ne peut pas non plus employer le mot « possessions » parce que, sauf Malte, la Grande-Bretagne n'a pas de « possessions » dans la Méditerranée orientale; il lui faut trouver un terme qui s'étende à l'Égypte.

(1) Voir ci-dessus, n° 243. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 14 octobre, n° 156.

286.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 499. *Rome, 30 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.)

Mes télégrammes ont fait connaître à Votre Excellence l'impression produite en Italie par la visite que le comte Berchtold a faite au Roi Victor-Emmanuel à San Rossore [1]. La presse de la péninsule n'a témoigné à cette occasion d'aucun enthousiasme, et son attitude réservée formait un contraste piquant avec les articles des journaux viennois qu'elle reproduisait et où se manifestait le désir évident de grossir l'importance de l'événement. Si l'on excepte quelques rares feuilles nettement germanophiles comme la *Stampa* qui, fidèle à ses traditions, exprime l'espoir que l'entrevue de San Rossore amènera les deux Gouvernements à resserrer encore leurs liens et à étendre le champ de leur alliance, les principaux organes italiens ont paru n'attacher qu'un intérêt médiocre aux entretiens des deux Ministres. Les officieux se sont bornés à des compliments de bienvenue. *La Tribuna* a publié un long article d'éloges sur les mérites personnels du comte Berchtold et sa culture artistique. Le communiqué officieux n'a point tranché sur la banalité cordiale de cette phraséologie.

En revanche les journaux d'opposition et ceux qui, tout en soutenant le Gouvernement, ne sont point dans sa dépendance, se sont exprimés avec liberté sur la portée exacte de la visite du Ministre austro-hongrois. Ils n'ont point dissimulé que cette démarche courtoise ne pouvait être d'aucun effet sur l'attitude réciproque des deux pays, celle-ci dépendant essentiellement de la politique générale autrichienne telle que la feront les prochains événements d'Orient. Le comte Berchtold a-t-il pu donner à cet égard les assurances nécessaires au marquis de San Giuliano pendant leurs entretiens de San Rossore, de Pise et de Florence? La presse indépendante ne le croit guère, et ne cache pas les appréhensions que lui inspire l'avenir à ce sujet. Dans un article empreint de sympathie pour les États balkaniques, le *Corriere della Sera* expose les conditions d'une entente austro-italienne à l'issue de la guerre, en cas de victoire des alliés. L'Italie ne peut se rallier qu'à une solution « qui

[1] Le comte Berchtold au cours de son voyage en Italie avait été reçu par le Roi Victor-Emmanuel à San Rossore, le 22 octobre, et avait conféré, le 22 et le 23, à Pise et à Florence avec le marquis de San Giuliano. Voir sur ces entretiens *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces n°s 4180 et 4181.

apaise les vainqueurs et satisfasse les populations chrétiennes de la Turquie. Pour atteindre ce but, il faudra réunir les trois vilayets sous la dépendance d'un Gouverneur chrétien possédant des pouvoirs effectifs, et responsable devant l'Europe et sous son contrôle de l'application des réformes..., etc. L'Autriche-Hongrie est-elle disposée à accepter sincèrement ce programme pacificateur? Si oui, nous pouvons nous entendre. S'il n'en était pas ainsi au contraire, un accord avec elle signifierait que nous abandonnons notre antique programme..., et que nous nous mettons au service du programme autrichien qui se résume ainsi : maintenir la voie ouverte à l'hégémonie austro-hongroise ». Le *Corriere* va jusqu'à dire que l'accord italo-autrichien, pour être sérieux, ne doit pas être simplement négatif, mais positif; et il ne semble pas croire à cette éventualité.

M. Bissolati, examinant dans le *Messaggero* la même hypothèse, déclare qu'un accord n'est possible entre l'Italie et l'Autriche que s'il exclut de la part de cette dernière toute réserve à l'égard du Sandjak. « Le comte Berchtold écrit-il, doit se rappeler qu'il existe entre les deux pays un traité de 1897, par lequel ils s'engagent, au cas de dissolution de la Turquie européenne, à favoriser la création d'une Albanie autonome. Mais il est clair que si, par l'opposition de l'Autriche, le Sandjak était exclu du remaniement balkanique, la Serbie et le Monténégro seraient contraints de s'arrondir aux dépens de l'Albanie. Certes, ce n'est pas, à l'heure où apparaît aussi imminent le danger d'un grave antagonisme entre la politique de l'Autriche et celle de l'Italie qu'il peut s'agir, comme les journaux allemands de l'Autriche paraissent le croire à propos de la visite du comte Berchtold, du renouvellement de la Triple-Alliance. Il est en effet assez douteux que l'Autriche renonce effectivement à ses desseins sur le Sandjak. Par contre, il est inadmissible que notre conscience renonce à suivre la voie qui mène l'Italie à empêcher des interventions par lesquelles les peuples balkaniques se verraient enlever le fruit de leurs efforts. Comment négocier de futurs accords triplicistes alors que, en dépit de la Triplice actuellement en vigueur, nous sommes sur le point de devoir déclarer l'irréductible antinomie entre notre politique et celle de l'Autriche? Selon toute probabilité, donc, la visite du comte Berchtold se réduit, peut-être à l'encontre de ses intentions, à une pure et simple démarche de cérémonie. »

Dans le même journal, d'ailleurs, un rédacteur a recueilli « les confidences d'un diplomate » d'après lesquelles, sous l'apparence de la cordialité, le communiqué « révèle clairement toutes les difficultés qui pourraient éventuellement surgir entre les deux États à l'occasion de la guerre balkanique, malgré leurs intentions amicales et pacifiques ».

Le *Resto Del Carlino*, feuille indépendante fort répandue dans la région bolonaise, publie sur le même sujet une longue lettre de son correspondant

romain, M. Amendola, jeune écrivain très informé de la politique extérieure. Celui-ci ne cache point les soupçons que fait naître la politique de l'Autriche. Cependant il estime que la situation est mauvaise pour elle et de nature à lui déconseiller toute audace, ceci même indépendamment de l'attitude du Cabinet de Rome. Ainsi s'explique, d'après lui, le ton « subitement courtois à l'égard de l'Italie » de la presse viennoise. « L'Autriche pense aujourd'hui à sauver « demain »; elle préfère le *statu quo* à une perturbation dont elle ne pourrait tirer des avantages certains; elle désire que l'Italie la seconde dans cette politique qui pourra éventuellement la conduire à enlever aux États balkaniques le fruit de leur victoire. Conviendra-t-il à l'Italie de s'y prêter? En aucun cas. Il lui convient au contraire d'appuyer les États balkaniques d'accord avec la Russie. L'avenir de l'Italie serait gravement compromis le jour où la politique autrichienne d'expansion balkanique prévaudrait. Il résulte de tout cela que la politique de l'Autriche et celle de l'Italie sont dans les Balkans en complet antagonisme. Aucun communiqué officiel ne pourra rien changer à la réalité de ce fait. Nous ne pouvons même pas adhérer à la politique autrichienne du *statu quo;* l'Autriche ne le désire aujourd'hui que pour pouvoir le troubler demain à son avantage; et alors il est préférable pour nous que les États balkaniques le troublent aujourd'hui à leur propre avantage, car ce ne sera pas à notre détriment. » M. Amendola ajoute qu'en ce moment la Triplice est un frein pour l'Autriche, étant donné le grand désir qu'on a à Berlin de ne pas faire obstacle à la Russie. « Si donc l'Autriche veut se lancer dans une aventure balkanique, qu'elle le fasse à ses risques et périls, mais sans faire fond sur la Triplice. »

J'ai rapporté un peu longuement les articles de MM. Bissolati et Amendola. C'est que le premier reflète les sentiments du parti démocratique dont l'importance s'accroît chaque jour, et le second les idées des jeunes écrivains dont l'influence n'est pas négligeable dans la presse, et qui exercent une action réelle sur l'opinion. Ces articles sont représentatifs et répondent bien aux sentiments de la majorité des Italiens. Ils expliquent les incertitudes du Gouvernement à l'égard de l'Autriche et le peu de portée de l'entrevue de San Rossore.

287.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 152. *Belgrade, 30 octobre 1912*

(*Reçu :* Cabinet, 1er novembre ; Dir. pol., 2 novembre.)

[Au début de ce rapport, M. Descos parle des appréhensions que causent au représentant de l'Autriche-Hongrie à Belgrade les succès remportés par les Serbes et leurs alliés.]

La présente crise orientale soulevant, pour le Royaume, la question du Sandjak et de la Vieille-Serbie, la diplomatie austro-hongroise y avait nécessairement vu une occasion d'entamer la conversation avec la Serbie et de rétablir à son profit une situation compromise par les événements des dernières années. Que la paix fût maintenue ou que le *statu quo* fût rétabli, après une guerre, sur la base des réformes, des pourparlers austro-serbes devenaient inévitables et un rapprochement entre les deux Puissances paraissait la conclusion naturelle de la politique d'expansion méridionale, dans laquelle la ligue balkanique avait brusquement engagé le royaume. A défaut du Russe suspect, le Bulgare devait servir d'intermédiaire. Déjà M. d'Ugron multipliait les empressements au Gouvernement serbe, des officieux s'agitaient entre-eux ; M. Pachitch affirmait à la *Nouvelle Presse Libre* ses sentiments austrophiles et déclarait approuver, vis-à-vis de l'Autriche, la politique du Roi Milan, contre laquelle il conspirait naguère à la solde du Gouvernement russe. La *Samouprava* sollicitait le concours de l'Autriche pour les peuples balkaniques, en l'assurant que l'établissement, par leurs soins, de la paix et de la justice constituait la meilleure sauvegarde des intérêts autrichiens dans la Péninsule.

Quand commença de se marquer le succès des armes serbes, M. d'Ugron me dit, en grande confidence, que, bien que l'on y fût fort attaché à Vienne, la doctrine du *statu quo* n'y serait point irréductible, que l'Autriche, n'ayant aucune idée de conquête et s'en tenant aux nécessités de son expansion économique, pourrait sans doute consentir à un agrandissement éventuel de la Serbie, pourvu, toutefois, que ce pays s'ouvrît à sa pénétration morale et économique et qu'il s'y établît un régime analogue à celui du Roi Milan, liant assez la politique de la Serbie à celle de l'Autriche, pour que celle-ci n'eût point à redouter une pernicieuse influence du Royaume sur ses provinces yougoslaves. En d'autres termes, pourvu que l'influence autrichienne se substituât, en Serbie, à l'influence russe. Je crois même que M. d'Ugron parla à M. Y. Yovanovitch d'un rapport analogue à celui qui existe entre

l'Autriche et l'Allemagne et qui amène les deux Puissances à constamment s'entretenir des questions tchèque et polonaise. M. Yovanovitch me dit que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement serbe ne se refuserait certainement pas à consentir à l'Autriche tous les avantages économiques possibles, mais qu'il ne saurait se résoudre à établir avec elle des rapports comparables à ceux qu'elle entretenait avec l'Allemagne.

La prise d'Uskub déconcerta ces premières ébauches de conversations, le sort des armes donnant ainsi au Royaume, dans la Vieille-Serbie et le Sandjak, une situation de fait constituant, en vue de l'avenir, une solide hypothèque sur ces deux régions. « La prise d'Uskub, me dit M. d'Ugron, va rendre beaucoup plus difficiles nos pourparlers éventuels avec la Serbie, dont les exigences ne peuvent que s'accroître : voici maintenant les États serbes installés par la politique russe tout le long de notre frontière, de l'Adriatique à la Save, et la sécurité intérieure de notre monarchie ne saurait admettre définitivement le contact des deux royaumes agrandis et victorieux, manœuvrés par la Russie. »

Effectivement, le point de vue serbe sembla se préciser dès après la prise d'Uskub. M. Stojan Novakovitch, s'en fut voir le Ministre d'Autriche et lui déclara nettement que la Serbie avait désormais pris conscience d'elle-même, qu'elle en deviendrait plus exigeante à l'avenir, qu'elle ne consentirait à aucun abandon des territoires militairement occupés et qu'elle allait même immédiatement réaliser, pour sa part, le partage de la Turquie d'Europe, tel qu'il avait été convenu entre les États balkaniques.

Autant le Ministre de Russie avait été préoccupé des conséquences de sa belliqueuse attitude, autant il se trouve exalté maintenant par les premiers résultats de la guerre. Il est allé, l'autre jour, à Vienne porter le courrier de sa légation, comme il a presque chaque mois coutume de le faire, et certains journaux ont vu à tort dans son voyage une marque de pourparlers austro-serbes ; il n'a, d'ailleurs, point vu le comte Berchtold qui se trouvait alors à San Rossore. « L'occupation d'Uskub et de Mitrovitza, me dit M. de Hartwig, consacre le succès de la campagne, en ce qui concerne la Serbie, et la paix ne tardera pas à se faire, sans que l'Autriche ait rien à y redire. On lui donnera, dans la future Serbie, des avantages économiques et la construction des chemins de fer, dont elle a besoin pour l'expansion de son commerce. Quant à l'autorité politique, elle peut en faire son deuil. D'autant mieux que l'Allemagne se maintient dans une complète réserve et ne se laissera pas entraîner dans des complications balkaniques, où l'Autriche recueille ce qu'elle a cru bon de semer en 1908, par l'annexion de la Bosnie. » Il va sans dire que M. de Hartwig confond, à l'heure actuelle, dans ce même mépris l'Autriche et M. Sazonoff. Les débuts d'arrangement austro-russe, consentis par le comte Berchtold, au commencement de cette année, n'avaient évidemment point

prévu, qu'en abandonnant, en Serbie, l'autorité politique à la Russie, ses agents en feraient un tel usage. L'idée de Potsdam d'un condominium austro-russe en Serbie, l'Autriche se bornant au rôle économique, en laissant à la Russie le rôle politique, ne s'appliquait pas à une Serbie grandie et victorieuse. Il semble donc qu'il y ait là une formule nouvelle à trouver, à laquelle devra s'employer la sagacité des trois empereurs. Le problème se trouverait facilité, si la Turquie marquait un retour de fortune militaire ou si les États balkaniques se contentaient d'agrandissements limités. Dans le cas contraire, M. de Hartwig parle de guerre; M. d'Ugron lui-même y fait une timide allusion. Plus pacifique est le Ministre de Roumanie, qui ne se dissimule point combien les intérêts de son pays se trouvent engagés dans la présente conjoncture. « Vous verrez, me dit-il, que la crise actuelle suivra le même cours que celle de 1908 et se terminera de la même façon; la Russie secouée entre deux tendances contraires et rendant ainsi hésitantes les Puissances occidentales; l'Autriche aventurée, l'Italie inexistante. L'Allemagne, qui se maintient sur la plus grande réserve, interviendra au dernier moment, pour assurer la pacification entre l'Autriche et la Russie. » Car l'émotion, qui se marque déjà en Croatie, en Bohême, en Pologne, montre combien sont lointaines les répercussions des succès balkaniques. M. de Hartwig ne fait point mystère que, le sort de la Turquie une fois réglé, la pointe, temporairement détournée par la proposition Berchtold, se retournera contre l'Autriche à laquelle, au lieu de la lente évolution prévue, l'hiver dernier, par les trois Empereurs [1], le Panslavisme essaierait d'appliquer la rapide méthode du dépècement.

288.

LE LIEUTENANT-COLONEL HALLIER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 136. *Vienne, 30 octobre 1912.*

Comme suite à ma lettre n° 133 du 21 octobre 1912 [2], j'ai l'honneur de vous rendre compte des renseignements complémentaires que j'ai pu me procurer sur les précautions militaires prises en Autriche-Hongrie, en vue de faire face à toute éventualité, pendant la crise actuelle.

1° Dans les 15e et 16e corps d'armée, les effectifs des troupes déjà signalés

(1) A diverses reprises, M. Descos avait parlé dans ses rapports d'un rapprochement austro-russe, d'une entente possible des trois empereurs, c'est-à-dire de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie. Voir en particulier, tome II, 3e série, n° 225.

(2) Voir ci-dessus, n° 216.

comme renforcés auraient été encore augmentés par l'envoi successif de détachements (active et réserve). Les compagnies d'infanterie dont l'effectif normal renforcé est de 130 hommes atteindraient un effectif de plus de 150 hommes.

Les trains de combat et les formations du train des équipages sont toujours au complet. Déjà, en septembre dernier, le Ministre avait prescrit le passage dans ces formations d'un certain nombre d'hommes provenant de la cavalerie, depuis ces effectifs ont été maintenus et même augmentés.

En résumé, je crois pouvoir assurer que ces deux corps d'armée de Bosnie et d'Herzégovine, bien que n'ayant pas été mobilisés officiellement, sont en état d'entrer en campagne au premier ordre. Déjà, paraît-il, en 1908, lors de l'annexion de ces provinces des procédés analogues ont été employés par l'Autriche-Hongrie; par des mesures secrètes et successives, l'État-major a pu alors renforcer ces deux corps d'armée de la frontière qui, au dernier moment, présentaient des effectifs du pied de guerre.

Un télégramme du ministère des Affaires étrangères de France adressé le 26 octobre [1] à l'ambassade de France à Vienne, a signalé des transports et des mouvements de troupe sur les frontières du Sandjak et du Monténégro. Vraisemblablement, ces troupes font partie des 15e et 16e corps. Comme je le disais dans ma lettre précédemment visée, ces corps d'armée exécutent des manœuvres continuelles sur ces frontières; j'ai su depuis, toutefois, qu'ils avaient occupé les points importants de ces zones.

Le télégramme susvisé annonce également l'envoi de sept bataillons d'infanterie et d'un bataillon de sapeurs en Bosnie-Herzégovine. Ce renseignement doit être exact; j'ai appris, en effet, depuis le 25 octobre, que des troupes ont été transportées de :

Prague (3 bataillons) sur Cattaro et Trébigné.
Buda-Pest (2 bataillons) sur Mostar.
Agram (2 bataillons) sur Serajevo.
Le bataillon de sapeurs a dû être transporté sur Cattaro et Mostar ou Serajevo.

L'avis du consulat général de France à Buda-Pest signalant le passage de trains de troupe à Vincovec correspond à ces transports.

Il faut remarquer que ces bataillons ont été envoyés avec l'équipement de plaine; il leur serait donc difficile de prendre part de suite à une expédition dans ces régions montagneuses. Il est probable qu'ils seraient destinés à

[1] Télégramme circulaire du 23 (et non du 26), annonçant, d'après une indication du Ministre de Serbie à Paris, la mobilisation du 15e et du 16e corps austro-hongrois.

Ce télégramme signalait aussi des envois de troupes dans la Hongrie du Sud, à la frontière du Sandjak, du Monténégro et en Bosnie-Herzégovine.

l'occupation et à la garde des régions qu'évacueraient les 15e et 16e corps, s'ils étaient portés en avant.

2° En ce qui concerne les 7e et 13e corps d'armée (Agram et Temesvar et Agram) les avis sont ici partagés sur leur renforcement; étant donné le secret observé et la défense faite à la presse de parler de tout mouvement de troupes, il est difficile de préciser ce point. Mais l'on peut admettre très bien que des mesures spéciales sont déjà prises dans ces deux corps d'armée.

3° Pour le 4e corps d'armée (Buda-Pest), le renseignement que je donnais dans ma dernière lettre, sur l'emploi éventuel de ce corps d'armée contre la Serbie, semble toujours exact. Le transport de Pola à Buda-Pest de 500 marins signalé par le ministère des Affaires étrangères de France, le grand nombre de marins vus et rencontrés dans cette ville depuis quelques jours, confirment cette hypothèse. La navigation du Danube doit en effet être utilisée avec tous ses moyens pour le transport rapide éventuel de ce corps d'armée vers la Serbie. Jusqu'à présent toutefois, si des mesures de détail ont été prises dans cette région, aucun ordre de mobilisation d'ensemble n'a été donné. Mais il faut s'attendre à ce que l'État-major autrichien opère le renforcement successif de ce corps d'armée; le consulat général de France à Buda-Pest a déjà signalé des appels de réservistes. Les renseignements provenant de cette ville doivent être examinés de près; le consul général de Buda-Pest a été prié par l'Ambassadeur de France à Vienne de lui adresser toutes les indications qu'il pourrait se procurer.

4° Frontière de Galicie.

Des mesures de précaution défensives sont prises dans cette région. Les fortifications sont remises en état et, grâce aux crédits accordés dernièrement par les Délégations, les travaux sont activement poussés. A Lemberg, en particulier, d'importantes transformations aux ouvrages qui entourent cette place sont signalées.

Les corps d'armée de cette région n'auraient pas été renforcés d'une manière sérieuse.

D'autre part, j'ai su, par un officier de l'État-major autrichien, que la Russie aurait donné des ordres pour la rentrée en territoire national du matériel de chemins de fer actuellement en Autriche (ligne de Vienne à Varsovie, écartement de voie normal).

289.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 158. Confidentiel. *Sofia, 30 octobre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

[Dans la première partie de sa lettre, M. de Panafieu, fait observer qu'il avait prévu les succès balkaniques, il ajoute que ces premiers succès ont donné aux Bulgares une très grande confiance dans l'issue de la guerre.]

... Dans l'état de désorganisation et de dépression où parait être l'armée turque, il semble difficile que celle-ci puisse réparer les échecs très graves de cette dernière semaine et reprendre victorieusement le terrain perdu. Pour le leur permettre, il faudrait que les grandes Puissances aient abandonné tout projet de médiation et qu'un homme de guerre se découvrît qui pût, si cela est encore possible, galvaniser l'armée et lui redonner force, cohésion et courage.

Or les Puissances paraissent sincèrement d'accord pour saisir la première occasion opportune de proposer, et peut-être aussi d'imposer leur médiation.

Dans quelles conditions cette médiation a-t-elle chance d'être acceptée par les États alliés, par la Bulgarie en particulier, dont la voix sera certainement prépondérante?

La réponse n'est pas douteuse. A moins d'échec sérieux qui vienne compromettre en tout ou en partie le fruit des dernières victoires, le retour au *statu quo* territorial ne pourra même pas être discuté. Après les efforts et les sacrifices consentis, après les succès obtenus d'une manière aussi rapide qu'éclatante, les alliés réclameront le fruit de leurs victoires et voudront garder les territoires conquis, si ce n'est en totalité, du moins pour une bonne part. Ils n'accepteront pas, en tous cas, que ces territoires restent placés sous l'administration directe du Gouvernement ottoman; tout au plus admettront-ils qu'un fragile lien de vassalité les unisse encore à Constantinople.

L'opinion de la presse européenne, si sévère il y a trois semaines encore à l'égard des États balkaniques, je pourrais même dire si caustique et si blessante, paraît être unanime ou à peu près à accepter cette éventualité, et le revirement qui s'est produit depuis la victoire de Kirk-Kilissé est si brusque qu'il est permis de supposer que le départ définitif du Turc pour l'Asie serait accepté sans regret.

Les grandes Puissances qui doivent juger de la question en se plaçant au

point de vue de leurs intérêts généraux et particuliers, ne peuvent avoir les mêmes conceptions simplistes et veulent éviter de faire un saut dans l'inconnu en consentant à des modifications territoriales qui peuvent provoquer un bouleversement dans les groupements politiques actuels, détruire l'équilibre européen ou amener la guerre.

Mais comment les Puissances pourront-elles s'opposer à l'acquisition de nouveaux territoires par les alliés et au partage des conquêtes? En présence des efforts accomplis, des succès obtenus par des États qui n'ont fait en somme que continuer l'œuvre d'émancipation entreprise par elles-mêmes au XIX^e^ siècle, quelles mesures coercitives pourraient-elles prendre? Toutes les grandes Puissances, la Russie notamment, seraient-elles disposées à accepter même de les discuter? Cela me paraît d'autant plus impossible que, seules, l'Autriche et la Roumanie pourraient recevoir de l'Europe un mandat de cette nature, étant les seules en mesure d'en assurer l'exécution. Si ces deux dernières Puissances s'arrogeaient cette mission, l'entente de l'Europe se trouverait définitivement rompue, la Russie répondrait par la mobilisation générale de ses forces, et le grand conflit européen aurait de bien nombreuses chances de s'ouvrir.

Pour éviter une pareille catastrophe, les grandes Puissances doivent donc rester étroitement unies. Elles paraissent l'être aujourd'hui et sans doute elles le sont quant à la nécessité de leur prochaine médiation. Mais si le principe de la médiation est admis, se trouve-t-on d'accord sur les limites dans lesquelles on accueillera les demandes des belligérants, et sur l'époque même où la médiation sera proposée?

Suivant le cas, c'est-à-dire suivant le résultat des dernières opérations militaires, les demandes des belligérants seront plus ou moins élevées. Attendra-t-on seulement le résultat de la première grande bataille, s'il s'en produit une en rase campagne, ce qui n'est pas probable, ou choisira-t-on le moment où, les Turcs ayant repris quelques avantages, la partie pourra être considérée comme égale, donc indécise? En proposant leur médiation à un moment plutôt qu'à un autre, les grandes Puissances peuvent implicitement favoriser un belligérant au détriment de l'autre, et même une seule d'entre elles peut le faire en refusant de s'associer aux autres et en donnant comme prétexte que le moment ne lui paraît pas opportun.

C'est déjà une première difficulté, mais les difficultés apparaissent encore plus nombreuses et plus graves, si l'on aborde l'examen des demandes probables des belligérants.

En cas de victoire complète de la Turquie, cas qui n'a plus aujourd'hui beaucoup de chances de se produire, la médiation se montre sous un aspect très aisé, sans crainte de complication aucune. Le *statu quo* territorial est maintenu; quelques réformes sont promises spontanément par la Turquie

dans toute l'administration de l'Empire : telles sont les bases sur lesquelles les Puissances se mettront immédiatement d'accord.

Si de part et d'autre, les belligérants, après une période de lutte acharnée, n'obtiennent aucun avantage décisif, remportant des succès ou subissant des revers à tour de rôle, ils se montreront bientôt fatigués de combattre, et dans ce cas la médiation des Puissances pourra être acceptée sans grandes difficultés par les États alliés. Elle devra s'exercer d'une façon un peu plus énergique à l'égard de la Turquie. Mais le principe du *statu quo* territorial pourrait encore être maintenu, sauf quelques rectifications de frontière sans importance sérieuse, et moyennant la mise en application des réformes administratives en Turquie d'Europe.

Dans la troisième alternative, qui est de beaucoup la plus grave, et qui semble la plus probable, au moins jusqu'à présent, les États coalisés auront remporté une suite ininterrompue de succès. La Turquie, en ce cas, reconnaissant l'inutilité d'une lutte plus longue, se montrera vraisemblablement disposée à s'en remettre à la décision des grandes Puissances pour terminer le conflit.

Il est vrai que l'aveu de la défaite irrémédiable peut avoir des répercussions sur la situation intérieure de l'Empire. Une révolution, un réveil de fanatisme et des massacres de chrétiens, peut-être d'Européens, ne seraient pas alors impossibles et l'intervention active des grandes Puissances pour la protection de leurs sujets et de leurs intérêts économiques serait nécessaire. Cette éventualité modifierait évidemment la situation et pourrait condamner à l'insuccès les efforts des derniers amis de la Turquie désireux de la sauver. Mais elle rentre dans le domaine de l'inconnu.

Si la Turquie ne voit pas d'autre solution que de confier son sort aux grandes Puissances, celles-ci ne pourront faire accepter leur médiation aux autres belligérants que si elles leur reconnaissent la possession complète ou partielle des territoires conquis par les armes. Les réformes en Macédoine, première raison du conflit, ne seraient qu'une satisfaction tout-à-fait insuffisante après l'immense effort que le succès est venu couronner. Et il est très probable qu'à l'offre de médiation des Puissances, les alliés répondront en spécifiant d'une façon précise les conditions de toute nature auxquelles ils sont prêts à l'accepter. Je n'ai pas l'impression qu'ils soient disposés à laisser les grandes Puissances régler leur sort entre elles seules sans qu'elles aient agréé préalablement des conditions.

C'est à ce moment que s'ouvrira la période vraiment critique, et c'est pourquoi il me paraitrait indispensable que les Puissances se concertassent dès maintenant et avec une précision aussi grande que possible sur l'accueil qu'elles réserveront aux conditions posées par les États balkaniques. Ces conditions sont faciles à prévoir, si la victoire continue à leur sourire pendant les deux semaines qui vont suivre. Ils réclameront les territoires conquis et

occupés par leurs armées, en se réservant la faculté de faire quelques concessions si, le principe de leurs demandes étant admis, une discussion s'engage.

Les intéressés eux-mêmes ne savent pas encore quelle pourra être l'étendue de ces concessions. Il est à présumer que certains d'entre eux seront d'avis que la question des provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe doit être réglée définitivement par un partage puisque l'occasion se présente favorable. D'autres, moins absolus et plus conscients des nécessités internationales, préconiseront une solution provisoire, par la création d'une Macédoine autonome, sur le modèle de la Roumélie orientale, étant entendu que certains agrandissements territoriaux seront reconnus aux alliés, en récompense de leurs victoires.

Une principauté albanaise autonome serait en même temps constituée sur des bases analogues. Cette dernière solution est la seule qui pourrait être agréée par l'Europe, car la première menacerait la paix générale.

L'Autriche, dont les visées sont trop connues, est la seule grande Puissance qui pourrait estimer ses intérêts vitaux compromis si les vilayets du bassin du Vardar et du bassin de la Strouma étaient partagés jusqu'à la mer entre les États vainqueurs. La route de Salonique lui serait définitivement fermée et sa politique en éprouverait un tel échec que sa situation de grande Puissance s'en trouverait ébranlée.

Toutes les Puissances voulant le maintien de la paix européenne, elles se trouveront donc d'accord pour rechercher le compromis qui pourrait être accepté par l'Autriche-Hongrie, sans dommage irréparable pour ses espérances ou son honneur national. Quelque considérables que soient leurs intérêts économiques en Turquie, je n'imagine pas en effet qu'elles puissent vouloir ressusciter un moribond et faire abstraction des résultats d'une guerre qui a démontré son état de décomposition.

Même dans le cas où les agrandissements territoriaux concédés aux États balkaniques seraient importants, l'Autriche-Hongrie n'aurait pas de raisons très prépondérantes pour s'opposer à la constitution d'une Macédoine autonome sous la suzeraineté du Sultan, puisque, d'une part, l'Albanie, qui obtiendrait une semblable autonomie, resterait sous son influence effective et que, d'autre part, elle garderait la possibilité d'établir également son influence politique et économique dans la partie occidentale de la province macédonienne. Il serait évidemment nécessaire que le Sandjak de Novi-Bazar ne fût absorbé ni par la Serbie ni par le Monténégro et qu'il fût englobé dans cette province. Ce n'est pas là, semble-t-il, un obstacle insurmontable, et si ces deux États recevaient en échange du sacrifice à eux demandé un agrandissement supplémentaire au sud de leurs frontières, ils seraient sans doute engagés à y consentir. Il ne résulterait de cette sorte de « bazarlik » qu'une carte politique

bizarrement découpée, mais cette solution provisoire réserverait l'avenir et assurerait le maintien de la paix générale.

L'Autriche-Hongrie paraît garder actuellement l'attitude la plus réservée et attendre les événements.

On peut croire qu'elle hésite aujourd'hui à se faire plus longtemps le soutien de l'Empire ottoman et qu'elle reconnaît les avantages d'une politique conciliante et amicale à l'égard des États balkaniques, et même de la Serbie. Envers la Bulgarie, son attitude il est vrai, n'a pas varié; elle a toujours été empreinte de courtoisie et d'amitié. L'Autriche n'a pas laissé passer une occasion de se ménager ses faveurs; elle a évité avec soin tout ce qui aurait pu la froisser ou la mécontenter, se rendant compte que le royaume bulgare était le pays d'avenir des Balkans, et que peut-être un jour elle aurait besoin de lui pour mettre à exécution ses desseins.

Mais à l'égard de la Serbie, elle a adopté, depuis la chute du Roi Milan jusqu'à ces derniers jours tout au moins, une politique contraire en tous points. Cette politique était-elle avantageuse et n'eût-il pas mieux valu s'attacher la Serbie par des liens économiques que les frontières et les relations de voisinage constantes eussent permis d'établir aisément et de rendre indissolubles? Je serais porté à le croire, car, malgré la fraternité de race qui unit les Serbes aux Slaves du Nord, l'influence politique de l'Autriche aurait pu, peu à peu, se développer en Serbie, d'autant plus facilement qu'elle n'aurait pas eu l'apparence d'être imposée par la force.

Si l'Autriche a le projet d'établir un jour le trialisme dans l'Empire, le meilleur moyen de préparer sa réalisation eût été, semble-t-il, de ne pas s'aliéner la Serbie, et de pratiquer à son endroit une politique amicale. Le voisinage d'une grande Puissance qui compte déjà parmi ses sujets de nombreux habitants de même race et de même langue, n'aurait pas manqué de produire son effet naturel d'attraction sur une petite Puissance, surtout si celle-ci peut avoir l'espérance de former un jour dans une Monarchie trialiste un État fort et maître de ses droits.

L'influence particulariste et trop puissante de la Hongrie n'a pas permis jusqu'à présent aux dirigeants de la Double Monarchie de suivre une semblable politique.

Mais, en présence des événements de ces jours derniers et de la probabilité du succès des États alliés, l'Autriche ne sera-t-elle pas disposée à changer de tactique, si elle veut réellement le maintien de la paix en Europe?

Avec la solution de la crise, telle que je l'ai envisagée plus haut, l'Autriche peut considérer que ses rêves ne sont pas irréalisables, et qu'en adoptant une politique bienveillante et amicale, tant à l'égard de la Serbie que du Monténégro, elle peut établir sur ces deux pays, encore faibles et isolés malgré leur agrandissement probable, son influence économique d'abord, politique

ensuite. Le jour encore lointain, sans doute, où le trialisme sera établi, s'il l'est jamais, il ne lui faudra pas un grand effort pour faire entrer ces deux pays dans le troisième État, et tous ses grands projets se trouveront réalisés.

Dans les circonstances actuelles, l'Autriche est certainement, parmi les grandes Puissances, celle dont la décision peut peser du plus grand poids sur ses destinées historiques. Et suivant qu'elle aura adopté une politique de force ou une politique de patience et de prudence, les autres Grandes Puissances peuvent être engagées ou n'être pas engagées dans un désastreux conflit.

C'est pour cette raison qu'il me paraît indispensable que celles-ci, sans perdre aucun instant, examinent dès aujourd'hui le détail des concessions qui pourront être faites aux États balkaniques à la suite de leur proposition de médiation et établissent un accord précis et sincère à ce sujet.

290.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 487. Très confidentiel. *Paris, 31 octobre 1912, 9 h. 45.*

Suite à mon télégramme n° 486 (1).

La Russie tient beaucoup à ce que la médiation s'opère sur la base de principe du désintéressement. Elle est, quant à elle, tout à fait résolue à ne réclamer aucun avantage territorial, mais elle est très préoccupée des arrière-pensées de l'Autriche et elle désirerait avant tout connaître les intentions véritables du Cabinet austro-hongrois. Notre proposition, concertée avec l'Angleterre, a surtout pour objet de nous renseigner à cet égard. Si l'Autriche la repousse, il sera évident qu'elle se réserve pour quelque action isolée. Veuillez donc vous efforcer de pénétrer le plus tôt possible ses intentions, dont paraît aujourd'hui dépendre la paix européenne. Au cas où vous rencontreriez une résistance à faire adopter notre formule elle-même, efforcez-vous, à titre personnel, de pressentir le comte Berchtold sur les conditions auxquelles il subordonnerait sa participation immédiate à une action collective des Puissances.

(1) Télégramme circulaire du 30 octobre, ci-dessus reproduit, n° 284.

291.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 384. *Berlin, 31 octobre 1912, 16 h. 50.*

(*Reçu : 17 h. 27.*)

J'ai fait dès ce matin près du Secrétaire d'État la démarche prescrite par le télégramme de Votre Excellence n° 605 [1]. Il me répondra probablement demain. Je lui ai laissé entre les mains le texte du projet de déclaration de désintéressement que je lui ai soumis.

Il estime que la médiation ne pourrait se produire que sur la demande d'un au moins des belligérants, et il m'a dit que, si les Turcs sont défaits une seconde fois, il sera possible des les encourager à s'adresser aux Puissances [2].

D'autre part, mon collègue d'Angleterre m'a dit que justement le Secrétaire d'État l'avait prié hier de demander à Sir Ed. Grey s'il ne pensait pas que le moment de la médiation approchait et si la Porte ne pourrait pas la solliciter.

292.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 262. Très confidentiel. *Paris, 31 octobre 1912, 18 h. 50.*

M. Guéchoff ayant parlé de l'utilité d'une médiation dans une récente interview, je vous prie de le pressentir très prudemment à ce sujet. Si la France a songé et songe encore à la possibilité de cette médiation, ce n'est assurément pas pour enlever aux alliés les satisfactions auxquelles pourront leur donner droit leur vaillance et leurs victoires, c'est pour éviter une conflagration européenne. Mais, dépourvue de toute ambition dans le conflit actuel, elle mérite par son indépendance et son impartialité toute la confiance des États balkaniques.

(1) Voir ci-dessus, 30 octobre, n° 284.

(2) Cf. le télégramme adressé par M. de Kiderlen-Wächter à M. de Tschirschky, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce 12307.

293.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères, à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 197. *Paris, 31 octobre 1912, 19 h. 30.*

Je vous prie de tâcher de vous renseigner discrètement sur les causes du changement de ton de la presse autrichienne vis-à-vis de la Serbie. Y a-t-il quelques négociations en cours entre le Cabinet de Belgrade et Vienne? La France a le plus grand intérêt à en être informée. Entièrement dépourvue d'ambition dans le conflit actuel, elle mérite par son indépendance et son impartialité toute la confiance des États balkaniques et, si elle a songé et songe encore à la possibilité d'une médiation, ce n'est pas assurément pour enlever aux alliés les satisfactions auxquelles pourront leur donner droit leur vaillance et leurs victoires, c'est pour éviter une conflagration européenne dans laquelle la Serbie notamment n'aurait rien à gagner et risquerait de tout perdre. Pour faciliter le succès de cette médiation, il serait bon que vous puissiez tâcher de pénétrer les intentions de la Serbie en cas de succès définitif. Veuillez donc tâter le terrain avec beaucoup de prudence.

294.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 385. *Berlin, 31 octobre 1912, 18 h. 45.*
(*Reçu :* 20 h. 25.)

[Au cours] de la conversation de ce matin, le Secrétaire d'État m'a parlé de sa suggestion d'il y a huit jours au sujet des satisfactions à donner aux États balkaniques. Il m'a rappelé qu'il m'avait indiqué la convenance de prévenir la Russie, et marqué par là qu'à ses yeux il n'était pas question d'agir en dehors d'elle [1]. Il a ajouté que lorsque je lui avait fait connaître la réponse du Gouvernement français à sa suggestion [2], il avait été frappé du passage où

[1] Voir, à la date du 25 octobre, le télégramme de Berlin, reproduit sous le numéro **240**.

[2] Voir, à la date du 29 octobre, le télégramme de Paris à Berlin, reproduit sous le numéro 271.

nous marquions qu'il ne nous suffirait pas de prévenir la Russie. Depuis il avait compris la portée de cette indication en apprenant, m'a-t-il dit « que nous aurions présenté son initiative au Gouvernement russe comme ayant pour objet de l'écarter de nos négociations et de l'isoler [1] ».

C'était là une interprétation qui avait faussé sa pensée et qui rendait les négociations bien difficiles : « vous avez, a-t-il ajouté, des amis bien indiscrets ».

Je lui ai répondu que nous avions jugé qu'il n'était pas suffisant de prévenir la Russie et qu'il était indispensable pour nous de nous concerter avec elle, que nous [le] lui avions fait connaître dans la réponse que je lui avais portée. Quant aux bruits qui lui étaient revenus sur la manière dont nous aurions présenté à la Russie la suggestion de l'Allemagne [2], ils ne pouvaient provenir que de personnes plus ou moins bien informées et désireuses de troubler une situation qui l'est assez par elle-même. J'ai terminé en disant qu'il ne devait pas s'y arrêter et que je n'avais pas à les discuter.

Confidentiel. — Le Secrétaire d'État m'a paru très blessé et extraordinairement informé des détails [3].

295.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 501. *Saint-Pétersbourg, 31 octobre 1912, 20 h. 27.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Le Gouvernement russe accepte le texte de la déclaration proposée par votre télégramme n° 794 [4].

(1) Cf. le télégramme de Paris à Pétersbourg, ci-dessus reproduit, à la date du 26 octobre, n° 247.

(2) En réponse à ce télégramme, M. Poincaré fit savoir à M. Jules Cambon (T. n° 609 du 1er novembre) que le Gouvernement français n'avait pas « présenté l'initiative allemande sous un faux jour à Pétersbourg et à Londres » et s'était borné à faire connaître « sans commentaire » les télégrammes de M. Jules Cambon aux ambassadeurs à Londres et à Pétersbourg et à M. Isvolsky.

(3) Voir à ce sujet dans *Grosse Politik*, vol. 33, la lettre adressée à M. de Kiderlen-Wächter par le comte de Pourtalès, le 13 novembre 1912, et la réponse du Ministre qui est du 18 (pièces nos 12383 et 12389).

(4) Du 30, voir ci-dessus, n° 279.

296.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 26. *Bucarest, 31 octobre 1912, 14 h.*
(*Reçu :* 20 h. 40.)

Le Roi vient de m'accorder une longue audience dont je vous rends compte par le courrier. Voici le résumé de ses déclarations les plus importantes : « Vous pouvez démentir tous les bruits de mobilisation lancés par les journaux malgré les affirmations catégoriques de mon Gouvernement. J'ai été sollicité à plusieurs reprises de mobiliser; je m'y suis énergiquement refusé pensant que la Roumanie n'avait rien à gagner en compliquant la situation et en agissant en dehors des grandes Puissances. Nous ne sortirions de notre réserve que si les Bulgares voulaient entrer à Constantinople ou si, dédaignant les conseils des Puissances, ils se refusaient à cesser la lutte après leur intervention.

« Ces deux éventualités me paraissent improbables. Nous ne réclamons rien si la Bulgarie ne réclame aucun avantage territorial; dans le cas contraire nous demandons une légère rectification de frontière » (celle que je vous ai indiquée par ma dépêche n° 68 du 9 octobre [1]).

Le Roi, faisant ensuite allusion à la déclaration [2] que l'on a interprétée à l'étranger comme un signe de très prochaine entrée en campagne, m'a dit qu'elle était surtout destinée aux Roumains pour leur recommander l'union en présence d'événements et un avertissement pour la Bulgarie de ne pas oublier l'existence de la Roumanie.

« Nos relations avec la Russie, a continué le Roi, sont meilleures que jamais et je n'attache aucune importance aux violentes attaques dont [mon gouvernement a été] l'objet [de la part] d'une partie de la presse russe.

« L'Autriche-Hongrie est calme, mais il faut toujours craindre que son intervention dans le Sandjak, si elle se produisait, ne provoque un mouvement panslaviste en Russie.

« Nous comptons beaucoup sur la sage et ferme action de votre Président du Conseil dont nous apprécions plus que personne la pacifique initiative.

« La Bulgarie devra s'arrêter sur les positions conquises et attendre une intervention. Je suis ensuite partisan d'une autonomie complète accordée à

(1) Voir ci-dessus, n° 109.
(2) La déclaration faite par le nouveau ministère, à son entrée en fonctions, contenait un passage sur la gravité de la situation.

la Macédoine et à l'Albanie sous des Princes étrangers avec des précautions pour ne pas créer de nouvelles Roumélies.

«En tout cas, s'il y a une Conférence européenne, nous y réclamons énergiquement notre place.»

297.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 232, 233. Confidentiel.

Vienne, 31 octobre 1912, 17 h. 25, 19 h. 30.

(*Reçu :* 19 h. 15, 21 h. 45.)

En ce qui concerne la médiation, le comte Berchtold s'en remet entièrement à Votre Excellence pour agir sur les belligérants dès qu'elle jugera le moment venu. Il estime imminente l'utilité de cette intervention. Ses paroles sont : «Si les circonstances l'exigent, M. Poincaré peut parler en notre nom sans nouvelle consultation».

Quant à la formule d'absolu désintéressement insérée dans votre télégramme n° 486 (1), il la juge inacceptable (2). Son honnêteté, dit-il, s'oppose à ce qu'il prenne un pareil engagement. S'il le faisait il serait désavoué par le sentiment public autrichien. Il est persuadé, en outre, que les Puissances perdraient tout moyen d'action sur les États balkaniques en leur donnant l'idée qu'elles renoncent à défendre leurs intérêts respectifs dans les Balkans. J'ai fait valoir que le mot désintéressement ne s'applique qu'à des annexions territoriales et que le renoncement de l'Autriche aurait comme contre-partie celui d'autres Puissances.

Il a demandé à réfléchir. J'ai l'impression que si l'Allemagne est du même avis il consentirait seulement à cette formule : «Dans un esprit d'absolue impartialité», tout en déclarant qu'elle lui paraît sans utilité.

Certainement l'Autriche-Hongrie ne prendra aucun engagement portant atteinte aux intérêts politiques et économiques qu'elle prétend défendre à l'encontre d'une trop grande expansion serbe.

Ce n'est qu'en revenant du ministère que je reçois votre télégramme n° 487 (3).

(1) Télégramme du 30, ci-dessus reproduit, n° 284.

(2) Cf. la lettre de M. de Tschirschky à son Gouvernement reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12310, et la note rédigée par le comte Berchtold après la visite de M. Dumaine. (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4216.)

(3) Voir ci-dessus, n° 290.

Après ma démarche auprès du comte Berchtold et avant la réception de votre télégramme n° 487, j'ai reçu M. de Giers. Informé de la formule de désintéressement mais n'ayant pas pour instruction de m'appuyer, il se propose de signaler à M. Sazonoff la résistance du comte Berchtold et l'importance de s'en expliquer avec le comte Thurn. Je n'espère guère que les mots de «absolu désintéressement» même complétés par «en ce qui concerne les avantages territoriaux» soient acceptés ici. Le Gouvernement austro-hongrois ne renoncera vraisemblablement pas à l'éventualité d'acquérir le Sandjak jusqu'à Mitrovitza au cas où il ne pourrait s'opposer à un agrandissement de la Serbie.

Le comte Berchtold m'a questionné sur la façon dont Votre Excellence compte exercer la médiation. La cessation des hostilités étant obtenue, laissera-t-on les belligérants négocier entre eux une paix que les grandes Puissances réviseraient ensuite? Ou les Puissances recueilleront-elles les vœux des uns et des autres et proposeront-elles l'arrangement qu'elles jugeraient équitable?

Le Ministre ne m'a paru avoir d'opinion arrêtée sur ces points. Il y a un grand intérêt à ce que des explications lui soient fournies promptement.

298.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 528. *Péra, 31 octobre 1912, 17 h. 10.*

(*Reçu :* le 1er novembre, à 0 h. 55.)

Le nouveau Grand Vizir vient de me faire part de la manière dont il envisage le règlement de la question macédonienne. Le Gouvernement ottoman est toujours prêt, m'a-t-il dit, à introduire en Roumélie les réformes qui pourraient être avantageuses à la population sur la base d'une large décentralisation. On pourrait par exemple élire dans chaque vilayet des conseils composés à l'image de la population elle-même et qui seraient investis de pouvoirs étendus, mais il ne voudrait pas aller jusqu'à l'autonomie qui conduirait fatalement au démembrement.

Ceci dit, Kiamil Pacha m'a nettement déclaré qu'il accepterait la médiation des Puissances si elle était offerte et c'est là, me semble-t-il, l'essentiel pour le moment; seulement il ne consentirait à entrer en discussion qu'avec les grandes Puissances à l'exclusion des États balkaniques. Plutôt que de consentir à négocier avec ceux-ci, il continuerait la résistance jusqu'à leur complet épuisement.

299.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 618. *Rome, 31 octobre 1912, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 1er novembre, à 2 h.)

J'ai fait part ce soir au marquis de San Giuliano de la proposition contenue dans votre télégramme n° 722 (1).

Tout en se réservant d'y répondre dans deux ou trois jours il m'a dit qu'elle ne contenait rien à quoi l'Italie ne pût souscrire. Il ne doute pas que l'Allemagne, tout comme l'Angleterre et la Russie, n'y adhère. On pourrait toutefois s'attendre à quelques réserves de la part de l'Autriche dont le désintéressement est toujours subordonné, depuis l'ouverture de la crise, au souci de sauvegarder ce qu'elle considère comme des intérêts primordiaux.

Comme je demandais au Ministre quels étaient à son sens ces intérêts, il m'a répondu que l'Autriche elle-même devait reconnaître aujourd'hui comme toutes les Puissances que le maintien dans les Balkans de l'ancien ordre de choses était nettement impossible. A son avis, l'Autriche s'accommoderait même de remaniements territoriaux à l'avantage des alliés. Mais sur deux points, elle ne transigerait pas. Elle n'accepterait pas l'octroi d'un port sur l'Adriatique à la Serbie (sur ce point il m'a paru que mon interlocuteur lui-même ne verrait pas volontiers cette opération). Ensuite elle ne pourrait admettre dans le Sandjak la jonction territoriale des deux États slaves, la Serbie et le Monténégro. Pour le reste, elle se résignerait, même dans cette région, à leur agrandissement et à la possession d'Uskub par la Serbie.

Le Ministre est plutôt optimiste sur la suite des événements. Il est visible qu'il espère que les velléités d'action autrichiennes ne tiendront pas devant le désir de paix des Puissances et particulièrement de son alliée germanique.

(1) Voir ci-dessus, n° 284.

300.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 620. *Rome, 31 octobre 1912, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 1er novembre, à 0 h. 40.)

Le marquis de San Giuliano s'est félicité avec moi de la signature du nouvel accord franco-italien (1). Il a constaté avec satisfaction l'excellent accueil qui lui avait été fait en Italie comme en France.

En effet, la presse italienne a commenté l'accord avec des expressions amicales envers notre pays, en le rattachant aux paroles sympathiques que Votre Excellence à prononcées à Nantes (2) sur les relations franco-italiennes et qui ont été vivement appréciées ici.

301.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 474. Secret. *Londres, 31 octobre 1912*

Par une dépêche du 21 septembre dernier, n° 398 (3), j'ai rendu compte à Votre Excellence d'une conversation avec Sir Edward Grey relative aux accords projetés entre l'Amirauté britannique et notre ministère de la Marine. J'avais fait observer au Principal Secrétaire d'État qu'il ne suffisait pas que nos deux États-majors s'entendissent, si les deux Gouvernements n'étaient pas liés par l'obligation de se rapprocher dans le cas de certaines complications européennes. Ce n'était pas la première fois que j'abordais ce sujet

(1) Allusion à l'accord signé le 28 octobre; voir ci-dessus, n° 295.

(2) M. Poincaré, parlant à Nantes, le 27 octobre, de la paix signée par l'Italie et la Turquie disait qu'il y avait lieu de s'en féliciter particulièrement parce qu'elle permettait à l'Italie de s'associer à l'action pacificatrice des Puissances dans les Balkans : « C'est un des motifs qui ont déterminé l'Europe entière à reconnaître sans retard la souveraineté italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque. Nous avons nous-mêmes d'autant plus volontiers consenti à cette reconnaissance qu'une convention datant de plus de dix ans nous en faisait une obligation morale et nous donnait en même temps la certitude de pouvoir aisément poursuivre, dans un sentiment de parfaite amitié, le règlement identique, entre l'Italie et nous, des questions administratives, économiques et judiciaires qui intéressent le Maroc et la Libye ».

(3) Voir tome III, 3e série, n° 448.

avec Sir Edward Grey, car je n'avais cessé depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir de faire des efforts pour renouer le fil de nos anciennes conversations avec Lord Lansdowne.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères était au fond de mon avis, mais il m'opposait toujours la nécessité de soumettre au Parlement un accord de nature à entraîner la Grande-Bretagne dans un conflit et les répugnances du Cabinet devant des perspectives d'armement; il soutenait qu'en fait nous étions en communication constante et que, si quelque événement grave survenait, l'opinion publique obligerait le Gouvernement britannique quel qu'il fût à marcher avec la France.

C'était vrai : l'an dernier, au moment de l'incident d'Agadir, toute l'Angleterre se souleva contre l'Allemagne et le Gouvernement prit des mesures militaires. Mais, ainsi que je le faisais observer à Sir Edward Grey, nous ne pouvions modifier la répartition de nos forces navales et abandonner la garde de la Manche et de nos côtes de l'Atlantique sans être assurés que, le moment venu, il y aurait entre Londres et Paris un échange de vues sur l'attitude et au besoin sur les mesures à prendre.

Cette assurance pouvait résulter d'une déclaration dont la forme même exclurait sa communication au Parlement et dont les termes n'auraient rien de compromettant aux yeux des membres du Cabinet les plus hostiles à toute action extérieure.

Je rédigeai sur l'heure et je lui remis le petit projet mentionné dans ma dépêche du 21 septembre [1]. Il a été approuvé par Votre Excellence, qui m'a indiqué une rédaction plus serrée et plus claire que j'ai communiquée quelques jours plus tard au Secrétaire d'État [2].

Il saisit le Premier Ministre de la question et me fit connaître la réponse de ce dernier dans un entretien du 16 octobre dont je n'ai pas rendu compte à Votre Excellence parce que la discussion a toujours tourné dans le même cercle. M. Asquith trouvait un échange de notes impossible sans une communication à la Chambre des Communes, et, après les déclarations verbales maintes fois répétées du Gouvernement britannique, il considérait comme inutile de s'accorder par écrit. Je revins à la charge et je fais grâce à Votre Excellence de mon argumentation qui détermina Sir Edward Grey à retour-

[1] Voir tome III, 3e série, n° 448.

[2] Cette rédaction nouvelle est contenue dans une lettre particulière de M. Paléologue à M. Paul Cambon qui est du 26 septembre :

« Le Gouvernement de la République et le Gouvernement de S. M. britannique, prévoyant le cas où l'un d'eux aurait un motif grave d'appréhender, soit l'agression d'une tierce Puissance, soit quelque événement menaçant pour la paix générale, conviennent qu'ils délibéreront immédiatement sur les moyens d'agir en commun à l'effet de prévenir l'agression et de sauvegarder la paix. »

La Commission doit à l'obligeance de M. Roger Cambon la communication de la lettre de M. Paléologue qui lui est parvenue seulement après la publication du tome III.

ner auprès du Premier Ministre. Il me fit savoir, peu de jours après, que ce dernier admettait un échange de documents à deux conditions : la première, que ces documents ne revêtissent pas la forme de notes diplomatiques officielles, mais prissent celle de lettres privées; la seconde, que leur rédaction fût approuvée par le Cabinet.

Je n'avais pas d'objection contre une consultation du Cabinet, qui devait engager le Gouvernement et donner à nos lettres privées un caractère officiel; mais il était à craindre que le Conseil des Ministres n'amendât tellement le projet qu'il ne lui fît perdre toute signification.

La question a été discutée dans le Conseil d'hier, 30 octobre, et Sir Edward Grey m'a remis après la séance le projet dont Votre Excellence trouvera copie ci-joint (1). Il y a introduit une déclaration relative aux accords entre nos États-majors de la Guerre et de la Marine; je suppose que c'est à la demande de M. Winston Churchill, car je sais qu'avant la réunion du Cabinet, il y avait eu une Conférence entre le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le premier Lord de l'Amirauté et le Ministre de la Guerre.

Jusqu'à la séance d'hier, les membres du Cabinet, sauf le premier Ministre, ceux de la Guerre et de la Marine et Sir Edward Grey, ignoraient les pourparlers de nos administrations militaires; il a paru prudent de les leur révéler, tout en affirmant que ces arrangements entre spécialistes ne constituaient pas pour les deux Gouvernements une obligation d'agir. Quant au reste du projet, c'est la rédaction que j'avais d'abord soumise à Sir Edward Grey; celle de Votre Excellence était de forme plus française. Je regrette qu'elle n'ait pas été employée, mais sa précision et sa brièveté même l'ont peut-être fait écarter, car les Anglais sont insensibles à l'art de tout dire en peu de mots.

En me remettant le projet de son Gouvernement, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit qu'il s'était inspiré de l'ancienne proposition de Lord Lansdowne; je me suis borné à lui répondre que, devant voir Votre Excellence cette semaine, je lui soumettrais ce document; il a répliqué que, si vous aviez des observations à présenter sur cette rédaction, il se prêterait à leur discussion.

Il est vrai que Sir Edward Grey s'inspire de la tradition de Lord Lansdowne et que, si ses collègues du ministère partageaient ses idées, il ne se contenterait pas de l'échange de lettres dont nous [nous] occupons; mais, pour le Cabinet actuel, cet échange est une conclusion et ne peut donner lieu à des développements que dans le cas d'un péril imminent, tandis que, pour le Cabinet conservateur, la communication de Lord Lansdowne n'était qu'une

(1) Voir ci-dessous, à la date du 23 novembre, n° 534. La lettre de sir Ed. Grey qu'on trouvera reproduite à cette date ne diffère du projet dont il est ici question que par l'addition d'une phrase, la dernière.

entrée en matière et devait amener entre les deux Gouvernements une entente plus étroite, sinon une alliance.

Comme tout s'oublie et que d'ailleurs, à moins d'y être mêlé directement, on ignore les événements les plus récents, il est peut-être utile de rappeler les événements de 1905.

Le 25 avril, l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris remit à M. Delcassé un memorandum disant que «le Gouvernement de Sa Majesté britannique trouvait les procédés de l'Allemagne dans la question du Maroc des plus déraisonnables, vu l'attitude de M. Delcassé et qu'il désirait accorder à ce dernier tout l'appui de son pouvoir».

Puis, faisant allusion à la demande par l'Allemagne d'un port sur la côte du Maroc, Sir Francis Bertie ajoutait que «le Gouvernement de Sa Majesté britannique serait prêt à se joindre fortement à une telle proposition [1] et priait M. Delcassé, dans le cas où la question surgirait, de donner au Gouvernement de Sa Majesté britannique toute occasion de concerter avec le Gouvernement français les mesures qui pourraient être prises pour aller à l'encontre de cette demande».

Lord Lansdowne me mit au courant de cette déclaration et je la trouvai de telle importance que j'en pris note dans ma lettre privée du 24 mai suivant. Il me dit le jour même qu'il avait voulu dire plus que je ne croyais et que du reste il me ferait connaître son point de vue par écrit.

Le lendemain, 25, je reçus en effet une lettre de lui où, rappelant nos conversations, il disait, à propos des affaires marocaines et de l'attitude de l'Allemagne :

«Que la morale de tous ces incidents paraissait être que nos deux Gouvernements devraient continuer à se traiter l'un l'autre avec la plus absolue confiance, que nous devrions nous tenir réciproquement pleinement informés de tout ce qui viendrait à notre connaissance et, autant que possible, discuter par avance toute éventualité en face de laquelle nous pourrions au cours des événements nous trouver placés [2].»

Il ajoutait en terminant : «Je ne suis pas sûr d'avoir réussi à vous exprimer tout à fait clairement notre désir de voir les deux Gouvernements se livrer à une discussion approfondie et confiante, non pas tant en conséquence de quelque acte d'agression injustifiée de la part d'une autre Puissance que pour envisager à l'avance toute complication pouvant être à craindre durant la période quelque peu inquiétante que nous traversons en ce moment.»

[1] L'omission de quelques mots rend ce passage incompréhensible. En se reportant au télégramme de Lord Lansdowne à sir Francis Bertie et à l'aide-mémoire remis par ce dernier à M. Delcassé (*British Documents*, vol. III, p. 72-74, on voit qu'il faut lire : à se joindre *au Gouvernement de la République pour s'opposer* fortement.

[2] Cf. *British Documents*, vol. III, p. 77.

C'était nous inviter à des pourparlers qui pouvaient conduire à un accord militaire.

M. Delcassé, saisi de la proposition du Ministre anglais des Affaires étrangères, me prescrivit immédiatement d'accepter la conversation; mais je savais le Président du Conseil, M. Rouvier, hostile à une entente avec l'Angleterre. Il me l'avait dit devant M. Delcassé lui-même, et si nous entrions en pourparlers, nous étions exposés à un désaveu qui nous eût placés vis-à-vis de l'Angleterre dans une posture des plus humiliantes. J'en fis la remarque dans une lettre personnelle du 1^er^ juin où je signalais à M. Delcassé le péril d'une négociation poursuivie à l'insu du Cabinet.

Notre Ministre des Affaires étrangères apporta au Conseil la proposition de Lord Lansdowne, et il en montra les conséquences et les avantages dans des termes qui, dit-on, impressionnèrent vivement ses collègues, mais, sur les observations du Président du Conseil, on refusa de s'engager dans la voie qui nous était ouverte et M. Delcassé donna sa démission.

M. Rouvier, confiant dans certaines promesses reçues de Berlin, était convaincu que notre différend avec l'Allemagne se réglerait en quelques jours, il fut cruellement déçu et, plusieurs mois après, au cours de ces négociations poursuivies à Paris entre M. Rosen et M. Révoil pour l'établissement du programme de la future Conférence, il comprit qu'il avait été joué, il se vit acculé à une humiliation ou à un conflit et il me demanda si nous pouvions compter sur l'Angleterre. Je fus obligé de lui rappeler que la proposition de Lord Lansdowne était restée sans réponse; que, depuis, les libéraux avaient pris la direction des affaires, et que, n'ayant pas saisi l'occasion qui nous avait été offerte au mois de juin, nous étions exposés à trouver beaucoup de froideur dans le nouveau Cabinet. Il eut le sentiment de la responsabilité qu'il avait encourue et me prescrivit de reprendre la conversation; le récit de mes tentatives fera l'objet d'une autre dépêche[1].

[1] La dépêche à laquelle M. Paul Cambon fait allusion n'a pas été retrouvée dans le dossier

302.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres.

T. nos 801 et 802, 796 et 797.

Paris, 1er novembre 1912, 11 h. 30, 11 h. 55.

Suite à mon précédent télégramme (1).

Devant [cette] attitude du Gouvernement austro-hongrois et vu l'extrême urgence, je suis d'avis que la médiation des Puissances ne doit plus être retardée.

Veuillez donc demander

Pour Saint-Pétersbourg : à M. Sazonoff

Pour Londres : à Sir Ed. Grey

s'il s'accorde avec moi pour que j'ouvre sans retard la procédure médiatrice, en proposant aux Puissances les clauses ci-après :

1° Les Puissances interviendront collectivement auprès des États belligérants afin qu'ils suspendent les hostilités.

2° La souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan sera intégralement maintenue à Constantinople et aux environs.

3° Pour les autres parties de la Turquie d'Europe, le statut national, politique ou administratif sera modifié selon les régions et de telle sorte que les intérêts de tous les États en cause soient impartialement équilibrés.

4° Afin de régler, dans un esprit de parfaite entente, ces diverses questions, les Puissances se réuniront sans retard dans une conférence, où seront également conviés les États belligérants et la Roumanie.

J'attends la réponse de M. Sazonoff et de Sir Ed. Grey avant de m'adresser aux autres Puissances.

(1) Le télégramme précédemment adressé à Londres et à Pétersbourg transmettait à ces postes le télégramme de Vienne, en date du 31 octobre, ci-dessus reproduit, n° 297.

303.

Note du Département.

Pour le Directeur des affaires politiques.

Paris, 1er novembre 1912.

Le Ministre de Serbie est venu voir ce matin le Président du Conseil pour lui dire officiellement de la part de son Gouvernement que contrairement aux bruits répandus à ce sujet (1), il n'y avait aucune conversation engagée entre la Serbie et l'Autriche — et que la Serbie ne prendrait aucune initiative à ce sujet car ce serait contraire à ses engagements envers la Russie.

304.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 234. *Vienne, 1er novembre 1912, 19 h.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Par une lettre apportée à l'instant mais datée d'hier, le Ministre des Affaires étrangères m'avise qu'il a soumis à une étude approfondie la question au sujet de laquelle je lui ai remis une formule (2).

Il estime inopportun *d'imposer* la médiation aux belligérants, risquant de cette façon un refus de leur part. Il lui paraîtrait préférable de ne procéder à une médiation que dans le cas où celle-ci serait *demandée* par un des partis belligérants.

Il promet une réponse définitive dès qu'un échange de vues actuellement engagé avec ses alliés lui permettra de la donner.

Après les assurances si précises reçues hier (3), j'ai lieu d'être très surpris de cette réticence.

(1) Cf. le télégramme ci-dessus reproduit, à la date du 31 octobre, sous le numéro 293, de M. Poincaré à M. Descos. — (2) Voir cette formule dans le télégramme circulaire du 30 octobre, reproduit sous le numéro 284. — (3) Voir, à la date du 31 octobre, le télégramme de Vienne reproduit sous le numéro 297.

305.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Sofia, 1er novembre 1912, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 262 (1).

Le Président du Conseil que j'avais demandé à voir est venu aujourd'hui même me rendre visite et je l'ai entretenu à titre personnel de la question de médiation en m'inspirant de vos directions.

Je résume ci-après ces déclarations qu'il ne m'a pas faites spontanément et que j'ai eu quelque peine à obtenir :

« Les États alliés vainqueurs ne demanderont naturellement pas la médiation des grandes Puissances. C'est à la Turquie vaincue de le faire et, si la proposition nous est transmise, nous ne nous refuserons pas à l'examiner. Mais nous ne pourrons l'accepter qu'en faisant connaître nos conditions, après avoir pris l'avis du grand quartier général et ayant en mains les gages territoriaux suffisants, Andrinople par exemple. »

J'ai eu l'impression que la Bulgarie ne s'était pas encore concertée à ce sujet avec ses alliés, mais son avis sera certainement prépondérant.

M. Guéchoff escompte la reddition d'Andrinople dans quatre ou cinq jours, Demotika a été occupé aujourd'hui et la ville est ainsi coupée de toute communication. De plus ses approvisionnements en vivres seraient sur le point d'être épuisés.

Le Président du Conseil paraît lui-même un peu surpris de la rapidité de la marche victorieuse de l'armée et se demande si les mêmes tiraillements dans le commandement ennemi qui se sont produits à chaque occasion et ont provoqué la retraite des troupes ottomanes ne se renouvelleront pas à Tchataldja. Dans ce cas, l'armée bulgare pourrait être dans fort peu de jours aux portes de Constantinople.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 31 octobre, n° 292.

306.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 327. *Londres, 1er novembre 1912, 19 h. 33.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Sir Francis Bertie est chargé de transmettre à Votre Excellence la réponse de Sir Ed. Grey aux suggestions contenues dans vos télégrammes nos 796 et 797 (1).

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères ne voit pas d'inconvénient à ce que Votre Excellence consulte les Puissances sur les bases posées dans votre télégramme n° 797.

Il fait observer toutefois que la marche rapide des événements peut amener les Puissances à modifier un jour les idées exprimées la veille, et d'autre part, qu'il serait désirable de connaître avant la conférence les vues de la Russie et de l'Autriche.

Sir Edward Grey est très préoccupé du manque de renseignements sur les intentions de l'Autriche-Hongrie.

307.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 326. *Londres, 1er novembre 1912, 19 h. 21.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

L'Ambassadeur de Russie a fait aujourd'hui auprès de Sir Edward Grey une démarche que M. Isvolsky a dû faire auprès de Votre Excellence (2) en vue de faire donner séparément et amicalement par la France et l'Angleterre au Gouvernement bulgare le conseil de ne pas occuper Constantinople. Le comte Benckendorff m'a dit qu'il avait dû insister fortement pour obtenir l'assentiment du Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Sir Edward Grey

(1) Du même jour, voir ci-dessus, n° 302.

(2) On ne trouve dans les dossiers aucune note sur la démarche que M. Isvolsky a dû faire à Paris; M. Poincaré y fait allusion toutefois dans un télégramme adressé à Londres le 2 novembre (voir ci-dessus, le n° 320, note) et aussi dans son livre *Au service de la France*, vol. II, p. 296. Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12318.

basait sa résistance sur la rapidité des événements qui pourra rendre inutile la suggestion russe et sur l'opinion publique anglaise, devenue si favorable aux États balkaniques qu'à son avis la Chambre des Communes tout entière se prononcerait contre une pression à exercer sur la Bulgarie et ses alliés.

Ce mouvement d'opinion était signalé dans la lettre de M. Paul Cambon du 30 octobre n° 468 (1); il s'accentue avec les succès bulgares et le Foreign Office abandonne son attitude turcophile.

308.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 621, 622. Secret. *Rome, 1er novembre 1912, 23 h. 05.*

(*Reçu :* le 2, à 1 h. 20.)

Le Ministre des Affaires étrangères part demain pour Berlin, où il doit rendre à son collègue allemand la visite que celui-ci lui a faite en janvier. Mes relations personnelles avec lui m'ont donné plus de facilités pour l'interroger sur les circonstances de ce voyage et notamment concernant le renouvellement de la Triplice, que certains journaux italiens et français ont donné comme devant avoir lieu à cette occasion.

Le marquis de San Giuliano m'a affirmé que le traité d'alliance n'avait pas été renouvelé à Pise (2). « Il est dans la grande probabilité des choses que cet événement ait lieu plus tard. Aucune Puissance en effet n'a témoigné du déplaisir à l'Italie de cette perspective, toutes estimant sans doute que notre alliance avec les Puissances germaniques a un caractère impersonnel et défensif, et que ses fins sont profondément pacifiques. Nous croyons même que, dans certaines circonstances l'Italie peut se trouver en mesure d'exercer dans la sphère de son alliance une action pacifique dont l'autre profiterait. »

« Je puis en outre vous assurer, a continué le marquis de San Giuliano, que nous n'avons nullement l'intention, comme on l'a annoncé, de donner à

(1) M. Paul Cambon disait dans ce rapport : « L'opinion publique en Angleterre se prononce peu à peu en faveur des États balkaniques » tant à cause de leurs victoires que pour des raisons d'ordre religieux.

(2) A l'entrevue de Pise (21-23 octobre), le marquis de San Giuliano avait repris avec le comte Berchtold les négociations en vue du renouvellement du traité. La signature n'eut lieu que le 5 décembre. — Cf. Pribram. *Les Traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie* — trad. fr., Paris, A. Costes, 1923, tome I, p. 394-399.

notre alliance avec les Puissances germaniques, quand elle sera renouvelée, un caractère plus étendu. Le traité d'alliance ne subira aucune modification. Tel il était, tel il sera. Les accords franco-italiens de 1902 conserveront donc toute leur force et leur portée, et se renouvelleront automatiquement, puisqu'ils [prévoient] qu'ils subsisteront aussi longtemps que les deux contractants n'auront pas introduit dans leurs traités d'alliance des modifications [qui les rendraient incompatibles]. »

Votre Excellence saisira toute l'importance de ces déclarations.

F Le marquis de San Giuliano m'a dit enfin que son voyage à Berlin [1], en dehors des devoirs de courtoisie qu'il comportait, n'aurait d'autre objet que de s'entretenir avec le Gouvernement allemand des moyens d'assurer le maintien de la paix auquel les grandes Puissances étaient attachées et cela de concert avec elles.

309.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 477. *Londres, 1er novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 2 novembre.)

Votre Excellence m'avait chargé aujourd'hui de communiquer au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères une formule en quatre points indiquant les bases que vous proposiez de donner à la médiation des Puissances entre les États balkaniques et la Turquie.

Je n'ai pu voir Sir Edward Grey et j'ai remis le texte de votre formule à Sir Arthur Nicolson, qui m'a fait connaître l'opinion du Principal Secrétaire d'État par la lettre dont copie est ci-annexée.

ANNEXE.

SIR A. NICOLSON, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT PERMANENT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES À LONDRES.

Lettre privée. *Foreign Office, November Ist 1912.*

Sir E. Grey is communicating to Sir F. Bertie the proposals of M. Poincaré and informing our Ambassador that he raises no objection to the Powers being consul-

[1] Au sujet des entretiens du marquis de San Giuliano avec M. de Kiderlen-Wächter et des modifications apportées au traité de la Triple Alliance, voir *Grosse Politik*, vol. 30, II, pièces nos 11273 et suivantes.

tated on the points mentioned by M. Poincaré. Sir E. Grey considers, however, that although all the Powers may accept the proposals to-morrow, events are moving so rapidly that the views expressed one day may have to be modified the next. Sir E. Grey is also of opinion that before any Conference meets it will be very important to have some idea of Russian and Austrian views.

TRADUCTION.

Sir E. Grey communique à Sir F. Bertie les propositions de M. Poincaré et informe notre Ambassadeur qu'il n'a aucune objection à ce que l'on consulte les Puissances sur les points mentionnés par M. Poincaré. Sir E. Grey estime, toutefois, que, bien que toutes les Puissances puissent accepter ces propositions demain, les événements se déroulent si rapidement que les vues exprimées un jour peuvent devoir être modifiées le jour suivant. Sir E. Grey estime aussi qu'il serait très important d'avoir, avant la réunion d'une Conférence, quelque idée des vues de la Russie et de l'Autriche.

310.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 280. *Vienne, 1er novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

Il est d'un vif intérêt d'observer combien l'opinion, en Autriche, accueille avec faveur toute indication qui permet d'espérer que pourront se concilier l'ambition de la Serbie d'accroître considérablement son territoire et la volonté de la Monarchie de défendre contre cette soudaine expansion serbe ses intérêts politiques et économiques.

Les principaux organes de la presse conseillent très sagement de chercher quelles larges satisfactions l'Autriche-Hongrie pourrait demander au profit de la prolongation et de l'exploitation de ses chemins de fer, ainsi que du développement de son commerce, comme contrepartie des annexions auxquelles aspire le petit royaume voisin.

Sur ce terrain, les journaux viennois se rencontrent avec d'importantes personnalités serbes qui préconisent, de leur côté, les avantages d'un accord politique et économique entre leur pays et l'Autriche-Hongrie.

De part et d'autre, on semble résolu à oublier les injures et les accusations haineuses qui furent trop longtemps échangées pendant que les comtes Goluchowski et d'Aehrenthal s'appliquaient à opprimer et à exaspérer la Serbie. Le sentiment public se rend compte en Autriche qu'il fut injuste et

malveillant; il semble également qu'à Belgrade on veuille se montrer accommodant.

Mais jusqu'à quel point le Gouvernement impérial et royal s'associe à ce revirement, c'est ce qu'il est difficile jusqu'à présent d'apprécier. Il doit pourtant s'être convaincu que bien des choses ont changé depuis un mois. Une Serbie victorieuse et d'autant plus enivrée de ses succès militaires qu'elle s'y attendait moins, alliée aux trois autres États balkaniques, assurée de l'appui de la Russie, a droit de prétendre à n'être plus traitée, comme jadis, d'une manière hautaine et dédaigneuse.

Elle s'empresse d'affirmer qu'elle ne rétrocédera aucune partie des territoires que ses troupes ont conquis. Même elle annonce qu'elle ne se contentera pas à moins d'un débouché, soit sur l'Adriatique, à Saint-Jean-de-Medua, soit sur la mer Égée, à Kavala. C'est peut-être beaucoup exiger; et la Monarchie austro-hongroise n'est pas prête à consentir à ces transformations.

Mais des combinaisons sont possibles, d'autant plus acceptables de part et d'autre que c'est la Turquie déchiquetée qui en ferait les frais. On va jusqu'à supposer que déjà des pourparlers seraient engagés et que l'Autriche, sous quelque forme que ce soit, tâche à s'approprier tout ou partie du Sandjak de Novi-Bazar. Ce ne serait d'ailleurs pas suffisant, en vue de l'accès à Salonique qu'elle convoite depuis longtemps. Aussi s'ingénie-t-on à rechercher dès maintenant des moyens de lui préparer la route à la mer. D'après l'organe officieux allemand de Bohême, le *Prager Tageblatt,* qui, par égard pour les Slaves, exclut la pensée d'ambitions territoriales, on pourrait s'inspirer du régime adopté pour le chemin de fer de Mandchourie qui, traversant des possessions japonaises et russes, n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces États, mais est exterritorialisé et dirigé par une Commission spéciale. Pourquoi ne pas se guider sur ce précédent pour la route d'Uskub à Salonique?

Si à toutes ces manières de s'entendre par concessions réciproques on ajoute que l'Empire austro-hongrois risque de s'aliéner les sentiments d'un loyalisme hésitant que professent pour lui huit millions de ses sujets, les Slaves du Sud, il faudra bien admettre qu'à moins d'une animosité poussée à l'extrême, l'Autriche et la Serbie ont des chances sérieuses d'amalgamer leurs intérêts respectifs.

Est-ce la Russie, si vite en éveil dès qu'il s'agit des États balkaniques, qui se montrerait plus intransigeante, relativement à ces arrangements éventuels, que les Serbes eux-mêmes ou qui prendrait par trop en main les revendications du Monténégro destiné à rester toujours un peu comprimé? Au cas où, par suite de son ingérence dans les négociations, surgirait un surcroît de difficultés, on aime à penser que notre Gouvernement s'interposerait avec l'autorité que lui confère son désintéressement, pour modérer un zèle excessif et réprimer les entraînements d'une intempestive sollicitude.

De toutes les complications à prévoir, lors du règlement prochain, celles qui divisent l'Autriche et la Serbie sont peut-être les plus redoutables pour la paix générale. Il serait donc prudent de s'employer à les atténuer avec tout le soin possible, autant entre les parties directement en cause qu'au regard de l'ombrageuse protectrice des intérêts slaves. Ce n'est malheureusement pas la ligne de conduite que suivent quelques-uns de nos journaux. Ils prennent avec passion parti contre l'Autriche-Hongrie, à la seule pensée qu'elle se mettrait en travers de la poussée du slavisme. Cette guerre de plume cause ici une fâcheuse impression. C'est avec aigreur que la presse viennoise signale cette crise de *phobie*. « En France, remarque la *Zeit*, l'opinion publique a toujours besoin d'une victime pour ses aversions, dès que quelque chose va mal dans la politique intérieure ou étrangère. Tantôt c'est le cléricalisme, ensuite ce sont les socialistes; hier, c'était l'Allemagne, aujourd'hui, c'est l'Autriche-Hongrie qui est en butte à ses griefs pour faire diversion au dépit qu'elle ressent de ses propres fautes. »

Quand l'Europe est en proie au plus inquiétant malaise et quand une extrême circonspection s'impose dans les démarches et les paroles, il est fâcheux que certains de nos publicistes compromettent l'action pacificatrice de nos gouvernants et suscitent des rancunes au lieu de faciliter des rapprochements.

P. S.-2 novembre. — Des renseignements nouveaux de bonne source et assez précis me confirment dans l'opinion que le Gouvernement austro-hongrois se prépare à négocier directement un accord avec le Gouvernement serbe; cette résolution ne serait pas déterminée seulement par des considérations de politique générale; elle est encouragée et facilitée par la pression qu'exercent l'opinion, les milieux financiers, commerciaux et industriels, en faveur d'une entente avec les Pays balkaniques.

Le remplacement de M. Simitch par M. Yovanovitch, chef de section au ministère des Affaires étrangères, et l'arrivée imminente du nouveau Ministre de Serbie, porteur, paraît-il, d'instructions spéciales, constituent des symptômes très significatifs.

311.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 505. Urgent. *Saint-Pétersbourg, 2 novembre 1912, 0 h. 16.*

(*Reçu : 1 h. 20.*)

M. Sazonoff accepte les clauses proposées par votre télégramme n° 802 (1). Il demande seulement que, dans la deuxième, l'expression « Constantinople et son rayon », soit substituée à [celle d']« environs », trop restreinte, car dans sa pensée Andrinople doit rester au Sultan comme dans le traité de San Stefano. « Vous savez, a-t-il dit, que nous sommes chatouilleux sur ce point de Constantinople. »

Il doute que des Puissances comme l'Allemagne ou l'Autriche acceptent la participation des petits États à la Conférence, mais ce n'est pas la Russie qui peut y faire opposition. Cette participation sera nécessaire, mais elle amènera d'énormes difficultés pratiques.

312.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. n° 802. Très confidentiel. *Paris, 2 novembre 1912, 14 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 327 (2)

Le Gouvernement autrichien, revenant sur ses assurances d'hier émet aujourd'hui l'avis qu'il n'y aura lieu de procéder à une médiation qu'après demande d'un des belligérants (3). Dans ces conditions, et étant donné le mystère dont s'entoure l'Autriche, je me vois dans l'obligation de surseoir. Je suis, comme Sir E. Grey, très préoccupé des véritables intentions du Cabinet de Vienne. Il y aurait lieu, suivant moi, pour le Gouvernement anglais, comme pour nous, de faire savoir que nous sommes opposés à tout accroissement territorial d'une grande Puissance. Nous accepterions volontiers qu'on assurât

(1) Télégramme circulaire du 1er novembre, reproduit ci-dessus, n° 302.

(2) Voir ci-dessus à la date du 1er novembre, n° 306.

(3) Voir ci-dessus le télégramme de Vienne en date du 1er novembre reproduit sous le n° 304.

à l'Autriche des garanties économiques et commerciales et même, si le Sandjak était annexé à la Serbie, qu'il fût frappé de servitude, de neutralité militaire comme le Chablais et le Faucigny. Tout agrandissement territorial romprait l'équilibre général et ouvrirait le champ à des compétitions multiples. Veuillez faire connaître mon sentiment au Gouvernement anglais et lui demander le sien.

313.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 804. Très confidentiel. *Paris, 2 novembre 1912, 15 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 505 (1).

Je ne vois pas d'inconvénient à remplacer l'expression *Constantinople et environs* par *Constantinople et son rayon*. Mais, comme je l'ai dit hier à M. Isvolsky, je trouverais très dangereux pour l'influence morale de la Russie et de la Triple Entente que nous nous hasardions à faire savoir à la Bulgarie qu'on ne la laissera pas conserver Andrinople. Lui disputer ainsi le bénéfice de ses victoires, c'est risquer d'irriter sa fierté nationale et de soulever son opinion publique contre la Russie et la Triple Entente. La politique de l'Empire français a fait elle-même avec l'Italie la dure expérience des ressentiments qu'on provoque en retenant un peuple dans une voie qu'on lui a ouverte. Après avoir, sinon encouragé, du moins connu et couvert d'un assentiment tacite les accords serbo-bulgares, la Russie paraîtrait se contredire et risquerait, en tout cas, de faire perdre à la Triple Entente le bénéfice de la situation actuelle, si elle traitait la Bulgarie avec trop de rigueur.

314.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 805. Très confidentiel. *Paris, 2 novembre 1912, 16 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme 506 (2).

Je crois comme M. Sazonoff qu'il serait très désirable, avant la médiation,

(1) Du même jour, voir ci-dessus, n° 311.

(2) Dans ce télégramme en date du 2 novembre, M. Georges Louis rapportait que M. Sazonoff était « fort contrarié que le comte Berchtold eût refusé la déclaration d'absolu désintéressement ».

d'obtenir de l'Autriche une déclaration «d'absolu désintéressement». Je fais effort en ce sens. Je suis d'ailleurs, comme M. Sazonoff, disposé à envisager, au profit de l'Autriche, le libre transit et la neutralisation de la voie ferrée.

Quant à l'internationalisation de Salonique, je trouve plus prudent de n'en pas parler; car si j'en juge par mes conversations avec MM. Romanos et Vesnitch, les Grecs qui sont aux portes de cette ville, la considèrent comme devant tomber dans leur lot, aux termes de leurs accords avec les États alliés.

315.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 263. Très confidentiel. *Paris, 2 novembre 1912, 18 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 133 (1).

Je retiens ce que vous me dites des intentions du Gouvernement bulgare, quant à l'acceptation de la médiation. J'ai fait savoir aujourd'hui à M. Stancioff, pour qu'il le répète au Roi, que le désir de la France est que les États balkaniques, et notamment la Bulgarie, soient admis à une conférence, si elle a lieu, afin d'y défendre leurs intérêts et qu'en tout cas la médiation des Puissances ne saurait, d'après moi, avoir pour objet de retirer aux États belligérants le fruit légitime de leurs efforts et de leurs succès.

316.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 387. *Berlin, 2 novembre 1912, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Suite au télégramme 384 (2).

Le Secrétaire d'État m'a exprimé aujourd'hui le regret de ne pouvoir me

(1) **Voir ci-dessus, n° 302,** ce télégramme en date du 1er novembre.

(2) **Voir ci-dessus, à la date du 31 octobre, n° 291.**

donner sa réponse à la demande que je lui avais faite avant hier en vue de l'adhésion de l'Allemagne à la déclaration de désintéressement proposée par Votre Excellence. Cette proposition étant faite par la France d'accord avec l'Angleterre et la Russie, le Secrétaire d'État m'a dit ne pouvoir me répondre avant d'avoir en mains l'avis *ferme* de ses *deux* alliées. Comme il se rend demain à Potsdam où le Roi de Suède se trouve, il ne croit pas pouvoir me fixer sur les termes de sa réponse avant après-demain.

317.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. *Athènes, 2 novembre 1912, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 5.)

Ce matin le Ministre de Serbie a, d'ordre de son Gouvernement, remis au Ministre des Affaires étrangères, une déclaration portant qu'il ne serait pas répondu à une proposition quelconque avant entente préalable des quatre alliés et demandant une déclaration identique qui a été aussitôt donnée par la Grèce. C'est évidemment là un moyen de parer aux intrigues autrichiennes surtout, qui s'exercent très activement à Belgrade, à Athènes, mais principalement à Sofia, dans le but de briser l'entente balkanique; séparément, ce matin, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de Serbie m'ont signalé ces tentatives et manifesté la certitude de leur échec. A mon avis les quatre alliés doivent vouloir régler seuls le partage de la Turquie d'Europe. La Grèce à l'ouest monterait jusqu'à Vallona.

Le Ministre d'Allemagne a assuré à mon collègue de Serbie, qui me l'a répété en confidence, que son Gouvernement ne songeait pas à intervenir, qu'il voulait la paix, que, dans ces conditions, une action de l'Autriche était d'autant plus improbable qu'il croyait savoir que le traité d'alliance ne jouait pas si la Russie seule l'attaquait.

Le Ministre des Affaires étrangères, me renouvelant les remerciements de M. Venizelos au sujet de la communication de Votre Excellence, m'a fait entrevoir la Grèce victorieuse pouvant avoir deux ou trois dreadnoughts comme appoint utile des forces de la Triple Entente dans la Méditerranée. Déjà le Ministre de Serbie m'avait dit qu'après la paix la Russie et la France n'auraient qu'à faire un signe pour avoir comme alliés, disposant au moins de huit cent mille hommes de bonnes troupes, les États balkaniques agrandis.

318.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 135. *Sofia, 2 novembre 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Réponse au télégramme 261 [1].

Je n'ai aucune raison de croire que la Bulgarie soit en train de négocier secrètement avec l'Autriche. Le Ministre de Russie vient de me dire que M. Guéchoff lui avait encore déclaré tout récemment et d'une manière solennelle que la Bulgarie n'abandonnerait ni la Serbie, ni la Russie. Je suis sûr d'autre part qu'aucune conversation n'a lieu actuellement entre le Président du Conseil et le Ministre d'Autriche.

Il est vrai que, dans l'entretien que j'ai eu hier avec lui, M. Guéchoff s'est montré très rassuré sur les intentions pacifiques de l'Autriche. Il a été avisé que l'Empereur d'Autriche aurait refusé très nettement d'approuver la mobilisation de trois corps d'armée [proposée] par son Gouvernement. Il est possible que le Ministre de Bulgarie à Vienne ait envisagé certaines éventualités avec le comte Berchtold, mais je croirais plutôt que les informations qui motivent l'optimisme du Président du Conseil ont été envoyées au Roi par son frère le prince Philippe de Cobourg. Ici les représentants austro-hongrois expriment bruyamment leur admiration des victoires bulgares, et de Vienne et de Budapest on a multiplié les témoignages de courtoisie et d'amitié. M. Guéchoff croit que la politique autrichienne est en cours d'évolution, notamment à l'égard de la Serbie. Ce qui semble le préoccuper actuellement, c'est l'attitude de la Roumanie et il m'a exprimé la crainte que, même réduite à ses propres forces et malgré la menace russe, elle ne se laisse aller à une manifestation qui pourrait avoir des conséquences dangereuses, en raison surtout de l'antipathie personnelle existant entre les deux souverains.

(1) Dans ce télégramme qui est du 31 octobre M. Poincaré disait : « Le Gouvernement russe a des raisons de croire que la Bulgarie négocie secrètement avec l'Autriche. »

319.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 388. *Berlin, 2 novembre 1912, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Pendant que je me trouvais aujourd'hui chez le Secrétaire d'État, mon collègue d'Angleterre est arrivé. Peu après l'amiral de Heeringen, chef d'État-major général de la Marine, a été annoncé. Je ne sais pas si ces messieurs avaient rendez-vous. Quoi qu'il en soit, M. de Kiderlen m'a demandé de rester. Ces messieurs se sont entretenus des précautions navales que pourrait nécessiter l'éventualité d'un massacre à Constantinople et la protection des Européens et des chrétiens en général. D'après Sir Ed. Goschen un navire anglais est à Salonique et le Gouvernement britannique veut porter un autre navire dans la baie de Bésika pour parer à tout événement. Le Gouvernement allemand a un bateau-école à Corfou, un autre navire dans la Méditerranée occidentale et un troisième petit bâtiment de guerre qui se rendait sur la côte Est d'Afrique et qui a été retenu à Port-Saïd.

Le Secrétaire d'État conformément à l'avis du Chef d'État-major nous a priés, mon collègue anglais et moi, de soumettre à nos gouvernements respectifs l'idée d'envoyer chacun un bâtiment dans la baie de Bésika.

Les commandants de ces bâtiments de guerre se tiendraient en contact et demanderaient à la Porte, par l'intermédiaire des ambassadeurs à Constantinople, la liberté de franchir les Dardanelles en cas de besoin.

320.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 329. *Londres, 2 novembre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 28.)

Réponse au télégramme n° 801 [1].

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères partage votre sentiment sur

[1] En réponse au télégramme n° 326 de Londres, ci-dessus reproduit à la date du 1er novembre sous le numéro 307, M. Poincaré dans son télégramme n° 801 disait : « M. Isvolsky a fait, auprès de moi, la démarche que le comte Benckendorff a faite à Londres. J'ai déclaré à M. Isvolsky que l'intervention à laquelle il nous conviait me paraissait extrêmement dangereuse et que je conseillais vivement à la Russie de ne pas donner suite à ses intentions. »

les inconvénients que présenterait la démarche demandée par M. Sazonoff. Il a mandé aujourd'hui le Ministre de Bulgarie pour lui parler d'une note Reuter annonçant que les armées bulgares iraient jusqu'à Constantinople, mais que la Bulgarie n'annexerait pas cette ville. Le Ministre de Bulgarie a dit que la note avait été donnée par lui et représentait son opinion personnelle. Sir Ed. Grey l'a alors amicalement engagé à conseiller à son Gouvernement de déclarer à Saint-Pétersbourg qu'il ne s'installerait pas à Constantinople. M. Madjarof lui a promis de télégraphier dans ce sens à Sofia. Mis au courant de cet entretien, l'Ambassadeur de Russie a paru s'en contenter et Sir Edward Grey compte en rester là.

321.

Note du Département[1].

Paris, 2 novembre 1912.

M. Tittoni me dit que c'est l'Allemagne qui a émis l'idée qu'une médiation ne devait avoir lieu qu'après demande d'une des nations belligérantes, et ce doit être sur le conseil de l'Allemagne que le comte Berchtold s'est ravisé du jour au lendemain.

J'ai informé de cette conversation M. Isvolsky. Je lui ai également rapporté que l'Autriche avait vendu 50.000 fusils à la Bulgarie et j'ai insisté sur le danger qu'il y aurait à nous aliéner les États balkaniques au moment où de telles avances leur sont faites par la Triple Alliance.

322.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 617. *Paris, 2 novembre 1912, 22 h. 30.*

M. Tittoni me dit qu'on a compris à Berlin que la démarche relative à la formule de désintéressement avait été faite par la France au nom de la Triple Entente, si bien que le Gouvernement allemand se préparerait à y répondre au nom de la Triple Alliance.

Je ne m'explique pas ce malentendu. En vous priant de faire cette démarche, je vous ai indiqué dans mon télégramme n° 605 [2] que nous étions d'accord

(1) De la main de M. Daeschner.

(2) M. Poincaré a en vue le télégramme circulaire du 30 octobre reproduit sous le n° 284.

avec la Russie et l'Angleterre, mais je ne vous ai pas demandé de parler au nom des trois Puissances de la Triple Entente.

Je ne vois aucun intérêt, dans les circonstances actuelles, à paraître opposer un groupe à un autre. Il est, avant tout, nécessaire de maintenir l'accord général.

323.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 328. *Londres, 2 novembre 1912, 21 h. 42.*

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 37.)

J'ai fait au Secrétaire d'État des Affaires étrangères la communication prescrite par votre télégramme 802 (1). Après m'avoir écouté, Sir Edward Grey m'a dit que l'Ambassadeur d'Italie lui avait parlé hier d'une soi-disant notification à l'Autriche que l'on n'admett[r]ait pas son opposition à certains points du futur règlement turco-serbo-bulgare; qu'il avait nié une pareille intention qui eût été insultante pour le Cabinet de Vienne; qu'il avait profité de cette occasion pour indiquer au marquis Imperiali son étonnement du silence de l'Autriche et son désir d'être renseigné sur les intentions de cette Puissance et que l'Ambassadeur d'Italie devait faire part de cet entretien au marquis de San Giuliano avant le départ de ce dernier pour Berlin.

Il m'a rappelé ensuite sa suggestion de faire interroger l'Autriche par l'Allemagne (télégramme 323) (2) et m'a dit avoir prié aujourd'hui le Chargé d'affaires d'Allemagne de demander à son Gouvernement de sonder le Cabinet de Vienne. Les questions ainsi posées à Rome et à Berlin lui paraissent venir au moment opportun, puisque le comte Berchtold a mentionné à notre Ambassadeur à Vienne «l'échange de vues engagé avec ses alliés» (votre télégramme 798) (3). Enfin, tout en partageant votre sentiment sur le principe du non-agrandissement territorial des grandes Puissances, Sir Edward Grey voudrait éviter de froisser les susceptibilités actuelles très éveillées de l'Autriche et aussi de recevoir du comte Berchtold une réponse semblable à celle opposée à notre suggestion de désintéressement. Il désire donc réfléchir à votre proposition avant d'exprimer formellement son sentiment.

(1) De même jour, voir ci-dessus, n° 312.
(2) Voir à la date du 28 octobre, n° 264.
(3) Télégramme circulaire transmettant à diverses postes le télégramme 234 de Vienne, ci-dessus reproduit sous le n° 304.

324.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 390. *Berlin, 3 novembre 1912, 8 h. 47.*
(*Reçu :* 9 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 388 (1).

J'ai lieu de penser d'après ma conversation avec Sir Edm. Goschen que sa rencontre avec le Chef d'état-major de la flotte était fortuite.

325.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Bucarest, 3 novembre 1912, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 15 h. 45.)

J'ai fait auprès du Ministre des Affaires étrangères la démarche prescrite par votre télégramme 75 (2). Elle a produit une vive impression et le Ministre des Affaires étrangères m'a prié de vous exprimer, au nom du Gouvernement du Roi, tous ses remerciements.

326.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 392. *Berlin, 3 novembre 1912, 20 h. 8.*
(*Reçu :* 21 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 621 (3).

Le Ministre de Roumanie m'a entretenu des avances que l'Autriche fait en ce moment à la Serbie : « On parle, m'a-t-il dit, de la possibilité d'établir

(1) Voir ci-dessus à la date du 2 novembre, n° 319.

(2) Télégramme du 1er novembre répondant favorablement au désir exprimé par la Roumanie d'avoir sa place dans une Conférence qui réglerait les affaires balkaniques.

(3) Télégramme circulaire du 3 novembre transmettant à divers postes un télégramme de Belgrade où il est question des avances faites par l'Autriche à la Serbie.

entre Vienne et Belgrade une sorte de Zollverein et il peut y avoir en Serbie plus de personnes qu'on pense qui soient partisans de cette politique économique, car elle assurerait pendant quelques années la prospérité de l'agriculture en Serbie. Cependant, a-t-il ajouté, je ne pense pas que le sentiment [serbe] surexcité par la victoire, puisse accepter une pareille combinaison qui, au bout de quelques années, empêcherait tout développement ultérieur de la Serbie en anéantissant chez elle tout espoir d'une vie industrielle. »

Le Ministre de Roumanie a remarqué que cette question soulèverait en Serbie les mêmes difficultés contre lesquelles, il y a vingt-cinq ans, la Roumanie avait eu à lutter pour conquérir son indépendance économique de l'Autriche, mais il pense que la mainmise de l'Autriche sur la Serbie rencontrerait la plus vive opposition en Hongrie dont les produits sont les mêmes que ceux de la Serbie.

327.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 508. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 novembre 1912, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Le nouveau Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg m'a laissé entendre aujourd'hui que les opérations militaires pourraient être considérées comme terminées quand les troupes bulgares seraient entrées à Andrinople et à Dédéagatch. Le choix de ce dernier point sur la rive droite de la Maritza indiquerait, s'il est confirmé, que l'on accepte à Sofia de ne pas s'approcher de Constantinople à l'ouest plus que la Russie ne l'admet. Comme je parlais de la possibilité de l'entrée des Grecs à Salonique, M. Bobtcheff m'a répondu avec quelque embarras que, même alors, il pourrait rester des doutes sur le sort de cette ville. Il est probable que la Russie a fait savoir hier ou avant-hier qu'elle aurait son mot à dire à ce sujet.

D'autre part, il semble que d'actifs pourparlers se poursuivent entre les Gouvernements alliés sous la direction de la Bulgarie pour déterminer des préliminaires de paix. On désirerait à Sofia agir vite ; on aurait sur tous les points des solutions prêtes ; on irait vis-à-vis de la Roumanie jusqu'à faire « un sacrifice douloureux ».

328.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 541. *Péra, 3 novembre 1912, 17 h. 40.*

(*Reçu :* le 4, à 0 h. 15.)

Je viens de recevoir la visite du Ministre des Affaires étrangères qui m'a dit que le moment lui paraissait venu pour les Puissances étrangères d'intervenir entre les belligérants à l'effet d'arrêter tout d'abord les hostilités et de s'interposer ensuite entre eux pour la conclusion de la paix. Je lui ai répondu que j'allais aussitôt informer Votre Excellence de son importante démarche.

D'après lui, les Puissances devraient commencer par imposer un armistice ; celui-ci conclu, elles [entretiend]raient successivement les Puissances balkaniques puis la Turquie, pour connaître leurs vues respectives quant aux conditions de la paix et pour les ajuster en qualité de médiatrices. Je n'ai pas manqué de faire remarquer à Gabriel Effendi qu'une pareille procédure était tout à l'avantage de la Turquie, puisqu'elle aurait pour effet d'arrêter l'élan des troupes alliées en plein succès, sans fournir en même temps aucune garantie aux États balkaniques, et de donner le temps à l'armée turque de se refaire pour opposer plus tard à l'invasion une résistance aujourd'hui brisée. En résumé, la Sublime Porte ne compte plus que sur les Puissances pour empêcher l'entrée des Bulgares à Constantinople [1].

329.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. *Munich, 3 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 novembre.)

On a vivement ressenti ici le changement de front qui s'est opéré dans notre presse à l'égard de l'Allemagne, et cette attitude n'est certainement pas de nature à faciliter ultérieurement les négociations si délicates que poursuit

[1] Ce télégramme a été jusqu'aux mots : « en qualité de médiatrices » transmis le 4 novembre, à 10 heures, à Londres 809, Vienne 499, Rome 731, Athènes 217, Berlin 623, Sofia 268, Cettigné 106, Pétersbourg 812, Belgrade 201, Bucarest 76.

Votre Excellence avec une loyauté à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage en Bavière. On s'est expliqué d'autant moins les attaques dont la politique allemande a été l'objet de la part de nos journaux que l'on croyait à une communauté de vues entre les Cabinets de Paris et de Berlin. On raconte même que la Chancellerie impériale aurait, il y a quinze jours, proposé à Votre Excellence de s'entendre avec la France et l'Angleterre sur la solution à donner à la crise actuelle. On ajoute que, pour assurer le succès de cette combinaison, M. de Kiderlen avait offert de tenir, jusqu'à nouvel ordre, l'Autriche et la Russie, comme Puissances trop intéressées dans la question, en dehors des négociations à ouvrir. Tandis que la proposition de la Chancellerie impériale aurait trouvé un accueil chaleureux auprès de Sir Edward Grey, on ajoute que ce serait sur notre refus de ne pas tenir la Russie au courant de ces pourparlers que la proposition allemande n'aurait pas eu de suite *.

Il m'a paru que je ne pouvais manquer de rapporter à Votre Excellence ces indications dans la forme où je les ai recueillies, en raison de l'importance que l'on paraît attacher ici aux ouvertures qui nous auraient été faites et du regret que l'on manifeste qu'elles n'aient pas été acceptées.

330.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Bucarest, 3 novembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

Mon télégramme n° 26 (1) du 31 octobre, a fait parvenir à Votre Excellence le résumé d'une longue audience que le Roi Charles venait de m'accorder. En raison de l'importance des déclarations que m'a faites le souverain, je crois devoir les rappeler plus complètement.

« J'ai tenu, m'a dit le Roi, à vous recevoir avant de reprendre le chemin de Sinaïa, afin que vous puissiez être mon interprète auprès de votre Président du Conseil, dont nous apprécions ici, plus que partout ailleurs, les bienfaisants efforts en vue de la localisation du conflit balkanique.

« Malgré les affirmations catégoriques de mon Gouvernement, la presse étrangère continue à soutenir que la Roumanie est sur le point de mobiliser; il n'en est rien. Si nous avions voulu le faire, nous l'aurions fait au début des

* Annotation du Ministre : *La proposition allemande avait donc bien le sens que l'Angleterre et la Russie lui ont attribué. Il serait bon que M. Cambon en fût informé.* — (1) Reproduit ci-dessus, n° 296.

hostilités ou avant leur ouverture. En agissant ainsi, nous nous serions sans doute assuré des avantages plus certains de la part de la Bulgarie, mais nous aurions en même temps risqué, peut-être sans empêcher la guerre, de provoquer les complications européennes les plus graves. Je me suis donc résolument rangé du côté des grandes Puissances.

« Vous vous souvenez, à ce propos, des bruits mis en circulation il y a deux ans au sujet d'une prétendue convention militaire signée entre nous et la Turquie; vous vous souvenez des déclarations que je vous ai faites à ce sujet et vous devez aujourd'hui vous féliciter d'y avoir ajouté foi, alors que d'autres ont douté. Les événements justifient pleinement, je crois, vos prévisions. »

Je me suis hâté de répondre au Roi que sa parole était un trop sûr garant de la vérité pour que j'aie pu la mettre en doute, et que je n'avais pas hésité un instant à m'y confier.

« J'ai été, a continué le souverain, sollicité à plusieurs reprises, aussi bien par des hommes politiques roumains que par des amis de l'extérieur, de mobiliser; je m'y suis refusé, pensant que la Roumanie, qui poursuit en paix son existence de prospérité, n'avait pas intérêt à entrer dans un conflit qui lui causerait, en tout état de cause, des dommages peu en rapport avec les profits qu'elle retirerait d'une victoire.

« Notre abstention ne signifie pas cependant indifférence; elle aurait une fin si les Bulgares dépassaient les limites permises à leurs ambitions, c'est-à-dire s'ils voulaient, par exemple, entrer à Constantinople ou s'ils se refusaient à écouter les conseils que les Puissances seront sans doute amenées à leur donner pour cesser les hostilités.

« Si l'une de ces deux éventualités venait à se réaliser, nous n'hésiterions pas à sortir de notre réserve.

« Pour le moment, nous nous contentons de surveiller notre frontière en Dobroudja, afin d'empêcher les troubles que pourrait y faire naître la présence des réfugiés turcs ou bulgares.

« En ce qui concerne nos prétentions, souvent dénaturées par la presse, si la question se pose d'une modification au *statu quo* balkanique, que nous aurions voulu préserver (chose aujourd'hui difficile, sinon impossible), nous ne réclamerons une extension de territoire, modeste d'ailleurs, que si la Bulgarie en obtient une. Dans ce cas, nous demanderons une rectification de notre frontière en Dobroudja, et Silistrie qui la menace. Je suis opposé à toute autre exigence; je ne partage pas l'avis de ceux qui voudraient annexer le quadrilatère Choumla-Silistrie-Roustchouk-Varna; ce serait créer une cause de froissement entre nous et le royaume voisin; nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'il nous soit fait. La Bulgarie a besoin, pour respirer, de Varna au même titre que nous avons besoin de Constantza.

« Il est presque évident maintenant que le démembrement partiel de l'Em-

pire turc est inévitable. L'œuvre de l'Europe, pour être utile et durable, doit s'inspirer des intérêts de tous. A mon avis, ce qui serait de nature à imposer des bornes aux ambitions et donner satisfaction aux aspirations des groupements chrétiens, serait la constitution d'une Macédoine et d'une Albanie indépendantes, jouissant d'une administration et d'une armée indépendantes, sous la souveraineté de princes étrangers.

« L'on devra éviter la création de nouvelles Roumélies ou de nouvelles Bosnies offertes à l'ambition des royaumes voisins déjà constitués.

« Si cette solution prévaut, et si, ce dont je doute, les Bulgares et les Serbes s'en contentent, nous ne prétendons à rien.

« Les ambitions bulgares sont d'ailleurs un danger, non seulement pour nous, mais pour la Russie, qui ne verrait pas sans inquiétudes grandir une Puissance slave autour de Constantinople, qu'elle menacerait un jour. »

Prenant des cartes imprimées après le Traité de Berlin, le Roi m'indiqua les limites de la Bulgarie telles que les avait alors proposées la Russie, et celles que le Traité de Berlin a consacrées : « Croyez-vous, me dit-il, que la Russie consentirait aujourd'hui aux mêmes délimitations et faciliterait aussi aisément qu'elle était alors disposée à le faire, la constitution d'une grande Bulgarie ? Je ne le crois pas et, à cet égard, nos intérêts se rapprochent de ceux de l'Empire russe ; vous voyez que, sur ce point, nous pouvons et nous devons nous entendre.

« Nos rapports avec la Russie sont d'ailleurs actuellement meilleurs qu'ils ne l'ont jamais été. Je suis convaincu que le Gouvernement officiel russe est sincère dans ses protestations pacifiques et qu'il n'interviendra pas le premier dans le conflit balkanique. Il restera maître des partis slavophiles si l'on a, d'autre part, la prudence de ne pas donner matière à des excitations dangereuses.

« Certes, le Gouvernement autrichien est animé des sentiments les plus pacifiques ; mais il doit compter avec les Serbes, dont la politique anti-autrichienne n'est un secret pour personne et dont les visées territoriales peuvent amener quelque jour de périlleuses discussions. L'Autriche devrait alors défendre ses intérêts, ce qui risquerait, à n'en pas douter, de surexciter les esprits en Russie.

« L'entente paraît heureusement établie entre Vienne et Saint-Pétersbourg, grâce aux efforts combinés des Cabinets de Paris et de Berlin, ce qui permet d'espérer qu'au moment du règlement du conflit balkanique, on trouvera une solution satisfaisant à la fois les revendications serbes et les légitimes aspirations autrichiennes.

« Cette dernière Puissance désire, avant tout, réserver à ses produits industriels et commerciaux, un débouché vers la Méditerranée et, si l'on parvient à élaborer une combinaison qui, tout en accordant à la Serbie un agrandisse-

ment de territoire et une sortie sur la mer, préserve la liberté d'une route commerciale pour les marchandises autrichiennes, les relations amicales entre la Serbie et l'Autriche seraient faciles à rétablir.

« Quant au Monténégro, il se contentera de peu, d'argent peut-être, et la Grèce ne saurait réclamer au delà des limites de l'Epire.

« La Turquie, maintenue à Constantinople, conserverait les territoires qui commandent sa capitale, car personne, je crois, n'admettra que les Dardanelles et le Bosphore soient commandés par une Puissance balkanique. Les Dardanelles resteront aux mains des Turcs ou devront être ouvertes à toutes les nations. »

Revenant sur les conversations et les incidents qui ont précédé la guerre, le Roi me parla de la visite du comte Berchtold à Sinaïa [1] et m'affirma que le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, lors de cette visite, ne croyait pas à la conflagration et doutait même de la possibilité d'une entente entre les Pays balkaniques : « C'est moi, ajouta le Roi, qui ai attiré son attention sur les dangers que l'indiscipline de l'armée turque faisait courir à la paix, parce qu'elle encourageait la Bulgarie à profiter d'une situation favorable pour déclarer la guerre et obtenir les réformes réclamées au profit des Macédoniens et des Albanais. C'est vous dire que, contrairement aux bruits répandus, nous n'envisagions pas une action commune, puisque l'Autriche n'en envisageait pas la nécessité.

« Du côté de la Bulgarie, nous n'avons d'ailleurs pas été avertis. Il est à peine croyable, et cependant c'est la vérité, qu'avant la déclaration de guerre la Bulgarie ne se soit pas enquise de nos intentions. Ce n'est qu'après l'envoi de l'ultimatum que le Ministre de Bulgarie est venu me demander si son pays pouvait compter sur notre neutralité bienveillante ; neutralité, oui, lui ai-je répondu ; bienveillante, non, car cela impliquerait une préférence donnée à la Bulgarie au détriment de la Turquie. Or, je veux traiter les deux belligérants sur le même pied. Ce que nous accorderons aux uns, nous l'accorderons aux autres. Ils auront mêmes facilités pour achat de matériel de guerre, de matériel sanitaire, etc., et un même traitement sera réservé aux réfugiés des deux pays en territoire roumain. » Et de fait, les instructions ministérielles adressées aux préfets leur prescrivaient d'accueillir avec bienveillance les Turcs réfugiés en Roumanie, de même que les ordres qui viennent d'être donnés aux autorités roumaines en Dobroudja prescrivent de traiter également Turcs et Bulgares qui franchiraient la frontière.

Le Roi s'est, à cette occasion, plaint des attaques dont il est l'objet de la part de divers organes de la presse russe et anglaise. « Je sais bien, m'a-t-il

(1) Le comte Berchtold avait fait, vers la fin du mois d'avril, un court séjour en Roumanie et le Roi Charles l'avait reçu à Sinaïa. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces n°s 3721, 3765, 3767 (annexe).

dit, que les Gouvernements ne sont pas responsables de cette polémique, et je ne m'en émeus guère; cependant j'estime que l'on devrait rendre plus de justice à mes résolutions. Malgré l'intérêt que j'aurais pu avoir à arrêter les Bulgares, il m'eût été pénible de jeter un pays chrétien contre d'autres pays chrétiens en guerre avec les musulmans; c'est encore là une des causes qui ont motivé l'abstention que les Russes et les Anglais sont mal venus à me reprocher. J'espère, lorsque la lutte sera terminée, que l'on reconnaîtra combien ma politique a servi la cause de la paix européenne.

« Je continuerai à m'employer de mon mieux, d'accord avec les grandes Puissances, à ramener le calme dans les Balkans et j'ai la ferme confiance que, si une conférence internationale se réunit pour régler le sort de la péninsule balkanique, la Roumanie y sera conviée. Nous demandons à y participer et nous y réclamerons énergiquement une place. Nous y avons droit, puisque nous aurions pu mettre notre épée dans la balance et que, par notre réserve, nous avons jusqu'ici contribué puissamment à la localisation du conflit. »

[Dans la dernière partie de sa dépêche, M. Blondel rapporte quelques propos du Roi Charles sur la politique intérieure de la Roumanie et les difficultés qu'a présentées la formation du ministère.]

331.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. Confidentiel. *Bucarest, 3 novembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Dans l'entretien que j'ai eu avec le Roi et dont vous rend compte ma dépêche n° 86 du 3 de ce mois [1] j'avais été frappé de l'allusion qu'il avait faite à des sollicitations extérieures formulées en faveur d'une mobilisation de la Roumanie. N'ayant pu lui demander d'où elles émanaient, puisqu'il n'insistait pas, j'ai profité d'une occasion pour amener la conversation sur ce sujet avec le Ministre des Affaires étrangères et j'ai su par lui ce que je désirais connaître.

Au moment où les Bulgares sont entrés en guerre, M. de Kiderlen-Wächter a fait savoir à Bucarest, par un de ses familiers, qu'il s'étonnait que la Roumanie n'ait pas pris immédiatement des mesures pour tenir les Bulgares en échec. Le Roi, mis au courant de ces observations par M. Majoresco, fit répondre par son Ministre qu'il s'étonnait que de pareils conseils puissent être

[1] Reproduite ci-dessus, n° 330.

donnés, alors qu'en retour le Gouvernement allemand n'indiquait pas de quelle façon il empêcherait la répercussion qu'une mobilisation même partielle de l'armée roumaine pouvait avoir du côté de la Russie.

« M. de Kiderlen-Wächter parle bien à son aise de nous mettre en avant, aurait dit le Roi. Nous tirerait-il d'affaire si nous suivions ses avis et si nous compliquions la situation ? En tout cas j'attendrai pour lui donner mon sentiment qu'il nous saisisse officiellement de ses vues. Pour le moment, je m'en tiens à ma résolution première. » Depuis, aucune nouvelle tentative n'aurait été faite de Berlin.

M. Majoresco, en me parlant de cet incident, paraissait quelque peu froissé de l'ingérence allemande en cette occasion. Il termina la conversation que je venais d'avoir avec lui pour lui annoncer, conformément au télégramme n° 75 de Votre Excellence [1], que la France serait favorable à la participation de la Roumanie à une conférence internationale, par ces mots : « Je vous remercie très vivement de la nouvelle que vous m'apportez, à laquelle le Roi sera très sensible, et des services que, depuis l'ouverture du conflit balkanique, vous rendez à la Roumanie, en appréciant et en faisant apprécier sa politique pacifique. Veuillez être notre interprète auprès de M. Poincaré et le remercier des dispositions qu'il nous témoigne. D'ailleurs, nous aurons peut-être bientôt à traiter de questions plus graves et qui touchent à des *changements heureux* dans notre politique générale [2]. »

Rapprochant ces paroles de plusieurs autres par lesquelles le Roi et M. Majoresco se sont félicités avec insistance des rapports de plus en plus confiants qui existent entre la Roumanie et la Russie, je ne serais pas surpris que quelques modifications fussent apportées d'ici peu à la politique suivie depuis trente ans par la Roumanie, dans le sens d'une entente plus étroite avec la Russie.

[1] En réponse à la dernière phrase du télégramme de Bucarest du 31 octobre (ci-dessus reproduit, n° 296), M. Poincaré avait télégraphié le 1er novembre que « si une conférence avait lieu, la France serait tout à fait favorable à l'idée d'y faire entrer la Roumanie ».

[2] On observera que le renouvellement du traité secret liant la Roumanie à l'Autriche-Hongrie et conséquemment à l'Allemagne a été retardé à la vérité et que le Gouvernement roumain paraît avoir beaucoup hésité. Toutefois, le nouveau traité a été signé le 5 février par M. Majoresco et ratifié le 12 par le Roi. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. V, pièces nos 5682 et 5772. Quant au conseil qu'aurait donné M. de Kiderlen, nous n'en trouvons aucune trace dans *Grosse Politik*. Il y a seulement dans ce recueil (vol. 33, pièce n° 12301) un télégramme de M. de Kiderlen invitant le Ministre d'Allemagne à Bucarest à garantir au Roi Charles que l'Allemagne soutiendrait la Roumanie si elle était attaquée par une autre grande Puissance.

332.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 394. *Berlin, 4 novembre 1912, 0 h. 35.*

(*Reçu : 2 h. 5.*)

Le voyage du marquis de San Giuliano, qui arrive ce soir [1], préoccupe extrêmement les chancelleries. La réception qui lui sera faite par le Gouvernement allemand sera plus qu'amicale et, pour tout le monde, l'objectif principal de ce voyage sera d'accorder les vues de Rome et celles de Vienne sur les Balkans et particulièrement sur l'Albanie.

Je crois devoir faire part à Votre Excellence des vues de mes collègues, car sans avoir aucune précision, elles marquent cependant les tendances des grandes Puissances les plus directement intéressées à la solution des questions balkaniques.

A l'ambassade d'Autriche, on laisse entendre, à titre d'indication personnelle, que l'Albanie pourrait devenir une principauté indépendante sous un prince musulman. Mon collègue d'Italie ne repousse pas cette éventualité.

Il semble aussi, d'après le langage des chancelleries, qu'à Vienne et à Rome on accepte que les Serbes aient accès à la mer, mais les Italiens souhaiteraient que cet accès leur fût donné sur la mer Adriatique, entre le Monténégro et l'Albanie. D'autres préféreraient qu'il leur fût donné directement sur la mer Egée ou par l'attribution d'une bande de terre le long du Vardar descendant jusqu'à un territoire annexé à Salonique qui serait créée ville neutre internationale.

Il est incontestable qu'il y a un grand intérêt à ce que les Serbes aient d'un côté ou d'un autre accès à la mer, car c'est la condition de leur indépendance économique.

Mon collègue d'Autriche m'a dit aujourd'hui à titre privé que, tout en établissant de Cabinet à Cabinet les bases des arrangements qui régleront la question des Balkans, une conférence lui semblerait nécessaire pour régler définitivement la question.

[1] Voir au sujet de ce voyage à Berlin du marquis de San Giuliano *Grosse Politik*, vol. 30, II, pièce n° 11273.

333.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 393. Secret. Confidentiel. *Berlin, 4 novembre 1912, 0 h. 35.*

(*Reçu : 2 h. 15.*)

Mon collègue de Russie vient de me faire connaître le programme de M. Sazonoff, qu'il a reçu ce soir, et qu'il doit communiquer demain lundi [1] au Secrétaire d'État, à *titre privé* [2].

Ce programme comporte la médiation *immédiate* des Puissances pour éviter l'entrée de l'armée bulgare à Constantinople.

La médiation devrait reposer aux yeux de M. Sazonoff sur les bases suivantes :

1° Maintien de Constantinople entre les mains du Sultan avec un territoire adjacent bordé à l'ouest par le cours de la Maritza, de la mer à la frontière bulgare actuelle.

2° Partage du reste de la péninsule entre les Puissances alliées suivant leurs accords.

3° Une petite Albanie le long de la côte de la mer Adriatique.

4° Accès de la Serbie à la mer.

5° Satisfaction accordée à la Roumanie par voie d'entente avec la Bulgarie sur des rectifications de frontières.

6° Maintien du Mont Athos indépendant sous l'autorité du patriarche *.

(1) M. Jules Cambon a rédigé son télégramme dans la soirée du dimanche 3 novembre.

(2) Voir au sujet de cette communication et de l'effet qu'elle a produit sur M. Poincaré, un télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff en date du 4 novembre (*Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 293. *Un livre noir*, II, p. 566. Stieve en le reproduisant a commis une erreur de date). Voir aussi dans *Grosse Politik*, vol. 33, le télégramme de M. de Kiderlen-Wächter à M. de Tschirschky, pièce n° 12327.

* Annotation du Ministre : *M. Isvolsky m'a soumis, hier soir, 3 novembre, le même programme. Il ne m'a pas indiqué qu'il dût être communiqué dès maintenant, aux autres Puissances. Je lui ai fait remarquer que la délimitation du territoire de Constantinople jusqu'au cours de la Maritza, et l'attribution d'Andrinople à cette zone, étaient bien prématurées et pouvaient mécontenter, fort inutilement, les Bulgares. J'ai ajouté qu'il en était de même de la constitution d'une enclave religieuse au mont Athos.*

334.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 649. *Paris, 4 novembre 1912, 9 h. 30.*

La démarche faite auprès de vous par Gabriel Effendi n'est, en réalité, qu'une demande d'intervention à l'effet d'imposer un armistice. Accueillir une telle demande serait, comme vous l'avez fait remarquer, prendre parti pour la Turquie contre les troupes alliées. Nous ne pourrions, sans déroger au droit des gens, examiner que la demande ferme d'une médiation amicale [1].

335.

Note du Directeur des affaires politiques.

4 novembre 1912.

M. Vesnitch, Ministre de Serbie, est venu me lire le télégramme suivant, qu'il a reçu cette nuit, de Belgrade :

« L'Autriche et la Roumanie préparent secrètement la mobilisation pour toute éventualité. Il est possible qu'il existe entre elles une entente d'après laquelle la Roumanie devrait trouver un prétexte pour se lancer contre la Bulgarie avant la bataille définitive autour d'Andrinople et offrir par là à l'Autriche l'occasion d'intervenir dans la crise balkanique.

[1] Ce télégramme qui répond au 541 de Constantinople (voir ci-dessus à la date du 3 novembre, n° 328) a été transmis en même temps que ce dernier à Londres 809, Vienne 499, Rome 731, Athènes 227, Berlin 623, Sofia 268, Cettigné 106, Pétersbourg 812, Belgrade 201, Bucarest 76.

336.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Athènes, 4 novembre 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a fait part de son sentiment au sujet du revirement de l'Allemagne qui ne défend plus le *statu quo* balkanique. C'est là, d'après lui, une attitude qui ne doit rien avoir de désintéressé. Il soupçonne l'Allemagne de songer à quelque opération en Asie Mineure sous le prétexte de protéger les chrétiens [1].

337.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 331, 332. *Londres, 4 novembre 1912, 15 h. 37, 16 h. 16.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 809 [2].

Sir A. Nicolson avait connaissance de la démarche faite par le Ministre des Affaires étrangères de Turquie et je lui ai indiqué le sens de la réponse de Votre Excellence. Ce matin, Tewfik Pacha a fait au Foreign Office la communication, que Votre Excellence a dû également recevoir, de deux circulaires ottomanes.

Dans la première, la Porte se dit prête à la paix et invoque les déclarations récentes des Puissances relatives au maintien du *statu quo*. « Nous avons beaucoup parlé, beaucoup menacé » m'a dit Sir A. Nicolson, « mais cette circulaire est pour la galerie ».

Dans la seconde, le Gouvernement ottoman demande aux Puissances d'arrêter les alliés dans leur marche sur Constantinople, le Sultan et son Gouver-

(1) Sur les idées dont s'inspirait la politique allemande à ce moment, voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12320, avec l'observation de l'Empereur Guillaume.

(2) Télégramme circulaire, du 4 novembre 10 h., transmettant à divers postes une partie du télégramme de Constantinople en date du 3 novembre, ci-dessus reproduit, n° 328, et le télégramme à Constantinople du 4 novembre, ci-dessus reproduit, n° 334.

nement ayant l'intention de passer en Asie si l'armée ennemie menaçait de s'emparer de la capitale. L'intervention des Puissances est donc formellement demandée.

Confidentiel (1).

Sir A. Nicolson a fait observer au Secrétaire d'État des Affaires étrangères que l'abandon de Constantinople par le Sultan et par la Sublime Porte aura des conséquences très graves non seulement dans la capitale, mais dans les provinces ottomanes; des massacres d'Européens et de chrétiens seraient à craindre. Il lui paraissait donc utile de prévenir l'entrée de l'armée bulgare dans Constantinople, opération qui d'ailleurs ne serait pas nécessaire au point de vue militaire.

Mais pour retenir la Bulgarie et ses alliés, la Russie et l'Autriche disposent seules de moyens d'action. Que feront ces Puissances en présence de la situation toute nouvelle créée par la requête turque? D'elles dépendra l'efficacité de l'intervention européenne. Si grands que soient les intérêts anglais en Orient, l'Angleterre, d'après le Sous-Secrétaire d'État permanent, devrait pour le moment s'abstenir de toute initiative.

Sir E. Grey est moins convaincu que Sir A. Nicolson de la probabilité de massacres en Turquie. Mais il a suivi le conseil de son collaborateur en consultant les Puissances sur les suites à donner à la démarche ottomane sans émettre d'avis à cet égard; c'est en ce sens qu'ont été rédigées les Instructions télégraphiques à Sir Francis Bertie et à ses collègues.

338.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 235, 236 et 237. Confidentiel.

Vienne, 4 novembre 1912, 15 h. 5, 17 h. 30, 17 h. 55.

(*Reçu :* 16 h. 20, 18 h. 45, 19 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 492 (2).

Je n'ai pu obtenir hier un entretien du comte Berchtold que je verrai aujourd'hui. Mais je dois signaler dès maintenant que, sur une interprétation

(1) Ce télégramme dont le déchiffrement laissait beaucoup à désirer, a été corrigé et complété d'après la minute conservée à l'ambassade de Londres.

(2) Télégramme du 2 novembre, 16 heures, contenant les mêmes suggestions que le télégramme adressé le même jour à Londres et reproduit ci-dessus, n° 312.

erronée de la formule de désintéressement, les principaux journaux viennois, sur un mot d'ordre du Ballplatz, repoussent avec une extrême vivacité l'idée que leur Gouvernement y souscrive.

Après les récentes déclarations aux Délégations, ils jugent offensante la demande d'un tel engagement; ils y voient un artifice politique de la Triple Entente, une manœuvre au profit de la Russie.

Cette résistance s'appuie d'autre part sur les propositions de M. Sazonoff, reconnaissant que l'Autriche-Hongrie possède évidemment dans les Balkans des intérêts économiques auxquels satisfaction peut être donnée, ainsi qu'à ceux des autres grandes Puissances, sans nuire au slavisme.

Même en précisant le sens de la formule, ces diverses manifestations rendent douteuse l'adhésion que je tâcherai d'obtenir.

Ma dépêche n° 280 [1] expose les raisons très sérieuses d'espérer un arrangement direct entre la monarchie et la Serbie sans accroissement territorial pour l'Autriche-Hongrie. Chacun ici le souhaite comme une garantie pour la paix. Le Cabinet autrichien y est poussé par l'opinion hongroise, dans l'intérêt de son influence en Albanie, et par égard pour les Slaves du sud.

Voici le texte de la note que le comte Berchtold m'a remise au cours de notre entretien de ce jour [2] : « 4 novembre. Le Gouvernement impérial et royal d'accord avec les Cabinets de Berlin et de Rome, reconnaît l'utilité d'une médiation des Puissances entre les belligérants dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. Cette médiation ne saurait cependant être imposée, mais devrait être réclamée au moins par une des parties belligérantes. Dès qu'une pareille demande leur sera faite, les trois Gouvernements n'hésiteront pas à joindre leurs efforts à ceux de la France et des autres Gouvernements au nom desquels elle a parlé. Les trois Gouvernements pensent qu'une entente sur la manière dont la médiation s'exécutera ne pourra se faire qu'au moment où elle sera demandée par l'un des belligérants et où la situation de ceux-ci se sera dessinée plus nettement. »

La rapidité des événements surprend de jour en jour le Gouvernement austro-hongrois. En présence de l'inévitable morcellement de l'Empire ottoman, le comte Berchtold exprime l'espoir que la France et l'Autriche uniront leurs efforts pour conserver à la Turquie le plus possible de son domaine européen. Il voudrait, de même que mon collègue russe, qu'Andrinople restât aux Turcs. « Sinon, disait-il, Constantinople ne serait plus qu'un Vatican musulman. »

La note qu'il m'a remise (télégramme 236) perdait de sa valeur par le fait de la nouvelle que la Sublime Porte réclame la médiation. Le Ministre des

(1) Voir à la date du 1er novembre, n° 310.
(2) Cf. le télégramme du comte Berchtold, du 5 novembre, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4274.

Affaires étrangères n'a pas d'opinion sur la façon de procéder. Je lui ai proposé que les Ambassadeurs à Constantinople, avertis par leurs Gouvernements respectifs, mais sans instructions concertées trop longues à préparer, fussent chargés de s'interposer au plus tôt entre les belligérants. Il a bien détaché cette proposition au cas où elle vous agréerait. L'œuvre de médiation se continuera-t-elle quand on en viendra à discuter les conditions de la paix ? Le comte Berchtold [est d'avis] que les grandes Puissances seront en situation de recueillir les vœux des États balkaniques et d'exercer un contrôle sur les projets d'annexion. Je lui ai représenté avec insistance que, pour s'y employer avec une pleine autorité, elles devraient préalablement affirmer leur désintéressement territorial. Je n'ai pas réussi à vaincre une résistance qui s'appuie sur l'opinion unanime de ce pays.

339.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 395, 396 et 397. *Berlin, 4 novembre 1912, 20 h., 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 22 h. 25.)

Réponse à 605 [1].

Voici le texte de la réponse que m'a remise le Secrétaire d'État à la proposition que je lui avais remise le 31 octobre :

« Le Gouvernement impérial, d'accord avec les Cabinets de Vienne et de Rome, reconnaît l'utilité d'une médiation des Puissances entre les belligérants dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. Cette médiation ne saurait cependant être imposée, mais devra être réclamée au moins par une des parties belligérantes. Dès que pareille demande leur sera faite, les trois Gouvernements n'hésiteront pas de joindre leurs efforts à ceux de la France et des autres Gouvernements au nom desquels elle a parlé. Les trois Gouvernements pensent qu'une entente sur la manière dont la médiation s'exécutera ne pourra se faire qu'au moment où elle sera demandée par l'un des belligérants et où la situation de ceux-ci se sera dessinée plus nettement [2]. »

Après avoir pris connaissance de la note de M. de Kiderlen, où le mot de désintéressement n'est pas prononcé, j'ai fait remarquer au Secrétaire d'État qu'elle ne répondait pas à la proposition remise par moi puisqu'elle présen-

[1] Télégramme circulaire du 30 octobre reproduit ci-dessus, n° 284. — [2] Cf. *Grosse Politik*, vol. 34, pièce n° 12307.

tait la France comme ayant parlé au nom de la Triple Entente, ce que je n'avais pas fait.

M. de Kiderlen m'a répondu qu'effectivement je ne l'avais pas fait, mais que les rapports de ses Ambassadeurs l'avaient autorisé à considérer cette proposition sous cet aspect.

Il a du reste ajouté que les événements avaient modifié la situation à laquelle s'appliquait cette proposition et il m'a entretenu de la demande d'armistice faite par la Turquie.

L'Ambassadeur de Turquie a fait auprès du Secrétaire d'État une démarche ayant pour objet d'obtenir un armistice des États balkaniques. M. de Kiderlen lui a répondu qu'il lui fallait s'entendre avec les autres Puissances et que, si celles-ci étaient disposées à accueillir sa démarche, il ne ferait pas de difficultés.

Le Secrétaire d'État a reçu ensuite successivement mes collègues d'Angleterre et de Russie, ainsi que moi-même, et il nous a tenu le même langage. D'après lui, il y a lieu de tenir compte de l'état d'esprit dans lequel doivent naturellement se trouver les États balkaniques; le Secrétaire d'État croit bon d'éviter de faire auprès d'eux une démarche collective ou quoi que ce soit qui puisse éveiller chez eux l'idée d'une pression. Par suite il y aurait lieu pour les Puissances de faire auprès des États balkaniques d'un commun accord des démarches simultanées et de leur dire simplement que la Turquie s'était adressée à nous pour obtenir l'armistice et leur demander qu'ils veuillent bien nous faire connaître leur opinion.

En finissant cette communication, le Secrétaire d'État a regretté les polémiques de presse qui opposent l'un à l'autre les deux groupes de Puissances et m'a dit qu'en présence de la situation actuelle il importait surtout de maintenir le concert des Puissances en vue de l'intérêt général européen. J'ai trouvé en rentrant à l'ambassade le télégramme 623 [1] qui contient la réponse de Votre Excellence à M. Bompard au sujet de la conversation de notre Ambassadeur avec le Ministre des Affaires étrangères. La démarche de Nizami Pacha près de l'office impérial semble différer de celle de Gabriel, car l'Ambassadeur de Turquie ne demande plus qu'on impose un armistice. Quoi qu'il en soit, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître le langage que j'aurai à tenir à M. de Kiderlen.

[1] Voir ci-dessus, n° 334. note.

340.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 398. *Berlin, 4 novembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

J'ai fait connaître au Secrétaire d'État que le Gouvernement français adoptait l'idée d'envoyer un bâtiment dans la baie de Bezika, dont le commandant se tiendrait en contact avec ses collègues allemand et anglais.

Le Secrétaire d'État m'a annoncé que deux bâtiments partaient de Kiel pour la Méditerranée; ils arriveront dans une huitaine de jours. Le Gouvernement allemand ne s'occupera pas de Salonique où sont déjà des bâtiments anglais et français, mais un navire se portera à Mersina et un autre à Caïpha où il y a beaucoup d'intérêts allemands. « Il est probable, m'a-t-il dit, que vous montrerez le pavillon à Smyrne. [Vous pourrez] impressionner toujours les turbulents, mais il faut laisser les amiraux décider sur place de ce qui convient. »

341.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 625. *Rome, 4 novembre 1912, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères vient de me faire connaître la réponse du Gouvernement italien à la proposition que je lui avais soumise conformément aux instructions contenues dans votre télégramme 722 [1]. Elle est ainsi conçue :

« Le Gouvernement royal italien, d'accord avec les Cabinets de Berlin et de Vienne, reconnaît l'utilité d'une médiation des Puissances entre les belligérants dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. Cette médiation ne saurait cependant être imposée, mais devra être réclamée au moins par un des partis belligérants. Dès qu'une pareille demande leur sera faite, les trois Gouvernements n'hésiteront pas à joindre leurs efforts à ceux de la France et des autres Gouvernements au nom desquels elle a parlé. Les trois Gouvernements pensent qu'une entente sur la manière dont la médiation s'exécutera ne pourra se faire qu'au moment où elle sera demandée par l'un des belligérants et où la situation de ceux-ci se sera dessinée plus nettement. »

(1) Télégramme circulaire du 30 octobre, ci-dessus reproduit, n° 284.

342.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 624. Secret. *Rome, 4 novembre 1912, 22 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Dès que M. Giolitti et le marquis de San Giuliano seront rentrés à Rome, je donnerai suite aux instructions que Votre Excellence a bien voulu m'adresser par sa lettre n° 906 du 25 octobre dernier [1] en vue de la négociation d'un nouvel accord avec l'Italie [concernant] la Méditerranée.

343.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 511. Secret. Pour le Ministre seul.

Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1912, 21 h. 20.

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Hier soir, un Conseil secret a été tenu entre M. Sazonoff, le Président du Conseil revenant de Spala, le Ministre de la Marine et le chef d'État-major de la Guerre (en l'absence du Ministre présentement à Spala). On y a examiné la question d'Andrinople et, conformément à l'avis du général Jilinski, on a reconnu que cette ville n'était point la clef de Constantinople, puisqu'elle pouvait être tournée, comme les événements actuels l'ont prouvé, et on a décidé que les Bulgares pourraient la conserver. Mais M. Sazonoff tient cette décision en réserve et ne veut pas en faire état maintenant vis-à-vis des Bulgares. Il a répété à plusieurs reprises que cette confidence était faite pour nous unir.

M. Sazonoff se serait peut-être confié davantage sur les décisions prises à ce conseil s'il n'avait pas la terreur des indiscrétions de notre presse où il peut suivre jour par jour les actes et les paroles de la diplomatie. Il est parfois « effrayé » de ce qu'il voit dans le *Temps*.

(1) Voir ci-dessus n° 244.

344.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 509. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1912, 23 h. 8.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

M. Sazonoff a reçu ce matin un télégramme de Constantinople annonçant que la Turquie avait fait des démarches auprès de M. de Giers comme de M. Bompard en vue de médiation : rien n'était dit des autres ambassades.

Le nouveau navire de guerre que la Russie doit, comme les autres Puissances, envoyer à Constantinople, a reçu hier ordre de partir.

Très confidentiel. — A l'heure actuelle, M. Sazonoff n'a encore aucune garantie que les Bulgares n'entreront pas à Constantinople. Ils connaissent de la manière la plus nette, depuis longtemps et en particulier depuis le mois d'avril dernier, les sentiments de la Russie à cet égard, mais ils n'ont jamais pris d'engagement.

345.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 545. *Péra, 4 novembre 1912, 17 h. 3.*

(*Reçu :* le 5, à 5 h.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il avait télégraphié à ses Ambassadeurs pour appuyer la demande d'intervention qu'il m'avait formulée hier. Il a hâte qu'elle soit suivie d'effet.

346.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris.

L. Secret. *Paris, 4 novembre 1912.*

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'attitude énigmatique de l'Autriche ne préoccupe pas moins le Gouvernement français que le Gouvernement

impérial. D'accord avec le Conseil des Ministres, je crois qu'il serait prudent d'arrêter dès maintenant une ligne de conduite commune pour le cas où l'Autriche chercherait à réaliser des agrandissements territoriaux. Vous avez bien voulu me dire que cette éventualité était implicitement prévue par vos accords de Racconigi et que l'Italie avait, comme la Russie, déclaré être opposée à l'extension territoriale de toute grande Puissance dans les Balkans. Le Gouvernement français considère, lui aussi, qu'une entreprise de ce genre ouvrirait la porte à toutes les complications. Je désirerais donc savoir si le Gouvernement impérial est, comme nous-mêmes, nettement hostile à toute annexion de territoire ottoman par une grande Puissance et s'il serait disposé à examiner avec la France, ainsi qu'avec l'Angleterre, les moyens de conjurer ce danger [1].

347.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 156. Très confidentiel. *Belgrade, 4 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Après m'avoir adjuré de ne trahir à âme qui vive les mystères qu'il allait me révéler et surtout de n'en point dénoncer la source, le Chargé d'affaires de Grèce me tint le langage suivant, tout en me présentant les documents à l'appui :

« Ce fut la Grèce qui prit l'initiative d'où sortirent les événements actuels. Dès le 10-23 août, M. Venizelos adressait un télégramme circulaire à Belgrade, Cettigné et Sofia pour attirer l'attention des États balkaniques sur les conséquences de la proposition Berchtold et les convier à un échange de vues; quelques jours plus tard, il leur signalait les agressions monténégrines en territoire ottoman, les débuts de mobilisation turque, qui en étaient la conséquence et leur proposait de saisir cette occasion, en vue de soulever la question des réformes sur la base d'autonomies locales et la nomination de gouverneurs belges ou suisses, en l'appuyant d'une mobilisation générale et simultanée. C'est, comme vous le voyez, le programme qui s'est trouvé réalisé, quelques semaines plus tard, à cette différence près, qu'au lieu des réformes prévues, nous avons abouti à la surprise de la guerre et de la déroute des Turcs. Tout en se montrant disposé à entrer dans les vues de M. Venizelos,

(1) Cette lettre a été transmise en copie à M. Sazonoff, le 7 novembre. Voir *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 295 (annexe), *Un livre noir*, I, p. 340.

M. Y. Yovanovitch, qui était alors Ministre des Affaires étrangères, me marqua sa répugnance de conclure en matière aussi délicate, en l'absence de M. Pachitch, qui se trouvait alors à Marienbad. M. Pachitch tarda à revenir; il tarda également à former son ministère; si bien que ce fut seulement dans la seconde quinzaine de septembre que le Ministre de Serbie à Athènes fut en mesure de signer la convention serbo-grecque. La détermination des zones respectives eut lieu aussitôt après. Quant à la convention militaire, la guerre actuelle était si peu prévue et même si peu désirée que l'on attendit pour s'en entretenir les derniers jours de la mobilisation. Ce fut le 16 octobre seulement que le capitaine Jean Metaxas, aide de camp de M. Venizelos, vint à Belgrade pour s'entendre avec le chef de l'État-major serbe sur la coopération des deux armées et la convention fut signée par le lieutenant-colonel Vassitch, envoyé à cet effet à Athènes, plusieurs jours après la déclaration de guerre. »

M. Caradja m'a dit qu'à sa connaissance, tous les rapprochements et arrangements, antérieurement survenus entre les États balkaniques, n'avaient été que jalons posés en vue d'une action future et qu'à l'heure actuelle, les seules conventions existantes entre eux portaient sur l'organisation du chantage balkanique en vue des réformes et avaient immédiatement précédé sa mise à exécution. Dans ces conditions, la guerre ayant élevé les maîtres chanteurs à la dignité de conquérants, l'alliance balkanique aurait d'ores et déjà atteint son but et le défaut de précisions afférentes aux circonstances nouvelles laisserait le champ libre aux intrigues des Puissances, peu satisfaites de l'activité inattendue marquée par le bloc des petits États.

Car si l'Angleterre, l'Autriche et la Russie paraissent également responsables de la guerre balkanique, les mobilisations parallèles étant dues à une intrigue anglo-autrichienne et la guerre à une poussée panslaviste, il s'en faut que le jeu des batailles ait également favorisé les trois Puissances. Le slavisme triomphe de l'incroyable effondrement du Turc, qui anéantit la tradition orientale de l'Autriche, déconfit l'Angleterre protectrice de l'Islam, ruine les espérances des petits princes danois auxquels leurs tantes d'Angleterre et de Russie avaient promis les principautés de Macédoine et d'Albanie; enfin découvre l'imprévoyance du Roi Charles de Roumanie qui, forcé de se contenter de petites rectifications éventuellement convenues, du démantèlement de Silistrie et de la fortification du pont de Tchernavoda, clame sa déconvenue aux échos de l'Europe.

Le Gouvernement serbe se rend aisément compte du groupement de Puissances que les circonstances réunissent ainsi dans un commun désir de désagréger le bloc balkanique : l'adversaire serait à Londres, à Vienne et à Bucarest; l'unique appui déclaré réside dans les milieux slavophiles de la Russie soutenus par leurs amis de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche; la Russie officielle hésite, selon l'usage, entre les tendances européennes et

les violences panslavistes ; l'Allemagne se recueille, satisfaite de suivre les progrès du dommage que s'est fait à elle-même la Triple Entente, dans son obstination à décomposer la Triple Alliance ; tandis que la France médiatrice s'applique malaisément à concilier l'intérêt russe avec l'intérêt anglo-autrichien.

M. Y. Yovanovitch ne m'a point paru se dissimuler l'activité des intrigues anglo-autrichiennes, actuellement agissantes parmi les États balkaniques, et qui trouvent les leviers nécessaires auprès des souverains locaux. Le Gouvernement serbe, plus intéressé que tous autres à la cohésion de la Péninsule, se rend compte qu'elle ne peut être sauvegardée qu'en imposant strictement aux alliés l'obligation de conversations à quatre vis-à-vis de toute Puissance non balkanique, et en les maintenant en haleine par la réalisation immédiate d'une liquidation définitive à leur profit de la Turquie d'Europe. « Le bloc balkanique, me dit M. Y. Yovanovitch, a bien tenu jusqu'ici et il tient bien encore ; mais nous n'avons sans doute à nous faire d'illusions ni sur le Monténégro ni sur la Grèce ; le Roi Nicolas a toujours subi l'influence autrichienne ; il paraît avoir obtenu, lors de son dernier voyage à Vienne, la promesse éventuelle de Scutari, Plava, Gousinié et le sud du Sandjak, et vous pouvez observer qu'en ce moment même, les opérations de l'armée monténégrine deviennent pratiquement stagnantes. Quant à la Grèce, elle négociait seule à seule avec la Turquie, à la veille même de la guerre et ses négociations étaient si avancées que la Porte se refusait à la considérer comme éventuellement belligérante. Il serait vain d'espérer que, tôt ou tard, elle ne reviendra point à de semblables errements. S'il serait infiniment désirable de maintenir groupés les quatre États et si nous ne devrons dans ce but épargner aucune peine, il n'en est pas moins vrai que le noyau du bloc balkanique se compose de la Serbie et de la Bulgarie. C'est entre les deux États slaves voisins qu'il faut à tout prix maintenir un étroit contact. Il est probable que l'heureux succès de la guerre consolidera les partis actuellement au pouvoir dans les deux pays ; dans ce cas, MM. Pachitch, Guéchoff et Daneff se sont déjà mis d'accord pour suivre une politique commune, en vue de donner une forme définitive à l'alliance balkanique. »

348.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 624. *Paris, 5 novembre 1912, 10 h. 05.*

Je réponds à votre télégramme 397 (1).

La démarche du Gouvernement ottoman, dans les termes où elle a été faite tant auprès de M. Bompard que de moi-même, affectait positivement le caractère d'une demande *d'intervention* à l'effet *d'imposer* un armistice. J'ai répondu que nous ne pourrions examiner qu'une demande de *médiation* proprement dite. Ma réponse concorde donc, en réalité, avec les sentiments de M. de Kiderlen. Comme lui, je ne crois pas qu'on puisse exercer une pression sur les États balkaniques. Il me semble nécessaire d'attendre que le Gouvernement ottoman donne une autre forme à sa demande. Je partage d'ailleurs l'opinion de M. de Kiderlen sur l'utilité de maintenir le concert des Puissances.

349.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. n° 810. *Paris, 5 novembre 1912, 10 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 332 (2).

La démarche faite par le Gouvernement ottoman, tant auprès de M. Bompard que de moi-même, affectait positivement le caractère d'une demande *d'intervention* à l'effet d'imposer un armistice. J'ai répondu que nous ne pourrions examiner qu'une demande de médiation proprement dite. Il me semble nécessaire d'attendre que le Gouvernement ottoman donne une autre forme à sa demande. Je ne crois pas qu'on puisse exercer une pression sur les États balkaniques et je ne vois pas par quels moyens pratiques, en dehors d'une coercition militaire, il serait possible d'empêcher les Bulgares d'entrer à Constantinople. Je reste d'ailleurs à la disposition du Gouvernement anglais pour examiner avec lui cette éventualité.

(1) Voir ci-dessus à la date du 4 novembre, n° 339.

(2) Voir ci-dessus à la date du 4 novembre, n° 337.

350.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 500. *Paris, 5 novembre 1912, 11 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 236 (1).

Je communique à Londres et à Saint-Pétersbourg la réponse du Gouvernement autrichien. Elle contient une erreur matérielle que je vous prie de rectifier à l'occasion. La France n'a pas parlé au nom de l'Angleterre et de la Russie; elle s'est bornée à dire qu'elle s'était assuré l'assentiment de ces deux Puissances. Je ne crois cependant pas pouvoir répondre avant de les avoir de nouveau consultées. Mais je retiens dès maintenant que toute entente sur la manière dont la médiation s'exécutera est réservée jusqu'à ce qu'une demande soit faite par l'un des belligérants et que leur situation se soit plus nettement dessinée. Je persiste à espérer, comme le comte Berchtold, que cette entente pourra, le moment venu, intervenir.

351.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 399, 400. *Berlin, 5 novembre 1912, 12 h. 30.*
(*Reçu :* 13 h. 22, 13 h. 30.)

Suite à mon télégramme 393 (2).

L'Ambassadeur de Russie a reçu hier la réponse du Secrétaire d'État à la communication des vues de M. Sazonoff sur la solution du conflit balkanique (3). M. de Kiderlen accepte dans leur ensemble les idées du Gouvernement russe; il croit qu'il faut renoncer au projet de joindre l'Albanie à Constantinople par une bande de territoire restant sous la souveraineté turque et admettre l'idée d'une Albanie indépendante sous la suzeraineté toute nominale du Sultan, le reste de la péninsule étant partagé entre les alliés. Constantinople et un territoire assez considérable devraient, aux yeux du Secrétaire d'État, rester sous l'autorité ottomane. Il lui paraîtrait plus facile de donner à la Serbie un accès à la mer sur la mer Egée que sur la mer Adriatique.

(1) Voir ci-dessus à la date du 4 novembre, n° 338. — (2) Voir ci-dessus à la date du 4 novembre, n° 333. — (3) Voir au sujet de cette réponse *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12327.

Dans les conversations que mes collègues de Russie, d'Angleterre et moi-même avons eues hier avec le Secrétaire d'État, nous avons été frappés combien il se montrait résolu et combien il croyait utile, aujourd'hui que la question de la Turquie d'Europe est posée, de la résoudre aussi largement que possible pour éviter à l'Europe d'ici longtemps de nouveaux conflits. Il va même plus loin à l'égard des Bulgares que la proposition russe, car la Russie désire maintenir Andrinople dans les territoires laissés à la Turquie, alors que le Secrétaire d'État estime que cela dépend du fait que les Bulgares occuperont ou non cette place. Il semble admettre que Salonique pourrait rester entre les mains d'un des alliés. La question de l'accès de la Serbie à la mer paraît être celle qui prendra le plus d'importance. La flotte russe a joué à la fin du XVIII^e^ siècle un certain rôle dans la mer Adriatique et l'Autriche et l'Italie semblent d'accord pour éviter d'ouvrir cette mer à l'influence russe par l'intermédiaire de la Serbie.

352.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 240. Confidentiel. *Vienne, 5 novembre 1912, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Les griefs de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie se multiplient. On s'inquiète des menées serbes parmi les Slaves du sud de la Monarchie, déjà très portés à se rapprocher de leurs frères de race et de langue.

Une invasion du territoire albanais par les troupes serbes cause des préoccupations plus immédiates encore. Par le communiqué signalé hier (télégramme n° 239) [1] et par une déclaration qu'il doit faire aujourd'hui à Budapest aux délégations, le comte Berchtold tiendrait, m'assure-t-on, à saisir l'opinion austro-serbe de la gravité de la situation. Si un conflit éclate, c'est de ce côté qu'il prendra naissance.

Quant à la Bulgarie, elle serait en pourparlers avec l'Autriche et la Roumanie [2] sous les auspices de l'Archiduc héritier, qui se prévaut de son influence

(1) Communiqué du Ballplatz au sujet de la prise de Prizrend par les Serbes. Il déclarait que les Serbes n'avaient « aucun motif national ou militaire pour pousser plus avant à l'ouest de cette ville, dans des contrées exclusivement albanaises ».

(2) Il est à remarquer que M. Daneff, le 6 novembre, au moment de quitter Sofia, désirait fort avoir, à son passage à Vienne, un entretien avec le comte Berchtold et aussi avec l'archiduc héritier qui le reçut en effet. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* pièces n^os^ 4301 et 4378.

sur les deux souverains balkaniques et cherche à s'immiscer dans la direction de la politique extérieure de l'Empire.

Mon collègue russe se montre fort mécontent de cette nouvelle infidélité du Roi Ferdinand envers le Gouvernement de Saint-Pétersbourg.

353.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

T. nos 815, 813, 626, 501, 732. Urgent.

Paris, 5 novembre 1912, 19 h. 35.

L'Ambassadeur de Turquie vient de faire une nouvelle démarche auprès de moi[1]. Il m'a déclaré que son Gouvernement demandait aux grandes Puissances leur médiation collective en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de la paix. J'ai répondu que le Gouvernement français allait se concerter avec les Puissances au sujet de cette demande. J'ai ajouté que, dans ma pensée, le mot *médiation* excluait toute idée de pression et que, par conséquent, on devrait tout d'abord demander aux autres États belligérants s'ils acceptent eux-mêmes la médiation des Puissances. Je vous prie de porter d'urgence ces renseignements à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de lui dire que je suis tout disposé à me concerter avec lui.

354.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 107. *Athènes, 5 novembre 1912, 20 h. 8.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Les intrigues se multiplient; le comte Berchtold s'occupe activement d'entraîner la Serbie vers une sorte d'union n'ayant de douanière que le nom; il agit aussi en Albanie. Il envoie pour suivre ici les opérations mili-

[1] Il est fait allusion à la première démarche de Rifaat Pacha dans des télégrammes adressés à Berlin, Londres et Constantinople (voir nos 348, 349 et 356).

taires un officier qui a été le bras droit du comte Forgach dans son œuvre de falsification. Tout en étant sûr de son Gouvernement, le Ministre de Serbie, qui m'a communiqué ces nouvelles, croit qu'il serait bon de rassurer les États alliés et de les empêcher ainsi de se laisser intimider ou suggestionner. Je verrais quant à moi un second avantage à la communication, si Votre Excellence la juge possible, qu'il peut compter sur l'appui moral de la France et sur la Russie, ce serait de les prévenir que cet appui est subordonné au fait pour eux de ne [pas] se lier à une politique contraire à celle de la Triple Entente.

355.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 401. Confidentiel. *Berlin, 5 novembre 1912, 19 h. 10.*

(*Reçu* : 20 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano vient de me rendre visite [1]. Il m'a entretenu des événements d'aujourd'hui et il a tenu à me dire l'impression qu'il s'est faite ici sur les possibilités de paix. Il me parlait, a-t-il remarqué, non pas comme Ministre, puisqu'il ne saurait le faire sans avoir pris l'avis du Roi et de M. Giolitti, mais à titre personnel.

D'après lui, la paix dans les Balkans peut s'arranger et l'accord se faire à une condition, c'est que les Serbes ne réclament pas un port sur l'Adriatique. Sur ce point il ne croit pas que l'Autriche puisse céder; il juge qu'il est de l'intérêt des Serbes de constituer un grand royaume ethniquement homogène et de ne pas créer dans son sein un irrédentisme albanais qui serait l'occasion de prochains conflits. Il pense que, si les Serbes n'abandonnent pas cette prétention et s'ils sont soutenus par une grande Puissance, des difficultés graves et de nature à mettre la paix en danger pourraient survenir.

J'ai fait remarquer au Ministre des Affaires étrangères d'Italie que l'accès de la mer était nécessaire à la Serbie pour échapper à l'espèce de vassalité économique contre laquelle elle se débattait toujours.

Le marquis de San Giuliano n'en disconvient pas. Aussi a-t-il ajouté, sans se porter fort, qu'à son sentiment l'Autriche n'aurait pas les mêmes objections contre l'octroi à la Serbie d'un port sur la mer Egée.

J'ai dit au marquis de San Giuliano que je ferai connaître sa manière de voir

[1] Le marquis de San Giuliano était venu à Berlin pour y traiter avec les Allemands du renouvellement de la Triple Alliance. Voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12327, avec la note de la page 281.

à Votre Excellence et il m'a répété encore une fois que tout pourrait s'arranger, sauf sur le point de l'accession à l'Adriatique sur laquelle l'Autriche est intransigeante. Le Ministre des Affaires étrangères d'Italie et M. Pansa qui l'accompagnait m'ont confirmé que M. de Kiderlen juge nécessaire une solution aussi radicale que possible de la question balkanique pour éviter de longtemps de nouveaux conflits.

Mon collègue d'Angleterre a vu également le marquis de San Giuliano qui lui a tenu le même langage qu'à moi. Sir E. Goschen est frappé de l'union de l'Italie avec l'Autriche sur cette question.

356.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 547. *Péra, 5 novembre 1912, 14 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

La Porte a reçu de Rifaat Pacha le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec Votre Excellence, et au cours duquel vous lui auriez déclaré que les conditions dans lesquelles le Gouvernement ottoman a eu recours aux Puissances ne leur permet pas de répondre à son appel. Votre Excellence visait la démarche faite auprès de moi par le Ministre des Affaires étrangères dimanche dernier. Le télégramme de Rifaat Pacha ayant paru confus au Ministre, celui-ci m'a demandé si j'étais en mesure de le lui expliquer. Je lui ai répondu, après en avoir pris connaissance, que, d'après moi, il fallait entendre votre communication en ce sens que les Puissances ne pourraient intervenir si la Turquie s'adressait à elles uniquement pour arrêter la marche des Bulgares sur Constantinople et pour prêter ensuite leurs bons offices entre les belligérants, mais seulement si elle demandait nettement leur *médiation* avec toutes les conséquences que la médiation comporte. A la suite d'une discussion sur ce point avec le Ministre des Affaires étrangères et le Grand Vizir, ceux-ci m'ont prié de rédiger, de concert avec eux, la formule de la demande qui devait être présentée à Votre Excellence. Voici celle qui a été rédigée dans ces conditions et qui a été télégraphiée à Rifaat Pacha, après approbation du Conseil des Ministres donnée séance tenante : « Il est entendu que le Gouvernement ottoman demande aux Puissances leur médiation collective en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de la paix. »

Ces dernières expressions ont été empruntées au télégramme de Rifaat Pacha qui les a données comme les propres paroles de Votre Excellence.

357.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 549. *Péra, 5 novembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 6, à 3 h. 45.)

Suite à mon télégramme 547 (1).

La principale, pour ne pas dire l'unique préoccupation de la Porte aujourd'hui est d'éviter l'entrée des Bulgares à Constantinople. A cette fin, elle souscrira à toutes les conditions. Gabriel Effendi ne m'a pas caché que, si les Puissances médiatrices ne parviennent pas à arrêter les hostilités en temps utile, le Gouvernement traitera directement avec les ennemis à cet effet. Le Gouvernement ottoman me paraît résigné à subir, s'il le faut, la loi du vainqueur dans toute sa rigueur plutôt qu'une occupation même temporaire de la capitale. Il considère que celle-ci ébranlerait les bases mêmes de l'Empire et déterminerait des violences à l'égard des populations chrétiennes de l'Asie ; il n'ose pas calculer les répercussions de tout ordre d'un fait aussi considérable. Le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères m'ont en conséquence demandé d'insister de la manière la plus pressante auprès de Votre Excellence pour que la médiation de l'Europe soit exercée avant que les lignes de Tchataldja aient pu être forcées. Gabriel Effendi a ajouté confidentiellement qu'à sa connaissance le Roi Ferdinand tenait essentiellement à faire une entrée triomphale à Constantinople à la tête de ses troupes victorieuses, et qu'il avait demandé au Gouvernement russe de le laisser avec ses alliés conclure eux-mêmes la paix. Il croyait savoir que, bien que rien de positif ne lui ait été promis à Saint-Pétersbourg, il s'y manifestait une certaine tendance à laisser les événements suivre leur cours, de façon à acculer la Porte à une capitulation entre les mains du Roi Ferdinand. J'ai peine à croire [que les craintes] de Gabriel Effendi soient justifiées, mais le fait qu'il me les ait confiées témoigne à la fois du complet désarroi du Gouvernement ottoman et de son incurable méfiance à l'égard de la Russie.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que la prise de Constantinople par les Bulgares aurait un retentissement considérable dans toute la Turquie d'Asie, pour ne pas dire dans tout l'Islam, et qu'elle serait le point de départ de nouveaux et douloureux déchirements dans l'Empire ottoman (2).

(1) Télégramme du 5 novembre. Voir ci-dessus n° 356.

(2) Ce télégramme a été transmis le 6 novembre à 18 h. 30 à Londres 819, Berlin 629, Vienne 506, Pétersbourg 818, Rome 735.

358.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 5 novembre 1912.*

Pour le cas où je ne réussirais pas à vous voir aujourd'hui, je m'empresse de vous transmettre, par une notice ci-jointe, la substance d'un télégramme de M. Sazonoff reçu ce matin [1]. Je crois devoir y joindre un résumé du programme qui s'y trouve mentionné [2] et que je vous ai déjà communiqué de vive voix l'autre jour.

Dans un télégramme subséquent [3] qui vient de me parvenir, M. Sazonoff me prie de vous faire connaître les réflexions suivantes :

Le Cabinet impérial estime qu'il ne serait possible de retenir les alliés d'une occupation de Constantinople que si les Puissances leur déclarent unanimement que la Turquie d'Europe, à l'exception de la zone délimitée par une ligne passant par Andrinople jusqu'à la mer Noire, sera partagée et annexée aux États balkaniques sur les bases et aux conditions exposées dans le programme précité, lequel prévoit, entre autres, la prise en considération des intérêts économiques de l'Autriche-Hongrie. M. Sazonoff souhaiterait vivement que la France adressât immédiatement aux Puissances une proposition dans ce sens ; il croit que la clé de la situation se trouve à Berlin et que le succès d'une pareille proposition dépendra surtout de l'action que le Gouvernement allemand exercera sur Vienne. A titre *confidentiel et strictement personnel*, M. Sazonoff me charge de vous prévenir que l'occupation de Constantinople par les alliés pourrait provoquer l'apparition à Constantinople de toute notre flotte de la mer Noire. Afin de prévenir le danger de complications générales européennes que pourrait entraîner une pareille mesure, il importe que la France use de tous les moyens afin de déterminer les Cabinets de Berlin et de Vienne à accepter les propositions susmentionnées. M. Sazonoff me prie aussi d'attirer l'attention de la France alliée sur le fait que l'opinion publique en Russie, profondément émue par les événements balkaniques, peut créer au Gouvernement impérial une situation très difficile.

(1) Ce télégramme doit être celui dont on trouve une traduction allemande dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, II, n° 546, p. 330.

(2) Cf. ce programme à celui que signale M. J. Cambon dans son télégramme du 4 novembre, reproduit sous le n° 333.

(3) Ce deuxième télégramme de M. Sazonoff se trouve également dans le recueil de Stieve n° 547, p. 339 et dans *Un livre noir*, I, p. 338

En vous priant de vouloir bien m'informer le plus tôt possible de votre sentiment sur ce qui précède, je vous prie, mon cher Président du Conseil, etc.

ANNEXES.

NOTICE.

Paris, 5 novembre 1912.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que l'Ambassadeur de Turquie est venu hier lui dire que le Gouvernement ottoman s'adresse aux Puissances avec l'instante prière de retenir les alliés d'une occupation de Constantinople; Turkhan Pacha a ajouté que le Gouvernement ottoman se retirerait en Asie Mineure sans attendre cette occupation et en abandonnant la capitale à l'anarchie inévitable.

En s'abstenant d'examiner les conditions évidemment inacceptables avancées par la Turquie, M. Sazonoff a répondu à Turkhan Pacha qu'il était impossible de parler sérieusement en ce moment du maintien du *statu quo* et qu'à son avis la Turquie ne pouvait espérer de voir aboutir sa demande de médiation que dans le cas où, sans en poser les conditions, elle s'adressera aux Puissances en se soumettant d'avance aux décisions que prendront celles-ci.

M. Sazonoff charge M. Isvolsky de porter ce qui précède à la connaissance de M. Poincaré et de lui demander si le Cabinet de Paris croit possible de prendre une initiative, dans le sens sus-indiqué, à Constantinople et auprès des Puissances. M. Sazonoff continue à penser que le succès d'une prompte médiation dépendra du consentement des Puissances aux conditions concrètes contenues dans son programme tel qu'il a déjà été communiqué à M. Poincaré.

PROGRAMME.

Paris, 5 novembre 1912.

Dans l'idée du Gouvernement impérial, l'intervention des Puissances ne saurait avoir de succès que si elle se produisait sans retard.

L'intérêt général qui s'attache à la sécurité de Constantinople réclame le maintien d'une zone protectrice sous la souveraineté réelle du Sultan; cette zone serait déterminée par une ligne allant de l'embouchure de la Maritza à la mer Noire et engloberait Andrinople.

Selon le Gouvernement impérial, tout le reste de la Turquie d'Europe doit, en vertu du droit de conquête, revenir aux alliés et être partagé entre eux à l'amiable.

Dans les limites fixées par ces grandes lignes, le Gouvernement impérial est disposé à agir auprès des Puissances, en vue d'obtenir le maximum en faveur des États balkaniques; il est d'avis que ce serait le moyen d'assurer une paix durable dans les Balkans et de simplifier la procédure compliquée de la médiation.

L'accord unanime des Puissances sur les conditions ci-dessus peut prévenir le danger d'une occupation de Constantinople par les alliés et les complications générales qui peuvent en résulter pour l'Europe; en effet, les ressources limitées des

alliés ne leur permettent pas d'attendre et, s'ils n'obtiennent pas de la part des Puissances des garanties sérieuses pour la réalisation de leurs vœux, ils peuvent être amenés à la nécessité d'occuper Constantinople, afin de s'assurer un gage solide.

Il va de soi que d'autres questions essentielles pourraient être réglées par la même occasion.

En principe, le Gouvernement impérial admet l'idée d'une Albanie autonome sous la souveraineté du Sultan en tenant compte de la nécessité de donner satisfaction aux vœux de la Serbie concernant une issue sur l'Adriatique.

Un accord concernant une rectification de frontière devrait intervenir entre la Bulgarie et la Roumanie, en vue de procurer à cette dernière une juste satisfaction, en raison de son attitude loyale au cours de la guerre. Le Gouvernement impérial est prêt à donner à Sofia des conseils pressants en conséquence.

Il admettrait parfaitement un accord entre la Serbie et l'Autriche en vue de fournir à cette dernière certaines garanties pour le libre transit de ses marchandises par le territoire qui serait annexé à la Serbie.

En sa qualité de grande Puissance orthodoxe, la Russie estime que le mont Athos doit avoir dorénavant une existence indépendante, tout en demeurant soumis à l'autorité spirituelle du Patriarche œcuménique.

359.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 637. *Péra, 5 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

En me communiquant, par lettre n° 857 [1] du 24 octobre dernier, un rapport de notre Ambassadeur à Berlin sur les propositions de la Deutsche Bank à la Banque ottomane au sujet du chemin de fer de Badgad, Votre Excellence veut bien me signaler que le point de vue auquel se place M. Jules Cambon ne concorde pas avec celui exposé dans ma lettre du 6 octobre, n° 573 [2]. A vrai dire, il ne s'en éloigne qu'en apparence.

M. Jules Cambon exprime ses regrets que nous refusions avec persévérance les participations et les avantages qui nous sont successivement offerts par l'Allemagne, alors que nos partenaires ne se privent pas, quant à eux, de traiter avec elle. Je regretterais autant que mon collègue de Berlin le parti pris de décliner tout arrangement avec les Allemands sur les affaires de Turquie; mais il se trompe dans l'application qu'il semble faire de ses regrets au refus

[1] Cette lettre transmettait à Constantinople le rapport de M. Jules Cambon, ci-dessus reproduit à la date du 4 octobre, n° 159.

[2] Voir ci-dessus, n° 73.

de l'offre de la Deutsche Bank ci-dessus rappelée. Il y a dix ans, quand nous pouvions trouver une place dans l'affaire du Bagdad, j'ai fait de mon mieux à la Direction commerciale d'abord, à l'ambassade de Saint-Pétersbourg ensuite, pour que nous acceptions d'y entrer. Nous ne l'avons pas fait, il est vrai, sous la pression de la Russie, il faut l'avouer, et je persiste à croire que ce fut une erreur, mais cette erreur n'est plus réparable. Depuis lors, le Bagdad s'est en effet complètement constitué en dehors de nous; cette entreprise est maintenant purement allemande et toute influence française en est à jamais exclue. Les Allemands qui la détiennent ne nous proposent en aucune façon d'y entrer; ils nous demandent seulement de leur fournir, moyennant commission, l'argent nécessaire pour la mener à bien. Ce que la Banque ottomane a, avec juste raison, décliné et ce que déclinera, j'espère, également l'Omnium des entreprises françaises en Turquie, n'est donc pas une participation dans le Bagdad, mais la charge d'émettre un emprunt turc dont le produit serait remis à la compagnie du Bagdad pour l'employer à l'unique profit matériel et moral de l'Allemagne en Turquie. Il n'y a ainsi, dans l'offre qui nous a été faite aucun avantage que nous aurions mauvaise grâce à refuser, mais une simple duperie dont nous devons soigneusement nous garer.

Je m'associe aussi au vœu de M. Jules Cambon que la France ne soit plus condamnée à un désintéressement économique en Asie Mineure. Je puis même dire que tel a été mon principal souci depuis mon arrivée à Constantinople et il a fallu les événements actuels pour arrêter provisoirement la campagne que je menais non sans succès dans ce sens et que je me dispose à reprendre dès que les circonstances le permettront; mais il s'agit bien entendu, dans les projets que nous envisageons de travailler sous nos couleurs et non point d'alimenter d'argent français les entreprises qui battent un autre pavillon que le nôtre.

360.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 348. *Athènes, 5 novembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 11 novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

Par sa lettre n° 309 du 25 octobre [1], Votre Excellence m'a demandé de me renseigner le plus possible sur le rôle du Cabinet hellénique et de son chef dans la préparation et la mise au point du projet d'entente balkanique.

[1] Voir à cette date, n° 245.

J'étais déjà de moi-même préoccupé de cette question et j'ai peu à peu recueilli de divers côtés, mais principalement auprès de M. Kalergi, Ministre des Affaires étrangères de février à octobre 1910, de M. Coromilas, détenteur actuel de ce portefeuille, et de mon collègue de Serbie, M. Bochkovitch, des informations dont voici le résultat :

C'est M. Kalergi qui, dans l'été de 1910, commença à parler de l'avantage qu'il y aurait pour la Bulgarie et la Grèce à améliorer leurs relations. La Bulgarie était alors représentée à Athènes par un agent diplomatique, M. Dobreff, qui, malgré certaines avanies des Grecs — les domestiques grecs s'amusaient par exemple, dans les dîners, à oublier de le servir — était également partisan de cette amélioration et de la substitution, dans les Balkans, de l'entente à la division. Il causa donc volontiers avec M. Kalergi.

Leurs conversations les amenèrent à toucher à une foule de points qui, en accentuant surtout les divergences, embrouillaient par leur multiplicité la question; et M. Kalergi émit l'idée qu'il serait bon de donner à la discussion une base écrite afin de procéder avec méthode. M. Dobreff partagea cet avis et rédigea une sorte d'aide-mémoire.

Encore à l'heure actuelle, M. Kalergi est persuadé que ce que M. Dobreff lui présenta comme un travail personnel, était l'œuvre du Cabinet bulgare. Je crois savoir, au contraire, que celui-ci fut contrarié d'apprendre que M. Dobreff était allé de lui-même aussi loin et lui manifesta son mécontentement.

Quoi qu'il en soit, la conversation continua et eut tout au moins comme résultat public de faire confier réciproquement la représentation des deux pays à un Ministre. Une lettre de notre Chargé d'affaires annonçait, le 20 septembre 1910, que l'agrément venait d'être demandé par la Bulgarie pour M. Hadji Mischef, après la désignation par la Grèce de M. Panas comme Ministre à Sofia, et, dans mon télégramme n° 105 du 12 octobre 1910, en même temps que la démission du Cabinet Dragoumis dont M. Kalergi faisait partie, je signalais le bruit qui courait de promesses échangées entre les Gouvernements bulgare et grec.

M. Kalergi m'a dit que, en quittant le ministère, il mit le chef du nouveau Gouvernement au courant des pourparlers, mais que M. Venizelos, tout en s'en montrant heureux ainsi que de la détente réelle qui en avait été la conséquence, laissa entendre que l'urgence de réformes intérieures, à accomplir d'abord, ne lui permettait pas de poursuivre activement la tâche commencée.

Si, officiellement, il y eut donc un temps d'arrêt, non dans l'état des relations devenues meilleures, mais dans l'examen des possibilités d'une entente précise, les démarches continuèrent d'une manière privée. Un comité de dix personnes se constitua à Athènes et mes informations actuelles confirment ce

que j'écrivais à ce sujet dans ma lettre n° 64 du 7 mars dernier [1]. M. Dragoumis, M. Kalergi et M. Coromilas, alors Ministre des Finances, étaient membres de ce comité qui rédigea un long mémoire remis dans le courant du printemps 1911 à M. Daneff. Celui-ci l'étudia, le trouva trop long et se préoccupant de trop de points dont la solution lui sembla prématurée.

Dans le courant de 1911, en dehors, à la fin d'avril, du voyage à Athènes des étudiants bulgares, je ne connais rien de saillant. Le rapprochement était incontestable, les éléments bulgares et grecs se soutenaient au lieu de se combattre en Macédoine, et cela n'allait pas plus loin. Lorsque, au début de février 1912, le Diadoque se rendit à Sofia, il en profita — ce qui prouvait que son père et lui étaient au courant des négociations même particulières — pour demander à un des familiers du Roi Ferdinand ses appréciations sur le mémoire du comité d'Athènes. On lui répondit qu'on ne pourrait pratiquement en aborder l'examen qu'après le retour au pouvoir de M. Daneff.

A la fin de mai, au moment des grandes manœuvres grecques, les choses ne devaient pas être plus avancées. La Bulgarie envoya, pour suivre ces manœuvres, le capitaine d'État-major Samarzieff, attaché, à Sofia, au ministère de la Guerre. Cet officier arriva, déjà très renseigné par l'officier bulgare, attaché militaire à la fois à Constantinople et à Athènes, sur la besogne accomplie par notre mission militaire, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir avec notre attaché militaire de longues entrevues, lui posant une série de questions qui dénotaient son souci de connaître à fond, avec la plus grande précision, l'état de l'armée grecque et de ses ressources en munitions diverses, en approvisionnements de toute sorte.

Surpris par les affirmations favorables du commandant Denvignes, il chercha à les contrôler, demanda et obtint l'autorisation de visiter les casernes et les magasins d'effets militaires et suivit, avec une attention constamment en éveil, tous les détails des manœuvres, donnant à comprendre que son pays, avant de conclure une entente avec la Grèce, avait besoin de savoir la valeur de l'appui qui lui était offert.

Dans ma lettre n° 148 du 16 mai [2], à propos du départ de M. Gryparis et de l'intérim des Affaires étrangères confié à M. Coromilas, Ministre des Finances, j'indiquais comme cause probable de son choix sa « participation aux travaux d'un comité s'occupant ici depuis environ deux ans de réaliser l'entente gréco-bulgare ». Par là, M. Venizelos paraît avoir voulu manifester son désir de pousser activement les négociations. Avant de le suivre dans cette voie, la Bulgarie aura voulu se renseigner, et c'est sans doute après le rapport du capitaine Samarzieff que durent être entamés sérieusement des pourparlers auxquels fut mêlé le Ministre des États-Unis, M. Moses qui, désintéressé

[1] Cette lettre est reproduite dans le tome II de la 3e série, n° 172. — [2] Cette lettre n'a pas été reproduite.

pour les plus soupçonneux dans la question, contribua beaucoup, grâce, il faut l'ajouter, à l'esprit positif de M. Venizelos, à obtenir des Grecs l'abandon de prétentions irréalisables.

Menés dès lors, de part et d'autre, d'une façon pratique, éliminant le problème religieux, la détermination des sphères d'influence et les détails secondaires, ces pourparlers aboutirent rapidement. Le 26 juillet, ma lettre n° 257 (1) rapportait à Votre Excellence, d'après M. de Cernowitz, que l'entente était faite et celle n° 267 du 1er août (2), d'après mon collègue des États-Unis, que la signature était imminente.

Cette entente était purement défensive et ne visait que l'attaque d'un des deux pays par la Turquie. Comment la transformation s'est-elle opérée ? Je note tout d'abord que la Grèce n'était liée qu'avec la Bulgarie.

Jusqu'à la déclaration qui a fait l'objet de mon télégramme n° 105 du 2 courant (3), il n'y a eu entre elle et la Serbie — de même d'ailleurs avec le Monténégro — que des conventions verbales.

Au début d'août, après avoir été dans les meilleures dispositions à l'égard du Cabinet qui avait succédé au ministère jeune turc, le Gouvernement grec ressentait certaines inquiétudes, en outre de celles que lui inspirait l'Italie au sujet des îles de la mer Egée et qui le poussaient, sous réserve de garanties pour les populations, à préférer leur retour à la Turquie à la prise de possession italienne. Ses inquiétudes venaient de la faiblesse qu'il constatait dans le parti libéral ottoman, de la crainte de voir le parti jeune turc reprendre le dessus, de l'étendue des concessions accordées aux Albanais, de la situation en Crète.

Pour l'Albanie, M. Coromilas faisait déclarer par M. Gryparis à Gabriel Effendi que la Grèce serait obligée de modifier son attitude à l'égard du Cabinet ottoman, si celui-ci persistait dans sa politique de privilèges au profit des Albanais, privilèges devant aboutir à l'oppression des populations chrétiennes. Pour la Crète, M. Venizelos venait me prier de signaler à Votre Excellence, dès mon arrivée à Paris, l'urgence qu'il y avait, selon lui, à donner tout de suite au Gouvernement grec le droit d'y envoyer un commissaire royal; c'était, à ses yeux, le seul moyen d'échapper aux difficultés intérieures ou extérieures que pouvait provoquer la présence des députés crétois lors de la réouverture de la Chambre grecque.

Durant le même temps, les incidents entre Turcs d'un côté, Monténégrins, Bulgares ou Serbes de l'autre se multiplient, le Ministre de Turquie à Cettigné prend une attitude agressive. De sa seule initiative, M. Venizelos fait alors proposer à Belgrade et à Sofia un accord entre les trois Gouvernements pour informer la Turquie que, si elle déclarait la guerre au Monténégro, ils ne se désintéresseraient pas de la lutte et y prendraient part unis contre elle. La

(1) Voir tome III, 3e série, n° 226. — (2) *Ibid.*, n° 238. — (3) Voir ci-dessus, n° 317.

Serbie n'avait pas encore répondu, hésitant beaucoup à s'engager, d'après M. Coromilas, lorsque les choses — provisoirement on l'a vu bientôt — s'arrangèrent à Cettigné. Presque aussitôt, nouvelle initiative de M. Venizelos. Je fais remarquer que les dates qui vont suivre, provenant des documents originaux qu'a bien voulu confidentiellement me communiquer mon collègue de Serbie, sont rapportées à notre calendrier.

Le 19 août, le Gouvernement grec faisait aux Ministres de Serbie et de Bulgarie une communication exposant le danger de la politique inaugurée par les Turcs en Albanie et des menées albanaises, proposant une action commune auprès des grandes Puissances, action qui devait au besoin être appuyée par une mobilisation partielle. Je rappelle que, dans sa lettre n° 290 [1] du 24 août, M. du Halgouët constatait que les affaires d'Albanie étaient au premier rang des préoccupations à Athènes.

Ce projet se heurta à l'opposition de la Serbie, qui combattit surtout l'idée de mobilisation. Informé de ce fait par Sofia, le Gouvernement grec chargeait, le 3 septembre, le Ministre de Serbie à Athènes de transmettre à Belgrade des explications, d'après lesquelles la démarche auprès des grandes Puissances et la mobilisation partielle ne devaient pas être simultanées. Cette mobilisation n'était proposée que pour le cas où, après une réponse favorable des Puissances, la Turquie refuserait cependant d'agir. La Grèce insistait sur les avantages qu'auraient les quatre États balkaniques à s'entendre tout au moins sur une proposition de réformes et à manifester pour la première fois leur solidarité. Le Gouvernement grec ne songeait nullement à se mettre en opposition avec la proposition Berchtold, mais, au contraire, à l'utiliser à son point de vue. Quant aux réformes qu'il offrait de poursuivre, c'étaient celles qui figuraient dans le takrir remis à la Porte, cet été, par le Patriarcat.

Là-dessus s'engagea une longue discussion entièrement menée à Sofia. Les Bulgares étaient disposés à se rallier à la tactique grecque, car il y avait pour eux le takrir de l'Exarque comme les Grecs avaient le takrir du Patriarcat. Mais les Serbes, qui n'avaient pas de takrir en faveur de leurs revendications propres, refusaient cette base d'entente trop exclusivement grecque pour eux et finalement ralliaient les Bulgares à leur manière de voir.

La proposition serbe, devenue proposition bulgare, était télégraphiée à Athènes le 28 septembre. Elle aboutissait à la rédaction d'un plan de réformes autres que le takrir, à la présentation de ces réformes à la Porte avec simple communication aux Puissances; elle admettait, pour le cas de refus de la Porte, le recours à une mobilisation non plus partielle, mais générale. D'après M. Coromilas, après avoir été la plus hésitante, la Serbie devenait la plus empressée.

[1] La reproduction de cette lettre dans le tome III, 3° série, a été jugée inutile.

Le lendemain 28, la Grèce formule des objections. Le 29, apprenant que la Bulgarie et la Serbie sont d'avis, vu les mouvements de troupes turques, de ne pas attendre davantage pour mobiliser, elle annonce qu'elle les imitera; mais elle insiste encore pour que l'entente ait lieu le plus vite possible sur le takrir représentant l'ensemble des demandes à soumettre à la Turquie, et la discussion recommence.

Le 3 octobre, M. Bochkovitch transmit à son Gouvernement l'impression que les Grecs, désireux d'éviter ou au moins d'ajourner la guerre, ne voulaient rien inscrire dans les demandes qui fût difficile à accepter par la Turquie.

Le 6 octobre, les propositions serbes sont encore en contradiction avec les propositions grecques; néanmoins, malgré des tentatives de la Porte pour offrir des concessions aux Grecs sur la Crète, la Grèce poursuit sans arrêt sa mobilisation. Elle finit par renoncer au takrir et M. Coromilas rédigea le projet de réformes qui, corrigé jusqu'à la veille de sa remise, fut transmis, le 13 octobre, à la Turquie et aux Grandes Puissances.

Le Roi était rentré ici le 10. Il y eut deux ou trois heures de retard dans son débarquement, pendant lesquelles M. Venizelos discuta avec Sa Majesté. Le Roi, m'assure-t-on, aurait pris à Vienne l'engagement de maintenir la paix et d'arrêter la mobilisation. Des officiers affirment avoir entendu les éclats de voix des deux interlocuteurs. M. Venizelos en serait venu à menacer le Roi de démissionner, ajoutant que, même s'il restait, la volonté du Roi se heurterait à la volonté du peuple qui se soulèverait, lorsqu'il verrait la Grèce garder l'arme au pied tandis que les autres peuples balkaniques se battraient contre les Turcs. Le Roi céda, de mauvaise grâce d'abord, comme lors de l'arrivée au pouvoir de M. Venizelos, et comme alors, il est, depuis, enchanté de son Ministre.

Enfin, il n'y aurait, dans le fait du Monténégro déclarant la guerre le premier, rien autre chose qu'une satisfaction puérile de son Souverain; puisque la guerre devait être déclarée et qu'il ne se mêlait pas à la discussion sur le programme des réformes, il n'a pas voulu que son anniversaire de naissance se passât sans que la déclaration de guerre fût faite.

Samedi dernier, il n'y avait encore rien de convenu entre les quatre alliés sur l'attribution des territoires conquis. La caractéristique la plus saillante des événements qui se déroulent, c'est un ahurissement général. Cela atteint parfois à un comique irrésistible, en particulier quand on parle avec quelque Autrichien ou Roumain; mais cela existe aussi chez les vainqueurs. M. Coromilas m'a avoué que « s'ils étaient certains de la victoire lorsqu'ils ont déclaré la guerre, ils ne comptaient pas sur un succès pareil; ils n'avaient pas dès lors envisagé les problèmes qui se posent, les agrandissements escomptés au début ne devant pas les mettre en contact ».

Si je ne me trompe, les conversations viennent à peine de commencer à ce

sujet et je suis un peu inquiet de l'action de M. Coromilas, avec son chauvinisme accapareur, d'un esprit très étroit quant à la qualité même de l'esprit, mais excessivement large au point de vue de la capacité ambitieuse : l'intelligence de la situation est moindre que l'envie de prendre. Je l'ai trouvé trop préoccupé, à mon goût, du nombre des « Grecs de Thrace » qui passeraient sous la domination bulgare. Je me suis efforcé, d'une façon générale, de lui démontrer que le vrai danger pour les alliés serait dans l'existence d'une fissure entre eux et qu'il était essentiellement de l'intérêt direct de chacun de savoir sacrifier, si besoin était, des kilomètres au maintien de la bonne entente.

Autant qu'il m'a été possible d'en juger par mes conversations avec M. Bochkovitch, la Serbie étant prête aux concessions à l'égard de ses trois autres alliées, s'il y a des difficultés, ce ne sera qu'entre Grecs et Bulgares. En ce cas, peut être la Russie, d'un côté, et la France, de l'autre, pourraient-elles, d'une manière discrète et privée, coopérer à temps à une sorte d'arbitrage amical.

361.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. n° 816. *Paris, 6 novembre 1912, 2 h.*

[M. Poincaré vient d'exposer dans les télégrammes n^os^ 814 et 815 le programme d'action du Gouvernement russe, tel qu'il lui a été communiqué par M. Isvolsky [1] et le désir exprimé par le Gouvernement russe de voir la France adresser tout de suite aux Puissances une proposition conforme à ce programme.]

J'ai répondu à M. Isvolsky, après consultation du Conseil des Ministres :

1° Nous croyons qu'il serait préférable pour la France et la Russie de garder l'attitude de défenderesse que leur donnent, d'une part, la réponse autrichienne, d'autre part, la communication faite par moi de la nouvelle démarche turque. C'est maintenant aux Puissances de la Triple Alliance qu'il appartient de préciser les conditions de la médiation ;

2° Si cependant la Russie insiste pour que nous proposions dès maintenant un programme, la France n'en peut prendre seule l'initiative ; il convient que la proposition soit faite simultanément par la Russie, l'Angleterre et elle ;

3° Quant au programme lui-même, le Gouvernement français l'accepte dans son ensemble. Il fait toutefois les remarques suivantes : *a*. Il y aurait lieu de ne pas exclure Andrinople de la zone bulgare. J'ai des raisons de croire que M. Sazonoff se range, sur ce point, à notre avis ; *b*. La formule relative

(1) Voir ci-dessus, n° 358.

aux garanties à reconnaître, l'Autriche ne visant que le libre transit, est trop restrictive et d'ailleurs conçue dans des termes que l'Autriche ne pourrait accepter; *c.* La question du mont Athos ne devrait peut-être pas être tranchée dès maintenant.

Veuillez donner connaissance au Gouvernement britannique de la démarche dont j'ai été l'objet et des réponses que j'ai faites.

362.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 651. Urgent. *Paris, 6 novembre 1912, 11 h. 35.*

Réponse à votre télégramme n° 547 (1).

J'ai répondu à Rifaat Pacha et je vous prie de déclarer au Gouvernement ottoman que le Gouvernement de la République va se concerter avec les Puissances au sujet de la médiation.

J'ai ajouté que, dans ma pensée, le mot *médiation* excluait toute idée de pression et que, par conséquent, on devrait tout d'abord demander aux autres États belligérants s'ils acceptent eux-mêmes la médiation des Puissances.

J'ai invité nos représentants auprès des cinq autres Puissances à leur faire savoir que je suis tout disposé à me concerter avec elles.

363.

Note du Ministre.

Paris, 6 novembre 1912.

Visite de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

Autriche-Hongrie. *Communication officielle et confidentielle* (2).
Statu quo insoutenable. Programme *sujet à revision.*
Assentiment de l'Autriche-Hongrie à l'agrandissement du pays voisin doit

(1) Voir ci-dessus, à la date du 5 novembre, n° 356.

(2) Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4299, le télégramme dans lequel le comte Szecsen rend compte de sa visite à M. Poincaré. Sur les vues autrichiennes relatives aux pays balkaniques cf. la note publiée dans le même recueil, même volume, n° 4170.

dépendre des garanties que cet État ne poursuive pas une politique hostile; de simples promesses ne suffisent pas; mais relations économiques durables arrangements commerciaux pour faciliter de bons rapports et créer des intérêts communs.

Même question pour la Serbie et le Monténégro.

Pas *d'accès territorial* à l'Adriatique.

Albanie avec des possibilités d'existence et de développement.

Tenir compte des désirs légitimes de la Roumanie.

Certaines rectifications locales de notre frontière : territoire minime (?), pas d'extension.

Assurance à donner par les Puissances balkaniques de continuer les traités de commerce existants, ou quelque chose d'équivalent.

Salonique, port franc, et conventions assurant la communication libre de l'Autriche avec ce port franc ou neutralisé.

364.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 334. Très confidentiel. *Londres, 6 novembre 1912, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Hier au cours d'un [entretien] intime, le Premier Ministre anglais a émis l'avis que Constantinople et Salonique devraient être neutralisées, internationalisées et soumises à un régime semblable au statut de Tanger. Cette conception était le résultat d'une conversation entre le Premier Ministre et Sir Edward Grey, qui vient d'en faire part au Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Le comte Benckendorff est inquiet de cette attitude de l'Angleterre; il ne cesse de répéter qu'il y a en Russie deux questions différentes, celle des Balkans et celle de Constantinople. Hier encore, il a été chargé d'insister très vivement auprès du Foreign Office en vue d'arrêter les Bulgares avant leur entrée dans Constantinople; et j'ai l'impression que M. Isvolsky n'a pas tout à fait exécuté, à ce sujet, les instructions de M. Sazonoff, en faisant la démarche à laquelle se réfèrent vos télégrammes nos 814 et 815 (1).

(1) Voir au sujet de ces télégrammes le télégramme de Paris à Londres, en date du 6 novembre, reproduit sous le n° 361.

365.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 402. Urgent. *Berlin, 6 novembre 1912, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 626 [1].

J'ai fait part au Secrétaire d'État de la nouvelle démarche de Rifaat Pacha auprès de Votre Excellence, qui avait pour objet une médiation collective des grandes Puissances en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de la paix. Je lui ai également fait connaître la réponse de Votre Excellence écartant toute idée de pression sur les États balkaniques et ai ajouté que vous étiez prêt à vous concerter avec lui.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il y était également disposé. Il persiste à penser, comme il me l'avait dit précédemment (télégrammes n^{os} 377 et 397 [2]), que l'action des Puissances ne doit pas être collective, mais simultanée.

Il a ajouté que la démarche actuelle de la Turquie auprès de lui consistait en une demande d'armistice faite par le canal des Puissances, que, par conséquent, elle ne pouvait comporter encore à ses yeux ni intervention ni médiation, que nous n'avions pas à aller au delà, que l'on pourrait dire aux États alliés que cet armistice avait pour objet de leur permettre de traiter de la paix par l'intermédiaire des Puissances ou même directement.

Le Secrétaire d'État a remarqué que les États alliés refuseront probablement la proposition d'armistice. Dans ces conditions, il lui semblerait convenable que les Puissances acceptassent, bien que cette proposition n'émane pas d'elles, mais de la Turquie, et qu'elles ne soient que les porte-parole de celle-ci. Les Puissances auront peut-être, m'a-t-il dit, besoin plus tard de toute leur autorité et il ne faut pas, dès le début, nous exposer à des refus qui pourraient l'[atteindre]*.

(1) Télégramme circulaire du 5 novembre ci-dessus reproduit, n° 353.

(2) Voir ci-dessus à la date du 29 octobre et à celle du 4 novembre, n^{os} 272 et 339.

* Annotation du Ministre : *Répondre que nous avons été, quant à nous, saisis d'une demande de médiation proprement dite et que nous désirerions savoir si l'Allemagne en a reçu une nouvelle.*

Et communiquer la réponse anglaise et les autres sans prendre aucune initiative.

366.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 335, 336. *Londres, 6 novembre 1912, 16 h. 45.*
(*Reçu :* 18 h. 55, 19 h. 45.)

La communication prescrite par votre télégramme n° 813 (1) a été portée ce matin au Conseil des Ministres anglais par Sir Edward Grey. L'Ambassadeur de Turquie a fait sa démarche cet après midi. Le Gouvernement britannique adhère à votre suggestion et est disposé à demander aux États balkaniques, sans exercer de pression sur eux, s'ils acceptent la médiation des Puissances et à quelles conditions *.

La réponse du Secrétaire d'État ne vise pas expressément la cessation immédiate des hostilités, parce que d'une part, il ne veut pas exercer de pression sur les États balkaniques, et que, d'autre part, les alliés lui paraissent décidés à s'emparer d'Andrinople, et peut-être de Constantinople, avant de consentir à un armistice. Personnellement Sir A. Nicolson croit que l'on pourrait demander aux alliés à quelles conditions militaires ils interrompraient les hostilités ; les Gouvernements balkaniques, après consultation de leurs États-majors, exigeraient sans doute la reddition de certaines places, le licenciement et le désarmement des troupes ottomanes d'Europe, le renvoi en Asie des soldats d'Anatolie, etc. Il est probable que la Porte se soumettra à cette condition, dont les attachés militaires et les officiers des Puissances surveilleraient l'exécution. De cette manière, les grandes Puissances prêteraient efficacement leurs bons offices aux belligérants et accompliraient œuvre d'humanité ; et elles se mettraient plus probablement d'accord sur cette première partie de leur tâche que sur la seconde, l'attitude énigmatique de l'Autriche laissant pressentir de grandes oppositions sur les conditions de la paix. La conversation que je résume ci-dessus était privée ; mais Sir A. Nicolson espère que ses vues pourront inspirer quelque initiative pratique.

(1) Télégramme circulaire du 5 novembre ci-dessus reproduit, n° 353.

* Annotation du Ministre : *Communiquer ces réponses anglaise, italienne et autres aux postes et demander quelle est l'intention des Puissances, sans prendre aucune initiative et sans laisser supposer que nous prenons acte de ce qui nous sera dit.*

367.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 338. Confidentiel. *Londres, 6 novembre 1912, 17 h. 16.*
(*Reçu :* 19 h. 15.)

Suite à mon télégramme 334 (1).

Le Foreign Office demande que le secret soit gardé sur la suggestion de M. Asquith relative à une internationalisation de Constantinople; il prévoit que cette idée sera rejetée par [le Gouvernement russe], mais la confidence du Premier Ministre a été faite à plusieurs personnes dont un journaliste.

368.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 512. *Saint-Pétersbourg, 6 novembre 1912, 19 h. 5.*
(*Reçu :* 19 h. 25.)

Réponse à votre télégramme n° 815 (2).

M. Sazonoff pense que vous pourriez, pour gagner du temps, demander directement aux quatre États balkaniques s'ils sont disposés à accepter la médiation collective demandée par la Turquie et à quelles conditions. Vous donneriez en même temps avis aux autres Cabinets de cette démarche, que vous ne verriez sans doute pas inconvénient à faire en votre nom propre, si vous ne vous jugiez pas dès maintenant en mesure de la faire au nom des six Puissances.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 6 novembre, n° 364.

(2) Télégramme circulaire du 5 novembre ci-dessus reproduit, n° 353.

369.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 513. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 novembre 1912, 21 h. 5.*

(*Reçu : 23 h. 15.*)

M. Sazonoff a confié hier à Sir G. Buchanan que le Ministre de Bulgarie venait de lui dire que son Gouvernement ne pourrait se résigner à consentir une cession de territoire à la Roumanie. M. Sazonoff lui ayant objecté que, deux jours auparavant, il avait encore parlé de la cession de Silistrie, M. Bobtcheff a répondu qu'il n'avait parlé qu'en son nom personnel. Le Ministre russe, sous l'impression de ce revirement, a prié l'Ambassadeur d'Angleterre de demander à Sir E. Grey de donner à Sofia des conseils de sagesse sur l'utilité d'une entente avec la Roumanie. Votre Excellence se rappelle que, dimanche encore, le Ministre de Bulgarie, en causant avec moi, acceptait l'idée d'un sacrifice à faire (mon télégramme n° 508) [1].

370.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 1130. Secret. *Paris, 6 novembre 1912.*

Me référant à ma dépêche secrète du 15 octobre n° 1036 [2], j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement russe vient d'inviter votre collègue, le comte Benckendorff, à communiquer au Gouvernement britannique des renseignements sur l'accord serbo-bulgare.

Les instructions consignées dans ma dépêche précitée sont donc sans objet désormais.

P.-S. Dans le cas où le Gouvernement britannique vous entretiendrait de cette question, veuillez vous inspirer des considérations développées dans ma dépêche.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 3 novembre, n° 327.

(2) Voir à la date du 15 octobre, le numéro 170.

371.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 404, 405 et 407. Secret. *Berlin, 7 novembre 1912, 1 h. 6.*

(*Reçu :* 3 h. 50, 2 h. 20.)

Le Secrétaire d'État a vu aujourd'hui [1] successivement mon collègue d'Angleterre et moi-même. Il nous a tenu à l'un et à l'autre le même langage. Il nous a dit que l'Autriche était résolue à ce que la Serbie n'eût pas accès à l'Adriatique et que l'Allemagne ne pourrait pas faire autrement que de soutenir son alliée. Il est évident, d'après lui, que la Bulgarie (*sic*) [2] pousse la Serbie et il serait heureux que la France et l'Angleterre voulussent bien faire effort pour que des exigences auxquelles l'Autriche ne pourrait accéder ne fussent pas présentées.

La Serbie pourrait obtenir une communication par chemin de fer avec la mer Adriatique, ce qui donnerait satisfaction à ses intérêts économiques et, au moyen d'un territoire formant couloir dans la vallée [du] Vardar, avoir accès à la mer Égée.

Le Secrétaire d'État ajouta que l'Autriche renonçait à toutes vues sur Salonique, qu'elle abandonnerait le Sandjak à la Serbie et qu'elle ne s'opposerait pas aux avantages territoriaux que la Serbie pourrait obtenir par ailleurs; elle faisait donc abandon de beaucoup de points qui l'intéressaient profondément, mais elle ne pourrait pas reculer sur la question de l'accès à la mer Adriatique.

Le Secrétaire d'État a remarqué dans sa conversation avec moi que, comme la Serbie réclame une porte sur la mer Adriatique, à quoi l'Autriche fait opposition, la Bulgarie désire garder Andrinople, ce qui est absolument contraire à la politique de Saint-Pétersbourg. Il a émis l'idée que si on déconseillait à la Serbie de s'obstiner sur l'accès à la mer Adriatique et, si la Russie consentait à agir en ce sens avec toutes les Puissances, on pourrait d'un autre côté déconseiller à la Bulgarie de garder Andrinople et agir d'un commun accord en vue de réaliser ce que désire la Russie. Il y aurait ainsi une sorte de balance dans les sacrifices demandés à la Bulgarie et à la Serbie dans l'intérêt de la paix européenne.

Ce n'était là, aux yeux du Secrétaire d'État, ni une proposition ou une suggestion, mais une impression dont il me faisait part, une question qu'il me priait de soumettre à Votre Excellence.

[1] Aujourd'hui, c'est-à-dire le 6 novembre. — [2] Il y a là une erreur manifeste : lire *Russie* au lieu de *Bulgarie*.

Il attache tant d'importance à ce que le secret de cette conversation avec Sir E. Goschen et avec moi soit absolument gardé, non seulement au regard de la presse, mais encore de certaines personnalités diplomatiques qui depuis 1908 attachent à la question autrichienne dans les Balkans un caractère personnel, qu'il m'a demandé de la soumettre à vos réflexions particulières par une lettre privée et non par un télégramme. Réflexion faite, une lettre ne pouvant parvenir qu'après demain, il m'a paru nécessaire de vous télégraphier.

Sir E. Goschen a télégraphié de son côté à Londres [1].

Aujourd'hui, à l'ambassade d'Italie, je me suis rencontré avec l'Ambassadeur d'Autriche [2]. Le marquis de San Giuliano nous a pris à part et a tenu à me dire, devant M. de Szögyény, que la seule question qui lui parût dangereuse était la question de l'Adriatique. L'Autriche, m'a-t-il dit, n'admettra pas que les Serbes aient un accès à la mer Adriatique, parce que ceux-ci ne pourraient l'obtenir qu'au détriment de l'Albanie, qui n'est serbe en aucune manière, et parce que le principe des nationalités était le seul qui pût aider à substituer un état de choses solide à celui que la Turquie y avait établi par la force.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que l'Autriche n'avait pas toujours été partisan si chaud du principe des nationalités.

Le marquis de San Giuliano en est convenu, puis, sortant des généralités, il a repris : « Vous savez sans doute que nous avons sur l'Albanie un accord secret avec l'Autriche qui date de 1901. Nous sommes convenus de maintenir l'Albanie intacte sous le drapeau ottoman et, dans le cas où ce drapeau viendrait à disparaître demain, de maintenir l'indépendance de l'Albanie, sans qu'aucune Puissance, quelle qu'elle soit, puisse s'y introduire. Si la Serbie empiète sur le territoire albanais, notre convention tombe; l'équilibre de l'Adriatique est menacé et nous sommes obligés d'en venir avec l'Autriche à des tractations qui pourront aller loin. Il me paraît donc indispensable, au point de vue de la paix de l'Europe, que la Serbie renonce à vouloir s'ouvrir une porte sur la mer Adriatique. »

Mon collègue d'Autriche, qui écoutait cet entretien, approuvait le langage du Ministre des Affaires étrangères d'Italie. Il a ajouté que cette question si difficile devait être abordée et traitée avec mesure et avec réserve et il a espéré

(1) Ce télégramme a été transmis à Londres, le 7 novembre, à 17 h. 15, avec prière de pressentir le Gouvernement britannique sur les suggestions du Gouvernement allemand (T. nos 822 et 823).

(2) Cf. le télégramme du comte Szögyény dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4304.

N. B. — La rencontre dont il s'agit est du 6 novembre.

que, dans tous les pays, on n'exaspérerait pas les esprits à propos d'une question qui n'intéresse que relativement l'Europe.

L'Ambassadeur de Russie étant venu également rendre visite au marquis de San Giuliano, celui-ci lui a tenu le même langage qu'à moi et en nous reconduisant l'un et l'autre, il a dit à M. Sverbéieff : « Vraiment, c'est une question qui ne vaut pas que l'on se batte ».

Le Chargé d'affaires de Serbie est venu me voir ; il est profondément inquiet de la tournure que prennent les affaires avec l'Autriche. Il considère le refus de l'Autriche d'accorder à la Serbie un accès à la mer Adriatique comme devant soulever des difficultés insurmontables. Personnellement, il n'attache pas beaucoup d'importance à la mer Adriatique et préférerait la mer Égée, mais le Ministre de Russie, M. de Hartwig, qui mène tout à Belgrade, semble, dit-il, poursuivre un conflit entre Vienne et Saint-Pétersbourg. « La question, m'a-t-il dit, s'aggrave à chaque instant ; de Vienne, on nous a fait entendre que nos troupes ne devaient pas dépasser Prizrend et elles l'ont dépassée. D'ailleurs les quatre États alliés se sont entendus non seulement pour l'union de leurs forces pendant la guerre, mais pour leur conduite commune après la guerre, et la Russie est au courant de tout. »

Les sentiments de M. Boghitchevitch sont partagés par ses collègues de Bulgarie et de Grèce, mais, comme ils représentent des Gouvernements plus indépendants que celui de Belgrade, ils ne dissimulent pas les sentiments que leur ferait éprouver un conflit à propos de Saint-Jean-de-Medua.

372.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 819. *Paris, 7 novembre 1912, 10 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 512 [1].

Pour assurer le maintien du concert général, il me paraîtrait préférable que toutes les Puissances fissent une démarche non collective, mais simultanée. J'ai des raisons de croire que telle est l'opinion de la Chancellerie allemande.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 6 novembre, n° 368.

373.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 820. *Paris, 7 novembre 1912, 11 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme 338 [1].

J'ai, bien entendu, considéré comme confidentiel le renseignement contenu dans votre télégramme n° 334 [2]. Toutefois, comme vous me disiez que la communication avait été faite à Saint-Pétersbourg, j'en ai entretenu M. Isvolsky et Sir F. Bertie. Le premier m'a déclaré que l'idée anglaise lui semblait inacceptable et j'ai exprimé au second la pensée que, pour ne pas troubler les rapports de la Triple Entente, il serait préférable de renoncer à cette suggestion [3].

374.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. Très confidentiel. *Sofia, 7 novembre 1912, 13 h. 30.*

(*Reçu : 15 h. 5.*)

Le Président de la Chambre, M. Daneff, qui est revenu, il y a trois jours, du quartier général, doit partir demain ou après demain pour Belgrade. Après s'être concerté avec M. Pachitch, il se rendra directement à Vienne pour exposer au Gouvernement austro-hongrois les intentions de la Bulgarie et lui signaler notamment que, restant étroitement unie à la Serbie, elle la soutiendra dans ses principales demandes.

Le Gouvernement bulgare compte ainsi se renseigner d'une manière générale sur les garanties demandées par l'Autriche et faciliter la conversation austro-serbe.

La Serbie serait disposée, paraît-il, à garantir à l'Autriche la liberté du trafic sur la ligne Mitrovitza-Salonique, qui serait prolongée jusqu'à la frontière bosniaque ; aucune modification ne serait apportée aux tarifs de transport sans son assentiment.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 6 novembre, n° 367.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 6 novembre, n° 364.

(3) Voir le télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff dans *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 294. *Un livre noir*, II, p. 567.

375.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 823. Secret. *Paris, 7 novembre 1912, 16 h. 30.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Veuillez pressentir le Gouvernement britannique sur les suggestions du Gouvernement allemand.

J'ai d'ailleurs de sérieux motifs de croire que la Russie n'insistera pas pour conserver Andrinople à la Turquie.

376.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 138. Très confidentiel. *Sofia, 7 novembre 1912, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

D'après les indications données par M. Daneff à mon collègue de Russie. la Bulgarie est disposée à accorder à la Roumanie d'importantes satisfactions : 1° Rectification de frontière de la Dobroudja; 2° Démantèlement de Silistrie et à l'extrême rigueur de Choumla; 3° Engagement vis-à-vis des grandes Puissances de ne rien entreprendre contre la Dobroudja; 4° Garantie accordée aux Koutzo-Valaques de Macédoine.

Mais le Gouvernement bulgare ne serait pas exactement renseigné sur les dispositions de la Roumanie et aurait l'intention de prier le comte Berchtold de la pressentir à ce sujet.

Il n'y a eu encore aucune conversation entre la Bulgarie et la Roumanie, et je ne connais les intentions de celle-ci que par les communications que vous m'avez adressées sous les numéros 209 et 213 [2].

Me basant sur ces informations, j'ai dit à M. Nékloudoff que, les prétentions de la Roumanie ne paraissant pas dépasser les concessions que la Bulgarie

[1] Le télégramme 822 transmettait à Londres le télégramme 404 de Berlin, ci-dessus reproduit, n° 371.

[2] Dépêches du 29 octobre transmettant à Sofia les renseignements contenus dans le rapport de M. Blondel du 23 octobre et dans le télégramme de M. Guillemin du 28, ci-dessus reproduits, n°s 229 et 257.

est disposée à faire, il serait préférable qu'à son retour de Vienne, M. Daneff passât par Bucarest et s'entretînt directement avec le Gouvernement roumain.

Je crois savoir, en effet, qu'à Bucarest, il existe un certain mécontentement à l'égard de l'Autriche, qui n'a pas cru devoir faire la moindre communication, tant au sujet des pourparlers engagés entre les grandes Puissances que relativement à ses propres projets. Les relations intimes des deux pays et l'analogie de leurs intérêts permettaient à la Roumanie d'espérer une plus grande confiance.

Dans ces conditions, la conversation directe entre la Roumanie et la Bulgarie serait sans doute mieux accueillie que l'intermédiaire du Gouvernement austro-hongrois, qui risquerait de froisser la susceptibilité roumaine.

377.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 406. Secret. *Berlin, 7 novembre 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Le Chargé d'affaires de Serbie m'a dit connaître aujourd'hui jeudi que le Gouvernement serbe, ayant reçu d'une grande Puissance le conseil de renoncer à l'accès à la mer Adriatique, l'a chargé d'informer le Gouvernement allemand qu'il lui était impossible de modifier sa ligne de conduite.

Le Chargé d'affaires de Serbie a fait ce matin cette communication au Secrétaire d'État [1]. Celui-ci a exprimé son regret et a répondu qu'en raison des motifs très sérieux qui inspiraient la politique de l'Autriche, le Gouvernement allemand serait dans l'obligation de soutenir son alliée.

D'après M. Boghitchevitch, M. de Kiderlen lui aurait ensuite fait valoir avec force l'abandon que faisait l'Autriche de toutes ses vues antérieures, sauf sur ce point de la mer Adriatique. Il a rappelé la question du chemin de fer du Danube à la mer Adriatique, si longtemps réclamé par la Serbie et que l'opposition de l'Autriche avait toujours fait échouer. Il a assuré à M. Boghitchevitch que l'Allemagne insisterait pour la construction de cette ligne, mais il lui a fait entendre que, pour que cette ligne pût devenir un terrain de transaction entre Vienne et Belgrade, il était à propos de laisser quant à présent la question dans l'ombre.

Le Chargé d'affaires de Serbie croit son pays soutenu par une grande

(1) Voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12338.

Puissance et par ses alliés. Dans ces conditions, il a demandé à M. de Kiderlen si l'Allemagne appuierait l'Autriche, non seulement diplomatiquement, mais aussi militairement.

Le Secrétaire d'État lui a répondu que, si la Russie soutenait la Serbie par les armes, l'Allemagne entrerait dans le conflit. — Même, a demandé M. Boghitchevitch, si la Russie ne faisait pas appel à ses alliés ? — Même [dans ce cas], a répondu le Secrétaire d'État.

L'entretien s'est terminé par de nouvelles objurgations adressées au Chargé d'affaires serbe pour inviter son Gouvernement à la modération. « On va, a dit M. de Kiderlen, créer une Albanie indépendante. Cette Albanie sera-t-elle viable ? C'est une question et, quant à nous, cela ne nous regarde pas. L'avenir n'est donc pas fermé pour vous et vous n'avez en ce moment qu'à vous montrer prudents et à ne pas croire que vous avez engagé l'Europe par des arrangements que vous avez faits sans elle. »

Je crois devoir transmettre à Votre Excellence ces déclarations que le Secréraire [d'État] a faites au Chargé d'affaires de Serbie dans le désir évident d'impressionner le Gouvernement de Belgrade.

378.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 340, 341. Secret. *Londres, 7 novembre 1912, 19 h. 27.*

(*Reçu :* 21 h. 45, 21 h. 10.)

Je réponds à votre dépêche secrète du 5 novembre [1].

Mon collègue de Russie m'a communiqué un télégramme de M. Sazonoff [2] disant que, le 5 novembre, l'Ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg lui a déclaré « que le Gouvernement austro-hongrois excluait toute pensée de territoire et ne réclamerait que des avantages économiques ».

Le Russe ayant fait observer qu'il s'agissait sans doute d'un traité de commerce, M. de Thurn a répondu qu'un traité de ce genre ne suffisait pas.

Cette déclaration équivaut pour le moment à une clause de désintéresse-

[1] Dépêche transmettant à Londres un rapport de M. Deville, ministre à Athènes, sur l'attitude à observer à l'égard des États balkaniques en cas de victoire décisive remportée par eux sur la Turquie. M. Deville pensait que, pour empêcher l'Autriche de créer à son profit une Albanie indépendante de nom, le mieux serait de laisser les États balkaniques régler entre eux les questions territoriales sans que les grandes Puissances interviennent.

[2] Télégramme reproduit en traduction dans le recueil de Siebert : *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik der Vorkriegsjahre,* p. 372, et dans celui de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* II, p. 331.

ment territorial, mais l'attitude nouvelle de la Serbie peut tout remettre en question.

Aujourd'hui, le Chargé d'affaires de Serbie a déclaré au Foreign Office, d'ordre de M. Pachitch, que son Gouvernement ayant appris d'une Puissance amie que l'Autriche-Hongrie s'opposerait à l'établissement d'un port serbe sur la mer Adriatique, avait décidé de s'emparer de Durazzo et d'y rester. C'est une expédition à travers l'Albanie, et il est probable qu'aussitôt les projets serbes connus, l'Autriche enverra des bâtiments de guerre à Durazzo. Elle a déjà rappelé dans la mer Adriatique la division navale destinée au Levant.

Sir E. Grey pense que l'affaire du port serbe sur la mer Adriatique est une question spéciale; qu'elle n'intéresse l'Autriche que parce qu'elle redoute l'établissement d'une station navale par une Puissance plus ou moins subordonnée à la Russie; que, s'il était entendu que ce port ne sera qu'un débouché commercial, les objections perdraient de leur force. Aux yeux de Sir E. Grey, la question de la répartition territoriale des territoires occupés par la coalition est la seule importante, et, une fois réglée, il sera possible d'aborder l'examen des compensations réclamées par la Roumanie ou des prétentions serbes à un débouché maritime. C'est entre la Russie et l'Autriche-Hongrie que devront, le moment venu, se discuter ces questions. Il a exprimé son opinion dans un télégramme adressé aux Ambassadeurs anglais à Paris, Saint-Pétersbourg et Berlin. Sir Francis Bertie en parlera à Votre Excellence.

379.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 409. *Berlin, 7 novembre 1912, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Sir Ed. Goschen est venu me voir en sortant de chez le Secrétaire d'État. Celui-ci lui avait tenu le même langage qu'à moi à propos de sa conversation avec M. Boghitchevitch. Il lui a signalé le rôle joué par le Ministre de Russie à Belgrade et l'Ambassadeur de Russie à Paris.

Sir Ed. Goschen a demandé s'il pouvait télégraphier ce langage à sir Ed. Grey : « Je vous en prie », a répondu M. de Kiderlen.

L'Ambassadeur d'Angleterre ne m'a pas dissimulé qu'il considérait la situation comme grave.

A ce propos, il m'a dit que, d'après les dépêches que lui a communiquées le Foreign Office, la Russie se serait accommodée avec la Bulgarie et aurait consenti que celle-ci gardât Andrinople.

380.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 408. Secret. *Berlin, 7 novembre 1912, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Le Secrétaire d'État a demandé à me voir. Il voulait m'entretenir de la démarche faite ce matin auprès de lui par le Chargé d'affaires de Serbie [1]. Il en a été tellement frappé qu'il a immédiatement mis au courant le marquis de San Giuliano et l'Ambassadeur d'Autriche et qu'il veut également en parler à Sir E. Goschen, et le récit que m'a fait M. de Kiderlen est conforme à celui que j'avais entendu de la bouche de M. Boghitchevitch.

Celui-ci déclara au Secrétaire d'État que le Gouvernement serbe ne pouvait pas changer ses accords avec ses alliés et lui indiqua que sans doute la Russie, lorsqu'elle aurait connaissance de ces accords, les approuverait et le lui ferait connaître.

M. de Kiderlen répondit que d'autres Puissances pourraient avoir à dire leur avis sur la question ; c'est à Belgrade que la question se réglera.

M. Boghitchevitch s'enquit alors de ce que ferait l'Allemagne si la Russie soutenait militairement les États balkaniques contre l'Autriche.

« Je lui répondis, continua M. de Kiderlen, que, dans ce cas, le *casus belli* jouerait ; il est impossible de trop condamner la légèreté avec laquelle on parle de nous jeter dans une guerre dont l'[objet] ne nous concerne pas et on oublie que l'Europe se montre complaisante en abandonnant la Turquie d'Europe à ses vainqueurs. »

M. de Kiderlen a ajouté : « Au surplus, la Serbie n'aurait pas cette attitude si elle n'y était pas poussée, et je tiens formellement Hartwig à Belgrade pour être l'auteur de tout ceci, et aussi l'Ambassadeur de Russie à Paris. Celui-ci a dit à M. de Schoen, à propos de la question de la mer Adriatique, que la Russie ne pourrait pas supporter une nouvelle humiliation dans les Balkans [2]. »

M. de Kiderlen se leva alors, alla chercher dans ses papiers la lettre de M. de Schoen et me la lut.

(1) Voir ci-dessus, au sujet de cette démarche, le numéro 377.

(2) Cette phrase est contenue dans un télégramme de M. de Schoen, du 6 novembre, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12336.

« Ainsi, continua-t-il, c'est une revanche personnelle que l'on cherche. Le Gouvernement russe ne partage certainement pas les sentiments de son Ambassadeur, et je vais écrire au comte de Pourtalès de signaler ce langage à M. Sazonoff. Si l'amour-propre de la Russie, de l'Autriche et le nôtre entraient en jeu, ce serait la guerre dans toute l'Europe. »

Je demandai au Secrétaire d'État si, en rendant compte à Votre Excellence de sa conversation, il m'autorisait à parler de la lettre de M. de Schoen. « Oui, sans doute, dit-il; il faut que nous nous rendions compte tous des dangers auxquels nous sommes exposés. »

381.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 516. *Saint-Pétersbourg, 7 novembre 1912, 21 h. 5.*

(*Reçu :* le 8, à 0 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 819 (1).

Se conformant à votre opinion, le Gouvernement russe va envoyer à ses agents dans les quatre États balkaniques, l'instruction de leur demander, simultanément avec les agents des autres Puissances, s'ils acceptent la [médiation] des [Puissances] sollicitée par la Turquie et à quelles conditions. Il compte que vous enverrez les mêmes instructions aux agents français et que vous provoquerez l'envoi, par les quatre autres Cabinets, d'instructions analogues. M. Nératoff a remarqué que cette procédure entraînera un certain délai, d'autant plus que les États balkaniques auront ensuite à se concerter pour la réponse. M. de Giers n'a pas encore annoncé à son Gouvernement que la Turquie fût prête à accepter toutes les conditions de la Bulgarie pour éviter l'entrée des Bulgares à Constantinople. M. Nératoff a exprimé l'avis que, s'il en est réellement ainsi, il y aurait intérêt à en aviser le Cabinet de Sofia pour ne pas laisser échapper une occasion de paix.

(1) Voir ci-dessus à la date du 9 novembre, n° 372.

382.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 630. *Rome, 7 novembre 1912, 21 h. 30.*
(*Reçu :* le 8, à 0 h. 40.)

Le marquis de San Giuliano, auquel M. Bollati avait transmis sur ma demande la communication qui faisait l'objet de votre télégramme n° 732 (1), a télégraphié de Berlin qu'il était tout disposé à se concerter avec Votre Excellence au sujet de la demande de médiation. Il pense, comme Votre Excellence, que les Puissances «pourraient se borner pour le moment à faire connaître aux États balkaniques le désir de la Turquie et à leur demander leur réponse».

383.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 631. Confidentiel. *Rome, 7 novembre 1912, 21 h. 30.*
(*Reçu :* le 8, à 1 h. 35.)

Les propos tenus par le marquis de San Giuliano [et] rapportés par M. Jules Cambon (2) confirment les renseignements que je vous avais adressés par mon télégramme 618 (3). Il n'est pas douteux que le Ministre italien ne soit disposé à soutenir les objections autrichiennes à un port serbe dans la mer Adriatique; et il s'est déjà employé, de Berlin, à persuader la Russie du danger de soutenir la Serbie dans une revendication que l'Autriche déclare inacceptable. En outre de son objection à voir un État slave s'établir dans la mer Adriatique, j'ai pu recueillir, de la source la plus sûre, les raisons d'un autre ordre qui motivent l'attitude italienne. On envisage en effet ici encore le cas où, la Serbie ayant obtenu le port convoité, l'Autriche, pour en supprimer les conséquences à son égard, réussirait à imposer aux Serbes un vasselage économique. Le port serait ainsi, en fait, dans les mains de la monarchie austro-hongroise, et cette perspective inquiète sérieusement le Gouvernement italien, qui ne la croit pas improbable.

(1) Télégramme circulaire du 5 novembre, ci-dessus reproduit, n° 353.

(2) Allusion aux renseignements contenus dans le télégramme 401 de M. Jules Cambon, ci-dessus reproduit, à la date du 5 novembre, n° 355.

(3) Voir, à la date du 31 octobre, n° 299,

384.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 555, 556 et 557. *Péra, 7 novembre 1912, 15 h. et 17 h. 20.*

(*Reçu :* 16 h. 45, 20 h. 20 et le 8, à 2 h. 5.)

Le Ministre des Affaires étrangères ayant convoqué ce matin, à la Porte, les Ambassadeurs des cinq Puissances, leur a fait la déclaration suivante : « Le Gouvernement ottoman est décidé à défendre jusqu'à la dernière extrémité les lignes de Tchataldja et il espère bien le faire victorieusement, mais il doit cependant prévoir l'éventualité contraire. Dans ce cas, la situation serait de la plus grande gravité, si l'armée bulgare ne s'arrêtait pas aux portes de la ville et si le Roi Ferdinand prétendait faire son entrée à Constantinople à la tête de ses troupes victorieuses. Le Roi a proclamé que la guerre actuelle était une croisade; les bandes bulgares massacrent tous les Musulmans sur leur passage; les réfugiés qui arrivent à Constantinople font à ce sujet des récits effrayants et la population de Stamboul donne déjà des signes d'excitation.

« Or Constantinople est le siège du Khalifat et les Musulmans y sont 650.000 contre 350.000 non Musulmans; nous marchons donc à une catastrophe. Le Conseil des Ministres en a longuement délibéré hier; toutes les mesures propres à assurer l'ordre public et à protéger les [minorités] ont été prescrites; mais les dispositions prises ne tiendront pas devant l'entrée des troupes bulgares à Constantinople. D'autre part, le Sultan et les Princes de la famille impériale ont décidé de ne pas quitter leur palais. les Ministres resteront aussi aux sièges de leurs départements et, tous, nous avons résolu de mourir à notre poste. Nous avons pensé que l'Europe devait être mise au courant de la situation réelle et de nos résolutions; tel est l'objet de cette réunion. C'est aux Puissances maintenant d'aviser et de faire en sorte d'éviter les horreurs qui se préparent en arrêtant les armées bulgares. »

Le Grand Vizir est alors entré, et il nous a confirmé les paroles du Ministre des Affaires étrangères en termes plus pressants et plus dramatiques encore. Il attendra l'ennemi à la Sublime Porte et il mourra sur son siège. On [ne] répond pas de nos vies ni de celles de nos nationaux, non plus que des chrétiens. « Que l'Europe se hâte donc, qu'elle retienne les Bulgares, qu'elle envoie ses flottes; nous lui ouvrirons les détroits à cet effet. »

Nous avons répondu au Grand Vizir et au Ministre des Affaires étrangères que nous allions immédiatement saisir nos Gouvernements de leur communication.

Je viens de rendre compte à Votre Excellence, par mon télégramme identique, de la communication faite par le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères aux Ambassadeurs des cinq grandes Puissances convoqués à la [Porte] à cet effet. L'émotion que provoque la perspective de l'occupation de vive force de Constantinople est indescriptible; or cette occupation est certaine si les Puissances n'arrêtent pas l'invasion bulgare, car les troupes turques sont hors d'état de défendre effectivement les lignes de Tchataldja. Que le Sultan et le Gouvernement ottoman restent à Constantinople, comme ils le déclarent, pour s'ensevelir sous les ruines de la capitale des Khalifes, ou qu'ils se retirent de l'autre côté du Bosphore, il n'est pas douteux que la répercussion d'un tel fait sera considérable en Asie et y déterminera des troubles prolongés accompagnés de meurtres et de pillages. Il est également certain que la période qui s'écoulera entre le forcement des lignes de Tchataldja et la prise de possession effective de Constantinople par les Bulgares sera critique. Il y aurait intérêt donc à ce que les hostilités fussent suspendues le plus tôt possible, à ce que les troupes bulgares ne dépassassent en tout cas pas San Stefano, comme les troupes russes en 1877. Or l'Europe seule est capable d'imposer un armistice.

Si les grandes Puissances croient devoir s'interposer en effet entre les belligérants, il conviendrait à mon sens que l'armistice ne fût pas signé sans que les bases de la paix ne soient fixées du même coup, et cela non seulement au regard de la Turquie, ce qui serait facile puisque la Sublime Porte acceptera tout pour épargner au Khalifat l'opprobre de l'occupation de Constantinople, mais aussi des Puissances balkaniques entre elles. Si l'on réservait à une conférence se tenant après l'alerte actuelle le soin de disposer de la partie de la Roumélie qui sera soustraite à la domination ottomane, il serait à craindre que l'accord entre les Puissances ne se fît pas alors aussi facilement qu'il pourra être obtenu aujourd'hui, sous la menace des dangers que court Constantinople. Je m'imagine en effet que, si l'Autriche devait porter, par son refus de laisser la Serbie atteindre la mer Adriatique, la responsabilité des événements qui se préparent à Constantinople, elle y regardera à deux fois avant de l'assumer devant l'Europe et devant l'histoire. Or, ce point résolu en principe, la conférence pourra se réunir ultérieurement, non seulement sans danger pour la paix de l'Europe, mais même avec certitude du succès.

385.

M. KLOBUKOWSKI, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Bruxelles, 7 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 novembre ; Dir. pol., 11 novembre.)

Les gauches libérales de la Chambre et du Sénat ont tenu une réunion qui s'est terminée par le vote d'un ordre du jour confirmant les termes du programme délibéré et adopté le 2 juillet dernier et qui comporte :

1° La défense de l'enseignement public et l'instruction obligatoire ;

2° Le suffrage universel à 25 ans avec la R. P. ;

3° Les retraites ouvrières ;

4° L'adoption des mesures propres à assurer la défense nationale.

De leur côté, les droites ont, ces jours derniers, examiné la situation, et le chef du Cabinet, M. de Broqueville, a déclaré que le Gouvernement se réservait de présenter diverses propositions concernant l'enseignement, les retraites ouvrières et l'organisation militaire.

Le parti socialiste reste dans l'expectative, attendant, pour prendre position, que le Ministère ait, au sein du Parlement, défini nettement son attitude et complété ses déclarations vagues par le dépôt de projets précis.

Quelles que soient les divergences qui apparaissent dès maintenant et s'accentueront dans la suite, il semble que, sous l'influence des événements extérieurs qui, en ce moment même, absorbent l'attention de l'Europe, la session parlementaire s'ouvrira dans le calme.

Le parti libéral déclare, en effet, qu'il ne saurait, dans les circonstances actuelles, s'écarter des méthodes et des traditions qui lui font un devoir de poursuivre la réalisation de son programme par la propagande de la plume et de la parole et par l'action parlementaire. Il ajoute qu'il ne peut prêter aucun appui à la grève générale qu'organise le parti socialiste et qui, même en restant pacifique, entraînerait pour le pays, pour l'industrie nationale et la classe ouvrière elle-même, des conséquences désastreuses.

A la faveur de la scission qui se manifeste dans l'opposition, le Gouvernement aura la possibilité, sinon de faire prévaloir entièrement ses vues, au moins de les développer en toute liberté et de les défendre, sans redouter, autant qu'il y a quelques mois, des complications intérieures.

Il est probable que la première question qui viendra en discussion sera la réforme militaire.

Le Département a pu suivre, tant par nos communications que par les rap-

ports si documentés de notre Attaché militaire, la controverse intéressante qui s'est engagée dans la presse locale sur la conception qu'on se fait ici de la neutralité de la Belgique.

« Rien n'est, à ce point de vue, changé au statut du Royaume, » disent les libéraux et notamment l'*Indépendance belge* qui a exposé sa thèse avec clarté et dans un esprit de logique impartiale. « Les grandes Puissances voisines de la Belgique restent toujours garantes de sa neutralité. Celle qui violerait cette neutralité deviendrait notre ennemie et c'est contre elle qu'il nous faudrait marcher et réclamer la coopération de la ou des Puissances qui auraient respecté notre frontière. N'oublions pas que la garantie de la neutralité a été imposée à la Belgique et que, si elle a pour but de protéger l'indépendance de notre pays, elle constitue aussi une sauvegarde pour les Puissances ayant un intérêt primordial à ce qu'aucune grande Puissance ne devienne prépondérante chez nous. A ce point de vue général, l'Angleterre n'est-elle pas la meilleure garante de notre neutralité ? »

A cette question, la presse gouvernementale répond que l'Entente cordiale a modifié du tout au tout la position de la Belgique. Avant cette entente, en effet, au cas où la Belgique, dans l'hypothèse d'un conflit franco-allemand, aurait été impuissante à défendre par ses seules forces ses frontières, elle avait le droit de demander à l'Angleterre, même, un secours préalable, cette mesure ne pouvant être considérée comme dirigée contre l'un ou l'autre Etat.

Depuis l'Entente cordiale, il n'en va plus ainsi. Qu'une guerre franco-allemande éclate, l'Angleterre y serait sans doute partie intéressée, voire même belligérante. A la vérité, elle ne cesse pas d'être garante de la neutralité de la Belgique, mais celle-ci doit « s'interdire de faire appel à son concours, aussi longtemps que sa frontière n'est pas envahie. En réclamant ce concours, ou en l'acceptant pour parer à une invasion possible, la Belgique violerait elle-même son devoir de neutralité vis-à-vis de l'Allemagne ».

C'est le même avis qu'en d'autres termes a exprimé le Ministre de la Guerre belge dans son entretien avec l'Attaché militaire britannique, le colonel Bridges, entretien rapporté par M. le capitaine Génie.

C'est aussi dans le même sens, mais avec sa brutalité coutumière, que se prononce le *XX^e siècle* qui passe, non sans raison, pour refléter, dans le fond sinon dans la forme, la pensée de M. de Broqueville.

Ce journal qui a dit, à diverses reprises, que le péril, pour la Belgique, était plus du côté de la France que de l'Allemagne, consacre à cette question plusieurs *leading articles* où se distingue un sentiment très accentué de défiance contre l'Entente cordiale « aussi dangereuse pour la Belgique, en cas de guerre, que pourrait l'être l'Allemagne ». L'organe officieux croit que, comme l'Allemagne et autant qu'elle, la France et l'Angleterre seraient tentées de jeter des troupes en Belgique, peut-être avant la déclaration de guerre, si, l'insuffi-

sance de l'armée belge diminuant les risques de l'entreprise, elles pouvaient espérer devancer ainsi leur adversaire et prendre sur lui l'avantage, dès le début des opérations.

« Le *XX^e siècle* nie formellement que l'Angleterre ait, autant qu'en 1870, un intérêt majeur à la neutralité de la Belgique. Cet intérêt existait en 1815, en 1830, en 1870; il s'agissait alors d'élever dans les Pays-Bas une barrière contre la France. Son intérêt est aujourd'hui de barrer la route à l'Empire allemand. Si les Français étaient cinquante millions, l'Angleterre serait tranquille, mais la population française diminue chaque année; l'augmenter de sept millions de Belges serait la solution du problème; le rempart serait consolidé et la suprématie de l'Angleterre assurée pour longtemps. En un mot, l'Angleterre victorieuse dans une guerre contre l'Allemagne payerait en monnaie belge les bons offices de la France. »

Tel est, textuellement reproduit, le langage du journal qui est considéré ici comme interprétant avec autorité le sentiment du Cabinet Broqueville.

Sans m'arrêter au ton déplaisant et agressif de ces commentaires qui, j'ai lieu de le croire, n'ont pas passé inaperçus à la légation britannique, je ne veux retenir de cette discussion que la conclusion à laquelle aboutissent les partisans de l'une ou de l'autre opinion : nécessité pour la Belgique d'assurer, avec ses propres ressources, la défense éventuelle de sa neutralité.

Cet accord sur ce point essentiel entre partis habituellement en lutte met le Gouvernement royal en assez bonne posture parlementaire pour étudier et faire aboutir une réforme militaire.

Deux propositions sont examinées : ou le service général calqué sur l'organisation suisse avec un temps de service plus long, ou le service de deux fils par famille.

Ce dernier projet soulève certaines objections : il est, dit-on, injuste et impolitique; il ne répartit pas exactement les charges militaires sur le pays. En Flandre, on trouvera beaucoup de familles ayant plus de deux fils. En Wallonie au contraire, les familles nombreuses sont plus rares. D'où une différence de traitement qui ne pourrait qu'aviver l'antagonisme de race si préjudiciable à l'unité politique du Royaume.

Il est à présumer que la formule moins précise du service général qui, dans la pratique, comportera vraisemblablement de multiples exemptions, rencontrera plus de faveur et que, sur ce terrain, une entente pourra se faire.

386.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 285. *Vienne, 7 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

Sous la poussée irrésistible des événements, la situation et la manière dont on l'envisage se transforment si rapidement que je ne peux guère essayer de renseigner Votre Excellence que par le télégraphe. Je tiendrais pourtant à lui soumettre quelques réflexions d'ordre plus général, d'après lesquelles Votre Excellence estimera peut-être partiale et excessive la sévérité qu'apporte notre presse à juger la politique austro-hongroise.

Si cette politique a conservé les caractères historiques qu'on lui connaît, hésitante, parfois sournoise et souvent déconcertante, c'est aux inextricables difficultés parmi lesquelles s'exerce le pouvoir qu'il faut tout d'abord en attribuer les défauts. La diversité des nationalités, des langages et des religions, l'antinomie entre l'extrême décentralisation pratiquée en Autriche et le système centralisateur qui sévit à l'excès en Hongrie, le fonctionnement beaucoup trop compliqué des rouages administratifs et représentatifs, tout concourt à rendre la situation des Ministres de la monarchie incomparablement plus difficile que celle des gouvernants de n'importe quel autre État.

En présence de la crise soudaine qui, en si peu de temps, bouleversait auprès d'elle l'Orient de l'Europe, l'Autriche-Hongrie a dû, tout à la fois, préserver ses intérêts, veiller aux profits à faire et soigner ses alliances, en évoluant de jour en jour suivant les circonstances. La tâche était pénible dans un pays où, faute de desseins précis, on s'est déshabitué des résolutions.

L'effort qu'a fait le comte Berchtold en prenant une initiative [1] dont il n'a pu d'ailleurs ni dégager le sens, ni indiquer la portée, témoignait au moins du désir très honorable de maintenir l'entente entre les Puissances. Quand il eut renoncé à faire produire à sa proposition quoi que ce soit de pratique, il n'éprouva nul dépit, j'en suis certain, de ce que Votre Excellence fût reconnue, de l'avis unanime, comme plus apte que personne à tracer des lignes de conduite. Sans doute, l'Autriche par ses réticences et ses trop minutieux égards pour un état de choses qu'il importait au contraire de transformer

[1] Allusion aux propositions faites par le comte Berchtold en août et en septembre. Voir à ce sujet tome III, 3e série, les numéros 270, 362, 369.

au plus vite, a contribué à rendre vaines ou trop tardives les tentatives auxquelles elles s'associait. Mais elle n'est pas seule responsable du peu de confiance qu'ont montré les États balkaniques dans les effets de la sollicitude qu'on leur marquait.

En dernier lieu, lorsque déjà la guerre déchaînée de quatre côtés produisait les résultats les plus inattendus et que toutes les convoitises s'éveillaient en même temps, la proposition de désintéressement a paru à juste titre le moyen le plus efficace d'assurer aux grandes Puissances l'autorité morale qui leur eût permis d'agir sur les belligérants.

Sur ce point de départ d'un dissentiment qu'il serait bien désirable de dissiper, je peux fournir certaines précisions que Votre Excellence me permettra de consigner ici.

La formule soumise au Cabinet de Vienne, du fait d'une rédaction par trop simplifiée *, a par malheur éveillé un sentiment tout autre que celui auquel on souhaitait l'associer. A coup sûr, la méprise, au premier moment, fut sincère. Le comte Berchtold, dont la loyauté est indéniable, n'hésita pas : « Je suis beaucoup trop honnête pour souscrire à un engagement d'absolu désintéressement, qu'il est fort possible que je ne puisse tenir [1]. Personne, en Autriche, ne comprendrait que j'y eusse adhéré. Si je le faisais, je serais unanimement désavoué, renié; je ne sortirais pas de cette maison sans risque de recevoir un coup de pistolet ! »

Il fut impossible de lui faire entendre que ce désintéressement ne s'appliquait qu'à des annexions territoriales et que toute autre sorte de renoncement serait aussi préjudiciable à mon propre pays qu'elle pourrait l'être à l'Autriche. Malheureusement ma démarche avait précédé la réception du télégramme n° 487 [2] par lequel Votre Excellence me chargeait de compléter ce qui manquait dans la formule. Parlant à titre personnel, je ne pouvais m'appuyer sur un texte qui donnât l'assurance que j'interprétais bien la pensée de mon Gouvernement.

Quand ces explications furent renouvelées, fortement guidé que j'étais alors par celles que j'avais reçues de vous, le Ministre m'opposa que ses déclarations publiques et réitérées rendaient superflu un engagement nouveau, et même que notre insistance prenait l'apparence de trahir une méfiance injustifiée envers les intentions de l'Autriche.

Pendant ce temps, la presse de ce pays recevait de Paris, dans la soirée du samedi 2 de ce mois, le texte d'une formule de désintéressement absolu,

* Annotation du Ministre : *C'était en effet l'inconvénient de la rédaction de M. Sazonoff.*

[1] Cf. le récit fait par le comte Berchtold d'après un télégramme adressé par M. de Tschirschky à son Gouvernement, *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12310.

[2] Voir à la date du 31 octobre, n° 290.

sans aucun commentaire. Dès le dimanche matin [1], elle ouvrait les hostilités contre une «intolérable prétention», dont on se bornait d'ailleurs à reprocher à la France de se faire l'interprète, l'origine en étant attribuée, peut-être à tort, aux intrigues des Russes panslavistes et à l'action vindicative de M. Isvolsky.

Il est très regrettable qu'un pareil débat ait pu s'ouvrir. Rien de bon ne peut sortir de ces guerres de plume; elles ne font qu'aviver les susceptibilités et envenimer les conflits. C'est ce qui résulte de la riposte de nos feuilles.

Est-ce dans les graves circonstances actuelles que des articles de journaux, si pressants, logiques, incisifs qu'ils fussent, pouvaient intimider le Gouvernement austro-hongrois, sûr de l'appui de ses alliés, l'amener à modifier sa politique, ou seulement l'inciter à en révéler les buts encore cachés ?

Cette polémique ne pouvait avoir qu'un effet, et elle l'a produit, celui de serrer plus étroitement encore autour du Gouvernement et de sa doctrine, même imparfaitement divulguée, des partis bien intentionnés, mais qu'en temps normal divisent des rivalités ethniques, nationales ou politiques. C'est un fait que, sans distinction de races et sauf quelques divergences d'appréciation ou de faibles restrictions, la grande majorité du pays s'est aussitôt prononcée en faveur d'une défense énergique des «intérêts vitaux» de la monarchie.

Quels sont donc ces intérêts vitaux ? Qu'entendent par là le Ministre dirigeant et, avec lui, l'opinion ?

De ce que l'existence en était affirmée sans qu'on les définît et les énumérât, nos journaux ont pris prétexte pour dénoncer cette réserve comme suspecte et incriminer la sincérité du Gouvernement austro-hongrois. Ils eussent été mieux avisés, semble-t-il, en cherchant à s'expliquer et à faire comprendre ce que l'Autriche prétendait défendre, sans être en situation de proclamer ouvertement vers où tendrait son effort. Pour elle-même, la nature de ces intérêts vitaux, qu'elle discerne et ne désigne pas, est difficile à préciser. L'importance qu'ils acquerront dépend des éventualités, et la valeur à y accorder se combine avec des questions d'ordre intérieur, toutes considérables du point de vue politique, économique ou ethnique, et qui s'enchevêtrent les unes dans les autres. Ils constituent des problèmes ardus qu'on nomme ici des «Komplex», dont la solution, variable suivant les événements, ne s'en impose pas moins impérieusement à l'attention de la monarchie dualiste.

Telle est la question de la garantie qu'il importe d'assurer à la création et au développement de larges débouchés vers la mer Egée;

(1) Par un télégramme du 4 novembre, M. Dumaine, en même temps qu'il disait n'avoir pu encore voir le comte Berchtold, annonçait que la presse viennoise, «sur une interprétation erronée de la formule de désintéressement, repoussait avec une extrême vivacité l'idée que le Gouvernement austro-hongrois pût y souscrire».

ou mieux encore, celle de l'attraction qu'exercerait, sur l'énorme population slave de la monarchie, l'agrandissement et l'épanouissement d'un État également slave qui ne cache pas son espoir de réunir un jour tous les frères de race dans un vaste empire serbe;

ou enfin la préoccupation déjà ancienne du sort de l'Albanie, où l'Autriche s'est habituée à envisager les avantages commerciaux, stratégiques et économiques qu'elle en pourra tirer.

Des intérêts de cette sorte réclament un degré de protection qui, dans la période de bouleversement où nous venons d'être jetés, ne peut s'évaluer tout d'un coup ni même apparaître avec netteté. On sent seulement que, dans certaines conjonctures, l'indifférence ou l'abstention ne sera pas possible, et qu'il faut se réserver le droit d'intervenir quand et comme les circonstances l'exigeront. Un père le jour où un enfant lui naît, sait-il de quelle façon devra s'exercer sa sollicitude et son autorité ? Il ne s'interdirait pourtant pas le droit d'agir selon que se dégagera l'avenir de son fils.

De même en est-il pour les intérêts, sinon vitaux du moins très importants et tout à fait légitimes, de l'Autriche en présence du nouvel ordre de choses qui s'institue dans les Balkans. Elle entend les sauvegarder contre les résolutions que prendront les États vainqueurs, sans prévoir dès à présent jusqu'où ce soin l'entraînera.

D'une guerre commencée pour obtenir des réformes administratives, il résulte aujourd'hui l'absorption totale de l'Empire dont hier encore il s'agissait seulement d'améliorer le régime. C'est un résultat qui dépasse tout ce qu'espérait le slavisme et représente pour l'Empire russe un immense succès. Devant le fait accompli et à l'exemple des autres Puissances, l'Autriche a renoncé à la doctrine définitivement périmée du maintien du *statu quo* balkanique, mais non sans cette restriction, qu'elle était seule à faire parce que sa situation la lui imposait plus spécialement, à savoir que, en dehors des questions de limites territoriales, il existe dans les Balkans un *statu quo ante* d'intérêts européens auxquels les victoires des confédérés ne peuvent porter préjudice. Que les autres États fassent, s'il leur plaît, abstraction des leurs, l'Autriche-Hongrie n'entend pas, ainsi qu'elle l'a marqué, abandonner les siens.

Elle distingue d'ailleurs nettement ses intérêts balkaniques de ceux qu'elle a dans l'Orient méditerranéen. Pour les premiers, elle s'est prononcée; pour les autres, la question reste réservée.

Selon l'opinion de l'Autriche, trois autres Puissances ont, comme elle, des intérêts spéciaux dans les Balkans : la Russie, l'Italie, la Roumanie. Par les succès militaires des États slaves, l'Empire russe obtient déjà tout ce qu'il recherchait, l'expansion de son influence morale dans la péninsule dont il ne convoitait aucune parcelle territoriale. L'Italie, à l'écart de la scène au

début, y reparaît dès maintenant pour coopérer au règlement de la question albanaise. La Roumanie se prévaut de son droit à protester contre la rupture de l'équilibre produite par l'agrandissement de la Bulgarie.

Mieux renseignée sur ses intérêts spéciaux depuis que les succès des confédérés risquent de les léser, l'Autriche prétend y veiller et les faire respecter, hors du contrôle, sinon à l'insu de l'Europe. Il ne peut lui suffire, pense-t-elle, comme à la Russie ou à la France et à l'Angleterre, d'escompter la reconnaissance des jeunes États vainqueurs et l'augmentation de clientèle qu'elle recueillerait. Il lui faut des sûretés qu'elle obtiendra amiablement des Puissances balkaniques ou qu'elle saura se faire donner, grâce à l'entière liberté d'action qu'elle est résolue à se réserver.

C'est, à ce que je crois, l'idée sur laquelle se guide la monarchie austro-hongroise, et qui à chaque instant se précise davantage pour elle-même. A l'origine, c'était la seule question du Sandjak qu'elle envisageait; puis ce furent les rapports commerciaux austro-serbes et l'ouverture de la voie vers Salonique; maintenant c'est l'équilibre des forces roumano-bulgares, le statut politique de l'Albanie, l'accès à l'Adriatique réclamé par la Serbie; les complications qui surgissent presque quotidiennement peuvent éveiller son attention sur d'autres intérêts encore, mis en péril.

Entre tous ceux que l'on perçoit dès à présent avec netteté, le plus sérieux de beaucoup paraît être la conservation parmi les sujets austro-hongrois des huit millions de Slaves du sud, croates, slovènes, bosniaques et serbes dont le loyalisme commence à être fortement attaqué. C'est vraiment une question vitale pour la monarchie que de retenir une si importante fraction de sa population. Aussi ne saurait-on lui reprocher d'adopter des mesures politiques préventives qui lui permettent de lutter, avec l'énergie nécessaire et au moment utile, contre la propagande entreprise chez elle en faveur de la plus grande Serbie. Qui peut savoir, à l'heure actuelle, quelle sera la répartition des territoires, le jeu des compensations, l'attribution des garanties avantageuses ?

Si l'on s'enquiert avec impartialité des inquiétudes qu'un avenir peut-être très proche inspire à l'Autriche-Hongrie, on doit donc reconnaître que ces sortes de craintes ne sont pas de celles dont un Empire encore puissant fasse volontairement l'aveu. Celui-ci se sent menacé, presque atteint, avant même d'avoir été attaqué. Il devait en être de même en France après 1866, quand les victoires foudroyantes de la Prusse sur cette même Autriche déséquilibraient l'Europe en quelques semaines et donnaient l'impression à notre pays, quoique toujours intact, d'être diminué par les conséquences de Sadowa. Qu'on veuille bien se souvenir des négociations équivoques qui s'ensuivirent et par lesquelles les Ministres de Napoléon III s'appliquaient à rattraper, du côté de la Belgique et du Luxembourg, un peu du prestige qu'ils avaient laissé réduire.

L'infinie complexité des questions exigerait, pour une étude de la situation présente en Autriche-Hongrie, des développements que je m'interdis. Ceux dont je m'excuse sont le résultat d'observations mises en commun avec M. Ribot, conseiller de cette ambassade, qui s'émeut comme moi d'un malentendu chaque jour grandissant. Des polémiques de presse, d'une acrimonieuse injustice des deux côtés, avivent fâcheusement le désaccord. Je souhaiterais que nos publicistes, soucieux de plus de précision, donnassent au moins l'exemple d'un jugement équitable. Ils incrimineraient moins durement la politique embarrassée d'un vieil Etat formé d'un conglomérat de nationalités, régi par des constitutions à peu près inconciliables, situé de la façon la plus dangereuse pour sa sécurité. Ils n'exalteraient pas tant la jactance d'une ligue de petits royaumes qui ne s'unirent que dans la haine de la Turquie, leur ancienne suzeraine, et dont les rivalités n'attendront peut-être pas pour éclater que les dépouilles soient partagées. La cause si désirable de l'apaisement ne pourrait qu'y gagner.

387.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 824. *Paris, 8 novembre 1912, 9 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme 516 [1].

Le Gouvernement anglais est disposé à demander aux États balkaniques s'ils acceptent la médiation sollicitée par la Turquie et à quelles conditions. Mais le Gouvernement impérial allemand déclare que la démarche de la Turquie auprès de lui a simplement consisté en une demande d'armistice, qu'elle ne peut, par conséquent, comporter à ses yeux ni intervention ni médiation et qu'on pourrait seulement dire aux États alliés que l'armistice aurait pour objet de leur permettre de traiter de la paix par l'intermédiaire des Puissances ou même directement. L'accord n'est donc malheureusement pas encore établi sur la possibilité d'une médiation.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 7 novembre, n° 381.

388.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin et Vienne.

T. nos 633, 511. *Paris, 8 novembre 1912, 10 h. 10.*

Pour Berlin : Je réponds à votre télégramme n° 402 (1).

Pour les deux postes : La France a bien été saisie, par la seconde démarche de la Turquie, d'une demande de médiation proprement dite. L'Angleterre, l'Italie et la Russie, également saisies, sont d'avis qu'on pourrait demander aux États balkaniques, sans exercer de pression sur eux, s'ils acceptent la médiation et à quelles conditions. M. Bompard, qui redoute des massacres à Constantinople et en Asie Mineure, croit que cette proposition de médiation devrait être faite d'urgence par les Puissances. Veuillez, sans qu'on puisse supposer que la France prend une nouvelle initiative, tenir le Gouvernement impérial au courant de cette situation et lui demander s'il n'a pas été, à son tour, saisi d'une demande de médiation proprement dite.

389.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 828. *Paris, 8 novembre 1912, 10 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 339 (2).

Jusqu'à hier soir, le Gouvernement russe avait insisté pour que la France l'aidât à empêcher les Bulgares d'entrer à Constantinople. J'avais répondu que je ne voyais aucun moyen de les arrêter, s'ils étaient victorieux à Tchastantinople. Il ajoutait que, d'après un télégramme de M. Sazonoff communiqué au Foreign Office par M. de Benckendorff, le Gouvernement russe ne s'opposerait pas à l'entrée des alliés à Constantinople pourvu que l'occupation de cette ville fût seulement temporaire. M. Isvolsky avait reçu la même indication par un télégramme du 6 novembre, reproduit dans le recueil de Siebert cité plus haut, p. 569, et dans celui de Stieve, II, p. 334.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 6 novembre, n° 365.

(2) Par son télégramme 339, M. Paul Cambon, répondant au 819 de Paris (voir à la date du 5 novembre, n° 357, note finale), disait que d'après les dernières nouvelles reçues de Constantinople, l'armée turque paraissait être en état de résister à Tchataldja, ce qui devait donner aux Puissances le temps de négocier avec les belligérants et de sauvegarder Con-

taldja. Mais M. Isvolsky m'a dit hier, comme le comte Benckendorff à Sir Ed. Grey, que la Russie ne s'opposerait plus à l'entrée des alliés à Constantinople, à condition que leur séjour fût provisoire.

390.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Secret. *Paris, 8 novembre 1912, 11 h. 30.*

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me voir pour me parler, à *titre privé*, de la crise balkanique.

Je lui ai fait observer que le Président du Conseil était présent au Quai d'Orsay et pourrait sans doute le recevoir; mais M. de Schoen a répondu que, n'ayant pas d'instruction pour s'entretenir avec M. Poincaré, il préférait se borner à me demander quelques renseignements et à me donner son impression personnelle.

« On est fort ému, à Berlin, m'a-t-il dit, par l'attitude que le Gouvernement serbe vient de prendre dans la question de l'accès à l'Adriatique. Le Chargé d'affaires de Serbie a déclaré à M. de Kiderlen que la Russie a promis au Gouvernement serbe son appui contre l'Autriche pour lui assurer un port sur l'Adriatique. Est-ce exact ? »

J'ai répondu : « M. Vesnitch m'a dit hier que le Gouvernement serbe avait *appris*, par une Puissance amie, que l'Autriche n'admettrait pas l'accession territoriale de la Serbie à l'Adriatique; il n'a même pas fait allusion à une promesse d'appui. Quant aux intentions véritables du Gouvernement russe, je les ignore; je sais seulement que l'accession territoriale de la Serbie à l'Adriatique est considérée, à Saint-Pétersbourg, comme une question d'une haute importance. »

— « Imaginez-vous, a poursuivi M. de Schoen, que le Chargé d'affaires de Serbie à Berlin a osé demander à M. de Kiderlen si l'Allemagne soutiendrait l'Autriche contre la Russie ! Quelle impertinence !... C'est déjà beaucoup trop qu'on puisse avoir l'idée de formuler de pareilles interrogations. »

L'Ambassadeur d'Allemagne a ensuite insisté sur le rôle conciliant que le Gouvernement de la République et la Chancellerie impériale pourraient jouer respectivement à l'égard de la Russie et de l'Autriche. « En tout cas, a-t-il conclu, il ne faut pas que l'Europe soit mise à feu et à sang pour permettre à la Serbie d'expédier ses céréales et ses porcs par l'Adriatique. »

J'ai répliqué : « Oui, les alliances ont parfois de terribles nécessités. M. Vesnitch a toutefois été plus discret envers moi que M. Boghitchevitch envers

M. de Kiderlen; il n'a pas éprouvé le besoin de me demander si la France serait fidèle à son alliance. En tout cas, vous savez que M. Poincaré n'a pas ménagé ses efforts pour sauvegarder la paix générale» [1].

391.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. nos 825, 829. Secret. Confidentiel.

Paris, 8 novembre 1912, 11 h. 35.

J'ai reçu de Berlin de longs télégrammes [2] d'où il résulte : 1° que l'Autriche se déclare décidée à interdire aux Serbes l'accès territorial de l'Adriatique; 2° que l'Allemagne est résolue à soutenir son alliée; 3° que, sous réserve de cette interdiction, l'Autriche n'ambitionne aucun agrandissement territorial et qu'elle se contenterait de garanties et d'avantages économiques; 4° que le Gouvernement allemand serait disposé à s'unir à la Russie sur la question de Constantinople, si la Russie acceptait les vues de l'Autriche. (Le Gouvernement allemand allait même jusqu'à consentir à exclure les Bulgares d'Andrinople, ce qui me paraît actuellement n'avoir plus de raison d'être). M. de Kiderlen estime qu'il y aurait ainsi une sorte de balance entre les sacrifices demandés à la Bulgarie et à la Serbie dans l'intérêt de la paix européenne.

En présence de cette situation, il ne me semble plus que nous ayons à nous préoccuper des menaces d'agrandissement territorial de l'Autriche. Elles ne renaîtraient que si l'on ne pouvait s'entendre avec le Cabinet austro-hongrois sur la question de l'Adriatique. C'est donc sur ce point particulier que doivent porter notre examen et notre effort de conciliation. Je vous serais obligé de pressentir à ce sujet le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

(1) Cf. le rapport adressé par M. de Schoen à son Gouvernement, le 9 novembre, *Grosse Politik*, vol 33, n° 12345.

(2) Voir ci-dessus à la date du 7 novembre le n° 371.

392.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Londres, Rome et Berlin.

T. nos 513, 830, 741, 635. Confidentiel.

Paris, 8 novembre 1912, 13 h. 10.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie m'a fait savoir avant hier que le Gouvernement impérial et royal consentirait à un agrandissement territorial de la Serbie aux conditions suivantes [1].

1° Le territoire serbe n'accéderait pas à l'Adriatique;

2° L'Autriche-Hongrie demanderait que la Serbie et le Monténégro ne suivissent pas une politique hostile à la monarchie et comme garantie, elle exigerait des arrangements commerciaux pour créer des intérêts communs et faciliter des bons rapports;

3° L'Albanie serait dotée d'un régime qui lui permettrait de vivre et de se développer librement;

4° La Roumanie recevrait une équitable compensation;

5° La frontière de la Bosnie subirait, sur quelques points, une rectification d'importance toute locale;

6° Les États balkaniques maintiendraient les traités de commerce existants;

7° Salonique deviendrait port franc et la liberté du transit entre ce port et l'Autriche-Hongrie serait garantie par une convention internationale.

Le comte Szecsen m'avait fait cette déclaration à titre rigoureusement secret. Il m'apprend aujourd'hui que le Gouvernement austro-hongrois a communiqué ses vues à d'autres Puissances.

Vous pourrez donc utiliser les éléments du présent télégramme dans vos entretiens avec le Gouvernement près duquel vous êtes accrédité.

(1) Voir à la date du 6 novembre, sous le n° **363**, la note relative à la communication du comte Szecsen.

393.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 633. Confidentiel. Secret. *Rome, 8 novembre 1912, 16 h. 20.*
(*Reçu :* 16 h. 40.)

En attendant le retour du marquis de San Giuliano, et en [raison] de l'influence prédominante sur la direction de la politique extérieure qu'exerce actuellement M. Giolitti, je l'ai entretenu de l'intérêt pour les deux pays de compléter leur accord méditerranéen dans le sens indiqué par votre lettre n° 906 (1). J'ai eu la satisfaction de constater que le Président du Conseil est favorable à la conclusion d'un arrangement de cette nature.

Dès que j'aurai eu l'occasion de parler avec le marquis de San Giuliano, je soumettrai à Votre Excellence mes suggestions sur la voie à suivre quant au [fond] et à la forme pour réaliser le plus tôt possible l'accord que nous désirons. L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu des instructions dans le même sens que moi et nous sommes convenus de négocier en parfait accord*.

394.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 342. Secret. *Londres, 8 novembre 1912, 16 h. 30.*
(*Reçu :* 18 h. 50.)

Réponse aux télégrammes 822 et 823 (2).

D'après Sir E. Grey, il y aurait lieu de répondre à la communication de M. de Kiderlen en le priant d'exercer amicalement son influence à Vienne pour engager le Gouvernement austro-hongrois à rester dans l'expectative vis-à-vis de la Serbie. Durant les hostilités, les occupations de territoires par les belligérants sont provisoires. L'armée serbe est, en ce moment, aux prises avec les Turcs en Albanie et peut arriver jusqu'à l'Adriatique. Ce sont des faits de guerre qui ne comportent aucune intervention étrangère. Aussi-

(1) Voir ci-dessus à la date du 25 octobre, n° 245.

* Annotation du Directeur des affaires politiques : *M. de Margerie, communiquer à Londres, parlettre.*

(2) Voir ci-dessus à la date du 7 novembre, le télégramme de Berlin n° 404 reproduit sous le n° 371 avec la note indiquant qu'il a été transmis à Londres.

tôt les hostilités suspendues et l'accord établi entre les alliés balkaniques sur les conditions de la paix, les Puissances devront se saisir de ces conditions et faire ensemble leurs objections s'il y a lieu ; il leur appartiendra de s'entendre pour que les intérêts de chacune d'elles soient ménagés. Il importerait surtout d'éviter le tête à tête entre l'Autriche et la Serbie. Le Chargé d'affaires d'Allemagne sera invité à transmettre aujourd'hui à M. de Kiderlen la réponse de Sir E. Grey. Quant à la Russie, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères prescrira à l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg de mettre confidentiellement M. Sazonoff au courant de la communication du Ministre des Affaires étrangères allemand et de la réponse qui lui sera adressée.

395.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412. *Berlin, 8 novembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 633 (1).

J'ai fait au Secrétaire d'État la communication prescrite par Votre Excellence.

Il m'a répondu que la Turquie n'avait pas fait auprès de lui d'autre démarche que celle dont il m'a parlé le 4 novembre et qui a fait l'objet de mon télégramme 397 (2). Cette démarche était si vague, m'a dit M. de Kiderlen, qu'il a dû demander à Nizami Pacha si celui-ci voulait parler d'un armistice à proposer aux alliés.

En ce qui concerne la demande de médiation proprement dite, dont Votre Excellence me fait savoir que la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie ont été saisies, l'Allemagne est disposée à s'associer à ces Puissances, si celles-ci proposent leur médiation ; mais il faudrait que la Turquie en fît la demande à l'Allemagne.

(1) Voir même jour, n° 388. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 4 novembre, n° 339.

396.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 345. Secret. *Londres, 8 novembre 1912, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h.)

Suite à mes télégrammes 342 et 343 [1].

J'ai revu Sir Ed. Grey après son entretien avec le Chargé d'affaires allemand. Il lui a fait la communication qu'il m'avait annoncée, en ajoutant que ce [serait] «a pity» de voir un conflit s'élever entre l'Autriche et la Serbie au cours de la guerre actuelle. «Aussitôt après la cessation des hostilités, a-t-il dit, on discutera les conditions d'une paix qui modifiera si complètement la situation géographique et politique de la Turquie d'Europe que toutes les Puissances devront être appelées à l'examen de ces conditions. Alors seulement seront examinées les prétentions des Serbes. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils réclament actuellement.»

En avisant M. Sazonoff de cette communication, Sir Ed. Grey lui fera dire qu'il importe de ne pas laisser chacun des États balkaniques discuter séparément ses intérêts et conclure des ententes sans la participation des Puissances. Il serait bon que la Russie donnât une indication dans ce sens au Roi Ferdinand.

397.

Note de l'ambassade russe.

Paris, 8 novembre 1912.

M. Sazonoff a remis aux Ambassadeurs de France, d'Angleterre et du Japon le texte d'un accord signé le 21 octobre (3 novembre) a. c. par M. Korostovetz avec le Gouvernement Mongol. Cet accord contient : premièrement une promesse du Gouvernement impérial d'assister le Gouvernement mongol en vue du maintien de son autonomie, autonomie comportant le droit pour ce dernier Gouvernement de ne pas admettre sur son territoire ni l'administration, ni des troupes chinoises, ni l'établissement de la colonisation chinoise; secondement, un engagement du Gouvernement mongol de ne pas conclure, à l'insu de la Russie, ni avec la Chine, ni avec d'autres Puissances, d'arrange-

(1) Le télégramme 342 est reproduit ci-dessus sous le n° 394. Par son télégramme 343, M. Paul Cambon faisait connaître que Sir Ed. Grey jugeait indispensable de communiquer à la Russie la déclaration de M. de Kiderlen.

ments en contradiction avec les principes ci-dessus; et troisièmement, un engagement du Gouvernement mongol d'accorder aux sujets russes en Mongolie la jouissance de droits spécifiés dans le protocole annexé à l'accord et résultant des traités existant entre la Russie et la Chine.

En communiquant ce document à Leurs Excellences, M. Sazonoff a ajouté que la Russie s'était vue forcée de conclure ce traité par suite du refus de la Chine de prendre vis-à-vis d'elle l'engagement de ne pas introduire en Mongolie d'administration, de force armée, ni de colonisation, — cet engagement étant considéré par le Gouvernement impérial comme une garantie contre des refus de reconnaître les droits appartenant en vertu de traités à la Russie dans les parties de la Mongolie comprises dans les provinces administrées sur le modèle de l'intérieur de la Chine.

Si la Chine adhère aux principes de l'accord actuel, le Gouvernement impérial serait prêt à ne pas faire opposition à la conclusion d'un traité entre cette Puissance et la Mongolie par lequel cette dernière reconnaîtrait la suzeraineté chinoise.

398.

COMMUNICATION DE L'AMIRAUTÉ BRITANNIQUE [1]

Faite le 8 novembre 1912.

Preamble.

Consequent upon the communications that have passed between the Foreign Offices of the two countries, a Preamble is no longer necessary.

English Channel.

The British Admiralty agree in principal with the French proposals regarding the Channel. Before detailed arrangements are made, they desire that a reply may be given to the attached paper. In the event of an emergency arising in the meanwhile they will act on Proposal II.

Mediterranean.

The Admiralty will deal with the Mediterranean question shortly, but do not wish to delay the arrangements regarding the Channel.

P. C. C.

L'Attaché naval, SAINT-SEINE.

[1] Cette communication répond aux observations et propositions françaises rédigées, en septembre 1912, au sujet de l' «avant-projet de convention navale». Cf. tome III, 3e série, n° 420. Ces documents sont extraits des Archives de la Marine.

TRADUCTION.

Préambule.

En raison des notes qui ont été échangées entre les Départements des Affaires étrangères des deux pays, un préambule n'est plus nécessaire.

Manche.

L'Amirauté britannique accepte en principe les propositions françaises concernant la Manche. Avant que des arrangements détaillés soient faits, elle désire qu'une réponse soit donnée à la note jointe. Dans le cas où une éventualité surgirait auparavant, l'Amirauté agirait d'après la proposition II.

Méditerranée.

L'Amirauté traitera la question de la Méditerranée bientôt, mais elle désire ne pas retarder les arrangements concernant la Manche.

ANNEXE I.

NOTE JOINTE À LA COMMUNICATION DE L'AMIRAUTÉ BRITANNIQUE.

En date du 8 novembre 1912.

The British Admiralty have never overlooked the value and simplicity of each Navy being responsible for the whole of one line or cordon.

But they understood that the French favoured a division of responsibility in the Straits of Dover, whereby each Navy could take a section; and this was the system arranged between the late French Attaché and Sir Arthur Wilson.

The British Admiralty are quite prepared, in principle, to adopt the second of the two methods described in the last French communication, provided that the practical difficulties can be satisfactorily arranged.

The waters in the vicinity of the French coast present exceptionnally difficult features of navigation.

With these waters the British Flottilla officers have at present insufficient practical and personal experience.

If the best results are to be obtained, it would be desirable that the British Flottillas should have facilities for exercising freely in them in order to become familiar with their hydrographic peculiarities.

Before therefore adopting definitely the 2nd method proposed by the French Ministry of Marine, the British Admiralty would like them to state their view on this point quite frankly.

The British Admiralty would of course be prepared to afford full reciprocal facilities to the French Flottillas operating on the line North of Cotentin.

It would be important that such facilities should be unostentatiously afforded and used on both sides.

P. C. C.

L'Attaché naval, SAINT-SEINE.

TRADUCTION.

L'Amirauté britannique n'a jamais fermé les yeux sur la valeur et la simplicité du procédé qui consiste à rendre chaque Marine responsable d'une ligne ou barrage.

Mais elle avait compris que la Marine française préférait un partage de responsabilité dans le Pas-de-Calais dont chaque Marine s'attribuerait une section : telle était la méthode qui avait été concertée entre le dernier Attaché naval français et Sir Arthur Wilson.

L'Amirauté britannique est, en principe, toute prête à adopter la seconde des deux méthodes proposées dans la dernière communication française, pourvu que les difficultés pratiques en puissent être résolues d'une façon satisfaisante.

Les eaux, dans le voisinage de la côte française, présentent des difficultés de navigation exceptionnelles.

Les officiers des flottilles anglaises n'ont actuellement qu'une expérience pratique et personnelle insuffisante de ces parages.

Pour obtenir les meilleurs résultats, il serait désirable que les flottilles britanniques eussent des facilités pour s'exercer librement dans les eaux françaises afin de se familiariser avec leurs particularités hydrographiques.

En conséquence, avant d'adopter définitivement la deuxième méthode proposée par le ministère de la Marine de France, l'Amirauté britannique désirerait qu'il fît connaître franchement ses vues sur ce point.

L'Amirauté britannique est, bien entendu, prête à user d'une entière réciprocité en faveur des flottilles françaises opérant au nord du Cotentin.

Il serait important que ces facilités fussent accordées sans ostentation et qu'il en fût usé discrètement des deux côtés.

ANNEXE II.

OBSERVATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION DE L'AMIRAUTÉ BRITANNIQUE (1).

Avant-propos. Conformément aux dispositions convenues entre les deux Gouvernements, la Convention navale régissant le concours des deux Marines supposées alliées ne comporte pas de préambule.

La question de la Méditerranée sera d'autre part l'objet d'une *communication ultérieure :*

1° Dans le cas où une éventualité surgirait avant que tous les détails nécessaires aient été discutés et convenus, la Marine française agirait dans la Manche d'après la proposition n° 2 de même que la Marine anglaise;

2° Le ministère de la Marine accepte le principe de la venue de flottilles anglaises dans les eaux et ports français de leur zone d'opération du temps de guerre à des intervalles d'environ trois mois avec réciprocité;

(1) Cette pièce non datée est jointe dans le dossier au document anglais.

3° Le ministère de la Marine accepte le principe de l'échange des cartes et documents nautiques concernant ces zones;

4° Le ministère de la Marine admet le principe de l'échange d'officiers et de signaleurs pour être placés en temps de guerre auprès des commandants de flottilles. Ce personnel serait désigné dès le temps de paix;

5° Le ministère de la Marine admet en principe l'établissement d'un code de signaux de reconnaissance.

399.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 347. *Madrid, 8 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 novembre.)

Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir, par sa lettre du 23 octobre dernier, n° 488, un intéressant rapport de notre Ambassadeur à Londres (1) qui, prenant texte d'un article de la *Pall Mall Gazette,* examine les conditions nouvelles que l'annexion de la Tripolitaine par l'Italie offre aux Puissances de la Triple Alliance pour exercer une action militaire contre l'Egypte.

Il est incontestable que l'occupation de l'ancienne province turque par une Puissance de la Triplice constitue un nouvel état de choses qui ne saurait laisser l'Angleterre indifférente. Avec le temps, le Cabinet de Rome pourra établir sur les côtes de la Tripolitaine des bases navales d'opération dont, s'il ne faut pas exagérer l'importance, il convient cependant de tenir compte.

Evidemment une action navale est la seule chose qui puisse créer éventuellement des préoccupations au Gouvernement britannique, car une agression par terre paraît, du moins pour très longtemps, devoir être envisagée comme à peu près chimérique. Les communications par cette voie entre l'Egypte et la Tripolitaine étaient, lorsque j'occupais des fonctions au Caire, chose à peu près impossible. Quelques voyageurs avaient tenté l'expérience et s'en étaient généralement assez mal trouvés. D'autre part, l'armée italienne a évidemment à apprendre ce qu'est une marche dans ces régions; la campagne qu'elle vient de faire ne semble pas l'avoir encore bien éduquée sur ce point.

Mais la Libye, le jour où des ports de quelque importance y auront été créés, pourra servir de point d'appui aux flottes austro-hongroises et italiennes en cas de conflit. Toutefois il faut que ces ports soient construits car, jusqu'à présent, il n'existe guère sur cette côte que des rades foraines et les navires

(1) Voir ce rapport qui est du 26 septembre dans le tome III, 3° série, n° 461.

y sont, paraît-il, constamment obligés de rester sous vapeur. Cela représente du temps et de l'argent : on peut aussi se demander si le résultat obtenu sera en proportion de l'effort déployé. Les Italiens ont déjà chez eux nombre de ports qui leur serviraient de points d'appui, si les points d'appui suffisaient pour assurer la maîtrise de la mer. C'est ce qu'ils devraient obtenir; et il ne semble pas qu'ils se fassent eux-mêmes de grandes illusions sur l'impossibilité où ils sont de se mesurer sérieusement avec la puissance maritime anglaise. On peut croire que, le jour où le conflit éclaterait, les flottes italiennes seraient beaucoup plus préoccupées de couvrir leurs côtes si étendues et si découvertes que d'aller insulter les côtes égyptiennes.

Il n'en est pas moins assez surprenant, après les discussions qui se sont fait jour il y a quelques mois dans les feuilles anglaises, de voir le Gouvernement britannique donner une suite aussi lente aux mesures que les Ministres de la Couronne avaient déclaré devoir prendre pour assurer le maintien de l'ancien état de choses dans la Méditerranée. Quelques unités navales ont bien été détachées dans ces parages, mais il semble qu'il ne soit plus question de l'établissement, qui avait alors été annoncé, des postes de torpilleurs et de sous-marins sur les côtes égyptiennes.

Ces atermoiements ne sont-ils pas le fait de l'administration libérale qui, au fond, reste assez pacifiste et ne marche que sous la pression de l'opinion publique ? Une fois cette pression détendue, on se rendort dans les sphères gouvernementales, parce que l'unité de vues n'existe pas, même entre les membres du Cabinet.

Il est probable que les choses se fussent passées tout autrement si les conservateurs avaient été à la tête des affaires. On n'y mit alors pas tant de temps ni de façons pour dépenser des millions à créer des ouvrages considérables maritimes à Gibraltar et à achever coûte que coûte la construction du port militaire de Douvres.

Du reste, si l'établissement de l'Italie en Tripolitaine peut, un jour donné, créer des difficultés à l'Angleterre en Egypte, les événements qui se déroulent actuellement dans les Balkans vont peut-être avoir pour résultat de lui enlever des préoccupations qui n'étaient certainement pas sans la hanter. En effet, la bonne amitié qui régnait entre l'Allemagne et la Turquie pouvait fort bien, dans certaines éventualités, se transformer en collaboration militaire et, dans cette hypothèse, un ou deux corps d'armée de troupes asiatiques de l'Empire ottoman se seraient facilement portées en Égypte par la voie de terre, évitant ainsi l'action navale de l'Angleterre. Qu'auraient pu faire contre ces forces, qui auraient certainement rencontré de l'appui dans le pays même, les troupes peu considérables de l'armée d'occupation britannique ? L'Égypte était perdue pour l'Angleterre presque sans coup férir : le danger était plus à redouter venant de ce côté que de celui des cuirassés italiens. L'Angleterre

le sentait bien : on a pu s'en rendre compte lors de l'affaire de la délimitation d'Akaba et aussi chaque fois qu'il a été question de relier les chemins de fer égyptiens aux chemins de fer de Palestine et du Hauran.

La défaite de la Turquie, l'impuissance et la désorganisation qui vont sans doute en résulter pour cette dernière Puissance, probablement pendant des années, délivrent l'Angleterre de toute crainte de ce côté, tout au moins pour longtemps.

400.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. 638. *Paris, 9 novembre 1912, 9 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 412 (1).

Dans la conversation que j'ai eue hier avec Rifaat Pacha, j'ai précisément eu soin de lui faire remarquer que, si la Porte désirait vraiment une médiation, il était indispensable qu'elle fît la même démarche à Berlin qu'auprès de la France, de la Russie, de l'Angleterre et de l'Italie. Je suis donc entièrement d'accord sur ce point avec M. de Kiderlen.

401.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 833. *Paris, 9 novembre 1912, 10 h.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 342, 343, 345 (2).

J'approuve entièrement les vues de Sir E. Grey et vais tenir au Gouvernement allemand un langage conforme au sien (3). J'informe le Gouvernement russe.

(1) Voir ci-dessus, 8 novembre, n° 395.

(2) Voir ci-dessus à la date du 8 novembre, n°s 394 et 396.

(3) M. Poincaré a, en effet, le 9 novembre, invité par télégramme 641 M. Jules Cambon à parler à M. de Kiderlen dans le sens indiqué.

402

Note de M. Poincaré.

Secret. *Paris, 9 novembre 1912, 17 h.*

Vu M. de Schoen.

Je lui tiens le même langage que Sir E. Grey a tenu au Chargé d'affaires d'Allemagne (voir télégramme de Londres n° 345) [1]. M. de Schoen répond qu'il croit lui-même désirable que l'Autriche ne fasse rien d'irrévocable car, dit-il, si la guerre éclatait, l'Allemagne serait derrière l'Autriche, comme la France derrière la Russie, et tout cela serait bien disproportionné à la cause : l'exportation des *porcs* serbes [2].

403.

Note de M. Poincaré.

Secret. *Paris, 9 novembre 1912, 18 h.*

Vu M. Isvolsky [3],

Je lui fais part de ma conversation avec M. de Schoen. Je lui demande de nous faire savoir le plus tôt possible les vues définitives de son Gouvernement sur le différend austro-serbe, notamment en ce qui concerne l'accès à l'Adriatique.

J'ai recommandé de nouveau à M. Isvolsky d'indiquer au Gouvernement impérial que toute initiative isolée serait contraire aux principes de l'alliance.

404.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 415. *Berlin, 9 novembre 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 636 [4] et 638 [5].

Le Secrétaire d'État est d'accord avec Votre Excellence au sujet de la

(1) Voir à la date du 8 novembre, n° 396.

(2) Cf. le récit fait de cet entretien par M. de Schoen dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12356.

(3) Il y a dans *Un Livre noir*, II, p. 568, un télégramme de M. Isvolsky relatif à cet entretien du 9 novembre, mais seule la fin de l'entretien y est rapportée.

(4) Télégramme circulaire du 8 novembre relatant une visite de l'Ambassadeur de Turquie qui craint des troubles en cas que les Bulgares entrent à Constantinople et demande quel accueil font les Puissances à la demande de médiation du Gouvernement ottoman.

(5) Télégramme du 9 novembre, ci-dessus reproduit, n° 400.

demande de médiation de la Turquie. Il m'a lu la note qui lui a été remise par l'Ambassadeur de Turquie lorsque celui-ci a fait la première démarche dont je vous ai rendu compte par mon télégramme du 4, n° 397 (1). J'adresserai à Votre Excellence copie de cette note turque qui était extrêmement vague ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme 412 (2). Depuis, la Turquie n'avait fait aucune démarche auprès du Gouvernement allemand. Hier seulement, 8 novembre, l'Ambassadeur de Turquie a remis au Secrétaire d'État une note verbale ainsi conçue : « Le Gouvernement impérial ottoman demande aux grandes Puissances leur médiation collective en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de paix. »

D'autre part, dans l'après-midi, le Secrétaire d'État a reçu une déclaration aux Puissances de Gabriel Effendi, dont le sens est conforme au langage que Rifaat Pacha a tenu hier à Votre Excellence. Cette déclaration est un appel aux Puissances qui, aux yeux de M. de Kiderlen, constitue une demande d'intervention en vue d'arrêter la marche des armées bulgares. Elle indique que, si le Roi de Bulgarie entrait à Constantinople, il pourrait en résulter des massacres de chrétiens dans tout l'Empire turc et elle cherche évidemment à repousser toute responsabilité dans ces catastrophes.

Le Secrétaire d'État trouve les deux démarches que la Turquie a faites hier contradictoires. La première est une demande de médiation. La seconde est une demande d'intervention que le Secrétaire d'État considère comme une répétition de celle que Votre Excellence a déjà repoussée. Le Secrétaire d'État est d'avis qu'il faut que la Porte fasse connaître nettement ce qu'elle veut.

D'après lui, les Puissances peuvent donner suite à la demande de médiation : elles devraient agir simultanément et non collectivement. Au contraire elles ne peuvent pas donner suite à la demande d'intervention, car il ne croit pas qu'aucune d'elles ait l'intention d'empêcher par la force les Bulgares de poursuivre leurs succès. Le Secrétaire d'État va télégraphier à l'Ambassadeur d'Allemagne dans ce sens (réponse affirmative sur la médiation, négative sur l'intervention), et il donnera pour instruction à M. de Wangenheim d'attendre pour faire cette communication à la Porte que ses collègues aient, de leur côté, reçu les instructions de leurs Gouvernements respectifs.

(1) Voir ci-dessus, n° 339. — (2) Voir ci-dessus à la date du 8 novembre, n° 395.

405.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 417. Absolument secret. Confidentiel.

Berlin, 9 novembre 1912, 18 h. 15.

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Au sujet du télégramme 393 [1].

Mon collègue de Russie est venu me voir ce matin et me faire connaître qu'à Saint-Pétersbourg on craignait qu'il n'eût dépassé la pensée du Gouvernement russe en faisant près du Gouvernement allemand la démarche dont je vous ai rendu compte par le télégramme ci-dessus visé.

Il m'a prié de télégraphier à Votre Excellence que cette démarche ne comportait ni une proposition ni même une communication officielle, mais simplement une conversation privée.

Je lui ai répondu que je l'avais présentée ainsi, mais que j'aurais soin de marquer de nouveau à Votre Excellence le caractère de sa démarche, car il importe qu'il n'y ait entre nous aucun malentendu. J'ai eu l'impression que Saint-Pétersbourg regrette une démarche qui comporte de la part de la Russie des résolutions différentes de celles qu'elle envisage aujourd'hui et que le Gouvernement russe eût préféré que nous ne les connussions pas.

406.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 569. *Péra, 9 novembre 1912, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 664 [2]. Le Ministre des Affaires étrangères m'a communiqué le texte des instructions adressées à ses Ambassadeurs à Berlin et à Vienne, aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg et à Londres, au sujet de la médiation, et envoyées en même temps qu'à Rifaat Pacha. Elles leur

(1) Voir à la date du 4 novembre, n° 333.

(2) Télégramme circulaire du 8 novembre relatant une visite de Rifaat Pacha qui insiste sur l'urgence d'une médiation pour empêcher de graves désordres.

prescrivent de la demander dans les mêmes termes qu'à Votre Excellence et qui sont les suivants : «Le Gouvernement ottoman demande aux grandes Puissances leur médiation collective en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de la paix.» Les Ambassadeurs de Turquie à Berlin et à Vienne ont télégraphié qu'ils s'étaient acquittés de cette mission, à Berlin auprès de M. de Kiderlen qui a manifesté la crainte que les États balkaniques déclinent la médiation de l'Europe, et à Vienne auprès d'un chef de section qui a répondu qu'il transmettrait la demande au comte Berchtold à Budapest.

407.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 634. Très confidentiel. *Rome, 9 novembre 1912, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Les conditions présentées par l'Autriche, considérées dans leur ensemble, constitueraient, si elles étaient maintenues, un protectorat autrichien sur les États de la péninsule balkanique; si elles étaient connues ici du public, elles produiraient la plus profonde et la plus défavorable impression.

M. Giolitti, avec qui j'en ai causé discrètement à titre confidentiel, considère qu'un régime autonome pour l'Albanie serait la solution indiquée. Il estime que la Serbie pourrait se contenter d'un accès à la mer Adriatique par la voie du territoire monténégrin. Par contre, il ne conçoit pas comment l'Autriche peut valablement exiger de la Serbie et du Monténégro, à titre de garantie, un régime commercial qui ferait de ces deux États une dépendance de l'Empire austro-hongrois. De même, il ne voit pas la possibilité de faire garantir à ce dernier la liberté de transit à Salonique par une convention internationale. Le Président du Conseil considère que, quels que soient les arrangements commerciaux qui interviendront entre les États balkaniques et les Puissances, ils devront se baser sur l'égalité pour tous et le principe de la porte ouverte.

408

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 834. *Paris, 9 novembre 1912, 23 h. 35.*

M. Tittoni m'a dit aujourd'hui qu'il allait conseiller à son Gouvernement d'agir à Berlin, dans le même sens que Sir E. Grey et moi [1], pour que le Gouvernement allemand engage le Gouvernement autrichien à ne rien faire d'irréparable pendant le cours des hostilités et à ne pas entamer de tête à tête avec la Serbie.

409.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 349. Confidentiel. *Madrid, 9 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 novembre.)

Le retard apporté à la conclusion de notre accord marocain avec l'Espagne [2] commence à produire ici quelque sensation. Après la nouvelle, peut-être un peu imprudemment lancée par le Gouvernement espagnol, que les deux États étaient d'accord et qui remonte aujourd'hui à quinze jours, on a attendu, avec une certaine patience, les événements balkaniques contribuant à détourner l'attention du public; mais, depuis deux jours, des bruits pessimistes commencent à circuler; on raconte que de sérieuses divergences de vue ont surgi entre les Cabinets de Paris et de Madrid, qu'elles portent sur des questions de fond beaucoup plus que sur des questions de forme. On m'assurait qu'une bonne partie de ces informations venaient de Paris. En tout cas, le ministère d'État observe un silence qu'il aurait bien fait de garder toujours. Les nombreux journalistes qui peuplent les couloirs du ministère d'État, presque journellement, mais particulièrement le jour de l'audience diplomatique, prétendent avoir remarqué que, contrairement à l'usage adopté par cour-

(1) Voir ci-dessus, n° 402, la note de M. Poincaré sur son entretien avec M. de Schoen.

(2) Depuis le 25 octobre, un accord de principe était réalisé (voir ci-dessus, n° 238). Mais il avait fallu procéder au collationnement des textes. Le Conseil des ministres espagnol avait demandé diverses modifications de rédaction, qui avaient rendu nécessaire un nouvel échange de dépêches et de télégrammes entre Madrid et Paris.

toisie envers les collègues, mon entretien d'hier avec le marquis d'Alhucemas a été particulièrement long et que celui-ci a paru hier, dans l'après midi, très préoccupé; on faisait la même remarque en ce qui concerne le Président du Conseil.

Quoi qu'il en soit, bon nombre de personnes recommencent à dire que l'entente avec la France est décidément chose impossible; de là à assurer qu'il faut chercher appui ailleurs, il n'y a qu'un pas et d'aucuns voudraient le franchir. M. Garcia Prieto m'a assuré hier qu'un député de l'opposition carliste lui avait annoncé pour lundi une question sur le retard apporté au « paraphage » de la convention marocaine; il m'a demandé de lui dire ce qu'il fallait faire. J'ai répondu que cela ne me regardait pas, que j'étais bien obligé de constater que de graves divergences venaient de surgir entre nous et que j'ignorais absolument jusqu'où elles pourraient nous entraîner. Je crois qu'il va tâcher de faire retarder de quelques jours la question. Mais cela n'empêche pas les commentaires et le seul fait que le Ministre d'État demandera l'ajournement de la question va donner un nouvel aliment aux pronostics pessimistes.

Le premier résultat de cette situation, c'est la reprise de la campagne que l'Allemagne mène contre nous. La question des fournitures militaires, dont je rends compte à Votre Excellence sous le n° 344 [1], montre assez les moyens d'action de cette Puissance à Madrid. D'autre part, notre rapprochement avec le Cabinet de Madrid est l'objet d'attaques dans une partie de la presse qui, pour des motifs sonnants, est dans des rapports fréquents et intimes avec l'ambassade impériale. J'ai déjà eu l'occasion de signaler à Votre Excellence le double jeu en Espagne de la Chancellerie allemande à l'occasion de nos affaires marocaines. Si l'accord se fait, l'Allemagne l'acceptera et cherchera à en faire bénéficier ses intérêts économiques, commerciaux et financiers. Si l'entente n'est pas possible entre Paris et Madrid, alors l'Allemagne cherchera, comme elle l'a déjà fait, à se créer des appuis sérieux ici et à se servir de l'Espagne pour en faire une sorte d'Italie attachée à nos flancs et qui pourra, le jour nécessaire, être utilisée pour créer des complications au Maroc et ailleurs.

Il semble que ce soit sur des informations touchant les difficultés qui ont surgi ces temps-ci que les personnes plus ou moins à la solde de l'Allemagne ont repris une campagne assoupie depuis plusieurs mois. Le terrain choisi pour le début est la nouvelle lancée, depuis deux ou trois jours, qu'une fois

(1) A la suite d'un concours auquel avaient pris part la maison Schneider et la maison Krupp, une commande de canons de siège paraissait devoir être adjugée à la maison allemande, bien que la commission d'expérience eût donné un avis favorable au Creusot. M. Geoffray, dans sa dépêche n° 344 du 8 novembre, signalait le fait, à la suite d'une plainte adressée par le représentant du Creusot à Madrid à l'attaché militaire français.

l'accord signé, les deux Gouvernements engageraient des négociations en vue de contracter une alliance générale. Depuis hier, les journaux « sympathiques » au Cabinet de Berlin, sont entrés en campagne. Le Ministre d'État a été questionné et, s'étant borné comme de juste à répondre qu'il ne savait rien de cette nouvelle, la *Mañana* et d'autres feuilles, jusqu'à la *Epoca*, généralement plus réservée en ces matières, publiaient les unes des articles, les autres des entrefilets pour démontrer que l'Espagne n'a nullement besoin de contracter une alliance avec qui que ce soit et qu'il est bien préférable pour ses intérêts de se tenir en dehors de tout groupement de Puissances. Attendons nous d'ici quelques jours à voir paraître des articles faisant plus ou moins directement l'éloge de l'Allemagne, de sa civilisation et de sa force.

410.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 519. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 novembre 1912, 7 h. 10.*
(*Reçu :* 9 h. 55 m.)

Le Gouvernement russe a décidé de retenir jusqu'au 31 décembre, comme la loi lui en donne le droit, la classe actuellement libérable. Dans les trois dernières années, la libération avait eu lieu au mois d'octobre par mesure d'économie. Le fait qu'il n'en est pas de même cette année ne saurait aucunement, dit M. Sazonoff, être interprété comme une mesure de mobilisation.

411.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 517, 518. *Saint-Pétersbourg, 10 novembre 1912, 7 h. 2.*
(*Reçus :* 10 h. 30, 9 h. 55.)

En présence de la situation qu'indiquent vos télégrammes 824 [1] et 826 [2], M. Sazonoff considère que nous n'avons qu'à laisser tomber la médiation jusqu'à ce qu'elle nous soit demandée par les États balkaniques. Il souhaiterait maintenant que l'Europe n'eût à intervenir que lorsque ces États

(1) Voir à la date du 8 novembre, n° 387.

(2) Télégramme circulaire du 8 novembre relatant une visite de l'Ambassadeur de Turquie : le Gouvernement ottoman redoute des troubles à Constantinople et en Asie Mineure, en cas que les Bulgares entrent à Constantinople, et demande une réponse aux démarches tentées par lui en vue d'obtenir la médiation des Puissances.

auront nettement publié leurs prétentions et leur plan de partage. C'est avec déplaisir qu'il voit la question de l'accès des Serbes à l'Adriatique se poser séparément, alors que ce n'est qu'un des côtés de la question albanaise et balkanique. Il y a là une manœuvre habile pour tenter d'amener la désunion. Pousser la Serbie vers la mer Egée, c'est vouloir la brouiller avec les Bulgares et les Grecs, et d'ailleurs, là, il n'y a pas de populations serbes. Les Serbes sont du côté de l'Adriatique, comme le prouvent déjà les Monténégrins, et, depuis quatre ans, tous les amis de la Serbie l'ont encouragée dans ses projets de chemin de fer Danube-Adriatique. Mais la Russie n'a jamais garanti à la Serbie la sortie sur l'Adriatique. M. Sazonoff a promis de se faire l'avocat de sa cause pour le port de Saint-Jean, jamais rien d'autre, et il s'inquiète fort de voir les Serbes annoncer qu'ils marchent sur Durazzo.

Il ne leur ménage pas son blâme, mais craint de n'être pas écouté. Les Serbes, dit-il, « sont pris d'une espèce de vertige ». Néanmoins, en raison du sentimentalisme slave en Russie, M. Sazonoff ne cache pas que si les Serbes arrivaient à la mer, et si l'Autriche attaquait les Serbes, il ne pourrait pas, malgré tout son amour pour la paix, retenir les Russes. Il ne se dissimule pourtant pas l'imprudence que les Serbes commettraient en provoquant un conflit. Il n'a aucune raison de croire que les Bulgares leur prêteront un appui ferme et il compte mander le Ministre de Bulgarie pour le sonder expressément à ce sujet. Il voudrait vous voir également donner à Sofia le conseil de prêcher la sagesse aux Serbes. Il souhaite aussi que, tout en ménageant l'amour-propre serbe, vous puissiez parler au Ministre de Serbie, « avec toute votre autorité » et faire parler à Belgrade, mais « sans que les journaux en parlent car dès qu'une question est prise dans la presse, elle est compromise. » Il y a trois ou quatre jours, l'Ambassadeur d'Autriche est venu trouver M. Sazonoff pour lui faire part des vues de l'Autriche [1]. Le Ministre russe des Affaires étrangères a insisté spécialement sur le devoir qui incombe à toutes les Puissances de ne pas retomber dans la faute commise en 1878 et de créer dans les Balkans un nouvel ordre de choses véritablement conforme aux aspirations légitimes des peuples balkaniques. L'Ambassadeur d'Autriche a exposé que l'Autriche voulait une Albanie aussi grande que possible, à quoi M. Sazonoff a répondu que lui la désirait aussi petite que possible et surtout avec un *hinterland* peu profond.

En ce qui concerne Constantinople, M. Sazonoff paraît se résigner à l'entrée des Bulgares dans cette ville, mais il ne veut pas même envisager l'hypothèse où ils seraient tentés d'y rester. On le sent très attentif à ne pas froisser les Bulgares et à ne pas les tourner contre la Russie, alors que, par une politique de surenchère, l'Autriche les pousse vers Constantinople.

(1) Voir à ce sujet dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, les pièces n°s 4283 et 4284.

Annotation de M. Poincaré.

M. Isvolsky me dit : « M. Sazonoff a déclaré au comte Pourtalès que la Russie n'avait pas encore pris de décision en ce qui concerne le port sur l'Adriatique. Il y aurait, non une, mais plusieurs solutions à cette question.

« La Russie est disposé à étudier ces solutions dans un sens de conciliation et en corrélation avec les autres questions : par exemple, celle des limites et de l'organisation d'une Albanie autonome, côtière, ainsi que celle d'une garantie suffisante des intérêts économiques de l'Autriche.

« En général, il serait désirable d'éviter d'envenimer cette question, et même de ne pas résoudre d'avance telle ou telle autre question particulière.

« M. Sazonoff a attiré l'attention du comte de Pourtalès sur une éventualité : c'est-à-dire la possibilité d'une démarche catégorique des Puissances de la Triple Alliance, avec une déclaration solidaire, concernant une décision qui devrait être acceptée, car une répétition de la démarche faite en 1909 dans les circonstances actuelles, est impossible et pourrait amener la guerre. »

M. Sazonoff a, en outre, télégraphié au Ministre russe à Belgrade [1] :

« La question de l'issue de la Serbie sur la mer Adriatique a pris, dans ces derniers jours, une direction qui nous inspire de sérieuses inquiétudes. Nous restons disposés à prêter à la Serbie notre appui diplomatique le plus actif, avec la France et l'Angleterre ; mais l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie s'opposent à l'invasion territoriale de la Serbie à la côte Adriatique. Il ne faut pas envenimer le conflit jusqu'à provoquer une guerre européenne. Nous considérons d'autant moins opportun le ton de quelques-uns des représentants serbes à l'étranger. Nous savons que le Chargé d'affaires serbe à Berlin a dit à M. de Kiderlen que les Alliés ont déjà fait le partage entre eux de toute la côte Adriatique et que la Serbie peut compter sur l'appui, non seulement de la Bulgarie, mais aussi de la Russie. Nous considérons comme inadmissible une déclaration pareille en notre nom. Le traité d'alliance ne donne pas à la Serbie le droit de compter sur l'aide armée de la Bulgarie dans la question d'une issue sur la mer Adriatique. Les pertes de la Serbie et de la Bulgarie au cours des opérations de la guerre vouent d'avance à un échec une collision de ces pays avec l'Autriche. Une marche de l'armée serbe dans la direction de Durazzo, à l'occupation duquel l'Autriche ne consentira évidemment pas, indique aussi de la part de la Serbie un entraînement pouvant amener des résultats dangereux. Veuillez faire comprendre à M. Pachitch que la Serbie ne doit pas nous rendre difficile notre rôle d'avocat de sa cause. Dans la question d'une issue de la Serbie sur la mer Adriatique, nous faisons une distinction entre le but et les moyens. Le but est une garantie aussi complète que possible de l'indépendance économique de la Serbie. Le moyen, c'est la sortie sur la mer Adriatique ou bien par des acquisitions territoriales sur la côte, ou bien par une garantie de ses communications avec tel autre port à l'aide d'un chemin de fer, et dans des conditions analogues à celles que pouvait acquérir l'Autriche, concernant le transit de ses marchandises jusqu'à Salo-

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff reproduit en traduction allemande dans le recueil déjà cité de Siebert, p. 577, et dans celui de Stieve, II, p. 339.

nique. Une concession de la Serbie dans la question de l'acquisition d'un port adriatique donnera la possibilité d'insister sur d'autres conditions, par exemple sur l'agrandissement territorial de la Serbie vers le sud, et sur le rétrécissement aussi fort que possible du territoire albanais. Si l'Autriche ne voit pas qu'il est de son intérêt d'assurer une paix durable dans les Balkans, il nous semble que la Serbie, qui sortira d'une guerre très courte avec des acquisitions auxquelles elle ne pouvait pas même rêver, doit comprendre que par de trop grandes demandes, elle ne ferait que compromettre les résultats. Il est dans l'intérêt de la Serbie de ne pas mettre en avant des exigences dont le naufrage l'atteindra d'autant plus dans son amour-propre. Signé : Sazonoff. »

412.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 643. Très confidentiel. *Paris, 10 novembre 1912, 11 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 417 (1).

Vous m'aviez très exactement dit que la communication russe avait été faite à titre privé, et c'est dans ce sens que j'en ai moi-même parlé à M. Isvolsky. Mais lorsqu'auparavant le Gouvernement de Saint-Pétersbourg nous avait soumis le même programme, je lui avais fait observer qu'à mon avis il était imprudent de prendre une pareille initiative et je lui avais déconseillé d'y persister. J'ai donc d'autant plus regretté la communication russe à Berlin que, d'une part, le Gouvernement impérial a, avec raison, abandonné ensuite son idée d'interdire aux Bulgares la possession définitive d'Andrinople et que, d'autre part, le Gouvernement austro-hongrois a, le lendemain, lui-même révélé son propre programme. C'est ce que j'ai indiqué à l'Ambassadeur de Russie, et ce qui explique la démarche dont vous avez été l'objet.

413.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n^{os} 830, 831, 832. Confidentiel.

Paris, 10 novembre 1912, 13 h. 20, 15 h. 15, 15 h. 45.

M. Sazonoff a adressé, le 7 novembre, aux agents russes à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné, l'instruction de demander aux États balkaniques s'ils

(1) Voir à la date du 9 novembre, n° 405.

accepteraient une médiation collective des Puissances. Cette démarche devait être opérée aussitôt que leurs collègues auraient reçu la même instruction. Or, M. Isvolsky m'a lu hier un télégramme (1) par lequel M. Sazonoff lui fait savoir que l'instruction aux agents russes de la péninsule balkanique n'a été envoyée qu'en conformité d'une *proposition* qui lui aurait été transmise en votre nom par M. Doulcet et afin de ne pas se séparer du Gouvernement français.

Je ne réussis pas à m'expliquer comment vous auriez pu présenter à M. Sazonoff sous la forme d'une *proposition* ma communication relative à la médiation. Je n'ai pris ni voulu prendre aucune initiative. Je me suis borné, dans mon télégramme n° 815 (2), à dire que j'étais prêt à me concerter avec les Puissances, et quand, quelques jours après, M. Sazonoff m'a demandé de faire par moi-même et par avance la démarche (voir votre télégramme n° 512 (3)), je vous ai répondu que je croyais préférable une démarche simultanée des Puissances.

D'autre part, M. Sazonoff prétend tenir de M. Doulcet « que le Gouvernement ottoman aurait déclaré à M. Bompard que la Turquie était prête à accepter toutes les exigences territoriales des États balkaniques, si l'armée bulgare n'entrait pas à Constantinople » et il regrette que le Gouvernement de la République n'ait pas transmis cette déclaration à Sofia.

Or, dans les propos que le Ministre des Affaires étrangères de Turquie a tenus le 5 novembre à notre Ambassadeur et dont je vous ai donné connaissance par mon télégramme n° 818 (4), il n'y avait aucun engagement du Gouvernement ottoman et je ne vous ai chargé d'aucune communication à ce sujet.

414.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 576. *Péra, 10 novembre 1912, 14 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 45.)

Le Gouvernement ottoman, qui comptait sur la médiation de l'Europe pour amener la cessation des hostilités avant l'entrée des Bulgares à Constanti-

(1) Les recueils de documents russes publiés jusqu'ici ne contiennent pas ce télégramme, mais il y est fait allusion dans un télégramme de M. Isvolsky du 9 novembre reproduit dans le recueil de Stieve, vol. II, p. 340.

(2) Télégramme circulaire du 5 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 353.

(3) Voir ci-dessus à la date du 6 novembre, n° 368.

(4) Télégramme circulaire du 6 novembre transmettant à divers postes le télégramme de Constantinople du 5 reproduit sous le n° 356.

nople, n'a plus en elle qu'une faible espérance. Il fonde aujourd'hui ses meilleures espérances sur l'Autriche-Hongrie. Il peut paraître étrange, à première vue, qu'il se félicite du refus de cette Puissance de déclarer qu'elle n'a aucune vue sur le territoire de l'Empire ottoman ; tel est cependant le cas ; il escompte en effet que les ambitions autrichiennes contrecarreront celles des États balkaniques et que de leur choc résultera un conflit de nature à détourner les Bulgares du chemin de Constantinople. Au point où en sont les choses, le Gouvernement ottoman voit son avantage dans toute complication européenne, quelle qu'elle soit.

Il convient d'ajouter que Vienne et Berlin s'appliquent à rendre suspecte à la Turquie la médiation à laquelle Votre Excellence pousse l'Europe. On la lui représente comme conçue uniquement dans le sens des aspirations russes. Il est d'ores et déjà entendu entre les Puissances de la Triple Entente, y dit-on, que l'Empire ottoman ne conservera plus en Europe que Constantinople et le rayon nécessaire pour couvrir les détroits, et tous leurs efforts portent sur l'exclusion de l'Autriche du partage des dépouilles. La conclusion à tirer de ces discours est que la Turquie a été perdue le jour où elle s'est éloignée des Puissances de l'Europe centrale, et qu'elle doit retourner à elles pour sauver ce qui peut encore être sauvé.

Mon collègue austro-hongrois ne cesse pas ici de répéter qu'il n'y a rien à attendre du concert européen et qu'une seule Puissance peut aisément faire ce qui est impossible à toutes réunies [1].

415.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 638, 639. Très confidentiel. *Rome, 10 novembre 1912, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 35, 21 h.)

Le marquis de San Giuliano, avec lequel je me suis entretenu sommairement des circonstances de son voyage à Berlin, m'a dit que ses conversations avaient été consacrées à la crise orientale et particulièrement à la question serbe. « Je rapporte, a-t-il dit, la conviction absolue que rien ne pourra induire l'Autriche à renoncer à son opposition absolue à l'octroi d'un port serbe dans l'Adriatique et qu'elle est résolue à s'y opposer par tous les moyens. Il faut bien reconnaître que les circonstances de la guerre sont tellement désastreuses

[1] Cf., sur l'attitude des ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie à Constantinople, le rapport de M. de Wangenheim reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, n° 12364.

pour les intérêts extérieurs de l'Empire austro-hongrois qu'il serait sage de ne pas le pousser à bout et de lui donner satisfaction sur ce point. Quant à ses autres prétentions d'ordre économique, je ne crois pas qu'il les maintienne. Ce ne serait d'ailleurs l'intérêt de personne qu'il eût dans les Balkans une situation économique privilégiée. Pour ce qui concerne la Serbie, l'Autriche adhérerait, je crois, à ce qu'elle obtienne des garanties de communication avec la mer Egée ou sur la mer Adriatique à travers un territoire étranger.

J'ai demandé au Ministre qu'elle était dans cette conjoncture la position de l'Italie. «Elle est simple, me répondit-il. Nous sommes engagés, par la convention Visconti-Venosta de 1901 avec l'Autriche, à maintenir l'intégrité territoriale de l'Albanie et, en cas de déchéance de la nationalité ottomane, à assurer son autonomie à cette province. Nous sommes donc tenus par nos engagements à ne pas nous prêter au morcellement de la nationalité albanaise que comporterait par exemple la possession de Durazzo par la Serbie. Nous nous prêterons d'ailleurs de toutes nos forces à amener un arrangement qui constituerait pour la Serbie une compensation suffisante.»

416.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 640. *Rome, 10 novembre 1912, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

L'Ambassadeur de Russie a informé ce soir, par une note, le Ministre des Affaires étrangères que l'Ambassadeur d'Allemagne avait fait savoir à M. Sazonoff que le Gouvernement allemand appuyait l'opposition de l'Autriche à un port serbe dans la mer Adriatique; que M. Sazonoff avait répondu qu'il examinerait dans un esprit conciliant le moyen de résoudre cette question, mais avait tenu à informer le comte de Pourtalès que la Russie n'admettrait pas que des décisions fussent prises par les États de la Triple Alliance en dehors des autres Puissances par rapport aux Balkans, et que, si une démarche analogue à celle entreprise par l'Allemagne à Saint-Pétersbourg en 1908 [1] au sujet de la Bosnie et Herzégovine était faite, ce serait la guerre.

[1] Allusion à la démarche prescrite par un télégramme du prince de Bülow à M. de Pourtalès le 25 mars 1909 (v. *Grosse Politik*, vol. 26, II, pièce n° 9460).

417.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 669. *Paris, 11 novembre 1912, 10 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 576 [1].

L'Ambassadeur de Turquie a de nouveau insisté auprès de moi en faveur de la médiation. Je lui ai répondu que la France ne pouvait prendre aucune initiative et qu'elle devait se borner à se concerter avec les Puissances. Je n'ai donc pas laissé à mon interlocuteur l'impression que la France poussât à une médiation et vous pouvez, dans vos conversations, démentir les allégations des représentants de la Triple Alliance. Aucun programme n'a, d'ailleurs, encore été établi entre les Puissances de la Triple Entente.

418.

Note du Département [2].

Paris, 11 novembre 1912, 11 h. 30.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu dire que le comte Berchtold avait prescrit à ses Ministres auprès des États balkaniques de se joindre à ses collègues, lorsque ceux-ci auraient reçu des instructions analogues, pour faire, auprès des Gouvernements respectifs, une démarche pour leur demander s'ils seraient disposés à accepter une médiation et quelles conditions ils y mettraient.

Urgent. — Le Ministre estime que, dans ces conditions, il y a lieu de donner des instructions analogues à nos agents.

(1) Voir à la date du 10 novembre, le n° 414. — (2) De la main de M. Daeschner.

419.

Note du Département.

Paris, 11 novembre 1912.

L'Ambassadeur d'Autriche étant venu voir le Président du Conseil ce matin, M. Poincaré l'a mis sommairement au courant des dispositions de la Russie (entretien de M. Isvolsky du 10 novembre [1]), il a ajouté : « dans ces conditions, que l'Autriche ne fasse rien d'irréparable. »

L'Ambassadeur d'Autriche a fait observer que son Gouvernement ne pouvait laisser s'établir un état de fait qui serait considéré comme définitif.

M. Poincaré a répondu qu'une situation résultant de faits de guerre ne saurait constituer un règlement définitif et pouvait toujours être soumise à revision après la conclusion de la paix.

Le comte Szecsen a marqué sa satisfaction de cette assurance et *a déclaré qu'il en prenait acte.*

M. Poincaré a insisté sur ce qu'il ne formulait aucune opinion sur l'issue des événements actuels et sur les résultats de la guerre, mais qu'il était évident que les Puissances auraient à faire valoir leurs observations sur les modifications territoriales qui s'élaborent en ce moment [2].

P.-S. Il y aurait lieu de mettre brièvement au courant de cette conversation les postes intéressés [3].

420.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Belgrade, 11 novembre 1912, 13 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

Le Ministre de Bulgarie me dit que son Gouvernement est entièrement solidaire de la Serbie dans ses prétentions à une issue sur l'Adriatique et en général dans son attitude à l'égard de l'Autriche. M. Daneff, qui vient de partir pour Pest, devra insister sur cette solidarité dans ses entretiens avec

(1) Voir au sujet de cet entretien le télégramme adressé à Londres et à Pétersbourg, ci-dessous reproduit sous le numéro 421.

(2) Cf. le télégramme du comte Szecsen reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4372.

(3) Cette communication a été faite. Télégramme circulaire, 11 novembre, 21 heures.

le comte Berchtold. M. Tocheff m'exprime la crainte que la Grèce, docile aux influences anglo-autrichiennes qui n'ont cessé de la guider dans la présente crise, ne limite ses prétentions territoriales dans le but de faciliter la création des deux principautés de Macédoine et d'Albanie. Le Chargé d'Affaires de Grèce me dit qu'à sa connaissance son Gouvernement n'aspire pas à remonter, au delà de [l'Epire], le long de la côte de l'Adriatique.

421.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

Très confidentiel. Secret.

T. nos 837, 838 et 839.
T. nos 835, 836 et 837.

Paris, 11 novembre 1912, 15 h. 45, 16 h. 35, 16 h. 45.

J'ai demandé avant-hier à l'Ambassadeur de Russie de me faire connaître, dans le plus bref délai, les vues définitives du Gouvernement impérial sur le différend austro-serbe.

M. Isvolsky m'a lu hier soir un télégramme (1) qu'il venait de recevoir de M. Sazonoff et que je résume ci-après :

M. Sazonoff a déclaré à l'Ambassadeur [d'Allemagne (2) que la Russie n'avait pas encore pris de décision en ce qui concerne l'accès territorial de la Serbie à la mer Adriatique.

Il y a, non pas une, mais plusieurs solutions à la question. Le Gouvernement impérial est disposé à étudier ces solutions dans un sens de conciliation et en corrélation avec les autres problèmes que pose la crise balkanique. Avant tout, il faut éviter d'envenimer la question du port serbe sur la côte Adriatique ; il importerait, de même, de ne pas chercher à résoudre d'avance telle ou telle question particulière.

M. Sazonoff a appelé l'attention du comte de Pourtalès sur l'intérêt de premier ordre qu'il y a à ce que les Puissances de la Triple Alliance s'abstiennent de notifier solidairement telle ou telle décision qui devrait ensuite être acceptée par l'Europe ; car, dans les circonstances actuelles, une répétition de ce qui s'est passé en 1909, risquerait d'amener la guerre.

(1) Voir ci-dessus, n° 411, l'annotation de M. Poincaré.

(2) Cf. le télégramme du comte de Pourtalès à son Gouvernement dans *Grosse Politik*, vol. 33, n° 12351.

M. Sazonoff a en outre télégraphié au Ministre de l'Empereur à Belgrade [1].

« La question de l'accès territorial de la Serbie à la mer Adriatique a pris, dans ces derniers jours, une direction qui nous inspire de sérieuses inquiétudes.

« Nous restons disposés à prêter à la Serbie, d'accord avec la France et l'Angleterre, notre appui diplomatique le plus actif. Mais il ne faut pas envenimer le différend au point de déchaîner une guerre européenne.

« Nous considérons comme inadmissible que le Chargé d'affaires de Serbie à Berlin ait pu déclarer à M. de Kiderlen que les Confédérés balkaniques ont déjà partagé entre eux tout le littoral adriatique et que le Cabinet de Belgrade peut compter sur l'appui de la Russie.

« Veuillez faire comprendre à M. Pachitch que le Gouvernement serbe ne doit pas nous rendre trop difficile notre rôle d'avocat de sa cause. Dans la question de l'accès de la Serbie à la mer Adriatique, nous distinguons entre le but et le moyen. Le but, c'est une garantie aussi complète que possible de l'indépendance économique de la Serbie. Le moyen, c'est le débouché sur la mer Adriatique, soit par un prolongement territorial, soit par une garantie des communications avec la mer par une voie ferrée et dans des conditions analogues à celle que pourrait obtenir l'Autriche pour assurer le libre transit de ses marchandises jusqu'à Salonique. »

M. Sazonoff conclut à ce que le Gouvernement serbe se montre conciliant dans la question de l'accès à l'Adriatique, ce qui permettrait à la Russie d'insister en sa faveur sur d'autres points, par exemple, sur l'agrandissement de la Serbie vers le sud et le rétrécissement du territoire albanais [2].

Pour Londres : Veuillez communiquer très confidentiellement à Sir Edw. Grey les vues qui précèdent. Vous ajouterez que je compte m'en inspirer dans mes entretiens avec les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

Pour Saint-Pétersbourg : Veuillez remercier M. Sazonoff de m'avoir si complètement confié ses vues. Assurez-le de tout mon concours dans la tâche difficile qu'il poursuit.

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff à Londres, reproduit dans le recueil de Siebert p. 377, et celui de Stieve, II, p. 339.

[2] En même temps qu'à Londres et à Pétersbourg, ces télégrammes ont été adressés à Berlin 646, 647, 648; Vienne 514, 518-519; Rome 745, 746, 747; Constantinople 672, 673, 674.

422.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné.

T. nos 273, 210, 231, 116. *Paris, 11 novembre 1912, 17 h. 20.*

Les grandes Puissances paraissent d'accord pour demander simultanément aux États balkaniques s'ils seraient disposés à accepter une médiation collective desdites Puissances et, dans l'affirmative, pour s'enquérir des conditions auxquelles serait subordonnée leur acceptation.

Veuillez donc intervenir à cet effet auprès du Gouvernement royal, après vous être assuré que vos collègues ont été munis d'instructions identiques.

423.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. Secret. *Londres, 11 novembre 1912, 18 h. 37.*

(*Reçu :* 21 h.)

Mon collègue russe m'a dit aujourd'hui que M. Sazonoff avait adressé au Ministre de Russie à Belgrade un télégramme [1] lui prescrivant de faire observer au Gouvernement serbe que, si la Russie était prête avec ses alliés et amis à appuyer diplomatiquement les réclamations de la Serbie à l'effet de lui assurer des avantages économiques et des débouchés purement commerciaux, elle ne pouvait encourager des prétentions de nature à compromettre la paix européenne. Ces prétentions ne paraissent d'ailleurs pas rentrer dans les [accords] serbo-bulgares. Tel est le sens de cette communication, qui est de nature à faire réfléchir le Cabinet de Belgrade.

(1) Voir ci-dessus le n° 411 avec l'annotation qui y est jointe et les notes.

424.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 642. *Rome, 11 novembre 1912, 22 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Je crois nécessaire de rectifier un point de mon télégramme 640 [1].

L'Ambassadeur de Russie n'a pas fait part à la Consulta *sous forme de note* de la conversation de M. Sazonoff avec le comte de Pourtalès. Il a donné lecture au marquis de San Giuliano du résumé du télégramme de Saint-Pétersbourg et celui-ci en a pris copie sous sa dictée.

L'Ambassadeur de Russie, qui est venu chez moi aujourd'hui, m'a dit qu'à son avis son Gouvernement n'encouragerait pas la Serbie à persister dans ses intentions par rapport à . . . [2] et à un port sur l'Adriatique. Il chercherait à obtenir pour elle des compensations équivalentes sur d'autres points.

Mon collègue russe m'a également confié qu'il avait indiqué au marquis de San Giuliano que la Russie verrait avec plaisir l'Italie se montrer favorable d'une façon générale aux États balkaniques et que, s'il en était autrement, les dispositions amicales de son Gouvernement envers l'Italie s'en ressentiraient nécessairement.

425.

Le Capitaine Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 109 B. *Bruxelles, 11 novembre 1912.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une coupure du *XX^e siècle* intitulée : « Des officiers français en reconnaissance dans la vallée de la Meuse. »

D'après mes renseignements, il s'agirait du général Picquart, et de trois autres officiers du 2^e corps d'armée. Il est étrange, cependant, qu'aucun journal de Namur ne signale le fait, dont on ne trouve mention que dans le *XX^e Siècle* et la *Gazette*, les deux journaux les plus francophobes de Belgique.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 10 novembre, n° 416.

(2) Lacune de déchiffrement. Peut-être faut-il lire : *l'Albanie*.

Si l'incident est exact, je le considère comme très fâcheux. La question de la neutralité belge est en ce moment de celles qui retiennent l'attention du pays; nos efforts sont à peine suffisants pour contrebalancer la campagne d'insinuations qui, principalement dans les colonnes du *XX^e siècle*, tend à créer et répandre la croyance aux intentions agressives de l'Entente cordiale vis-à-vis de la Belgique. Or, mes rapports vous ont fréquemment exposé mon point de vue au sujet des tendances anti-françaises du Gouvernement de M. de Broqueville. La «reconnaissance dans la vallée de la Meuse» apportera un semblant d'argument à cette campagne que le Gouvernement catholique voit avec complaisance, puisqu'elle s'étale dans un journal qui a des attaches étroites avec le chef du Gouvernement. Nous devons nous attendre à voir exploiter copieusement cet incident, s'il n'est, sans délai, ramené à ses vraies proportions, qui ne peuvent qu'être insignifiantes.

426.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 840. *Paris, 12 novembre 1912, 9 h. 55.*

L'Ambassadeur d'Autriche est venu me dire hier [1] que son Gouvernement avait donné des instructions à ses Ministres auprès des États balkaniques pour leur transmettre la demande de médiation de la Turquie et leur demander à quelles conditions ils s'y soumettraient, le tout sous réserve d'un accord préalable avec les Ministres des autres Puissances.

En raison d'intrigues que me signale M. Bompard, et qui sont dirigées à Constantinople contre les Puissances de la Triple Entente [2], j'ai cru devoir, comme je vous l'ai indiqué dans un télégramme n° 838 [3], donner des instructions analogues. Mais il va sans dire que, si M. Sazonoff persiste à penser qu'il convient d'ajourner la médiation jusqu'à une demande des États balkaniques, nous n'agirons pas sans lui.

(1) Voir ci-dessus à la date du 11 novembre le numéro 419.

(2) Voir le télégramme de Constantinople en date du 10 novembre, ci-dessus reproduit sous le numéro 414.

(3) Télégramme circulaire du 11 novembre transmettant à divers postes le télégramme adressé à Belgrade, Sofia, Athènes et Cettigné ci-dessus reproduit n° 422.

427.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 141. *Sofia, 12 novembre 1912, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

Des instructions identiques à celles que contient votre télégramme n° 273 (1) ont été envoyées, ces trois derniers jours, à mes collègues russe, anglais, italien et autrichien. Seul le Ministre d'Allemagne ne les a pas encore reçues.

Dès qu'elles lui seront parvenues, nous nous mettrons d'accord sur la forme de la démarche à faire auprès du Gouvernement bulgare.

428.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 421. *Berlin, 12 novembre 1912, 11 h. 22.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 649 (2).

J'ai fait part au Secrétaire d'État des instructions données par Votre Excellence aux Ministres de la République près des États balkaniques.

L'Office impérial va donner des instructions analogues aux Représentants de l'Allemagne. La démarche des Ministres des grandes Puissances près des États balkaniques sera simultanée et non collective. Elle ne doit être faite que si tous les Ministres des grandes Puissances ont reçu les mêmes instructions. Mon collègue d'Angleterre a fait la même communication que moi et a reçu la même réponse.

(1) Voir ci-dessus à la date du 11 novembre, n° 422.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme adressé à Belgrade, Sofia, Athènes et Cettigné, ci-dessus reproduit n° 422.

429.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Sofia, 12 novembre 1912, 18 h.*

(*Reçu:* 18 h. 15.)

La marche des troupes bulgares sur Tchataldja a été contrariée par le déplorable état des routes complètement défoncées par les dernières pluies, mais elles sont actuellement arrivées à proximité de la ligne de défense et l'attaque finale est imminente, si elle n'est pas déjà commencée.

Après la bataille que l'on prévoit très meurtrière, mais dont l'issue n'est pas mise en doute, il sera presque impossible au Gouvernement bulgare, malgré les conseils contraires de la Russie, d'empêcher l'armée d'entrer à Constantinople.

430.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 140. *Sofia, 12 novembre 1912, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

D'après les informations officielles assez confuses qui viennent de Salonique, des divergences ont dû se produire entre les Alliés.

Salonique n'ayant été attribué dans les accords précédents à aucun des États balkaniques, les représentants des trois armées devaient faire leur entrée simultanément dans la ville, après sa conquête. Du côté des Bulgares, le prince héritier et son frère, accompagnés de M. Stancioff, devaient se mettre à la tête des deux divisions commandées par le général Kovatcheff et le général Teodoroff. A cet effet, ils avaient quitté la semaine dernière le quartier général et sont arrivés près de Sérès le 9.

Il semble que l'armée grecque ait voulu se réserver l'honneur de faire capituler les troupes ottomanes et d'établir ainsi un droit de préférence sur Salonique et son rayon.

Cette attitude a fait mauvaise impression sur les Bulgares et sans doute aussi sur les Serbes, dont les troupes étaient également à proximité. Les

prétentions des Grecs, qui ont rencontré les moindres difficultés et ont eu peu d'effort à faire, sont déjà considérées comme exagérées, et si, l'accord reste complet et indissoluble entre la Serbie et la Bulgarie, il pourrait ne pas en être de même assez prochainement entre ces deux États et la Grèce.

431.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 12 novembre 1912.

M. Sazonoff a télégraphié au Ministre de Russie à Belgrade ce qui suit : [1]

D'après le Gouvernement impérial, la décision de l'Autriche de s'opposer à l'accès de la Serbie à l'Adriatique est irrévocable et est appuyée par l'Allemagne et l'Italie.

D'un autre côté, la France et l'Angleterre déclarent ouvertement qu'elles ne sont absolument pas disposées à laisser s'envenimer le conflit avec la Triple Alliance au sujet de cette affaire *.

De son côté, le Gouvernement impérial tient à déclarer catégoriquement que la Serbie ne doit pas espérer entraîner la Russie, qui est décidée à ne pas aller jusqu'à un conflit armé à propos d'un port serbe dans l'Adriatique.

De même au sujet de la décision qui aurait été prise par les Alliés de se partager intégralement la Turquie d'Europe, sans tenir compte des intérêts de l'Autriche et de l'Italie, le Gouvernement impérial tient à signaler les graves conséquences d'une politique aussi inconsidérée, qui peut aliéner à la Serbie les sympathies de la France et de l'Angleterre **.

Il serait très dangereux de ne pas tenir compte des faits. On ne peut par conséquent pas fermer les yeux sur la nécessité inéluctable de la formation d'une Albanie côtière sur l'Adriatique. Plus la Serbie se montrera conciliante, plus il sera facile d'insister sur des conditions acceptables pour elle, lorsqu'il s'agira de fixer les limites de l'Albanie et les détails de son organisation, et plus il sera facile d'obtenir pour la Serbie des conditions économiques avantageuses. Mais d'autre part, en exagérant ses prétentions, la Serbie risquerait de rester isolée.

Le Gouvernement impérial tient à mettre la Serbie sur ses gardes en ce qui

[1] Cf. le télégramme reproduit en traduction allemande dans le recueil de Siebert, p. 378, et celui de Stieve, II, p. 342.

* Annotation du Ministre : *J'ai fait remarquer à M. Isvolsky que je n'avais encore rien dit de pareil et que j'avais simplement demandé à la Russie de me faire connaître son sentiment. Il a toutefois deviné mon opinion et il cherche à nous mettre en avant vis-à-vis de la Serbie.*

** Annotation du Ministre : *On nous met bien étrangement en avant.*

concerne la marche sur Durazzo. Elle ne doit pas mettre la Russie dans le cas de renier ouvertement sa solidarité avec elle dans ce que le Gouvernement impérial considère comme un entraînement.

432.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 12 novembre 1912.

M. Sazonoff partage entièrement l'opinion de Sir Edward Grey sur le danger d'une intervention armée de l'Autriche contre la Serbie dans une question que celle-ci ne pourrait résoudre définitivement sans une sanction internationale.

D'autre part, il est à souhaiter qu'en vue de prévenir de dangereuses complications, les Cabinets de Paris et de Londres donnent à Belgrade des conseils de modération et de raison*.

M. Sazonoff a l'impression que, dans la question de l'accès de la Serbie à l'Adriatique, l'Autriche a pris une décision d'autant plus ferme qu'elle a obtenu la promesse de l'appui de ses alliés.

En présence de cette solidarité des Puissances de la Triple Alliance, le Gouvernement impérial tiendrait à connaître l'attitude de la France et de l'Angleterre au cas où on ne réussirait pas à prévenir une intervention active de l'Autriche**.

M. Sazonoff au cours d'une visite de l'Ambassadeur d'Autriche, dimanche dernier, s'est efforcé de le convaincre de l'inopportunité et du danger d'une mesure que la nécessité ne justifiait aucunement. M. Sazonoff a demandé au comte Thurn de s'informer par télégraphe si on ne consentirait pas à Vienne à l'acquisition par la Serbie d'un port sur l'Adriatique, en conservant à ce port un caractère purement commercial. L'Ambassadeur a émis des doutes au sujet du consentement de son Gouvernement à cette combinaison; il a fait observer cependant que l'Autriche serait disposée à consentir à une complète équivalence de traitement entre elle et la Serbie en ce qui concerne les intérêts économiques et les garanties pour le transit du chemin de fer vers Salonique et l'Adriatique respectivement.

M. Sazonoff estime que, prochainement, va se poser la question d'établir un certain équilibre entre la position à laquelle prétendra l'Autriche et les intérêts de la Serbie, au double point de vue politique et économique. Il

* Annotation du Ministre : *Nous les donnerons en disant que nous les joignons à ceux de la Russie.*

** Annotation du Ministre : *J'ai répondu que c'était à la Russie à faire, d'abord, connaître son opinion. Mais nous pouvons consulter Londres*

serait essentiel de restreindre le territoire de l'Albanie et d'établir des garanties pour son organisation dans l'avenir.

Toutes ces questions, selon le Gouvernement impérial, peuvent faire l'objet d'un échange de vues préalable ; mais les décisions finales ne pourront être prises par les Puissances qu'en commun, après examen de tous les intérêts en jeu dans leurs rapports mutuels. C'est en raison de ces considérations que le Cabinet de Saint-Pétersbourg estime comme peu justifiée de la part de l'Autriche la manière de poser la question de l'accès de la Serbie vers l'Adriatique, en prenant à ce sujet une décision catégorique.

433.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 422. *Berlin, 12 novembre 1912, 17 h. 40.*

(*Reçu : 19 h.*)

Je réponds à votre télégramme 641 [1].

Je suis intervenu près du Secrétaire d'État dans le sens indiqué par Votre Excellence. Il partage le sentiment de Sir Ed. Grey et de Votre Excellence que toutes les Puissances devraient être appelées à l'examen des conditions dans lesquelles la paix sera rétablie dans les Balkans; mais il exprime la pensée que, d'ici là, des conseils doivent être donnés aux Serbes qu'ils ne compromettent rien et n'excitent pas les esprits par l'expression prématurée de leurs prétentions. A ce point de vue, il regrette le langage de M. Pachitch. M. de Kiderlen croit qu'une satisfaction pourrait être donnée à la Serbie en lui concédant le chemin de fer qu'elle veut construire jusqu'à l'Adriatique et un port libre à son point d'aboutissement. En attendant la réalisation de ce port et de ce chemin de fer, l'Autriche consentirait à la Serbie, à travers la Bosnie et jusqu'au port autrichien le plus proche sur l'Adriatique, les mêmes avantages que la Serbie lui consentirait à elle-même sur la ligne de Salonique.

« Comme il est vraisemblable, a ajouté M. de Kiderlen, que ces avantages seraient maintenus indéfiniment, même après l'ouverture de la ligne serbe, il en résulterait que la Serbie aurait, au point de vue économique, deux accès sur la mer Adriatique. »

Le Secrétaire d'État a exprimé la même opinion à mon collègue d'Angleterre [2].

(1) Voir au sujet de ce télégramme à la date du 9 novembre, le numéro 402, note.

(2) Ce télégramme a été communiqué le 13 novembre à 13 h. 35 à Pétersbourg 849, Londres 850, Vienne 529, Rome 757, Constantinople 689, Belgrade 214.

434.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 349. *Londres, 12 novembre 1912, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

La même communication sera sans doute adressée à Votre Excellence par M. Isvolsky. Il n'y a à mon sens que des avantages à l'étude d'une solution que nous pourrions offrir lors du règlement final, et qui peut consister dans l'établissement du chemin de fer Danube-Adriatique sous le contrôle serbe, avec un port franc à Saint-Jean-de-Médua.

Quant à la question relative à nos intentions en cas de conflit, je prends la liberté d'exprimer l'avis que nous ne pouvons y répondre que par l'assurance de notre concours. Une hésitation sur ce point pourrait entraîner tôt ou tard la rupture de l'alliance russe.

435.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 245. Confidentiel. *Vienne, 12 novembre 1912, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

La suggestion que Votre Excellence a fait entendre au comte Szecsen (télégramme 521) [2] est très bien accueillie ici. En renonçant à s'opposer avant la fin des hostilités à la poussée des Serbes vers l'Adriatique, l'Autriche supprimera, d'après M. de Giers, un grief immédiat de la Russie. En outre, mon collègue russe me confiait que son Gouvernement n'appuiera la demande de la Serbie qu'autant que les États balkaniques seraient unanimes à la soutenir. Il profiterait volontiers de toute défection parmi ceux-ci pour se sous-

[1] Dans son télégramme précédent, M. Paul Cambon expliquait les télégrammes adressés par M. Sazonoff (voir ci-dessus, n° 421) au comte Benckendorff et à M. Isvolsky par le mécontentement que causait à Pétersbourg l'attitude de M. Pachitch.

[2] Télégramme circulaire du 11 novembre, faisant connaître à divers postes l'entretien de M. Poincaré avec le comte Szecsen auquel se rapporte la note ci-dessus reproduite, n° 419.

traire à ce que le slavisme lui impose comme un devoir. Or, on croit que la mission de M. Daneff à Pest a révélé des sentiments conciliants de la part du Gouvernement bulgare; il serait disposé à renoncer à l'entrée dans Constantinople, à accepter le principe d'une compensation à la Roumanie et à modérer les ambitions du Cabinet de Belgrade.

D'autre part, la Grèce laisse entendre que le pacte ne l'oblige pas à intervenir dans le différend austro-serbe. Il deviendrait ainsi possible de s'accorder, si l'Allemagne ne poussait pas l'Autriche à exagérer la fermeté. Son but, est paraît-il, de donner du prestige à son alliée, qu'elle destine à remplacer l'Empire ottoman, comme contre-poids à l'expansion slave. M. de Tschirschky, dès son retour de Buda-Pest, a reproché au rédacteur du *Fremdenblatt* de se montrer trop accommodant et modéré.

Notre presse, dont un revirement est signalé d'ailleurs aujourd'hui, servirait donc les intérêts de nos adversaires en excitant la Serbie, que ses propres alliés s'efforcent de calmer.

436.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 506. *Rome, 12 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

Mes télégrammes [1] ont renseigné Votre Excellence sur les sentiments divers que le développement de la question d'Orient inspire en Italie et l'attitude observée jusqu'ici, dans les préliminaires de cette grande crise, par le Cabinet de Rome.

Il ne me paraît pas sans utilité de résumer ces informations, d'examiner quel est actuellement, dans son ensemble, l'état de l'opinion publique du royaume et de rechercher quelle influence elle a et peut avoir sur les décisions du Gouvernement. On ne saurait dire à la vérité qu'il y a antinomie entre les vues de la Consulta et celles de l'opinion : une différence assez sensible existe cependant entre elles, et cela se comprend, car les responsabilités du pouvoir amènent les hommes qui l'exercent à envisager les événements avec plus de prudence que n'en apporte la foule irresponsable. Toutefois, ce sont en définitive les tendances de la foule qui finissent par prévaloir, surtout dans un

(1) Voir en particulier à la date du 9 novembre et à celle du 10, les télégrammes de M. Barrère reproduits sous les numéros 407, 415, 416.

pays de mœurs démocratiques, où les courants populaires ont toujours exercé une influence irrésistible : l'entreprise tripolitaine, imposée à un Gouvernement qui y était peu porté, en a naguère apporté la preuve.

La politique italienne dans l'Adriatique, il convient de l'avoir présent à l'esprit, est inspirée avant tout par une considération de salut public. L'Italie ne saurait admettre une extension de la puissance autrichienne sur la rive opposée à la sienne, où se trouvent les meilleurs ports, et qui peut devenir une route commerciale de premier ordre vers l'Orient. Elle a toujours redouté les ambitions de sa puissante voisine à l'égard de l'Albanie. Désireuse d'éviter un conflit, dont l'issue lui inspire des appréhensions compréhensibles, elle a cherché à neutraliser le danger. De là provient son attachement au *statu quo*. C'est dans cet ordre d'idées qu'a été conclu par le marquis Visconti-Venosta l'arrangement qui règle actuellement les rapports de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie en ce qui concerne l'Albanie. On en connaît la substance : il a pour base un mutuel désintéressement territorial et l'engagement pris par les deux Cabinets de maintenir l'Albanie dans son intégrité, en la dotant d'une autonomie, pour le cas où un démembrement de l'Empire ottoman viendrait à se produire.

Il a bien fallu en effet envisager cette éventualité, et c'est même uniquement en vue de sa réalisation que l'arrangement fut conclu. Toutefois, en prenant cette précaution, le Gouvernement italien espérait à coup sûr qu'elle demeurerait longtemps inutile. Tout récemment encore, à la veille des hostilités, le marquis de San Giuliano disait à notre Chargé d'affaires qu'elle lui paraissait improbable. Les événements ont trompé ces calculs. L'Italie se trouve aujourd'hui en présence d'une situation qu'elle n'avait prévue que par un sentiment d'extrême prudence et qu'elle ne pensait pas devoir de sitôt se réaliser. Il en est résulté un certain désarroi et de graves préoccupations pour la Consulta, un trouble plus visible pour l'opinion, qui demeure déconcertée, hésitante, mais encore plus inquiète.

L'attitude du Gouvernement est naturellement tracée par l'arrangement Visconti-Venosta ; elle consiste essentiellement à s'opposer au morcellement de l'Albanie. Si l'Italie se trouve ainsi d'accord avec l'Autriche, ce n'est pas pour les mêmes raisons que sa partenaire, concurrente et rivale, bien qu'alliée. La crainte de l'Autriche la dirige. L'Albanie morcelée, c'est pour elle l'intervention autrichienne, soit que celle-ci se manifeste par un coup de force, soit que la Double Monarchie se voie contrainte à s'accommoder de l'expansion de la Serbie en l'assujettissant à une sorte de vasselage économique. L'une et l'autre de ces hypothèses sont également pénibles au peuple italien. Il se rend bien compte qu'il n'a guère de chance d'obtenir une compensation suffisante à la réalisation des ambitions austro-hongroises dans cette région. L'Autriche ne permettrait pas à son alliée d'y prendre pied à côté d'elle ; le

permît-elle, que l'Italie s'y trouverait dans des conditions d'infériorité qui rendraient cette concession inutile et même dangereuse pour elle. Il est vrai qu'une Albanie autonome serait un champ ouvert à l'influence autrichienne ; mais c'est là le moindre des maux, et l'avenir en est assez éloigné pour qu'on puisse espérer ici tout au moins entamer une lutte pacifique en attendant des chances meilleures. L'important paraît être d'écarter le péril immédiat. C'est pourquoi le Gouvernement royal a pris position en faveur de l'intégrité albanaise. Il s'y croit d'ailleurs obligé. J'ajoute que si, malgré toutes ces raisons, le Cabinet de Rome avait des velléités de soutenir les prétentions serbes, ce serait pour lui la rupture immédiate avec l'Autriche et cet événement est gros de telles conséquences qu'il ne s'y résoudra qu'à la dernière extrémité. L'opinion publique, au surplus, pour tous les motifs qui précèdent, n'est pas en désaccord avec la diplomatie italienne, en ce qui concerne son opposition au morcellement de l'Albanie, encore que ses sympathies aillent nettement aux Serbes.

L'identité actuelle des vues entre l'Italie et l'Autriche, il est vrai, se borne à cette question. Sans doute, le Gouvernement royal, dans son désir d'éviter un différend avec son alliée, et dans sa crainte qu'en se séparant d'elle il n'accroisse les chances de conflit général, est enclin à donner satisfaction le plus possible aux désirs du Cabinet de Vienne. Il ne saurait cependant les agréer sans contrôle, et, sans parler de ses relations nouvelles avec la Russie, il doit tenir le plus grand compte de l'opinion. La nation italienne n'admettrait point que la modification du *statu quo* eût pour résultat de créer à l'Autriche une situation privilégiée dans les régions objet du litige. La mainmise économique austro-hongroise sur cette région lui semblerait intolérable, ainsi que la perspective de voir le transit vers l'Orient à travers ces territoires monopolisé par la Double Monarchie. En outre, un mouvement de sympathie très réel se dessine ici en faveur des nationalités qui luttent pour leurs aspirations séculaires. L'opposition aux visées serbes n'est nullement inspirée par une aversion envers ce peuple : elle est faite de méfiance envers l'Autriche. On peut donc considérer que, si la Consulta était tentée de soutenir les prétentions du Ballplatz au delà de l'intégrité et de l'autonomie albanaise, il se produirait en Italie un vif mécontentement, qui pourrait aller jusqu'à forcer la main au Gouvernement. Tout cela est encore trouble, incertain. L'opinion publique italienne n'a pas encore trouvé sa voie. Elle hésite et se contredit. Un seul sentiment bien net se fait jour : la crainte des visées autrichiennes. Il faut y ajouter un vif désir de paix, dans un moment où l'Italie vient de faire un effort qui l'a nécessairement affaiblie. Mais, parmi les éventualités redoutables que l'on commence à examiner ici, il en est une que l'immense majorité de la nation écarte avec indignation, c'est une coopération militaire avec l'adversaire traditionnel, dans le but de servir ses ambitions.

J'ai exposé ici objectivement la politique que l'Italie observe dans le conflit. Mais il ne s'ensuit pas que le développement des événements ne puisse en modifier les manifestations. Des esprits hardis, prompts et clairvoyants, pourraient concevoir une politique toute différente, abjurer les normes habituelles et commodes de la politique ancienne, l'adapter aux faits nouveaux qui bouleversent le monde, imposer sa volonté à une Autriche assaillie par des périls intérieurs et extérieurs et prise entre des attaques et des feux convergents. Mais, pour se lancer dans cette voie, il faudrait de fortes et puissantes volontés, et celles-ci, on ne les voit pas.

437.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 507. Secret. *Rome, 12 novembre 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 novembre.)

Par sa lettre du 25 octobre [1], Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'informer qu'entrant dans les vues que j'avais exposées à diverses reprises, elle verrait un intérêt pratique considérable à ce que l'Italie conclût avec la France, à la suite de son établissement en Tripolitaine, un accord qui formerait le complément de ceux que nous avons signé avec cette Puissance en 1900 et 1902. Cet arrangement devrait consacrer, dans sa substance, la garantie réciproque de leurs possessions respectives dans l'Afrique du Nord, et, par voie de conséquence, l'équilibre de leurs forces et le *statu quo* dans la Méditerranée. Vous m'avez fait connaître en même temps que le Gouvernement britannique, obéissant aux mêmes préoccupations, se proposait de réaliser parallèlement avec l'Italie une entente de même nature.

Votre Excellence aura certainement noté que, depuis la lettre du 25 octobre, nous avons reçu du Ministre des Affaires étrangères d'Italie des assurances de nature à exclure certaines de nos préoccupations les plus légitimes. Le marquis de San Giuliano m'a déclaré (télégramme n^os^ 621-622) [2] que la Triplice ne serait pas encore renouvelée à Berlin, que, si elle l'était, ce serait *dans son ancien texte, sans aucune addition ou modification* et que nos accords de 1902 conserveraient leur force et leur efficacité. Nous pouvons donc exclure dès maintenant le danger prochain d'une convention de garantie allemande ou autrichienne dans le domaine méditerranéen.

[1] Voir ci-dessus, n° 244. — [2] Voir ci-dessus à la date du 1^er^ novembre, n° 308.

Je ne m'en rends pas moins compte de la grande importance qu'il y a à procéder à la négociation d'une entente méditerranéenne complémentaire. Aussi n'ai-je pas voulu attendre le retour de Berlin du marquis de San Giuliano pour préparer le terrain. Votre Excellence sait par mon télégramme n° 633 (3) que je m'en suis ouvert confidentiellement à M. Giolitti et que j'ai eu la satisfaction de constater qu'il était favorable non seulement à la conclusion d'un accord complémentaire méditerranéen, mais aussi au principe de la garantie de nos possessions mutuelles sur la base du *statu quo*. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance exceptionnelle de cette adhésion, le Ministre des Affaires étrangères ne faisant rien sans l'adhésion préalable du Président du Conseil. J'ai su d'autre part de mon collègue anglais qu'il avait reçu des instructions qui lui permettaient de négocier dans quelques jours un accord semblable, et de se mettre d'accord avec moi sur la procédure à suivre.

Le marquis de San Giuliano est rentré hier à Rome. Je me propose toutefois de laisser passer quelques jours avant de m'entretenir avec lui, ne serait-ce que pour attendre le retour à Rome de M. Giolitti et donner à celui-ci l'occasion d'exercer sur son collègue l'action que j'attends de lui. Le marquis de San Giuliano subit, par son tempérament, les pressions des milieux et de l'air ambiants. Il revient de Berlin un peu saturé de germanisme. Cela passera. Mais je préfère que cela soit passé pour m'entretenir avec lui de nos affaires essentielles.

Il est bon toutefois de prévoir que le Ministre des Affaires étrangères désirera, s'il entre dans nos vues, comme je l'espère, qu'on lui soumette un texte. C'est sur ce point que je prends la liberté de suggérer à Votre Excellence quelle forme à mon sens devrait prendre l'entente projetée.

Il me paraît tout d'abord nécessaire d'établir que l'accord à intervenir sera un accord à *deux* et non pas à *trois*. Outre que l'accord à trois entraînerait des délais de négociations beaucoup trop longs, il présenterait pour nous moins d'efficacité et d'importance qu'un engagement réciproque. J'ajoute qu'une entente à trois est plus sujette à être éludée et qu'elle a moins de force contractuelle. Un dernier motif suffirait à lui seul, d'ailleurs, pour écarter la forme à trois contractants, c'est que nous devons, dans notre nouvelle tractation avec l'Italie, nous référer aux accords de 1902, autant pour les renforcer et les rajeunir que pour établir le lien qui les unit à des dispositions nouvelles. Ce ne saurait être le cas de l'Angleterre, qui n'a pas contracté avec l'Italie d'accord semblable à celui de 1902. J'ajoute enfin qu'il n'y aurait aucune nécessité de donner à l'entente franco-italienne et à l'entente italo-anglaise une forme identique; il suffira que le fond soit le même et que les Puissances contractantes se communiquent les accords qu'elles auront négociés parallèlement.

(3) Voir ci-dessus à la date du 8 novembre, n° 393.

En ce qui concerne la forme matérielle à adopter pour l'instrument qui consacrerait l'entente, j'estime que, pour ce qui nous regarde, elle doit être identique à celle que nous adoptâmes en 1900 avec le marquis Visconti-Venosta et en 1902 avec M. Prinetti. L'unité formelle, en un tel cas, n'est pas indifférente. En adopter un autre risquerait de déprécier les accords primitifs, qui forment la base et la justification de la politique franco-italienne pratiquée depuis quinze ans.

Il reste enfin à se demander si l'accord à intervenir doit être public ou secret. Sir Rennell Rodd m'a dit que sir Ed. Grey n'excluait nullement l'accord secret; et il est évident qu'il s'imposerait à l'Angleterre, si cette dernière cherche à comprendre dans ses arrangements avec l'Italie une clause parallèle à celle de notre accord de 1902 sur la guerre et la provocation. Nous aurions, en tant que Français, tout intérêt à la publicité de l'arrangement de 1902 et de son futur complément; mais il est certain que, pour les premiers, le marquis de San Giuliano repousserait la publicité pour des raisons faciles à comprendre. Il pourrait en être autrement de l'accord complémentaire; cela est à voir. En tout état, cet arrangement pourrait être conçu de façon à surmonter les objections possibles du Gouvernement italien. Il y a d'ailleurs publicité et publicité. Tout le monde connaît l'existence du traité de la Triple Alliance et son but : mais on n'en connait pas le texte. Il en est de même pour l'accord de 1902, sauf en ce qui concerne la grave disposition de guerre, mais le texte n'en est pas publié. Il sera temps d'ailleurs d'examiner la question plus à fond quand les choses seront plus avancées*.

438.

LE CAPITAINE GÉNIE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 114 B. *Bruxelles, 12 novembre 1912.*

Mes précédents rapports vous ont tenu au courant des projets de réforme militaire en Belgique. Je vous ai signalé comment, sentant la nécessité de créer tout d'abord des effectifs avant de faire une réorganisation proprement dite, le Gouvernement avait pensé à supprimer la limite des 42.800, et à instaurer le régime du service militaire pour deux fils par famille.

Cette décision provoqua d'abord un certain désarroi dans l'opinion et dans la presse. Il ne faut pas oublier, en effet, que, dans ce pays, l'hostilité

* Annotation du Ministre : *Il faut arriver* si possible *à un accord public, et à un accord à trois, et, dès lors, la forme adoptée en 1900 et 1902 ne s'impose nullement.*

aux charges militaires vient surtout de la majorité catholique, malgré laquelle M. Schollaert dut faire voter, en 1909, la loi actuelle, dite du fils par famille. Aussi, tandis que la presse officieuse remplissait de son mieux sa mission, en expliquant l'impérieuse nécessité de la réforme, la presse d'extrême droite, et notamment la presse catholique flamande, s'élevaient vivement contre le projet.

Du côté gauche, il y eut tout d'abord un mouvement presque imperceptible d'hésitation, résultant surtout de l'inattendu de la chose. La question militaire fut, il y a quelques mois, une des plates-formes électorales essentielles, les libéraux ayant sans cesse reproché aux catholiques de faire de la corruption aux dépens de la défense nationale. Ils pensaient mettre le Gouvernement dans l'embarras, en demandant eux-mêmes une réforme militaire : et voilà que le Gouvernement prenait l'initiative de cette réforme ! La gauche libérale se ressaisit immédiatement, et déclara que, fidèle à son programme, elle appuierait tout Gouvernement qui essaierait de donner à la Belgique la situation militaire qui lui est indispensable. Les socialistes, eux, ne pouvaient évidemment prendre la même attitude ; ils continuèrent donc leurs protestations officielles contre le militarisme, déclarant qu'ils ne connaissaient qu'une réforme urgente, celle du suffrage universel.

Le sort de la réforme militaire était donc assuré dès le début, mais avec une majorité dans laquelle entraient les libéraux. La situation eût été embarrassante pour le Gouvernement, qui se rappelle M. Schollaert vainqueur dans les mêmes conditions, mais renversé au lendemain de sa victoire. Il y eut donc des négociations, dont l'effet apparut bientôt dans le changement de langage de l'extrême droite. Ce n'était plus la même intransigeance qui s'affichait, mais seulement la volonté d'être éclairé avant de prendre une décision. Et puis, le système des concessions mutuelles se mit à jouer ; on parla de réduction du temps de service, on parla du service général. Cette dernière idée semble avoir gagné du terrain, et le général de Ceuninck, Chef d'État-major général de l'armée, me disait, il y a quelques jours, sa conviction de voir voter le service général.

Enfin, s'il faut en croire les comptes rendus officiels, l'union de la droite a fini par se faire ; elle a été sanctionnée par la réunion des droites tenue le 4 novembre courant, en prévision de la rentrée du Parlement. On ne dit pas à quelles conditions, ni moyennant quelles concessions : conditions et concessions qui sont nécessairement sans garantie, car il faudra bien tenir compte des votes de la gauche, dans tous les cas où la majorité de droite ne sera pas unanime.

Nous ne tarderons pas à être fixés, puisque la rentrée du Parlement a lieu aujourd'hui. Elle est précédée d'un événement qui, pour être prévu, n'en donne pas moins lieu à de nombreux commentaires. Hier, lundi, le général

Michel, Ministre de la Guerre, s'est démis de ses fonctions. Le général avait une situation ministérielle difficile, pour des raisons très diverses, que je vous ai exposées. La divulgation d'une circulaire confidentielle qu'il adressait récemment aux corps de troupe, rappelant les incidents militaires du 3 juin, et prescrivant les mesures à prendre en prévision d'une situation analogue, lui avait attiré de nouveaux ennemis. Enfin, chacun sait que la réforme militaire a été préparée en dehors de lui, par le Roi et M. de Broqueville. Le général Michel n'avait plus qu'à se retirer : c'est ce qu'il vient de faire, à la veille même de la rentrée.

M. de Broqueville soutiendra lui-même devant le Parlement le projet de réforme militaire, car il prend le portefeuille de la Guerre. Il en résulte un remaniement complet du Cabinet, dont le Chef du Gouvernement profite pour créer un nouveau ministère : celui de la Marine. M .Segners, député catholique d'Anvers, appartenant à l'extrême droite, reçoit ce nouveau portefeuille. C'est le symbole de la conciliation entre les deux droites. M. Van de Vyvere, Ministre de l'Agriculture, remplace M. de Broqueville aux Chemins de fer. Enfin, M. Helleputte, Ministre d'État, devient Ministre de l'Agriculture. Est-ce encore un symbole de conciliation à droite ? M. Helleputte, représentant de la démagogie flamingante, partisan d'un service général, mais très court, partisan du suffrage universel, au moins d'une conversation sur ce sujet, est une personnalité dont l'entrée au ministère peut être très grave, mais dont la signification n'est pas encore établie. Les libéraux la considèrent comme un acte d'hostilité très net.

Dans tous les cas, la situation est sérieuse, et les débats qui s'ouvriront incessamment ne manqueront pas d'intérêt. Parmi les grandes questions qui retiennent l'attention de la Belgique en ce moment, la question militaire et la question du suffrage universel sont au premier plan. Entre ces deux questions, il ne s'est établi aucun marchandage, quoi qu'on en ait dit. Mais on assure, dans certains milieux, que le Roi engage vivement son Gouvernement à tenir compte aux libéraux de leur loyauté dans la question militaire, et à y répondre par l'acceptation d'un débat sur la réforme électorale.

439.

Le Capitaine Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 115 B. *Bruxelles, 12 novembre 1912.*

Depuis hier, le Chef du Gouvernement, en Belgique, nation neutre, est le Ministre de la Guerre : situation paradoxale, en apparence, car elle n'est

plus intérimaire, comme précédemment, mais définitive. Cet événement indique assez à quel point la question de la neutralité est devenue prépondérante en ce pays.

Il y a quelques années, une pareille question se posait à peine. La Belgique se croyait, de par les traités, à l'abri de toute guerre. Mais, depuis le commencement du siècle, les menaces de conflit franco-allemand se sont répétées; des préparatifs menaçants ont été faits à la frontière belge, au moins d'un côté de cette frontière. Les esprits avisés, le Roi Léopold II en tête, puis le Roi Albert, comprirent que cette neutralité n'était pas une garantie à elle seule. Bref, la Belgique dut envisager l'attitude à prendre en cas de conflit.

Cette attitude semblait devoir être très simple. La Belgique, Puissance neutre à perpétuité, a le devoir de garantir sa neutralité. Il apparaissait donc que le territoire belge devait être interdit à tout belligérant, et que tout belligérant qui tenterait de l'utiliser deviendrait l'ennemi à qui la Belgique aurait le devoir d'interdire sa frontière, les armes à la main. Telle fut du moins la thèse appliquée à l'occasion du conflit franco-allemand de 1870.

C'était trop simple pour être admis par tout le monde. Diverses influences vinrent dévier les conceptions des gens qui n'étaient pas soutenus par un esprit de loyauté politique inébranlable. En premier lieu, ce fut le mirage de la toute-puissance militaire allemande. L'Allemagne, victorieuse en 1870, a pu croire en effet que sa puissance militaire défiait définitivement toute comparaison : pareille illusion n'a rien d'exceptionnel. Elle l'a dit et répété avec ce ton de conviction qui emporte l'assentiment des faibles. Jusqu'à ces derniers temps, la Belgique, la Hollande, bien d'autres encore, les Turcs par exemple, ont admis docilement le dogme.

Il y a eu aussi intervention de la politique intérieure. Entre la France catholique, mais anticléricale, et l'Allemagne luthérienne, il semble que les sympathies d'un Gouvernement catholique ne devaient pas hésiter : elles n'ont pas hésité, en effet; car il ne s'agissait nullement des intérêts de la religion, mais bien des intérêts temporels de l'Église. Le Gouvernement catholique de Bruxelles ne manque aucune occasion de manifester sa partialité contre la France, en faveur de l'Allemagne. Sans doute, officiellement, il évite tout ce qui pourrait le compromettre; mais ses officieux, ses partisans, forts de son assentiment, n'ont pas la même réserve. Nous venons d'en avoir la preuve par l'incident « des officiers français en reconnaissance dans la vallée de la Meuse ». Le Gouvernement, qui vient de laisser passer sans protestation 40.000 cartes d'État-major d'un coup en Allemagne, aurait pu, semble-t-il, mettre quelque discrétion à souligner le passage des quatre officiers français dans une région où il ne serait pas difficile de rencontrer quatre fois autant d'officiers allemands. La présence de troupes au camp d'Elsenborn, à une époque de l'année où il ne s'en trouve jamais, et après une évacuation com-

plète du camp, est un fait autrement grave que la présence des quatre officiers français à Namur : pourtant, personne n'en parle, l'État-major prétend l'ignorer, et c'est la reconnaissance de la Meuse qui est communiquée à grand fracas aux journaux officieux.

Enfin, l'Entente cordiale est venue ajouter son influence défavorable à la cause française en Belgique. Les Belges sont très fiers de leur Congo; on ne peut leur en vouloir. Jusqu'ici, l'Angleterre s'est refusée à reconnaître l'annexion du Congo, et on ne peut trouver mauvais que les Belges en sachent mauvais gré à eux, Anglais, et à leurs amis.

Quoi qu'il en soit, pour l'une quelconque de ces causes, ou pour toutes ces causes réunies, pour d'autres encore peut-être, la conception de la neutralité belge, qui nous intéresse au plus haut point, peut nous inquiéter en ce moment. Nous ne pouvons oublier qu'un général belge, le général de Witte, commandant la 2e brigade de cavalerie à Namur, a donné à son Gouvernement le conseil suivant : la prochaine guerre nous entraînera sûrement, à l'occasion de la défense de notre neutralité; notre devoir est de violenter les événements, de manière à nous donner l'occasion de nous allier avec le plus fort; or, la France est une nation décrépite, tandis que le puissant empire allemand...

Sans doute, ces théories ont été flétries à la tribune comme elles le méritent. Mais je ne vois pas que cette flétrissure, toute diplomatique, gêne le moins du monde le flétri, ni qu'elle soit appliquée dans la pratique, je ne dis pas par ceux qui l'ont prononcée, mais par ceux qui reflètent leur opinion. Une polémique au sujet de la neutralité s'est engagée récemment entre divers journaux belges, dont le *XXe siècle*, déjà nommé. Le journal officieux semble adopter une thèse qui ne peut passer inaperçue : c'est qu'une Puissance belligérante ne peut plus être une puissance garante. Dans ces conditions, si les Allemands, aujourd'hui réunis à Elsenborn, entraient à Liège, et si nous ripostions en nous portant à leur rencontre par la vallée de la Meuse, nous ne serions pas accueillis en garants de la neutralité, car nous deviendrions belligérants.

Il me paraît urgent que ce point soit éclairci, si nous voulons éviter des mécomptes au moment du danger. Nous ne pouvons, évidemment, demander au Gouvernement belge de reconnaître, comme le général Jungbluth me l'a reconnu spontanément, que toutes les probabilités de violation sont du côté allemand; mais il me semble indispensable de couper court à la campagne qui tend à pervertir l'opinion à notre détriment; il me semble nécessaire pareillement, sous peine de nous trouver pieds et poings liés en présence d'une menace allemande par la Belgique, d'être sûrs que notre droit de garantie s'exercera librement, avec le concours de la Belgique, respectueuse elle-même des traités. Je vous envoie, ci-joint, un article du *Matin* d'Anvers, paru à l'oc-

casion de la polémique précitée, qui me paraît présenter la question d'une manière acceptable.

Accessoirement, je me permets d'ajouter que la reconnaissance de l'annexion du Congo par l'Angleterre améliorerait sérieusement notre situation. Certains journaux belges annoncent cet événement comme probable, à l'occasion de la visite en Belgique du Roi d'Angleterre. Si l'information est exacte, la France a pris à cet heureux événement une part assez grande pour qu'une partie du bénéfice lui en soit acquise.

440.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 370. *Paris, 13 novembre 1912, 10 h.*

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 411 et 412 [1].

Vous pouvez parapher le traité. Quant à la communication à Londres et à Berlin, je n'ai encore pris aucun engagement définitif. Il serait dangereux qu'elle pût avoir pour effet de soumettre les articles du traité à la discussion de Puissances tierces. Ce traité aura, d'ailleurs, à être approuvé, non seulement par l'Allemagne et par l'Angleterre, mais, comme celui du 4 novembre, par tous les États signataires de l'acte d'Algésiras. Je vous serais obligé d'interroger le Gouvernement espagnol sur la portée exacte qu'il attache à la communication après paraphe. (Pour votre information strictement personnelle) : Je redoute que, s'il vient des objections de Londres et de Berlin, le Gouvernement espagnol n'en prenne prétexte pour remettre tout en discussion.

441.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople.

T. n^os^ 846, 847, 656, 527, 755, 687. Très confidentiel.

Paris, 13 novembre 1912, 14 h. 50.

L'Ambassadeur de Russie m'a fait connaître hier les vues de son Gouvernement sur le différend austro-serbe [2].

(1) Dans ces télégrammes, M. Geoffray indiquait les raisons, tirées de la situation politique créée par la mort de M. Canalejas, pour lesquelles il fallait se hâter de parapher le traité sans y faire figurer toutefois le préambule.

(2) Voir à la date du 12 novembre la note de l'ambassade de Russie, reproduite sous le n° 432.

M. Sazonoff partage l'opinion du Gouvernement britannique sur le danger d'une action armée de l'Autriche contre la Serbie dans une question que le Gouvernement serbe ne pourrait résoudre définitivement sans une sanction internationale.

D'autre part, il souhaite que les Cabinets de Paris et de Londres fassent entendre à Belgrade des conseils de modération.

M. Sazonoff a l'impression que l'Autriche est assurée du concours de ses alliés. Il désirerait connaître l'attitude de la France et de l'Angleterre au cas où l'on ne réussirait pas à prévenir une intervention active de l'Autriche.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie a appelé l'attention de l'Ambassadeur d'Autriche sur le danger d'une telle intervention.

Il estime que la question se posera prochainement d'établir un certain équilibre entre la position à laquelle prétend l'Autriche et les intérêts économiques et politiques de la Serbie. Le territoire de l'Albanie devrait être restreint.

Toutes ces questions, selon le Gouvernement impérial, peuvent faire l'objet d'un échange de vues préalable, mais les décisions finales ne pourront être prises par les Puissances que dans une délibération commune, après examen de tous les intérêts en cause.

442.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. nos 847, 848. Très confidentiel. *Paris, 13 novembre 1912, 13 h. 10*[1].

Suite à mon précédent télégramme.

M. Sazonoff a, en outre, fait déclarer au Gouvernement serbe « que la Serbie ne doit pas espérer entraîner la Russie, qui est décidée à ne pas aller jusqu'à un conflit armé à propos d'un port serbe dans l'Adriatique » [2].

(1) Bien que l'heure de départ indiquée soit antérieure à celle du télégramme circulaire reproduit ci-dessus, ce télégramme fait bien suite au précédent.

(2) Le même télégramme a été adressé à Berlin 657, Vienne 528, Rome 756, Constantinople 688, avec cette addition : « J'ai fait connaître à M. Sazonoff que je prenais note de ses vues. »

443.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 848. Très confidentiel. *Paris, 13 novembre 1912, 13 h. 30.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Veuillez faire savoir à M. Sazonoff que je prends soigneusement note de ses vues.

En ce qui concerne les conseils à faire entendre à Belgrade, je suis prêt à appuyer, d'accord avec le Gouvernement britannique, ceux que le Gouvernement impérial a déjà formulés.

Quant à l'attitude que le Gouvernement de la République prendrait au cas où l'on ne réussirait pas à prévenir une intervention active de l'Autriche contre la Serbie, elle ne saurait être définie que lorsque je connaîtrai celle que le Gouvernement russe croirait devoir adopter [2]. Veuillez donc prier M. Sazonoff de me faire connaître les mesures d'ordre pratique par lesquelles il estimerait devoir répondre à une action comminatoire ou coercitive du Cabinet de Vienne [3].

444.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 414. *Madrid, 13 novembre 1912, 15 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je réponds à votre télégramme 390 [1] (*sic*).

J'ai demandé un rendez-vous au Ministre d'État. J'avais cru comprendre, par le dernier paragraphe de votre lettre 479, que vous acceptiez la sugges-

(1) Voir ci-dessus, n° 442.

(2) Cf. le télégramme de M. Isvolsky à son Gouvernement reproduit dans *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* p. 299, et *Un livre noir,* I, p. 345.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Londres et porte dans la correspondance avec ce poste le numéro 849 se terminant par ces mots : « Veuillez communiquer à Sir Edw. Grey la substance de ce télégramme et lui demander son avis. »

(1) Le télégramme visé doit être le 370 du 13, ci-dessus reproduit, n° 440.

tion de M. Garcia Prieto que je vous avais communiquée par mon rapport 331 du 26 octobre [1].

Si le fait de parapher le traité n'a pas pour objet de laisser la possibilité de communiquer officieusement son texte au Cabinet de Berlin et au Cabinet de Londres, quelle est l'utilité de cet acte et pourquoi a-t-on sursis à la signature immédiate? Il semble que c'est précisément parce qu'à tort ou à raison on pouvait craindre certaines objections de l'Allemagne, car on jugeait préférable de les voir se produire avant que la signature ne fût un fait accompli. Dans cette hypothèse, ainsi que cela s'est produit pour la ligne de transit, on pouvait chercher un terrain d'accord. Au contraire, les objections de l'Allemagne se produisant après la signature du traité, nous nous trouverions dans la situation délicate ou bien de passer outre à ces objections, ou bien de modifier un traité déjà signé par nous.

Il existe une autre éventualité,c'est que l'Allemagne, pour donner son acceptation, demande à l'Espagne certaines concessions territoriales. Évidemment, une telle demande remettrait tout en question, mais il ne faut pas oublier que l'Espagne peut, dans tous les cas, si cette éventualité venait à se produire, nous appeler en cause ainsi que l'Angleterre, en vertu des lettres échangées en 1907.

Je ne vois pas trop le moyen de nous mettre à l'abri d'une telle éventualité.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence, dans tous les cas, de vouloir bien m'indiquer de quelle façon elle envisagerait la possibilité de remédier à cet état de choses.

Il paraît certain que le Gouvernement espagnol est très désireux de voir la convention devenir définitive afin qu'elle puisse sortir ses effets, mais il est non moins certain que, si quelques-unes de ses dispositions ne sont pas acceptées par des Puissances dont l'agrément est nécessaire, tout risque de se trouver remis en question. Je ne vois pas, en ce qui me concerne, le moyen de parer à une situation qui a été signalée par le Ministre d'État, dès la première séance de nos pourparlers (mon télégramme 284, du 6 décembre 1911 [2]).

[1] Dans son rapport n° 331 du 26 octobre, M. Geoffray disait que, suivant la pensée de M. Garcio Prieto, « une fois le traité paraphé on en communiquerait officieusement et confidentiellement le texte aux cabinets de Londres et de Berlin ». Dans sa lettre 479, du 31 octobre, M. Poincaré disait : « Dès que vous aurez paraphé, je vous serai obligé de m'en aviser par télégramme, afin que les deux Gouvernements puissent charger de concert leurs Ambassadeurs à Londres et à Berlin de communiquer officieusement le texte du traité aux Cabinets anglais et allemand ainsi qu'il a été convenu. »

[2] Voir tome I, 3e série, n° 304.

445.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 350, 351. Très confidentiel.

Londres, 13 novembre 1912, 19 h. 18, 19 h. 35.

(*Reçu :* 21 h. 25, 21 h. 50.)

Réponse à vos télégrammes 847 [1], 848 [2], 849 [3].

L'Ambassadeur de Russie a fait aujourd'hui à Sir. E. Grey les communications qu'il m'avait annoncées hier. Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se rendant au désir du Gouvernement russe, prescrit au Ministre d'Angleterre à Belgrade une démarche amicale dans le sens indiqué par M. Sazonoff. Dans son télégramme, qu'il m'a fait lire, Sir E. Grey ne méconnaît pas l'intérêt serbe à se procurer un débouché commercial sur l'Adriatique, mais il fait observer que, pour l'obtenir, il importe de ne pas s'aliéner les sympathies des Puissances qui s'intéressent à la Serbie. Sir E. Grey est tout disposé à rechercher avec la France et la Russie une solution à proposer le moment venu. Le plus pratique serait, d'après lui, la concession à la Serbie d'une voie ferrée à travers l'Albanie, avec un port franc albanais au point terminus de la ligne.

Quant à l'attitude de l'Angleterre pour le cas d'une intervention active de l'Autriche, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères n'a parlé que d'un appui diplomatique à Vienne aussi bien qu'à Belgrade, sans s'expliquer davantage, mais sans repousser *a priori* toute idée de concours plus effectif. Le Secrétaire d'État a mandé mon collègue autrichien. Il l'a mis au courant des vues de la Triple Entente et de ses démarches à Belgrade, il lui a même donné connaissance de son télégramme au Ministre d'Angleterre à Belgrade et il a insisté, comme Votre Excellence l'a fait avec le comte Szecsen, sur le caractère provisoire d'une occupation militaire durant les hostilités.

En m'indiquant ses différents entretiens, Sir E. Grey ne m'a pas dissimulé que l'action de M. de Hartwig à Belgrade lui paraissait des plus dangereuses, que l'interview de ce diplomate publiée par le *Temps* était en contradiction avec les directions de M. Sazonoff et pouvait pousser les Serbes à la résistance. D'autre part, il me revient de source très autorisée qu'à Belgrade règne une grande agitation, qu'on y connaît les avertissements officiels de M. Sazonoff, mais qu'on dit très haut qu'ils ont été suivis d'un *post-scriptum*. En un mot, on considère le Ministre de Russie comme le véritable interprète des vues du Gouvernement russe.

(1) Ce télégramme transmettait à Londres le contenu de la note de l'ambassade russe reproduite ci-dessus, n° 432. — (2) Voir ci-dessus à la date du 13 novembre, n° 442. — (3) Le télégramme 849 transmettait à Londres le télégramme à Pétersbourg ci-dessus reproduit, n° 443.

446.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 415. *Madrid, 13 novembre 1912, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

J'ai réussi à voir M. Garcia Prieto et lui ai demandé, conformément aux instructions contenues dans votre télégramme 370[1], quelle portée il attachait exactement à la communication du traité après paraphe.

Il m'a répondu que, dans sa pensée, la communication dont il s'agit avait pour objet de s'assurer que les Gouvernements britannique et allemand n'avaient pas d'objections à soulever contre certaines dispositions du traité comme [ils] en avaient eu au sujet de la ligne de transit. Si, par exemple, le Cabinet de Berlin formulait officiellement des observations sur tel ou tel article il semble au Ministre d'État qu'il serait plus facile aux deux Gouvernements d'examiner entre eux s'il ne serait pas possible de donner satisfaction à l'Allemagne, tant que le traité ne serait pas définitivement signé. Il s'agirait d'une communication officieuse et toute de courtoisie; on ne demanderait pas l'approbation des Cabinets allemand et anglais et on se bornerait à attendre quelques jours de façon à permettre aux observations de se produire. Bien entendu, on communiquerait officiellement aux Puissances signataires de l'acte d'Algésiras le nouveau traité dans les mêmes conditions qu'il a été fait pour le traité de novembre 1911.

M. Garcia Prieto a du reste ajouté que, si Votre Excellence le jugeait préférable, il était prêt à signer immédiatement le traité. Ce que désire avant tout le Gouvernement espagnol, c'est que la convention que les deux Gouvernements négocient actuellement puisse être mise en vigueur le plus tôt possible.

Nous parapherons dès que les instruments seront prêts, peut-être demain soir.

M. Garcia Prieto demande qu'on ne donne la nouvelle à la presse que lorsque la convention aura été dûment paraphée.

D'autre part, il m'a prié de vous demander ce que vous pensiez de la communication aux journaux du texte de l'accord. A quel moment devra-t-on le faire? Il semble qu'il faudrait peut-être attendre que la signature du traité fût un fait accompli.

(1) Voir ci-dessus, n° 440.

447.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 587. Très confidentiel. *Péra, 13 novembre 1912, 14 h.*

(*Reçu :* le 14, à 0 h.)

Le Grand Vizir, préoccupé de la lenteur de la médiation européenne, alors que les Bulgares se rapprochent tous les jours de Constantinople, a pris le parti de tenter de traiter directement avec les belligérants.

Il a fait proposer aujourd'hui au Roi Ferdinand, par l'intermédiaire d'un drogman de la légation bulgare demeuré à Constantinople, d'entrer en négociation directe avec lui. Mon collègue russe a transmis le télégramme à Sofia.

448.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 645-646. *Rome, 13 novembre 1912, 23 h. 40 et 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 14, à 1 h. et 2 h. 25.)

Mes dépêches (1) que la valise vous apportera demain signalaient à Votre Excellence un commencement de divergences entre l'attitude adoptée par le marquis de San Giuliano à son retour de Berlin et l'opinion italienne. Cette différence s'accentue aujourd'hui, et une partie notable de la presse entre en campagne contre les prétentions autrichiennes. Le *Corriere della Sera* publie un article, dû à la plume de son directeur, invitant avec beaucoup d'énergie le Gouvernement à ne rien concéder à l'Autriche qui soit de nature à aliéner à l'Italie la sympathie des États balkaniques et à compromettre à son détriment l'équilibre dans la mer Adriatique. En raison des tendances triplicistes de l'important organe de Milan, cet avertissement produit une impression marquée. La plus grande partie des autres journaux, si l'on excepte ceux qui sont purement officieux, s'expriment dans le même sens et quelques-uns avec une extrême vivacité. Il est manifeste que la presse croit répondre ainsi au sentiment populaire. Son attitude me paraît d'ailleurs inspirée par la

(1) Voir ci-dessus les n°s 437 et 438.

conviction [que] la Russie se propose de contenir les prétentions autrichiennes, et que par conséquent l'Italie serait en bonne compagnie pour s'y opposer.

Très confidentiel. Secret.

On m'assure que l'attitude de la presse et celle de l'opinion impressionnent sérieusement le marquis di San Giuliano, et ont affaibli dans son esprit l'influence germanique qu'il avait subie à Berlin. Il me revient aussi que M. Giolitti, mieux informé de l'état des esprits en Italie, serait porté à une plus grande réserve vis-à-vis de l'Autriche. Mais ces velléités seront nécessairement influencées par l'attitude de la Russie. Les Italiens ne voudront pas être plus balkaniques que les Russes.

449.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 494. *Londres, 13 novembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

[M. Paul Cambon, considérant que le différend austro-serbe « est à bien des points de vue la conséquence » du conflit de 1909, fait un historique détaillé de ce conflit. Il remarque, en conclusion, que les circonstances du moment sont cependant assez différentes de celles qui existaient en 1909.]

En 1909, l'Autriche-Hongrie annexait la Bosnie et l'Herzégovine qu'elle occupait depuis trente ans; la Serbie se prétendait lésée et formulait des réclamations dont l'Autriche-Hongrie refusait de tenir compte.

En 1912, ce serait la Serbie qui s'emparerait des ports ottomans sur l'Adriatique et l'Autriche-Hongrie qui, changeant de rôle, deviendrait demanderesse. La situation de la Serbie est donc beaucoup plus forte. De plus il sera plus difficile qu'en 1909 d'empêcher la réunion d'une Conférence internationale qui réglera le litige austro-serbe en même temps que les autres questions posées par la guerre d'Orient.

Enfin, il y a trois ans, la Russie n'était pas prête à la guerre et ses adversaires le savaient : « Je connais bien la Russie, disait le baron d'Aehrenthal à M. Crozier, et mes renseignements sont sûrs : la Russie n'est pas en état d'agir... ». Les événements ont donné raison au Ministre autrichien. C'est parce qu'elle savait la Russie incapable de recourir à l'*ultima ratio* des querelles internationales que l'Allemagne a appuyé sans réserves l'Autriche. C'est quand elle s'est rendu compte de cette situation que l'Italie a abandonné la

cause de la Serbie. Il faut espérer que les choses ont changé; car, si la Triple Alliance sent la Russie armée et forte, elle n'essayera pas de renouveler la manœuvre brutale de mars 1909.

La crise austro-serbe de 1909 n'est donc pas un précédent à invoquer aujourd'hui. Elle a laissé cependant en Autriche, en Serbie et en Russie des germes de défiance, qui rendent délicats et incommodes les pourparlers actuels; et ceux qui en furent les acteurs en ont peut-être gardé de trop vifs souvenirs; il est aussi nécessaire en politique d'oublier ses ressentiments personnels que de prendre son parti des changements survenus dans la situation des États et dans les sentiments des hommes.

450.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 524. *Saint-Pétersbourg, 14 novembre 1912, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h. 35.)

M. Sazonoff a pris note des instructions envoyées à nos agents dans les États balkaniques. Il ne voit pas d'inconvénients à continuer la procédure commencée et à interroger ces États en vue de la médiation, si toutes les Puissances envoient à leurs agents des instructions analogues. Il pense que la médiation ne s'exercera jamais utilement que si elle est vraiment désirée par les États balkaniques, mais n'exclut pas totalement cette hypothèse. Il a constamment exhorté les États alliés à s'entendre bien entre eux sur les conditions de la paix et à se mettre d'abord complètement d'accord sur leurs demandes territoriales avant de les présenter à l'Europe, pour ne pas donner aux grandes Puissances le spectacle d'un bloc divisé. Il leur a promis que, dans ce cas, il appuierait leurs revendications auprès de l'Europe, sans se porter fort d'obtenir un assentiment complet qui ne dépendait pas de lui.

451.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Rome, Londres, Berlin, Vienne.

T. nos 853, 761, 853, 663, 533. Confidentiel.

Paris, 14 novembre 1912, 10 h. 35.

Pour votre information personnelle.

M. Tittoni m'a dit hier que le Gouvernement italien n'était engagé vis-à-vis de l'Autriche qu'en ce qui concerne l'interdiction à la Serbie d'obtenir un accès territorial sur l'Adriatique. Il a ajouté que l'Italie aiderait volontiers la Russie, l'Angleterre et la France à faire aboutir une combinaison telle que Saint-Jean de Medua, port neutre rattaché par un chemin de fer neutre à la Serbie. Il a exclu l'idée d'un port sur le littoral autrichien, comme ne pouvant donner aucune satisfaction sérieuse aux Serbes et risquant de les mettre sous la domination économique de l'Autriche. Suivant lui, l'Italie sera, en outre, tout à fait opposée à une union douanière de l'Autriche et de l'un ou l'autre des États balkaniques. Enfin, quant à l'Albanie, il m'a déclaré que l'Italie ne s'était pas engagée à lui donner une grande extension et que, là encore, l'Italie pourrait appuyer, dans une large mesure, les vues de la Russie.

452.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 218. *Paris, 14 novembre 1912, 13 h. 45.*

Le Gouvernement russe a fait déclarer au Gouvernement serbe « que la Serbie ne doit pas espérer entraîner la Russie qui est décidée à ne pas aller jusqu'à un conflit armé à propos d'un port serbe dans l'Adriatique ».

Veuillez, après vous être concerté avec vos collègues de Russie et d'Angleterre, faire entendre au Gouvernement royal des conseils de modération, que vous formulerez dans l'esprit le plus amical.

J'ai tenu le même langage à M. Vesnitch. Mais veuillez dans ces démarches vous tenir derrière la Russie et ne rien dire qui puisse laisser croire que c'est à cause de l'attitude de la France que la Russie elle-même conseille la modération. C'est la Russie qui a pris spontanément l'initiative de ces conseils et, si nous n'avons eu qu'à nous en féliciter, nous n'avons pas à en assumer la responsabilité exclusive vis-à-vis des Serbes.

453.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 523. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 novembre 1912, 12 h. 32.*

(*Reçu : 16 h.*)

M. Sazonoff a été fort sensible à vos remerciements. Il est heureux que vous ayez conseillé à l'Autriche de s'abstenir de toute mesure irréparable [1], car c'est là le vrai danger : un coup de force de l'Autriche-Hongrie serait l'accroc irrémédiable et déchaînerait l'opinion russe sans que le Gouvernement russe puisse l'arrêter.

Il s'efforce résolument de modérer les Serbes et de les détourner de toute provocation. Il comptait que les Bulgares agiraient sur eux pour qu'ils n'insistent pas trop sur l'accès à la mer Adriatique et avait mandé dans ce but le Ministre de Bulgarie comme je vous l'ai annoncé samedi. M. Bobtcheff est revenu hier apporter la réponse négative de Sofia : les Bulgares se considèrent liés par leur accord avec les Serbes. Seulement le Ministre russe des Affaires étrangères a bon espoir dans la mission de M. Daneff à Buda-Pest ; il avait été préalablement consulté par M. Guéchoff sur l'envoi de cette mission et avait donné un avis favorable, car il connaît la grande intelligence et l'habileté de M. Daneff et pense qu'il pourra impressionner le Gouvernement austro-hongrois.

M. Sazonoff est d'autant plus désireux d'éviter aux États alliés un nouveau conflit armé qu'il les croit épuisés. M. Bobtcheff lui aurait avoué que les pertes des Bulgares montent à 50.000 combattants sur 300.000 et la prise d'Andrinople et de Tchataldja coûterait encore une trentaine de mille. Il paraît bien douteux à M. Sazonoff que les Grecs se laissent entraîner contre l'Autriche ; d'ailleurs il dit volontiers : « je ne m'occupe pas de la Grèce ». Quant aux Monténégrins, il en parle avec sévérité. Enfin une assez [vive agitation] subsiste en Roumanie, M. Bobtcheff continue à affirmer que son Gouvernement ne pourra céder de territoire à son voisin et abandonner des citoyens qui viennent de se battre pour lui.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie croit que les Bulgares n'abandonneront pas sans peine Salonique aux Grecs, mais il les laisse s'entendre

(1) Voir à la date du 11 novembre la note relative à l'entretien de M. Poincaré avec le comte Szecsen reproduite sous le n° 419. Il est indiqué en note qu'un télégramme circulaire faisant connaître le langage tenu par M. Poincaré a été envoyé.

entre eux. Sur les dispositions des Bulgares à l'égard de Constantinople, il dit n'avoir aucun renseignement.

Le cuirassé russe n'a emmené dans le Bosphore, a-t-il dit, que deux compagnies et non deux bataillons, comme l'ont annoncé les journaux.

454.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 371. *Paris, 14 novembre 1912, 19 h.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 414-415 (1).

J'ai soumis au Conseil des Ministres la question de la communication du traité. Le Gouvernement pense que la communication après simple paraphe pourrait avoir l'inconvénient de paraître présenter un texte provisoire et de provoquer, par là, des demandes de changements. Puisque M. Garcia Prieto accepte de signer immédiatement, ce serait la meilleure solution. Le Gouvernement pense, d'autre part, qu'il n'y a pas de raisons pour faire une communication particulière à l'Allemagne, puisque les Puissances signataires de l'acte d'Algésiras ont été appelées à adhérer au traité du 4 novembre. Il conviendrait donc de leur faire à toutes la même communication, étant entendu qu'elle serait faite dans les conditions indiquées par M. Garcia Prieto et à titre officieux. Le préambule pourrait être supprimé, puisqu'il n'intéresse que l'Espagne et nous. Quant à la publication, il serait, je crois, plus convenable de la retarder jusqu'à ce qu'on connût les observations des Puissances, s'il doit s'en produire.

455.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 146. *Sofia, 14 novembre 1912, 19 h.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 141 (2).

Le Ministre d'Allemagne ayant reçu hier soir ses instructions, les représen-

(1) Voir ci-dessus, 13 novembre, n°s 444 et 446. — (2) Voir ci-dessus à la date du 12 novembre, n° 427.

tants des six Puissances se sont réunis ce matin pour concerter la forme de leur démarche qui a été faite cet après-midi auprès du Ministre des Affaires étrangères. Nous avons demandé à M. Guéchoff si la Bulgarie était disposée à accepter la médiation des grandes Puissances, et, dans l'affirmative, à quelles conditions.

Le Ministre des Affaires étrangères nous a répondu en nous remerciant et en nous assurant qu'il communiquerait notre démarche à Sa Majesté le Roi, commandant en chef de l'armée bulgare, et aux Gouvernements alliés. Il a ajouté qu'il nous donnerait une réponse ultérieure.

456.

M. AYNARD, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 89. *Cettigné, 14 novembre 1912, 12 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Suite à mon télégramme n° 88 [1].

Le Ministre d'Autriche m'a donné les termes textuels de la communication verbale qu'il a faite au Roi.

« Par rapport à l'occupation par les troupes monténégrines d'Alessio et de Medua, j'ai l'honneur d'attirer, au nom du comte Berchtold, l'attention de Votre Majesté sur le fait que nous ne voulons déranger d'aucune façon les opérations de guerre du Monténégro, mais que la prise de possession définitive de la côte albanaise par le Monténégro ou la Serbie ne pourrait pas concorder avec la création d'une Albanie autonome envisagée par l'Autriche-Hongrie. »

Le Ministre d'Italie a fait la même démarche, en ajoutant que l'intégrité et l'autonomie de l'Albanie étaient une base de la politique de l'Italie. Le Roi lui a déclaré, plus catégoriquement qu'il n'avait fait à son collègue autrichien, qu'il considérerait cette communication comme nulle et non avenue.

Il a ajouté qu'il n'abandonnerait que sous l'empire de la force les positions conquises. Le baron de Giesl n'a pas positivement parlé de Scutari d'Albanie, mais le Ministre d'Italie considère que leur déclaration s'applique également à cette ville. Tous deux estiment qu'un port serbe sur la mer Adriatique doit être exclu comme pouvant servir à un établissement naval de la Russie dans

[1] Par son télégramme 88 du 13 novembre, M. Aynard faisait connaître la démarche du Ministre d'Autriche-Hongrie auprès du roi Nicolas, qui avait demandé que les désirs du Gouvernement austro-hongrois fussent mis par écrit. Cf. le rapport du baron de Giesl reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4386.

cette mer, mais le Ministre d'Autriche pense que, même au point de vue simplement économique, l'Autriche-Hongrie ne saurait admettre que la Serbie y ait libre accès.

457.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 418. *Madrid, 14 novembre 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Le Ministre d'Espagne et moi venons de parapher le traité franco-espagnol relatif au Maroc.

458.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 647. *Rome, 14 novembre 1912, 23 h.*

(*Reçu :* le 15, à 1 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 761 (1).

L'intéressante communication que vous a faite M. Tittoni répond aux vues de M. Giolitti exposées dans mon télégramme n° 634 (2).

Sous l'influence du Président du Conseil et sous la pression de l'opinion publique, une volte-face s'est opérée à la Consulta, qui l'éloigne des normes établies à Berlin lors de la visite du marquis de San Giuliano, et engage le Gouvernement dans la voie que vous a indiquée l'Ambassadeur d'Italie à Paris. J'en ai recueilli une nouvelle preuve dans le langage que m'a tenu aujourd'hui le marquis de San Giuliano.

Le représentant autrichien à Belgrade avait fait au Gouvernement serbe une communication au sujet du différend (3), dont le ton et le caractère ressemblaient fort à une intervention. M. d'Ugron avait ajouté que l'Italie prenait la même position que l'Autriche. Le langage du Ministre d'Italie ayant été

(1) Voir ci-dessus le télégramme circulaire reproduit sous le n° 451.

(2) Voir ci-dessus à la date du 9 novembre, n° 407.

(3) Cf., au sujet de cette communication, le télégramme adressé à M. d'Ugron par le comte Berchtold, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4317.

sensiblement différent, le Chargé d'affaires serbe à Rome a été chargé de demander, à cet égard, une explication à la Consulta. Le marquis de San Giuliano l'a assuré de toutes les amitiés et de la bienveillance italiennes et qu'il s'applique, de toutes ses forces, à sauvegarder les intérêts et l'indépendance de la Serbie.

459.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 822. *Paris, 14 novembre 1912.*

Vous avez bien voulu me communiquer, à la date du 7 courant, une copie de l'aide-mémoire par lequel M. Sazonoff vous a communiqué le texte de l'accord russo-mongol, signé le 21 octobre dernier [1] entre M. Korostovetz et le Gouvernement du Koutouktou d'Ourga.

Ainsi que vous le faites remarquer, le texte du protocole visé à l'article 2 de l'accord [2] (document confirmant et définissant les droits et les privilèges qui appartiennent aux sujets russes en Mongolie en vertu des traités russo-chinois) ne nous a pas été communiqué.

En raison de l'absence de tout intérêt politique ou commercial français en Mongolie, et de nos relations avec la Russie, nous n'avons actuellement pas de raison de relever cette omission, d'autant plus qu'il peut y avoir intérêt à ne pas connaître des dispositions qu'il nous serait difficile d'accepter formellement dans le cas où elles seraient contraires au principe, universellement réclamé, de l'égalité commerciale entre les nations en Chine.

Je vous autorise à remercier le Gouvernement russe de sa communication en lui faisant connaître, selon son désir, que le Gouvernement français en prend acte très volontiers.

Vous trouverez ci-joint copie d'un télégramme adressé par le Wai Kiao Pou à son Chargé d'affaires à Paris pour lui faire connaître qu'il proteste contre la conclusion et les dispositions de l'accord russo-mongol [3]. Ce document, qui m'a été remis officieusement à titre de protestation par M. Tai Tch'enne Linne, et dont vous pourrez communiquer le texte à M. Sazonoff, n'a été de ma part l'objet d'aucune réponse.

[1] M. Poincaré use ici du calendrier julien conformément aux habitudes russes.

[2] Voir au sujet de cet accord, à la date du 8 novembre, le numéro 397.

[3] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce document dont le sens général est suffisamment indiqué par la présente dépêche.

460.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 525. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1912, 1 h. 26.*
(*Reçu :* 4 h. 45.)

J'ai parlé à M. Sazonoff dans le sens du télégramme 848 [1] de Votre Excellence. Il est satisfait que vous soyez prêt à appuyer à Belgrade, d'accord avec le Cabinet de Londres, les conseils de modération qu'il a déjà formulés. Mais il ajoute qu'il est très difficile de faire entendre raison aux Serbes, que, selon toute probabilité, ils vont occuper un port sur l'Adriatique et qu'il reste possible qu'on ne réussisse pas à prévenir une intervention active de l'Autriche. Dans cette éventualité comme dans celle que prévoyait la note de M. Isvolsky du 12 octobre, M. Sazonoff laisse entendre qu'il ne sera peut-être pas en mesure de lutter contre l'opinion publique russe. Cependant il n'achève pas sa pensée. Il ne dit point quelles seraient les mesures par lesquelles il estimerait devoir répondre à une action comminatoire ou coercitive de l'Autriche. Il se réserve encore.

J'ai demandé au Ministre s'il avait parlé à Londres de la question du port serbe. Il m'a répondu qu'il avait entretenu mon collègue anglais des conseils à donner à Belgrade, mais qu'il allait en outre écrire aujourd'hui au comte Benckendorff dans le sens de sa dernière communication à M. Isvolsky, ce qui revient sans doute à dire que la question qui a été posée à Paris en ce qui concerne « l'attitude éventuelle de la France et de l'Angleterre », va l'être également à Londres.

461.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 768. *Paris, 15 novembre 1912, 12 h. 30.*

Il me revient de deux sources que le Gouvernement italien aurait l'arrière-pensée de mettre à profit la crise balkanique pour conserver Rhodes et une autre île de la mer Égée; le marquis de San Giuliano se serait même assuré, à cet effet, la connivence de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 13 novembre, n° 443.

Je me concerte avec le Gouvernement britannique sur cette grave question.

Veuillez, de votre côté, vous efforcer *discrètement* de vous renseigner. La conclusion de votre télégramme du 13 octobre n° 573 (1) m'interdit de croire que le Gouvernement royal poursuive réellement le but qu'on lui attribue.

Je me réfère en outre à mon télégramme du 16 septembre n° 617 (2).

462.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 90. *Cettigné, 15 novembre 1912, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Démarche simultanée en vue de médiation a été effectuée ce matin par représentants des Puissances selon instructions identiques de leurs Gouvernements.

Il nous a été répondu au nom du Gouvernement royal que la proposition des Puissances serait soumise au Roi qui se mettrait d'accord avec les Cabinets alliés. Concernant conclusion d'un armistice, le Monténégro pose, comme condition *sine qua non*, reddition pure et simple de Scutari.

463.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 421. *Madrid, 15 novembre 1912, 22 h.*

(*Reçu :* le 16, à 2 h. 10.)

J'ai parlé ce matin au Ministre d'État dans le sens de votre télégramme n° 371 (3).

M. Garcia Prieto, après m'avoir communiqué les télégrammes qu'il venait de recevoir de M. Perez Caballero, m'a également donné lecture d'un télégramme de M. Villa-Urrutia relatant une conversation qu'il avait eue avec

(1) A une observation de M. Barrère touchant l'« autonomie des Sporades qui devait, pour être réelle, comporter la garantie des Puissances », le marquis de San Giuliano, d'après ce télégramme, n'avait fait aucune objection et n'avait manifesté « dans ses propos aucune disposition à contester le caractère international de la question des îles ».

(2) Voir tome III, 3e série, n° 409.

(3) Du 14 novembre. Voir ci-dessus, n° 454.

Sir A. Nicolson, dans laquelle le Sous-Secrétaire d'État permanent avait émis l'avis, tant en son nom qu'en celui de sir E. Grey, qu'il serait *courtois* et *prudent* de communiquer officieusement au Cabinet de Berlin le texte du traité franco-espagnol avant de le signer. Sir A. Nicolson rappelait que c'était du reste à une telle procédure que les trois Gouvernements s'étaient arrêtés pour la communication éventuelle à l'Allemagne des accords futurs relatifs à Tanger.

L'avis exprimé par le Gouvernement britannique paraît avoir fait grande impression sur M. Garcia Prieto; il me fit valoir que, du moment que le traité était paraphé, il serait difficile de ne pas le communiquer de suite à l'Allemagne qui s'attendait selon toute vraisemblance à cette communication et qui serait peut-être blessée si elle ne la recevait pas; on avait du reste ainsi procédé lors de la conclusion de la convention du 4 novembre 1911, car on avait communiqué *officiellement* aux Puissances le traité après qu'il eut été paraphé (j'ai constaté après vérification que ce renseignement était exact). Le Ministre d'État ajoute qu'en faisant cette communication les représentants des deux Gouvernements pourront indiquer que le traité va être immédiatement signé, ce qui enlèverait toute idée que la signature est subordonnée à une approbation. Résumant sa pensée, M. Garcia Prieto suggéra que l'on pourrait par exemple *communiquer* ledit traité lundi prochain au Gouvernement allemand et au Gouvernement britannique, mercredi aux autres Gouvernements et signer vendredi à Madrid. Il a fait en outre observer que, si l'on signait le traité avant de le communiquer il ne s'agissait plus ensuite d'une communication officieuse; ce serait à une communication officielle qu'il faudrait avoir à recourir.

Comme notre conversation se prolongeait, le Ministre d'État m'a fait observer qu'en tout cas, étant donnée la modification de l'état de choses au point de vue ministériel espagnol [1], il lui fallait consulter le nouveau Président et le Conseil des Ministres; celui-ci se réunissait ce matin même sous la présidence du Roi; il allait le saisir de la question et il me ferait connaître la solution que le Gouvernement royal croirait pouvoir proposer au Gouvernement de la République.

Je reçois à l'instant la lettre de M. Garcia Prieto dont je vous communique le texte sous le n° 422 [2]. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me mettre en mesure de répondre à la suggestion du Cabinet de Madrid. Comme je vous en ai informé par mon télégramme 419 [3] d'hier,

[1] La mort de M. Canalejas avait rendu nécessaire la formation d'un nouveau Cabinet présidé par le comte de Romanones.

[2] Voir ci-dessous, n° 464.

[3] Par ce télégramme M. Geoffray faisait savoir que M. Garcia Prieto acceptait la procédure proposée par M. Poincaré : communication simultanée par les représentants de la France et de l'Espagne à toutes les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras du texte de la convention franco-espagnole.

vous recevrez ce soir un certain nombre d'exemplaires de la convention; peut-être pourra-t-on en tout cas, et sans préjuger la solution que vous croirez devoir adopter, les expédier dès demain samedi à nos représentants près des Puissances signataires de l'acte d'Algésiras. C'est ce qu'a fait dès hier soir le Ministre d'État en recommandant à ses agents de ne faire aucune démarche sans s'être mis d'accord avec leur collègue français *.

464.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 422. *Madrid, 15 novembre 1912, s. h.*

(*Reçu :* le 16, à 2 h. 10.)

Le Ministre d'État à l'Ambassadeur de France :

« J'ai rendu compte au Conseil des Ministres de notre conversation de ce matin, et mes collègues considérant que le traité a été paraphé, au lieu d'être signé dès à présent, que le dessein primitif des deux Gouvernements de le communiquer immédiatement à d'autres a transpiré dans le public, et enfin qu'à Londres on pense aussi qu'il est préférable de faire cette communication à Berlin avant de signer, sont d'avis comme moi qu'il est préférable de persister dans ce projet primitif.

« Je crois savoir que, avant de signer l'accord du 4 novembre 1911 avec l'Allemagne, le Gouvernement français en a communiqué le texte à Pétersbourg et Londres en raison de ses relations particulières avec les deux Cabinets. Quelle objection y aurait-il à suivre ce précédent en étendant la communication à Berlin, en raison du pacte qui lie la France et l'Allemagne et qui se réfère précisément au statut politique du Maroc? Si le Cabinet de Paris désirait y inclure le Cabinet de Rome à cause des arrangements franco-italiens, le Gouvernement du Roi n'y verrait aucun inconvénient. Dès lors, une fois notre accord communiqué officieusement aux Cabinets de la Triple Entente et à ceux avec lesquels la France a traité relativement à la situation du Maroc (l'Allemagne et au besoin l'Italie), l'opinion publique se rendra parfaitement compte de la distinction établie entre les unes et les autres Puissances, étant donné que, pour ma part, je ne me suis pas engagé à faire de communication,

* Annotation du Ministre : *J'ai saisi le Conseil des Ministres de la suggestion de M. Garcia Prieto. Le Gouvernement accepte la procédure et la formule proposées, et donne immédiatement des instructions conformes. Il est d'avis de communiquer à Rome à cause de nos accords spéciaux.*

avant la signature, aux autres Puissances signataires de l'acte d'Algésiras.

« Si cela convient à M. Poincaré, nous pourrions inviter nos agents à Londres, Pétersbourg et Berlin à donner connaissance officieusement lundi, et d'un commun accord, aux Cabinets respectifs du « texte sur lequel la France et l'Espagne se sont mises d'accord et pour la signature duquel, dans la forme accoutumée, les deux Gouvernements font les préparatifs utiles ».

(Signé : Garcia Prieto.)

465.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Belgrade, 15 novembre 1912, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 16, à 5 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 221 (1).

D'après les renseignements qui me sont fournis au ministère des Affaires étrangères, la première armée serbe serait actuellement devant Monastir, la deuxième devant Andrinople, la quatrième devant Scutari d'Albanie et la troisième, qui se dirige vers Durazzo, devrait y arriver sous peu de jours, peut-être même dès demain.

466.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94. *Belgrade, 15 novembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 16, à 5 h. 35.)

D'après des renseignements parvenus au ministère des Affaires étrangères, les mesures de préparation militaires se multiplieraient en Autriche-Hongrie. Sur la Drina, de Vichegrad à la Save, le corps des garde-frontières aurait été renforcé de 15.000 hommes. De nombreux envois de canons, fusils, munitions, habillements, pontons, etc. seraient faits d'Esseg et de Serajevo dans les diverses places de la Bosnie limitrophes de la Drina. Le 4e corps d'armée

(1) Par ce télégramme, du 14 novembre, M. Poincaré demandait à M. Descos s'il avait des renseignements « sur la marche de l'armée serbe vers l'Adriatique ».

(Buda-Pest) serait mis en état de mobilisation. M. Yovanovitch me dit avoir attiré sur le caractère anormal de semblables mesures l'attention du Ministre d'Autriche. Il pense que le Gouvernement serbe ne tardera pas, de son côté, à prendre les mesures correspondantes. Reste à savoir par quels moyens, l'armée serbe se trouvant actuellement dispersée aux quatre coins des Balkans.

467.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 166. *Belgrade, 15 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 novembre.)

A moins que l'Autriche ne parvienne à rompre les chiens en poussant les Bulgares à Constantinople et en y courant la chance d'un antagonisme anglo-russe, la diplomatie russe semble en voie de circonscrire la question balkanique sur le terrain albanais, qui a l'avantage de laisser apparemment de côté son aspect autrichien trop spécial à la Serbie et de grouper les quatre alliés dans un intérêt commun.

L'irréductible opposition d'intérêts, qui se marque, à l'heure actuelle, entre l'Autriche et la Serbie, ne consiste pas seulement dans la question du chemin de fer Danube-Adriatique ou de l'issue à la mer, mais bien dans celle de l'autonomie albanaise. L'Autriche veut une Albanie indépendante, la Serbie n'en veut pas; et l'une et l'autre ont également raison dans leurs exigences; en présence de l'alliance balkanique, l'Albanie constituant désormais la dernière prise de l'Autriche dans la Péninsule, le partage de cette région entre le Monténégro, la Serbie, et la Grèce, entraînerait son éviction définitive du Balkan et la bloquerait, de la façon la plus dangereuse, dans ses questions internes. Il est de l'intérêt évident du Serbisme de resserrer ce blocus; il est de l'intérêt non moins évident de l'Autriche de se ménager des sorties.

Aux dernières Délégations, M. Baernreither, qui est au Parlement autrichien le meilleur connaisseur des questions yougoslaves, disait : « Nous ne serons pas en mesure de supporter le cercle des États slaves agrandis qui vont se former autour de nous, si nous n'entretenons pas avec eux d'étroits rapports de commerce, de transit et de culture intellectuelle et si, notamment, nous ne concluons pas, avec la Serbie et le Monténégro, une alliance douanière et commerciale. Si pareil accord n'était pas possible, nous ne saurions maintenir l'autonomie administrative de la Bosnie, à cause de l'attraction de ces États. »

En d'autres termes, la sécurité de tout le sud de l'Autriche-Hongrie a

reposé, jusqu'à ce jour, sur la compression des deux États serbes indépendants, rendus incapables d'exercer, sur les populations congénères de la Monarchie voisine, une attraction nuisible au système impérial et royal. Cette compression était assurée par une savante organisation de police, par les divisions soigneusement entretenues entre Sofia, Cettigné, et Belgrade, enfin et avant tout, par l'existence de la Turquie. Maintenant qu'il existe une alliance balkanique et plus de Turquie, la politique austro-hongroise en est à rechercher une base nouvelle; la Grèce, qui est le plus incertain des alliés balkaniques et qui pourrait éventuellement s'offrir à l'Autriche, est trop molle, trop peu militaire, et ses nouvelles frontières seront trop méridionales, pour complètement remplacer le point d'appui turc. L'Albanie, au contraire, est une région de montagnes, peuplée de tribus guerrières, barrant toute la Péninsule, affectant à la fois le Monténégro, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, disposant enfin de populations si diffuses que les limites en sont indéfiniment extensibles. Si l'autonomie albanaise n'absorbait pas Scutari, Uskub, Monastir et Janina, elle serait, du moins, en mesure d'influencer les régimes slaves et helléniques qui y auraient été constitués. Le principe des nationalités, la devise : les Balkans aux peuples balkaniques, valant aussi bien pour les Albanais que pour les Serbes, les Bulgares et les Grecs, l'Autriche, appuyée par l'Italie, se chargerait de le leur faire comprendre. Si bien que l'Albanie, avec le concours éventuel de la Grèce, s'impose désormais à l'Autriche, si elle entend maintenir contre les États serbes son ancien système de compression.

A ce système de compression l'Autriche peut-elle renoncer? Dans deux cas seulement : si elle parvient à réaliser son évolution intérieure, de façon à accorder à chacun des peuples de la Monarchie la liberté de son développement national; auquel cas, les deux États serbes perdent toute force d'attraction vis-à-vis des Yougoslaves de l'Autriche-Hongrie. Ou bien, si les deux États serbes consentent à lier leurs destinées à celles de la monarchie voisine, à se confondre avec elle par le commerce et par la culture, ce qui finirait par équivaloir à la perte de leur indépendance politique. Dans le premier cas, l'Autriche ne semble pas vouloir encore et probablement aussi ne peut-elle pas; dans le second, la Serbie ne veut pas. Elle l'a marqué de toutes manières dans les vagues débuts de pourparlers, qui ont rempli ces dernières semaines; professeurs et politiciens serbes ont également rejeté l'union douanière dans leurs conversations avec M. de Redlich, dont j'ai fait part à Votre Excellence, par mon télégramme n° 82 [1], du 7 de ce mois.

[1] Ce télégramme, qui est du 8 novembre, faisait connaître la présence à Belgrade de M. de Redlich et le projet autrichien d'union douanière avec la Serbie et même la Bulgarie. On trouve des allusions à ce projet dans les documents autrichiens en particulier dans le rapport de M. d'Ugron, du 2 novembre 1912 (*Österreich - Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4235). Voir aussi ci-dessus n°s 386 et 392.

L'Autriche se trouve donc contrainte de s'efforcer à poursuivre son ancienne politique de compression vis-à-vis des États serbes, quelque mauvaise qu'elle puisse être, avec le désavantage que ces États vont devenir de plus en plus forts et que l'Albanie lui fournira un point d'appui moins favorable que la Turquie.

Telle est la signification que l'Albanie représente dans le conflit actuel, pour l'Autriche et la Serbie. L'autonomie albanaise permettra à l'Autriche de garder dans la Péninsule un moyen d'action contre les États serbes : elle y maintiendra vis-à-vis d'eux une tactique d'offensive, qui entretiendra, sans doute, le trouble dans le Balkan, avec l'existence d'une question balkanique, mais contribuera à assurer le repos de l'Europe centrale. Au contraire, le partage de l'Albanie entre les Alliés assurerait probablement la paix des Balkans, avec la terminaison de l'affaire balkanique; mais il réduirait l'Autriche à la défensive et porterait à l'état aigu, dans l'Europe centrale, une question mille fois plus grave que celle qui vient de s'achever dans l'Europe orientale. La question d'Autriche se substituerait immédiatement à la question des Balkans et l'Autriche prendrait, dans la commisération de l'Europe, la place que vient de perdre définitivement la Turquie.

On conçoit que l'Autriche répugne à une semblable destinée; on conçoit également que la Serbie cherche à la lui préparer le plus tôt possible. Instigués par la Russie, exaltés par leurs succès contre les Turcs, persuadés que l'Autriche n'est que faiblement suivie par l'Allemagne et par l'Italie, retenue par ses désarrois intérieurs, socialistes, slaves, opposition hongroise, etc., les Serbes pensent ne pouvoir jamais trouver occasion meilleure pour imposer à l'Europe le rejet de l'autonomie albanaise et bloquer l'Autriche dans sa question. Ils y trouveraient d'autant plus d'avantage que l'autonomie albanaise, tout en leur barrant le chemin de l'Adriatique, compromettrait, plus qu'à tous autres, la sécurité de leurs nouvelles possessions, la Vieille Serbie étant, aux trois quarts, peuplée d'Albanais. Du succès de la tentative actuelle dépendra l'avenir des relations de la Serbie avec l'Autriche, qui continuera de la victimiser ou que la Serbie victimisera à son tour. On conçoit que les Serbes s'emploient de leur mieux à assurer cette dernière éventualité. La question qui se pose ainsi est également vitale pour l'Autriche et pour la Serbie, à cette différence près que l'Autriche a possession d'état longuement acquise dans le maniement du Balkan contre les Yougoslaves, tandis que la Serbie commence à peine à se sentir les énergies nécessaires pour le maniement du même Balkan contre le système austro-hongrois.

Si donc quelque préoccupation de paix européenne survit encore à la conjonction de l'Occident avec le panslavisme, il est probable que l'autonomie albanaise y serait plus favorable, tout en l'étant moins pour la paix balkanique. Les idées d'humanité et de liberté des peuples y trouveraient égale-

ment leur profit, profit relatif, sans doute, car l'avantage des Albanais pourrait apporter quelque détriment aux nationalités yougoslaves. Par contre, au point de vue de l'expansion française, les Albanais ne sont guère intéressants, car ils ont eu le mauvais goût de se tourner vers l'Italie, l'Autriche, l'Angleterre et les États-Unis, et leur territoire, partagé entre les autres peuples balkaniques, s'ouvrirait probablement davantage à notre commerce et à notre culture.

« Cette affaire est très sérieuse, me dit le Ministre d'Allemagne, et nous allons avoir des histoires entre l'Autriche et la Serbie. Vous comprenez bien que l'Autriche ne peut éternellement se boucher les yeux, pour ne pas voir qu'un Ministre de Russie s'est maintenant installé à Belgrade, qui est devenu le maître du peuple serbe et le mène à son gré dans les voies les plus agressives, contre l'Autriche, contre l'Europe, et même contre la volonté déclarée de son propre Gouvernement. Or, le principe une fois posé, il n'y a point de raison pour qu'il ne se perpétue. M. de Hartwig parti, les Serbes lui élèveront avec justice une statue dans les jardins du Kalemegdan et son successeur prétendra continuer les mêmes errements. C'est à cela que l'Autriche ne saurait trop se presser de mettre un terme. »

468.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris.

L. Secret. *Paris, 16 novembre 1912.*

Par deux notes en date du 12 de ce mois [1], Votre Excellence a bien voulu m'entretenir du différend qui s'est élevé entre le Cabinet de Vienne et le Cabinet de Belgrade, au sujet d'une extension éventuelle du territoire serbe vers la mer Adriatique.

Le Gouvernement de la République observe avec la plus sérieuse attention le développement de cette affaire, dont il reconnaît que les suites pourraient être dangereuses pour la paix générale.

C'est pourquoi les instructions, que Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur a adressées au Ministre de Russie à Belgrade, ont paru très prudentes et très sages au Gouvernement français. Je m'en suis aussitôt inspiré pour inviter le Représentant de la République en Serbie à faire entendre au Gouvernement royal un semblable conseil de modération.

Mais Son Excellence M. Sazonoff prévoit que l'action conciliatrice de la Triple

(1) Voir ci-dessus, n°s 431 et 432.

Entente ne suffira peut-être pas à détourner l'Autriche d'une intervention comminatoire ou coercitive, et il m'exprime le désir de connaître l'attitude que la France observerait en pareille occurrence.

Ainsi que je vous l'ai déclaré verbalement, à deux reprises, le Gouvernement de la République ne saurait définir sa ligne de conduite, avant que le Gouvernement impérial lui ait révélé ses vues propres. La Russie est en effet la principale intéressée dans la question ; c'est à elle que revient la responsabilité des initiatives à prendre et des propositions à formuler. J'attendrai donc les suggestions dont le Gouvernement impérial estimera devoir saisir le Gouvernement de la Puissance alliée.

Dans le même ordre d'idées, je ne crois pas superflu de rectifier une observation formulée par Son Excellence M. Sazonoff, au cours d'une des notes précitées, à savoir que « la France et l'Angleterre déclarent ouvertement qu'elles ne sont absolument pas disposées à laisser s'envenimer le conflit avec la Triple Alliance... » Cette assertion est d'autant plus importante que le Ministre de Russie à Belgrade a été chargé de l'invoquer dans ses remontrances au Gouvernement serbe.

Pour ce qui est de l'Angleterre, je n'ai pas été avisé qu'elle ait fait une pareille déclaration. Quant au Gouvernement de la République, il se réserve d'examiner les mesures que le Gouvernement impérial jugerait nécessaire de lui proposer et il ne pourra y acquiescer ou les discuter amicalement que lorsqu'il les connaîtra. Il n'a, en attendant, rien dit, ni rien laissé supposer qui puisse impliquer de sa part une défaillance de concours [1].

469.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 863, 854. *Paris, 16 novembre 1912, 11 heures, 11 h. 40.*

M. Isvolsky est venu hier me demander de nouveau, au nom du Gouvernement russe, une réponse à la note qu'il m'a laissée le 12 [2] novembre et qui comprenait ce passage que je vous ai rapporté dans mon télégramme 846 : « *Le Gouvernement impérial tiendrait à connaître l'attitude de la France et de l'An-*

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Isvolsky à son Gouvernement le 17 novembre, *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 299; *Un livre noir*, I, p. 344 qui contient un commentaire de cette réponse. Cf. aussi Raymond Poincaré, *Au service de la France*, II, p. 334-338, qui rectifie les assertions de M. Isvolsky. Il n'existe, dans les archives, aucune trace de l'entretien que M. Poincaré et M. Isvolsky avaient eu, au moment où a été remise à l'Ambassadeur la réponse française.

[2] Voir ci-dessus, n° 432.

gleterre, au cas où l'on ne réussirait pas à prévenir une intervention active de l'Autriche.»

J'ai confirmé ma réponse antérieure, à savoir que c'était à la Russie à nous faire connaître exactement son opinion (voir mon télégramme n° 848 [1]).

J'ai ajouté que, dans les instructions que le Gouvernement impérial avait envoyées à son Ministre à Belgrade et dont M. Isvolsky m'avait donné connaissance, le Gouvernement russe, pour justifier ses conseils de modération, s'était fondé sur ce que l'Angleterre et la France auraient «*ouvertement déclaré* qu'elles n'étaient absolument pas disposées *à laisser s'envenimer le conflit avec la Triple Alliance au sujet du port serbe*».

Or, je ne crois pas que l'Angleterre ait jamais fait une déclaration de ce genre et, quant à la France, elle s'est soigneusement abstenue de toute attitude et de tout langage que le Gouvernement impérial pourrait interpréter comme une défaillance de concours.

Je sais qu'en 1908-1909, M. Isvolsky a cru pouvoir attribuer les échecs de sa politique aux hésitations de la France. Je tiens essentiellement à ce que des reproches de cette sorte ne puissent pas nous être adressés et à ce qu'on ne nous prête pas des responsabilités qui ne sont pas les nôtres.

M. Isvolsky m'a dit un mot qui m'a laissé supposer qu'il n'avait pas très fidèlement rendu ma pensée à Saint-Pétersbourg et que la phrase de la note lui serait imputable. Je vous prie, à l'occasion, de remettre les choses au point.

Nous nous réservons bien entendu le droit de discuter l'opinion de la Russie, lorsque nous la connaîtrons; mais ce n'est pas à nous à prendre des initiatives dans des questions où la Russie est plus directement intéressée que nous.

470.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 372. *Paris, 16 novembre 1912, 13 h.*

Je réponds à vos télégrammes n^{os} 421 et 422 [2]. J'ai saisi le Conseil des Ministres de la suggestion de M. Garcia Prieto. Le Gouvernement français accepte la procédure et la formule proposées par le Gouvernement espagnol et va donner immédiatement des instructions conformes. Il est d'avis de communiquer à Rome à cause de nos accords spéciaux.

(1) Du 13 novembre, voir à cette date n° 443.

(2) Du 15 novembre, ci-dessus reproduits n^{os} 463 et 464.

471.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 527. *Saint-Pétersbourg, 16 novembre 1912, 12 h. 12.*

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Le Ministre de Serbie m'a donné confidentiellement connaissance du télégramme par lequel il a été informé de la démarche faite mardi [1] auprès de son Gouvernement par le Ministre d'Autriche à Belgrade.

M. d'Ugron a déclaré à M. Pachitch, d'accord, a-t-il dit avec ses collègues d'Allemagne et d'Italie, que l'Autriche ne pourrait pas permettre l'établissement de la Serbie dans des ports de la mer Adriatique qui doivent appartenir à l'Albanie autonome. Le Gouvernement austro-hongrois serait d'ailleurs tout disposé à donner à la Serbie toutes les facilités nécessaires pour le transit de ses marchandises par la Bosnie et Spalato. Le commerce serbe pourrait en outre trouver un débouché à travers le Sandjak et le Monténégro ; il paraît résulter de l'ensemble des déclarations de M. d'Ugron que l'Autriche n'élèvera aucune prétention sur le Sandjak et laissera la Serbie et le Monténégro se partager ce territoire.

En ce qui concerne le commerce austro-serbe, le Cabinet de Vienne se réserve de demander plus tard des concessions « dont aucune, a ajouté le Ministre d'Autriche, ne sera de nature à porter atteinte à l'indépendance de la Serbie ». On peut déjà entrevoir, m'a dit à ce sujet M. Popovitch, que l'Autriche cherchera à nous imposer une union douanière.

472.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Belgrade, 16 novembre 1912, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 47.)

Je n'ai pas manqué de tenir à M. Yovanovitch, avec la prudence voulue, le langage indiqué dans votre télégramme n° 218 [2]. M. de Hartwig m'a dit

[1] La démarche dont il s'agit ici a été prescrite le 8 novembre par un télégramme du comte Berchtold (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4317). Il semble qu'elle ait eu lieu le dimanche 10 novembre et non le mardi 12 (voir même recueil, pièce n° 4351).

[2] Voir ci-dessus, à la date du 14 novembre, n° 452.

avoir donné dès hier au Gouvernement serbe les conseils de modération que lui prescrivait son Gouvernement; il ajoute que la Serbie devrait sans doute renoncer au partage de l'Albanie et tendre à l'obtention du port de Saint-Jean de Medua ou d'Alessio, avec une bande de territoire le long du Drin, du Fandi et du Mati. Hier soir, M. Novakovitch, devenu plus conciliant, me dit qu'à défaut du partage désirable de l'Albanie, la Serbie pourrait se contenter d'un port adriatique avec une bande de territoire. Dans une Albanie autonome, elle devrait supporter le contact d'un foyer d'intrigues autrichiennes, mais elle se verrait ainsi débarrassée de l'administration de régions difficiles, et la présence du danger albanais contribuerait à maintenir la cohésion des États balkaniques. L'attitude définitive du Gouvernement serbe touchant ces questions ne pourra être déterminée avant quelques jours, au retour de M. Pachitch à Belgrade. L'opinion y reste calme et résolue, entretenue par les avis venus de Hongrie et de Croatie, [par les] croyances aux tendances presque unanimement pacifiques des peuples et des partis de l'Autriche-Hongrie, au désarroi des gens de Vienne et à l'opposition qu'on dit menée contre la politique agressive du comte Berchtold par l'Archiduc François-Ferdinand qui préconiserait l'abandon complet du Balkan aux Balkaniques.

473.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 604. *Péra, 16 novembre 1912, 16 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

La réponse de la Bulgarie à la démarche de Kiamil Pacha a été remise ce matin au Gouvernement ottoman. Elle émane de M. Guéchoff, d'ordre du Roi, et comporte simplement que le Roi va se concerter avec ses Alliés sur la réponse à faire.

474.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 649. Confidentiel. *Rome, 16 novembre 1912, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 17, à 2 h. 5)

Le mouvement contre toute action commune avec l'Autriche, à l'égard des États balkaniques et particulièrement contre l'accès de la Serbie à l'Adriatique,

se développe au point de comprendre la presque unanimité de la presse et l'unanimité de l'opinion. Les hommes les plus considérés — tels que le marquis Visconti-Venosta et M. Luzzatti — lui donnent leur entière approbation. Il apparaît dès aujourd'hui impossible que l'Italie se joigne à une agression diplomatique ou armée dont l'Autriche serait responsable.

A ce propos, le marquis Visconti, dont les opinions sont fort recherchées et écoutées, m'a dit hier : «la Triplice a toujours été pour nous d'une pratique difficile; elle l'est infiniment plus dans la grande crise d'aujourd'hui. On ne saurait s'y tromper, l'Italie ne pourrait participer à une guerre provoquée par l'Autriche. Le Gouvernement qui ne s'en rendrait pas compte ne serait pas suivi par le pays.»

475.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME, SAINT-PÉTERSBOURG.

D. nos 926, 1163, 965, 823. Urgent. *Paris, 16 novembre 1912.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de l'accord franco-espagnol qui vient d'être paraphé par M. Geoffray et M. Garcia Prieto.

Je vous serai obligé de vous concerter avec votre collègue d'Espagne pour communiquer officieusement ce document au Gouvernement auprès duquel vous être accrédité.

Le traité sera signé à Madrid vendredi prochain et aussitôt après notifié officiellement aux Puissances.

476.

M. DE FONTARCE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 194. *Bruxelles, 16 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 18 novembre.)

La déclaration du Gouvernement lue par M. de Broqueville avant-hier soir à la rentrée des Chambres mérite l'attention, car elle sort de la banalité. On a dit, en riant, que c'était presque un discours du Trône. Votre Excellence voudra bien en trouver ci-joint le texte.

Les projets de lois sociaux annoncés dès le début de la déclaration ne manquent point d'importance et suffiraient presque à occuper une session bien remplie. Mais ce qui est plus intéressant, au point de vue international, c'est la manifestation officielle, dans un pareil document, de préoccupations qui sont dans tous les esprits et qui ont amené le Président du Conseil d'un pays neutre à se présenter devant les Chambres dans la qualité nouvelle, assumée le matin même, de Ministre de la Guerre et à solliciter le vote de dispositions dont son propre parti et lui-même avaient toujours combattu la nécessité. Sans doute, pour justifier une évolution aussi complète, est-il amené à envisager la situation comme plus inquiétante qu'elle ne semble en réalité, mais il est hors de doute que les événements récents ont éveillé ici une réelle inquiétude : « Ce qui frappe l'observateur attentif, c'est la place assignée à la Belgique dans ces éventualités. L'importance du rôle de notre pays dans une lutte des Puissances de l'occident de l'Europe est mise en relief comme elle ne l'a jamais été ; elle ressort notamment des préparatifs qui tendent à organiser l'offensive et à la prévenir dès le moment où la guerre serait déclarée ».

M. de Broqueville annonce, en conséquence, en termes généraux, des mesures militaires dont il y aura lieu d'étudier ultérieurement le détail, mais qui ne pourront, paraît-il, prendre tout leur effet qu'au bout de plusieurs années.

Après avoir manifesté une confiance de style dans les Puissances garantes de la neutralité belge, il ajoute cependant : « Mais l'on ne peut perdre de vue que les groupements des Puissances ont provoqué des alliances et des ententes militaires qui pourraient, dans l'hypothèse d'une guerre européenne, enlever, à la prestation de la garantie, la valeur que la neutralité du garant peut seule assurer ».

Ce passage, un peu obscur par lui-même, mérite l'attention. S'il fallait s'en rapporter à la campagne menée par la presse officieuse depuis quelque temps et aux paroles de l'ancien Ministre de la Guerre signalées dans la dépêche du 29 octobre, n° 187 [1], on serait volontiers amené à penser que la Belgique tendrait à considérer maintenant comme instituée uniquement en sa faveur une neutralité dont elle jouirait à son gré, s'en réservant tout le bénéfice et laissant aux Puissances tous les devoirs, sans leur reconnaître aucun droit.

D'après cette conception, la qualité de belligérant enlèverait à une Puissance garante le droit de venir au secours de la neutralité belge, même violée par un autre belligérant, sauf dans le cas où le premier aurait reçu de la Belgique un appel qu'elle serait peut-être peu disposée à formuler.

Elle se réserverait ainsi de manœuvrer, au mieux de ses intérêts, entre ses voisins, qu'elle considère comme devant être tous partie dans la lutte. C'était

[1] Voir ci-dessus n° 277. Le ms. porte par erreur : *août*.

la pensée qu'avait exprimée l'an dernier, d'une façon un peu brutale, le général de Witte dans la brochure qui fit tant de bruit.

La question pourrait se poser pour nous de savoir si nous avons intérêt à accepter une semblable doctrine ou si, au contraire, comme le fait remarquer l'*Indépendance Belge*, il n'y a pas lieu d'observer que la garantie de la neutralité fut imposée autant qu'accordée à la Belgique et que, de ce fait, elle comporte pour les Puissances garantes des droits aussi bien que des devoirs. Il semblerait en effet difficile d'admettre que la Belgique en vienne à considérer qu'il lui appartient de faire un choix parmi les Puissances garantes en refusant les secours que certaines Puissances pourraient avoir à lui fournir pour repousser une attaque effective de son territoire.

En passant ensuite à d'autres questions, M. de Broqueville, dans une phrase qui n'a point passé inaperçue, a dit : «le Gouvernement ne saurait considérer comme immuables les formules qui règlent le droit électoral ; les idées se modifient par le temps, l'expérience ouvre des horizons nouveaux », indiquant ainsi qu'il n'était pas irréductible sur un point qui tient à cœur à ses adversaires politiques et qu'il était disposé à «causer» avec eux.

Le Président du Conseil a montré ainsi que la question militaire n'était pas la seule où il tendait à rapprocher son programme de celui du parti libéral, et que, s'il avait adjoint à son ministère des hommes comme M. Seghers et comme M. Helleputte, c'était plus dans l'espoir de conjurer leur hostilité au programme nouveau qu'il était amené à soutenir que pour appliquer leurs doctrines véritablement extrêmes.

477.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 776. Très confidentiel. *Paris, 17 novembre 1912, 13 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme 651 [1].

La réponse du marquis de San Giuliano me paraît pleine de réticences et d'arrière-pensées. Ce n'est pas seulement comme belligérant et vis-à-vis de la Turquie que le Gouvernement italien s'est obligé à la restitution des îles. Il

(1) M. Barrère faisait connaître par ce télégramme la position prise par le Gouvernement italien à l'égard des Sporades, telle que le marquis de San Giuliano l'avait définie dans un télégramme adressé à Londres : «en tant que belligérant, le Gouvernement italien s'était obligé à la restitution à la Turquie des îles occupées pendant la guerre ; d'autre part, comme grande Puissance, l'Italie entendait participer aux décisions que l'Europe pourrait prendre en ce qui concerne ces îles».

nous a toujours donné à nous-mêmes l'assurance qu'il les restituerait. Il n'a aucun besoin de les garder pour participer aux décisions que l'Europe pourra avoir à prendre à ce sujet. Plus est incontestable le caractère international de la question des îles, caractère reconnu par l'Italie, comme l'indique votre télégramme 573 [1], moins se comprendrait la prolongation de l'occupation italienne.

478.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 608. *Péra, 17 novembre 1912, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 20.)

L'attaque des lignes de Tchataldja a commencé ce matin.

479.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 247. *Vienne, 17 novembre 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

La presse de Vienne s'est émue soudainement du traitement infligé par l'autorité militaire serbe aux consuls d'Autriche-Hongrie à Prizrend et Mitrovitza. Tous deux ont été internés d'une façon rigoureuse. Le premier ne peut encore communiquer avec son Gouvernement; on a seulement fait savoir de Belgrade qu'il est vivant. Le second s'est échappé, non sans danger, et vient d'arriver à Buda-Pest. L'un et l'autre auraient signalé, suppose-t-on, les cruautés commises par l'armée serbe sur la population albanaise.

Ces incidents, qu'on a cachés depuis huit jours, pendant qu'un arrangement semblait devoir intervenir avec la Serbie, sont exploités aujourd'hui comme un grief nouveau dont l'Autriche peut se prévaloir.

(1) Voir au sujet de ce télégramme, à la date du 15 novembre, le numéro 461, note 1.

480.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 529. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1912, 1 h. 15.*
(*Reçu :* 3 h. 50.)

M. Sazonoff s'est longuement entretenu hier de la question du port serbe avec les Ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche. A tous les trois ,il a exprimé l'avis que les conversations entre les Puissances devraient continuer « à voix basse afin que les choses ne s'enveniment point ». Il a insisté auprès de mes collègues d'Autriche et d'Allemagne pour que leurs Gouvernements acceptent que la Serbie ait un port, tout au moins sous la condition qu'elle ne pourrait ni le fortifier ni y avoir des bâtiments de guerre. En me racontant ce que M. Sazonoff lui avait dit à ce sujet, le comte de Pourtalès s'est montré très peu disposé à croire que la Serbie se contenterait d'un port de commerce. « On promettra en son nom qu'elle n'élèvera pas de fortifications et, si elle ne tient pas ces engagements, son répondant l'obligera-t-il à s'y conformer? On n'aura fait que retarder la difficulté. »

481.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Rome, Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Berlin.

T. n°s 782, 871, 875, 548, 680. *Paris, 18 novembre, 13 h. 30.*

M. Tittoni m'a dit ce matin qu'en ce qui concerne la question du port serbe, son Gouvernement serait favorable à la combinaison suivante : 1° partage du Sandjak de Novi-Bazar entre Serbie et Monténégro ; 2° un premier port monténégrin à Antivari, ouvert à la Serbie et communiquant avec le territoire serbe par chemin de fer; 3° un deuxième port neutralisé sur territoire albanais, communiquant avec la Serbie par chemin de fer également neutralisé.

L'Italie serait disposée à appuyer cette solution à Vienne et désirerait que les Puissances puissent conseiller à la Serbie de l'accepter.

482.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 357. Secret. *Londres, 18 novembre 1912, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Sir E. Grey m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg s'était entretenu avec M. Kokovtzof et M. Sazonoff des difficultés austro-serbes. L'un et l'autre se montrent inquiets d'une situation qui peut dégénérer en conflit. Ils demandent si la France et l'Angleterre consentiraient à intervenir auprès du Gouvernement austro-hongrois pour lui demander sous quelle forme et dans quelles conditions un débouché commercial pourrait être accordé à la Serbie sur la mer Adriatique. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères ne se refuse pas à cette intervention, mais il désire d'abord [savoir] si la Russie admet l'autonomie de l'Albanie et la neutralisation d'un port en territoire albanais dont l'usage ne donnerait à la Serbie aucun droit de souveraineté. Il attend la réponse à cette question.

Mon collègue d'Italie a montré un télégramme du marquis de San Giuliano qui s'est, dit-il, employé à Vienne pour faire abandonner l'offre d'une ligne et d'un port en territoire bosniaque ou en territoire monténégrin ainsi que les prétentions à des avantages commerciaux. Le Ministre des Affaires étrangères italien pense qu'il est possible d'obtenir un port neutre, Saint-Jean de Medua ou même Durazzo, en territoire albanais, mais l'agitation des Serbes peut avoir de graves conséquences. Mon collègue d'Autriche, sans se prononcer sur la question du port, mais en affirmant qu'elle n'est pas insoluble, signale les procédés serbes à l'égard des consuls et se plaint de la suppression des Capitulations dans les régions occupées par les armées du Roi Pierre. Il réclame le concours du Gouvernement britannique pour le maintien des Capitulations. De tous côtés, d'ailleurs, on attribue l'excitation des Serbes aux conseils du Ministre de Russie à Belgrade qui ne tient nul compte des instructions de son Gouvernement et qui reçoit sans doute ses inspirations du monde de la Cour.

483.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 435. *Berlin, 18 novembre 1912, 20 h.*

(*Reçu : 21 h. 40.*)

Aux yeux du Secrétaire d'État, il sera bientôt temps que les six grandes Puissances déterminent d'un commun accord : 1° les points de l'arrangement définitif en vue de la paix sur lesquels elles laisseront les États balkaniques s'arranger entre eux ; 2° les points sur lesquels elles auront à faire prévaloir leurs volontés, car il importera, au jour du règlement auquel prendront part les quatre États balkaniques, la Roumanie et la Turquie, que ces États n'essayent pas de diviser les grandes Puissances. Ces points, dont les grandes Puissances devraient se réserver la décision, et qu'il importe de mettre à part, sembleraient à M. de Kiderlen les suivants : 1° l'Albanie ; 2° Andrinople et Constantinople ; 3° le Mont Athos ; 4° la rectification de la frontière roumaine ; 5° les îles. Je remarque combien ce programme a de l'analogie avec celui que la Russie avait communiqué au Gouvernement impérial par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de Russie (télégramme 393 [1]).

M. de Kiderlen a certainement pour objectif de ne pas heurter la Russie. En ce qui concerne les îles, le Secrétaire d'État m'a dit que les Bulgares réclament Thasos malgré que sa population soit hellénique en raison de la proximité de la côte. J'ai profité de l'occasion pour remarquer que les Puissances auraient à régler la situation de Rhodes, de Karpathos et des Sporades sous la suzeraineté ottomane. En réalité, le Secrétaire d'État me paraît avoir énuméré les points sur lesquels, d'après lui, les Puissances devraient s'entendre avant de se réunir dans une Conférence [2].

(1) Voir à la date du 4 novembre, n° 333.

(2) Ce télégramme a été transmis à Londres par un télégramme du 19 novembre, 13 h. 25, n° 880.

484.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 614. *Péra, 18 novembre 1912, 18 h. 30*

(*Reçu :* le 19, à 3 h.)

Je me suis entretenu aujourd'hui de la situation avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères. Tous deux aspirent à la conclusion de la paix et attendent avec impatience la réponse des États alliés aux ouvertures du Gouvernement ottoman. Gabriel Effendi compte la recevoir demain. Leur préoccupation est toujours l'entrée des troupes bulgares à Constantinople. Ils font valoir, pour la prévenir, l'épidémie de choléra qui sévit à l'armée et menace la ville; le Ministre des Affaires étrangères va jusqu'à invoquer, à l'appui des considérations diverses qui militent dans le sens de ses désirs, les conventions sanitaires internationales comme un argument en faveur de l'isolement de Constantinople.

Le Grand Vizir ne m'a pas caché que son plan consistait à signer la paix sans délai, sauf à en faire ensuite modifier les conditions par une Conférence européenne. Il rêve donc d'une réédition du Congrès de Berlin révisant le traité de San Stefano. Il m'a aussi avoué qu'il comptait avant tout sur l'Autriche pour soutenir les intérêts de la Turquie [à la] Conférence.

485.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 533. *Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1912, 23 h. 59.*

(*Reçu :* le 19, à 3 h. 5.)

J'ai interrogé M. Sazonoff sur les craintes qu'il avait exprimées ces jours derniers à propos des rapports austro-serbes. Il m'a dit qu'il ne croyait pas à un danger imminent. Suivant lui, on exagère à Belgrade les préparatifs de l'Autriche. Il ne pense pas qu'elle cherche une rupture. Tout au contraire, s'il s'inquiète, c'est seulement en raison des difficultés que présentera le règlement final et des très vives susceptibilités d'une partie de l'opinion russe.

486.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 100. *Belgrade, 18 novembre 1912, 8 h. 30.*

(*Reçu :* le 19, à 3 h. 30.)

Après de longs entretiens avec le Ministre de Russie, M. Pachitch aurait déclaré au Ministre d'Autriche qu'il ne lui était pas possible d'entrer en conversation sur la question albanaise avant la fin des hostilités. Il aurait fait la même réponse au Ministre d'Allemagne et au Chargé d'affaires d'Italie qui, d'ordre de leurs Gouvernements, seraient venus ce matin appuyer le point de vue austro-hongrois. M. Yovanovitch me dit que le langage de M. Rinella a été formel et ne laisse aucun doute sur l'attitude du Gouvernement italien.

M. Pachitch déclarerait à tout venant que la résolution du Gouvernement serbe est inébranlable et qu'il ne saurait renoncer à Durazzo, seul port de la côte de la mer Adriatique nord de l'Albanie (*sic*) et but final de la présente guerre. Le Ministre d'Angleterre se montrerait hautement offusqué de telles exigences et m'a dit que le Foreign Office traite de folie l'attitude actuelle de la Serbie.

487.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 835. *Paris, 18 novembre 1912.*

Dans un rapport à M. le Ministre de la Guerre du 12 de ce mois, notre attaché militaire à Vienne a passé en revue les divers programmes d'action qui s'offriraient au parti militaire au cas où le conflit existant entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie amènerait le Gouvernement austro-hongrois à exercer une pression armée sur le Cabinet de Belgrade.

Le lieutenant-colonel Hallier pense que, dans ce cas, l'Autriche-Hongrie éviterait d'adresser un ultimatum à la Serbie et de procéder à une mobilisation complète ou même partielle de son armée dans un but nettement offensif contre le royaume serbe. Outre qu'elle aurait une répercussion immédiate et des conséquences redoutables dans toutes les capitales de l'Europe, une

telle opération, qui ne pourrait aboutir qu'à la prise de Belgrade, occasionnerait un mouvement général dans le monde slave dont l'Autriche-Hongrie pourrait être la première à souffrir.

Le lieutenant-colonel Hallier pense que l'action militaire de l'Autriche-Hongrie tendrait à un double objet : 1° menacer les communications des colonnes serbes par un mouvement de flanc à travers le Sandjak; 2° opérer, d'accord avec l'Italie, une démonstration navale sur les côtes de Dalmatie; cette démonstration pourrait avoir lieu vraisemblablement après l'occupation des ports dalmates par les troupes serbes, de manière à éviter toute apparence d'agression.

Toutes les mesures militaires et navales prises par le Cabinet de Vienne, les préparatifs dans les cinq corps d'armée de Pest, de Temesvar, d'Agram, de Bosna-Seraï et de Serajevo [1], l'envoi continu de munitions, de vivres, en Bosnie-Herzégovine, les travaux d'achèvement, de réfection ou de réparation des voies ferrées de cette province, la convocation d'une classe de réservistes de la Marine, la concentration de la flotte austro-hongroise dans l'Adriatique, la réunion à Trieste et dans les ports de Dalmatie de navires de commerce destinés au transport éventuel des troupes, tout semble indiquer que c'est bien là le projet qu'examine, en ce moment, le Gouvernement austro-hongrois pour le cas où les circonstances l'amèneraient à prononcer son attitude.

Il est intéressant de noter, en regard de ce programme, les possibilités d'action militaire qui s'offriraient d'autre part à la Roumanie.

Le capitaine Pichon, de l'État-major, envoyé à Bucarest pour y faire l'intérim du capitaine Fournier détaché à Belgrade, estime que la Roumanie semble, en cas d'hostilités, vouloir mobiliser les premier, troisième et cinquième corps d'armée, c'est-à-dire ceux du Danube. Ces trois corps, alors même que les troupes roumaines commenceraient à être embarquées, sans résistance de la part de la Bulgarie, dès le troisième jour de la mobilisation, ne pourraient se constituer par groupements séparés au sud du Danube avant le septième jour et se concentrer avant le quinzième environ.

Dès lors, que cette armée prenne pour objectif directement les Balkans (opération délicate et peu vraisemblable puisque ce massif a plus de 50 kilomètres d'épaisseur et des routes peu abordables en hiver) ou Sofia qui est à 300 kilomètres, elle ne pourrait, même sans rencontrer aucun ennemi pour ralentir sa marche, être dangereuse pour la Bulgarie avant la cinquième ou la sixième semaine, étant donné la nécessité d'assurer le ravitaillement dans un pays dont les ressources ont été déjà drainées par la guerre. Aussi l'attaché militaire bulgare à Sofia professe-t-il que son Gouvernement est décidé à ne

(1) Il y a ici une erreur manifeste. Le rapport du lieutenant-colonel Hallier, du 12 novembre n° 146, auquel se réfère M. Poincaré parle de deux corps d'armée, les 15e et 16e, en Bosnie-Herzégovine.

tenir au début aucun compte d'une offensive roumaine et à ne revenir sur les troupes roumaines qu'avec le gros des forces bulgares, une fois la paix signée.

Le capitaine Pichon en conclut qu'aucune opération simple et logique ne se présente comme objectif à l'activité militaire roumaine. Quant à l'occupation militaire de la zone frontière de la Dabroudja, ce serait, pense-t-il, une opération toute platonique, car il est *certain* que les troupes roumaines, qui y rentreraient sans coup férir, en seraient délogées après la signature de la paix turco-bulgare.

488.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Berlin, Vienne, Rome.

D. nos 1208, 853, 939, 960, 465, 1007. *Paris, 18 novembre 1912.*

Au cours d'un entretien privé qu'il a eu avec M. Take Jonesco à Bucarest, le 10 de ce mois, M. Guillemin a recueilli de la bouche de cet homme d'État roumain certaines déclarations intéressantes.

Après avoir parlé de son entretien avec le Roi qu'il avait été voir l'avant-veille à Sinaïa, M. Take Jonesco a dit à notre Délégué à la Commission européenne du Danube qu'il était entièrement d'accord avec son Souverain sur ce qu'il y avait à faire actuellement. « Mais, a-t-il ajouté, je suis arrivé au pouvoir un mois trop tard ; je voulais, pour ma part, une entente très nette avec la Bulgarie *avant* la guerre. Sans doute, je n'avais, pas plus que les autres, prévu l'effondrement subit de la Turquie ; toutefois, et je l'ai dit à qui voulait l'entendre, il fallait envisager comme possible l'hypothèse d'une victoire des Bulgares. Or, nos demandes sont si raisonnables, si modérées, que nous pouvions, à mon avis, obtenir satisfaction sans difficulté lorsqu'ils avaient un si grand intérêt à être rassurés sur nos intentions. Il est vrai qu'ils comptaient sur la Russie pour nous contenir au besoin, mais la Russie elle-même leur aurait conseillé de s'entendre avec nous si nous avions fait connaître clairement et sans arrière-pensée nos demandes dès le début.

« J'ai toujours pensé, pour ma part, que nous devions vivre en bons termes avec la Bulgarie, ne pas nous montrer jaloux de ses progrès, ni inquiets de ses ambitions qui ne nous menaçaient pas directement. Nous avons donné le sang de nos soldats pour affranchir les Bulgares, il y a là de quoi cimenter une amitié solide, également profitable pour l'un et l'autre pays. Le malheur est

que nous avons eu dans ce pays des hommes qui ne savaient pas ce qu'ils voulaient, et qui n'osaient pas avouer leurs secrètes convoitises parce qu'elles étaient excessives. Au fond, tout ce qu'il nous faut, et le Roi est entièrement de cet avis, c'est la position stratégique de Silistrie, avec un petit territoire de 10 à 12.000 kilomètres carrés tout au plus. Cette région devait nous être attribuée par le traité de Berlin ; elle n'est pas bulgare, ni géographiquement, ni ethnographiquement, puisqu'elle est habitée par des Turcs ; elle forme la frontière naturelle et le complément nécessaire de la Dobroudja.

« Les gens raisonnables, chez nous, n'ont jamais songé à étouffer la Bulgarie en lui prenant Varna, ni à compromettre l'unité ethnique de notre pays en annexant d'autres territoires, tels que Roustchouk, par exemple, dont les habitants, essentiellement bulgares, formeraient chez nous un élément irréductible. Donc nous voulons peu de chose, mais ce peu nous ne pouvons y renoncer. Si l'opinion roumaine se montre plus calme qu'il y a quelques jours, c'est qu'elle a interprété comme une promesse ce qui a été dit à Paris, à Vienne, et surtout à Pétersbourg au sujet des compensations auxquelles nous avions droit. Rien, à ce point de vue, ne pouvait être plus opportun que les déclarations de M. Sazonoff ; mais elles ne constituent pas, au fond, une garantie absolue du maintien de la paix en ce qui nous concerne. Nous n'envions pas et nous ne contesterons pas à la Bulgarie le fruit de sa victoire. Même l'entrée des Alliés à Constantinople ne modifierait pas nos dispositions, mais ce que nous ne pouvons pas faire, c'est attendre trop longtemps la compensation à laquelle nous croyons avoir droit et que nous sommes décidés à obtenir. Au fond, nous avons commis la même faute que Napoléon III en 1866, mais il ne s'ensuit pas que nous devions imiter son exemple jusqu'au bout.

« Si les Bulgares nous refusent, après la victoire, ce que nous n'avons pas su obtenir d'eux au moment de l'entrée en campagne, nous ne commettrons pas la nouvelle faute d'attendre, pour renouveler notre demande, qu'ils aient reconstitué leur armée, rétabli leurs finances, en un mot qu'ils se soient préparés à loisir à une guerre nouvelle. »

Ces déclarations ne représentent sans doute, ainsi que le fait remarquer M. Guillemin, que les idées actuelles du Gouvernement roumain, ou tout au moins ce qu'il veut qu'on croie au dehors, et les événements peuvent les modifier, mais il m'a paru cependant nécessaire de vous les faire connaître, en vous priant toutefois de leur conserver un caractère strictement confidentiel.

489.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Bucarest, 18 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 novembre.)

La presse et le monde politique roumains continuent à supputer les profits possibles que la Roumanie retirera de son attitude pacifique et discutent, avec plus de passion qu'on ne le fait généralement ici, lorsqu'il s'agit de questions internationales, les déclarations prêtées tantôt au Gouvernement russe, tantôt au Gouvernement autrichien.

Mes précédentes dépêches, et notamment ma dépêche n° 88, du 4 de ce mois [1], ont signalé à Votre Excellence l'impression produite par les déclarations de M. Sazonoff en faveur de la Roumanie et des droits qu'elle s'était acquis à la reconnaissance de l'Europe. Les paroles du Ministre russe avaient déterminé un mouvement d'opinion des plus favorables à la Russie, que le ton agressif de la presse d'opposition hongroise n'a fait qu'accentuer. Au sein même du Conseil des Ministres, l'on a envisagé l'éventualité d'un changement radical dans la politique extérieure de la Roumanie, et l'un des membres du Cabinet a été jusqu'à déclarer que, pour peu que la Russie donne à la Roumanie un gage, si minime fût-il, de son sincère désir de s'unir très étroitement à elle, il provoquerait une crise ministérielle sur cette question afin d'obliger le Roi, s'il n'y consentait pas de bonne grâce, à se prononcer sur l'opportunité d'une alliance russo-roumaine.

Le Gouvernement autrichien n'a pas été sans s'inquiéter de la tournure que prenaient ces discussions et il s'est empressé, à son tour, de promettre, plus formellement qu'il ne l'avait encore fait, tout son appui à la Roumanie, pour le cas où elle y aurait recours dans ses démêlés avec la Bulgarie. La presse autrichienne, si bien disciplinée, a multiplié les démonstrations amicales à l'égard de la Roumanie et du Roi, et s'efforce d'effacer, par ses avances, la fâcheuse impression causée par les articles de la presse hongroise.

Les journaux russes n'ont pas, semble-t-il, secondé M. Sazonoff avec l'ardeur que les journaux autrichiens ont mise au service des désirs du comte Berchtold. La presse roumaine, qui enregistre volontiers toutes les opinions émises à l'étranger sur la Roumanie, ne trouve en effet à reproduire que des articles

(1) Dans cette dépêche, M. Blondel donnait la traduction d'un article du journal roumain *Epoca* commentant une déclaration élogieuse de M. Sazonoff à l'adresse de la Roumanie et du roi Charles.

aimables de Vienne, les journaux de Pétersbourg ne paraissant pas attacher grande importance au sort réservé à la Roumanie. L'occasion était, est encore, cependant, des plus propices pour détacher la Roumanie d'une politique dont elle commence à sentir le danger. La victoire des Bulgares fait réfléchir les Roumains sur la situation dans laquelle ils se trouveront, entre la Russie et la Bulgarie devenue puissante, alors qu'à leur frontière occidentale ils ont peu à compter sur l'amitié des Hongrois. Aux regrets de n'avoir pas écouté les conseils de ceux qui auraient voulu voir la Roumanie entrer dans la Confédération balkanique, s'ajoute aujourd'hui la crainte d'être encerclés par cette Confédération unie à la Russie. Les partisans d'une alliance avec la Russie en font ressortir les avantages, sinon la nécessité; ils souhaitent ardemment que la Russie facilite, par ses avances, une évolution qu'ils appellent de tous leurs vœux.

Je ne sais malheureusement pas si le Gouvernement russe se décidera à faire ce pas décisif, auquel mon collègue de Russie (qui estime comme moi le moment opportun) le convie; je ne sais si la Russie se résoudra à rassurer les Roumains sur ses intentions en consentant au règlement de quelques questions de frontière du côté du Pruth qui, depuis de longues années, sont une source continuelle de froissements et de discussions.

Si le Gouvernement russe ne sait pas profiter des dispositions actuelles qu'il rencontrerait en Roumanie et dans le Gouvernement roumain, il laissera de nouveau le champ libre à l'Autriche, et cette dernière Puissance, avertie par l'explosion de sentiments presque hostiles, dont elle a pu mesurer la valeur, n'hésitera pas à tout mettre en œuvre pour ramener définitivement à elle la Roumanie hésitante.

Je ne saurais trop répéter que le peuple roumain, dans sa grande majorité, n'est pas favorable à une entente avec l'Autriche-Hongrie; il a *subi* cette politique, explicable peut-être il y a trente ans, mais il serait heureux aujourd'hui de l'abandonner.

Les Roumains tournent plus volontiers leurs regards vers leurs frères latins de France; ils les tourneraient vers nos alliés s'ils y étaient tant soit peu encouragés par ces derniers et par nous. Nous aurions le plus grand intérêt à pouvoir, dans cette partie de l'Europe, dont la carte sera prochainement remaniée, compter sur l'amitié et le concours d'un peuple dont l'appoint n'est pas à négliger, qui aime la France plus que toute autre nation et qui ne nous reproche que de répondre par l'indifférence aux témoignages de sympathie qu'il ne néglige aucune occasion de nous donner.

Une action commune de la Russie et de la France, pour entraîner dans leur orbite le peuple roumain, est encore possible dans les circonstances actuelles : elle nous serait des plus profitables. Nous ne devons pas oublier que la Roumanie nous fournit la plus grande partie du blé et du pétrole dont nous pou-

vons avoir besoin, que nous sommes parmi ses clients les plus importants et que les intérêts commerciaux et industriels sont ici d'accord avec les sentiments.

Je regretterais vivement, pour ma part, que les efforts que je fais depuis cinq années et qui ont déjà abouti à des résultats appréciables, ne puissent être couronnés par un rapprochement plus étroit entre nous, la Russie et la Roumanie. Ce rapprochement est désiré par les hommes politiques actuellement au pouvoir : l'on peut le réaliser avec leur concours, mais il faut se hâter et ne pas laisser à l'Autriche le temps de se poser en seule protectrice de la Roumanie en profitant du silence ou de l'hésitation de sa rivale.

490.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 327. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1912.*

(*Reçu* : Dir. pol., 27 novembre.)

« Je ne suspecte, me disait aujourd'hui mon collègue d'Autriche, ni la parole, ni les sentiments du Gouvernement russe, et j'ai confiance dans les dispositions amicales qu'il nous témoigne ; mais il a de terribles agents... »

Et l'Ambassadeur m'a raconté qu'il y a quelques jours le Ministre de Russie à Belgrade, M. de Hartwig [1], avait dit à un de ses collègues : « L'affaire de la Turquie est faite. Maitenant c'est le tour de l'Autriche. »

« Ce propos, a continué le comte Thurn, a été rapporté à Vienne par un Gouvernement étranger qui le tenait de son représentant en Serbie. J'ai été chargé de le signaler au Gouvernement russe. M. Sazonoff m'a déclaré que l'intelligence de M. de Hartwig ne permettait pas de lui attribuer un pareil langage... »

C'est la réponse officielle, mais il n'y a aucun motif de douter que le Ministre de Russie à Belgrade ait tenu le propos dont on le dit l'auteur. La liberté de langage de M. de Hartwig est connue de tout ce qui touche au ministère des Affaires étrangères et l'on sait que le Ministre de Russie à Belgrade, soutenu par la même presse qui combat son chef, parle de M. Sazonoff comme de l'Autriche. Ce soir même, le *Vetchernié Vrémia* fait connaître que des dissentiments se sont élevés entre le Ministre russe des Affaires étrangères et M. de

[1] Cf. le télégramme adressé par le comte Berchtold à M. de Thurn le 14 novembre (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol IV, pièce n° 4426) et la réponse de M. de Thurn (*ibid.*, n° 4449).

Hartwig. Celui-ci, ajoute le journal, est en désaccord avec M. Sazonoff sur la politique à suivre en Orient et demande que la Russie défende la Serbie.

De la liberté d'allure de M. de Hartwig, on a conclu, non à Pétersbourg, mais partout ailleurs à l'étranger, qu'il recevait des instructions de l'entourage de l'Empereur et que la politique de la Russie se faisait en dehors et à l'insu du Ministre des Affaires étrangères. Mais on se trompe : le « secret de l'Empereur » n'est pas là.

C'est mal connaître M. de Hartwig que de supposer qu'il ne se mettrait pas en opposition avec son Ministre s'il n'y était pas poussé ou autorisé. Qu'il soit à Téhéran ou à Belgrade, il ne suit qu'une politique : la sienne, comme tant d'autres agents russes.

491.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 877. Très confidentiel. *Paris, 19 novembre 1912, 11 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 357 [1].

La démarche demandée par le Gouvernement russe me paraîtrait avoir l'inconvénient de traiter isolément une des questions soulevées par la guerre actuelle et d'aller à l'encontre de la procédure recommandée par M. Asquith et par Sir Ed. Grey. Mais, en tout cas, si, sans attendre le règlement général, on interroge l'Autriche sur un point particulier, je pense, comme Sir Ed. Grey, qu'il serait nécessaire d'être exactement fixé sur les volontés définitives de la Russie, tant en ce qui concerne le port serbe qu'en ce qui concerne le régime et l'étendue de l'Albanie.

492.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 881. *Paris, 19 novembre 1912, 13 h. 50.*

Suite à mon précédent télégramme [2].

Je réponds à Berlin que je suis tout disposé à continuer la conversation avec

(1) Voir à la date du 18 novembre, n° 482.

(2) Télégramme du même jour, 13 h. 25, transmettant à Londres le télégramme de Berlin, en date du 18, reproduit ci-dessus, n° 483.

le Gouvernement impérial et avec les autres Puissances sur les cinq points indiquées par M. de Kiderlen [1].

Mais je crois utile de communiquer au Gouvernement anglais les observations suivantes. C'était pour faciliter l'examen de ces diverses questions que, dès le 15 octobre [2], j'avais mis en avant l'idée d'une Conférence européenne. Aucune Puissance n'avait, à cette date, écarté cette idée, et même le Gouvernement russe avait nettement exprimé le désir, que la Conférence eût lieu et que le siège en fût fixé à Paris. Je persiste à penser qu'une réunion de ce genre ne pourra pas être remplacée par des communications de chancellerie à chancellerie, toujours lentes et difficiles. Pour ne prendre que deux des questions à traiter, celle du régime et de l'étendue de l'Albanie, d'une part, celle des îles, d'autre part, elles exigeront certainement une discussion approfondie. On ne pourra, dans des conversations de Cabinet à Cabinet, que poser des jalons et tracer des lignes préparatoires. Le jour où les Puissances le reconnaîtront, il serait fâcheux que l'initiative prise par la France au mois d'octobre pût lui être retirée et qu'on cherchât à attirer la Conférence ailleurs. Je vous serais obligé de pressentir le Gouvernement anglais à cet endroit et de voir s'il ne serait pas disposé à profiter lui-même de la première occasion pour rappeler notre initiative et pour l'appuyer.

493.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 154, 155. *Sofia, 19 novembre 1912, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h. 05.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a communiqué les conditions posées par les Alliés pour l'armistice et les préliminaires de paix.

Je les résume ci-après :

1° Un armistice est conclu entre les belligérants jusqu'à la conclusion de la paix. Dans le cas où les négociations seraient rompues, les belligérants devront dénoncer l'armistice vingt-quatre heures à l'avance ;

2° L'armistice aura force exécutoire dès que ses conditions auront été acceptées et signées. Les troupes qui, près ce terme, auraient enfreint la ligne de démarcation indiquée au paragraphe 4 devront se reporter en arrière ;

3° Le Gouvernement ottoman devra ordonner la reddition d'Andrinople et de sa garnison, des lignes de Tchataldja et de leurs fortifications aux troupes

(1) Cette indication a été communiquée, dans les mêmes termes à Berlin, télégramme 685 du même jour. — (2) Voir à cette date le numéro 164.

bulgares; de Janina et de sa garnison aux troupes grecques; de Scutari et de sa garnison aux troupes monténégrines; des villes de Dibra et Durazzo aux troupes serbes;

4° Les troupes ottomanes abandonneront tous les territoires de la péninsule balkanique à l'ouest des lignes de Tchataldja, qui constitueront la ligne de démarcation entre les armées alliées et les armées ottomanes. La Sublime Porte s'engage à ne procéder à aucun mouvement ou concentration de troupes contre les Alliés;

5° La reddition stipulée par les articles 3 et 4 sera effectuée dans un délai de quarante-huit heures, à partir de la réception des ordres y relatifs;

6° Le blocus des ports de la mer Noire sera levé pour toute la durée de l'armistice.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a chargé de remercier Votre Excellence des offres de médiation que, sur la demande de la Turquie et d'accord avec les autres grandes Puissances, le Gouvernement de la République lui avait transmises; mais, en raison de la démarche ultérieure faite par le Gouvernement ottoman auprès du Gouvernement bulgare, l'intervention des Puissances en vue du rétablissement de la paix est devenue inutile, et les conditions posées par les Alliées sont communiquées directement à [Constantinople].

494.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 879. Très confidentiel. Secret. *Paris, 19 novembre 1912, 16 h. 35.*

M. Isvolsky m'a lu hier le télégramme qu'il a envoyé à Pétersbourg en même temps que la lettre que je lui avais écrite [1]. Pour préciser l'attitude de la France, il a dit que la France ferait la guerre si la Russie la faisait elle-même, puisque nous savions que l'Allemagne était derrière l'Autriche [2]. Je lui ai fait remarquer que cette formule était trop générale et que j'avais uniquement dit que la France respecterait le traité d'alliance et soutiendrait même militairement la Russie au cas où jouerait le *casus foederis*. M. Isvolsky m'a promis de rectifier et de préciser. Je vous serai obligé de vouloir bien vous-même, à l'occasion, définir notre attitude en stricte conformité avec le traité.

(1) Voir cette lettre ci-dessus reproduite à la date du 16 novembre, n° 468.

(2) Cette phrase est contenue dans un télégramme de M. Isvolsky à son Gouvernement, du 17 novembre, télégramme reproduit en traduction allemande dans le recueil de Siebert, p. 578 et dans celui de Stieve, II, p. 346. La rectification promise est du 18 novembre (voir Stieve, *op cit.*, II, p. 347). Sur l'entretien de M. Poincaré et de M. Isvolsky, le 18, voir Raymond Poincaré, *Au service de la France*, II, 339-340.

495.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 157. *Sofia, 19 novembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 8.)

En me communiquant les conditions posées par les Alliés à la conclusion d'un armistice et à l'ouverture des préliminaires de paix, le Président du Conseil ne m'a pas caché son vif désir de voir ces conditions acceptées sans retard par le Gouvernement ottoman. Il m'a prié de télégraphier directement à notre Ambassadeur à Constantinople pour qu'il joigne ses efforts à ceux de son collègue de Russie dans ce but.

M. Guéchoff n'est pas personnellement partisan de l'entrée des troupes à Constantinople ; il craint les difficultés de tout ordre qui pourraient en résulter. Dans le cas où les propositions des Alliés ne seraient pas acceptées dans un très court délai, l'attaque générale des lignes de Tchataldja, qui a été retardée en raison des difficultés de ravitaillement, serait ordonnée et l'entrée à Constantinople ne pourrait être évitée. Malgré l'état sanitaire de la ville et de l'armée ottomane et les craintes de contagion, le Gouvernement ne pourrait refuser cette satisfaction aux troupes bulgares.

496.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 293. *Vienne, 19 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 novembre.)

Ainsi que ma communication du 17 novembre l'a indiqué à Votre Excellence (1), l'affaire des consuls austro-hongrois molestés par les troupes serbes (2) constituait certainement pour le Gouvernement autrichien un grief tenu en

(1) Voir ci-dessus n° 479.

(2) Il s'agit en particulier du gérant du consulat austro-hongrois à Mitrovitza, M. de Tahy de Tahvaar, et du gérant du consulat austro-hongrois de Prizrend, M. Prochaska. On trouvera dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces n^{os} 4316, 4380, 4435, 4461, 4471, 4646, 4647, 4664, 4730, exposée avec détail la version autrichienne des incidents auxquels a donné lieu l'entrée des troupes serbes et des suites qu'ils ont eues.

réserve contre celui de Belgrade. Il importe donc de préciser des faits qu'on avait jusqu'ici cachés au public. De courtes notes parues dans les journaux officieux avaient seulement appris que le Ministre de Serbie à Vienne avait élevé une protestation au Ballplatz contre l'attitude de M. Prochaska, consul à Prizrend, lors de l'entrée des troupes serbes dans cette ville albanaise : il était reproché à cet agent de n'avoir pas observé la réserve que lui commandait l'état de guerre et même d'avoir déchargé son revolver sur des soldats serbes. En réponse à cette réclamation officielle, le Gouvernement austro-hongrois réclamait le droit de procéder à une enquête, car, sans nouvelles de son consul, il ne pouvait réussir à entrer en communication avec lui. Pour des motifs d'ordre militaire, aucune suite ne fut donnée à cette demande.

Cependant de si vagues indications faisaient naître l'inquiétude dans le public qui craignait que le consul austro-hongrois ne fût emprisonné et même n'eût été blessé ou tué. Ces appréhensions s'accrurent lorsque arriva, ces jours-ci, à Budapest, le vice-consul austro-hongrois à Mitrovitza qui avait réussi à se soustraire à l'internement auquel le soumettait depuis quinze jours l'autorité militaire serbe.

Le Gouvernement s'est vu dans l'obligation d'expliquer ces incidents; l'opinion publique commençait en effet à trouver étrange une passivité dont la *Neue Freie Presse* profitait pour solliciter et obtenir directement du ministère serbe des Affaires étrangères des nouvelles sur le sort de M. de Prochaska. On savait seulement qu'il était « en bon état ».

Le comte Berchtold s'est donc fait poser hier aux Délégations une question à ce sujet; mais, avant qu'il y soit répondu, un communiqué officieux est venu au préalable donner l'historique de l'affaire et préciser le point de vue autrichien. Les déclarations publiques du Ministre devant être nécessairement très mesurées, il a paru nécessaire de les éclairer par la note suivante :

« Le Gouvernement serbe avait, il y a quelque temps, déposé au ministère des Affaires étrangères une plainte contre l'attitude du consul austro-hongrois, M. de Prochaska qui, lors de l'entrée des troupes serbes à Prizrend, se serait comporté d'une manière partiale. Bien que les affirmations serbes parussent de prime abord invraisemblables, le ministère des Affaires étrangères ne s'en montra pas moins disposé à soumettre le cas à une enquête afin de préciser les faits. Des questions posées directement à plusieurs reprises à M. de Prochaska restèrent cependant sans réponse, de sorte que le ministère des Affaires étrangères est depuis des semaines sans aucunes nouvelles de son consul. Aux observations faites au Gouvernement serbe, il fut répondu que le général commandant les troupes interdisait, pour des motifs d'ordre militaire, le passage de dépêches et de toutes communications écrites.

« Bien que cette manière d'agir ne soit déjà pas conforme aux usages qui règlent, même en temps de guerre, les relations entre les États, le motif allé-

gué avait quelque chose de particulier, car l'action militaire des troupes serbes n'aurait pas été compromise du fait qu'un fonctionnaire austro-hongrois indiquerait à son Gouvernement qu'il est en vie et lui enverrait éventuellement plus tard les éclaircissements qu'on lui aurait demandés.

« Aussi le ministère des Affaires étrangères a-t-il fait connaître ces jours derniers au Gouvernement serbe son intention d'envoyer un fonctionnaire austro-hongrois à Prizrend, afin de procéder sur place à une enquête sur l'incident et a demandé libre passage pour cet agent. On apprend aujourd'hui que le Gouvernement serbe repousse également cette proposition pour les motifs précédemment indiqués, c'est-à-dire l'impossibilité d'accorder l'entrée en relations écrites avec le consul Prochaska. Cette violation de tous les usages qui règlent les relations des États entre eux, le refus constant d'autoriser une communication directe entre le ministère des Affaires étrangères et son agent, éveillent maintenant le soupçon que l'attitude étrange de la Serbie pourrait être dictée par d'autres motifs que le secret à conserver sur l'action militaire des troupes serbes.

« Le ministère des Affaires étrangères réclamera donc du Gouvernement serbe, dans un très court délai, une explication sur les raisons qui l'ont déterminé à adopter cette attitude inaccoutumée et surprenante et exigera énergiquement l'éclaircissement complet de cette affaire. »

Dans sa réponse à la question qui lui a été posée à la Délégation autrichienne, le comte Berchtold s'est borné à déclarer que les négociations relatives au cas du consul Prochaska n'étaient pas encore terminées, le Gouvernement serbe ayant déclaré s'être heurté à des difficultés auprès de ses autorités militaires en ce qui concernait l'envoi à Prizrend d'un courrier austro-hongrois. Le Ministre a ajouté que des démarches analogues avaient été faites au sujet du consulat de Mitrovitza, dont le titulaire, auquel l'autorité militaire serbe avait retiré sa liberté de mouvement, s'était vu forcé de venir à Buda-Pest pour faire son rapport verbal.

« Nous sommes en droit d'attendre, a conclu le comte Berchtold, que nos désirs, parfaitement fondés au point de vue du droit des gens, soient le plus tôt possible pris en considération par le Gouvernement serbe et nous ne négligerons rien, en outre, pour obtenir, avec toute l'énergie nécessaire, le rétablissement de communications normales avec nos autorités consulaires. »

Aux dernières nouvelles, une information rassurante est parvenue de Buda-Pest sous la forme d'une carte postale envoyée de Prizrend par M. de Prochaska pour indiquer qu'il est en bonne santé. La presse enregistre la nouvelle avec satisfaction, quoique en même temps se répande un bruit d'après lequel la Serbie déclinerait toute discussion actuelle sur la question de l'autonomie de l'Albanie et du port serbe sur l'Adriatique.

P.-S. — Au moment où part cette dépêche, Votre Excellence sait peut-être déjà que la Serbie se prête à un commencement d'enquête et à l'accès à Prizrend d'un agent autrichien qui communiquera avec son collègue toujours détenu. Il en résulte au Ballplatz une satisfaction que je viens de constater; mais, par un sentiment de dignité, le soulagement qu'on éprouve se dissimule sous un air de complète quiétude, comme si la puissante Monarchie n'avait jamais pris au sérieux les incorrections et les rodomontades de sa petite voisine. — 20 novembre.

497.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 657. Secret. *Rome, 20 novembre 1912, 0 h. 20.*

(*Reçu : 1 h. 25.*)

J'ai abordé aujourd'hui avec le Ministre des Affaires étrangères la question de l'accord additionnel méditerranéen. J'ai eu la satisfaction de constater que le marquis de San Giuliano y était favorable et qu'il acceptait la conversation sur cet important sujet. J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de cet entretien par le prochain courrier, en lui soumettant la suite qu'il me paraît devoir comporter.

J'aviserai confidentiellement mon collègue anglais qui n'agira qu'en accord complet avec nous.

498.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 880. Confidentiel. *Paris, 20 novembre 1912, 10 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 535 (1).

Je donnerai volontiers à la Serbie, au sujet de l'Albanie, les mêmes conseils que M. Sazonoff.

(1) Dans ce télégramme, du 19 novembre, M. Georges Louis rapportait que M. Sazonoff se plaignait de «l'intransigeance des Serbes» et demandait au Gouvernement français d'agir auprès du Cabinet de Belgrade afin de lui faire comprendre la nécessité de donner, dans une certaine mesure, satisfaction à l'Autriche.

499.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 881. Très confidentiel. *Paris, 20 novembre 1912, 11 h.*

Les renseignements que je reçois de plusieurs côtés me laissent supposer que les Puissances reviennent à l'idée d'une Conférence que, d'accord avec M. Sazonoff, j'avais proposée dès le 15 octobre [1]. Mais il est à craindre que l'Autriche ne cherche à provoquer la réunion de cette Conférence, soit à Berlin, soit dans un pays neutre. M. Sazonoff avait manifesté le désir qu'elle eût lieu à Paris. Il y aurait intérêt pour la Triple Entente et pour les États balkaniques à ce qu'en effet les nombreuses questions à traiter fussent examinées à bref délai dans une atmosphère favorable. Il me semble que M. Sazonoff pourrait dès maintenant préparer les États balkaniques à cette idée. Quel que soit le désir de ceux-ci de régler entre eux toutes les difficultés pendantes, ils ne pourront sans doute pas échapper à cette Conférence et, par conséquent, ils seront intéressés à l'esprit qui y présidera. Dans ma pensée, du reste, ils ne peuvent pas ne pas y être eux-mêmes représentés.

500.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 618. *Péra, 20 novembre 1912, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Mon collègue russe vient de recevoir et a remis aussitôt à la Sublime Porte la réponse de M. Guéchoff à la lettre que Kiamil Pacha avait adressée au Roi Ferdinand. M. Guéchoff déclare que le Roi [et ses] alliés acceptent la proposition du Gouvernement ottoman et qu'ils ont en conséquence [désigné un] délégué pour traiter de l'armistice avec le généralissime ottoman et pour conclure ensuite une paix définitive.

Mon collègue a reçu en même temps communication, à titre personnel, des conditions que les États balkaniques entendent mettre à la conclusion d'un armistice et à celle de la paix qui s'ensuivra. Ces conditions, dont comme de

(1) Voir ci-dessus, n° 164.

juste M. de Giers n'a pas donné connaissance au Gouvernement ottoman, sont les suivantes :

Pour l'armistice :

[Reddition] à l'armée bulgare d'Andrinople et des lignes de Tchataldja, à l'armée serbe de Dibra et de Durazzo, à l'armée grecque de Janina, à l'armée monténégrine de Scutari.

Levée du blocus des côtes bulgares et liberté pour la Bulgarie de ravitailler ses armées par mer.

Les lignes de Tchataldja serviront de démarcation entre les deux armées.

Pour la paix :

La rivière Ergène marquera la frontière de la Turquie d'Europe.

Les communications officielles publiées à ce sujet manquent de précision et de confiance. On a l'impression que le Gouvernement veut éviter de créer une opinion belliqueuse qui gênerait les négociations de paix. Constantinople demeure parfaitement calme. Le *Jules-Ferry* quittera demain Smyrne pour Mersine. Le *Montcalm* est arrivé hier soir à Beyrouth.

501.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

T. nos 882-883, 883, 687, 555, 789.

Paris, 20 novembre 1912, 22 h. et 22 h. 15.

M. Tittoni m'a dit aujourd'hui que son Gouvernement serait disposé à appuyer à Vienne les solutions suivantes [1] : partage du Sandjak entre Monténégro et Serbie ; — indépendance politique et économique absolue de la Serbie ; — Scutari au Monténégro ; — Prizrend, Diakova et Ipek à la Serbie ; — un port monténégrin à Antivari ouvert à la Serbie ; — un port albanais neutralisé ouvert à la Serbie et relié par chemin de fer neutre ; — internationalisation de l'Albanie sous le contrôle de l'Europe.

L'Ambassadeur d'Autriche et l'Ambassadeur d'Allemagne m'ont laissé, à

[1] M. Tittoni communiquait à M. de Schoen, à peu près en même temps qu'à M. Poincaré, un programme reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12406. Voir ci-dessus à la date du 18 novembre, n° 481, une première proposition italienne relative aux satisfactions à donner à la Serbie et cf. un rapport sur une visite du duc d'Avarna au Ballplatz publié dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4502. Voir aussi dans *Grosse Politik* la pièce n° 12420.

leur tour, entrevoir que telle était bien la pensée de leur Gouvernement.

Je leur ai demandé à tous deux s'ils ne croyaient pas que l'Autriche accepterait que le port neutre fût sur territoire serbe au lieu d'être sur territoire albanais.

L'Ambassadeur d'Autriche m'a répondu qu'il ne faudrait pas que l'Albanie fût coupée par un territoire serbe [1]. J'ai précisé que la Serbie pourrait accéder à Saint-Jean de Médua par une bande étroite qui longerait le Monténégro au sud et l'Albanie au nord. Loin de repousser cette idée, l'Ambassadeur m'a demandé comment je comprendrais alors la neutralité du territoire serbe. J'ai invoqué l'exemple du Faucigny. Il m'a dit qu'il suggérerait volontiers cette combinaison à son Gouvernement, mais que l'Autriche tiendrait, en tout cas, à des garanties économiques, relativement à Salonique.

Le baron de Schoen m'a, de son côté, déclaré qu'il était personnellement favorable à l'accès de la Serbie à l'Adriatique par territoire serbe neutralisé [2]. Je ne sais dans quelle mesure les deux Ambassadeurs étaient autorisés par leurs Gouvernements respectifs à entrer aussi complètement dans les vues que je leur ai soumises. Mais ils m'ont paru tous deux disposés à pousser la conciliation plus loin que précédemment.

Très confidentiel. *Pour Pétersbourg seulement :* En mettant M. Isvolsky au courant de ces conversations, je lui ai fait observer que, si elles exprimaient exactement la pensée du Gouvernement austro-hongrois, elles révéleraient de sa part un très large esprit de conciliation.

502.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 790. Très confidentiel. *Paris, 20 novembre 1912, 22 h. 40.*

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec lui, M. Tittoni m'a dit que, si un conflit éclatait malheureusement entre l'Autriche et la Russie à propos de l'Albanie, les accords Visconti-Venosta forceraient l'Italie à prendre fait et cause pour l'Autriche, malgré l'entente de Racconigi. Je lui ai dit : « Mais si l'Allemagne intervient à son tour et que nous soyons amenés à soutenir la

(1) Cf. le télégramme adressé à son Gouvernement par M. de Szecsen (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4543).

(2) Cf. le télégramme adressé par le baron de Schoen à son Gouvernement et reproduit dans un télégramme de M. de Kiderlen du 21 novembre (*Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12406).

Russie, vous n'oublierez pas, j'imagine, nos accords de 1902?» — Il a repris : « Ils sont postérieurs aux accords Visconti-Venosta et ne peuvent les détruire ». Je lui ai fait remarquer que les accords de 1902 étaient généraux et ne souffraient aucune exception. « Tout cela a-t-il répliqué, serait fort embarrassant et il faut, à tout prix, éviter que ces questions se posent ». Mais il m'a laissé l'impression très nette qu'éventuellement nous n'aurions pas grand fond à faire sur les engagements pris [1].

503.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 884. *Paris, 20 novembre 1912, 23 h.*

J'ai reçu votre lettre privée [2] et vous en remercie. Je crois comme vous qu'il serait dangereux de marquer un désir en ce qui concerne le lieu de la Conférence et c'est la raison pour laquelle je jugeais préférable de prier discrètement le Gouvernement anglais de mettre lui-même en avant, lorsqu'il le jugerait à propos, l'idée de Paris. La question du lieu n'a jamais été posée jusqu'ici, sinon à Pétersbourg. C'est M. Sazonoff qui a exprimé le premier le vœu que la réunion se tînt à Paris. Pour moi, je me suis borné à prendre l'initiative de parler Conférence dès le 15 octobre. Mais, suivant les plus nombreux précédents, il paraît d'usage que la Conférence ait lieu sur le territoire de la Puissance qui l'a provoquée. Il y aurait, pour le crédit de la France et de la Triple Entente, le plus grand intérêt à ce qu'il ne fût pas dérogé à cette tradition.

[1] Cf. le récit donné par M. Isvolsky dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco russes*, p. 30, ou *Un livre noir*, I, p. 348. Cf. aussi R. Poincaré, *Au service de la France*, II, p. 341. — [2] Cette lettre ne se trouve pas dans le dossier.

504.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 537 et 538. *Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1912, 23 h. 40.*
(*Reçu :* le 21, à 3 h. 5 et 2 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes nos 873 (1) et suivants (2).

M. Sazonoff estime comme vous que ni la question de l'autonomie albanaise ni celle du port serbe sur la mer Adriatique ne peuvent être tranchées en dehors du règlement général. C'est l'avis qu'il exprime dans toutes ses conversations; mais, d'autre part, il croit utile que les Puissances continuent à s'entretenir de ces questions afin de garder le contact et de préparer les solutions nécessaires.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme d'hier, M. Sazonoff considère comme très critiquable l'idée de constituer en une Albanie autonome l'Albanie catholique, l'Albanie musulmane et l'Albanie orthodoxe, dont les populations (environ un million d'habitants) n'ont entre elles à peu près rien de commun. S'il accepte cette solution, c'est par esprit de conciliation et comme un mal auquel il faut se résigner pour arriver à une entente générale. Il l'a dit à l'Ambassadeur d'Autriche et aussi au comte de Pourtalès, comme au marquis Torretta, et il a fait remarquer qu'en laissant ainsi créer une nouvelle unité politique, évidemment destinée à devenir une sphère d'influence austro-italienne, la Russie faisait une concession très importante, sans contre-partie, et qu'elle était en droit d'espérer que les Puissances intéressées apporteraient le même esprit de conciliation dans le règlement de la question du port serbe.

M. Sazonoff vous serait obligé d'examiner si vous pourriez tenir le même langage à Vienne ou à l'Ambassadeur d'Autriche à Paris.

En ce qui concerne le port réclamé par la Serbie, le Ministre impérial des Affaires étrangères est d'avis que satisfaction complète doit être donnée au Cabinet de Belgrade au moins au point de vue commercial. Le port serait donc serbe de même que la bande de territoire qui le réunirait à la Serbie, mais port et bande de territoire ne pourraient pas être fortifiés et seraient neutralisés.

Une nouvelle difficulté vient compliquer la question du port serbe. Le Mon-

(1) Télégramme transmettant à Pétersbourg le télégramme de Londres en date du 18 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 482.

(2) M. Poincaré dans le télégramme 874 donnait son approbation à l'opinion exprimée par sir Edward Grey d'après le télégramme de Londres visé dans la note ci-dessus.

ténégro a déclaré à Belgrade qu'il entendait garder Saint-Jean de Medua, qui lui est nécessaire « étant le poumon de Scutari ».

Il est donc certain que la Serbie ne s'arrêtera qu'à Durazzo et qu'elle entendra y rester, comme l'a dit M. Pachitch, et il n'est pas douteux que, pour cette revendication, elle aura l'appui de la Russie, si elle accepte de ne faire à Durazzo qu'un port de commerce.

505.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 531. *Berlin, 20 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre ; Dir. pol., 27 novembre.)

J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Excellence l'article de l'*Indépendance belge*, au sujet de la défense de la neutralité belge, qu'elle avait bien voulu me communiquer par sa dépêche n° 917.

Les événements qui se passent actuellement en Orient n'ont fait que fortifier le courant qui emporte la Belgique vers une réorganisation militaire complète et le baron Beyens, qui la représente ici, m'a dit à plusieurs reprises que le service obligatoire serait pour les Belges la conséquence de la guerre dans les Balkans.

L'article de l'*Indépendance belge* rappelle les accords du mois d'août 1870, conclus par le Roi Léopold II avec l'Angleterre et par lesquels cette dernière s'engageait à agir contre la Puissance qui violerait la neutralité belge. L'éventualité de cette violation hante l'esprit du Gouvernement belge, et on ne peut pas dire que ses craintes soient absolument sans fondement. Je suis convaincu que dans les deux États-majors allemand et français, il est des esprits qui, se plaçant uniquement au point de vue militaire, auraient une tendance à faire bon marché de la neutralité belge. Mais la Belgique doit se rendre compte que, quant à nous, il nous serait impossible, dans l'état actuel des rapports internationaux, de violer la neutralité belge sans le consentement préalable de la Grande-Bretagne et que celle-ci ne le donnera pas.

On n'en pourrait pas dire autant de l'Allemagne qui ne sera retenue par aucune considération de ce genre.

506.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 330. *Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre ; Dir. pol., 27 novembre.)

Depuis le commencement de la guerre balkanique, la question du port serbe est revenue plus fréquemment qu'aucune autre dans les conversations de la Russie. Lorsqu'il en parle, M. Sazonoff a cependant soin de marquer qu'il ne veut pas se laisser engager à fond dans cette affaire, et parfois il ajoute à mots couverts que, jusqu'à présent, son Souverain l'a approuvé de résister aux campagnes ouvertes pour l'entraîner plus loin.

L'Empereur et son Ministre estiment en effet que la Russie doit réserver son principal effort pour la question de Constantinople et pour celle des Détroits. « Le moment approche, m'a dit M. Sazonoff, où nous devrons arrêter ce que nous aurons à demander. Je pense être en mesure de soumettre mes propositions à l'Empereur prochainement. J'en parlerai aussitôt après à Paris. Elles auront sans doute pour base la neutralisation de Constantinople et des Détroits. C'est tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'ayant pas encore réuni les divers avis que je dois prendre à ce sujet. »

Le Ministre a ajouté que d'autres questions encore allaient peut-être s'imposer à la décision des Puissances. A son avis, les plaintes des Arméniens devront être écoutées et il faudra stipuler des garanties dans l'intérêt de ces populations ; les îles de la mer Égée demanderont que l'Europe règle leur sort ; quelque solution internationale devra être trouvée pour les Lieux Saints...

On est évidemment prêt à Pétersbourg à envisager le règlement non pas seulement de ces questions, mais de toutes celles que soulèverait le démembrement de l'Empire.

507.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 884. Très confidentiel. *21 novembre 1912, 10 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme n° 537 (1).

Je suis prêt à faire valoir la concession à laquelle consent le Gouvernement russe en acceptant l'idée de l'autonomie albanaise.

Mais il n'y a pas à nous dissimuler que l'Autriche considérerait cette concession comme tout à fait illusoire si l'Albanie était amputée au nord, jusqu'à Durazzo. Mes conversations avec les Ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie ne me laissent aucun doute à cet égard. M. Tittoni m'a formellement déclaré qu'en dépit des accords de Racconigi, l'Italie serait forcée, sur cette question, de prendre fait et cause pour l'Autriche. Si le Monténégro insistait pour conserver Saint-Jean-de-Medua, l'accès territorial de la Serbie à l'Adriatique ne pourrait plus être assuré qu'au prix d'un conflit avec la Triple Alliance. Je n'ai pas besoin de rappeler à M. Sazonoff que, dans les déclarations qu'il a faites au Gouvernement serbe et qu'il a prié l'Angleterre et la France d'appuyer, nous avons, d'un commun accord, écarté cette éventualité. Au demeurant, les difficultés qui s'accumulent me confirment de plus en plus dans la pensée qu'il sera impossible de les résoudre par conversations de chancellerie à chancellerie et que plus on retardera la réunion d'une conférence, plus les malentendus risqueront de s'aggraver (2).

508.

Note du Directeur des Affaires politiques.

21 novembre 1912, midi 15.

M. Vesnitch me lit le télégramme suivant qu'il a reçu, ce matin, de Belgrade :

« On affirme très positivement que le Gouvernement de la République aurait répondu au Gouvernement austro-hongrois que la question de l'accès territorial de la Serbie à l'Adriatique ne pourrait être résolue qu'après les résultats définitifs des opérations militaires.

« Comme nous sommes à la veille d'une nouvelle démarche, plus énergique, de l'Autriche-Hongrie, je vous prie de demander au Gouvernement de la République en toute discrétion un conseil sur la réponse que nous devons faire. »

(1) Voir ci-dessus à la date du 20 novembre, n° 504.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres le 21 novembre, à 10 h. 45.

509.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 623, 624. *Péra, 21 novembre 1912, 13 h. 30, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 13 h. 15.)

Je suis allé voir ce matin le Ministre des Affaires étrangères pour sonder ses dispositions au sujet de l'armistice; je l'ai trouvé très rasséréné par les échecs des attaques bulgares contre les lignes de Tchataldja. Les Bulgares, m'a-t-il dit, ne réussiront pas à les forcer; ils sont déjà à bout de forces et s'y épuiseront. Les prisonniers que nous avons faits dans les derniers combats nous ont avoué leur détresse; les effectifs ont éprouvé un déchet de 50 p. 100 et les soldats ne sont plus nourris; c'est au tour des Bulgares maintenant de mourir de faim [tandis] que nos troupes sont abondamment pourvues. Ils peuvent faire venir à la rescousse, s'ils veulent, l'armée serbe libérée par la reddition de l'armée de l'ouest; nous appellerons de notre côté cent mille hommes d'Anatolie de nos meilleures troupes et de troupes fraîches et nous [les leur] opposerons. Izzet Pacha (il s'agit du chef de l'État-major général de l'armée, revenu ces jours-ci du Yemen où il était retenu par le blocus italien), Izzet Pacha, en qui l'armée [turque] a toute confiance, a visité nos travaux de défense et déclaré au [Gouvernement] qu'ils permettaient de tenir indéfiniment et, au surplus, par surcroît de précaution, nous établissons une seconde ligne en arrière de celle de Tchataldja. L'entrée des alliés à Constantinople est maintenant hors de question.

Or, comme le sait Votre Excellence, cette entrée était la principale préoccupation du Gouvernement ottoman. Aussi, quand j'ai demandé à Gabriel Effendi si les délégués ottomans allaient bientôt rencontrer les délégués bulgares pour conclure l'armistice et la paix, m'a-t-il répondu que rien ne pressait maintenant. « Il y a quinze jours, m'a-t-il dit, sans détour, nous aurions conclu en toute hâte; il n'en est plus de même aujourd'hui et beaucoup pensent que, pour avoir des conditions acceptables, il conviendrait de laisser tout d'abord l'ennemi s'user contre nos lignes. »

Confidentiel[1]. Le Grand Vizir montre moins de sérénité et il aspire à la cessation des hostilités; il a nommé les délégués du Gouvernement pour la négociation de l'armistice. Ce sont, sous la présidence du généralissime Nazim,

(1) Cette partie du télégramme, indéchiffrable par suite d'une mauvaise transmission, a été « répétée » et n'est parvenue au Département que le 22 novembre, à 16 h. 45.

le général Izzet Pacha susnommé et Osman Nizami, Ambassadeur de Turquie à Berlin, qui, paraît-il, vient d'arriver à Constantinople, avec l'assistance d'un conseiller d'État nommé Chadan Bey qui fut longtemps conseiller légiste de la Porte. Je ne crois pas que les délégués se soient déjà rencontrés avec ceux des alliés, mais le Gouvernement ottoman connaît cependant depuis quelques heures les prétentions bulgares. En effet, à la demande de M. Guéchoff, mon collègue russe a porté ce soir au Ministre des Affaires étrangères un projet de protocole d'armistice rédigé à Sofia et qui contient toutes les conditions relatées dans mon télégramme 618 [1], notamment la reddition de toutes les places fortes qui tiennent encore et des lignes de Tchataldja elles-mêmes; il y est même spécifié que toutes les troupes qui se trouvent à l'ouest de ces lignes devront avoir reçu dans la quinzaine l'ordre d'évacuer le pays.

Le Gouvernement ottoman ne me paraît plus, depuis deux jours, dans la situation d'esprit qui aurait pu le décider à accepter de pareilles conditions, à l'exception bien entendu de la reddition des lignes de Tchataldja, qu'il serait difficile d'admettre en tout état de cause, et je crains bien que les tentatives faites par l'armée bulgare pour forcer ces lignes la condamnent à les renouveler jusqu'à ce qu'elle y ait réussi, puisque son insuccès a calmé la frayeur qu'on avait de la voir entrer à Constantinople.

En tout cas, le Gouvernement ottoman ne conclura pas sans avoir consulté mes collègues allemand et autrichien. Or ceux-ci tiennent le langage le plus propre à l'encourager dans sa résistance. Il ne déplaît pas sans doute à leurs Gouvernements que les États balkaniques s'affaiblissent dans une lutte prolongée et meurtrière contre les lignes de Tchataldja. D'autre part, les officiers de la mission allemande prennent part ouvertement à la défense de ces lignes dont ils font pour ainsi dire leur affaire. Je note aussi comme une inspiration austro-hongroise le conseil donné ces jours-ci au Grand Vizir par Sureya Bey, ancien député albanais, frère de l'ex-Grand Vizir Ferid Pacha, à son retour de Vienne où il était allé tâter le terrain, à savoir de donner à l'Albanie son autonomie par un procédé analogue à celui qui a été employé pour la Tripolitaine.

510.

Note du Ministre.

Réponse à faire à M. Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris.

Paris, 21 novembre 1912, 18 h.

Le Gouvernement de la République a simplement dit que, les opérations militaires ne constituant pas par elles-mêmes des faits accomplis et ne créant

[1] Du 20 novembre, n° 500.

pas de droits définitifs sur les territoires occupés, il lui paraissait désirable qu'aucune grande Puissance ne prît, pendant le cours des hostilités, des initiatives isolées ou des mesures irrévocables. C'est le langage qui a été tenu publiquement par M. Asquith et par M. Poincaré.

Le Gouvernement de la République ne peut que renouveler les conseils de modération qu'il a amicalement donnés au Gouvernement serbe, d'accord avec la Russie et avec l'Angleterre.

Il persiste à penser que les questions qui intéressent la Serbie, notamment celle du port sur l'Adriatique, auraient avantage à être traitées d'ensemble dans un règlement général.

Lorsque ce règlement se produira — sans doute sous forme d'une conférence où seront représentés les États balkaniques — le Gouvernement serbe pourra compter sur la sympathie du Gouvernement français [1].

511.

NOTE DE M. DE CHÉRISEY, SECRÉTAIRE DU DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

DÉMARCHE CHEZ LE MINISTRE DE SERBIE.

Paris, 21 novembre 1912.

Je remets à M. Vesnitch la note en réponse à sa démarche de ce matin auprès de M. Paléologue [2]. J'insiste sur le dernier paragraphe : la Serbie peut compter sur la sympathie de la France lors du règlement définitif.

M. Vesnitch me charge d'exprimer ses très sincères remerciements à M. le Président du Conseil et à M. le Directeur politique.

Le Ministre de Serbie me fait connaître qu'il vient de recevoir un télégramme de Belgrade lui annonçant que le Gouvernement serbe a donné les ordres les plus formels à l'autorité militaire dans les territoires occupés, en ce qui concerne le respect des droits consulaires.

Les Consuls des grandes Puissances jouiront, comme précédemment, de la plus grande liberté, tant dans leurs relations avec leurs ressortissants que pour leur correspondance (télégrammes chiffrés ou autres).

Cette décision est due, en grande partie, au désir d'être agréable à M. Poincaré et d'accéder sans retard à ses conseils. M. Vesnitch avait l'intention de venir lui-même en donner connaissance au Département. Il me prie d'être l'interprète de cette communication officielle.

(1) Le sens de cette réponse a été communiqué aux Ambassadeurs à Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne et au Ministre à Belgrade, par télégramme circulaire, nos 886, 887, 792, 689, 556, 228. Voir ci-dessous n° 516.

(2) Voir ci-dessus, n° 508.

512.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. J. Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 688. Très confidentiel. *Paris, 21 novembre 1912, 18 h. 45.*

Je vous remercie de votre lettre privée[1]. Je crois comme vous que les incidents austro-serbes et la situation à Tchataldja devront être éclaircis avant qu'on puisse examiner utilement les cinq points posés par M. de Kiderlen [2]. Mais il convient tout à la fois de ne pas rompre la conversation et de ne rien faire qui soit en contradiction avec la seconde partie de mon télégramme n° 685 [3] du 19 novembre.

513.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Sofia, 21 novembre 1912, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Les Plénipotentiaires ottomans désignés pour discuter l'armistice et les préliminaires de paix doivent se rencontrer ce soir ou demain matin avec les Plénipotentiaires bulgares.

514

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 661. Très confidentiel. *Rome, 21 novembre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h.)

Je vous envoie par la valise un projet d'addition [4] à l'accord additionnel à l'accord de 1902 que je soumets à l'examen de Votre Excellence et sur lequel

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans le dossier. — (2) Voir à la date du 18 novembre le télégramme de Berlin reproduit sous le numéro 483. — (3) Voir ci-dessus, n° 492 le télégramme adressé à Londres. — (4) Voir ci-dessous, n° 518.

elle voudra bien me donner ses instructions quand elle le jugera à propos. Le marquis de San Giuliano n'a naturellement pas connaissance de ce texte que je ne lui communiquerai que si vous l'approuvez. Dans nos conversations, le Ministre des Affaires étrangères ayant fait allusion à la poursuite de la négociation et à la forme de l'accord, je lui ai répondu qu'il me semblait qu'on devait procéder comme pour l'accord de 1902 et que mes instructions comme celles de mon collègue anglais indiquaient que les pourparlers devaient être engagés ici sans préjudice des conversations que, bien entendu, Votre Excellence croirait utile d'avoir à ce sujet avec l'Ambassadeur d'Italie à Paris.

515.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 359. *Londres, 21 novembre 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu* : 21 h. 25.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 883, 885, 886 [1].

La communication faite hier au soir à Sir Ed. Grey par mon collègue d'Allemagne n'est pas identique à celle de M. de Kiderlen à notre Ambassadeur à Berlin (télégramme n° 880 [2]). Il n'a parlé ni de la Roumanie, ni des îles. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères l'a ajourné à aujourd'hui pour sa réponse. Sir Ed. Grey m'a dit qu'il accepterait la conversation sur les trois points qui lui paraissent seuls de quelque importance : l'Albanie, l'accès de la Serbie à l'Adriatique et les îles. Pour Andrinople et Constantinople, la Russie s'est désintéressée et les Bulgares ont renoncé à entrer dans cette dernière ville. La situation du mont Athos se réglera facilement puisqu'il possède déjà l'autonomie. Quant à la Roumanie, c'est affaire à régler entre le Gouvernement de Bucarest et celui de Sofia. Ce sujet, d'ailleurs, n'ayant pas été abordé, Sir Ed. Grey le passera sous silence.

Sur la question de conférence, il n'a pas encore pris parti et demande à réfléchir. Sir A. Nicolson pense, comme Votre Excellence, qu'on ne pourra discuter utilement que dans une réunion de délégués des Puissances. Vos entre-

(1) Le télégramme circulaire qui, dans la correspondance entre Paris et Londres, porte le numéro 883 a été reproduit à la date du 20 novembre, n° 501. Le télégramme 885, transmettait à Londres les télégrammes de Pétersbourg n^os^ 537 et 538 ci-dessus reproduits, la date du 20 novembre, n° 504. Le télégramme 886 communiquait à Londres la réponse faite par M. Poincaré, le 21 novembre, à un télégramme de Pétersbourg (voir ci-dessus, n° 507).

(2) Le télégramme 880 transmettait à Londres le télégramme de Berlin du 18 novembre ci dessus reproduit sous le numéro 483.

tiens avec M. Tittoni et l'Ambassadeur d'Autriche à Paris paraissent à Sir Ed. Grey et au Sous-Secrétaire d'État permanent du plus haut intérêt. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères fait observer que les propositions de M. Tittoni relativement à l'indépendance politique et économique de la Serbie, ainsi que celle pour l'internationalisation de l'Albanie sous le contrôle de l'Europe, dénotent de la part de l'Italie une grande défiance de l'Autriche et qu'il est douteux qu'elles soient acceptées à Vienne.

Sir Ed. Grey désirerait savoir si les deux Ambassadeurs étaient autorisés par leurs Gouvernements à parler comme ils l'ont fait.

516.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne, Belgrade.

T. nos 886, 887, 792, 689, 556, 228. *Paris, 21 novembre 1912, 21 h. 30.*

Le Ministre de Serbie m'a demandé officieusement, de la part de son Gouvernement, conseil sur la réponse que celui-ci devrait faire à une communication plus énergique qu'il semble attendre du Gouvernement austro-hongrois[1]. On croyait savoir à Belgrade que le Gouvernement français avait fait connaître à Vienne que la solution de la question de l'accès territorial à l'Adriatique devrait être ajournée à la cessation des hostilités.

J'ai répondu à M. Vesnitch que je m'étais borné à dire que, les opérations militaires ne créant pas de droits définitifs, il était désirable qu'aucune grande Puissance ne prît de mesure irrévocable ou d'initiative isolée avant la fin des hostilités.

J'ai renouvelé les conseils de modération, en ajoutant qu'il me paraissait préférable de réserver les questions comme celle du port sur l'Adriatique pour un règlement d'ensemble, sans doute par une conférence où la Serbie, participante, pourrait compter sur la sympathie du Gouvernement français.

[1] Voir ci-dessus, n° 508.

517.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 660. Très confidentiel. *Rome, 21 novembre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Les propos Tittoni concernant l'accord de 1902 que me fait connaître votre télégramme 790 (1) sont fort étranges. Je vais m'employer à les élucider.

518.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 518. Secret. *Rome, 21 novembre 1912.*

Mon télégramme n° 657 (2) a fait connaître à Votre Excellence que j'avais commencé avec le marquis de San Giuliano la conversation concernant l'accord méditerranéen additionnel dont m'entretenait sa lettre du 25 octobre dernier, n° 906 (3). Elle sait aussi les raisons qui m'avaient amené à différer de quelques jours cet entretien. Je n'ai pas eu sujet de regretter ce délai, qui a permis à M. Giolitti de communiquer à son collègue des Affaires étrangères son sentiment favorable à l'égard de l'entente projetée. J'ai expliqué au marquis de San Giuliano les motifs qui devaient conduire l'Italie à désirer, autant que la France, mettre au point nos accords de 1902 et les compléter par des dispositions nouvelles dont le but serait de garantir aux deux Puissances la sécurité de leurs possessions nouvelles. J'ai marqué aussi que cette entente, faite conformément à la lettre et à l'esprit de l'accord de 1902, devait mener à la consolidation d'un équilibre méditerranéen auquel les deux Puissances étaient toutes les deux intéressées.

Mon interlocuteur m'a répondu qu'il était en principe favorable à la conclusion d'un nouvel acte qui rapprocherait encore les deux peuples, et qu'il acceptait volontiers la conversation sur ce sujet. « Mais, a-t-il ajouté, il serait indispensable de résumer, en un texte que nous discuterions, ce que votre Gouvernement considère comme devant être la matière et l'objet de l'accord. »

(1) Voir à la date du 20 novembre, numéro 502. — (2) Voir ci-dessus à la date du 20 novembre, n° 497. — (3) Voir ci-dessus, n° 244.

J'ai répondu au marquis de San Giuliano que, si l'on s'entendait sur les principes, il serait aisé de trouver la forme qu'ils revêtiraient.

Je n'ai pas cru devoir aller plus avant dans cette première entrevue et j'ai dit au Ministre des Affaires étrangères que nous aurions certainement dans une autre conversation l'occasion de préciser et de serrer de près, après vous en avoir référé, les points qu'il jugeait nécessaire de mettre sur le papier.

Pour entrer dans cet ordre, et en m'inspirant des idées et des instructions contenues dans la lettre du 25 octobre précitée, j'ai rédigé un projet d'accord additionnel que Votre Excellence voudra bien trouver ici en annexe et qui, dans ma pensée, pourrait servir de texte à l'instrument à établir. Il va sans dire que ce projet n'est connu que de moi, qu'il n'est destiné qu'à amorcer l'entrée en matière et qu'il appartient à Votre Excellence de décider s'il interprète justement sa pensée, ou les modifications qu'il pourrait subir. Comme vous le verrez, il prend la forme adoptée en 1900 et en 1902 et rattache nettement l'accord à intervenir à celui qui l'a précédé et dont il confirme la lettre et l'esprit. Il stipule ensuite la garantie mutuelle des possessions des deux parties contractantes; et enfin il formule le point de vue commun des deux États sur l'équilibre méditerranéen. Cette dernière partie s'inspire de l'accord de *statu quo* de 1907 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Le projet en incorpore la substance; et avec cet important complément, il prend les proportions d'une convention méditerranéenne.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son sentiment au sujet de ces suggestions et en même temps m'adresser ses instructions sur la suite qu'elle croira devoir y donner *.

ANNEXE.

PROJET D'ACCORD ADDITIONNEL AUX ACCORDS FRANCO-ITALIENS DE 1902.

Secret.

Les échanges de vues survenus entre Votre Excellence et moi concernant les intérêts respectifs de la France et de l'Italie dans la Méditerranée nous ont amenés à constater que les événements dont elle vient d'être le théâtre, loin d'amoindrir la force des accords intervenus entre nos deux pays et qui subsistent dans les conditions où ils furent arrêtés les 1er et 2 novembre 1902, les avaient rendus encore plus nécessaires.

Il nous est toutefois apparu que les changements qui ont eu lieu dans l'Afrique du Nord, ainsi que le souci commun à nos deux pays de resserrer encore les rapports d'amitié et d'intérêt qui les unissent, devaient nous conduire en restant fidèles à la

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *8 décembre 1912, décision du Président du Conseil : attendre, pour donner suite, l'issue des négociations relatives à la conférence sur les affaires d'Orient.*

lettre et à l'esprit des accords précités, à les compléter par les dispositions suivantes, que nous énonçons au nom de nos Gouvernements respectifs.

La France et l'Italie se garantissent mutuellement sur la base du *statu quo* les territoires de l'Afrique septentrionale placés sous leur souveraineté directe ou sous leur protectorat.

D'autre part, en vue de sauvegarder l'équilibre méditerranéen auquel leurs deux pays sont l'un et l'autre intéressés, les deux Gouvernements, au cas où se produiraient des circonstances de nature à le modifier, se réservent d'entrer en communication afin de se concerter, s'ils le jugent nécessaire, sur les mesures à prendre *.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que je suis autorisé par le Gouvernement de la République à lui confirmer, pour ce qui le concerne, la déclaration qui précède, et je lui serais reconnaissant de me la confirmer également pour ce qui concerne le Gouvernement du Roi.

519.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne et Rome.

T. nos 690, 557, 193. *Paris, 22 novembre 1912, 10 h. 25.*

Si le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité vous laissait entendre qu'une conférence lui paraît nécessaire prochainement, vous voudriez bien lui rappeler immédiatement que le Gouvernement de la République a pris le 15 octobre une initiative dans ce sens, qu'aucune Puissance n'a répondu négativement, que l'acceptation a été seulement ajournée et que jamais nous n'avons retiré notre proposition. En d'autres termes, tout en ayant soin de ne prendre *aucune initiative*, veillez à ce qu'on ne nous enlève pas les bénéfices de notre antériorité.

520.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 888. *Paris, 22 novembre 1912, 10 h. 50*

Je réponds à votre télégramme n° 359 (1).

Comme je vous l'ai dit dans mon télégramme n° 883 (2), le comte Szecsen ne

(*) Variante : *se concerteront sur les mesures à prendre.* — (1) Voir ci-dessus à la date du 21 novembre, n° 515. — (2) Télégramme circulaire du 20 novembre ci-dessus reproduit, n° 501.

m'a parlé qu'en son nom personnel en ce qui concerne ma propre suggestion. Sur le reste, il m'a paru exprimer l'opinion de son Gouvernement. De son côté, M. Tittoni m'a formellement déclaré qu'il me donnait la pensée du Gouvernement italien et, du reste, son langage concorde, d'une manière générale avec celui que le marquis de San Giuliano a tenu à M. Barrère.

Il me paraîtrait désirable que le Gouvernement britannique prît, sans trop tarder, une décision au sujet de la conférence. Si la nouvelle envoyée au *Times* de ce jour par son correspondant de Vienne est exacte, nous pouvons être surpris, avant peu, par une initiative de l'Autriche et de l'Allemagne et nous trouver, l'Angleterre et nous, dans un état d'infériorité pour la discussion.

521.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 22 novembre 1912, midi.

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me parler des prescriptions relatives aux voyages des officiers allemands en France [1].

Après quoi, poursuivant la conversation à titre privé, le baron de Schoen m'a exprimé les inquiétudes que lui cause la reprise des hostilités à Tchataldja : « C'est désolant, m'a-t-il dit, de penser que des milliers et des milliers d'hommes vont périr encore et que l'Europe est impuissante à mettre fin à toutes ces calamités... »

Comme j'abondais dans son sens, il a repris : « Cependant le rôle de médiateur qu'avait assumé le Gouvernement français n'est pas terminé. La proposition de médiation dont M. Poincaré avait pris l'initiative avait causé un véritable soulagement dans toute l'Europe. On avait l'impression d'avoir enfin trouvé un *Kapellmeister* [2]... »

J'ai répondu : « La proposition, dont M. Poincaré a saisi les Puissances le 15 octobre dernier, n'est pas périmée. Les Puissances qui en avaient souhaité l'ajournement n'ont qu'à s'y référer, si elles jugent que l'heure est venue, pour l'Europe, d'agir en faveur de la paix. »

[1] Il s'agit d'officiers allemands qui, séjournant à Paris, étaient accusés d'avoir négligé d'observer le règlement qui leur prescrivait de se présenter aux autorités militaires.

[2] Cf. le rapport adressé par M. de Schoen à son Gouvernement le 24 novembre (*Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12432).

522.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 628. *Péra, 22 novembre 1912, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

Le Gouvernement ottoman a trouvé inacceptables les conditions de l'armistice proposées par le Gouvernement bulgare [1], particulièrement la reddition des places fortes et plus encore celle des lignes de Tchataldja. Il a décidé de ne pas poursuivre les négociations et d'attendre de nouvelles propositions de la Bulgarie. La confiance s'accroît chaque jour : on tient maintenant les lignes de Tchataldja pour inexpugnables.

523.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Secret. *22 novembre 1912.*

A sept heures et demie du soir, l'Ambassadeur de Turquie m'a fait demander de le recevoir immédiatement.

Je l'ai reçu à huit heures moins le quart.

Rifaat Pacha a commencé par protester contre la note que le *Temps* d'hier à publiée [2], « sous la forme d'un communiqué », au sujet de la protection des « chrétiens » d'Orient.

J'ai répondu que les termes de cette note étaient assurément trop accentués; mais j'ai maintenu le sens du langage attribué à M. Poincaré : « le Gouvernement de la République, ai-je dit, est fermement résolu à remplir les devoirs que lui impose son protectorat traditionnel des catholiques orientaux ».

Sans insister davantage, Rifaat Pacha a ensuite amené la conversation sur l'échec des pourparlers d'armistice : « Les prétentions des confédérés étaient

[1] Voir le télégramme de Sofia en date du 19 novembre ci-dessus reproduit, n° 493.

[2] Dans son numéro portant la date du 22 novembre, le *Temps* avait publié une note ainsi libellée : « Nous croyons savoir que, en raison des informations relatives à des massacres possibles sur différents points de l'Empire ottoman, M. Poincaré a rappelé à Rifaat Pacha et a chargé M. Bompard de rappeler à Kiamil Pacha, que la France, agissant en qualité de protectrice des chrétiens d'Orient, serait obligée de rendre le Gouvernement ottoman responsable de toute violence exercée sur eux ».

par trop excessives. Livrer Tchataldja aux Bulgares, c'était nous désarmer entièrement pour la négociation de la paix».

Après quelques hésitations, il a poursuivi : «L'Europe a-t-elle donc renoncé à intervenir entre nos adversaires et nous? N'est-elle pas intéressée à nous faciliter le règlement du conflit?»

— «Jusqu'ici, les Puissances n'ont pas réussi à s'entendre pour une action commune. Vous n'ignorez pas que, le 15 octobre dernier, M. Poincaré leur a soumis un programme de médiation et de conférence. Sa proposition n'a pas été écartée, mais quelques Puissances l'ont jugée prématurée. M. Poincaré n'a pas renouvelé son initiative qui reste acquise.»

— «Ce que les Puissances sont incapables de faire collectivement, pourquoi une Puissance isolée ne le tenterait-elle pas?»

— «Tenter quoi?...»

— «Un arbitrage entre nos adversaires et nous pour le rétablissement de la paix.»

— «En me parlant ainsi, exprimez-vous une idée qui vous soit simplement personnelle, ou bien avez-vous quelques motifs de présumer que c'est l'opinion de votre Gouvernement?»

— «Oui, j'ai lieu de penser que c'est l'opinion et le désir de mon Gouvernement.»

— «Alors notre entretien dépasse de beaucoup la compétence d'un directeur des affaires politiques et je dois vous conseiller d'en référer au Président du Conseil.»

— «Non, je n'ai pas d'instructions qui me permettent de traiter ce sujet avec M. Poincaré; je veux seulement m'éclairer. Répondez-moi franchement. Estimez-vous qu'il serait impossible à la France d'accepter ce rôle d'arbitre?»

Parlant à titre strictement privé, j'ai fait observer à Rifaat Pacha que les bons offices de la France, exercés au nom de l'humanité, pourraient sans doute faciliter la conclusion d'un armistice, mais que les conditions de la paix intéressaient l'Europe entière et ne sauraient être arbitrées par une Puissance isolée.

L'Ambassadeur a toutefois persisté dans son idée première : «Il faudrait que l'arbitrage de la France eût pour objet, non seulement l'armistice, mais les préliminaires de la paix».

Devant cette insistance, j'ai prié Rifaat Pacha de formuler, d'une façon précise, sa suggestion. Prenant une feuille de papier et un crayon, il a rédigé la formule suivante : «Donner à la France le mandat amical de fixer les conditions d'un armistice et de déterminer les bases de la paix».

Il a conclu l'entretien par ces mots : «Je vais télégraphier, ce soir même, à Constantinople pour rendre compte de notre conversation et faire connaître mon opinion».

524.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 360. Secret. *Londres, 22 novembre 1912, 16 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 888 (1).

A la suggestion de M. de Kiderlen, Sir Ed. Grey pense que Votre Excellence pourrait répondre que, pour éviter les lenteurs et les malentendus (ambiguïté) des correspondances entre Chancelleries, il conviendra de réunir une conférence pour fixer les points dont les grandes Puissances se réservent la décision.

Après avoir passé en revue les capitales où pourrait se réunir cette conférence, le Secrétaire d'État est d'avis que Paris est le lieu le plus convenable.

Il considère comme suffisant de déléguer les Ambassadeurs accrédités à Paris. Sur ce point, j'ai fait observer qu'on ne pouvait interdire aux Puissances de désigner d'autres délégués, si elles le préféraient.

Secret.

Sir Ed. Grey a reçu ce matin de Tewfik Pacha la nouvelle du refus par la Sublime Porte des conditions mises par les alliés balkaniques à la conclusion d'un armistice. S'il est impossible d'arriver à une entente entre les belligérants sur l'armistice, Sir Ed. Grey conseille à la Porte de demander immédiatement aux alliés leurs conditions de paix. Le Gouvernement ottoman les communiquerait aux Puissances qui pourraient les soumettre à la conférence, mais, quant à présent, la mission de cette conférence doit se borner à l'examen de la proposition Kiderlen sans retard.

525.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 361. *Londres, 22 novembre 1912, 18 h. 37.*

(*Reçu :* 20 h. 05.)

Réponse à votre télégramme n° 887 (2).

Le Chargé d'affaires de Serbie a fait [à] Sir Ed. Grey la même demande que celle adressée officieusement par M. Vesnitch à Votre Excellence.

La réponse du Secrétaire d'État a été analogue à la vôtre. Il a insisté sur le caractère provisoire de l'occupation serbe en Albanie.

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 520. — (2) Télégramme circulaire en date du 21 novembre, ci-dessus reproduit, n° 516.

526.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. nos 891, 889. Très confidentiel. *Paris, 22 novembre 1912, 21 h. 30.*

Le Gouvernement russe, consulté par le Gouvernement serbe sur la réponse qu'il devrait faire à de nouvelles instances de l'Autriche, a exprimé l'avis suivant :

« La Serbie devrait déclarer qu'elle cherche à établir une communication libre avec la mer afin d'assurer son développement économique et politique. Si l'Autriche insiste pour que la Serbie précise la manière de réaliser ce désir, M. Pachitch devrait répondre que ceci pourrait faire l'objet d'une discussion entre les Puissances [1]. »

527.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 545. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 novembre 1912.*
(*Reçu :* 21 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme 881 [2].

M. Sazonoff reste comme vous convaincu de la nécessité d'une conférence, et il continue à désirer qu'elle se réunisse à Paris. D'après le langage que lui a tenu l'Ambassadeur d'Allemagne, il a tout lieu de penser que le Cabinet de Berlin se ralliera volontiers à l'idée d'une conférence et n'élèvera pas d'objection contre le choix de Paris [3]. L'attitude que l'Autriche adoptera à ce sujet est encore incertaine; quant aux [petits] États balkaniques, ils entendent se passer de l'Europe. Mais ajoute M. Sazonoff, il est à penser que les hésitants et les opposants finiront par se rendre compte qu'on ne peut arriver que par une conférence à un règlement définitif.

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff à M. de Benckendorff reproduit en traduction allemande, sans indication de source, dans le recueil de Stieve, II, p. 353.

[2] Voir à la date du 20 novembre, n° 499.

[3] Cf. l'annotation de M. de Kiderlen au rapport de M. de Schoen, en date du 24 novembre (*Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12432).

528.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 251. *Vienne, 22 novembre 1912, 7 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

Le bruit de mobilisation de trois corps d'armée autrichiens [émeut] de nouveau l'opinion, sans qu'on cite d'ailleurs un seul fait pour justifier cette alarme.

Mon collègue russe croit savoir au contraire que le comte Berchtold et les Ambassad[eurs] d'Allemagne et d'Italie dans leur entretien à Buda-Pest auraient préparé une proposition à la Triple Entente, d'après laquelle les belligérants seraient avertis qu'aucune modification territoriale concertée entre eux ne pourrait devenir définitive sans avoir été sanctionnée par les six grandes Puissances. S'il en est ainsi, je trouverai sans doute l'occasion de parler dans le sens des indications de Votre Excellence (télégramme 557 [1]).

Je la remercie de m'avoir fourni de très utiles renseignements sur les suggestions de M. Tittoni.

529.

Le Capitaine Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 123 B. *Bruxelles, 22 novembre 1912.*

Dans mon rapport n° 117 B, du 13 courant, je vous ai transmis le texte de la Déclaration ministérielle [2], en attirant votre attention sur l'ambiguïté du passage relatif à la neutralité. Me référant aux affirmations répétées des journaux officieux, j'exprimais le vœu que cette ambiguïté fût levée, afin de nous épargner toute surprise désagréable, au moment de l'action.

La discussion qui vient d'être faite de la déclaration ministérielle apporte quelque lumière sur ce point. Je pense que les polémiques engagées à ce sujet dans la presse ne sont pas étrangères à cet heureux résultat. Quoi qu'il en soit,

(1) Télégramme-circulaire du 22 novembre ci-dessus reproduit, n° 519.

(2) Le capitaine Génie commet une erreur de date. La déclaration est du 14 novembre Voir, à la date du 16, le numéro 476.

M. de Broqueville a donné, à la séance du mercredi 20 novembre, des explications parmi lesquelles je relève celles-ci :

« Je ne dirai pas qu'une Puissance belligérante ne pourrait être, éventuellement, invoquée par nous comme garante de notre neutralité; mais il vaut mieux que ce ne soit pas une nation belligérante. »

Ces paroles ouvrent la porte à une explication satisfaisante. Mais, mon collègue anglais me fait remarquer un autre détail important de cette discussion. Les comptes rendus des journaux, donc pris sur le vif et non arrangés, font allusion à des conversations militaires qu'aurait eues le Gouvernement avec des représentants des Puissances étrangères. Ces mots ont disparu du compte rendu officiel. Or, le colonel Bridges croit être sûr qu'il n'y a pas eu de conversation anglo-belge sur ce thème, comme je suis sûr qu'il n'y a pas eu de conversation franco-belge, au moins à Bruxelles. S'agirait-il donc d'une conversation germano-belge?

Je maintiens mon avis qu'il y a lieu de surveiller l'évolution de la notion de neutralité en Belgique, et l'application éventuelle qui en sera faite, au moins par le Gouvernement actuel. Une neutralité malveillante serait pire que de l'hostilité. Quant à la question de la réforme militaire, elle va entrer incessamment dans la phase de réalisation. Le projet n'est pas encore déposé. On assure qu'il comporte le service général, avec fixation annuelle d'un contingent de 30 à 35.000 hommes. Le temps de service ne serait pas réduit. Une armée territoriale compléterait la défense du pays. L'organisation d'ensemble comporterait 7 divisions.

Dans quelles conditions se développera le débat? En particulier, la droite restera-t-elle unie? C'est une question qui ne manque pas d'intérêt, mais qui sort plutôt de mes attributions. Pour l'étudier, en effet, il faut examiner en même temps les autres grandes questions de la politique intérieure belge, notamment la question du suffrage universel. L'attitude de M. Woeste, chef de la vieille droite, reste énigmatique, sans qu'il y ait encore eu rupture. Le *Patriote,* organe officiel de cette fraction de la majorité, poursuit sa campagne antimilitariste avec une violence déconcertante. « La chambrée, voilà l'ennemi », s'écriait-il hier. Et il n'exceptait de l'anathème que... la chambrée allemande.

Bien que le sort de la réforme ne soit pas douteux, M. de Broqueville rencontrera donc certainement des difficultés, dont son habileté incontestable viendra certainement à bout. Pourtant, il ne s'est pas entouré d'une façon heureuse. Je n'ai rien à dire de son cabinet civil, à la tête duquel il a placé un fonctionnaire qui lui est attaché depuis longtemps. Mais en plaçant à la tête de son cabinet militaire le capitaine commandant Collon, dont il avait imposé la collaboration au général Michel, il s'est aliéné presque universellement les milieux militaires. Sans parler de son grade, qui ne lui assure pas une autorité suffisante, le commandant Collon n'a pas la pondération, la souplesse intel-

lectuelle et l'esprit d'objectivité indispensables dans les délicates fonctions dont il est revêtu.

En outre, puisqu'il est entendu que l'armée belge fait de la politique, qu'elle est libérale, d'aucuns disent même davantage, il est dangereux de voir, comme principal conseiller du Ministre, un officier subalterne violemment rétrograde. Un officier supérieur en retraite, ami personnel du général Michel me disait, sans que je le lui aie demandé, que M. de Broqueville avait connu, apprécié et adopté le commandant Collon comme rédacteur au *XX^e siècle*. Ce détail indique d'abord que le *XX^e siècle* est bien la maison de M. de Broqueville, ensuite que le commandant Collon a une nuance politique très accusée, et toute différente de celle de la majorité de l'armée.

Aussi, différents journaux, en des articles dus manifestement à des officiers, l'attaquent-ils avec violence dès maintenant. Alors, quel spectacle ne sera pas cette polémique autour de la personnalité qui passe en apparence à juste titre, pour l'inspiratrice du Ministre de la Guerre!

530.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 252. Très confidentiel. *Vienne, 23 novembre 1912, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h.)

On m'affirme que le Gouvernement russe se prononce nettement en faveur des revendications serbes, que M. Sazonoff a pris cette résolution depuis cinq jours et que les préparatifs militaires signalés en Russie en ont été la conséquence immédiate.

M. de Tschirschky aurait dit que l'Allemagne ne manquera pas à son devoir de soutenir l'Autriche, mais qu'elle n'y emploiera que peu de corps d'armée, réservant le gros de ses forces pour soutenir le choc de la France. On lui prête aussi le mot : « Nous n'aurons définitivement raison de la Russie qu'à Paris ».

L'Ambassadeur de Russie vient de me faire prévenir qu'il n'est plus dans la quiétude d'esprit où je l'ai trouvé hier.

Ici on appelle tous les officiers de réserve dans leurs régiments, sans donner de publicité aux mesures que l'on prend. On croit généralement que, vis-à-vis de la Russie, trois corps d'armée, I^er^, X^e^ et XI^e^ (Galicie) mobilisent : il est aussi question du V^e^ et du VI^e^ (Hongrie). Les dispositions sont déjà prises en ce qui concerne la Serbie. Le voyage inopiné du chef d'État-major général à Berlin (1) et son prompt retour ajoutent encore à l'inquiétude.

(1) Cf. au sujet de ce voyage le message de l'Empereur Guillaume à M. de Kiderlen-Wächter reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12405.

531.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Belgrade, 23 novembre 1912, 4 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Le Ministre d'Autriche me dit que, d'après des informations venues de Sofia, la Bulgarie marquerait une aversion croissante à l'égard de ses alliés balkaniques et une réelle tendance à se rapprocher de l'Autriche. Elle se montrerait agacée de l'intransigeance de la Serbie vis-à-vis de l'Autriche, jalouse de la présence des troupes grecques à Salonique et Monastir, inquiète de la Russie, lui [attribuant] l'arrière-[pensée] de soutenir contre elle les prétentions de la Roumanie. M. d'Ugron veut croire que la Bulgarie se refuserait, le cas échéant, à accentuer la solidarité balkanique et s'efforcerait de prendre par elle-même le rôle de direction qui lui revient dans les Balkans. Effectivement, le langage du Ministre de Bulgarie ne trahit plus aucun enthousiasme pour une confédération future.

532.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 253. Confidentiel. *Vienne, 23 novembre 1912, 19 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

D'après l'Ambassadeur de Russie, l'Autriche, poussée par l'Allemagne à qui il importe que son alliée se montre capable d'énergie, se disposerait à procéder avec vigueur contre la Serbie. Le refus obstiné du Cabinet de Belgrade d'entrer en pourparlers et l'occupation du littoral albanais serviraient de prétexte à une intervention militaire; mais, même dans ce cas, M. de Giers affirme que son Gouvernement n'agira et ne parlera que d'accord avec ses deux alliés. Il conteste l'importance des préparatifs militaires en Russie et considère le conflit comme devant rester purement austro-serbe. Je lui ai signalé l'opinion exprimée très fermement au général de Sancy par le Roi de Serbie qui l'a reçu à Uskub : «Mon peuple ni moi ne pouvons supporter l'idée d'une Albanie autonome sous l'influence autrichienne. Ce serait un foyer d'infection permanent pour mon royaume. Toutes mes troupes sont présentement sous les armes

et stimulées par des victoires. Mieux vaut régler tout de suite ce différend plutôt que de remettre la guerre à deux ans ». M. de Giers déclare que la Russie n'aurait aucun motif d'entrer en campagne au profit de l'indépendance albanaise. Il a questionné M. de Tschirschky sur les résolutions attribuées aux représentants de la Triple Alliance dans leurs réunions à Buda-Pest (dont j'ai fait mention dans mon télégramme n° 251 [1]). L'Ambassadeur d'Allemagne a nié que ce projet ait été examiné.

533.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 441, 442 et 443. *Berlin, 23 novembre 1912, 19 h. 50 et 20 h. 13.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 25 et 21 h. 15.

Je réponds à votre télégramme n° 668 [2].

Dans la conversation que j'ai eue ce matin avec le Secrétaire d'État [3], celui-ci a naturellement abordé la question des Balkans. Il en est revenu aux différents points qui lui paraissaient d'un intérêt général européen. J'ai observé avec soin la ligne de conduite que Votre Excellence m'avait indiquée. Le Secrétaire d'État considère que chacune des grandes Puissances devrait aborder auprès des autres celles de ces questions générales qui l'intéressent plus particulièrement, leur faire connaître ses vues, les discuter avec elles et permettre d'aboutir à une solution commune que les six grandes Puissances pourraient opposer aux sollicitations des petits États.

D'après M. de Kiderlen, il appartiendrait à l'Autriche et à l'Italie de faire connaître leur pensée sur l'Albanie et l'accès à la mer Adriatique; à la Russie d'indiquer les limites qu'elle désirerait voir donner au territoire laissé autour de Constantinople et le régime qui lui semble le plus convenable pour les détroits; à l'Angleterre d'aborder la question des îles; à nous, enfin, de proposer le règlement de la question de la dette qui n'est pas la moins importante.

J'ai demandé au Secrétaire d'État s'il croyait les vues de l'Autriche et de l'Italie sur l'Adriatique absolument identiques : il n'a pas relevé la question, mais il en est venu tout de suite à Constantinople. Sur ce point, il croit que

(1) Voir ci-dessus à la date du 22 novembre, n° 528.

(2) Il paraît y avoir ici une erreur. M. Jules Cambon vise apparemment le télégramme 688 du 21 novembre qui renvoie lui-même au 685 du 19. Le premier de ces télégrammes a été reproduit ci-dessus sous le numéro 512 et pour le second voir ci-dessus le n° 492.

(3) On ne trouve dans la *Grosse Politik* aucune pièce relative à cet entretien de M. Jules Cambon avec M. de Kiderlen.

tout le monde est à peu près d'accord et qu'il n'y a plus d'opposition à ce que la Bulgarie conserve Andrinople; mais la Russie voudrait que la Chersonèse fit partie du territoire laissé aux Turcs, alors que les Bulgares, qui s'étendront sur la mer Noire et la mer Égée, voudraient une libre communication entre les deux mers : on pourrait, d'après le Secrétaire d'État, chercher une combinaison satisfaisante pour tout le monde, comme une neutralisation des détroits.

« Quant aux îles, a ajouté M. de Kiderlen, on a parlé d'en faire une sorte de confédération sous le protectorat des Puissances. J'y répugne beaucoup. La Crète nous montre [les] résultats de pareilles organisations internationales. Je préférerais que les îles fussent attribuées à la Grèce, sous la réserve qu'elle n'y élèverait aucun fort, qu'elle n'y aurait aucun port militaire et qu'elle n'y entretiendrait que de la gendarmerie. »

En ce qui concerne la dette publique, j'ai fait remarquer au Secrétaire d'État que je l'avais saisi de la note rédigée par notre Commission technique et des mesures prises par Votre Excellence pour protéger les caisses publiques en Macédoine [1]. Il m'a répondu que, de son côté, il avait reçu du représentant allemand à la dette ottomane une note probablement rédigée après entente avec M. de la Boulinière et qu'il avait donné à M. de Schoen toutes les instructions nécessaires pour suivre la question à Paris.

Il a ajouté que la question de la dette n'était pas la seule, qu'il y avait celle de toutes les concessions et notamment de chemins de fer obtenues par les Européens, question dans laquelle l'Allemagne était la plus intéressée après la France. A son sentiment, nous devrions porter nos préoccupations sur les moyens à employer pour garantir les entreprises dans lesquelles de grands intérêts financiers et autres sont engagés. En terminant, le Secrétaire d'État a eu soin de me dire que ces idées n'étaient que de simples points de vue, mais qu'elles lui paraissaient pouvoir être soumises aux réflexions de chacun et faire l'objet de conversations plus précises. Ces idées pourraient utilement aboutir à des conclusions pratiques, car, de quelque façon que le concert de l'Europe se manifeste, il lui semble important que les grandes Puissances ne soient pas prises au dépourvu par les événements.

Mon collègue d'Angleterre m'est venu voir : le Secrétaire d'État l'avait entretenu des mêmes idées dont il m'a fait part ce matin. Sir Ed. Goschen a demandé au Secrétaire d'État s'il ne pensait pas que toutes les questions dont

[1] Allusion à un télégramme circulaire du 22 novembre dans lequel M. Poincaré disait : « Je viens d'inviter les consuls français à Salonique, Uskub, Monastir, Scutari et Janina à faire connaître aux autorités militaires que les services de la Dette publique ottomane encaissent des sommes qui sont le gage des créanciers de la Turquie et qu'à ce titre ils sont sous la protection des grandes Puissances.

il l'entretenait devraient être soumises à une conférence. M. de Kiderlen lui a répondu : « Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de conférence, l'important est que les Puissances commencent par se mettre d'accord sur les points essentiels ».

534.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 509. Secret. *Londres, 23 novembre 1912.*

J'ai communiqué à Votre Excellence par ma dépêche du 31 octobre dernier [1] le projet de lettre approuvé par le Cabinet britannique qui m'avait été remis la veille par le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Au cours de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder le 1er novembre, vous m'avez dit que ce projet, bien qu'un peu vague, était acceptable, mais qu'il convenait d'y ajouter une phrase relative aux accords militaires de nos États-majors [2]. A mon retour à Londres, j'ai transmis votre observation à Sir Edward Grey et je lui ai proposé d'ajouter à son projet une phrase disant que, dans le cas où les deux Gouvernements se décideraient à agir, les projets établis entre les États-majors des deux pays produiraient leur effet.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères devait soumettre cette adjonction au Conseil de Cabinet; mais la rentrée des Chambres, les discussions intérieures et les préoccupations de ces derniers temps ont détourné son attention et j'ai dû lui rappeler plusieurs fois ce projet. C'est seulement cette semaine qu'il a entretenu le Premier Ministre et ensuite le Cabinet de la rédaction finale proposée par Votre Excellence.

On a fait observer que les plans des États-majors n'étaient que des prévisions, qu'il pouvait être nécessaire, sous le coup de circonstances nouvelles, de les modifier, qu'il y avait donc des inconvénients à les mentionner comme s'ils étaient définitifs. Pour donner satisfaction à ces observations, qui d'ailleurs ne manquaient pas de justesse, Sir Edward Grey a proposé la rédaction suivante, qui a été approuvée par le Cabinet :

« If these measures involved action, the plans of the General Staffs would at

(1) Voir ci-dessus, n° 301.

(2) Le texte proposé par le Gouvernement français est indiqué dans une note datée seulement « novembre 1912 ». Il est ainsi conçu : « Si l'un des deux Gouvernements a des motifs graves de prévoir soit une attaque spontanée d'une tierce Puissance, soit quelque événement de nature à compromettre la paix générale, lesdits Gouvernements délibéreront aussitôt sur l'opportunité d'une action commune.

Si cette action est jugée nécessaire, les programmes stratégiques préalablement établis par les États-majors de l'une et l'autre armées, ainsi que de l'une et l'autre marines, deviendront aussitôt exécutoires. »

once be taken into consideration and the Governments would then decide what effect should be given to them.»

«Si ces mesures impliquaient une action, les plans des États-majors seraient aussitôt pris en considération et les Gouvernements décideraient de la suite à leur donner.»

J'ai accepté cette rédaction et Sir Edward Grey m'a adressé à la date d'hier 22 la lettre dont je vous envoie l'original. Je lui ai répondu à la date d'aujourd'hui 23 par la lettre dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe.

ANNEXE I.

SIR EDWARD GREY, PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

Secret. *Foreign Office, London, 22 November 1912.*

My dear Ambassador,

From time to time in recent years, the French and British naval and military experts have consulted together. It has always been understood that such consultation does not restrict the freedom of either Government to decide at any future time, whether or not to assist the other by armed force. We have agreed that consultation between experts is not, and ought not to be regarded as, an engagement that commits either Government to action in a contingency that has not arisen and may never arise. The disposition, for instance, of the French and British fleets respectively at the present moment is not based upon an engagement to cooperate in war.

You have, however, pointed out that, if either Government had grave reason to expect an unprovoked attack by a third Power, it might become essential to know whether it could in that event depend upon the armed assistance of the other.

I agree that, if either Government had grave reason to expect an unprovoked attack by a third Power or something that threatened the general peace, it should immediately discuss with the other, whether both Governments should act together to prevent aggression and to preserve peace, and if so, what measures they would be prepared to take in common. If these measures involved action, the plans of the General Staffs would at once be taken into consideration, and the Governments would then decide what effect should be given to them.

TRADUCTION.

Mon cher Ambassadeur,

De temps à autre, dans ces dernières années, les autorités navales et militaires françaises et britanniques se sont consultées. Il a toujours été entendu que ces con-

sultations ne restreignaient pas la liberté laissée à chacun des deux Gouvernements de décider à un moment quelconque, dans l'avenir, s'il prêterait ou ne prêterait pas à l'autre le concours de ses forces armées. Nous sommes convenus que ces consultations entre spécialistes n'étaient pas et ne devaient pas être considérées comme un engagement qui obligerait l'un ou l'autre des deux Gouvernements à agir dans une éventualité qui n'était pas survenue jusqu'ici et pouvait ne jamais survenir. Les positions occupées, par exemple, actuellement par la flotte française d'une part, la flotte britannique de l'autre, ne sont pas déterminées par un engagement qui doive entraîner leur coopération en cas de guerre.

Vous m'avez fait observer toutefois que, si l'un ou l'autre des deux Gouvernements avait des raisons graves d'appréhender une agression non provoquée d'une tierce Puissance, il deviendrait essentiel de savoir s'il pourrait, le cas échéant, compter sur le concours armé de l'autre.

Je conviens avec vous que, si l'un ou l'autre des deux Gouvernements avait une raison grave d'appréhender une attaque non provoquée d'une tierce Puissance, ou quelque événement menaçant la paix générale, il examinerait aussitôt avec l'autre si les deux doivent agir de concert pour prévenir l'agression ou maintenir la paix et, en pareil cas, quelles mesures ils se prépareraient à prendre en commun. Si ces mesures comportaient une action, les deux Gouvernements prendraient aussitôt en considération les plans des États-majors et décideraient alors de la suite qui leur serait donnée.

ANNEXE II.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à Sir Edward Grey, Principal Secrétaire d'État.

Secret. *Londres, 23 novembre 1912.*

Par votre lettre en date d'hier 22 novembre, vous m'avez rappelé que, dans ces dernières années, les autorités militaires et navales de la France et de la Grande-Bretagne s'étaient consultées de temps en temps; qu'il avait toujours été entendu que ces consultations ne restreignaient pas la liberté, pour chaque Gouvernement, de décider dans l'avenir s'ils se prêteraient l'un à l'autre le concours de leurs forces armées; que, de part et d'autre, ces consultations entre spécialistes n'étaient et ne devaient pas être considérées comme des engagements obligeant nos Gouvernements à agir dans certains cas; que cependant je vous avais fait observer que, si l'un ou l'autre des deux Gouvernements avait de graves raisons d'appréhender une attaque non provoquée de la part d'une tierce Puissance, il deviendrait essentiel de savoir s'il pourrait compter sur l'assistance armée de l'autre.

Votre lettre répond à cette observation et je suis autorisé à vous déclarer que, dans le cas où l'un de nos deux Gouvernements aurait un motif grave d'appréhender soit l'agression d'une tierce Puissance, soit quelque événement menaçant pour la paix générale, ce Gouvernement examinerait immédiatement avec l'autre si les deux

Gouvernements doivent agir de concert en vue de prévenir l'agression ou de sauvegarder la paix. Dans ce cas, les deux Gouvernements délibéreraient sur les mesures qu'ils seraient disposés à prendre en commun; si ces mesures comportaient une action, les deux Gouvernements prendraient aussitôt en considération les plans de leurs États-majors et décideraient alors de la suite qui devrait être donnée à ces plans.

535.

M. KLOBUKOWSKI, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 197. *Bruxelles, 23 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Une communication de cette légation en date du 12 de ce mois, n° 192 [1], a signalé à Votre Excellence l'attention prêtée ici à l'excursion récente, dans la vallée de la Meuse, de quatre officiers français.

Vous trouverez, sous ce pli, quelques-uns des articles publiés à ce propos dans les journaux dont les attaches officieuses sont certaines; leur lecture nous fixerait, s'il en était besoin, sur les sentiments que professe à notre égard la presse gouvernementale.

Il faut tenir pour négligeables les commentaires, pour le moins tendancieux, par quoi on a cherché à transformer en incident un fait banal. Cependant, parmi les racontars mis en circulation, il convient de relever l'assertion suivante : nos compatriotes — qui seraient le général Tauflieb, le colonel Picard, le capitaine Duchêne et le lieutenant Audent — auraient, à l'exception du colonel Picard, dissimulé leur identité, prenant l'un la qualité d'industriel, les deux autres celle de voyageur de commerce.

Le voyage de Français, fussent-ils officiers, dans une région largement ouverte au tourisme international, qui en vit même, n'ayant rien que de très normal, on ne comprendrait pas que nos compatriotes se soient efforcés de garder un incognito facile à percer et qui ne pouvait que les rendre suspects sans leur procurer, par ailleurs, aucun avantage.

Si l'affirmation du *XX^e siècle* est exacte — ce que j'ai peine à croire — il serait, à mon avis, nécessaire que des recommandations fussent faites pour qu'à l'avenir les officiers en permission, venant excursionner en Belgique, ne commissent pas la même erreur.

[1] La lettre à laquelle M. Klobukowski fait allusion n'a pas été reproduite mais le fait dont il s'agit est relaté dans un rapport du capitaine Génie en date du 11 novembre reproduit sous le n° 425.

Il ne serait pas inutile également que la légation fût, au moins officieusement, avisée de ces déplacements qui, s'ils paraissent avoir un caractère plus ou moins clandestin, risqueraient de gêner l'action de notre Attaché militaire et de diminuer son crédit dans les milieux officiels.

536.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 637, 638. Confidentiel. *Péra, 24 novembre 1912, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h. 48, 7 h. 45.)

L'Ambassadeur de Rusie a été chargé par le Gouvernement bulgare d'annoncer à la Porte que les trois délégués bulgares (1) arriveraient ce soir à Tchataldja et que deux délégués hellènes s'y rendraient aussi, savoir : M. Panas, Ministre de Grèce à Sofia, et le capitaine Frantzi, qui était, au moment de la rupture, attaché militaire à Constantinople, et d'ajouter qu'ils se tiendraient immédiatement à la disposition des délégués ottomans au village de Bagtchékeuy, qui est sur le chemin de fer entre Tchataldja et Hadem-Keuy. M. de Giers s'est acquitté de cette mission aujourd'hui, mais la rencontre des délégués ne pourra avoir lieu que demain. Au surplus, les délégués ottomans ont changé; il a été entendu que Nazim Pacha n'interviendrait pas dans les pourparlers et Izzet Pacha a été remplacé par Hadi Pacha.

Très confidentiel. Hadi Pacha, chef actuel de l'État-major, auquel est adjoint Rechid Pacha, ancien Ambassadeur de Turquie à Vienne, actuellement Ministre du Commerce, [est] le même qui est allé à Ouchy. Osman Nizami Pacha qui doit arriver lundi continue à faire partie de la délégation.

Mon collègue russe m'a confié, à titre confidentiel, que, d'après des informations qu'il a reçues de Sofia, le Gouvernement bulgare n'insistera pas pour la reddition des lignes de Tchataldja, mais qu'il sera intraitable sur celle d'Andrinople, et que, si le Gouvernement ottoman n'accède pas à ses conditions dans les quarante-huit heures, les pourparlers seront rompus (2).

(1) Le Gouvernement turc, en refusant de discuter, le 22, les premières propositions bulgares en vue de l'armistice, avait fait savoir qu'il serait disposé à discuter de nouvelles propositions.

(2) Ce télégramme dont le déchiffrement présentait une lacune, a été complété d'après la minute conservée à Constantinople.

537.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 293. *Paris, 24 novembre 1912, 12 h. 35.*

Si votre collègue de Russie reçoit de son Gouvernement l'instruction précise de recommander au Gouvernement bulgare de ne pas rompre les négociations en vue de l'armistice, et s'il vous prie de vous joindre à lui, veuillez appuyer sa démarche.

538.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 698. Très confidentiel. *Paris, 24 novembre 1912, 13 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 441 (1).

Il me paraît nécessaire que *toutes* les Puissances soient appelées à dire leur mot sur *toutes* les questions. Sous cette réserve, je ne demande pas mieux que d'étudier particulièrement celles des emprunts et des concessions.

Veuillez surveiller la pensée du Gouvernement allemand plutôt que de lui communiquer la nôtre, puisque nous persistons à considérer une conférence comme inévitable et à nous réserver d'en revendiquer l'initiative. Pour ce qui concerne les îles, vous pouvez toutefois laisser entendre à M. de Kiderlen que j'avais moi-même déjà envisagé son idée et qu'elle me paraît digne d'un examen collectif. En ce qui concerne Constantinople, veuillez vous efforcer de savoir si le Gouvernement allemand est vraiment renseigné sur les intentions de la Bulgarie, car jusqu'ici, d'après ce que m'a dit maintes fois M. Isvolsky, la Russie écarte toute idée de neutralisation immédiate des détroits, la liberté pour tous risquant de forcer le Gouvernement russe à accroître précipitamment sa flotte de la mer Noire. La question est donc particulièrement grave.

(1) Voir ci-dessus à la date du 23 novembre, n° 533.

539.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. *Belgrade, 24 novembre 1912, 1 h.*
(*Reçu :* 15 h. 05.)

Le Ministre de Russie me dit être certain que, malgré les exigences des milieux militaires, M. Pachitch se prêtera volontiers à ce que la question de l'autonomie albanaise soit soumise à une conférence éventuelle, pourvu que la Serbie reçoive Durazzo. Il regrette que le Gouvernement russe ne se soit pas encore rallié à ce point de vue. L'opinion paraît ici plus ferme que jamais touchant l'issue à la mer Adriatique, persuadée de l'impuissance de l'Autriche à empêcher une guerre désirée, à propos des ports albanais que la Serbie est en train d'occuper.

540.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 640. *Péra, 24 novembre 1912, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 15 h. 10.)

Suite à mon télégramme précédent (1). Le commandant Maucorps estime que, dans ces conditions, une attaque bulgare aurait peu de chances de succès; il ne [croit] pas toutefois que l'armée ottomane soit en état de reprendre l'offensive sans risquer un désastre.

Les Bulgares paraissent d'ailleurs avoir renoncé pour le moment à forcer les lignes de Tchataldja; ils en ont retiré une partie de leurs troupes qui s'en sont éloignées en deux colonnes, dont l'une semble avoir pris la direction d'Andrinople et l'autre celle de Gallipoli. Aussi pense-t-on qu'ils ont l'intention de prendre à revers les forts des Dardanelles pour ouvrir les détroits à la Grèce. L'État-major ottoman a, en conséquence, pris des mesures en vue d'une telle éventualité. Des renforts importants ont été envoyés ces jours-ci aux Dardanelles; on peut estimer à 15 ou 20 [mille] hommes les troupes [envoyées] tant à Gallipoli et Maidos sur la rive d'Europe qu'à Nagara en Asie sous le commandement du général Chevket Torghout Pacha.

(1) Dans son télégramme 639 du 23 novembre, M. Bompard parlait des travaux de défense entrepris par les Turcs.

541.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 444. Confidentiel. *Berlin, 24 novembre 1912, 11 h. 18.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

L'Ambassadeur de Russie sort de chez moi. D'après lui, les nouvelles de Pétersbourg ne justifient pas l'émotion qui se manifeste en Autriche. Il est persuadé que l'Allemagne fait effort pour contenir le Gouvernement de Vienne et reste attachée à la paix.

Mon collègue d'Angleterre partage cette manière de voir. Il est cependant convaincu que, si les efforts pacifiques n'aboutissent pas, le Gouvernement allemand n'en montrera pas moins de décision dans l'appui qu'il donnera à son allié.

Tous les représentants des États balkaniques sont venus me voir. Ils m'ont paru plutôt inquiets que confiants sur l'attitude prise par la Russie « qui, suivant l'expression de l'un d'eux, les entraîne plus qu'elle ne les soutient ».

542.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 446. Confidentiel. Secret. *Berlin, 24 novembre 1912, 11 h. 18.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

D'après des renseignements sûrs, le voyage du général Schemua a permis de régler certaines questions de mobilisation entre les deux États-majors allemand et autrichien (1).

Je crois, du reste, savoir que certains officiers de réserve des services techniques ont été avisés de se tenir prêts à répondre à un appel en cas de besoin.

(1) Au sujet du voyage du général Schemua et de son court séjour à Berlin, le 22 octobre, voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièces n°s 12405, 12422, 12433 et 12453.

543

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 665. Confidentiel. *Rome, 24 novembre 1912, 22 h. 55.*

(*Reçu :* le 25, à 1 h. 25.)

Le Ministre de la Marine italien se montre fort préoccupé des renseignements qui lui parviennent d'Autriche-Hongrie et suivant lesquels cette Puissance aurait, depuis plusieurs jours, commencé à mobiliser sur terre et sur mer.

544.

Le Capitaine de Frégate Legouz de Saint-Seine, Attaché naval de France à Londres,

au Vice-Amiral Aubert, Chef d'État-major de la Marine,

L. particulière. *Londres, 24 novembre 1912.*

Amiral,

Dès mon retour à Londres — exactement le vendredi 15 novembre — j'ai eu une entrevue avec Sir Francis Bridgeman et avec l'amiral Troubridge et leur ai remis une copie du document que j'avais rapporté de Paris, portant acceptation en principe des propositions anglaises (1). L'amiral Bridgeman m'a dit que l'État-major anglais allait se mettre aussitôt à l'œuvre pour élaborer les détails des opérations des flottilles anglaises dans la zone du Pas-de-Calais et la liaison des flottilles anglaises de défense locale avec l'extrémité nord de la ligne française pour le barrage ouest de la Manche.

Répondant à une question que je lui ai posée, l'amiral Troubridge m'a dit que l'Amirauté ne se proposait en temps de guerre de faire aucune modification à l'éclairage et au balisage de ses côtes : elle juge, en effet, que pour l'Angleterre, la question du ravitaillement par mer est trop importante pour que l'on puisse sans inconvénient créer aucune difficulté à la navigation commerciale.

L'amiral Troubridge va également préparer un projet de code de signaux de reconnaissance, et me préviendra aussitôt qu'il aura une communication à me

(1) Voir ci-dessus, à la date du 8 novembre, n° 398.

faire. Cet officier général vient d'être désigné pour un commandement en sous-ordre dans l'escadre de la Méditerranée et en prendra possession au printemps prochain, lorsque la division des *Indomitable* sera constituée. Je pense donc qu'il aura à cœur que notre accord méditerranéen soit complet avant qu'il quitte l'État-major général, et comme l'Amirauté donne certainement la priorité à l'accord concernant la Manche, j'ai bon espoir que tout sera convenu d'ici à deux ou trois mois. Le successeur désigné du contre-amiral Troubridge à la tête de l'État-major est le vice-amiral Sir Henry Jackson, actuellement Commandant de l'École de guerre de la Marine à Portsmouth. Je ne le connais pas personnellement, mais j'en ai entendu faire très grand cas.

Quand j'ai eu l'honneur de vous voir, il y a 15 jours, je vous ai dit que notre préambule serait remplacé par un document échangé entre les Ministres des Affaires étrangères des deux pays, et que le texte de ce document était, à ce moment, en cours de délibération. Ce document a pour but d'obliger les deux pays, en cas de situation politique grave, à examiner ensemble cette situation. Dans le texte proposé par M. Poincaré, il était dit qu'au cas où, de cet examen, résulterait la décision des deux Gouvernements de coopérer militairement, les plans dressés par les États-majors entreraient immédiatement en action. Mais le Conseil des Ministres anglais a fait une objection à cette rédaction, faisant remarquer que les plans des États-majors auraient été préparés en vue de circonstances déterminées et que l'on se trouverait peut-être en présence d'autres circonstances qui n'auraient pas été prévues. De cette objection, et avec l'acceptation de M. Poincaré, est sorti un nouveau texte qui dit seulement que si les deux Gouvernements décident une coopération militaire «les plans préparés par les États-majors généraux seront pris en considération et les Gouvernements décideront alors la suite qui leur sera donnée».

Ne sachant pas si vous avez eu communication de ce document, je vous adresse ci-inclus la lettre écrite à M. Cambon par Sir Edward Grey. M. Cambon a de son côté écrit à Sir Edward Grey une lettre analogue.

[L'attaché naval donne ensuite des renseignements techniques sur les nouveaux cuirassés mis en chantier. Il ajoute :]

Il est intéressant de noter l'accélération *intense* que l'Amirauté donne en ce moment aux constructions neuves. Je vous ai signalé récemment, par une lettre officielle, la mise en chantiers, à Portsmouth et à Devonport, de deux cuirassés sur des cales qui avaient été abandonnées depuis moins d'une semaine par l'*Iron-Duke* et le *Marlborough*. J'apprends à présent que les marchés pour les deux autres cuirassés de l'exercice 1912-1913 viennent d'être signés : ces bâtiments sont adjugés l'un à la Fairfield C°, l'autre à John Brown, tous deux à Glasgow, et ils seront commencés aussitôt que l'approvisionnement de tôles et de cornières le permettra. Or, il est à remarquer que ces deux bâti-

ments n'étaient prévus au budget de l'exercice en cours, qui ne prend fin que le 31 mars 1913, l'un que pour la somme de 1.500.000 francs, l'autre que pour la somme insignifiante de 70.000 francs. D'importants relèvements de crédits sont donc à prévoir.

Une autre preuve de la hâte de l'Amirauté de disposer des bâtiments neufs peut être trouvée dans l'ordre donné, contrairement à tous les précédents, d'armer définitivement les cuirassés *Conqueror* et *King George V* et les croiseurs de bataille *Princess Royal* et *New Zealand* qui ont à peine terminé leurs essais ou même dans certains cas ne les ont pas terminés. C'est ainsi que le *King George V* n'a fait que ses essais de machine et non ses essais d'artillerie. D'autre part, sur le même *King George V* et sur le *Princess Royal* les aménagements intérieurs des logements des équipages et des officiers ne sont pas terminés, en sorte que l'on a été obligé de loger ces équipages sur des pontons en attendant l'achèvement des aménagements. Ces deux bâtiments sont officiellement affectés, le premier à la 2e escadre cuirassée, le second à la 1re escadre de croiseurs, mais il s'écoulera sans doute plusieurs semaines avant qu'ils puissent prendre leur place dans ces escadres.

Pour les contre-torpilleurs, la hâte est la même : on pousse avec la plus grande activité l'achèvement de ceux du programme 1911-1912. Déjà trois de ces bâtiments, qui avaient été mis sur cale d'octobre à décembre 1911, sont officiellement en service et plusieurs autres sont prêts à faire leurs essais.

Il peut vous intéresser de savoir — bien que ce renseignement ne me paraisse pas mériter une lettre officielle — qu'à la Chambre des Communes, avant-hier, en réponse à une question posée par un membre du Parlement — le Gouvernement a fait connaître qu'il se proposait d'ajouter aux règlements sur le pilotage un article armant l'Amirauté du droit d'opposer un veto à la concession du brevet de pilote à des capitaines étrangers lorsqu'elle ne le jugerait pas désirable.

27 novembre 1912 (1).

Amiral,

J'ai eu l'occasion de déjeuner hier avec Sir Arthur Nicolson, le Secrétaire permanent des Affaires étrangères. Sir A. Nicolson est un conservateur de la vieille école, très au courant des questions diplomatiques, particulièrement lié avec M. Cambon, mais tenu un peu en méfiance par le Cabinet actuel, précisément en raison de ses idées conservatrices. M. Cambon le juge très favorablement et estime qu'il est un des plus clairvoyants parmi les fonctionnaires des Affaires étrangères. Sir A. Nicolson m'a dit qu'en raison des circonstances

(1) Lettre faisant suite à la précédente; au verso de la dernière page.

actuelles, il avait hâte de voir rentrer l'escadre cuirassée envoyée dans la Méditerranée et qu'il trouvait imprudente la politique de l'Amirauté qui, dans un moment si critique, avait diminué la balance des forces dans la mer du Nord. Il m'a demandé si, en ce moment, nos forces de ligne dans la Méditerranée seraient en mesure de faire face aux forces austro-italiennes : je lui ai répondu que j'étais convaincu qu'avec l'appui des croiseurs anglais qui resteraient en Méditerranée, car il ne pouvait être question de la dégarnir entièrement, nous aurions certainement à l'heure actuelle une importante prépondérance. « Mais vos poudres, a objecté Sir A. Nicolson, pouvez-vous y compter ? » Je lui ai répété alors ce qu'avait bien voulu me dire le Ministre à ce sujet, lors de l'audience qu'il m'a donnée il y a quinze jours, et lui ai donné l'assurance que nous pouvions dès à présent compter pleinement sur nos poudres.

Un peu plus tard, dans le courant de la conversation, Sir A. Nicolson m'a demandé si nous construisions des bâtiments mus uniquement au pétrole. Je lui ai répondu que nous utilisions la chauffe exclusive au pétrole sur des contre-torpilleurs et des sous-marins en raison des avantages militaires que nous y trouvions, mais que nous n'avions pas l'intention de l'appliquer aux grosses unités, parce que nous jugerions dangereux de dépendre d'un combustible que nous ne produisons pas. « C'est la sagesse même, a répondu Sir A. Nicolson, et je souhaiterais que notre Amirauté fût aussi prudente ». Pour essayer d'en savoir davantage, j'ai aussitôt répondu que j'avais lu, en effet, dans les journaux, que l'Amirauté se proposait de construire des cuirassés chauffant exclusivement au pétrole, mais que je ne pouvais pas croire à un abandon complet du charbon, dans un pays comme l'Angleterre, abondamment pourvue de charbon, ne possédant pas de pétrole et dépendant exclusivement de la mer pour son ravitaillement. Sir A. Nicolson n'a pas relevé le propos.

Faut-il en conclure que les nouveaux cuirassés brûleront exclusivement du pétrole? Je n'oserais me prononcer : mais ce que je sais, c'est que l'avantage que recherche l'Amirauté dans un emploi de plus en plus large du pétrole, c'est la réduction du personnel qu'il permet. La crise du personnel a atteint, en effet, une telle acuité que l'on en est réduit à des expédients. Le désarmement des huit éclaireurs, type *Attentive* et *Pathfinder*, sous prétexte de remplacer leurs canons de 75 par des canons de 100, paraît être un de ces expédients, car on n'a pas encore commencé à travailler à ces bâtiments et leur désarmement a rendu disponibles plus de 1.500 hommes.

[Un post-scriptum, daté du 28 novembre, donne une indication sur le mouvement des navires anglais dans le golfe Persique.]

545.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 137. *Munich, 24 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 novembre ; Dir. pol., 30 novembre.)

D'après les renseignements parvenus ici de Berlin et de Vienne, l'Empereur d'Allemagne s'emploierait activement à prévenir toute rupture entre l'Autriche et la Russie. On m'affirme qu'il ne ménage pas les conseils les plus pressants de modération à l'Autriche, tandis que, dans la correspondance personnelle qu'il entretient avec le Tsar (1), il recherche les éléments d'une solution acceptable pour l'Autriche et satisfaisante pour la Russie. J'ai, du reste, marqué à diverses reprises dans ma correspondance, combien les liens d'amitié et de confiance étaient puissants entre Guillaume II et Nicolas II : Les propos échangés entre les deux Empereurs à Bjorkö et que je rapportais dans ma lettre du 12 novembre 1909, n° 110, expliquent les paroles par lesquelles M. de Bethmann annonçait, au mois de décembre 1910, après l'entrevue de Potsdam, « que les deux Gouvernements ne se laisseraient entraîner dans aucune combinaison qui puisse les mettre en désaccord » (2). Comme on ne pouvait, à aucun degré, suspecter la loyauté de Nicolas II dans les engagements souscrits à notre égard, on a compris à l'époque que l'Empereur de Russie devait travailler à éloigner toute cause de conflit entre la France et l'Allemagne, tandis que l'Empereur d'Allemagne rendrait le même service à la Russie en ce qui concernait l'Autriche.

C'est cette situation, que la diplomatie autrichienne n'ignore pas, qui la rend si nerveuse, depuis quelques semaines. Elle sait qu'elle ne peut plus compter sur l'appui inconditionnel de l'Allemagne et que la direction des événements lui échappe, parce que c'est une sorte de médiation à laquelle elle doit se soumettre. Si cette médiation devait s'exercer uniquement en sa faveur, elle en prendrait facilement son parti. Mais elle estime qu'il n'en est pas ainsi. Elle pense que Guillaume II a actuellement plus d'intérêt à obliger la Russie

(1) On ne trouve pas trace, dans la partie de cette correspondance qui a été publiée, des lettres auxquelles M. Allizé fait allusion. La position prise par l'Empereur Guillaume à l'égard du différend austro-russe, paraît d'ailleurs s'être modifiée à diverses reprises. Voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièces n°s 12349 et 12405.

(2) Allusion à un discours prononcé par M. de Bethmann Hollweg au Reichstag, le 10 décembre 1910. Voir dans *Grosse Politik*, vol. 27, II, pièce n° 10169, note, les observations faites à ce sujet par l'Empereur Guillaume.

que l'Autriche et qu'il se propose peut-être de se servir des événements actuels pour effacer les souvenirs qu'a laissés le rôle joué par l'Allemagne contre la Russie au congrès de Berlin. Aussi les hommes d'État autrichiens craignent d'être acculés à la nécessité d'accepter la solution qui aura été préparée à Berlin, parce que ce n'est que dans le cas où cette solution aurait été rejetée à Saint-Pétersbourg qu'ils pourraient compter sur un appui effectif de l'Allemagne.

Si ces calculs sont exacts, et ils paraissent l'être, nous avons, de notre côté, le devoir de surveiller, d'une façon spéciale, les pourparlers qui se poursuivent entre les deux Empereurs, car ce sont eux qui détermineront, le moment venu, les résolutions des Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Il importe que le service que Guillaume II s'apprête à rendre à la Russie ne soit pas de nature, tout en servant les intérêts de la paix, à altérer le caractère de nos rapports avec la Puissance alliée.

546.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 163. *Sofia, 25 novembre 1912, 11 h. 16.*

(*Reçu :* 12 h. 45.)

Les reconnaissances faites mercredi et jeudi par l'armée bulgare contre les ouvrages de Tchataldja auraient démontré les difficultés que présenterait la conquête des lignes de défense et les sacrifices qu'elle nécessiterait. Aussi le Gouvernement se montrerait-il disposé à faire une concession importante lors de l'armistice, en n'insistant pas sur la reddition des forts de Tchataldja.

547.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 165. *Sofia, 25 novembre 1912, 2 h.*

(*Reçu :* 14 h.)

Je réponds à votre télégramme 293 [1].

Le Ministre de Russie n'a pas reçu de son Gouvernement l'instruction

[1] Du 24, ci-dessus reproduit, n° 453.

précise de faire au Gouvernement bulgare la recommandation indiquée. Mais, se conformant aux directions générales qui lui ont été précédemment adressées, il a déjà eu plusieurs conversations avec M. Guéchoff pour l'engager à la conciliation. Le Président du Conseil est entièrement convaincu de cette nécessité et c'est lui qui a insisté pour adjoindre aux Plénipotentiaires militaires M. Daneff, qui est acquis à ces mêmes idées. Il craignait en effet que l'État-major de l'armée ne soit pas disposé à faire des concessions.

M. Nékloudoff ne verrait que des avantages à ce que j'appuie ses conseils auprès de M. Guéchoff à titre tout amical, et je prierai Votre Excellence de me faire savoir si elle y voit quelque inconvénient.

548.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 431. Confidentiel. Très urgent. *Madrid, 25 novembre 1912, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

L'Ambassadeur d'Allemagne vient de dire à l'Ambassadeur d'Angleterre, à titre très confidentiel, qu'il est chargé de faire une démarche auprès du Ministre d'État pour lui signaler deux points dans notre future convention qui provoquent des observations de la Chancellerie impériale. Il s'agit d'abord de la dernière phrase de l'article 17 que le Gouvernement allemand considère comme contraire au principe de l'identité des taxes et impôts prévue par le traité de novembre 1911 et par l'arrangement d'Algésiras. D'autre part, le Cabinet de Berlin fait remarquer que, dans le protocole concernant le chemin de fer Tanger-Fez, le paragraphe 1 er de l'article 2 stipulant que « la ligne tout entière sera concédée à une compagnie unique, chargée à la fois de ses études définitives, *de sa construction* et de son exploitation », est contraire aux principes inscrits dans les traités précités et qui consacrent l'obligation de recourir à une adjudication publique.

Le prince de Ratibor a demandé un rendez-vous à M. Garcia Prieto pour lui donner connaissance de la communication de son Gouvernement.

549.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

T. nos 903, 909, 703, 570, 807. *Paris, 25 novembre 1912, 17 h.*

Le comte Szecsen est venu me dire aujourd'hui qu'il avait entretenu son Gouvernement de l'idée de laisser Saint-Jean-de-Medua neutralisé à la Serbie. Le comte Berchtold, après examen, a déclaré ne pas juger cette combinaison conciliable avec la création d'une Albanie autonome (1). Il est disposé à laisser la Serbie accéder à l'Adriatique par un port albanais avec toutes les garanties de libre commerce et même, ajoute le comte Szecsen, avec neutralisation de ce port et faculté d'y faire entrer des munitions en temps de paix. Mais le Gouvernement autrichien ne croit pas pouvoir aller plus loin.

L'Ambassadeur a ajouté qu'en ce qui concerne les relations économiques de l'Autriche et de la Serbie, son Gouvernement ne cherchait aucune solution qui pût rompre l'égalité entre les Puissances, mais il veut avoir le libre accès commercial à la mer Égée et ne pas souffrir de la disparition de la Turquie. Le comte Szecsen m'a paru très préoccupé de l'état d'esprit de la Serbie qui, dit-il, se croit soutenue par la Russie dans toutes ses revendications, en dépit des conseils de modération qui peuvent lui être donnés officiellement.

550.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 99. Confidentiel. *Cettigné, 25 novembre 1912, 1 h. 30*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Le Ministre de Serbie me fait connaître que notre collègue autrichien a fait avant-hier une démarche auprès du Roi pour lui offrir de s'entremettre auprès de son Gouvernement à titre privé, a-t-il dit, en vue d'aplanir les difficultés soulevées par la question d'Albanie : il s'agirait notamment, ajouta-t-il, de

(1) Cf. le télégramme circulaire du comte Berchtold du 23 novembre, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, pièce n° 4581. Pour le récit de l'entretien du comte Szecsen avec M. Poincaré, voir même recueil, pièce n° 4613.

concessions économiques à échanger. Le Roi répondit qu'il lui enverra[it] un de ses familiers, [ancien] Président du Conseil (1). Ce personnage alla trouver le lendemain le baron Giesl qui lui proposa une union douanière avec l'Autriche et l'échange de Krstac, point stratégique très important qui domine les bouches de Cattaro, contre un point du territoire autrichien à déterminer. En outre, le Monténégro resterait en possession des territoires qu'il a occupés, notamment, le cas échéant, de Scutari. Le délégué du Roi répondit, quant à la première concession, qu'on ne pouvait l'envisager sans avoir consulté les alliés du Monténégro, leurs conventions comportant peut-être des clauses à ce sujet; quant à la seconde, si le Roi y consentait, il serait obligé d'abdiquer (2).

J'ai saisi cette occasion pour signaler à mon collègue de Serbie la gravité de la situation de son pays vis-à-vis de l'Autriche.

Le Ministre d'Autriche, dans un entretien intime avec notre collègue russe, lui a affirmé la résolution bien arrêtée du Gouvernement austro-hongrois de ne céder ni sur la question du port serbe, ni sur celle de l'autonomie albanaise. Le Ministre de Russie, de son côté, est convaincu que ni le Gouvernement ni l'opinion russe ne soutiendront la Serbie dans un conflit avec l'Autriche au sujet de l'une ou l'autre de ces questions.

551.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 448. Secret. *Berlin, 25 novembre 1912, 12 h. 58.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Le Secrétaire d'État, que j'ai entretenu de la visite de l'Archiduc héritier à l'Empereur (3) m'a dit que l'Archiduc François-Ferdinand s'était montré très calme et très pacifique, mais qu'il avait laissé nettement entendre que l'Autriche ne pourrait pas aller au delà des concessions qu'elle a consenties à la Serbie.

Quant à la réponse de celle-ci, comme j'indiquais qu'à mon sentiment purement personnel le Gouvernement de Belgrade pourrait, comme l'a indiqué

(1) M. Miouchkovitch.

(2) Cf. le rapport adressé par M. de Giesl à son Gouvernement le 25 novembre (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4609).

(3) Au sujet de cette visite qui se situe au 22 et au 23 novembre, voir dans *Grosse Politik*, vol. 33, la note finale de la pièce n° 12405. L'Archiduc avait eu également avec le général de Moltke à Letzlingen, un entretien dont il est rendu compte dans une lettre du 6 février 1913 (*Grosse Politik*, vol. 36, pièce n° 12793).

M. Asquith, déclarer qu'il y aura lieu à ses yeux de procéder seulement à la fin de la guerre au règlement des questions qui seront pendantes, M. de Kiderlen me répondit que cette réponse lui paraîtrait très bonne dans l'état de tension où l'on est.

552.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 295. *Paris, 25 novembre 1912, 20 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 165 (1).

Si votre collègue de Russie n'a pas reçu formellement de son Gouvernement des instructions pour faire la démarche indiquée et pour vous prier de l'appuyer, je crois l'abstention préférable.

553.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 432. *Madrid, 25 novembre 1912, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Je vous envoie, sous le numéro 433, le texte des lettres dont j'ai arrêté la rédaction avec le Ministre d'État et que nous devons échanger, M. Garcia Prieto et moi, au moment de la signature de la convention. Comme vous le verrez, la partie de la lettre relative au Khalifa ne fait que reproduire la lettre de M. Garcia Prieto (voir mon rapport n° 226 du 5 août (2)) que nous avions acceptée. En ce qui touche les rapports du Khalifa avec les agents officiels étrangers, nous avons également reproduit les termes de la lettre que M. Garcia Prieto m'avait adressée à ce sujet. J'ai toutefois fait ajouter un dernier paragraphe qui ne me paraîtrait laisser aucun doute sur le fait que nous

(1) Du 25, ci-dessus reproduit, n° 547.

(2) Dans la lettre annexée au rapport du 5 août (non reproduit), M. Garcia Prieto fixait, après entente avec M. Geoffray, les conditions dans lesquelles serait désigné le Khalifa devant représenter le sultan du Maroc dans la zone d'influence espagnole, et spécifiait que ce fonctionnaire marocain n'aurait de rapports avec les représentants des Puissances étrangères que par l'intermédiaire du Haut-Commissaire espagnol.

nous réservons le monopole des relations diplomatiques des Gouvernements étrangers avec le Sultan.

Il est entendu que ces lettres seront publiées en même temps que le traité.

Si je ne reçois pas demain matin avis contraire de Votre Excellence, je ferai savoir au Ministre d'État que je suis prêt à signer le traité, sous réserve toutefois des décisions que les Gouvernements français et espagnol pourraient prendre au regard des observations formulées par la Chancellerie allemande qui font l'objet de mes télégrammes nos 431 et 434 (1).

554.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 379. Confidentiel. *Paris, 25 novembre 1912, 20 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 431 (2).

L'ambassade d'Allemagne m'a fait connaître les deux observations de son Gouvernement. Celle qui est relative au chemin de fer repose sur un simple malentendu qu'il est facile de dissiper. Mais l'autre serait inadmissible si elle avait pour objet de rendre obligatoire l'identité des taxes et impôts dans les deux zones : ce serait la négation absolue de la liberté respective de l'Espagne et de la France. Le traité du 4 novembre et l'acte d'Algésiras n'établissent pas l'identité des impôts, mais seulement l'égalité économique. Les taxes et impôts peuvent, du reste, varier de ville à ville à l'intérieur d'une même zone. Tout ce que l'Allemagne peut demander, c'est qu'il n'y ait pas de différence entre les nationaux des divers pays. Il me paraît indispensable, avant toute publication du traité, d'éclaircir immédiatement cette question et je vais agir auprès du Gouvernement impérial. Il serait bon que le Gouvernement espagnol en fît autant.

(1) Le télégramme 431 est reproduit ci-dessus sous le n° 548; quant au télégramme 434 expédié le 25 à 18 h. 25, il annonce simplement que le prince de Ratibor a fait auprès de M. Garcia Prieto la démarche prévue.

(2) Voir ci-dessus, n° 548.

555.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

T. nº 367. Confidentiel. *Londres, 25 novembre 1912, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Lors de sa conversation avec vous, Rifaat Pacha [1] ignorait que les délégués turcs et balkaniques devaient se réunir le 23. Tous les journaux annoncent cette réunion qui n'a pu avoir d'autre objet que la discussion des termes de l'armistice ou la production par les États balkaniques de leurs conditions de paix. Une initiative de la France semble donc inutile.

556.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 366. *Londres, 25 novembre 1912, 7 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Le Sous-Secrétaire d'État permanent se montre assez inquiet de la tournure des affaires. Il ne paraît pas douter, malgré ses assurances, que, sans procéder à une mobilisation, l'Autriche fait certains préparatifs; le rappel du bâtiment de guerre qu'elle avait envoyé à Constantinople en est la preuve. Si les Turcs sont encouragés à la résistance et si la guerre se prolonge, on est à la merci d'un coup de tête des Serbes et les dernières déclarations de M. Pachitch indiquent l'intention de jouer le tout pour le tout.

Sir A. Nicolson m'a demandé si j'avais reçu une réponse de Votre Excellence à une dépêche relatant l'adhésion de Sir E. Grey à une conférence immédiate. Je n'ai pu que lui répondre que vous mainteniez votre proposition d'octobre; mais que j'ignorais si vous aviez parlé à Berlin et à Vienne.

Nous estimons l'un et l'autre qu'il convient de ne pas tarder à reprendre votre proposition.

Ce n'est pas une nouvelle initiative, c'est l'application à la suggestion de M. de Kiderlen de votre ancien projet.

(1) Allusion à un entretien du 22 novembre qui fait l'objet d'une note ci-dessus reproduite sous le numéro 523.

L'important est de réunir les représentants des six Puissances. Ils ne s'occuperont d'abord que d'une question de procédure, à savoir quels sont les points abandonnés au règlement des Gouvernement balkaniques et ceux dont les Puissances se réservent la décision. Parmi ces derniers points, se trouve l'Albanie et le fait que la Russie, l'Autriche et l'Italie prendront part à une réunion où sera abordée indirectement la question de l'autonomie albanaise contribuera peut-être à apaiser les ardeurs serbes.

On ne voit pas en tout cas à quel moment plus propice votre suggestion pourrait se produire. La situation se transforme si vite qu'on risque toujours d'arriver trop tard.

557.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 433. *Madrid, 25 novembre 1912, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Annexe à mon télégramme n° 432 [1].

L'Ambassadeur de France au Ministre d'État.

«Mon cher Ministre. Pour bien préciser la portée des dispositions de la convention signée aujourd'hui, qui ont trait à la nomination du Khalifa et aux rapports de celui-ci avec les Agents étrangers, Votre Excellence me permettra de lui rappeler qu'Elle a bien voulu me déclarer que :

En ce qui concerne le premier de ces points, la désignation du Khalifa de la zone espagnole pourra être utilement préparée par des pourparlers confidentiels entre les deux Gouvernements dans le but de s'assurer que le choix du Sultan se portera sur celui des deux candidats visés dans l'article 1 er de ladite convention qui aura les préférences du Gouvernement du Roi. Il est toutefois entendu que, quels que soient les avantages de cette façon de procéder, chacune des deux Puissances est libre d'y renoncer dans des cas particuliers et de s'en tenir strictement aux clauses de la future convention qui, d'un côté, oblige l'Espagne à la présentation d'une liste de deux candidats et, d'un autre côté, stipule que le choix de Sa Majesté Chérifienne aura à se porter sur l'un de ces deux candidats. Il va enfin de soi que ceux-ci devront être des personnes de marque.

En ce qui touche les rapports que le Khalifa, en tant que délégué de l'autorité impériale dans la zone espagnole, aura à entretenir avec les agents officiels

(1) Voir ci-dessus, n° 553.

étrangers, il est entendu que, lors de la rédaction du traité, le mot « officiels » a été substitué au mot « consulaires » en vue d'éviter suivant l'expression de Votre Excellence, des difficultés dans la pratique; ces difficultés pourront surgir du fait que certaines Puissances n'ayant, au Maroc, d'agents consulaires de carrière que dans la zone française, ne pourront suivre directement, avec l'administration de la zone espagnole, les affaires afférentes à cette zone et que seule ladite administration a qualité pour trancher, aux termes de notre convention d'aujourd'hui. Pour les relations diplomatiques des Gouvernements étrangers avec le Sultan, il est bien entendu en effet que la mention faite dans la présente convention de l'article 5 du traité franco-chérifien du 30 mars 1912 en réserve à la France le monopole ».

558.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 450, 451. Confidentiel. *Berlin, 25 novembre 1912, 8 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 20 h. 5.)

Je réponds à votre télégramme 688 (1).

J'ai eu ce matin avec le Secrétaire d'État une conversation (2) dans laquelle je lui ai parlé de son désir de voir chaque Puissance prendre en quelque sorte l'initiative de l'étude de chacune des questions qui l'intéresserait plus particulièrement. J'ai indiqué que Votre Excellence ne serait pas opposée à cette manière de voir, sous la réserve que *toutes* les Puissances seraient appelées à traiter *toutes* les questions. Le Secrétaire d'État m'a répondu que c'était bien ainsi qu'il l'entendait et que jamais il n'avait eu un autre objectif.

J'ai profité de l'occasion pour ajouter que toutes ces conversations n'aboutiraient qu'à des vues fragmentaires et qu'à mon sentiment il faudrait bien qu'un accord se fît qui réunirait en un seul instrument l'ensemble des vues échangées et que, d'une façon ou d'une autre, il faudrait donc aboutir à la conférence que Votre Excellence avait proposée le 15 octobre, proposition que nous n'avons pas retirée; « proposition très heureuse, ai-je dit, puisqu'elle permettra sans efforts nouveaux de donner une suite toute naturelle aux conversations échangées jusqu'ici ».

« Sans doute, m'a répondu le Secrétaire d'État, mais il faudrait autant que possible rester entre nous, grandes Puissances. »

(1) Il semble que M. Jules Cambon ait eu en vue non le télégramme 688, mais le 698 du 24 novembre ci-dessus reproduit, n° 538.

(2) De cette conversation, comme de celle du 23 novembre, on ne trouve aucune trace dans la *Grosse Politik*.

En ce qui concerne la question des îles, au sujet de laquelle j'ai indiqué que la solution envisagée par le Secrétaire d'État paraissait digne d'examen [1], M. de Kiderlen m'a dit qu'à son sentiment la manière de voir de l'Angleterre lui paraîtrait en l'espèce celle dont il y aurait le plus à tenir compte. Il m'a dit à peu près la même chose à propos de Constantinople et des détroits, et j'ai été frappé du grand souci qu'il montrait de marcher d'accord avec l'Angleterre.

J'ai profité du tour que prenait la conversation pour demander au Secrétaire d'État s'il avait quelque idée sur les intentions de la Bulgarie au sujet de Constantinople. « Ces intentions, m'a-t-il répondu, m'ont l'air de changer tous les jours suivant le cours des événements. Aujourd'hui la Bulgarie veut Gallipoli parce qu'elle est directement intéressée, comme future riveraine de la mer Noire et de la mer Egée, à avoir le libre passage de la mer de Marmara. La Russie ne veut la liberté de passage que pour elle-même. Tout cela, a-t-il continué, devrait se résoudre par une entente de l'Europe en vue de garantir en tout temps, au point de vue purement commercial, le libre passage des détroits. Tout le monde y est intéressé, mais la formule ne sera pas facile à trouver. »

Il en est revenu aux Bulgares. Il dit qu'ils ne se décideront pas à abandonner Andrinople, comme le désire la Russie; mais, à ses yeux, on pourrait la leur abandonner à la condition que cette place fût démantelée.

559.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 551. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1912, 20 h. 23.

(*Reçu :* le 26, à 0 h.)

Suite à ma dépêche politique n° 330 du 20 de ce mois, qui arrivera demain par la valise [2].

Le Ministre impérial des Affaires étrangères se montre encore hésitant sur la formule à proposer en ce qui concerne les détroits. Il semble avoir renoncé ces jours derniers à l'idée de la neutralisation qu'il avait tout d'abord appuyée, d'accord avec le Ministre de la Marine [3].

Il est probable que le Gouvernement russe reprendra sa proposition d'oc-

(1) Voir à la date du 23 novembre le n° 533.

(2) Voir ci-dessus, n° 506.

(3) Cf. le télégramme de M. Isvolsky dans *Un Livre noir*, vol. I, p. 356. Traduction allemande dans le recueil de Siebert, p. 686.

tobre 1908, d'après laquelle les États riverains de la mer Noire auraient seuls le droit de faire passer leurs bâtiments de guerre par les détroits.

Quant aux questions concernant la Turquie d'Asie, M. Sazonoff paraît maintenant plus sensible aux inconvénients qu'il y aurait à les soulever. Il m'a dit hier qu'il suffirait à la rigueur de régler celle des îles de la mer Égée.

560.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 667, 668 et 669. Très confidentiel.

Rome, 25 novembre 1912, 22 h. 55.

(*Reçu :* le 26, à 1 h. 20, 0 h. 45 et 1 h. 30.)

Je me suis renseigné aux sources les plus autorisées sur la portée des propos de M. Tittoni que Votre Excellence m'a rapportés dans son télégramme n° 790 [1].

Le Président du Conseil que j'ai confidentiellement interpellé à ce sujet m'a dit : « L'Ambassadeur d'Italie à Paris n'était pas autorisé par le Gouvernement à faire une telle déclaration; je n'en peux saisir ni le but, ni la portée. Quant à nos accords de 1902, quelles qu'en soient les dispositions, ils seront toujours observés avec la plus scrupuleuse loyauté. Si je n'ai pas présents à la mémoire les termes exacts de ces accords et si je ne les ai pas récemment vérifiés, c'est parce que l'éventualité d'un conflit où l'Italie et la France se trouveraient engagées l'une contre l'autre est pour moi une impossibilité qui ne peut entrer dans mon esprit. »

Le marquis de San Giuliano m'a dit que la convention Visconti-Venosta ne comportait aucune sanction militaire; mais que la portée réelle d'un tel arrangement pouvait dépendre des événements. Il s'est empressé d'ailleurs de reconnaître qu'il n'y avait aucun rapport entre l'accord Visconti-Venosta et notre accord de 1902, que le premier ne pouvait exercer aucune influence sur le second, que l'un et l'autre étaient en harmonie avec les autres engagements internationaux de l'Italie et que celle-ci entendait être strictement fidèle aux accords franco-italiens comme à ses autres engagements.

Le marquis de San Giuliano n'ayant pas reçu de rapport de M. Tittoni sur ce sujet n'a pas l'intention de lui adresser de communication à cet égard. Je serais reconnaissant à Votre Excellence d'en tenir compte.

(1) Du 20 novembre, reproduit ci-dessus, n° 502.

J'ai interrogé enfin le marquis Visconti-Venosta, négociateur et signataire de l'accord albanais commenté par M. Tittoni. L'illustre homme d'État m'a affirmé que jamais cette convention n'avait eu la portée que lui attribue l'Ambassadeur d'Italie à Paris. « Par cet accord, m'a-t-il dit, l'Italie et l'Autriche s'engagent à respecter mutuellement l'intégrité de l'Albanie; et elles conviennent, au cas où l'administration turque viendrait à déchoir, de se prêter à la formation de l'autonomie de cette région, sans d'ailleurs en indiquer les limites. Rien de moins, rien de plus. C'est un protocole de désintéressement. Quant à dire que la convention comporte pour nous l'obligation de prêter main-forte à l'Autriche contre des tiers, cela est faux; et je serais prêt au besoin à le déclarer. Si M. Tittoni, a-t-il ajouté, était en Italie, il comprendrait que le pays ne laisserait aucun gouvernement se joindre à l'Autriche dans une guerre. »

Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère strictement confidentiel de ces informations.

561.

Note du Directeur des Affaires politiques.

25 novembre 1912.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me déclarer officiellement :

« D'après les renseignements parvenus au Cabinet de Vienne, les États balkaniques sont en train de conclure, avec la Turquie, un *traité de paix*. Le Gouvernement impérial et royal, se conformant à l'opinion de divers Cabinets, ne saurait reconnaître comme définitif un traité conclu dans ces conditions [1]. »

562.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 1214. Secret. *Paris, 25 novembre 1912.*

Par votre dépêche, n° 509 [2], vous avez bien voulu me communiquer les lettres que vous avez échangées avec le Principal Secrétaire d'État aux Affaires

[1] Cf. le télégramme du comte de Szecsen à son Gouvernement, reproduit dans *Österreich-Ungarns Ausenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4615. Cf. dans le même recueil la pièce n° 4599.

[2] Voir ci-dessus à la date du 23 novembre, n° 534.

étrangères, à l'effet d'établir le principe d'une coopération éventuelle des forces militaires et navales de la France et de l'Angleterre.

J'ai apprécié la haute valeur de ces documents. Les études stratégiques, auxquelles procèdent secrètement les États-majors des deux pays, ont désormais l'approbation explicite du Gouvernement britannique.

Le Gouvernement de la République vous est reconnaissant de l'autorité dont vous avez fait preuve dans cette délicate négociation.

563.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à MM. Millerand et Delcassé, Ministres de la Guerre et de la Marine.

L. Secret. *Paris, 25 novembre 1912.*

L'Ambassadeur de la République à Londres vient de conclure la négociation que je l'avais chargé de poursuivre avec le Gouvernement britannique à l'effet d'établir le principe d'une coopération éventuelle des forces militaires et navales de la France et de l'Angleterre.

Vous trouverez ci-joint une copie des lettres qui ont été échangées entre Sir Edward Grey et M. Paul Cambon. L'importance de ces documents ne vous échappera pas; les études stratégiques, auxquelles procèdent secrètement les États-majors des deux pays, ont désormais l'approbation explicite du Gouvernement britannique.

564.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 190. *Washington, s. d., 1 h. 54.*

(*Reçu :* 26 novembre 1912, 8 h. 22.)

Le Président, que j'ai eu occasion de voir aujourd'hui, m'a parlé avec émotion de la situation des Balkans et de la possibilité d'une guerre générale. Il m'a demandé si j'avais reçu quelques indications permettant de croire que la note pessimiste donnée par les journaux était exagérée. Je n'ai pas pu le renseigner. Il a conclu un très long entretien en disant : « Au milieu de si

graves appréhensions, alors que je voudrais si sincèrement me rendre utile à la cause de la paix, je ne vois pas que j'en aie le moyen. Quand on intervient sans nécessité, on nuit au lieu de servir. Mais s'il vous apparaissait qu'il y eût quoi que ce soit que je pusse faire, n'hésitez pas à venir me trouver. »

Je l'ai sincèrement remercié. Il m'a beaucoup parlé de la situation des diverses armées qui pourraient se trouver prochainement en état de guerre, du bon renom dont jouit la nôtre, de l'excellence de notre artillerie, de bruits auxquels il paraît croire et selon lesquels l'armée allemande n'aurait plus sa valeur ancienne. Je me suis borné à répondre : « Puisse-t-il en être ainsi. » J'ai, du reste, rendu volontiers hommage aux efforts que, à en juger par les journaux, ferait l'Allemagne dans le même sens que nous, en vue du maintien de la paix.

565.

M. KLOBUKOWSKI, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 199. *Bruxelles, 25 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 novembre ; Dir. pol., 28 novembre.)

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le texte officiel de la déclaration lue au Parlement, le 14 novembre, par le baron de Broqueville et dont vous a déjà entretenu une dépêche de cette légation en date du 14 de ce mois [1].

Votre Excellence a pu remarquer que la définition de la neutralité de la Belgique par le chef du Cabinet est identique à celle qu'une semaine auparavant (lettre au département du 7 novembre n° 191 [2]) j'ai indiquée comme étant la thèse du Gouvernement royal qui, cependant, n'avait encore rien dit.

Il m'avait suffi pour être aussi exactement renseigné de lire le *XX^e siècle*, ce journal dont on pourrait dire qu'en toutes matières il est le fidèle et véridique organe du Gouvernement, s'il n'employait généralement une forme particulièrement désobligeante pour notre pays et en opposition absolue, ai-je besoin de l'ajouter, avec la courtoisie des membres du Cabinet.

Une rectification doit être faite au texte de la phrase essentielle de la déclaration citée dans sa lettre du 14 novembre, n° 194 [3], par M. de Fontarce, qui n'avait à ce moment en sa possession que la version publiée par la presse locale.

Le compte rendu officiel porte : « Sans doute notre confiance dans les

(1) Cette dépêche, ci-dessus reproduite, est du 16 : voir n° 476.

(2) Ci-dessus reproduite, n° 385.

(1) Ci-dessus reproduite, n° 476.

Puissances garantes de notre neutralité est toujours la même; les sympathies qu'elles ont pour nous sont certaines; elles nous en ont donné des preuves manifestes. Mais l'on ne peut perdre de vue que les groupements des Puissances ont provoqué des alliances et des ententes militaires qui pourraient, dans l'hypothèse d'une guerre européenne, enlever, à la prestation de la garantie, la valeur que la neutralité du garant peut seule assurer *complètement.* »

Cet adverbe, qui ne figurait pas dans le texte livré à la presse, restitue au langage ministériel le caractère de correction diplomatique dont il semblait, sur ce point spécial, manquer à première vue.

D'une manière générale, la déclaration gouvernementale a été favorablement accueillie. Dans la promesse du dépôt d'un projet de réforme militaire, les libéraux ont vu la prochaine réalisation de projets qui leur tiennent à cœur et que, depuis longtemps, ils préconisent. Dans la réserve que le service général comportera de nombreuses exemptions — disposition sur laquelle on sait que se base le projet du Gouvernement — les droites espèrent trouver les atténuations désirables aux rigueurs d'un régime dont, par appréhension de la caserne pour leur clientèle catholique, elles ont toujours été les adversaires déterminés.

D'ailleurs l'admission dans le Cabinet de M. Helleputte, qu'on a justement appelé un démagogue clérical et qui représente, non sans talent, l'extrême droite intransigeante, est une concession habilement consentie par M. de Broqueville. Il en résulte pour le ministère la certitude d'obtenir, sur cette partie très importante de son programme, le concours résigné (douteux jusqu'à ces derniers temps) d'un parti dont il est plus le prisonnier que le chef.

Seuls, les socialistes — d'ailleurs logiques — déclarent vouloir lier à la révision constitutionnelle la question de la réforme militaire. « A l'égalité des charges, disent-ils, doit correspondre l'égalité des droits. » Ce qui les conduit à réclamer le suffrage universel.

Dès maintenant, il semble certain que la loi militaire n'aura pas leur adhésion. De cette opposition, le Cabinet n'aurait cure si elle devait n'avoir aucune répercussion dans les milieux ouvriers, ce dont on n'est rien moins que sûr.

En résumé, sur ce point du programme ministériel, entre les gauches libérales et la droite — constatation à leur éloge — l'entente paraît s'établir dans l'intérêt supérieur du pays. Si donc rien ne vient rompre cet accord partiel et momentané, avant peu la Belgique sera dotée d'une organisation militaire qui augmentera vraisemblablement ses effectifs, sur le pied de guerre, de près de 200.000 hommes.

Nous ne saurions suivre avec trop de soin cette évolution. Comme on l'a déjà fait remarquer, la garantie de sa neutralité a été imposée à la Belgique. Si les Puissances qui en ont pris la responsabilité ont ainsi accepté des obli-

gations, elles ont également de ce chef acquis des droits. Le premier pour nous est de connaître exactement les intentions réelles du Gouvernement royal. Veut-il vraiment, avec les moyens qu'il va mettre en œuvre, fortifier, si je puis dire, l'armature nationale? Est-il bien résolu, uniquement préoccupé de faire respecter l'indépendance du royaume, à tenir la balance égale entre ses voisins immédiats et, en cas de conflit, à défendre contre toute agression, *d'où qu'elle vienne*, l'intégrité de son territoire?

Il est permis de se poser cette question.

Depuis un an environ — c'est à la date des arrangements franco-allemands en Afrique que commence cette période, une orientation nouvelle et bien faite pour tenir notre attention très éveillée se remarque, sinon dans l'attitude et les actes officiels du Gouvernement, mais dans la presse qu'il inspire et qui le soutient. Les progrès du pangermanisme en pays flamand sont considérables; j'en ai signalé les effets (lettre au département du 12 février 1912 [1]).

Les élections dernières qui ont affermi la situation du ministère catholique ont, en même temps, imprimé à sa politique un caractère confessionnel l'éloignant de plus en plus de la France républicaine. J'ignore quelles impressions recueille et lui transmet son représentant à Paris, mais je serais surpris qu'elles fussent de nature à dissiper les préventions qui se font jour dans les organes officieux contre toute œuvre, toute mesure, même d'ordre purement intérieur, où se distingue l'esprit de la France moderne. Il semble que, par haine d'un libéralisme à ses yeux toujours menaçant, le monde qui gravite autour du pouvoir témoigne, vis-à-vis de la République, d'une défiance dont nos attachés militaires, M. le commandant Duruy et M. le capitaine Génie, et moi-même avons, à diverses reprises, noté les manifestations non équivoques.

Par contre, l'Allemagne, avec son Gouvernement autoritaire et rétrograde, son effort tenace d'expansion économique et aussi l'énergie parfois brutale qu'elle apporte dans la défense de ses intérêts et de son prestige extérieur, exerce, sur certains milieux politiques et financiers de la Belgique, une influence où la sympathie le dispute à la crainte. Ce sentiment s'est traduit un jour par la publication de cette brochure qu'on n'a pas oubliée et dans laquelle un général de cavalerie, toujours en activité, a osé dire que la France, livrée aux passions de la plus basse démagogie, était en pleine décadence et que la Belgique devrait, renonçant aux illusoires garanties de sa neutralité, se tourner du côté du plus fort, de l'Allemagne à son avis. Puis des articles ont paru, vantant l'organisation supérieure du puissant Empire germanique, signalant que le danger pour la Belgique existait non pas à l'est mais au sud, et insistant avec une exagération puérile sur nos prétendus préparatifs offensifs dans la région de Maubeuge, alors qu'on passait sous silence, qu'on

(1) Voir t. II, 3e série, n° 82, note 1.

niait même, le travail d'approche des Allemands vers Maestricht visant la vallée de la Meuse. Ce furent ensuite des attaques violentes contre les institutions de la France et son représentant républicain à Bruxelles; c'est aussi, pour ne parler que de faits récents, l'émotion factice provoquée dans le public (lettre au Département du 23 novembre, n° 197 [1]) par l'excursion, aux environs de Namur, de quelques officiers français; c'est enfin la nomination, en qualité de chef du Cabinet militaire au ministère de la Guerre dont M. de Broqueville vient d'assumer la direction, du capitaine commandant Collon bien connu ici par sa collaboration aux journaux germanophiles et anti-français, le *XX^e siècle* notamment (lettre de notre attaché militaire en date du 22 novembre, n° 123 B. [2]).

Rien de tout cela n'est négligeable en tant qu'indices d'un état d'esprit que la simple prudence nous commande d'étudier dans ses conséquences possibles.

Le Gouvernement français a toujours eu pour la Belgique — et il l'a maintes fois prouvé — une sincère amitié. C'est avec satisfaction qu'il la voit aujourd'hui prendre conscience de ses responsabilités et affirmer officiellement sa volonté, pour rester neutre, de s'imposer de lourds sacrifices. Il a, d'autre part, pleine confiance dans le tact et le bon sens d'un souverain qui, possédant le sentiment des véritables intérêts de son peuple, s'efforcera certainement, dans toute la mesure où joueront ses pouvoirs constitutionnels, de faire prévaloir la politique de sage équilibre à laquelle le royaume doit son actuelle prospérité. Mais, en présence de la poussée allemande dans ce pays, il est de notre devoir d'envisager les éventualités pouvant en résulter et nous tenir en garde contre les entraînements auxquels, sous une pression étrangère, la Belgique risquerait de céder.

566.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 163. Confidentiel. *Sofia, 25 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

L'heure des réalisations est sur le point de sonner et, depuis trois semaines, les négociations se sont engagées entre les États alliés pour déterminer les bases définitives sur lesquelles se fera le partage des dépouilles de la Turquie d'Europe, qu'aucun d'eux n'estimait devoir être aussi magnifiques. En pré-

(1) Voir ci-dessus, n° 535. — (2) Voir ci-dessus, n° 529.

sence des succès obtenus et de l'écrasement de l'ennemi commun, les premiers accords conclus au cours de cette année, qui ne pouvaient mentionner que des sphères d'influence à délimitation mal définie, avaient besoin d'être précisés, de manière à prévenir toute difficulté entre les alliés le jour où, la paix avec la Turquie étant conclue, ils devront montrer à l'Europe la solidité de leur union et lui imposer, autant qu'il sera en leur pouvoir, la reconnaissance du fait accompli et du partage qu'ils auront réglé entre eux.

Entre la Bulgarie et la Serbie, l'entente s'est établie sans peine et leurs frontières communes, j'en ai eu l'assurance de la façon la plus positive, sont minutieusement délimitées *.

Entre la Bulgarie et la Grèce, la question n'est pas complètement décidée, mais les négociations seraient en très bonne voie, moyennant des concessions mutuelles. A la suite de l'occupation un peu bruyante et présomptueuse de Salonique par l'armée hellénique, après l'exode précipité et légèrement risible de toute la famille royale vers la nouvelle conquête, il était à craindre que les rapports gréco-bulgares ne subissent quelque refroidissement, et que les vieilles querelles ne fussent ranimées. La rivalité des deux races, leur antipathie séculaire, qui remonte à Byzance, la lutte d'influence à laquelle elles se livraient encore si passionnément, il y a deux ans, ont de trop profondes racines dans le cœur des deux peuples pour que l'union actuelle contre l'ennemi commun ait pu en effacer toute trace. Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence, l'animosité manifestée par l'opinion publique bulgare contre la Grèce avait été vive à la suite de la prise de possession de Salonique par la seule armée hellénique, alors que, suivant l'entente établie, les troupes serbes et bulgares qui étaient arrivées, elles aussi, à proximité de la ville, devaient faire une entrée simultanée avec les troupes grecques.

Le Gouvernement bulgare a su garder tout son sang-froid, toute son intelligence et tout sa prudente maîtrise de soi; il a fait abstraction de ses propres sentiments et a jugé que, malgré l'incorrection du procédé, l'intérêt général commandait le maintien de la plus étroite union entre les alliés. Il est entré en conversation avec le Gouvernement d'Athènes, et M. Venizelos, qui, vraisemblablement, a fait preuve d'une plus exacte notion des choses que son Roi, ses collègues et ses compatriotes, paraît avoir reconnu la nécessité d'éviter les dissensions.

En ce qui concerne les futures frontières serbo-grecques, serbo-albanaises, gréco-albanaises ou serbo-monténégrines, je n'ai pu me renseigner d'une façon précise, le point de vue définitif des deux Gouvernements d'Athènes et de Belgrade au sujet de l'Albanie n'étant pas connu, et les frontières ne pouvant par conséquent être fixées.

Mais sur les conditions du partage tel qu'il est décidé entre la Bulgarie et

* Annotation du Ministre : *Jusqu'au lac d'Ochrida, mais pas au delà.*

la Serbie, d'une part, entre la Bulgarie et la Grèce, d'autre part, j'ai recueilli des indications que je crois sûres et que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence.

La nouvelle frontière bulgaro-serbe partirait d'un point à déterminer, près de ses confins méridionaux actuels, à proximité de Radovnitza, et suivrait une ligne sud-ouest jusqu'au nord de Keuprulu, laissant aux Serbes Kumanovo et Uskub, aux Bulgares Egri-Palanka, Kracova, Kotchani. Du Vardar, au nord de Keuprulu, la ligne frontière se dirigerait vers le sud-ouest, jusqu'au nord du lac d'Ochrida, à Struga. Tout le territoire à l'est de cette ligne deviendrait bulgare, englobant Ochrida, Perlépé, Keuprulu, Ichtip, Stroumitza. De Struga, la frontière bulgare suivrait la côte occidentale du lac d'Ochrida, contournerait au sud le lac de Presba, et se dirigerait à l'est vers l'extrémité méridionale du lac Ostrove, passerait au sud de Vodéna, remonterait au nord jusqu'aux environs de Gumendjé, traverserait le Vardar et, suivant une ligne sud-est, aboutirait à la mer au fond du golfe d'Orfano *.

Cette délimitation reconnaîtrait à la Grèce Salonique et son hinterland, la presqu'île Chalcidique et la boucle méridionale du chemin de fer Salonique-Monastir. En échange de la cession de Salonique, la Grèce aurait reconnu à la Bulgarie Monastir, toute la région des lacs, de Florina et Vodéna. Le chemin de fer entre Vodéna et Monastir deviendrait bulgare et un raccordement serait établi sur territoire bulgare pour relier directement Vodena et la partie bulgare de la ligne Salonique-Uskub.

La Bulgarie aurait tout le littoral maritime entre le golfe d'Orfano et Enos, à l'embouchure de la Maritza, y compris l'île de Thasos.

D'Enos, la frontière, suivant toutes probabilités, remonterait au nord la vallée de l'Ergène, passant près d'Eskibaba et déboucherait sur la mer Noire, près de Midia. De ce côté, la Bulgarie n'a à compter qu'avec les grandes Puissances et avec la Turquie. Ce ne sont donc que des suppositions ** de ma part, qui peuvent ne pas se trouver confirmées. Il est certain que les Bulgares émettront des prétentions plus étendues, et réclameront notamment toute la région de Lulé-Bourgas, ne serait-ce qu'en souvenir de la grande bataille du commencement du mois. Mais j'imagine que les Puissances tiendront à conserver à Constantinople un rayon suffisant et à réserver pour d'autres temps la solution de la question des détroits.

* Annotation du Ministre : *Ceci n'est pas dans le traité primitif. Y a-t-il une addition ?* —
** Annotation du Ministre : *Alors ?*

567.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 704. *Paris, 26 novembre 1912, 9 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 448 [1]. Vous pouvez dire à M. de Kiderlen que, conformément aux déclarations publiques que j'avais faites après M. Asquith, j'ai fait savoir à Belgrade à plusieurs reprises que les opérations militaires ne constituaient pas à nos yeux des faits accomplis et qu'il y aurait lieu de procéder seulement à la fin de la guerre au règlement des questions pendantes.

568.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 904. Très confidentiel. *Paris, 26 novembre 1912, 10 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 551 [2].

Je vous prie de demander nettement à M. Sazonoff quelles sont ses vues définitives en ce qui concerne le régime des détroits. M. Isvolsky m'a dit à maintes reprises que la Russie, ne pouvant espérer obtenir la liberté pour elle seule, préférait actuellement ne pas soulever la question. Mais il est possible qu'elle soit soulevée par les Bulgares, et la France, toute disposée à appuyer son alliée, désire être exactement renseignée.

569.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et à Saint-Pétersbourg.

T. n^{os} 914, 909. *Paris, 26 novembre 1912, 13 h. 10.*

J'ai fait savoir à l'Ambassadeur d'Autriche que nous persistions dans notre idée de conférence [3] et, de son côté, M. Jules Cambon a eu l'occasion de le

(1) Télégramme du 25 novembre ci-dessus reproduit, n° 551.

(2) Du 25, ci-dessus reproduit, n° 559.

(3) La note adressée au comte Szecsen est reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4632.

confirmer hier à M. de Kiderlen. Celui-ci a répondu : «Sans doute, mais il faudrait autant que possible rester entre grandes Puissances.» Le Gouvernement de la République, qui en a délibéré, estime, au contraire, qu'une conférence ne se concevrait pas sans le concours des États belligérants et de la Roumanie. Je communique cette opinion au Gouvernement allemand.

570.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Sofia, Belgrade, Cettigné, Athènes, Bucarest, Constantinople.

T. nos 300, 233, 134 *bis*, 260, 93, 725.

Paris, 26 novembre 1912, 13 h. 30.

L'idée de conférence européenne a été de nouveau envisagée dans les conversations des Puissances. Le Gouvernement de la République reste favorable à cette réunion, mais il estime qu'une conférence ne saurait se concevoir qu'avec le concours de toutes les Puissances intéressées, y compris, par conséquent, les États belligérants et la Roumanie.

571.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 642. *Péra, 26 novembre 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

La nouvelle est parvenue au Gouvernement ottoman et s'est aujourd'hui répandue en ville que l'Autriche, si elle ne mobilisait pas au sens propre du mot, faisait du moins des préparatifs militaires importants. Cette nouvelle, dont le langage et l'attitude des Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche à Constantinople aggravent la portée, cause la plus grande satisfaction dans les milieux turcs. [La Porte] a mis en effet tout son espoir dans un conflit entre l'Autriche et la Serbie, avec la conviction qu'un tel conflit tournerait (comme il y a quatre ans) à la confusion de la Russie et des [États] balkaniques. Il règne [ici] un état d'esprit très peu favorable au succès des négociations de paix engagées aujourd'hui à Ba[g]tchékeuy.

572.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. *Belgrade, 26 novembre 1912, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Le Ministre d'Autriche aurait fait, avant-hier, à M. Yovanovitch, une allusion amicale à l'opportunité d'une réponse du Gouvernement serbe touchant la question de l'issue à la mer Adriatique, réponse que réclamerait impatiemment la presse austro-hongroise. Malgré la discrétion de la forme, cette ouverture paraît avoir provoqué quelque inquiétude au ministère des Affaires étrangères royal, au sujet des intentions prochaines de l'Autriche à l'égard de la Serbie.

573.

Note de l'ambassade de Russie.

Secret. *Paris, 26 novembre 1912.*

M. Sazonoff estime que le moment actuel semble très propice pour soulever la question de la conférence, car cela pourrait rassurer l'opinion publique des différents pays, fortement inquiétés par les bruits de l'imminence d'un conflit entre les grandes Puissances. M. Sazonoff pense que, sans préjuger du programme de la conférence, on pourrait dès maintenant procéder à un échange de vues préliminaire sur cette question. Vu les difficultés que présentent les communications de Cabinets à Cabinets, il serait peut-être désirable de confier cet échange de vues aux Ambassadeurs des grandes Puissances à Paris (1), conjointement avec le Ministre des Affaires étrangères de la République française. Ces conférences pourraient avoir pour objet les questions donnant lieu à des divergences d'opinions et les moyens de les résoudre, autrement dit, le projet de liquidation de la crise balkanique, projet qui serait soumis ensuite à la sanction des Puissances. M. Sazonoff serait reconnaissant à M. Poincaré de vouloir bien lui donner son sentiment sur ce qui précède *.

(1) Il est fait allusion à ce projet dans un télégramme de M. Isvolsky, du 26 novembre, reproduit en traduction dans le recueil de Siebert, p. 599, et celui de Stieve, II, p. 361. *J'ai répondu que je croyais difficile de prendre l'initiative moi-même et qu'il serait désirable qu'elle pût être prise soit par la Russie, soit de préférence par l'Angleterre, du moment où il s'agissait de conversations à Paris.*

* Annotation du Ministre :
Urgent. Communiquer à Londres.

574.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 915. *Paris, 26 novembre 1912, 21 h. 20.*

M. Isvolsky vient de me remettre une note [1] d'après laquelle M. Sazonoff estime que le moment actuel semble très propice pour soulever la question de la conférence et rassurer ainsi l'opinion publique. M. Sazonoff pense que l'on pourrait dès maintenant procéder à un échange de vues préliminaire, que, dans le but d'éviter les lenteurs que présentent les communications de Cabinets à Cabinets «il serait peut-être désirable de confier cet échange de vues aux Ambassadeurs des grandes Puissances à Paris». Ces conférences pourraient avoir pour objet l'étude des questions soulevées par les événements des Balkans. Le projet auquel elles aboutiraient serait ensuite soumis à la sanction des Puissances.

J'ai répondu que je croyais difficile de prendre moi-même l'initiative d'une proposition en ce sens et qu'il serait désirable qu'elle pût être prise soit par la Russie, soit de préférence par l'Angleterre du moment où il s'agissait de conversations à Paris.

Pour votre information personnelle : j'ai prié M. Isvolsky de demander à M. Sazonoff de parler à Londres en ce sens [2].

575.

Note du Ministre.

Réponse à faire à M. de Szecsen [3].

Paris, 26 novembre 1912.

Le Gouvernement de la République a toujours pensé, comme le Gouvernement impérial et royal, que les questions pendantes devaient faire l'objet d'un règlement général. C'est la raison pour laquelle il a, dès le 15 octobre, pris l'initiative d'une proposition de conférence. Cette idée n'a été, à cette date,

[1] Voir ci-dessus, n° 573. — [2] Cf. le télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff, reproduit dans le recueil de Stieve, II, p. 362. — [3] Voir la note relative à la visite du comte Szecsen le 25 novembre, n° 561.

écartée par aucune Puissance; elle a seulement été réservée, et la France n'a jamais abandonné le point de vue auquel elle s'est placée pour faire cette proposition [1].

576.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 370, 370 *bis*. *Londres, 26 novembre 1912, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Réponse à votre télégramme n° 909 [2] et à votre télégramme n° 914 [3].

D'après un télégramme de Pétersbourg, l'Ambassadeur d'Autriche a fait à M. Sazonoff une communication analogue à celle du comte Szecsen, au sujet du port serbe sur l'Adriatique. Sir Ed. Grey pense que, si le Gouvernement russe accepte cette solution (port neutre en territoire albanais avec voie ferrée sous le contrôle serbe), il serait possible de réunir immédiatement à Paris une conférence des Ambassadeurs pour l'adopter et l'imposer à la Serbie. On écarterait ainsi le danger d'un conflit austro-serbe. La conférence s'occuperait ensuite du règlement des questions posées par M. de Kiderlen. Sir Ed. Grey ne croit pas possible de réunir dès à présent une conférence avec des représentants de la Roumanie et des belligérants. Ces derniers sont en pourparlers pour un armistice et probablement pour la discussion des bases d'une négociation de paix. C'est après un accord sur cette base qu'il sera possible de soumettre à un congrès où tous les intéressés seront représentés, le règlement général des questions soulevées par la guerre actuelle.

Mais dès maintenant il importe de se mettre d'accord sur celles de ces questions dont les Puissances se réservent la décision. Autrement les belligérants peuvent adopter des solutions que nous ne pourrions ratifier.

Le but à atteindre est d'éviter ces échanges de vues qui ne mènent à rien et qui n'empêchent pas les événements de marcher. On se mettra facilement d'accord sur une conférence d'Ambassadeurs avec un programme limité à des questions de procédure.

[1] La démarche du comte Szecsen et cette réponse ont été communniquées à l'Ambassadeur à Vienne, par télégramme 575, du 26, 21 h. 40.

[2] Le télégramme 909 (circulaire du 25) est reproduit ci-dessus, n° 549.

[3] Le télégramme 914, du 26 novembre, indiquait que le Gouvernement français ne concevait pas la réunion d'une conférence «sans le concours des États belligérants et de la Roumanie».

Ce sera un acheminement vers une réunion plus importante. Si dès aujourd'hui il faut discuter la réunion d'une conférence générale, on perdra un temps précieux.

Je partage l'opinion du Secrétaire d'État des Affaires étrangères. La situation actuelle est inquiétante. D'une source très autorisée et très sûre, je reçois de Pétersbourg l'avis que ni le Tsar, ni son Gouvernement, ni l'opinion russe ne désirent la guerre, mais qu'elle deviendrait inévitable dans deux cas :

1° Si l'Autriche entrait en Serbie.

2° Si les Bulgares éprouvaient un échec.

Or, les imprudences de M. Pachitch, la disparition du Consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, l'occupation de Durazzo peuvent d'un moment à l'autre susciter un conflit serbo-autrichien.

D'autre part, les Bulgares, épuisés par leurs prodigieux efforts, semblent incapables de forcer les lignes de Tchataldja. Ils peuvent être obligés à une retraite ou se voir exposés à une offensive heureuse des Turcs, dont le moral est remonté et qui, d'ailleurs, reçoivent des encouragements de Vienne et de Berlin.

Il n'est que temps de réunir n'importe comment des représentants des Puissances pour unir l'action des Gouvernements. Le congrès proposé par le Gouvernement de la République ne répondrait pas aux nécessités immédiates de la situation et d'ailleurs il exigerait de longues négociations [1].

577.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175. *Belgrade, 26 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

[Dans la première partie de sa dépêche, M. Descos assure que, malgré les conseils de modération donnés par les Puissances de la Triple Entente, les Serbes paraissent résolus à obtenir un port sur l'Adriatique. Il raconte ensuite l'entrée du Roi Pierre à Belgrade à son retour d'Uskub.]

Comme l'a constamment marqué la correspondance de ce poste, les Serbes répugnaient à la guerre turque, qui ne fut populaire, parmi eux, qu'après la prise d'Uskub. Ils envisageaient l'avenir du Royaume assuré par l'existence d'une Turquie d'Europe assez forte pour leur fournir un point d'appui;

(1) Les deux télégrammes réunis sous ce numéro, ont été transmis à Pétersbourg, le 27 novembre, à 10 h. 45 et 11 h. 25, sous les numéros 910 et 911.

s'ils désiraient y obtenir quelque amélioration au sort de leurs congénères, ils n'éprouvaient aucune envie de la détruire. Maintenant que de malignes influences ont amené un tel résultat, les Serbes ne peuvent consentir à laisser leur État et leur question, emprisonnés entre l'Autriche et la Bulgarie, à la merci de pressions hostiles; il leur faut développer aussitôt leur facteur politique devenu prépondérant dans les affaires d'Europe, et compléter les effets de la guerre balkanique par ceux du bouleversement de l'Autriche. Humbles et pacifiques, ils se sentent complètement innocents de semblables nécessités, qui ont été créées, de gaieté de cœur, par la Bulgarie et les grandes Puissances, ses complices. Ce qu'à Uskub disait le Roi Pierre au général de Sancy, représente la pensée de tout le peuple serbe : la guerre balkanique entraîne nécessairement pour conséquence un cataclysme autrichien, et la seule alternative est de savoir s'il convient de le déchaîner à l'heure actuelle ou de le retenir encore pour quelques années. Dans les camps et dans les villes, jeunes et vieux savent que la question du Balkan est en train de se fermer définitivement, pour ouvrir celle du slavisme en Autriche, et que l'expérience militaire actuelle n'est que la préparation d'une expérience, plus sérieuse et plus décisive, d'où sortira libéré l'ensemble du peuple serbo-croate, ou introduit, comme ferment destructeur, dans l'organisme austro-hongrois. Les officiers serbes, répartis, à l'heure actuelle, dans la vieille Serbie, la Macédoine et l'Albanie, le proclament à tout venant; les gens le crient dans les rues de Belgrade; les infirmières serbes le confient à la femme du Ministre d'Allemagne, qui est d'origine autrichienne et qui dépense les trésors de son oisiveté à l'hôpital du *Kolo Srpskih Sestara;* à l'hôpital de la Croix-Rouge autrichienne, les blessés remercient les sœurs de charité de les remettre sur pied pour la guerre contre l'Autriche.

Ce peuple, qui respire la guerre, témoigne d'une résolution paisible et d'une complète quiétude. Bien que ses troupes, fatiguées par la campagne balkanique, se trouvent actuellement dispersées dans toute la péninsule, laissant dégarnies les frontières septentrionales du pays, il ne marque aucune crainte d'une agression autrichienne et, moins encore, de ses conséquences, assuré qu'il croit être du concours éventuel de la Russie et de la désorganisation intérieure de l'Autriche.

Il va sans dire que, sans les excitations venues de Russie, jamais la tension austro-serbe n'aurait atteint son état actuel. Moins que toute autre dans le Balkan, la Serbie se permet d'initiatives et la haine contre l'Autriche y a beau être le sentiment quasi exclusif, il n'oserait jamais se manifester aussi violemment sans le concours d'une grande Puissance. La correspondance de ce poste vous a fait suivre le rôle de M. de Hartwig, acharné à jeter contre la Turquie une Serbie surprise et récalcitrante; il lui est désormais facile d'engager contre l'Autriche une Serbie joyeuse et consentante. La presse germanique, qui ne

s'était point offusquée de son effort contre les Turcs, le couvre maintenant d'injures pour sa campagne contre les Autrichiens. « Ces gens devraient pourtant bien voir, me dit M. de Hartwig, que les Serbes n'ont plus besoin d'excitations extérieures et qu'ils marchent désormais tout seuls. » Il ne considère point, d'ailleurs, la situation présente comme particulièrement dangereuse, persuadé de la réserve de l'Allemagne et de son étroit contact avec la Russie. En fait, M. de Hartwig pourrait être aujourd'hui révoqué, knouté, déporté en Sibérie, au besoin même pendu ou empalé par les soins de son Gouvernement, sans affecter les points de vue serbes. Ces gens ne dépendent plus d'un homme, quelque impérieux qu'il puisse être, et se trouvent engrenés dans la machine panslaviste : les émissaires, mâles et femelles, des comités de Pétersbourg et de Moscou se succèdent à Belgrade, pour y apporter la bonne parole, et leurs encouragements entretiennent l'assurance qu'à l'heure du sérieux danger, la Russie ne faillira point. Les Serbes sont certains, d'une foi qui ne discute plus, que MM. Kokovtzoff et Sazonoff ne sont que de vaines apparences, que la faiblesse impériale sera entraînée, le moment venu, par l'ardeur des Grands-Ducs panslavistes et que la sainte Russie tout entière se lèvera contre l'Autriche pour défendre la Serbie, pivot de la lutte commençante entre le germanisme et le slavisme. Les grands desseins panslavistes se mettent à courir de bouche en bouche; la disparition de l'Autriche, le partage de l'Europe centrale entre l'Allemagne et la Russie, la constitution d'un grand État yougoslave, allant de l'Adriatique à la mer Noire, l'établissement d'un Grand-Duc à Constantinople, l'autonomie d'une Pologne reconstituée. Les grands desseins de cet automne relatifs aux Balkans ne sont plus que jeux d'enfants, aux regards des grands desseins de cet hiver, qui embrassent toute l'Europe; et le Ministre de Bulgarie me marque son dépit de voir son pays relégué au second rang du slavisme et destiné à servir de simple point d'appui à une Serbie triomphante, dont l'essor futur doit entraîner celui de tous les Slaves. De même que les Serbes ont été invités à voir, dans la concentration des escadres françaises dans la Méditerranée, le prodrome de la réalisation des grands desseins balkaniques, ils envisagent aujourd'hui les mesures militaires, que la Russie vient de prendre sur ses frontières, comme le signal d'appel des grands desseins européens.

S'estimant sûrs du concours éventuel de la Russie « non officielle », selon le mot que l'on emploie à Vienne, les Serbes ne croient pas avoir grand'chose à redouter de l'Autriche. Les manifestations d'enthousiasme pour les États balkaniques se multiplient chez les Slaves du sud; les autorités impériales et royales, impuissantes et consternées, seraient contraintes de fermer les yeux sur mille formes d'action séditieuse, qui eussent, autrefois, valu à leurs auteurs un procès de haute trahison. Dans l'armée commune, les officiers slaves reprendraient conscience de leur race, aux regards des Allemands et des Hon-

grois. Les Slaves d'Autriche témoigneraient également de sympathies, bien que plus discrètes : l'opposition hongroise condamnerait toute action contre la Serbie, de même les socialistes; d'Agram à Temesvar, les Serbes de l'autre côté viennent à Belgrade, conduits par leurs popes, sous prétexte d'y visiter les hôpitaux militaires, mais, en réalité, pour y réchauffer leur ardeur nationale, au contact de l'État serbe victorieux. Les Serbes se plaisent à croire que l'Autriche commettrait un suicide, en leur déclarant la guerre, persuadés que les premières hostilités sur le Danube marqueraient contre Vienne la ruée des nationalités. L'ardente imagination serbe voit déjà s'ébranler, à l'assaut du Saint Empire, toute la sauvagerie des confins : Hannaques de la plaine d'Olmütz, Gorales des Beskides, Mazoures de la vallée du San, Juifs *Chassidim* de la Pocutie, Houzoules de la Bukovine, Sicules du Haromszek, Mocani du Bihar, Morlaques du Velebit ou Tziganes de l'Alföld...; on en pourrait citer encore. Aux yeux incertains de ce peuple, apparaît l'aurore du sabbat révolutionnaire en Autriche, qui détruira, avec les Juifs sionistes, le système oppresseur des nationalités.

Pures imaginations, d'ailleurs, que le Serbe, indifférent et pacifique, n'aspire point à voir entrer trop vite dans le domaine des réalités. Soldat discipliné de la cause slave, il attend sans impatience le mot d'ordre des grands chefs de Pétersbourg, de Moscou ou même de Prague, se manifestant au commandement, rentrant dans le rang sur un signe, satisfait de représenter, à lui tout seul, le point de départ du futur bouleversement européen qu'entraînera le contact de l'Occident avec le panslavisme.

578.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 916. *Paris, 27 novembre 1912, 10 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme n° 370 [1].

1° Avez-vous la certitude que l'Autriche accepterait un port neutre en territoire albanais avec voie ferrée *sous le contrôle serbe?* Jusqu'ici il ne m'a été parlé que de voie ferrée *neutralisée.*

2° La procédure que vous indiquez nous a été proposée hier par la Russie et je vous en ai fait part immédiatement par mon télégramme n° 915 [2], qui s'est croisé avec le vôtre.

[1] Ci-dessus reproduit, 26 novembre, n° 576.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 26 novembre, n° 574.

3° Si la réunion doit avoir lieu à Paris, il me paraît impossible que le Gouvernement de la République en prenne lui-même l'initiative. Le Gouvernement russe, de son côté, risque de paraître trop intéressé dans le différend pour faire lui-même la proposition. Il faudrait donc que l'idée fût émise à Berlin et à Vienne par le Gouvernement anglais.

4° Je crois, comme vous, qu'il y aurait lieu, avant tout, de demander au Gouvernement russe l'assurance qu'il persiste dans ses intentions précédentes.

5° Il reste, en tout cas, à peser une objection que je dois soumettre au Gouvernement avant de rien décider définitivement. Si les Ambassadeurs des grandes Puissances se réunissent à Paris pour restreindre les droits des États balkaniques, c'est d'ici que partira le veto à opposer à ces États, et je me demande si le crédit de la France dans les Balkans n'aura pas à en souffrir. C'est une raison de plus pour que l'initiative ne soit pas prise par nous et pour que nous nous bornions, en tout cas, sur ce point, à déférer aux désirs de nos alliés et amis.

6° Il me paraît y avoir quelque contradiction dans la pensée du Gouvernement anglais. D'après votre télégramme n° 366 [1], reçu avant hier, Sir Ed. Grey avait donné son adhésion à une conférence *immédiate*, et non pas seulement à une réunion d'Ambassadeurs, et Sir A. Nicolson paraissait impatient d'avoir une réponse. Vous estimiez vous-même qu'il convenait de ne pas tarder à reprendre *notre proposition du 15 octobre* qui consistait dans la convocation d'une conférence proprement dite. J'attacherais du prix à savoir exactement les raisons qui ont modifié, sur ce point, l'avis du Gouvernement anglais.

579.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 644. *Péra, 27 novembre 1912, 0 h. 11.*

(*Reçu :* 11 h. 25.)

Les négociations de paix ouvertes hier à Bagtchékeuy se sont poursuivies aujourd'hui sans résultat. Une autre réunion sera tenue demain. La question d'Andrinople paraît devoir être la pierre d'achoppement.

(1) Voir ci-dessus, 25 novembre, n° 556.

580.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 912. Très confidentiel *Paris, 27 novembre 1912, 12 h. 30.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Le télégramme de M. Paul Cambon concorde avec une note que M. Isvolsky m'a remise hier de la part de M. Sazonoff. M. Sazonoff exprime le désir que je prenne l'initiative de cette réunion des Ambassadeurs à Paris. Mais, 1° je crois que l'initiative ne peut venir que de la Russie ou plutôt encore de l'Angleterre, car ce n'est pas le Gouvernement français qui peut demander que les Puissances accréditent les Ambassadeurs auprès de lui en vue d'un objet particulier; 2° il faudrait que la Russie nous fît d'avance connaître ses vues définitives sur la question du port serbe et qu'on sût s'il est possible d'arriver à un accord; 3° la réunion proposée présente un inconvénient qu'il faut peser. Si elle a pour but de restreindre les droits des États balkaniques, c'est de Paris que partira le veto à opposer à ces États, et le crédit de la France dans les Balkans pourra en souffrir. C'est une raison de plus pour que l'initiative ne soit pas prise par nous et pour que nous nous bornions, en tout cas, sur ce point, à déférer aux désirs de nos alliés et amis.

581.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 120, 121 et 122. *Belgrade, 27 novembre 1912, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 15 et le 28, à 0 h. 35.)

D'après les renseignements parvenus au ministère royal des Affaires étrangères, les mesures militaires s'accentueraient en Autriche-Hongrie. Une vingtaine de nouveaux bataillons auraient été envoyés en Bosnie, où il y aurait maintenant une garnison de plus de cent mille hommes, dont dix-huit mille sur la frontière du Sandjak. On y concentrerait exclusivement des Allemands, des Hongrois et des Roumains, tandis que les éléments slaves seraient

[1] Le télégramme 911 transmettait à Pétersbourg les télégrammes 370 et 370 *bis* de Londres, ci-dessus reproduits, n° 576.

déplacés et envoyés en Galicie. Les principales villes de la Bosnie seraient munies de canons de siège avec leurs munitions. Deux cents wagons seraient mobilisés à Bosna Brod. Des mouvements de troupes et des mesures préparatoires de mobilisation s'effectueraient tout le long de la Save et du Danube. Le huitième corps d'armée à Prague serait entièrement mobilisé. La flottille de moniteurs fluviaux serait arrivée à Semlin où l'armée aurait occupé la gare et l'accès du pont sur la Save. On se préoccupe à Belgrade de l'ampleur de telles mesures qui peuvent, jusqu'à un certain point, être prises dans un but de sécurité intérieure.

M. Yovanovitch me dit que des ouvertures indirectes parviendraient au Gouvernement serbe, tant du côté de l'Autriche que du côté italien, touchant la question de l'issue à la mer. De Vienne, on chercherait une fois de plus à pousser la Serbie vers Salonique, port libre [à] administrer par les États balkaniques sous la présidence de l'Autriche. M. Tittoni entretiendrait M. Vesnitch de l'éventualité d'arrangements serbo-italiens touchant un Danube-Adriatique organisé sur le modèle des chemins de fer de la Mandchourie.

M. Yovanovitch me dit que le Gouvernement serbe ne saurait envisager d'autre solution que l'acquisition complète d'un port sur l'Adriatique avec une bande de territoire. Toute autre combinaison serait rejetée, quitte à la Serbie de s'entendre plus tard et selon ses convenances soit avec l'Autriche soit avec les États alliés. On se défierait plus particulièrement d'une combinaison permettant à l'Italie de se servir de la Serbie pour reprendre avec l'Autriche son insupportable double jeu, si compromis dans les derniers temps.

Le Chargé d'affaires d'Italie me dit que son Gouvernement est nettement hostile au port serbe sur l'Adriatique, s'en tenant au point posé à Berlin qui laisse l'Albanie aux Albanais en excluant l'Italie, l'Autriche et les tiers*.

M. Pachitch me dit qu'à la suite de l'entrevue de l'Archiduc [François-Ferdinand] avec l'Empereur d'Allemagne (1) (*sic*), la légation de Serbie à Berlin aurait été avisée que l'Autriche n'entendait point céder dans la question du port adriatique : en outre, elle apprenait officieusement que le Gouvernement allemand s'efforcerait de dégager un compromis entre l'intransigeance serbe et autrichienne. En même temps, le Gouvernement serbe était invité de Pétersbourg à garder une attitude calme et à modérer ses prétentions. « Si l'Europe y tient, me dit M. Pachitch, nous ne ferons point obstacle à une autonomie

* Annotation du Ministre : *Communiquer à Londres, à Pétersbourg et à Rome et demander comment le Gouvernement envisagerait cette éventualité qui nous paraît très difficilement acceptable, puisqu'elle romprait, au profit de l'Autriche, l'égalité économique dans les Balkans et risquerait de mettre les États balkaniques sous l'autorité politique du Gouvernement impérial et royal.*

(1) Cette entrevue avait eu lieu le 22 novembre. Cf. *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, n° 4571.

albanaise; nous ne prétendrons point imposer aux Puissances notre manière de voir, mais nous avons à cœur de défendre nos intérêts. Or, une issue sur la mer Égée nous vaudrait un conflit avec la Bulgarie, alors que le maintien de l'entente balkanique est le premier de nos soucis; Saint-Jean-de-Medua nous échappe, puisque le Monténégro entend porter sa frontière méridionale jusqu'au Drin. Il nous faut donc une autre issue sur la mer Adriatique avec une bande de territoire, aboutissant à l'endroit que l'on voudra, pourvu qu'il s'y trouve un port. Durazzo a des fonds très bas, mais c'est du moins un port et c'est pour cela que nous le voudrions : si l'on en trouve un autre possible, plus au nord, nous sommes prêts à l'accepter. En tout cas, nous ne cesserons de nous élever contre le refus d'une issue à la mer ou contre la concession d'une issue qui ne serait pas entièrement à nous, car il y aurait là des causes permanentes de conflits futurs que nous désirons écarter une fois pour toutes. »

582.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 371, 372. *Londres, 27 novembre 1912, 22 h. 25, 20 h.*

(*Reçu :* le 28, à 1 h. 35, 0 h. 55.)

Réponse à vos télégrammes nos 915 et 916 (1).

Sir Ed. Grey consent à prendre l'initiative d'une proposition aux cinq Puissances pour une réunion à Paris des Ambassadeurs qui seraient chargés d'examiner la suggestion de M. de Kiderlen et de se mettre d'accord pour y répondre. Je lui ai dit qu'on pourrait prescrire également aux représentants des Puissances de s'occuper de la question des droits des créanciers de l'Empire ottoman. Ayant reçu aujourd'hui la visite de mes collègues d'Allemagne et d'Italie, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit qu'il les avait déjà entretenus de l'utilité d'une réunion de ce genre. Mais il ne formulera sa proposition qu'après s'être enquis des vues définitives de la Russie en ce qui concerne l'accès de la Serbie à la mer Adriatique.

En relisant avec le Secrétaire d'État permanent les télégrammes de Vienne et de Pétersbourg, nous avons constaté que l'Autriche n'est jamais allée au delà de la proposition du comte Berchtold du 11 novembre (2) : facilités don-

(1) Voir à la date du 26 et du 27 novembre les nos 574 et 578.

(2) Au sujet des offres faites à Belgrade le 10 novembre dont parle ici M. Paul Cambon voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4317.

nées à la Serbie pour la construction d'une voie ferrée internationale du Danube à la mer Adriatique et accès à un port albanais neutralisé.

M. Sazonoff semble avoir accepté cette solution, mais il importe d'en être sûr et comme l'information venue de Pétersbourg ne paraît pas très précise, Sir Ed. Grey a télégraphié aujourd'hui à Sir G. Buchanan pour obtenir un éclaircissement.

Telle est la réponse que je peux faire aux cinq premiers paragraphes de votre télégramme 916.

Quant au sixième point, il n'y a nulle contradiction dans la pensée du Gouvernement britannique. La confusion vient de l'application du mot *conférence* à deux réunions distinctes, la réunion préliminaire des Ambassadeurs à Paris qui, dans la pensée du Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères, doit être immédiate, et celle des Plénipotentiaires de toutes les Puissances intéressées pour le règlement définitif des conditions de la paix.

Quant à la reprise de votre proposition du 15 octobre, j'en ai parlé intentionnellement pour rattacher les conversations actuelles à celles d'alors, pour maintenir votre initiative et introduire, suivant votre désir, une invitation à se réunir à Paris, mais la situation s'est modifiée depuis six semaines.

Le 13 octobre, vous proposiez une conférence pour l'étude des réformes, pour une médiation si la guerre éclatait, et si la médiation échouait, pour une réunion à la fin des hostilités.

Le 15 octobre, il n'était plus question de réformes; le seul but était la médiation et la conclusion d'un accord pour le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman.

La médiation a échoué, l'intégrité de l'Empire ne peut être maintenue. Ce n'est qu'à la fin des hostilités que nous pourrons songer à une conférence ou à un congrès.

Mais d'ici là, il est nécessaire de réserver certaines questions et, sans avoir l'air de vouloir les résoudre, de préparer certaines ententes et de donner l'impression de l'union des Puissances. Ce sera l'objet de la réunion des Ambassadeurs à Paris. Elle créera un précédent en faveur de Paris pour la réunion du futur congrès qui se trouvera ainsi rattaché à votre proposition d'octobre.

583.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 373. *Madrid, 27 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 novembre ; Dir. pol., 29 novembre.)

Comme suite à mon télégramme n° 438 [1], j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence l'exemplaire du traité franco-espagnol que je viens de signer avec le Ministre d'État, ainsi que l'original de la lettre que m'a adressée M. Garcia Prieto au sujet du Khalifa et la copie de celle que je lui ai remise aujourd'hui [2].

CONVENTION.

Le Président de la République française et Sa Majesté le Roi d'Espagne,

Désireux de préciser la situation respective de la France et de l'Espagne à l'égard de l'Empire chérifien,

Considérant d'autre part, que la présente Convention leur offre une occasion propice d'affirmer leurs sentiments d'amitié réciproque et leur volonté de mettre en harmonie leurs intérêts au Maroc,

Ont nommé, à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République française :

Son Excellence Monsieur Geoffray, Léon-Marcel-Isidore, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté le Roi d'Espagne, Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'Honneur, etc.

Sa Majesté le Roi d'Espagne :

Son Excellence Don Manuel Garcia Prieto, Marquis de Alhucemas, Sénateur à vie, Ministre d'État, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre civil d'Alphonse XII, décoré de la médaille d'or d'Alphonse XIII, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement de la République française reconnaît que, dans la zone d'influence espagnole, il appartient à l'Espagne de veiller à la tranquillité de ladite zone

[1] Du même jour, annonçant la signature du traité.

[2] Voir au sujet du Khalifa le télégramme du 25 novembre ci-dessus reproduit sous le numéro 557. M. Geoffray y reproduit la lettre qu'il avait adressée à M. Garcia Prieto pour préciser les dispositions relatives à la désignation du Khalifa devant représenter le sultan du Maroc dans la zone espagnole. M. Garcia Prieto au moment de la signature de la convention, a écrit à M. Geoffray une lettre déclarant qu'il adhérait à ces dispositions et M. Geoffray a pris acte de cette adhésion. Il a paru inutile de reproduire ces deux documents.

et de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, économiques, financières, judiciaires et militaires dont il a besoin, comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent, conformément à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 et à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Les régions comprises dans la zone d'influence déterminée à l'article 2 resteront placées sous l'autorité civile et religieuse du Sultan, suivant les conditions du présent accord.

Ces régions seront administrées, sous le contrôle d'un Haut-Commissaire espagnol, par un Khalifa choisi par le Sultan sur une liste de deux candidats présentés par le Gouvernement espagnol. Les fonctions du Khalifa ne seront maintenues ou retirées au titulaire qu'avec le consentement du Gouvernement espagnol.

Le Khalifa résidera dans la zone d'influence espagnole et habituellement à Tétouan ; il sera pourvu d'une délégation générale du Sultan, en vertu de laquelle il exercera les droits appartenant à celui-ci.

Cette délégation aura un caractère permanent. En cas de vacance, les fonctions de Khalifa seront, provisoirement et d'office, remplies par le pacha de Tétouan.

Les actes de l'autorité marocaine dans la zone d'influence espagnole seront contrôlés par le Haut-Commissaire espagnol et ses agents. Le Haut-Commissaire sera le seul intermédiaire dans les rapports que le Khalifa, en qualité de délégué de l'autorité impériale dans la zone espagnole, aura à entretenir avec les agents officiels étrangers étant donné d'ailleurs qu'il ne sera pas dérogé à l'article 5 du traité franco-chérifien du 30 mars 1912.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne veillera à l'observation des traités et spécialement des clauses économiques et commerciales insérées dans l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Aucune responsabilité ne pourra être imputée au Gouvernement chérifien du chef de réclamations motivées par des faits qui se seraient produits sous l'administration du Khalifa dans la zone d'influence espagnole.

ARTICLE 2.

Au nord du Maroc, la frontière séparative des zones d'influence française et espagnole partira de l'embouchure de la Moulouïa et remontera le thalweg de ce fleuve jusqu'à un kilomètre en aval de Mechra-Klila. De ce point, la ligne de démarcation suivra jusqu'au djebel Beni-Hassen le tracé fixé par l'article 2 de la convention du 3 octobre 1904.

Dans le cas où la Commission mixte de délimitation visée au paragraphe premier de l'article 4 ci-dessous constaterait que le marabout de Sidi Maarouf se trouve dépendre de la fraction sud des Beni-Bouyahi, ce point serait attribué à la zone française. Toutefois, la ligne de démarcation des deux zones, après avoir englobé ledit marabout, n'en passerait pas à plus d'un kilomètre au nord et à plus de 2 kilomètres à l'ouest pour rejoindre la ligne de démarcation telle qu'elle est déterminée au paragraphe précédent.

Du djebel Beni-Hassen, la frontière rejoindra l'oued Ouergha au nord de la Djemaa

des Cheurfa Tafraout, en amont du coude formé par la rivière. De là, se dirigeant vers l'ouest, elle suivra la ligne des hauteurs dominant la rive droite de l'oued Ouergha jusqu'à son intersection avec la ligne nord-sud définie par l'article 2 de la convention de 1904. Dans ce parcours, la frontière contournera le plus étroitement possible la limite nord des tribus riveraines de l'Ouergha et la limite sud de celles qui ne sont pas riveraines, en assurant une communication militaire non interrompue entre les différentes régions de la zone espagnole.

Elle remontera ensuite vers le nord en se tenant à une distance d'au moins 25 kilomètres à l'est de la route de Fez à El Ksar el Kébir par Ouezzan, jusqu'à la rencontre de l'oued Loukkos, dont elle descendra le thalweg jusqu'à la limite entre les tribus Sarsar et Tlig. De ce point, elle contournera le djebel Ghani, laissant cette montagne dans la zone espagnole, sous réserve qu'il n'y sera pas construit de fortifications permanentes. Enfin, la frontière rejoindra le parallèle 35° de latitude nord entre le douar Mgaria et la Marya de Sidi Slama et suivra ce parallèle jusqu'à la mer.

Au sud du Maroc, la frontière des zones française et espagnole sera définie par le thalweg de l'oued Draa qu'elle remontera depuis la mer jusqu'à sa rencontre avec le méridien 11° ouest de Paris; elle suivra ce méridien vers le sud jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 27° 40′ de latitude nord. Au sud de ce parallèle, les articles 5 et 6 de la convention du 3 octobre 1904 resteront applicables. Les régions marocaines situées au nord et à l'est de la délimitation visée dans le présent paragraphe appartiendront à la zone française.

ARTICLE 3.

Le Gouvernement marocain ayant, par l'article 8 du traité du 26 avril 1860, concédé à l'Espagne un établissement à Santa Cruz de Mar Pequeña (Ifni), il est entendu que le territoire de cet établissement aura les limites suivantes : au nord, l'oued Bou-Sedra depuis son embouchure; au sud, l'oued Noun, depuis son embouchure; à l'est, une ligne distante approximativement de 25 kilomètres de la côte.

ARTICLE 4.

Une Commission technique, dont les membres seront désignés en nombre égal par les Gouvernements français et espagnol, fixera le tracé exact des délimitations spécifiées aux articles précédents. Dans son travail, la Commission pourra tenir compte non seulement des accidents topographiques, mais encore des contingences locales.

Les procès-verbaux de la Commission n'auront valeur exécutive qu'après ratification des deux Gouvernements.

Toutefois, les travaux de la Commission ci-dessus prévue ne seront pas un obstacle à la prise de possession immédiate par l'Espagne de son établissement d'Ifni.

ARTICLE 5.

L'Espagne s'engage à n'aliéner ni céder sous aucune forme, même à titre temporaire, ses droits dans tout ou partie du territoire composant sa zone d'influence.

ARTICLE 6.

Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux Gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine visée par l'article 7 de la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 et par l'article 14 de la convention franco-espagnole du 3 octobre de la même année et comprise dans les sphères d'influence respectives.

ARTICLE 7.

La ville de Tanger et sa banlieue seront dotées d'un régime spécial qui sera déterminé ultérieurement; elles formeront une zone comprise dans les limites décrites ci-après :

Partant de Punta Altares sur la côte sud du détroit de Gibraltar, la frontière se dirigera en ligne droite sur la crête du djebel Beni Meyimel, laissant à l'ouest le village appelé Dxar es Zeitun et suivra ensuite la ligne des limites entre le Fahs d'un côté et les tribus de l'Anghera et de l'oued Ras de l'autre côté jusqu'à la rencontre de l'oued es Zeghir. De là, la frontière suivra le thalweg de l'oued es Zeghir puis ceux des oueds M'harhar et Tzahadartz jusqu'à la mer.

Le tout conformément au tracé indiqué sur la carte de l'État-Major espagnol, qui a pour titre : « Croquis del Imperio de Marruecos » à l'échelle de 1/100.000e, édition de 1906.

ARTICLE 8.

Les consulats, les écoles et tous les établissements français et espagnols actuellement existants au Maroc seront maintenus.

Les deux Gouvernements s'engagent à faire respecter la liberté et la pratique extérieure de tout culte existant au Maroc.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne, en ce qui le concerne, fera en sorte que les privilèges religieux exercés actuellement par le clergé régulier et séculier espagnol ne subsistent plus dans la zone française. Toutefois, dans cette zone, les missions espagnoles conserveront leurs établissements et propriétés actuels, mais le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne ne s'opposera pas à ce que des religieux de nationalité française y soient affectés. Les nouveaux établissements que ces missions fonderaient seront confiés à des religieux français.

ARTICLE 9.

Aussi longtemps que le chemin de fer Tanger-Fez ne sera pas construit, il ne sera apporté aucune entrave au passage des convois de ravitaillement destinés au Makhzen, ni aux voyages des fonctionnaires chérifiens ou étrangers entre Fez et Tanger et inversement, non plus qu'au passage de leur escorte, de leurs armes et bagages étant entendu que les autorités de la zone traversée auront été préalablement avisées. Aucune taxe, ou aucun droit spécial de transit ne pourra être perçu pour ce passage.

Après la construction du chemin de fer Tanger-Fez, celui-ci pourra être utilisé pour ces transports.

ARTICLE 10.

Les impôts et ressources de toutes sortes dans la zone espagnole seront affectés aux dépenses de ladite zone.

ARTICLE 11.

Le Gouvernement chérifien ne pourra être appelé à participer à aucun titre aux dépenses de la zone espagnole.

ARTICLE 12.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne ne portera pas atteinte aux droits, prérogatives et privilèges des porteurs de titres des emprunts 1904 et 1910 dans sa zone d'influence.

En vue de mettre l'exercice de ces droits en harmonie avec la nouvelle situation, le Gouvernement de la République usera de son influence sur le représentant des porteurs pour que le fonctionnement des garanties dans ladite zone s'accorde avec les dispositions suivantes :

La zone d'influence espagnole contribuera aux charges des emprunts 1904 et 1910 suivant la proportion que les ports de ladite zone, déduction faite des 500.000 p. h. dont il sera parlé plus loin, fournissent à l'ensemble des recettes douanières des ports ouverts au commerce.

Cette contribution est fixée provisoirement à 7,95 p. 100, chiffre basé sur les résultats de l'année 1911. Elle sera revisable tous les ans à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

La revision prévue devra intervenir avant le 15 mai suivant l'exercice qui lui servira de base. Il sera tenu compte de ses résultats dans le versement à effectuer par le Gouvernement espagnol le 1er juin, ainsi qu'il est dit ci-après.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne constituera chaque année, à la date du 1er mars, pour le service de l'emprunt 1910 et, à la date du 1er juin, pour le service de l'emprunt 1904, entre les mains du représentant des porteurs des titres de ces deux emprunts, le montant des annuités fixées au paragraphe précédent. En conséquence, l'encaissement au titre des emprunts sera suspendu dans la zone espagnole par application des articles 20 du contrat du 12 juin 1904 et 19 du contrat du 17 mai 1910.

Le contrôle des porteurs et les droits s'y rapportant dont l'exercice aura été suspendu en raison des versements du Gouvernement espagnol, seront rétablis tels qu'ils existent actuellement dans le cas où le représentant des porteurs aurait à reprendre l'encaissement direct conformément aux contrats.

ARTICLE 13.

D'autre part, il y a lieu d'assurer à la zone française et à la zone espagnole le produit revenant à chacune d'elles sur les droits de douane perçus à l'importation.

Les deux Gouvernements conviennent :

1° Que balance faite des recettes douanières que chacune des deux adminis-

trations zonières encaissera sur les produits introduits par ses douanes à destination de l'autre zone, il reviendra à la zone française une somme totale de cinq cent mille pesetas hassani se décomposant ainsi :

a. Une somme forfaitaire de trois cent mille pesetas hassani applicable aux recettes des ports de l'ouest;

b. Une somme de deux cent mille pesetas hassani applicable aux recettes de la côte méditerranéenne, sujette à revision lorsque le fonctionnement des chemins de fer fournira des éléments exacts de calcul. Cette revision éventuelle pourrait s'appliquer aux versements antérieurement effectués, si le montant de ceux-ci était supérieur à celui des versements à réaliser dans l'avenir; toutefois, les reversements dont il s'agit ne porteraient que sur le capital et ne donneraient pas lieu à un calcul d'intérêts.

Si la revision ainsi opérée donne lieu à une réduction des recettes françaises relatives aux produits douaniers des ports de la Méditerranée, elle entraînera *ipso facto* le relèvement de la contribution espagnole aux charges des emprunts susmentionnés;

2° Que les recettes douanières encaissées par le bureau de Tanger devront être réparties entre la zone internationalisée et les deux autres zones, au prorata de la destination finale des marchandises. En attendant que le fonctionnement des chemins de fer permette une exacte répartition des sommes dues à la zone française et à la zone espagnole, le service des douanes versera en dépôt à la Banque d'État l'excédent de ces recettes, payement fait de la part de Tanger.

Les Administrations douanières des deux zones s'entendront, par l'entremise de représentants qui se réuniront périodiquement à Tanger, sur les mesures propres à assurer l'unité d'application des tarifs. Ces délégués se communiqueront à toutes fins utiles les informations qu'ils auront pu recueillir tant sur la contrebande que sur les opérations irrégulières éventuellement effectuées dans les bureaux des douanes.

Les deux Gouvernements s'efforceront de mettre en vigueur à la date du 1er mars 1913 les mesures visées sous le présent article.

ARTICLE 14.

Les gages affectés en zone espagnole à la créance française, en vertu de l'accord franco-marocain du 21 mars 1910, seront transférés au profit de la créance espagnole et réciproquement les gages affectés en zone française à la créance espagnole, en vertu du traité hispano-marocain du 16 novembre 1910, seront transférés au profit de la créance française. En vue de réserver à chaque zone le produit des redevances minières qui doivent naturellement lui revenir, il est entendu que les redevances proportionnelles d'extraction appartiendront à la zone où la mine est située lors même qu'elles seraient recouvrées à la sortie par une douane de l'autre zone.

ARTICLE 15.

En ce qui concerne les avances faites par la Banque d'État sur le 5 p. 100 des douanes, il a paru équitable de faire supporter par les deux zones non seulement le

remboursement desdites avances, mais d'une manière générale les charges de la liquidation du passif actuel du Makhzen.

Dans le cas où cette liquidation se ferait au moyen d'un emprunt, à court ou à long terme, chacune des deux zones contribuerait au payement des annuités de cet emprunt (intérêts et amortissement) dans une proportion égale à celle qui a été fixée pour la répartition entre chaque zone des charges des emprunts de 1904 et 1910.

Le taux de l'intérêt, les délais d'amortissement et de conversion, les conditions de l'émission et, s'il y a lieu, les garanties de l'emprunt seront arrêtés après entente entre les deux Gouvernements.

Les dettes contractées après la signature du présent accord seront exclues de cette liquidation.

Le montant total du passif à liquider comprend notamment : 1° les avances de la Banque d'État gagées sur le 5 p. 100 du produit des douanes; 2° les dettes liquidées par la Commission instituée en vertu du règlement du corps diplomatique de Tanger en date du 29 mai 1910. Les deux Gouvernements se réservent d'examiner conjointement les créances autres que celles visées ci-dessus sous les numéros 1 et 2, de vérifier leur légitimité et, au cas où le total du passif dépasserait sensiblement la somme de 25 millions de francs, de les comprendre ou non dans la liquidation envisagée.

ARTICLE 16.

L'autonomie administrative des zones d'influence française et espagnole dans l'empire chérifien ne pouvant porter atteinte aux droits, prérogatives et privilèges concédés, conformément à l'Acte d'Algésiras, à la Banque d'État du Maroc pour tout le territoire de l'Empire, par le Gouvernement marocain, la Banque d'État du Maroc continuera de jouir dans chacune des deux zones de tous les droits qu'elle tient des actes qui la régissent, sans diminution ni réserve. L'autonomie des deux zones ne pourra pas faire obstacle à son action et les deux Gouvernements faciliteront à la Banque d'État le libre et complet exercice de ses droits.

La Banque d'État du Maroc pourra, d'accord avec les deux Puissances intéressées, modifier les conditions de son fonctionnement en vue de les mettre en harmonie avec l'organisation territoriale de chaque zone.

Les deux Gouvernements recommanderont à la Banque d'État l'étude d'une modification de ses statuts permettant :

1° De créer un second Haut-Commissaire marocain qui serait nommé par l'Administration de la zone d'influence espagnole après entente avec le Conseil d'administration de la Banque;

2° De conférer à ce second Haut-Commissaire, pour sauvegarder les intérêts légitimes de l'Administration de la zone espagnole, sans porter atteinte au fonctionnement normal de la Banque, des attributions autant que possible identiques à celles qu'exerce le Haut-Commissaire actuel.

Toutes démarches utiles seront faites par les deux Gouvernements pour parvenir à la revision régulière, dans le sens indiqué ci-dessus, des statuts de la Banque d'État et du règlement de ses rapports avec le Gouvernement marocain.

Afin de préciser et de compléter l'entente intervenue entre les deux Gouvernements et constatée par la lettre adressée le 23 février 1907 par le Ministre des Affaires étrangères de la République à l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi d'Espagne à Paris, le Gouvernement français s'engage, en ce qui concerne la zone espagnole, sous réserve des droits de la Banque : 1° à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État; 2° à faire connaître à la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de ladite zone, les candidatures de nationalité espagnole.

Réciproquement, le Gouvernement espagnol s'engage, en ce qui concerne la zone française, sous réserve des droits de la Banque; 1° à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État; 2° à faire connaître à la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de ladite zone, les candidatures de nationalité française.

En ce qui concerne :

1° Les actions de la Banque qui pourraient appartenir au Makhzen; 2° les bénéfices revenant au Makhzen sur les opérations de frappe et de refonte de monnaies, ainsi que sur toutes les autres opérations monétaires (art. 37 de l'Acte d'Algésiras), il est entendu qu'il sera attribué à l'Administration de la zone espagnole une part calculée d'après le même pourcentage que pour la redevance et les bénéfices du monopole des tabacs.

ARTICLE 17.

L'autonomie administrative des zones d'influences française et espagnole dans l'empire chérifien ne pouvant porter atteinte aux droits, prérogatives et privilèges concédés conformément à l'Acte général d'Algésiras, pour tout le territoire de l'empire, par le Gouvernement marocain, à la Société internationale de régie cointéressée des tabacs au Maroc, ladite Société continuera de jouir, dans chacune des deux zones, de tous les droits qu'elle tient des actes qui la régissent sans diminution ni réserve. L'autonomie des deux zones ne pourra pas faire obstacle à son action et les deux Gouvernements lui faciliteront le libre et complet exercice de ses droits.

Les conditions actuelles de l'exploitation du monopole, et en particulier le tarif des prix de vente, ne pourront être modifiés que d'accord entre les deux Gouvernements.

Le Gouvernement français ne fera pas obstacle à ce que le Gouvernement royal se concerte avec la régie soit en vue d'obtenir de cette société la rétrocession à des tiers de l'intégralité de ses droits et privilèges, soit en vue de lui racheter à l'amiable, par anticipation, lesdits droits et privilèges. Dans le cas où, comme conséquence du rachat anticipé, le Gouvernement espagnol désirerait modifier dans sa zone les conditions générales de l'exploitation du monopole, et, par exemple, s'il voulait réduire les prix de vente, un accord devra intervenir entre les deux Gouvernements dans le but exclusif de sauvegarder les intérêts de la zone d'influence française.

Les stipulations qui précèdent s'appliqueront réciproquement dans le cas où le Gouvernement français désirerait faire usage des facultés reconnues ci-dessus au Gouvernement espagnol.

La régie pouvant faire objection à un rachat partiel, les deux Gouvernements s'engagent dès maintenant à faire exercer dans l'une et l'autre zone, aussitôt que possible (c'est-à-dire le 1er janvier 1933, en prévenant la régie avant le 1er janvier 1931), le droit de rachat prévu à l'article 24 du cahier des charges. A partir du 1er janvier 1933 chacune des deux zones deviendra libre d'établir, selon ses convenances, les impôts qui font l'objet du monopole.

Les deux Gouvernements se mettront d'accord pour obtenir en respectant le cahier des charges :

a. La création d'un second Commissaire nommé par l'administration de la zone d'influence espagnole;

b. La définition des attributions qui seraient nécessaires à ce second Commissaire pour sauvegarder les intérêts légitimes de l'Administration de la zone espagnole, sans porter atteinte au fonctionnement normal de la régie;

c. La répartition par moitié, entre les deux Commissaires, de la somme de 5.000 rials makhzanis argent versés annuellement par la régie pour le traitement du commissaire.

Afin de maintenir pendant la durée du monopole l'identité du tarif des prix de vente dans les deux zones, les deux Gouvernements prennent l'engagement de ne pas assujettir la régie ou ses ayants droit à des impôts nouveaux sans s'être préalablement entendus.

Le produit des amendes prononcées contre la régie pour inexécution du cahier des charges ou abus (art. 31 du cahier des charges) sera attribué au Trésor de la zone dans laquelle les infractions ou abus auront été commis.

Pour le partage de la redevance fixe annuelle et des bénéfices (art. 20 à 23 du cahier des charges), on appliquera un pourcentage qui sera déterminé par la puissance de consommation de la zone espagnole, comparativement à la puissance de consommation totale de l'empire. Cette puissance de consommation sera évaluée d'après les perceptions douanières restant effectivement entre les mains de l'administration de la zone espagnole, compte tenu du reversement prévu à l'article 13 ci-dessus.

ARTICLE 18.

En ce qui concerne le comité des valeurs douanières, le comité spécial des travaux publics et la Commission générale des adjudications, durant la période où ces comités resteront en vigueur, il sera réservé à la désignation du Khalifa de la zone espagnole un des sièges de délégué chérifien dans chacun de ces trois comités.

Les deux Gouvernements sont d'accord pour réserver à chaque zone et affecter à ses travaux publics le produit de la taxe spéciale perçue dans ses ports en vertu de l'article 66 de l'Acte d'Algésiras.

Les services respectifs seront autonomes.

Sous condition de réciprocité, les délégués de l'Administration de la zone française voteront avec les délégués du Khalifa dans les questions intéressant la zone espagnole et notamment pour tout ce qui concerne la détermination des travaux à exécuter sur les fonds de la taxe spéciale, leur exécution et la désignation du personnel que cette exécution comporte.

ARTICLE 19.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Catholique se concerteront en vue de :

1° Toutes les modifications qui devraient être apportées dans l'avenir aux droits de douane;

2° L'unification des tarifs postaux et télégraphiques dans l'intérieur de l'empire.

ARTICLE 20.

La ligne de chemin de fer Tanger-Fez sera construite et exploitée dans les conditions déterminées par le protocole annexé à la présente convention.

ARTICLE 21.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Catholique s'engagent à provoquer la revision, d'accord avec les autres Puissances et sur la base de la convention de Madrid, des listes et de la situation des protégés étrangers et des associés agricoles visés par les articles 8 et 16 de cette convention.

Ils conviennent également de poursuivre auprès des Puissances signataires toutes modifications de la convention de Madrid que comporteraient, le moment venu, le changement du régime des protégés et associés agricoles et éventuellement l'abrogation de la partie de ladite convention concernant les protégés et associés agricoles.

ARTICLE 22.

Les sujets marocains ordinaires de la zone d'influence espagnole seront placés à l'étranger sous la protection des agents diplomatiques et consulaires de l'Espagne.

ARTICLE 23.

Pour éviter autant que possible les réclamations diplomatiques, les Gouvernements français et espagnol s'emploieront respectivement auprès du Khalifa et du Sultan pour que les plaintes portées par des ressortissants étrangers contre les autorités marocaines ou les personnes agissant en tant qu'autorités marocaines et qui n'auraient pu être réglées par l'entremise du Consul français ou espagnol et du Consul du Gouvernement intéressé, soient déférées à un arbitre *ad hoc* pour chaque affaire, désigné d'un commun accord par le Consul de France ou celui d'Espagne et par celui de la Puissance intéressée ou, à leur défaut, par les deux Gouvernements de ces Consuls.

ARTICLE 24.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Catholique se réservent la faculté de procéder à l'établissement, dans leurs zones respectives, d'organisations judiciaires inspirées de leurs législations. Une fois ces

organisations établies et les nationaux et protégés de chaque pays soumis, dans la zone de celui-ci à la juridiction de ces tribunaux, le Gouvernement de la République française, dans la zone d'influence espagnole, et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne, dans la zone d'influence française, soumettront également à cette juridiction locale leurs nationaux et protégés respectifs.

Tant que le paragraphe 3 de l'article XI de la Convention de Madrid du 3 juin 1880 sera en vigueur, la faculté qui appartient au Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté chérifienne de connaître en appel des questions de propriété immobilière des étrangers fera partie, pour ce qui concerne la zone espagnole, de l'ensemble des pouvoirs délégués au Khalifa.

ARTICLE 25.

Les Puissances signataires s'engagent à prêter dès maintenant, dans leurs possessions d'Afrique, leur entier concours aux autorités marocaines pour la surveillance et la répression de la contrebande des armes et des munitions de guerre.

La surveillance dans les eaux territoriales des zones respectives française et espagnole sera exercée par les forces organisées par l'autorité locale ou celles du Gouvernement protecteur de ladite zone.

Les deux Gouvernements se concerteront pour unifier la réglementation du droit de visite.

ARTICLE 26.

Les accords internationaux conclus à l'avenir par Sa Majesté chérifienne ne s'étendront à la zone d'influence espagnole qu'avec le consentement préalable du Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne.

ARTICLE 27.

La convention du 26 février 1904, renouvelée le 3 février 1909, ainsi que la convention générale de La Haye du 18 octobre 1907, s'appliqueront aux différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la présente convention et qui n'auraient pas été réglés par la voie diplomatique : un compromis devra être dressé et il sera procédé suivant les règles des mêmes conventions en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

ARTICLE 28.

Toutes clauses des traités, conventions et accords antérieurs, qui seraient contraires aux stipulations qui précèdent, sont abrogées.

ARTICLE 29.

La présente convention sera notifiée aux Gouvernements signataires de l'Acte général de la Conférence internationale d'Algésiras.

ARTICLE 30.

La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Madrid, dans le plus bref délai.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double expédition à Madrid, le 27 novembre 1912.

(L. S.) signé : GEOFFRAY.

(L. S.) signé : MANUEL GARCIA PRIETO.

PROTOCOLE CONCERNANT LE CHEMIN DE FER TANGER-FEZ.

ARTICLE PREMIER.

Dans un délai de trois mois à compter de la signature de la présente convention — restant d'ailleurs entendu que c'est seulement après la ratification de celle-ci qu'il sera procédé à la concession définie par les articles 2 et suivants — les deux Gouvernements de France et d'Espagne détermineront, dans leurs zones respectives, le tracé général de la ligne et ses stations principales. Ils arrêteront d'un commun accord, dans ce même délai, d'une part, le point où ladite ligne devra traverser les limites nord et sud de la zone espagnole, de l'autre, après consultation des autorités tangéroises qualifiées à cet effet, le tracé de la section comprise entre la limite nord de la zone espagnole et Tanger.

ARTICLE 2.

La ligne tout entière sera concédée à une compagnie unique, chargée à la fois de ses études définitives, de sa construction et de son exploitation.

La concession sera prononcée, savoir :

Pour la section située dans la zone française par le Sultan, sous l'autorité et avec la garantie de la France;

Pour la section située dans la zone espagnole par le Khalifa sous l'autorité et avec la garantie de l'Espagne;

Et enfin, pour la section comprise entre la limite nord de la zone espagnole et Tanger, par les autorités qualifiées à cet effet et sous la garantie de ces autorités.

Toutefois, dans le cas où les susdites autorités ne seraient pas définitivement constituées au moment où pourront être prononcées les concessions française et espagnole, les deux Gouvernements contractants conviennent que la concession du tronçon Tanger et banlieue sera prononcée, sous leur garantie commune et après entente entre les deux Cabinets, par le Sultan, pour être repassés ensuite avec les droits et obligations qu'elle comporte, à l'autorité tangéroise.

ARTICLE 3.

La susdite compagnie ne pourra être concessionnaire d'aucune autre ligne, soit complètement indépendante de la précédente, soit se reliant à celle-ci, exception

étant faite, toutefois, pour les voies de quai destinées à desservir le port de Tanger.

Par contre, elle ne pourra se refuser à laisser pénétrer dans ses gares les lignes dont l'établissement viendrait à être décidé par l'un ou l'autre des deux Gouvernements, ni à assurer dans lesdites gares le service commun, que ces lignes soient construites et exploitées directement par les deux Gouvernements ou concédées par eux à d'autres compagnies.

Elle aura les mêmes obligations en ce qui concerne les embranchements particuliers autorisés par la France ou l'Espagne au profit, soit de leurs nationaux, soit de nationaux étrangers en conformité de l'article 7 du traité franco-allemand du 4 novembre 1911.

Il est entendu, d'ailleurs, que resteront à la charge des États, compagnies ou particuliers intéressés, les dépenses des installations nouvelles ainsi rendues nécessaires de leur fait et les frais supplémentaires d'exploitation auxquels les lignes et embranchements susvisés donneront lieu.

ARTICLE 4.

Le capital tant actions qu'obligations de la compagnie concessionnaire sera pour 60 p. 100 français et pour 40 p. 100 espagnol.

Toutefois, la France et l'Espagne se réservent la faculté de faire d'un commun accord, s'il y avait lieu, une part aux capitaux de nationalité étrangères, étant d'ores et déjà spécifié que cette part ne pourra, en aucun cas, excéder 8 p. 100 et qu'elle sera prélevée par moitié sur chacune de celles de 60 p. 100 et de 40 p. 100 ci-dessus.

Chacun des deux Gouvernements se réserve le droit de désigner tel établissement ou société de crédit, ou tel groupe d'établissements ou sociétés de crédit de sa nationalité qu'il jugera convenable pour réaliser et souscrire la part de capital à lui réservée.

Si l'un d'entre eux ne croyait pas devoir réaliser cette part tout entière, l'autre se substituerait à lui de plein droit pour la parfaire.

ARTICLE 5.

Le Conseil d'administration de la compagnie concessionnaire sera composé de quinze membres, dont neuf français et six espagnols, nommés respectivement par les porteurs d'actions françaises et espagnoles.

A ces quinze membres, pourra, si la France et l'Espagne le jugent utile d'un commun accord, en être adjoint un seizième d'une tierce nationalité.

Les décisions du Conseil d'administration ne pourront être prises qu'à une majorité représentant au moins les deux tiers des votes exprimés en ce qui concerne les questions intéressant exclusivement soit la section française, soit la section espagnole; elles le seront à majorité simple pour toutes les autres questions.

La Compagnie aura un directeur général français et un directeur adjoint espagnol. Le haut personnel, tant de la construction que de l'exploitation, devra être pour 60 p. 100 français et pour 40 p. 100 espagnol. La nomination du directeur géné-

ral et du haut personnel français sera soumise à l'agrément de la France; celle du directeur adjoint et du haut personnel espagnol à l'agrément de l'Espagne.

En dehors du directeur général, du directeur adjoint et du haut personnel visé ci-dessus, les agents employés aux études et à la construction devront être autant que possible français dans la section française et espagnols dans la section espagnole.

Quant aux agents d'exploitation, ils devront être exclusivement français sur la section française, exclusivement espagnols sur la section espagnole pour moitié français et pour moitié espagnols sur la section Tanger et banlieue. Toutefois, sur cette dernière section et notamment à la gare terminus de Tanger, un certain nombre d'emplois pourront, d'accord entre les deux Gouvernements, être confiés à des agents d'une tierce nationalité, la répartition par moitié entre la France et l'Espagne s'opérant alors sur les emplois restants.

ARTICLE 6.

Les études de la ligne, préalablement divisée en lots d'une longueur de 20 à 30 kilomètres seront entreprises simultanément par l'extrémité Tanger et l'extrémité Fez et poussées avec une activité égale des deux côtés.

Les projets des divers lots seront présentés par la compagnie au fur et à mesure de leur achèvement; l'acte de concession fixera les dates de ces présentations successives et stipulera pour chacune d'elles une prime par jour d'avance et une pénalité financière par jour de retard, ces pénalités et primes étant les mêmes pour tous les lots, exception faite du dernier pour lequel elles seront doublées.

ARTICLE 7.

Les projets seront approuvés :
Pour la section française, par le Gouvernement français;
Pour la section espagnole, par le Gouvernement espagnol;
Et pour la section Tanger et banlieue par l'autorité tangéroise qualifiée à cet effet;
Étant entendu toutefois :
Qu'au préalable, les projets de la section française seront communiqués au Gouvernement espagnol et ceux de la section espagnole au Gouvernement français, chacun de ces deux Gouvernements tenant tel compte qu'il jugera convenable des observations présentées par l'autre et l'absence de réponse, dans un délai de quinze jours à partir de la communication ainsi faite, étant tenue pour une adhésion pure et simple;

Que les projets de la section Tanger et banlieue seront communiqués à la fois au Gouvernement français et au Gouvernement espagnol et ne pourront être approuvés qu'après avis conforme de ces derniers, l'absence de toute protestation dans un délai de quinze jours équivalant d'ailleurs, ici encore, à une acceptation pure et simple.

Chacun des deux Gouvernements s'engage à statuer, dans un délai maximum de deux mois à compter du jour des a présentation, sur chaque projet à lui soumis, soit en l'approuvant, soit en y prescrivant les modifications et remaniements qu'il jugerait utiles. Il fixerait, dans ce dernier cas, la date extrême à laquelle devrait lui être

présenté à nouveau le projet modifié et remanié et statuerait au sujet de celui-ci dans un délai maximum d'un mois après cette présentation nouvelle.

Chacun des projets susvisés fera, aussitôt définitivement approuvé, l'objet d'une adjudication au rabais sur série de prix, pour laquelle devront être observées les règles que stipule l'article 6, § 1er et 2, du traité franco-allemand du 4 novembre 1911.

Les fournitures de matériel fixe et de matériel roulant seront, pour chacune des trois sections de la ligne, adjugées dans les mêmes formes.

Les adjudications seront poursuivies et prononcées, pour chacune des trois sections, par l'autorité dont aura émané la concession.

ARTICLE 8.

Chacune des trois sections de la ligne donnera lieu à des comptes annuels distincts en ce qui concerne, d'une part, le premier établissement, d'autre part, les travaux complémentaires et enfin l'exploitation. Les règles à suivre pour la répartition des recettes et des dépenses entre les trois sections et, dans chacune d'elles, entre les trois comptes ci-dessus, seront fixées par l'acte de concession.

La vérification des susdits comptes sera opérée, pour chaque section, par les services chargés du contrôle de la construction et de l'exploitation en vertu des articles 9 et 10 ci-dessous; l'homologation n'en sera toutefois prononcée qu'après qu'ils auront été communiqués aux services des autres sections, lesquels auront un délai d'un mois pour présenter à leur sujet telles observations qu'ils jugeraient utiles.

ARTICLE 9.

Le contrôle de la construction sera exercé, la réception des ouvrages prononcée et leur mise en service autorisée :

Sur les sections française et espagnole respectivement par les ingénieurs de l'État français et de l'État espagnol;

Sur la section Tanger et banlieue par le service de la taxe spéciale et, au cas où ce dernier viendrait à disparaître, par celui auquel seraient transférées ses attributions actuelles.

ARTICLE 10.

L'exploitation sera assurée sur la ligne entière en observant les règles établies par l'article 6, § 3, du traité franco-allemand du 4 novembre 1911.

La police en sera faite, en conformité des lois et règlements de chaque pays, par les Gouvernements français et espagnol sur leurs sections respectives, et par l'autorité qualifiée à cet effet sur la section Tanger et banlieue.

Le contrôle en sera assuré, sur chaque section, par le même service que celui de la construction, étant entendu que le contrôle tangérois devra, notamment à la gare terminus de Tanger, prescrire telles mesures qui seraient reconnues utiles à la bonne exploitation de la ligne prise dans son ensemble et veiller à leur exécution.

ARTICLE 11.

Le Gouvernement français, le Gouvernement espagnol et l'autorité tangéroise qualifiée à cet effet homologueront respectivement les tarifs intéressant exclusivement la section française, la section espagnole et la section Tanger et banlieue; les tarifs intéressant à la fois deux des sections de la ligne ou les trois sections de celle-ci devront être homologués par chacune des administrations zonières intéressées.

ARTICLE 12.

Au cas où la compagnie concessionnaire, soit pendant la période de construction, soit après l'ouverture de l'exploitation, ne satisferait pas à l'une des obligations essentielles de son contrat, elle serait mise en demeure de prendre dans un délai déterminé, lequel ne pourra être inférieur à un mois, ni supérieur à trois, telles mesures que de droit. A défaut par elle de déférer à cette mise en demeure, elle serait déclarée déchue.

La mise en demeure pourra être notifiée et la déchéance prononcée par chacun des Gouvernements français et espagnol, pour la section de ligne située sur son territoire sous réserve d'en donner avis à l'autre.

Si la déchéance était prononcée à la fois pour la section française et pour la section espagnole, elle le serait *ipso facto* et de plein droit pour la section Tanger et banlieue.

ARTICLE 13.

Chacun des deux Gouvernements français et espagnol se réserve le droit de procéder, à une date quelconque après la mise en exploitation de la ligne entière, au rachat de la section de ladite ligne située sur son territoire, le prix du rachat étant calculé sur les bases qui seront fixées par l'acte de concession.

Il devra, dans ce cas, prévenir trois mois à l'avance de ses intentions tant l'autre Gouvernement que l'autorité tangéroise, de façon que puissent être arrêtées de concert les mesures intéressant à la fois les exploitations ainsi devenues distinctes des sections rachetées et non rachetées de la ligne.

Celui des deux Gouvernements qui aura usé de son droit de rachat devra, ou exploiter lui-même en régie la section rachetée, ou n'en rétrocéder la concession qu'à une société de sa nationalité.

ARTICLE 14.

La France et l'Espagne s'engagent à faire toutes démarches utiles pour que la concession de la section Tanger et banlieue soit, ou prononcée par l'autorité tangéroise en même temps que les concessions française et espagnole si ladite autorité est à ce moment constituée, ou acceptée par cette même autorité immédiatement après sa constitution si elle avait dû être, en attendant celle-ci, prononcée par les deux Gouvernements en conformité du dernier alinéa de l'article 2.

Fait à Madrid, le 27 novembre 1912.

Signé : GEOFFRAY.
GARCIA PRIETO.

584.

Note de l'Attaché militaire à Bruxelles (1).

27 novembre 1912.

Au lendemain des élections du 2 juin, une modification défavorable, chaque jour plus accentuée, se produisit dans les dispositions du Gouvernement belge à notre égard, comme à l'égard de l'Angleterre. En même temps, une campagne était conduite avec obstination, dans le but de pervertir l'opinion publique belge, en lui représentant la France comme animée d'intentions agressives. Les réflexions quotidiennes de la presse officieuse sur la mobilisation de nos 1er et 2e corps d'armée, les appréciations tendancieuses formulées sur le rôle de la place de Maubeuge, le retentissement donné au voyage du colonel Picard, voilà, en ce qui concerne la France, seule, les principaux incidents de cette campagne. Je ne parle pas des calomnies souvent grossières contre le Gouvernement français, ni de cette absurde insinuation, qui a pourtant cours en de certains milieux bruxellois, « qu'on a relevé la main de la France dans les émeutes du 3 juin. »

A rapprocher de cela que jamais aucun journal officieux belge ne parla en mauvaise part des travaux de chemins de fer allemands, des passages de troupes au camp d'Elsenborn, opérations éminemment offensives, cependant, des voyages d'études d'officiers allemands en Belgique, des officines d'espionnage établies sur le territoire belge, et surveillées par la police belge, etc. Il semble que les pratiques allemandes jouissent d'une immunité complète en Belgique. Les journaux officieux se plaignirent à peine, quand le gouvernement prussien interdit à ses nationaux la fréquentation des écoles confessionnelles belges.

Or, les tendances générales de la nation belge et de l'armée belge sont loin d'être antifrançaises. Cette campagne, menée par les milieux et les journaux officieux, peut donc apparaître comme le prélude d'une évolution possible dans l'interprétation officielle de la neutralité belge : le général Michel, alors Ministre de la Guerre, dit carrément à l'Attaché militaire anglais que l'Angleterre, alliée à la France, ne lui apparaît plus comme une garantie éventuelle; le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, dans sa déclaration du 12 novembre, allègue que la situation internationale a modifié les garanties apportées à la neutralité de la Belgique. Sans doute, il y eut une sorte de rétractation, quand M. de Broqueville, quelques jours plus tard, expliquait à la Chambre des Représentants qu'une Puissance belligérante pouvait être

(1) Cette note, — extraite des archives du ministère de la Guerre, — avait été remise au colonel Vignal, chef du 2e bureau de l'État-major de l'Armée.

cependant une Puissance garante, bien que cela ne fût pas à désirer. Il n'en reste pas moins que l'idée est dans l'air; il en reste surtout les préparatifs qui semblent faits pour familiariser l'opinion publique avec l'idée d'une attitude de neutralité malveillante à l'égard de la France.

[L'attaché militaire rapproche ces constatations de celles qu'il avait faites précédemment à propos d'une publication du général de Witte.]

J'estime indispensable de prendre texte de la situation actuelle pour :

1° préciser au Gouvernement belge nos intentions quant à sa neutralité;

2° le mettre en demeure amicalement de préciser les siennes;

3° attirer son attention sur les conséquences de telle attitude qu'il croirait devoir adopter.

Ce résultat ne peut être atteint que par une conversation diplomatique, qui est du ressort du Département des Affaires étrangères.

La présente note, rédigée le 26 novembre au soir, n'a pu être soumise préalablement à Monsieur le Ministre de France à Bruxelles. Néanmoins, je suis certain d'être absolument d'accord avec M. Klobukowski, sur les faits et les appréciations formulés ci-dessus.

585.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 920, 921. *Paris, 28 novembre 1912, 13 h. 30, 13 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 371 (1) dont j'ai donné connaissance au conseil de Cabinet.

1° Le Gouvernement pense, comme je vous l'avais télégraphié hier, que l'initiative de la conférence envisagée ne saurait être prise par nous et que nous devons nous borner, sur ce point, à déférer aux désirs de nos alliés et amis. Or, le Cabinet a été frappé de l'expression de votre télégramme : « Sir Ed. Grey *consent* à prendre l'initiative, etc. ». Il faudrait qu'il fût bien entendu que Sir Ed. Grey ne prendrait pas cette initiative à *notre prière* mais *spontanément* et qu'elle correspond réellement à son désir personnel.

2° Le Gouvernement considère toujours comme très grave l'inconvénient que je vous avais signalé hier d'exposer la France à prendre la responsabilité des restrictions qui pourraient être demandées par l'Europe à l'encontre des revendications des États balkaniques.

(1) Voir ci-dessus à la date du 27 novembre, n° 582.

Votre télégramme contient à cet égard deux passages que le Conseil n'a pas trouvés pleinement concordants : vous dites d'abord que, dans la pensée de Sir Ed. Grey, il serait possible de réunir immédiatement à Paris une conférence des Ambassadeurs pour adopter une solution relative au port sur l'Adriatique et pour l'*imposer* à la Serbie. Vous dites ensuite que la conférence d'Ambassadeurs aurait lieu «avec un programme limité à des questions de procédure». Cette contradiction, au moins apparente, indique l'incertitude qui existe encore dans les esprits sur le caractère véritable de cette réunion.

3° Quant à nous, comme nous reconnaissons avec Sir Ed. Grey qu'il est difficile d'amener dès maintenant à une conférence proprement dite, comportant droit de décision, les belligérants, alors qu'ils poursuivent eux-mêmes des négociations, nous nous rattachons à la seconde formule de votre télégramme et nous pensons que la réunion ne pourrait avoir pour objet que des questions de procédure.

4° Elle n'aurait donc pour but que de centraliser les conversations aujourd'hui dispersées. Cela étant, il nous paraîtrait difficile d'écarter les États belligérants d'entretiens auxquels ils prennent part aujourd'hui auprès des diverses chancelleries. Veuillez soumettre cette observation à Sir Ed. Grey avec qui le Gouvernement français a le vif désir d'être entièrement d'accord.

586.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 556. *Saint-Pétersbourg, 28 novembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Je réponds à vos télégrammes 910 [1] et suivants qui me sont parvenus après un entretien que je venais d'avoir sur le même sujet avec le Ministre des Affaires étrangères.

M. Sazonoff formule ainsi qu'il suit la question serbe : il faut, a-t-il dit au Ministre de Serbie à Pétersbourg, distinguer le but et les moyens; le but de la Serbie est d'assurer son émancipation économique; c'est aux Puissances à en trouver les moyens.

Dans sa conversation d'hier avec moi, le Ministre des Affaires étrangères a précisé le moyen qui, suivant lui, répondrait le mieux à l'état actuel des choses : ce serait «la neutralisation de toute la côte albanaise».

(1) Voir, à la date du 26 novembre, les télégrammes de Londres reproduits sous le numéro 576 et la note finale.

L'Autriche ayant proposé de laisser la Serbie accéder à l'Adriatique «par un port neutre en territoire albanais» et l'Italie «l'internationalisation de l'Albanie sous le contrôle de l'Europe», la proposition russe semble pouvoir être admise par l'Italie et par l'Autriche.

587.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 374. *Londres, 28 novembre 1912, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h.)

Aujourd'hui mon collègue de Russie, en vertu des instructions de son Gouvernement, a demandé à Sir E. Grey de prendre l'initiative d'une proposition pour la réunion à Paris des Ambassadeurs dans le but de chercher un accord sur la façon d'envisager les questions en cours (c'est le sens sinon les termes de sa communication).

Sir E. Grey a chargé l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin d'attirer l'attention de M. de Kiderlen sur la gravité de la situation [1], sur la possibilité d'un conflit entre la Russie et l'Autriche qui entraînerait les autres Puissances dans le conflit, sur la nécessité pour toutes les Puissances d'entrer en relation afin d'écarter un péril immédiat. Il propose en conséquence de charger les Ambassadeurs à Paris de se réunir avec un représentant de la France pour répondre à la suggestion de M. de Kiderlen. Avant de faire la même communication à Vienne, Sir E. Grey fait prier M. de Kiderlen de pressentir officieusement le Gouvernement austro-hongrois sur l'accueil qu'il ferait à cette proposition.

Il attend maintenant les réponses de Berlin et de Vienne.

[1] On ne trouve pas dans la *Grosse Politik* d'indication relative à l'entretien qui a dû avoir lieu entre l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et M. de Kiderlen. Voir toutefois dans ce recueil la pièce n° 12447 (télégramme du prince Lichnowsky et la note qui s'y rapporte).

588.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 652. *Péra, 28 novembre 1912, 20 h. 45.*

(*Reçu :* le 29, à 2 h. 10.)

Les plénipotentiaires bulgares et ottomans poursuivent leurs conférences à Bagtchékeuy. Les Bulgares persistent à ne parler que d'armistice, mais d'un armistice qui entraînerait la reddition d'Andrinople et de Scutari, tandis que les Ottomans voudraient mettre en discussion les conditions mêmes de la paix lesquelles d'ailleurs comportent suivant eux la conservation d'Andrinople pour la Turquie. On n'est donc pas prêt de s'entendre.

Les Bulgares font en ce moment un effort considérable pour s'emparer d'Andrinople. D'après un télégramme identique des Consuls de France, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et de Russie, ils en sont venus à bombarder la ville même. D'autre part, leurs troupes de l'ouest rejoignent leurs armées de l'est, peut-être pour attaquer les Dardanelles. Le commandant du *Jurien* a constaté le passage à Dédéagatch hier et avant-hier d'une quarantaine de mille hommes.

Nizami Pacha qui vient d'arriver enfin de Berlin à Constantinople, en passant par Vienne et Bucarest, et qui prend part maintenant aux négociations de Bagtchékeuy, a donné à la Porte l'impression que la paix européenne était très instable. Le discours de Votre Excellence à la Ligue de l'enseignement[1] a confirmé cette impression.

589.

M. G. Bertrand, Consul de France à Serajevo,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Serajevo, 28 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

J'ai eu l'honneur, à diverses périodes depuis deux années, de soumettre à Votre Excellence les indications d'une activité militaire constante en Bosnie-

(1) Au banquet annuel du cercle parisien de la Ligue de l'enseignement le 26 novembre, M. Poincaré avait dit : Vous rappelez aux citoyens que vous cherchez à former « qu'il n'est pas de nation qui soit maîtresse absolue des événements, que, toutes, elles sont entourées d'intérêts rivaux et que les plus résolument pacifiques doivent être assez fortes pour savoir et pouvoir défendre contre toute agression leur patrimoine matériel et leur patrimoine moral ».

Herzégovine. Au cours des mois d'octobre 1911 et de juillet 1912, il m'est apparu qu'on procédait indiscutablement à des renforcements d'effectifs. Dans mes rapports, sous le présent timbre, nos 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26 de l'année 1911 et 5, 6, 9, 10 (1) de l'année 1912, je me suis efforcé de dégager la réalité vraisemblable des mesures prises par la Monarchie. Le caractère de témoignages reflétant moins une observation attentive qu'un émoi un peu fiévreux, les contradictions et la confusion des explications officieuses m'ont toujours interdit des précisions de chiffres. Aussi aisément que dans la rue, les allégations extravagantes circulent ici dans le monde officiel et y provoquent les mêmes paniques. J'ai dû souvent, et je dois encore aujourd'hui, n'accepter que comme la révélation d'un état d'esprit des déclarations que, dans une autre atmosphère, en raison même de leurs sources, il conviendrait de retenir comme décisives.

C'est sous le bénéfice de ces considérations que je crois devoir tout d'abord exposer à Votre Excellence que les évaluations récemment formulées par quelques journaux sur les effectifs rassemblés en Bosnie-Herzégovine antérieurement à la crise balkanique sont, à mon sentiment personnel, manifestement exagérées. J'ai lu le chiffre de 100.000 hommes. En tenant compte des renforcements successifs que j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence, j'estime que le chiffre de 50.000 hommes n'était pas, à la date du 1er octobre, sensiblement dépassé. J'ai constaté une préparation soutenue incessante, mais non le groupement de 100.000 hommes dans le cadre du seul XVe corps d'armée et d'une division du XVIe corps d'armée.

Pendant les premières semaines de la crise, ainsi que je l'ai noté dans mon télégramme en date du 18 octobre (2), aucun mouvement de troupes ne s'est produit. Ce n'est guère que depuis le 15 novembre que de nouveau on procède à de sérieuses augmentations d'effectifs. Mais tandis que d'après des informations de Budapest les trains militaires auraient dû se succéder presque sans interruption sur la ligne à voie unique et étroite de Bosna Brod à Bosna Seraï(3), si l'on s'en rapportait aux déclarations officieuses il ne s'agirait que de recrues, qui après six semaines d'instruction préliminaire dans les bataillons de dépôt de la Monarchie, ont été acheminées vers leurs garnisons définitives.

Il me paraît absolument établi que, d'une part, un nombre tout à fait anormal de recrues a été affecté aux troupes de Bosnie-Herzégovine et que, d'autre part, quelques milliers de soldats libérés, appelés par ordre individuel, sont venus encore grossir les bataillons stationnés sur la frontière.

Dans les cercles militaires, on déclare à peu près ouvertement que l'augmentation des effectifs est de 40 p. 100. En fixant à 50.000 hommes les troupes casernées en Bosnie-Herzégovine antérieurement à la crise balkanique, le

(1) Ces rapports sur les mouvements de troupes observés en Bosnie, n'ont pas été reproduits non plus que ceux de l'année 1911 sur le même sujet. — (2) Non reproduit. — (3) Serajevo.

renforcement effectué ces derniers jours serait donc de 20.000 hommes.

Je possède deux indications précises. A Trébigné chaque compagnie a reçu 70 hommes. Au total, pour la garnison de Trébigné, 1.400 hommes. Une compagnie détachée dans un village d'Herzégovine a reçu 108 hommes.

On évalue à 1.100 hommes le renforcement de la garnison de Bilek et à 1.300 hommes le renforcement de la garnison de Névésigné.

Mais il est hors de doute que ce sont les garnisons de la frontière orientale qui ont été le plus considérablement renforcées et je ne puis donner en ce qui concerne cette région, des chiffres présentant quelque certitude.

A l'heure actuelle, il apparaît qu'on procède lentement sans éclat, à une mobilisation partielle. Dans la seule petite commune de Kiseljak, aux environs de Bosna Seraï, 21 hommes ayant complètement terminé leur service ont été rappelés. Ce matin de nombreux ouvriers des ateliers de la gare de Bosna Seraï ont reçu des ordres d'appel. L'opération se poursuit par petits groupements, avec toute la discrétion et le mystère dont la Monarchie enveloppe toujours son action en Bosnie-Herzégovine.

Ces précautions n'atténuent en rien les alarmes de la population. D'ailleurs tout le monde ici croit la guerre imminente. C'est une conviction absolue, aussi bien dans l'entourage du «Landeschef» du commandant du XV[e] corps d'armée, des généraux que parmi les officiers de tous grades. Certes le monde militaire s'est cru fréquemment, ces deux dernières années, à la veille d'une entrée en campagne, mais jamais ce sentiment n'a été aussi vif, aussi profond et ne s'est traduit par des précautions personnelles plus immédiates.

Depuis trois jours, les lignes de chemins de fer sont gardées militairement.

590.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 375. Très secret. *Londres, 29 novembre 1912, 1 h. 45.*

(*Reçu :* 6 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 374 (1).

Sir E. Grey est mal impressionné par l'incertitude de M. Sazonoff. Il m'a très confidentiellement fait lire ses télégrammes de Pétersbourg. Le 25 novembre, le Ministre russe, après avoir déclaré à Sir G. Buchanan que l'Autriche n'accepterait jamais la proposition de Votre Excellence pour l'établissement d'un corridor jusqu'à l'Adriatique, ajoutait qu'on pourrait proposer un port

(1) Voir ci-dessus, à la date du 28 novembre, n° 587.

neutre avec un chemin de fer international. Il parlait aussi de l'utilité d'une réunion immédiate des Ambassadeurs à Paris.

Le 26, Sir E. Grey prescrivait à l'Ambassadeur d'Angleterre d'insister pour savoir si le Gouvernement russe appuierait la solution du port neutre avec ligne internationale.

Le 27, M. Sazonoff répondait évasivement qu'on n'était pas sûr de l'adhésion de la Serbie à cette combinaison, et, quant à la réunion des Ambassadeurs, il émettait l'avis qu'elle ne pourrait avoir lieu qu'après la cessation des hostilités.

Le même jour 27, il prescrivait au comte Benckendorff de formuler la demande visée plus haut.

Ces contradictions inquiètent Sir E. Grey, qui n'est pas sûr qu'au dernier moment, même si l'adhésion de l'Allemagne et de l'Autriche est acquise, M. Sazonoff ne [se] dérobera pas. Il paraît en ce moment perdre pied devant les panslavistes.

Enfin le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a avoué qu'il appréhendait quelque opposition de Vienne contre le choix de Paris, non pas qu'on soit mal disposé pour la France, mais on considère M. Isvolsky comme le metteur en œuvre de l'agitation balkanique et sa présence dans la réunion inquiéterait. C'est une suspicion absolument personnelle à Sir E. Grey, et il espère qu'elle n'est pas justifiée.

591.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 376. Secret. *Londres, 29 novembre 1912, 4 h. 45.*
(*Reçu :* 7 h. 30.)

Réponse aux télégrammes 920, 921 [1].

1° J'aurais pu dire que Sir E. Grey prendrait l'initiative d'une proposition pour une réunion des Ambassadeurs à Paris; j'ai dit qu'il y consentait parce qu'au début il était opposé à tout[e démarche] de ce genre et qu'en vertu de vos instructions réitérées j'ai dû revenir plus d'une fois à la charge pour modifier son opinion. C'est donc sur la demande de la France et de la Russie qu'il fait une démarche qu'on ne peut qualifier de spontanée. Cette question de mots est d'ailleurs sans importance puisque Sir E. Grey a parlé à mes collègues d'Allemagne et d'Italie et qu'aujourd'hui il s'adresse à M. de Kiderlen sans faire allusion à nos demandes.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 28 novembre, n° 585.

2°, 3°, 4° L'initiative de Sir E. Grey dégage la responsabilité de Votre Excellence vis-à-vis des États balkaniques. Quant à la contradiction que vous relevez dans mon télégramme entre la pensée de Sir E. Grey « d'imposer » une solution à la Serbie et celle de limiter le programme de la réunion à des questions de procédure, elle n'est qu'apparente et résulte de la difficulté d'exprimer des nuances de pensée par le télégraphe. Que voulons-nous? Éviter une surprise, un conflit subit entre l'Autriche et la Serbie. Une réunion des Puissances se saisissant de toutes les questions en litige écarterait le péril, mais elle est impossible au cours des hostilités. Nous recourons donc à une simple réunion d'Ambassadeurs pour statuer sur les questions posées par M. de Kiderlen, pour établir une procédure; mais, derrière la procédure, il y a le fond dont, par la force des choses, on s'occupera, et, si l'on entrevoit la possibilité d'un accord entre l'Autriche et la Russie, on pourra donner à la Serbie des conseils auxquels il lui sera difficile de se dérober.

La réunion n'aura pour but, suivant l'expression de Votre Excellence, que de « centraliser les conversations aujourd'hui disséminées »; mais elle pourra servir à préparer des solutions et, comme je l'ai déjà dit, ce sera un acheminement vers le Congrès final.

592.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 926, 927 et 928.

Paris, 29 novembre 1912, 12 h. 30, 13 h. et 13 h. 30.

Je réponds à vos télégrammes 374, 375, 376 (1).

1° J'avais compris, d'après vos télégrammes précédents, que le Gouvernement anglais ne prendrait aucune initiative avant d'avoir la réponse de Pétersbourg au sujet du port sur l'Adriatique. Je viens seulement, quant à moi, de recevoir cette réponse ce matin. M. Sazonoff propose, me dit M. Louis, la neutralisation de toute la côte albanaise (2). C'est une solution contraire aux aspirations de la Serbie et différente de celle que me rapporte votre télégramme n° 375.

2° Si cette solution doit prévaloir, il me paraît, tout au moins, indispensable que les questions de limites intérieures et de régime douanier ne soient pas

(1) Du 28 et du 29, voir ci-dessus, n°s 587, 590, 591.

(2) Allusion à un télégramme de Pétersbourg du 28 novembre, ci-dessus reproduit, n° 386.

réglées aux dépens de la Serbie et que la question de Salonique ne soit pas elle-même résolue par un privilège quelconque au profit de l'Autriche. Il me semble donc que les conversations à poursuivre ne devraient pas être limitées à la difficulté relative au port et qu'elles devraient s'étendre à tous les articles d'un règlement général.

3° Les « instructions réitérées » auxquelles vous faites allusion dans votre télégramme n° 376 ne se sont jamais référées à une réunion d'Ambassadeurs, mais à une véritable conférence des Puissances et, dans la pensée du Gouvernement, cette conférence a toujours dû comprendre les États balkaniques et la Roumanie.

4° Je reconnais la difficulté d'une correspondance télégraphique sur des questions aussi complexes. Le Conseil des Ministres de demain matin examinera de nouveau la situation; je vous serais obligé de m'envoyer par exprès une lettre où vous m'exposerez en toute liberté votre opinion personnelle.

Confidentiel. 5° Je sais par M. Vesnitch lui-même que M. Isvolsky lui donne des conseils d'extrême modération. M. Vesnitch dit même que l'Ambassadeur de Russie le traite sévèrement. Dans toutes les conversations avec moi, M. Isvolsky a toujours témoigné les mêmes sentiments. Vous pouvez donner ce renseignement à Sir Ed. Grey pour qu'il soit à même de juger, le cas échéant, les défiances qu'il redoute.

6° Je ne pourrai vous donner une réponse définitive qu'après la délibération de demain du Conseil des Ministres.

593.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 516. Secret. *Londres, 29 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 30 novembre.)

Je réponds, suivant votre désir, à votre télégramme n° 906 [1], par la voie du courrier ordinaire.

Bien que des discussions sur le sens plus ou moins précis de telle ou telle instruction soient assez vaines, permettez-moi cependant de m'expliquer sur vos instructions relatives à la conférence. Vous avez pris, en octobre dernier, une initiative que vous teniez avec raison à conserver et qui, dans votre pensée, constituait une sorte de droit au choix de Paris comme lieu de réunion. En

[1] Il s'agit en réalité du télégramme 926, ci-dessus reproduit, n° 592

me communiquant la suggestion de M. de Kiderlen par votre télégramme n° 881 du 19 novembre [1], vous exprimiez l'opinion qu'une conférence ne pourrait être remplacée par des communications de chancellerie et que, le jour où les Puissances le reconnaîtraient, il serait fâcheux que l'initiative prise par la France pût lui être retirée et que l'on cherchât à attirer la conférence ailleurs qu'à Paris. Vous me chargiez de pressentir le Gouvernement britannique et de voir s'il ne serait pas disposé à profiter lui-même de la première occasion pour rappeler notre initiative et pour l'appuyer.

Le jour même, je vous répondais par une lettre personnelle que, pour éviter une initiative de M. de Kiderlen relative à une conférence, il convenait d'essayer de ramener les Puissances à l'idée d'une réunion immédiate, mais qu'il était préférable de ne pas proposer un lieu de réunion et de s'arranger pour faire sortir de lui-même le choix de Paris de nos conversations avec les Puissances.

Par votre télégramme du 20 n° 884 [2], vous approuviez cette manière de procéder, en insistant cependant sur l'usage qui donne à la Puissance qui a provoqué la conférence le privilège de la réunir sur son territoire. « Il y aurait, disiez-vous, pour le crédit de la France et de la Triple Entente, le plus grand intérêt à ce qu'il ne fût pas dérogé à cette tradition. »

Dès le 20, j'entretenais le Sous-Secrétaire d'État permanent de la question, je faisais allusion à votre proposition d'octobre et je jetais dans la conversation le mot de « Paris ». Sir Arthur Nicolson se montrait d'accord avec nous sur l'urgence d'une réunion; mais il me prévenait que Sir Edward Grey n'y était pas favorable et ne se prêterait pas à une conférence avant la fin des hostilités. Le 21, vous m'adressiez un nouveau télégramme disant que, plus on retarderait la conférence, plus les malentendus risqueraient de s'aggraver.

Sir Edward Grey, à qui j'en parlai ce jour-là, se montra peu disposé à entrer dans nos vues. Il continuait à considérer comme impossible une réunion des représentants des Puissances pendant la guerre, il demandait à réfléchir.

Le 22, par votre télégramme n° 888 [3], vous me disiez qu'il était désirable que le Gouvernement britannique prît sans tarder une décision au sujet de la conférence.

Je fais remarquer à Votre Excellence qu'il s'agissait toujours d'une réunion immédiate destinée à prévenir une initiative de l'Allemagne; que, cette réunion devant se tenir pendant les hostilités, les Puissances belligérantes ne pouvaient y prendre part; qu'il ne s'agissait donc que d'une conférence entre les six grandes Puissances; et que, d'ailleurs, s'il a été dit que les belligérants et la Roumanie devaient être admis à la conférence finale destinée à régler les conditions de la paix, il n'a jamais été question, dans les télégrammes que je

[1] Voir ci-dessus, n° 492. — [2] Voir ci-dessus, n° 503. — [3] Voir ci-dessus, n° 520.

cite, de leur admission à la conférence préparatoire dont nous poursuivions la réunion d'urgence.

Ce 22 novembre, j'eus un nouvel entretien avec le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il commença par déclarer qu'une conférence en pleine guerre était impossible et qu'il importait d'attendre la fin des hostilités pour en parler. Puis, sur mes observations relatives aux inconvénients de ces communications toujours trop lentes et qui souvent ne concordent pas, à la nécessité de montrer les Puissances unies dans leur désir de maintenir la paix et de les mettre à l'abri d'un incident imprévu, il formula la suggestion que j'ai transmise à Votre Excellence par mon télégramme 360 [1].

Le prétexte de cette suggestion était la réponse à faire à M. de Kiderlen. Des échanges de vues entre les chancelleries sur le programme des questions à abandonner aux décisions des belligérants et celles réservées aux Puissances ne pouvaient qu'engendrer des malentendus et, pour les éviter, Sir Edward Grey adhérait à l'idée d'une réunion des Ambassadeurs à Paris. « A Constantinople, disait-il, les Puissances ont des intérêts communs et elles chargent leurs Ambassadeurs de se réunir et de leur proposer des solutions. Aujourd'hui, l'intérêt commun de l'Europe est le maintien de la paix et il est naturel de confier à une réunion d'Ambassadeurs le soin de s'entendre sur un programme. »

Le choix de Paris était une reconnaissance de notre initiative et un précédent pour la réunion de la conférence finale.

Ainsi pouvaient être évités des initiatives différentes, des atermoiements et des confusions aussi préjudiciables aux intérêts des Puissances qu'à leur dignité.

La réponse de Votre Excellence me parvint le 26 novembre sous le numéro 914 [2]. Elle me faisait savoir que le Gouvernement de la République estimait qu'une conférence ne se concevait pas sans le concours des États belligérants et de la Roumanie. C'était le rejet de la suggestion de Sir Edward Grey et, comme on ne pouvait espérer une réunion immédiate dans les conditions voulues par notre Gouvernement, c'était nous faire retomber dans les incertitudes dont Votre Excellence avait voulu sortir. Vous désiriez garder notre initiative; elle était respectée, renouvelée et renforcée; vous désiriez Paris, Sir Edward Grey se rendait à votre désir. De cette réunion d'Ambassadeurs pour un règlement de procédure, on pouvait, avec des précautions et du temps, tirer ce qu'on voulait. Je pris la liberté de le faire observer à Votre Excellence par mon télégramme du 26 [3] et, le 27, vous me donniez vos raisons de ne pas prendre une initiative à Berlin et à Vienne, et vous la considériez

(1) Voir ci-dessus à la date du 22 novembre, n° 524.

(2) Voir ci-dessus, n° 569.

(3) Voir ci-dessus, n° 590.

comme revenant au Gouvernement britannique (1). Sir Edward Grey accepta de la prendre, et, comme il est discret, nul ne soupçonna que c'était à la demande de la France et de la Russie.

Il a déjà entretenu de cette idée mes collègues d'Italie, d'Allemagne; il a chargé son Ambassadeur à Berlin d'en parler à M. de Kiderlen, mais, ainsi qu'il me l'a dit, il n'a pas formulé de proposition; il a exprimé une opinion et il consulte tous les Cabinets avant de les saisir officiellement. Il n'a pas encore parlé à Vienne, ou du moins, jusqu'à ce jour, il n'avait rien dit à mon collègue d'Autriche, mais mon télégramme n° 375 (2) vous a indiqué qu'il s'était enquis par Berlin des dispositions de l'Autriche.

Il m'avait dit qu'il ne se prononcerait pas définitivement avant de connaître l'avis de M. Sazonoff sur les propositions d'un chemin de fer international Danube-Adriatique et d'un port neutre; mais M. Sazonoff n'émet aucun avis et la confusion qui s'établit sur ses vues et ses intentions est le meilleur argument en faveur d'une réunion chargée de centraliser les communications.

Par votre télégramme de ce jour, n° 926 (3), vous me faites savoir que vous venez de recevoir une proposition de M. Sazonoff relative à la neutralisation de la côte albanaise. Or, le 25 novembre, le Ministre russe des Affaires étrangères avait soumis cette proposition à l'Ambassadeur britannique à Pétersbourg; puis, apprenant que l'Autriche semblerait disposée à admettre une voie ferrée internationale et un port neutre, M. Sazonoff a renoncé à la neutralisation de la côte albanaise. Mon collègue de Russie me l'a affirmé ce matin et Sir Edward Grey me l'a confirmé. La proposition qui vous est transmise n'existe déjà plus; mais, tout en l'abandonnant, le Ministre russe ne s'est pas prononcé catégoriquement pour celle qu'on prête à l'Autriche.

Quant aux intentions de cette dernière Puissance, même incertitude. Votre télégramme du 25 novembre n° 909 (4) m'informe d'une déclaration du comte Berchtold transmise à Votre Excellence par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris et disant «que l'Autriche est disposée à laisser la Serbie accéder à la mer Adriatique par un port albanais avec toutes les garanties de liberté commerciale et même avec neutralisation de ce port et faculté de faire entrer des munitions en temps de paix».

Mon collègue d'Autriche à Londres a parlé d'un port albanais et d'un chemin de fer international, mais il n'a pas soufflé mot de la neutralisation de ce port, en sorte qu'au Foreign Office, à qui j'ai communiqué la déclaration du comte Berchtold, on ne sait que penser.

Toutes ces contradictions s'évanouiraient dans une réunion d'Ambassadeurs chargée de mettre les choses au point.

(1) Voir ci-dessus n° 576.
(2) Voir ci-dessus, n° 580.
(3) Voir ci-dessus, n° 592.
(4) Voir ci-dessus, n° 549.

Vous avez la bonté de m'inviter à vous exposer en toute liberté mon opinion personnelle; je la résume ainsi :

On ne peut réunir une conférence proprement dite avant la fin de la guerre, mais on ne peut rester dans la situation d'incertitude où se trouve l'Europe sans s'exposer à un grave péril. Il convient donc d'agréer la proposition de Sir Edward Grey. Le fait seul de l'avoir prié d'en prendre l'initiative constitue une adhésion de principe et nous serions mal venus à nous dérober après avoir, d'accord avec la Russie, invité le Principal Secrétaire d'État britannique à se mettre en avant. A mon sens, Votre Excellence aurait pu sans inconvénient prendre cette initiative et je ne m'explique guère comment la réunion projetée aurait soulevé des susceptibilités en Serbie. Quant au lieu de réunion, il n'était pas indispensable de parler tout d'abord de Paris et, au cours de la petite négociation sur le projet, on aurait pu s'arranger pour faire proposer Paris par une tierce Puissance.

Quant à l'objet de la réunion, il est nul en lui-même et il n'y a pas à se préoccuper à l'avance de questions de détail, telles que régime douanier ou limites intérieures, s'il y a des délimitations nécessaires. Ce sera l'affaire de la conférence générale ou congrès.

Le but de la réunion des Ambassadeurs est d'abord de se réunir; ce truisme veut dire qu'une fois assis autour d'un tapis vert, les représentants des Puissances immobiliseront leurs Gouvernements par le seul fait de leur réunion. Puis on procédera à cette répartition des questions proposée par M. de Kiderlen. Ce sera tracer à l'avance le programme du futur congrès et, par la force des choses, des conversations s'engageront sur la mission de ce congrès et des ententes utiles pourront s'établir. Lorsque les Plénipotentiaires des Puissances se sont réunis à Berlin en 1878, toutes les questions importantes étaient réglées d'avance. Cette fois, nous avons intérêt à ce que ces règlements ne se poursuivent pas à notre insu et la réunion proposée par Sir Edward Grey nous permettra de démêler bien des arrière-pensées.

J'use peut-être trop complètement de la permission que m'a octroyée Votre Excellence et je la prie d'excuser la liberté de mon langage.

P. S. — J'ai communiqué à Sir Edward Grey vos informations sur l'état d'esprit de M. Isvolsky.

594.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 377. Très confidentiel. *Madrid, 29 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

Au cours de son audience de ce matin, le Ministre d'État m'a spontanément demandé si j'avais quelque nouvelle au sujet de la réunion d'une conférence relative aux affaires d'Orient. J'ai répondu que les journaux s'en occupaient beaucoup en effet, et parlaient même d'une « réunion des Ambassadeurs à Londres et à Constantinople », que la désignation de cette dernière ville me faisait supposer qu'il s'agissait de simples rumeurs et que, du reste, je ne possédais personnellement aucune information précise sur cette question.

M. Garcia Prieto m'a dit alors que, si une conférence se réunissait, l'Espagne tiendrait beaucoup à y prendre part, ajoutant que M. Perez Caballero vous avait parlé de ce désir et que vous aviez bien voulu vous y montrer sympathique; des démarches officieuses de même nature ont été effectuées à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Rome et ont été partout bien accueillies. Par contre le Cabinet de Madrid s'est abstenu de rien faire à Berlin parce qu'il craignait que « la Chancellerie impériale, suivant sa coutume, n'en profitât pour ouvrir un marchandage ». Les Gouvernements allemand et austro-hongrois pourraient en effet, d'après M. Garcia Prieto, se fonder, pour repousser la demande du Cabinet de Madrid, sur le fait que l'Espagne n'a pas pris part au congrès de Berlin.

Je lui ai répondu, à titre tout personnel, que cet argument ne me paraissait pas absolument convaincant; si une conférence se réunit, la situation sera assez différente de celle qu'avait à régler le congrès de Berlin. Il va de soi que, si les hasards de la guerre ne viennent pas modifier le présent état de choses, on va se trouver en présence d'une question beaucoup plus vaste que celle qu'on a abordée en 1878. En effet, l'Empire ottoman risque de disparaître à peu près complètement comme grande Puissance européenne et, par contre, des États d'importance jusqu'alors secondaire vont être appelés à prendre un rang assez considérable, tout au moins en ce qui concerne leur action dans la Méditerranée. La Bulgarie va posséder une issue à la fois sur la mer Noire et sur la mer Égée. Quant à la Grèce, c'est peut-être celle des quatre Puissances qui, bien qu'ayant fourni le moindre effort, recueillera les plus grands bénéfices au cas où, ce qui est possible, la Crète, Salonique et quelques îles grecques de la mer Égée lui seraient attribuées : elle deviendra ainsi réellement un facteur considérable dans le bassin de la Méditerranée.

Or, comme on ne pourra pas refuser aux États balkaniques vainqueurs, non plus sans doute qu'à la Roumanie, d'envoyer des Plénipotentiaires au futur congrès, pourquoi s'opposerait-on à la participation de l'Espagne qui est également une Puissance méditerranéenne, et plus importante que ne l'est l'Autriche-Hongrie. Au surplus, l'existence des israélites d'origine espagnole peut être indiquée comme constituant pour l'Espagne des intérêts dans la péninsule balkanique, notamment à Constantinople et à Salonique. Ces intérêts, le Cabinet de Madrid les a mis tout récemment et à mon sens très habilement en lumière en envoyant un navire de guerre dans les eaux du Bosphore.

Élargissant un peu la question, je lui ai dit, toujours en mon nom personnel, qu'alors même qu'il n'y aurait pas de congrès, il me semblait que l'Espagne avait intérêt à reprendre un rôle plus actif dans le bassin de la Méditerranée. Elle est en train de reconstituer sa flotte, de construire des unités de gros tonnage, ce n'est évidemment pas uniquement pour couvrir ses côtes; des torpilleurs et des sous-marins auraient peut-être suffi à ce but; si elle ne s'est pas bornée à ce seul effort, c'est évidemment qu'elle veut que les autres Puissances méditerranéennes comptent avec elle. J'ai ajouté que j'étais convaincu que la France et l'Angleterre ne pouvaient que voir avec sympathie ces intentions et que ces Puissances reconnaîtraient certainement volontiers à l'Espagne la place que sa situation géographique et ses forces militaires peuvent lui donner le droit de revendiquer : ce n'est pas d'aujourd'hui que les Cabinets de Paris et de Londres considèrent leurs intérêts et ceux de l'Espagne comme identiques : par conséquent leur action doit s'exercer dans le même sens. Il est probable que de grands changements vont se produire dans le bassin de la Méditerranée. Il y a lieu d'espérer que les États balkaniques, auxquels la Triple Entente a déjà depuis longtemps témoigné de la sympathie, chercheront à nouer des relations plus étroites avec celle-ci, étant donné surtout l'attitude peu amicale, pour ne pas dire plus, que leur témoignent, dans cette crise, tout au moins deux des membres de la Triple Alliance. Il est souhaitable qu'il se forme là entre ces nouvelles Puissances maritimes et la Triple Entente un groupement qui assurera à celle-ci, en cas de nécessité, la maîtrise de la Méditerranée. Il ne paraît pas douteux que les intérêts bien entendus de l'Espagne doivent l'orienter également de ce côté. Qui sait si l'Italie, éclairée par les événements actuels, et ayant du reste déjà des arrangements particuliers avec l'Angleterre et chez laquelle l'opinion publique se montre de plus en plus favorable aux jeunes États balkaniques, n'arrivera pas d'elle-même par la force des choses à chercher elle aussi à s'orienter dans ce sens?

Bien qu'en s'enveloppant dans sa prudence et sa réserve habituelles, le Ministre d'État m'a répondu qu'il partageait ma manière de voir, ajoutant que je savais bien quel était son sentiment personnel au sujet d'un «rappro-

chement complet » avec la France et d'une entente sur le terrain de la politique générale avec les Cabinets de Paris et de Londres. C'était aussi une des idées chères à M. Canalejas : il n'avait du reste aucune raison de penser que le comte de Romanones professât des vues différentes.

Je serais bien surpris si M. Perez Caballero ne revenait pas sur cette question au cours d'un de ses prochains entretiens avec vous et, s'il le fait, ce sera certainement d'après les instructions de son Gouvernement. Il est vrai que les jours du Cabinet, tout au moins dans sa composition actuelle, sont comptés et qu'il est difficile de se livrer à des conjectures sur les noms et les visées des successeurs des présents Ministres. Cependant il ne semble pas imprudent de penser que, dans l'état présent des choses, la grande majorité des hommes politiques espagnols considèrent qu'il est de l'intérêt de leur pays de s'appuyer sur l'Angleterre et sur la France. Il n'est pas douteux qu'une très haute influence s'exerce dans ce sens avec une volonté et un esprit de suite dont nous ne saurions trop nous féliciter.

595.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 557, 558. *Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1912, 0 h. 10.*

(*Reçu : 3 h. 10.*)

Reçu vos télégrammes 916 et 917 [1].

M. Nératoff à qui j'ai parlé aujourd'hui du projet autrichien de faire de Salonique un port libre qui serait administré par les États balkaniques, sous la présidence de l'Autriche, m'a dit qu'il n'en avait pas connaissance. Il a ajouté que, si ce projet se confirmait, le Gouvernement russe ne serait certainement pas disposé à l'accepter.

Mon collègue d'Autriche m'a entretenu du même projet, mais sans mentionner l'idée de la présidence de l'Autriche, et comme s'il s'agissait d'une solution qui se recommanderait dans l'intérêt commun des États balkaniques et de l'Autriche, si la Grèce et la Bulgarie ne pouvaient décider entre elles laquelle des deux garderait Salonique.

M. Nératoff vient de me dire que les Cabinets de Pétersbourg et de Londres se concertent au sujet de la proposition relative à une réunion des Ambassa-

[1] Ces télégrammes transmettaient le télégramme de Belgrade n° 121, ci-dessus reproduit, 27 novembre, n° 581.

deurs à Paris. J'ai appris en outre par mon collègue d'Autriche que M. Sazonoff l'avait informé de ce projet, en ajoutant que pour mettre les Ambassadeurs à Paris en mesure d'aboutir plus rapidement à des conclusions pratiques il serait utile de leur adjoindre des spécialistes (géographes, juristes, etc., suivant l'objet des questions à examiner). J'ai demandé à M. Nératoff si le Gouvernement russe s'en tenait, en ce qui concerne la question du port serbe, à ce que M. Sazonoff m'avait dit avant-hier. L'adjoint du Ministre m'a répondu que l'idée « de neutraliser tous les ports de la côte albanaise » était bien la solution que le Gouvernement impérial se proposait de soumettre aux Gouvernements français et anglais, mais à titre confidentiel, cette proposition ne paraissant devoir être qu'ultérieurement communiquée aux autres Puissances et seulement à titre de dernière concession. Au sujet de la question des détroits, M. Nératoff m'a dit qu'il n'était pas probable qu'elle fût soulevée d'une manière quelconque par la Bulgarie au cours de la négociation du traité de paix et il incline à croire, comme M. Sazonoff, que le Gouvernement russe s'abstiendra de la poser si les deux rives des détroits restent à la Turquie.

596.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 933, 934. *Paris, 30 novembre 1912, 13 h. 30, 14 h.*

Je réponds à votre dépêche n° 516 [1], que j'ai soumise au Conseil des Ministres.

1° Je juge, comme vous, inutile de revenir sur l'interprétation des instructions que vous avez reçues. Mais tous mes télégrammes se sont référés exclusivement à notre proposition du 15 octobre. Jamais le Gouvernement français n'a voulu prendre une initiative nouvelle et différente, telle que celle d'une réunion d'Ambassadeurs. Nous n'avions pensé qu'à une conférence proprement dite des Puissances et nous n'avions jamais envisagé l'idée d'en écarter les États balkaniques;

2° Nous nous sommes trouvés saisis, en même temps, le 26 novembre, d'une suggestion russe et d'une suggestion anglaise, que le Gouvernement français n'avait aucunement provoquées, et qui tendaient toutes deux à une réunion d'Ambassadeurs à Paris. Je vous ai répondu et j'ai répondu à Pétersbourg que, si une telle initiative devait être prise, elle ne pourrait l'être par

[1] Du 29, ci-dessus reproduite, n° 593.

nous, mais seulement par la Russie, ou, de préférence, par l'Angleterre. Vous me disiez, d'ailleurs, que Sir Ed. Grey ne voulait rien décider avant de connaître les intentions définitives de M. Sazonoff sur la question du port de l'Adriatique. Quoi qu'il en soit, ces suggestions ont été, plus tôt que je ne le pensais, communiquées à Berlin par le Gouvernement anglais. Les choses en étant là, nous ne pouvons, bien entendu, par égard pour le Gouvernement anglais et pour le Gouvernement russe, songer à repousser la proposition qui nous est faite.

3° Il nous semble, d'ailleurs, d'après votre dépêche, que le point de vue de Sir Ed. Grey se rapproche du nôtre, en ce sens que, d'après lui comme d'après nous, la réunion ne pourrait avoir qu'un caractère préparatoire. Il y aura intérêt à ce que les États balkaniques sachent qu'on ne décidera rien contre eux, en dehors d'eux.

4° Dans ces conditions, la réunion aura, nous le reconnaissons, l'avantage de faciliter les conversations et pourra contribuer à diminuer les chances de conflit. Elle nous donnera également l'assurance que les questions ne seront pas réglées en dehors de nous.

5° M. de Schoen, parlant à titre privé, a dit ce matin à M. Paléologue qu'à son avis la réunion devrait avoir lieu à Constantinople. Il n'a pas insisté, mais il a paru écarter implicitement l'idée de Paris. Si Paris n'était pas accepté, nous nous réserverions de revenir sur notre assentiment.

6° Si la réunion a lieu à Paris, le Gouvernement français vous demandera de vouloir bien vous-même le représenter.

597.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Cettigné, 30 novembre 1912, 12 h. 40, 18 h. 16.*

(*Reçu :* 18 h. 25 et 22 h. 35.)

Le Ministre d'Allemagne vient d'appuyer officiellement par [une note] verbale la déclaration faite précédemment par le Ministre d'Autriche et le Ministre d'Italie au sujet « de l'occupation définitive d'un point de la côte albanaise par le Monténégro [1] ». Mon collègue allemand m'a dit confidentiellement que l'Autriche-Hongrie a fait connaître ici qu'elle n'admettait pas que

[1] Cf. le télégramme de M. de Kiderlen à M. von Eckardt reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12449.

Scutari restât au Monténégro, pas plus que Medua et Alessio. [Mon collègue] assure que le Gouvernement austro-hongrois s'est trop avancé sur ce point pour pouvoir reculer.

C'est le 22 que le Ministre d'Autriche a notifié au Roi « que l'occupation permanente de Scutari était incompatible avec l'établissement d'une Albanie autonome [1] ». Le Roi lui a répondu qu'il prendrait Scutari et qu'il le défendrait jusqu'à la dernière cartouche. Depuis lors, le Ministre d'Autriche a eu l'occasion de préciser, sur la demande du Roi, les limites de l'Albanie autonome : Dans son opinion, Prizrend, Diakova, Ferizutitch, Ochrida en feraient partie. Les conversations visées dans mon télégramme 99 [2] ont peut-être été entamées par le Gouvernement monténégrin lui-même à la suite de déclarations du Gouvernement austro-hongrois. Le Ministre de Russie, sur instructions de son Gouvernement, a fait connaître hier au Gouvernement royal que les résultats des négociations en vue de la paix ne pouvaient être considérés comme définitifs qu'après l'entente avec les Puissances.

598.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 300. *Vienne, 30 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 décembre.)

Tandis que des symptômes d'apaisement sont signalés à Pétersbourg [3], à Berlin [4], à Belgrade [5] même, par des déclarations donnant à espérer qu'après la paix conclue entre la Turquie et ses adversaires, les grandes Puissances et les États directement intéressés en réviseront les conditions dans des sentiments résolument conciliants, on s'étonne et l'on s'inquiète de ce que les

(1) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4576.

(2) Du 25, ci-dessus reproduit, n° 550.

(3) Sur les dispositions du ministère russe des Affaires étrangères, voir en particulier dans *Grosse Politik,* vol. 33, n° 12467, une lettre du comte de Pourtalès.

(4) M. de Kiderlen-Wächter, d'après une lettre de lui publiée par Jäckh (*Kiderlen-Wächter, der Staatsmann und Mensch,* II, p. 191 et suiv.), avait, le 25 novembre, fait insérer dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* un article destiné dans sa pensée à agir à Vienne « comme une douche froide ». Cf. *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12453, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièce n° 4658.

(5) Sur les dispositions de la Serbie, voir le télégramme de M. Descos du 27 novembre ci-dessus reproduit, n° 581. Cf. dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces n°s 4668 et 4669.

préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie augmentent sans cesse d'importance et d'activité.

Mon collègue serbe en est fort troublé. Il se croit assuré que le parti militaire dans son pays et même le Roi céderaient aux conseils des membres du Gouvernement, lesquels reconnaissent la nécessité d'en venir à des accommodements. Si des solutions transactionnelles, après une délibération en commun, étaient recommandées par les Puissances européennes, le peuple serbe pourrait admettre sans humiliation la création d'une Albanie autonome et s'arranger d'un des modes d'accès à l'Adriatique qu'on lui garantirait. Pourquoi, demande M. Simitch, recourir à de formidables moyens d'intimidation, quand l'entente semble devoir s'établir? N'est-ce pas inspirer la crainte, à la veille d'un règlement définitif, que l'Autriche ne révèle brusquement des prétentions et des exigences qu'elle ne pourra faire triompher que par la force?

J'entends dire, mais l'explication est bien insuffisante, que le rapport non encore publié sur les violences commises à Prizrend contre le consulat d'Autriche et le titulaire du poste aurait divulgué des faits particulièrement offensants, le drapeau impérial abattu, un portrait de l'Empereur déchiré, les archives mises au pillage. Est-ce vraiment pour obtenir réparation de ces insultes qu'on met sur le pied de guerre toutes les forces militaires de l'Empire et qu'on s'expose à soutenir une attaque de la Russie? Ce serait aussi disproportionné comme représailles que comme moyen de pression.

On ajoute que, si le sentiment des populations de la monarchie a paru d'abord hésitant, il vient de s'affirmer par le zèle inattendu qu'ont montré les réservistes : un dixième de plus qu'on n'en appelait est spontanément accouru. C'est cet entrain de la nation qui encourage le Gouvernement à faire montre de sa vigueur. Aussi les préparatifs dépassent-ils ceux qui furent ordonnés en 1909 et coûtèrent alors un demi-milliard. Chaque jour l'intention se précise de pousser l'effort à l'extrême : mais contre qui et vers quel but, c'est ce qu'on se demande avec angoisse.

Pour se décider à convoquer trois et même quatre classes de réservistes, à réclamer des principaux établissements financiers une avance de 500 à 600 millions, à bouleverser l'activité de toute la nation par des réquisitions, par des prestations de service imposées aux hommes de 42 à 50 ans, par la prohibition d'exporter les chevaux, il faudrait, semble-t-il, poursuivre des desseins encore secrets et à peine avouables. Serait-ce en vue d'une soudaine irruption dans la vallée du Vardar, jusqu'à cette Salonique toujours convoitée? Coupée en deux par la coulée germanique, la Péninsule des Balkans serait ainsi soustraite à l'hégémonie slave, si toutefois l'Europe ne se mettait en travers. Mais par quels arguments se justifierait une aussi audacieuse entreprise? On n'imagine pas le vieil Empereur François-Joseph terminant son règne

dans des aventures à la Charles XII. Et si, comme il est vraisemblable, rien de pareil n'est projeté, on comprend encore plus difficilement que la Monarchie se ruine pour une démonstration superflue.

599.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Bucarest, 30 novembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre ; Dir. pol., 9 décembre.)

Lss hommes politiques qui ont fait partie des divers ministères en ces dernières années, et qui laissaient volontiers au Roi le soin de diriger la politique extérieure, se préoccupent aujourd'hui, plus qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici, de la situation que les événements balkaniques préparent à la Roumanie et, par leurs journaux, par les réunions qu'ils organisent, laissent entendre que la nation doit être désormais consultée lorsqu'il s'agira de décider de son orientation politique internationale.

Les deux courants qui se manifestent, l'un en faveur d'une alliance avec l'Autriche-Hongrie, l'autre en faveur d'un rapprochement avec la Russie, se dessinent de plus en plus nettement, et le moment ne tardera pas où cette question, publiquement posée, devra être abordée franchement et définitivement tranchée.

Je viens d'avoir la preuve de l'importance que prend la situation par deux visites que m'a faites coup sur coup M. Bratiano, chef du parti libéral, et Président du Conseil du dernier Cabinet libéral.

M. J. Bratiano peut être, dans quelques mois, appelé à recueillir la succession du Cabinet conservateur et, à ce titre, ses déclarations qu'il m'a spontanément apportées méritent de retenir toute notre attention.

Au début de nos entretiens, M. Bratiano s'était montré particulièrement ému des nouvelles publiées par les journaux qui annonçaient d'importantes concentrations de troupes russes aux frontières autrichienne et roumaine et la mobilisation de plusieurs corps d'armée autrichiens.

Je me suis employé à le convaincre des intentions pacifiques de la Russie et à l'assurer que cette Puissance ne nourrissait aucune pensée hostile contre la Roumanie ou contre l'Autriche; je lui ai représenté que les mouvements de troupes effectués par l'Autriche sur la frontière serbe risquaient de provoquer une agitation dans les milieux slaves des deux côtés de la frontière

austro-russe et que les deux Gouvernements, tenant à être en mesure de les réprimer, avaient pris des précautions dont on ne saurait les blâmer.

Les conseils de modération que la Russie donnait à la Serbie étaient, d'autre part, le signe le plus certain du prix qu'elle attache au maintien de la paix et que, par suite, la Roumanie ne pouvait redouter aucune surprise.

« Vous avez de bonnes raisons, sans doute, pour parler ainsi, m'a répondu M. Bratiano, et je serais heureux que toute inquiétude à cet égard soit vite et complètement dissipée.

« Vous savez que, pendant mon dernier ministère, je me suis efforcé d'améliorer nos relations avec la Russie, et que je n'ai négligé aucune occasion de créer entre nos deux pays une atmosphère de confiance réciproque. M. de Giers m'a, d'ailleurs, facilité ma tâche et j'ai rencontré auprès de lui la meilleure bonne volonté mise au service de mes intentions.

« N'ayant pas actuellement la conduite des affaires publiques, je puis vous parler librement et j'hésite d'autant moins à le faire que je sais l'intérêt que vous portez à la Roumanie, dont vous avez pu, depuis bientôt six ans, suivre la politique et les progrès.

« Nous sentons fort bien que nous ne pourrons toujours rester neutres, sous peine d'être négligés, et que nous devrons prendre position lorsqu'à la suite de la guerre la carte de l'Europe orientale se trouvera modifiée. Notre intérêt eût été de ne pas rester complètement en dehors de l'union balkanique, ou tout au moins de nous y ménager une place en intervenant au début des hostilités, pour conclure avec la Bulgarie un accord dont nous recueillerions aujourd'hui les fruits. Le Gouvernement conservateur ne l'a pas fait, malgré mes pressantes instances, et je le regrette. Mais le passé doit servir d'avertissement.

« Le problème qui se pose pour la Roumanie est des plus graves et de sa solution dépend notre avenir. Certes, nous n'avons pas à nous louer des procédés dont usent à notre égard les Hongrois, qui font partie de la monarchie sur laquelle nous nous appuyons depuis trente-cinq ans, et le nombre est grand de ceux qui, malgré les déconvenues que nous a infligées la Russie en 1878, considèrent que notre politique extérieure doit s'orienter de son côté.

« Mais il faut aussi compter avec la défiance que l'on garde, dans certains milieux, contre les procédés russes; aussi notre puissante voisine devrait-elle comprendre que quelques actes précis vaudraient mieux, pour les dissiper, que de vagues promesses et des protestations d'amitié.

« Si la Russie nous donnait, sous une forme acceptable, des gages de son bon vouloir, si surtout nous pouvions être sûrs que son activité actuelle n'est pas le prélude d'une action panslaviste, dangereuse pour quiconque ne serait pas slave autour d'elle, nous serions plus disposés à accueillir ses avances.

« Qui nous assure qu'un jour cette même Russie ne sera pas entraînée à de nouvelles conquêtes et ne nous convoitera pas?

« Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe en Russie deux courants d'opinion animés de dispositions différentes : la Russie officielle est nettement pacifique, me dites-vous; elle tient aujourd'hui en bride les éléments turbulents pour qui le slavisme est un dogme; mais êtes-vous certain que ces éléments n'entraîneront pas quelque jour le Gouvernement à prendre des mesures qui lui répugnent actuellement?

« Lorsque l'on voit des Tcharykoff et des Hartwig qui résistent aux instructions que leur donnent leurs Ministres des Affaires étrangères, lorsque l'on se rappelle les procédés dont usèrent à notre égard les Empereurs qui ont occupé le trône avant le Tsar Nicolas, lorsque je compare l'attitude qu'observait M. Itrovo, ancien Ministre de Russie à Bucarest, avec celle de MM. de Giers et Schébéko, je ne puis m'empêcher de songer aux dangers qui nous menaceraient si le parti panslaviste outrancier venait à l'emporter dans les conseils du Gouvernement.

« De là des hésitations que vous devez trouver légitimes.

« Et cependant, je conçois fort bien l'avantage qu'au point de vue économique et même territorial nous aurions à nous rapprocher de la Russie et des États balkaniques, de vous et de la Triple Entente.

« Nous ne pouvons compter sur l'amitié des Magyars, maîtres tyranniques en Hongrie, de ces Magyars qui, eux le petit nombre, ont caressé ce rêve chimérique d'asservir des populations nombreuses, d'origines diverses, parmi lesquelles nous comptons tant de congénères; un jour viendra où l'édifice austro-hongrois s'écroulera et où les éléments disparates dont il se compose s'échapperont vers leurs aspirations; pour ce jour-là, nous devons être prêts à accueillir, sans que l'on puisse s'y opposer, nos frères de Transylvanie, et l'appui de la Russie peut servir nos desseins.

« Ce ne sont toutefois que projets dont la réalisation est encore très éloignée et, pour le moment, nous devons songer à des éventualités plus rapprochées. Une entente cordiale avec la Bulgarie est l'une des premières à envisager : l'aide que nous a prêtée la Russie et qu'elle se dit prête à nous conserver est précieuse, évidente, et c'est à cette attitude qu'il faut attribuer les efforts que l'Autriche-Hongrie multiplie afin de ne pas laisser aux Russes le bénéfice de leur politique.

« Ces manœuvres peuvent égarer le gros du public; elles ne sauraient tromper ceux qui dirigent les affaires de notre pays; néanmoins, je le répète, étant donné les dispositions du Roi qui hésitera longtemps avant de changer radicalement la ligne de politique extérieure qu'il suit depuis trente-cinq ans, il est nécessaire, il est indispensable que la Russie nous offre le moyen de peser, à l'occasion, d'une façon décisive, sur l'esprit du Souverain.

« Les sentiments d'affection, de reconnaissance que les Roumains gardent à la France s'augmenteraient encore si, grâce à ses bons offices, aux conseils qu'elle peut donner à son alliée, nous nous rapprochions du but auquel tendent nos efforts : faire une Roumanie puissante, à l'abri de toute agression, et en mesure de développer dans la paix assurée ses richesses économiques et ses transactions internationales, dont la France pourrait utilement profiter. »

J'ai clos la conversation en donnant à M. Bratiano l'assurance que le Gouvernement de la République n'avait que des sympathies pour le Gouvernement et le peuple roumain, qu'il en avait déjà fourni la preuve au cours des événements actuels et que rien de ce qui pouvait amener un rapprochement avec la Russie ne nous laissait indifférents.

J'ai remercié l'ancien Président du Conseil de la confiance qu'il me témoignait en m'exposant son opinion et je lui ai promis de la faire connaître à Votre Excellence.

600.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. nos 589, 938, 726, 925, 825. *Paris, 1er décembre 1912, 10 h. 05.*

M. Aynard me télégraphie de Cettigné (1) que le Ministre d'Autriche a notifié au Roi que l'occupation permanente de Scutari était incompatible avec l'établissement d'une Albanie autonome. Le Roi lui a répondu qu'il prendrait Scutari et qu'il la défendrait jusqu'à la dernière cartouche. Depuis lors, ajoute M. Aynard, le Ministre d'Autriche a eu l'occasion de préciser, sur la demande du Roi, les limites de l'Albanie autonome. Dans son opinion, Prizrend, Dakovo, Ferizutich et Ochrida en feraient partie.

Ces renseignements sont en contradiction avec tout ce que m'ont dit ici le comte de Szecsen et M. Tittoni (voir mon télégramme du 20 novembre (2)). S'ils étaient exacts, et s'ils représentaient la pensée réelle du Gouvernement austro-hongrois, ils seraient très graves, car il est évident que refuser un port à la Serbie et restreindre, en même temps, à l'intérieur, le bénéfice de ses victoires, c'est risquer de la pousser aux extrémités.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 30 novembre, n° 597.

(2) Voir à cette date, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 501.

Pour Vienne.

Veuillez tâcher de vous renseigner exactement sur les intentions du Gouvernement austro-hongrois.

Pour Pétersbourg, Londres, Berlin et Rome.

Veuillez parler en ce sens au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

601.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Athènes, 1er décembre 1912, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Le Gouvernement grec vient de refuser catégoriquement les propositions turques pour l'armistice, il maintient ses propres conditions : reddition de Janina, continuation du blocus (par mer), non ravitaillement des troupes ottomanes. Les propositions turques comportant tout particulièrement ce ravitaillement avaient été transmises sans critiques, sans commentaires, par la Bulgarie qui semble préférer céder à la Porte que de la faire céder, à l'aide de ses alliés (1). Elle paraît à bout de forces, mais non d'avidité; à l'heure actuelle elle n'a pas encore franchement renoncé à Salonique et c'est là le point le plus important entre elle et la Grèce (2).

602.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 462. *Berlin, 1er décembre 1912, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 461 (3).

Les renseignements qui me parviennent de divers côtés, et même des

(1) Il semble qu'avant même la signature de l'armistice, il y ait eu entre la Bulgarie et la Turquie des négociations secrètes en vue d'un rapprochement et que le Roi Charles de Roumanie ait joué un certain rôle dans ces négociations. Cf. *Grosse Politik,* vol. 33, pièces nos 12458, 12459, 12468, 12469, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, pièces nos 4575, 4578, 4596, 4621, 4626.

(2) Ce télégramme a été transmis le 2 décembre, à 12 h. 30, à Pétersbourg 928, Londres 940, Berlin 727, Vienne 591, Rome 830, Constantinople 742, Bucarest 103, Sofia 310, Belgrade 243, Cettigné 144.

(3) Dans ce télégramme du 30 novembre, M. Jules Cambon reproduisait la substance d'un entretien avec M. Beldiman, inquiet des préparatifs militaires faits par l'Autriche en Galicie et considérant comme nécessaire un accord entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.

lettres particulières provenant de Galicie, confirment ceux que m'avait donnés le Ministre de Roumanie sur les préparatifs militaires de l'Autriche dans cette province.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître les renseignements qu'a pu avoir mon collègue de Vienne sur la situation militaire autrichienne le long de la frontière russe, ainsi que ceux que nous pourrions avoir sur la situation en Russie. Le Secrétaire d'État m'a dit ce matin que les préparatifs autrichiens n'étaient qu'une réponse aux préparatifs russes. Il a fait la même déclaration à mon collègue russe hier, et nous avons tous deux répondu que ces bruits au sujet de la Russie n'étaient pas conformes à la réalité.

603.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 678. *Rome, 1er décembre 1912, 21 h. 30.*

(*Reçu : 21 h. 45.*)

Les prétentions que l'on attribue au Gouvernement hellénique sur Valona rencontrent ici une vive opposition et le marquis de San Giuliano n'a pas caché au Chargé d'affaires de Grèce que l'Italie n'admettrait pas l'annexion de ce port par son pays. Le Ministre des Affaires étrangères m'a répété lui-même sa déclaration à M. Caclamanos, en insistant sur l'impossibilité pour le Gouvernement royal de laisser s'établir une Puissance navale à Valona. A ce propos, le marquis de San Giuliano est revenu sur l'utilité qu'il y aurait à profiter de l'occasion pour donner la Crète à la Grèce, solution qui aurait le double avantage de calmer les appétits helléniques et de débarrasser les Puissances protectrices d'une source d'embarras et d'ennuis.

604.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 123. Très confidentiel. *Athènes, 2 décembre 1912, 3 h. 20.*

(*Reçu : 15 h. 50.*)

Le Ministre de Russie, qui cherchait depuis quelque temps à améliorer les rapports entre les Bulgares et les Grecs, se heurtait au désir de ceux-ci de déterminer dès maintenant les limites des acquisitions respectives et à l'opposition des premiers tenant à renvoyer cette fixation après la paix. Dans une

entrevue qu'il a eue hier soir avec M. Venizelos, ce dernier a fini par accepter le point de vue bulgare, à la condition *sine qua non* que, s'il y avait litige, la question serait soumise aux Puissances de la Triple Entente avec acceptation d'avance de leur décision. Mon collègue, étant donné la joie du Ministre de Bulgarie quand il lui a communiqué cette proposition, pense que Sofia l'acceptera, ce qui serait très heureux.

605.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 465. *Berlin, 2 décembre 1912, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Au cours de la séance d'aujourd'hui au Reichstag, le Chancelier a fait une déclaration importante sur la politique extérieure et la situation dans les Balkans. Il a déclaré que les événements d'Orient intéressent l'Allemagne surtout au point de vue économique, et il a insisté sur la nécessité de l'union des Puissances. Il a ajouté qu'après la fin des hostilités, on pourrait examiner dans quelle mesure les stipulations des belligérants empiéteraient sur les sphères d'intérêt des Puissances. Si d'ici là d'insolubles conflits se produisaient, chaque Puissance intéressée ferait valoir ses prétentions particulières, mais si l'alliée de l'Allemagne se trouvait, contre toute attente, attaquée par un tiers, l'Allemagne serait à côté d'elle pour protéger sa propre situation en Europe.

Dans la suite de sa déclaration, le Chancelier a dit que l'effort de l'Allemagne tendait dans l'avenir à maintenir la Turquie comme facteur économique et politique important et que, sur ce point, elle se rencontrerait non seulement avec ses alliées, mais aussi avec d'autres Puissances qui ont un égal intérêt à maintenir une Turquie saine au point de vue économique.

Il a protesté contre les ambitions territoriales attribuées à certaines Puissances et il espère que les solutions du conflit actuel seront satisfaisantes pour tous.

Après le Chancelier, M. de Kiderlen a prononcé quelques paroles dans lesquelles il s'est surtout félicité des relations de l'Allemagne avec l'Angleterre qui, a-t-il dit, ont été très confiantes pendant la crise actuelle [1].

[1] On trouve dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12476, une allusion au discours de M. de Bethmann Hollweg; une partie de ce discours est reproduite en note. Sur l'impression produite à l'étranger, voir les pièces n°s 12475, 12481 et 12490. Le 18 novembre, M. de Kiderlen-Wächter avait exposé au Bundesrat la politique allemande dans les Balkans. Son discours est reproduit en partie dans *Grosse Politik*, vol. 83, pièce n° 13474, note, et *in extenso* dans Jäckh, *Kiderlen-Wächter der Staatsmann und Mensch*, II, p. 198 et suiv.

606.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 128. *Belgrade, 2 décembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 50.)

L'accentuation des préparatifs militaires et la contrainte que les autorités commencent à faire peser sur les populations sud-slaves de l'Autriche-Hongrie, apparaissent au Gouvernement serbe comme les prodromes d'une pression que le Gouvernement impérial et royal se préparerait à exercer à Belgrade, moins sur la question du port Adriatique que sur celle, beaucoup plus complexe et dangereuse, des rapports austro-serbes et des garanties futures de la paix yougoslave.

Il me revient que le ministère impérial et royal des Affaires étrangères aurait attiré à nouveau l'attention du Ministre de Serbie sur l'opportunité de conversations austro-serbes et il se pourrait que M. Yovanovitch ne tardât plus longtemps à rejoindre son nouveau poste.

607.

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 681. *Rome, 2 décembre 1912, 22 h. 20*

(*Reçu :* le 3, à 2 h. 30.)

M. Tittoni a rapporté que Votre Excellence l'avait entretenu des prétentions de la Grèce sur l'île de Saseno. Le marquis de San Giuliano va faire examiner par les jurisconsultes de son département la thèse hellénique. Si elle est fondée en droit, il y verra le motif d'une compensation à allouer à la Grèce en échange de sa renonciation à cette île; mais le Gouvernement italien, m'a-t-il dit, ne pourrait consentir en aucune façon à laisser la Grèce s'y installer, car ce serait lui livrer la baie de Valona. Il a déclaré de nouveau à ce propos que le Gouvernement royal était disposé à faciliter au Gouvernement grec l'abandon de ses prétentions sur cette partie de la côte par des compensations en Crète ou ailleurs.

608.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 104. *Bucarest, 2 décembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 9 décembre)

A l'exemple de M. Bratiano, dont j'ai exposé l'opinion par ma dépêche n° 103, du 30 novembre [1], M. Take Jonesco, chef du parti conservateur démocrate et Ministre de l'Intérieur dans le Cabinet actuel, a tenu à me faire connaître ses idées sur la politique extérieure de la Roumanie et me les a exposées dans un long entretien dont voici le résumé aussi fidèle que possible.

« La visite inopportune du général de Hoetzendorf, ancien chef de l'État-major autrichien, a, comme il fallait s'y attendre, provoqué des commentaires, et il ne manquera pas de journaux à l'étranger pour la présenter comme le corollaire de la visite du chef d'État-major actuel autrichien à Berlin et comme la consécration d'une entente, pour une action commune, des trois Puissances en cas de conflit européen [2].

« J'estime, pour ma part, qu'il n'y a pas lieu d'y attacher une aussi grande importance. La mission du général Hoetzendorf avait été annoncée, il y a quelques jours, et retardée à notre demande. Sans la mort de la comtesse de Flandre, qui a fourni un prétexte devant lequel l'on n'a pu que s'incliner, elle aurait peut-être été définitivement écartée. Le Gouvernement autrichien a voulu, cela ne fait aucun doute, faire une *démonstration* afin d'effacer l'impression produite par l'attitude amicale que la Russie observe vis-à-vis de nous depuis l'ouverture des hostilités dans les Balkans, et par l'appui qu'elle nous a prêté en préparant les voies à un arrangement avec la Bulgarie. Cette démarche est explicable. Il reste à savoir si elle produira tout l'effet que le Gouvernement autrichien en attend.

« Nous avons tous, du haut en bas de l'échelle sociale, fait notre examen de conscience depuis une année déjà. Lorsque je dis du haut en bas, je veux dire qu'il n'est pas jusqu'au Roi lui-même qui n'ait fait un retour sur le passé et qui, avec nous, ses Ministres, n'ait examiné ce que notre fidélité à l'amitié allemande et autrichienne nous avait rapporté depuis trente ans. Le

(1) Voir ci-dessus, n° 599.

(2) En fait, le général Conrad von Hoetzendorf avait mission de remettre au Roi de Roumanie une lettre autographe de l'Empereur François-Joseph, reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 4652. Pour la réponse du Roi Charles, voir même recueil n° 4719. Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12458 et aussi pièce n° 12444 (note comprise).

bilan n'a pas été et n'est pas en faveur de cette politique : nous y avons trouvé la tranquillité, mais à de certains moments au prix de concessions économiques qui nous ont gênés, sans que nous ayons, en échange, reçu les satisfactions que nous étions en droit d'attendre en ce qui concerne notamment la protection de nos congénères de Transylvanie.

« L'avenir peut nous réserver de nouvelles surprises et peu à peu nous nous sommes demandé si, dans l'intérêt bien entendu de la Roumanie, il serait prudent de persévérer dans une politique à résultats négatifs, sans issue et sans grandeur.

« Vous avez pu constater, en ces derniers temps, l'attention que la presse consacrait aux questions extérieures et le mouvement d'opinion qui, peu à peu, inclinait la plupart des hommes politiques vers une orientation nouvelle.

« Je ne vous aurais pas parlé moi-même ainsi, il y a trois ans; mais, sous la poussée des événements actuels, nous devons plus que jamais, songeant à l'avenir de notre pays, examiner de quel côté sont ses intérêts véritables. A mon sens, nous devons nous tourner vers les pays balkaniques et nous aurions tout avantage, au point de vue économique, à nous unir à eux.

« Je ne partage pas l'opinion de ceux qui auraient souhaité une action militaire de la Roumanie contre la Bulgarie au début des hostilités bulgaro-turques. S'il avait fallu, à ce moment, nous mettre en mouvement, j'aurais plutôt compris notre coopération avec les Bulgares qu'avec les Turcs, mais je ne regrette nullement notre inaction qui ne signifie pas indifférence. Nous avons suivi une politique plus européenne que roumaine et nous avons, en quelque sorte, sacrifié nos propres intérêts à ceux des Puissances qui travaillaient à la localisation du conflit. Nous espérons recueillir le fruit de notre sage attitude et obtenir de la Bulgarie, conseillée par la Russie, en reconnaissance de notre neutralité, une rectification de frontière qui donne satisfaction à nos légitimes aspirations.

« Le premier pas fait dans la voie d'une consolidation de nos frontières devra être suivi de la modification de notre politique générale, et c'est alors que, très nettement, à mon avis tout au moins, nous devrons prendre un parti. Je ne me dissimule pas la gravité d'une semblable détermination et, si je croyais qu'une neutralité absolue soit possible, peut-être hésiterais-je à conseiller dès maintenant une résolution aussi importante.

« J'estime personnellement, et mon sentiment est partagé par nombre de mes amis politiques, qu'à l'époque actuelle notre situation géographique ne nous permet plus d'observer la neutralité au milieu de nations divisées par de nombreuses questions économiques, territoriales et nationales, etc.

« Tout en désirant entretenir avec nos voisins des relations correctes, nous devons envisager l'éventualité d'un conflit où notre territoire pourrait être

violé par l'un ou l'autre des États belligérants et savoir à l'avance vers lequel nous laisserions se diriger nos préférences.

« La Russie peut être amenée quelque jour à nous demander si elle doit nous considérer comme des amis ou comme ennemis éventuels. Il nous faut être prêts à lui répondre en connaissance de cause, et c'est à la préparation de cette réponse que nous devons travailler maintenant.

« Puisse la Russie, conseillée par la France qui est son alliée, par la France qui jouit en Roumanie de si profondes sympathies, qui reprend peu à peu, depuis quelques années, la situation que nous sommes si heureux de lui réserver, puisse la Russie faciliter notre tâche et effacer par son attitude, par les gages qu'elle peut nous donner, les fâcheux souvenirs de 1878, qui subsistent encore dans les esprits et qui ont, depuis lors, contribué à entretenir vis-à-vis d'elle en Roumanie des sentiments de défiance qu'il importe de dissiper au plus tôt. »

En résumé, M. Take Jonesco s'est montré plus russophile qu'il ne l'avait jamais été avec moi jusqu'ici, et je ne doute pas que son influence dans les conseils du Gouvernement ne s'emploie dans le sens d'un changement de politique favorable à un accord avec la Russie. D'autre part, le Roi a l'intention de lui confier la direction des conversations qui s'échangeront prochainement à Bucarest avec M. Daneff, envoyé par le Roi Ferdinand. Nous avons donc lieu d'espérer que les pourparlers s'engageront sous de bons auspices et que la Roumanie et la Bulgarie trouveront un terrain d'entente leur permettant de se développer côte à côte, sans jalousie et sans récriminations.

Le jour où la Roumanie, tranquillisée sur sa frontière méridionale, sera persuadée que la Russie ne nourrit aucune intention hostile sur sa frontière septentrionale, elle se libérera tout naturellement, ses intérêts économiques y aidant, de l'influence autrichienne. Le Roi opposera sans doute quelque résistance à une brusque modification de l'état de choses actuel, mais il devra faire quelques concessions à l'opinion publique, si elle se déclare nettement contre lui. La Russie agira sagement, si elle désire aboutir à un résultat satisfaisant, en ne négligeant aucune occasion de rassurer les esprits sur ses visées et en multipliant les preuves de sa bonne volonté à l'égard de la Roumanie.

609.

M. A. R. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 309. *Pékin, 2 décembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 décembre.)

Le Président Yuan Che K'ai m'ayant fait exprimer son désir de me voir, je me suis rendu chez lui le samedi 23 novembre. Il m'a dit le grand embarras que lui causait alors la question mongole. Je l'ai trouvé d'une part prudemment résolu à éviter un conflit avec la Russie, mais d'autre part peu disposé à accepter les termes de la convention signée à Ourga le 3 novembre dernier (1). L'excitation entretenue dans l'opinion publique chinoise par les adversaires du Gouvernement compliquait singulièrement alors les pourparlers sino-russes.

« Tous les ennemis que j'ai plongés dans la boue, m'a dit le Président, profitent maintenant de la difficulté mongole pour relever la tête. »

Comme je soupçonnais d'avance l'objet de l'entretien auquel Yuan Che K'ai m'avait convié, j'avais, bien entendu, concerté avec mon collègue russe le langage que je pouvais sans inconvénient tenir en cette occurrence.

J'ai donc fait ressortir aux yeux du Président l'intérêt d'une négociation sino-russe écartant promptement toute crainte de guerre. Une entente est nécessaire pour suspendre l'envoi de troupes russes en Mongolie et le Gouvernement chinois sera libre de considérer l'entrée sur le territoire mongol des quelques centaines de cosaques, qui ont déjà franchi la frontière, comme un simple renforcement des gardes des consulats russes à Ourga et Uliassutaï. A défaut d'une reconnaissance explicite de l'arrangement russo-mongol du 3 novembre, le Gouvernement chinois a la ressource d'engager avec le Gouvernement russe une négociation parallèle pour aboutir à une convention sanctionnant, sans les mentionner, les conditions stipulées par le Bouddha d'Ourga au profit de la Russie. La Russie d'ailleurs a déjà exposé les trois conditions auxquelles elle tient essentiellement et sur lesquelles l'accord est possible : ni occupation, ni administration, ni colonisation chinoise en Mongolie. Une fois l'accord intervenu sur cette base la Chine aurait l'espoir de se réconcilier avec le Bouddha d'Ourga en demandant les bons offices de la Russie.

Cette dernière perspective a paru sourire à Yuan Che K'ai. Il m'a assuré que contrairement aux informations des journaux aucune troupe chinoise n'était

(1) Voir au sujet de cette convention à la date du 8 novembre, le numéro 397.

entrée à Kobdo. C'est vers l'Altaï qu'un détachement serait dirigé du Turkestan.

Le Président s'est déclaré opposé à toute tentative de colonisation chinoise en Mongolie; les Mongols ont besoin de vastes pâturages et les Chinois trouvent ailleurs des débouchés suffisants. Mais s'il admet que les princes mongols jouissent d'une certaine autonomie administrative, il revendique sur la Mongolie une véritable souveraineté chinoise : le terme « suzeraineté » ne lui paraît pas suffisant. J'ai pris congé du Président en exprimant l'espoir que son énergie et son expérience politique triompheraient une fois de plus à l'intérieur des fauteurs de troubles. A vrai dire je ne soupçonnais pas encore l'ingénieux moyen qu'emploierait Yuan Che K'ai pour calmer les passions belliqueuses de ses compatriotes. Le 24 novembre paraissait un décret portant émission d'un emprunt de guerre. Les farouches patriotes prêts à heurter l'armée chinoise contre l'armée russe dans les neiges de Mongolie étaient invités à souscrire. Leur zèle devait être apprécié non plus à la hauteur de leurs cris, mais à l'importance de leur participation à l'emprunt.

Peu à peu les criailleries sont tombées et les ardeurs se sont éteintes. Le Ministre chinois des Affaires étrangères peut maintenant poursuivre dans une atmosphère plus calme ses négociations avec le Ministre de Russie. A vrai dire, la conversation est encore épineuse, il reste plus d'une difficulté à écarter et la question n'est pas résolue. Des troupes chinoises, d'ailleurs, en état d'indiscipline complète, sont encore dirigées des environs de la capitale vers le nord pour occuper les points du territoire de Jehol et les préserver des incursions des brigands mongols; ce qui ne signifie pas que la région ainsi défendue ne sera pas pillée.

Pour rassurer les Chinois qui voyaient une menace dans le protocole annexé à l'arrangement russo-mongol du 3 novembre, M. Kroupensky en a donné le texte au Ministre des Affaires étrangères.

Mon collègue russe m'a traduit verbalement ce document dont il ne possédait pas encore une traduction française écrite. Le Gouvernement français en recevra communication directe. C'est une véritable convention de commerce et d'établissement fort détaillée. Le Bouddha d'Ourga n'est pas admis à nommer des Consuls en Russie mais il entretiendra des agents officiels en Sibérie dans la région frontière. Les marchandises russes continueront de bénéficier à l'entrée en Mongolie de la franchise douanière et, si les sujets russes ne peuvent devenir propriétaires d'immeubles mongols, ils pourront du moins en prendre à bail. Des stipulations précises prévoient l'exécution des travaux nécessaires à la navigation des fleuves. Quelque étendus que soient les avantages que s'assure ainsi l'Empire russe, la réalité est au-dessous des craintes qu'on a provoquées en Chine autour de ce protocole aussi longtemps qu'il est demeuré secret.

610.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 835, 838. *Paris, 3 décembre 1912, 10 h. 10, 13 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 681 (1).

J'ai en effet entretenu M. Tittoni de la question de Saseno. Il n'est pas douteux que cette île n'ait été cédée à la Grèce en 1863, avec les îles Ioniennes. Elle est d'ailleurs mentionnée comme grecque sur la plupart des atlas, notamment dans celui de Stieler. M. Tittoni m'a déclaré que l'Italie ne pourrait pas laisser la Grèce s'installer à Saseno. Mais si cette île devient un élément d'échange, il va sans dire que ce n'est pas en Crète que la Grèce pourra se contenter d'une compensation, car, dès maintenant, elle envisage la Crète comme grecque et la plupart des Puissances ont déjà manifesté leur intention de reconnaître cette annexion. Veuillez vous exprimer dans ce sens dans vos entretiens avec le marquis de San Giuliano et ne pas lui laisser ignorer notre sympathie pour la Grèce.

Très confidentiel.

Nous avons toujours témoigné cette sympathie à la Grèce dès avant les événements actuels. Nous voulons d'autant moins nous écarter aujourd'hui de cette politique traditionnelle que l'union des États balkaniques peut, dans l'avenir, servir les intérêts de la Triple Entente en Orient.

Le Gouvernement, qui en a délibéré ce matin, vous prie de vous inspirer de ces directions, sans d'ailleurs communiquer au Gouvernement italien ni mon télégramme précédent, ni celui-ci.

611.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 466. *Berlin, 3 décembre 1912, 13 h. 53.*

(*Reçu : 14 h. 50.*)

Le Gouvernement serbe a donné pour instructions à son Chargé d'affaires à Berlin de protester dans ses conversations contre les faux fruits répandus

(1) Voir à la date du 2 décembre, n° 607.

contre l'attitude des troupes serbes par la presse autrichienne et turque. M. Boghitchevitch a remarqué le discours du Chancelier de l'Empire hier au Reichstag. Il l'a trouvé très différent du langage tenu par l'Allemagne lors des difficultés produites par l'annexion de la Bosnie. M. Bethmann Hollweg, en laissant à l'Autriche le soin de régler seule les questions qui la touchent, en ne lui promettant l'appui de l'Empire qu'au cas où elle serait attaquée par une tierce Puissance aurait d'après lui fait une déclaration que la presse et l'opinion de Vienne interpréteront favorablement, mais que le Ballplatz ne considérera pas comme entièrement satisfaisante.

612.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 947. Très confidentiel, secret. *Paris, 3 décembre 1912, 15 h. 15.*

En déclarant publiquement que l'Allemagne serait aux côtés de l'Autriche et combattrait pour elle, dans le cas où celle-ci serait attaquée par une tierce Puissance au moment où elle ferait valoir ses droits, M. de Bethmann Hollweg a tenu un langage d'autant plus grave qu'il a, d'autre part, insisté sur l'intimité actuelle de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Le Gouvernement, qui en a délibéré ce matin, estime que ce discours rend de plus en plus nécessaire pour nous un renseignement précis sur les intentions de l'Angleterre. Veuillez tâcher de vous informer auprès de Sir Ed. Grey de la véritable pensée de son Gouvernement.

Si l'Autriche attaquait la Serbie, si la Russie était entraînée à défendre celle-ci, si l'Allemagne intervenait pour appuyer l'Autriche contre la Russie et si enfin la France était amenée à soutenir la Russie, que ferait le Gouvernement britannique?

613.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 36, 37. *Bucarest, 3 décembre 1912, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 25, 16 h. 55.)

Le Roi Charles m'ayant fait exprimer le désir de me voir, je me suis rendu au palais d'où [je suis] sorti avec une impression moins favorable que de coutume.

Tout en exprimant l'espoir de voir la paix maintenue, le Roi ne m'a pas caché les craintes que lui inspirait le conflit austro-serbe, *dans lequel la Roumanie pourra être appelée à intervenir* afin de soutenir la cause de l'Albanie, où vivent tant de Koutzo-Valaques.

La Roumanie ne peut, m'a-t-il dit, assister impassible au démembrement de l'Albanie et insistera à côté de l'Autriche-Hongrie afin que l'autonomie soit accordée à ce pays dans les limites les plus étendues; Janina [doit être] sa capitale et les frontières septentrionales ne peuvent être descendues jusqu'à Durazzo.

Le Roi Charles n'a pas nié les préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie en Galicie, mais en expliquant ceux-ci par des motifs d'ordre intérieur analogues à ceux qui ont déterminé les précautions prises par les Russes.

La France, a-t-il ajouté, en terminant, est maîtresse de la paix, si elle laisse entendre à la Russie qu'elle ne se laissera pas entraîner à une guerre pour la Serbie. Nous ne doutons pas de la sincérité du Gouvernement russe dans son désir de paix, mais nous redoutons l'agitation panslaviste qui, comme en 1876, peut l'entraîner, et [ce serait] lui rendre service que de lui fournir vis-à-vis des agitateurs un argument de nature à les faire réfléchir.

Le Ministre des Affaires étrangères [a], sur son ordre, parlé aujourd'hui fermement dans ce sens au Ministre de Serbie.

614.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 129. *Belgrade, 3 décembre 1912, 18 h.*

(*Reçu* : 20 h. 50.)

Le Ministre de Bulgarie me dit que les difficultés indiquées dans votre télégramme 243 [1] se trouveraient maintenant écartées et que la signature de l'armistice serait imminente. Les conditions de l'armistice sous-entendraient les bases de la paix pour la détermination de la future frontière bulgaro-turque.

Le Chargé d'affaires de Grèce s'élève contre la fourberie bulgare qui aurait refusé en Thrace le concours des trois divisions offertes par la Grèce et de la première armée serbe. Le Gouvernement grec aurait été partisan déterminé

[1] Télégramme circulaire du 3 décembre transmettant à divers postes le télégramme d'Athènes ci-dessus reproduit, à la date du 2 décembre, n° 604.

d'une action militaire persistante en Thrace et en Albanie, pour amener la liquidation définitive de la Turquie d'Europe et aurait fait partager ce point de vue par le Gouvernement serbe. Ce serait le Gouvernement bulgare qui, sous l'influence des Puissances germaniques, prétendrait imposer à ses alliés le maintien d'une Turquie d'Europe encore puissante (1) et d'une Albanie autonome qui resteront un continuel sujet de difficultés dans la péninsule.

615.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 377, 378. Confidentiel *Londres, 3 décembre 1912, 19 h.*

(*Reçu* : 22 h. 10.)

J'ai demandé aujourd'hui à Sir Edward Grey ce qu'il pensait du discours de M. de Bethmann Hollweg (2). Il le trouve inopportun et inquiétant. L'inutile affirmation de la solidarité austro-allemande dans le cas d'un conflit peut être prise à Pétersbourg comme une menace et soulever l'opinion russe. Par une contradiction singulière, le Chancelier, tout en reconnaissant que l'Allemagne n'a pas d'intérêt spécial en cause et que le règlement des questions balkaniques doit être réservé à toutes les Puissances après la guerre, dit que l'Allemagne mettra dans la balance le poids de son influence au profit de ses alliés. Or, l'Angleterre, la France et l'Allemagne sont les seules Puissances désintéressées, elles peuvent exercer une sorte de médiation en agissant chacune de leur côté sur leurs alliés et amis; les déclarations du Chancelier rendent impossibles ces interventions. Sir Edward Grey a conclu en disant que les paroles de M. de Bethmann lui causaient une impression de malaise « uneasiness ».

J'ai attiré son attention sur les paroles de M. de Kiderlen après celles du Chancelier. Le Ministre des Affaires étrangères allemand célèbre les bons rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre comme s'il était sûr que cette dernière Puissance se désintéresserait des événements sur le continent.

(1) On peut rapprocher de ce passage le télégramme par lequel M. de Wangenheim annonçait l'offre faite à la Turquie par la Bulgarie d'une alliance offensive et défensive. *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12459. Cf. dans le même recueil, le télégramme adressé à ce sujet par l'Empereur Guillaume au ministère des Affaires étrangères (pièce n° 12468).

(2) Voir au sujet de ce discours à la date du 2 décembre un télégramme de M. J. Cambon, reproduit sous le numéro 605.

Sir Edward Grey m'a répondu qu'il avait mandé pour demain mon collègue d'Allemagne afin de l'entretenir de toutes ces questions.

Sir A. Nicolson partage l'avis du Secrétaire d'État et se montre encore plus inquiet parce qu'il connaît bien la Russie. Il considère les paroles du Chancelier allemand comme de nature à rendre vains tous les efforts de M. Sazonoff pour contenir l'opinion. Il se demande si les préparatifs militaires de l'Autriche, qui sont indéniables, n'indiquent pas des intentions d'agression ou au moins de pression menaçante sur la Serbie.

616.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Belgrade, 3 décembre 1912, 15 h. 10.*

(*Reçu* : le 4, à 0 h. 10.)

M. Novakovitch m'a dit très confidentiellement que M. Pachitch avait réuni, il y a trois jours, les chefs de parti et leur avait communiqué que, d'après les indications venues de Pétersbourg, il y aurait lieu de manier avec une extrême prudence la question de la bande de territoire qui rencontrait beaucoup d'opposition et, le cas échéant, de ne pas insister outre mesure sur ce point. Il convenait en outre d'éviter toute provocation à l'égard de l'Autriche. Dans ces conditions ils auraient éventuellement décidé d'un commun accord de maintenir autant que possible la prétention serbe touchant la bande de territoire, mais sans se laisser entraîner à un conflit. Au cas où il ne serait pas possible d'obtenir ladite bande, la Serbie renoncerait à tout port [sur la] mer Adriatique et rechercherait éventuellement la construction du chemin de fer Danube-Adriatique par le territoire monténégrin. M. Novakovitch me dit avoir été désigné comme premier délégué en vue de négociations de paix. Le second serait M. Nicolitch, Président de la [Skoupchtina] ou M. Vesnitch; il serait en effet question d'envoyer M. Nicolitch à Pétersbourg pour y entretenir les sympathies russes pendant les négociations à intervenir.

Le Ministre de Bulgarie me dit que l'entente est actuellement très étroite entre les Bulgares et la Serbie pourvu que cette dernière ne s'engage pas inconsidérément dans la question albanaise [1].

[1] Ce télégramme a été transmis par télégramme circulaire le 4 décembre, à Pétersbourg 940, Londres 952, Berlin 736, Vienne 603, Rome 842 *bis*, Constantinople 754, Munich 25, Athènes 284, Bucarest 113, Sofia 318, Cettigné 154.

617.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 3 décembre 1912.

L'Ambassadeur de France a demandé à M. Sazonoff quel serait le point de vue du Gouvernement impérial dans la question des Détroits au cas où cette question venait à être posée au cours des événements actuels.

Tout en prévoyant que la guerre balkanique pourrait avoir pour résultat un changement dans la situation des Détroits, le Gouvernement impérial, considérant, d'un côté, que le caractère de ce changement ne pourrait se préciser avant la fin des hostilités, et ne voulant pas, d'autre part, nuire aux intérêts des États balkaniques en ayant l'air d'exiger des compensations, a gardé jusqu'ici une attitude expectante et s'est borné à observer les événements pour pouvoir en temps opportun formuler ses *desiderata*.

Quoique à l'heure présente les hostilités ne soient pas encore terminées, l'occupation de Constantinople par les alliés paraît peu probable; il est donc à prévoir que la Turquie conservera Constantinople avec une zone de défense suffisante et que la situation dans les Détroits, au moins pendant un laps de temps plus ou moins long, ne sera pas matériellement changée. Il résulte de ce qui précède que le Gouvernement impérial ne se trouve pas actuellement dans la nécessité de poser la question des Détroits dans son ensemble; il pourrait cependant chercher à introduire dans la situation des Détroits quelques modifications moins radicales, mais ayant pour la Russie une importance considérable; dans ce cas la question se poserait dans les termes formulés en 1908 : «Droit pour les Puissances riveraines de la mer Noire de faire entrer et sortir leurs vaisseaux de guerre, en temps de paix, et à certaines conditions de nature à sauvegarder la sécurité de Constantinople.»

Il semble au Gouvernement impérial que les circonstances générales ne sont pas défavorables à une pareille solution; néanmoins le Gouvernement impérial ne trouve pas opportun de prendre en ce moment une initiative quelconque dans cette question, car il voudrait éviter tout ce qui pourrait faire croire qu'il recherche des compensations.

Si, cependant, cette question venait à surgir d'elle-même, le Gouvernement impérial croit pouvoir compter sur l'appui de la France.

M. Sazonoff serait très reconnaissant à Monsieur Poincaré de vouloir bien lui faire connaître l'opinion du Gouvernement français sur ce qui précède [1].

[1] La note de l'ambassade de Russie correspond à une lettre adressée par M. Sazonoff à M. Isvolsky le 15-28 novembre et reproduite en traduction dans le recueil de Siebert, p. 687 et dans celui de Stieve, II, p. 364.

618.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D n° 302. *Vienne, 3 décembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

Au degré de nervosité où l'opinion est parvenue dans la monarchie austro-hongroise, toute manifestation, quelle qu'ait été l'intention de celui qui en est l'auteur, aggrave les inquiétudes; tel est l'effet que produit aujourd'hui à Vienne le discours du Chancelier allemand (1). Beaucoup veulent voir une provocation à la Triple Entente dans ce qui, pour M. de Bethmann Hollweg, n'est peut-être qu'une affirmation de la puissance de l'Empire germanique dont il souhaiterait que le prestige dominât les événements. Mais l'Empereur Nicolas et, plus encore tout le nationalisme russe ne vont-ils pas interpréter cette déclaration dans un sens comminatoire et l'assimiler à la démarche que fit, en 1909, le comte de Pourtalès à Pétersbourg (2)? La pesante pression allemande en faveur de l'Autriche-Hongrie, renouvelant le souvenir d'une offense douloureusement ressentie, ne déchaînera-t-elle pas en Russie des colères d'où sortira la guerre? Telle est la question que chacun se pose aujourd'hui avec angoisse.

Cette guerre éventuelle à laquelle on se prépare ici avec une hâte fébrile, tout en ignorant qui la déclarera et contre qui elle se fera, apparaît malheureusement à beaucoup d'Autrichiens comme une solution presque à souhaiter de l'intolérable malaise de la monarchie habsbourgeoise. Elle prend le caractère d'une fatalité à laquelle il ne serait plus possible de se soustraire. Que l'issue en soit heureuse, l'Autriche se voit absorbant à peu près la Serbie, refoulant l'influence russe, étendant son action sur les États balkaniques. Mais si la chance des armes lui était contraire, l'inévitable désagrégation n'en serait qu'un peu hâtée, et chaque nationalité chercherait à s'arranger au mieux de ses intérêts dans le bouleversement qui s'ensuivrait. Des membres du Reichsrat, des journalistes influents n'hésitent pas à tenir ces propos.

L'instabilité générale, le fonctionnement pénible d'institutions prodigieuse-

(1) Cf. le langage tenu par M. de Tschirschky, dans *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12474.

(2) Le 21 mars 1909, le prince de Bülow, alors Chancelier, chargeait le comte de Pourtalès de faire auprès de M. Isvolsky, Ministre des Affaires étrangères de Russie, une démarche assez voisine de la remise d'un ultimatum. Il s'agissait de demander si, oui ou non, le Gouvernement russe acceptait comme mettant fin au conflit austro-serbe, causé par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, une note du Gouvernement austro-hongrois. Voir *Grosse Politik*, vol. 26, II, pièce n° 9460.

ment compliquées, l'obstruction permanente dans le Parlement, les régimes d'exception, les haines de race, tout ce qui appauvrit et débilite depuis si longtemps l'Empire austro-hongrois, semblait jusqu'à présent ne constituer que des incommodités rendues supportables par une longue habitude; subitement, l'effondrement de l'Empire ottoman a révélé la gravité du mal, le péril est devenu évident et menaçant à ce point qu'une guerre pareille à la plus dangereuse des opérations est regardée aujourd'hui comme la seule chance de salut pour la monarchie.

S'il était loisible d'en envisager les hasards à un point de vue purement objectif, d'innombrables conjectures seraient à opposer les unes aux autres. Mais nous serions si directement atteints par la répercussion immédiate du conflit qu'il faut s'interdire les lointaines prévisions. Je me bornerai à rapporter, sans pouvoir toujours en garantir l'exactitude, ce que je recueille sur les conditions dans lesquelles l'Empire se risquerait à cette lutte quasiment décisive pour son existence.

L'élément militaire y pousse avec ardeur; il affirme que jamais l'occasion ne sera aussi favorable, la Russie n'ayant mis en état de faire campagne que les deux corps d'armée de Varsovie et de Kief, et le premier choc avec l'Autriche devant être le signal d'une insurrection en Pologne.

Le vieil Empereur résiste à ces incitations; il aurait même déclaré, affirme-t-on, qu'il se démettrait de ses pouvoirs plutôt que d'assumer, à la fin de sa vie, une pareille responsabilité. La volonté du souverain serait vraisemblablement déterminante; mais il est admissible qu'on la fasse fléchir en lui représentant que la dignité de l'Autriche est en jeu.

Sur le degré de préparation de la Russie, je sais seulement que, d'après un officier général russe de haute compétence, trois années seraient encore nécessaires à l'armée pour se reconstituer complètement. D'autre part, des Galiciens bien renseignés sur l'état d'esprit des Polonais de Russie croient savoir que l'insurrection ne recruterait d'adhérents que parmi l'aristocratie, restée irréductible à la russification, et le groupe socialiste, sans qu'il faille compter sur l'appoint indispensable de la population rurale : celle-ci a vu s'améliorer sa situation et a perdu le goût des luttes héroïques et d'ailleurs stériles.

Du côté autrichien, j'ai noté dans une précédente dépêche que les convocations de réservistes ont donné ce résultat inespéré de rallier sous les drapeaux un dixième de plus qu'il n'y avait eu d'appelés. On concluait de ces concours volontaires que l'élan national serait irrésistible. Il n'est pourtant pas général; car on a eu la précaution de ne convoquer que fort peu de Slaves et, parmi les Tchèques, notre Consul à Prague me fait savoir que l'appel se heurte à des protestations et des résistances. On craint qu'en Croatie, en Slavonie, en Dalmatie, l'idée d'une guerre contre les frères slaves de Russie et de Serbie ne rencontre une forte hostilité, et, qu'en Bosnie et en Herzégovine, elle ne

provoque des soulèvements. Les Dalmates fournissent à eux seuls 75 p. 100 des équipages de la flotte : l'emploi de la marine exigerait par suite la plus grande circonspection. Il y a une forte exagération à prétendre que les frais énormes engagés par le Gouvernement pour procéder à cette sorte de mobilisation sont largement compensés par l'union solide opérée entre les diverses nationalités de la monarchie.

Ce que l'on n'avoue pas, c'est que, pour des raisons budgétaires, les effectifs militaires avaient été tellement réduits durant ces deux dernières années que plusieurs des corps d'armée austro-hongrois en devenaient presque illusoires. Les renforcements actuels équivaudraient ainsi plutôt à une reconstitution de l'état normal qu'à une mise sur le pied de guerre. Beaucoup de déplacements de troupes ont aussi pour cause l'obligation de dépayser les soldats et de ne cantonner en Bosnie, par exemple, que des Allemands et non des Slaves.

D'un côté comme de l'autre, il faudrait donc redouter des surprises, des défaillances, et prévoir un certain parallélisme dans les difficultés intérieures qu'auraient à supporter les deux Gouvernements.

Quelle attitude prendrait la Hongrie, en présence de complications internationales desquelles elle n'a rien de favorable à attendre pour son égoïste politique? Elle n'a caché à aucun moment combien elle appréhende un accroissement de la clientèle slave de la monarchie. Les résultats d'une guerre heureuse iraient contre ses vœux et des revers surexciteraient contre elle toutes les populations magyarisées par force et qui guettent une occasion propice pour se tourner contre cette oppressive minorité.

Aussi bien à Vienne qu'à Budapest, un surcroît récent de malaise se laisse deviner, depuis que l'on soupçonne la fidélité des sentiments de la Roumanie. Au lieu de rester étroitement associée à la politique austro-hongroise, on redoute que le souci de ses intérêts la détermine à une évolution. Ce qu'il y aurait en effet de plus souhaitable pour elle, serait de s'annexer, avec la Bukovine et une partie de la Transylvanie, les trois millions et demi de Roumains mal résignés au régime magyar. Il lui aura suffi d'envisager les perspectives de bouleversements territoriaux qui mettent en émoi les États, grands et petits, de l'Europe orientale, pour apprécier qu'elle n'a plus rien à attendre de l'appui de l'Autriche et qu'au contraire, c'est du morcellement de la vieille monarchie qu'elle tirerait les plus fructueux avantages. Si peu marquée qu'elle soit, cette velléité de défection est douloureusement significative.

Il est d'ailleurs impossible au Gouvernement austro-hongrois de dissimuler aux autres et à lui-même qu'il est, après la Turquie, la victime la plus atteinte par la crise balkanique; il se sent diminué, dépossédé de son prestige, discuté par ses alliés, entravé dans tous les efforts par lesquels il voudrait affirmer

sa vitalité. Ses apprêts de guerre inquiètent plus qu'ils n'effraient. Il se débat et s'agite, sans se fixer une ligne de conduite.

L'impassibilité que, par contraste, montre la Russie, certaine que son influence sera prépondérante dans les Balkans, sans même qu'elle intervienne, ajoute au désarroi de l'Autriche. C'est de Pétersbourg qu'on attend l'injonction à laquelle obéira la Serbie. Mais le Tsar ne se hâte pas et laisse la monarchie dualiste épuiser ses ressources en armements hâtifs et en mobilisations déguisées; dès maintenant le désastre financier est complet. Une défaite n'aurait pas été plus funeste.

Mon collègue, M. de Giers, ne cesse de répéter que son Gouvernement n'agira et ne parlera que d'accord avec les deux autres membres de la Triple Entente.

Il dépendrait par conséquent de Votre Excellence d'obtenir que les quelques satisfactions soient accordées au prix desquelles l'Autriche-Hongrie pourra déclarer ses intérêts suffisamment sauvegardés. Sous le coup d'une crise aussi douloureuse, elle saisira bien volontiers, semble-t-il, les moyens qu'on lui offrira d'en abréger la durée.

619.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 177. *Sofia, 4 décembre 1912, 2 h.*

(*Reçu* : 13 h. 40.)

Le protocole de l'armistice a été signé hier à huit heures du soir à Tchataldja d'après le texte proposé par M. Daneff et stipulant les conditions suivantes.

1° Les armées belligérantes restent sur leurs positions.

2° Les forteresses assiégées ne seront pas ravitaillées.

3° Le ravitaillement des troupes bulgares se fera par la mer Noire et par la voie d'Andrinople en commençant dix jours après la signature de l'armistice.

4° Les négociations pour la conclusion de la paix commenceront le 30 novembre-13 décembre à Londres (1).

(1) La légation de Bulgarie à Paris a fait connaître ces conditions au ministère des Affaires étrangères dans la journée du 4 décembre.

620.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 470. Absolument secret. Confidentiel.

Berlin, 4 décembre 1912, 19 h. 30.

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Une personne, qui n'appartient pas au Gouvernement allemand, mais qui est en relations intimes avec quelques-uns de ses membres, a dit nettement aujourd'hui qu'en cas de conflit européen la France serait obligée de garder la frontière des Pyrénées, en raison de l'attitude de l'Espagne. Je crois devoir rapporter à Votre Excellence ces propos, si invraisemblables qu'ils paraissent, parce qu'il est probable que des bruits de ce genre seront prochainement répandus dans la presse.

621.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 955. Très confidentiel. *Paris, 4 décembre 1912, 21 h. 10.*

M. Tittoni m'a dit aujourd'hui que, d'après ses renseignements, le Gouvernement austro-hongrois accéderait à l'idée d'une réunion d'Ambassadeurs, mais à la condition qu'elle n'eût pas lieu à Paris. Il a ajouté que cette exclusion était inspirée par la crainte de M. Isvolsky, mais qu'elle lui semblait désobligeante.

Le comte Szecsen, que j'ai vu ensuite, a été un peu moins affirmatif sur l'acceptation et sur la condition, mais n'a pas contredit, loin de là, le renseignement de M. Tittoni. Il m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne avait prononcé le nom de Paris, et que le comte Berchtold avait répondu en parlant de Vienne. D'après le comte Szecsen, on redouterait à Paris le manque de sang-froid de la presse et la présence de M. Isvolsky.

J'ai répondu que la presse française ne méritait pas le reproche qu'on lui faisait et que, d'ailleurs, elle resterait ce qu'elle est, quel que fût le lieu de la réunion; qu'au surplus, la presse étrangère serait renseignée par ses correspondants.

J'ai représenté, d'autre part, que M. Isvolsky n'avait cessé, dans ces derniers temps, de donner des preuves de son esprit de sagesse et de conciliation.

J'ai ajouté qu'il y avait plus d'inconvénients peut-être que d'avantages, pour une Puissance quelconque, à paraître patronner, dans sa capitale, cette réunion d'Ambassadeurs; mais que, le nom de Paris ayant été prononcé, le choix d'une autre résidence pourrait être interprété par l'opinion française comme un doute fâcheux sur notre impartialité.

622.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 380, 381. Confidentiel

Londres, 4 décembre 1912, 22 h., 22 h. 23.

(*Reçu :* 23 h. 15, le 5, à 1 h.)

Réponse à votre télégramme n° 947 (1) Sir Ed. Grey s'est expliqué aujourd'hui avec mon collègue d'Allemagne sur le discours de M. de Bethmann Hollweg à peu près dans les mêmes termes qu'avec moi (voir mes télégrammes 377 et 378 (2)) mais il a ajouté que, si le Chancelier avait parlé de la nécessité éventuelle de combattre pour protéger la situation de l'Allemagne en Europe et pour défendre son avenir et sa sécurité, le Gouvernement britannique pourrait en dire autant, car l'Angleterre a comme l'Allemagne une situation à défendre en Europe.

Alors j'ai donné lecture au Secrétaire d'État des Affaires étrangères de la dépêche de Belgrade que vous avez bien voulu me communiquer sous le n° 952 (3) et qui témoigne chez les Serbes d'un retour à la prudence. Il a été très heureusement impressionné par cette communication, mais il importe que le Gouvernement serbe manifeste sans retard ses nouvelles dispositions, car les informations de Vienne indiquent une vive agitation de l'opinion publique.

J'ai attiré l'attention de Sir Ed. Grey sur toutes les éventualités qui pourraient se produire, en lui demandant quelle serait l'attitude de l'Angleterre dans le cas où toutes les Puissances continentales se trouveraient engagées. Il m'a répondu que le moment n'était pas encore venu d'envisager cette éven-

(1) Voir ci-dessus à la date du 3 décembre, n° 612.

(2) Voir ci-dessus à la date du 3 décembre, n° 615.

(3) Il s'agit du télégramme de Belgrade ci-dessus reproduit à la date du 3 décembre, n° 616.

tualité, que l'attitude du Gouvernement dépendrait des dispositions des Chambres et de l'opinion qui dépendrait elle-même de la façon dont naîtrait le conflit.

J'ai parlé de nouveau des allusions de M. de Kiderlen à une quasi-entente anglo-allemande et j'ai demandé à Sir Edward Grey s'il connaissait la présence à Londres du Prince Henri qui a été reçu par le Roi à Sandringham et qui, d'après mes informations personnelles, a été chargé d'une mission par l'Empereur Guillaume (1). Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a répondu qu'il n'y avait entre Londres et Berlin aucuns pourparlers d'aucune sorte ni même aucune conversation. Il ignorait la présence ici du Prince Henri et il a pris note de mon information qui n'a pas paru l'impressionner, car sa mission, quelle qu'elle soit, n'a d'importance que si le Gouvernement la connaît et l'approuve.

Secret. Sir A. Nicolson pense que l'opinion n'hésiterait pas à se prononcer pour une intervention immédiate. A la Chambre des Communes où l'on se soucie peu du différend austro-serbe, où même un conflit limité à l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie ne rencontrerait que l'indifférence, il paraît certain que l'entrée en jeu de la France déterminerait une poussée dans le sens de l'intervention.

623.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 668, 669. *Péra, 4 décembre 1912, 21 h. 30, 21 h. 20.*

(*Reçu* : le 5, à 3 h. 15, 4 h. 45.)

A la réunion d'hier à Bagtchékeuy, assistaient les plénipotentiaires grecs qui ont déclaré ne pouvoir signer l'armistice qu'à la condition de la reddition de Janina. Cette condition ayant été repoussée par les plénipotentiaires ottomans, les Grecs ont refusé de signer et les Bulgares l'ont fait seuls, tant en leur nom qu'au nom de leurs alliés serbes et monténégrins.

En vertu de cet armistice qui prévoit le ravitaillement des places assiégées, Andrinople sera ravitaillée journellement par les Bulgares tant que les Turcs

(1) L'on ne trouve dans le recueil allemand *Grosse Politik* aucune mention de ce séjour en Angleterre du Prince Henri. En revanche, le comte Mensdorff en parle dans un télégramme que reproduit le recueil autrichien *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. V, pièce n° 5028 et le rapport présenté par le Prince à son retour est cité dans Tirpitz *Der Aufbau der deutschen Weltmacht*, p. 363.

fourniront la contre-partie aux Bulgares de Tchataldja. La mer Noire leur sera ouverte pour le surplus.

Les négociations de paix devront commencer dans dix jours au plus tard.

Les négociateurs des trois États slaves sont d'ores et déjà nommés. Il se peut qu'on discute les préliminaires de paix à Bagtchékeuy, mais, pour les négociations du traité, le Grand Vizir a proposé Londres.

La dislocation de l'alliance balkanique cause une grande satisfaction dans les milieux turcs, qui escomptent aussi les complications européennes. Se sentant d'ailleurs en parfaite sécurité derrière les lignes de Tchataldja, défendu par une armée de plus de 190.000 hommes entièrement reconstituée, le Gouvernement ottoman se prépare à mener une campagne diplomatique très serrée. Il compte au surplus sur la conférence pour «berliniser» le traité qu'il conclura, et il est très encouragé dans ses espérances par l'Ambassadeur d'Autriche qui insiste beaucoup sur l'inanité des conquêtes et même des conventions qui les consacreront, aussi longtemps que les grandes Puissances n'auront pas ratifié le tout.

Mon collègue d'Autriche s'étend volontiers aussi sur l'épuisement des Bulgares qu'il représente comme incapables d'un nouvel effort. Son langage à l'égard des Serbes est des plus vifs et il déclare que toute idée d'un accès pour eux à l'Adriatique, qui leur soit propre, doit être absolument exclue des combinaisons envisagées.

L'Ambassadeur d'Allemagne se tient depuis quelques jours sur une plus grande réserve, à la suite, semble-t-il, de recommandations venues de Berlin à son adresse et à celle de son attaché militaire.

L'Ambassadeur de Russie me dit que les Roumains deviennent très pressants pour une rectification de frontière.

Il se pourrait donc que les Bulgares, serrés d'un côté par la Roumanie qui réclame Silistrie, et de l'autre par la Grèce qui veut Salonique, n'aient pas jugé bon, alors qu'ils ont déjà supporté presque tout le poids de la campagne, de sacrifier au bénéfice des uns et des autres 50.000 hommes de plus pour prendre les lignes de Tchataldja, et qu'ils préfèrent même remettre à plus tard la prise d'Andrinople que, le moment venu, personne ne leur disputera. Je ne trouve du moins que cette explication de la scission qui vient de se produire dans l'alliance balkanique et qui a ici le plus grand retentissement.

624.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 132. *Belgrade, 4 décembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu* : le 5, à 3 h. 35.)

D'après les informations du ministère royal des Affaires étrangères, les corps d'armée de Raguse, Serajevo, Agram et Temesvar seraient lentement mis en état de mobilisation. Il y a maintenant 4.000 hommes dans et autour de Semlin, procédant à des exercices militaires très apparents avec le concours des monitors. Une [police] sévère contrôlerait la frontière, empêchant toute communication entre les deux rives de la Save et du Danube. Le Gouvernement serbe observe avec intérêt les mouvements du pays voisin qui, jusqu'à nouvel ordre, ne paraît mobiliser que contre lui-même et il s'abstient de toute mesure correspondante.

Le Ministre d'Autriche se félicite de l'apaisement qui se marque actuellement en Serbie. Il me dit qu'il n'y a pas encore de mobilisation du côté austro-hongrois, mais simplement renforcement des effectifs sans qu'aucun régiment ait été déplacé. Ces mesures n'ont d'ailleurs été prises que pour répondre aux mesures militaires de la Russie, et la Serbie n'aurait rien à en redouter. « Non pas, ajouta-t-il, que nous ne risquions encore d'avoir avec elle des explications un peu vives. Nous lui concéderons tout ce qui sera en notre pouvoir, pourvu qu'elle ne prétende point à la bande de territoire albanais. Et si nous sommes obligés de lui refuser satisfaction sur ce point, c'est pour ne pas paraître céder à des injonctions dont le succès nous vaudrait des injonctions successives de toutes les nationalités. Il n'y a pas là mauvaise volonté de notre part, mais nécessité d'existence. Il pourrait survenir certaines difficultés dans la détermination des limites de l'autonomie albanaise. Il pourrait s'en rencontrer également dans l'établissement du *modus vivendi* de quelque durée dont nous avons besoin pour régler les rapports du serbisme (*sic*) entre ce royaume et notre monarchie. Car la Bosnie entre maintenant dans sa période de développement économique que nous ne pouvons laisser compromettre par des agitations et des mobilisations périodiques. De la crise actuelle doit sortir le règlement définitif de la question balkanique. Tout une fois terminé, quand nous ne paraîtrons plus agir sous une pression extérieure, le comte Berchtold m'a affirmé, lors de notre dernière rencontre à Buda-Pest, que le Gouvernement impérial et royal était décidé à entreprendre le règlement de la question yougoslave dans l'intérieur de notre monarchie, sans de plus en plus se laisser entraîner vers la solution trialiste ».

625.

NOTE DE M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SUR UNE COMMUNICATION DE M. ISVOLSKY [1].

Secret. *Paris, 4 décembre 1912.*

ACCORDS DE RACCONIGI 1909.

1° Maintien du *statu quo* dans les Balkans.

2° Si ce *statu quo* venait à être rompu, politique favorable au développement des nationalités à l'exclusion de toute Puissance européenne.

3° Action commune diplomatique de l'Italie et de la Russie pour assurer cette politique. Pour une action d'un autre caractère, aucun engagement, mais examen préalable.

4° Si l'Italie ou la Russie venaient à passer pour l'Orient européen des accords avec des tierces Puissances, elles s'appelleraient réciproquement à y participer.

5° L'Italie promet sa bienveillance pour la question des Détroits et la Russie pour la Tripolitaine.

[1] La communication à M. Poincaré des accords de Racconigi eut lieu dans les conditions suivantes :

Le 9 novembre, M. Poincaré avait demandé à M. Isvolsky de lui en donner connaissance (voir *Un livre noir*, II, p. 568). M. Sazonoff, consulté, refusa par une lettre à laquelle il fait lui-même allusion dans une autre lettre que reproduisent les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 305 (*Un livre noir*, I, p. 356). Après l'entretien de M. Poincaré avec M. Tittoni, le 20 novembre (voir ci-dessus, n° 502), M. Isvolsky jugea que la communication des accords de Racconigi devenait nécessaire et écrivit en ce sens à M. Sazonoff (*Matériaux*, p. 301, *Un livre noir*, I, p. 348). M. Sazonoff donna son consentement par une lettre (celle même à laquelle nous nous référions ci-dessus) du 28 novembre, sous les conditions suivantes : la communication serait purement verbale, elle s'adresserait à M. Poincaré personnellement, nul témoin n'assisterait à l'entretien, M. Poincaré s'engagerait à ne pas communiquer le texte des accords même à ses collègues du Cabinet et à ses collaborateurs immédiats.

626.

M. Ganderax, Ministre de France à Luxembourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Luxembourg, 4 décembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 5 décembre ; Dir. pol., 7 décembre.)

Pour faire suite à ma lettre du 29 novembre dernier *, j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence une note parue hier dans la *Gazette de la Haute-Moselle* de Grevenmacher. Les précautions prises, d'après cette note, pour la garde du tunnel de Nitteler semblent indiquer dans les régions frontières de l'Allemagne un état de préparation militaire tout spécial.

Différents autres indices relevés ici depuis quelque temps marquent également des préoccupations et des mesures exceptionnelles. Comme le signalait ma lettre précitée, les recommandations les plus précises et les plus instantes ont été faites aux Allemands habitant le Luxembourg et susceptibles d'être touchés par des ordres de mobilisation. Presque tous les wagons allemands stationnés dans le Grand-Duché ont reflué sur le territoire de l'Empire et il me revient que le même fait est constaté dans la Lorraine annexée, dont le matériel roulant aurait été rappelé en arrière. D'après certains bruits recueillis ici, les approvisionnements d'armement de nombreux forts ont été complétés ou augmentés.

Enfin il m'a été signalé que des pigeons voyageurs allemands seraient mis en dépôt à Luxembourg et même qu'une partie d'entre eux serait gardée à la caserne de la force publique. Je n'ai pas pu vérifier le fait d'une façon certaine et il m'est naturellement impossible de poser des questions à son sujet, puisqu'il constituerait de la part du Gouvernement grand-ducal une violation flagrante de ses devoirs de neutralité.

627.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 519. Confidentiel. *Londres, 4 décembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 5 décembre ; Dir. pol., 27 décembre.)

L'Autriche-Hongrie est actuellement le principal facteur du grave problème oriental : de son attitude à l'égard de la Serbie va dépendre la paix de l'Europe,

* Annotation du Ministre : *Urgent. Communiquer à la Guerre.*

et cette attitude est encore incertaine. Dans sa très intéressante dépêche du 23 novembre 1912 [1], notre Ambassadeur à Vienne explique les causes de cette incertitude par des considérations tirées de la constitution intérieure de l'Empire; à ces considérations, je voudrais ajouter les réflexions que m'inspirent la politique de l'Autriche dans les Balkans, telle qu'on la voit de l'extérieur, et le jeu habituel des rouages, qui appliquent cette politique.

Depuis deux siècles, le principal dessein de l'Autriche-Hongrie est de poursuivre son expansion vers l'Orient et de continuer à accroître ses territoires aux dépens de l'Empire ottoman. Ses visées se sont précisées lorsque la Prusse a chassé l'Autriche de l'Allemagne; le Cabinet de Berlin n'a cessé de pousser celui de Vienne dans cette direction et l'alliance des deux pays repose sur ce double principe du concours prêté par l'Autriche à la politique occidentale de l'Allemagne et du concours prêté par l'Allemagne à la politique orientale de l'Autriche.

La création sur les frontières de l'Autriche-Hongrie d'une bordure de petits États modifia les procédés du Cabinet de Vienne sans changer ses vues. Avec l'aide de l'Allemagne, elle fit entrer la Roumanie dans son orbite; et elle s'efforça de maintenir la Serbie dans une sorte de vassalité, tandis qu'en Turquie elle poursuivait des intrigues compliquées en vue d'assurer son influence sur les régions d'Albanie et de Macédoine. Quand elle se chargea, conjointement avec la Russie, de veiller sur la Macédoine, elle prit grand soin de ne pas remédier à l'anarchie existant dans la région; elle attendait patiemment la décomposition de l'Empire ottoman afin de s'assurer une part dans le partage de la Turquie.

Nous avons assisté au développement de cette politique lente et à petits moyens; nos agents ont signalé au Département l'action des consuls austro-hongrois dans les Balkans : l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et le conflit avec la Serbie en 1908-1909 nous ont montré comment, sans tirer l'épée, avec de simples démonstrations, et grâce à l'appui de l'Allemagne, l'Autriche espérait peu à peu étendre son hégémonie jusqu'à la mer Égée. La guerre des Balkans est venue bouleverser tous les calculs des hommes d'État de Vienne.

Ils n'ont pas su la coalition des États balkaniques, ou, s'ils l'ont sue, ils n'y ont pas cru, et la proposition du comte Berchtold au mois d'août dernier a contribué à presser les événements [2]. L'Autriche aurait pu empêcher la guerre, elle ne l'a pas fait parce qu'elle escomptait la victoire des Turcs, et, après cette victoire, une intervention de l'Europe dont, suivant sa coutume, elle aurait tiré bon parti.

Les États balkaniques ont vaincu la Turquie et on peut prévoir le partage

[1] Il paraît y avoir ici une erreur de date. La dépêche à laquelle M. Paul Cambon fait allusion est probablement celle du 7 novembre reproduite sous le n° 386. — [2] Au sujet de cette proposition, voir tome III, 3e série, n° 270.

des provinces ottomanes convoitées par l'Autriche entre la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro. Ce serait donc la ruine des ambitions de l'Autriche, qui devrait se contenter d'exploiter ses territoires actuels sans songer à les accroître. Les représentants de l'Empereur-Roi, mon collègue à Londres tout le premier, affirment que leur pays n'a jamais eu de visées sur Salonique et qu'il accepte sans arrière-pensée le nouvel état de choses.

Je dois constater que ces dénégations ont fait un certain effet et cependant elles sont contraires aux tendances instinctives de la nature humaine. Comment peut-on croire que des hommes renoncent en deux mois à des desseins qu'ils ont poursuivis toute leur vie et qui font partie de l'héritage de plusieurs générations? Cela est moins vraisemblable en Autriche qu'ailleurs parce que la politique extérieure y est essentiellement bureaucratique et qu'elle est surtout l'œuvre d'un corps très discipliné et très fidèle à ses traditions.

Les agents diplomatiques et consulaires de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans poursuivaient avec ténacité une politique d'influence. Souvent d'intelligence médiocre et d'esprit étroit, ils affectaient peu de sympathie pour les Balkaniques et ils avaient un mépris particulier des Serbes; ils paraissaient exercer une grande action sur le ministère viennois des Affaires étrangères, et la publicité récemment donnée à l'affaire des consuls autrichiens en Albanie — publicité dont la responsabilité revient au Ballplatz — est conforme à leur vieille tradition; ils n'ont pas abandonné leurs prétentions sur la Macédoine.

L'attitude présente des Slaves de Dalmatie ou de Bosnie contribue aussi à maintenir l'Autriche-Hongrie dans le sillon de sa vieille politique et à faire de cette Puissance l'adversaire des États balkaniques. De ces États, la Serbie, qui détient la route de Salonique, est le plus immédiatement visé.

Aussi avons-nous vu, pendant la première partie de la guerre, l'Autriche-Hongrie faire à la Bulgarie des avances assez marquées pour que la Russie s'en inquiétât; le Cabinet de Vienne a offert de l'argent au Cabinet de Sofia; il lui a vendu des armes. Ces armes étaient à peine livrées que l'Autriche dévoilait ses intentions au regard de la Serbie. Elle avouait ainsi un peu naïvement qu'elle cherchait à dissoudre la Confédération balkanique.

Depuis lors, l'Autriche paraît se recueillir; elle suit avec attention les rapides péripéties de la crise orientale, attendant une occasion de reprendre les avantages perdus, et elle se contente de faire connaître indirectement aux autres Puissances les conditions qu'elle veut imposer à la Serbie.

Ces conditions paraissent à première vue d'importance secondaire. Mais, à y regarder de près, leur application permettrait au Cabinet de Vienne la continuation de sa politique balkanique. D'une part, la Serbie resterait, surtout pendant les prochaines années, dans la dépendance économique de sa voisine du Nord et on sait quel parti Vienne sait tirer de cette situation. D'autre

part, la constitution d'une Albanie autonome donnerait aux agents autrichiens le moyen de continuer des intrigues dans les Balkans.

Ainsi envisagé, le conflit austro-serbe prend une grande ampleur. Il ne s'agit pas de savoir si la Serbie aura un port sur l'Adriatique, une bande de territoire ou un chemin de fer neutralisé en Albanie : ce ne sont là que des apparences, des leurres tendus aux pacifistes de tous pays. Il s'agit en réalité de savoir si l'Autriche renonce ou non à ses desseins d'agrandissement futur vers la mer Égée. Ses prétentions actuelles tendent à démontrer qu'elle conserve ses anciennes ambitions.

Si ces présomptions sont exactes, la situation est d'une extrême gravité. La question du port et du chemin de fer serbe est d'une solution relativement facile : la question de la politique autrichienne en Orient ne comporte d'autre solution que l'abandon de cette politique par Vienne ou la guerre, immédiate ou prochaine, en tout cas inévitable.

Il importe d'autant plus de se mettre bien en face de cette éventualité que l'Allemagne soutiendra l'Autriche dans sa politique balkanique, non seulement parce qu'elle est son alliée, mais parce que l'expansion du Royaume-Empire vers l'Orient est un axiome de la politique germanique. Le Cabinet de Berlin désire que l'Autriche-Hongrie puisse un jour franchir le Danube et que les deux États alliés étendent leurs territoires de la mer du Nord et de la mer Baltique à la mer Égée. Il n'est donc pas étonnant que M. de Bethmann Hollweg ait promis publiquement à l'Autriche le concours des forces allemandes en vue de réaliser un si grand dessein.

La Serbie est aujourd'hui l'occasion du conflit provoqué par les ambitions austro-hongroises dans les Balkans; mais elle n'est qu'une occasion, et, à ces ambitions, la France, l'Angleterre et la Russie sont obligées de s'opposer. La question qui se pose est une question de politique générale et, si le Cabinet de Vienne nous engage par son attitude dans une opposition avouée à ses vues, la République française se trouvera entraînée à reprendre la lutte engagée par la monarchie française contre la Maison d'Autriche.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1].

A

Abdul Hamid, Sultan de Turquie (1876-1909), n° 235.

Aehrenthal (comte d'), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 72, 122, 310, 449.

Ahlefeldt-Laurvig (comte de), Ministre des Affaires étrangères de Danemark, n° 102.

Albert Ier, Roi des Belges, nos 161, 278, 438, 439.

Alexandre II, Empereur de Russie (1855-1881), n° 185.

Alexandropoulos, Chargé d'affaires de Grèce à Constantinople, nos 84, 146.

Ali Fouad Hikmet Bey, Ministre de Turquie à Belgrade, n° 162 (annexe II).

Allizé, Ministre à Munich, nos 60, 329, 545.
Cité : n° 136.

Alphonse XIII, Roi d'Espagne, nos 22, 85, 124 (note), 125, 160, 172, 177, 226, 230, 231, 239, 251, 463.

Ambrozy de Seden (baron), Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 52.

Amendola, écrivain italien, n° 286.

Andrassy (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 196.

Arnould, Consul à Galatz, n° 257.

Artamonoff (colonel), Attaché militaire de Russie à Belgrade, n° 51.

Asquith, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 169, 301, 364, 367, 491, 510, 534, 551, 567.

Aubert (vice-amiral), chef d'État-major de la Marine, nos 15, 544.

Audent, lieutenant français, n° 535.

Auffenberg (général von), Ministre de la Guerre d'Autriche-Hongrie, n° 137.

Avarna (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 122, 501 (note), 528.

Aynard, Ministre à Cettigné, nos 95, 99, 456, 462, 550, 597.
Cité : n° 600.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

Baernreither, membre du Reichsrath, n° 467.

Barclay (Sir Thomas), publiciste anglais, n° 14.

Baroli, Ministre d'Italie à Belgrade, n° 458, 471.

Barrère, Ambassadeur à Rome, n^os^ 134, 168, 182, 183, 188, 193, 203, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 213, 217, 218, 222, 241, 242, 244, 255, 275, 286, 299, 300, 308, 341, 342, 382, 383, 393, 407, 415, 416, 424, 436, 437, 448, 458, 461, 474, 477, 497, 502, 514, 517, 518, 543, 560, 603, 607, 610.

Cité : n^os^ 205 (note), 520.

Bax-Ironside (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Sofia, n^os^ 5, 31, 148, 427.

Beldiman, Ministre de Roumanie à Berlin, n^os^ 326, 602.

Below (de), Ministre d'Allemagne à Sofia, n^os^ 427, 455.

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, n^os^ 80, 86, 87, 107, 171 (annexe), 235, 307, 320, 364, 370, 378, 389, 423, 434 (note), 445, 460, 587, 590, 593.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n^os^ 6, 37, 46, 54, 56, 60, 62, 65, 72, 83, 97 (note), 107, 108, 110, 111, 112, 113, 122, 137, 143, 152, 163, 166, 175, 176, 194, 203, 218, 232, 235, 255, 256, 276, 286, 287, 290, 297, 304, 308 (note), 314 (note), 318, 321, 323, 330, 338, 347, 352, 354, 360, 376, 386, 406, 418, 420, 456, 472, 489, 496, 528, 549, 582, 593, 621, 624, 627.

Bergeron, Consul à Tiflis, n° 123.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n^os^ 227, 234, 250,

Cité : n^os^ 74, 80, 86, 87, 92, 100 (note), 181, 266, 301, 306, 309 (annexe), 337, 373, 378.

Bertrand (G.), Consul à Serajevo, n° 589.

Bethmann Hollweg (de), Chancelier de l'Empire allemand, n^os^ 3, 7, 18, 40, 60, 199, 202, 270, 545, 605, 611, 612, 615, 618, 622, 627.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Berlin, n° 504.

Biel (de), Conseiller de la légation d'Allemagne à Athènes, n° 29.

Bigler, Secrétaire de la légation de Danemark à Stockholm, n° 102.

Bilinski, Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n° 137.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 253.

Bissolati, journaliste italien, n° 286.

Blondel, Ministre à Bucarest, n^os^ 109, 229, 263, 296, 325, 330, 331, 489, 599, 608, 613.

Bobtcheff, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, nos 235 (note), 258, 283, 327, 369, 411, 453.

Bochkovitch, Ministre de Serbie à Athènes, nos 317, 347, 354, 360.

Boghitchevitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 10, 20, 199, 281, 371, 377, 379, 380, 390, 411 (annotation), 421, 611.

Bollati, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 210, 218, 341, 382.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 13, 19, 27, 38, 50, 61, 70, 73, 78, 84, 88, 90, 93, 94, 120, 129, 132, 142, 155, 157, 167, 191, 197, 205, 224, 236, 259, 269, 298, 328, 334, 345, 356, 357, 359, 362, 384, 406, 414, 417, 447, 473, 478, 484, 500, 509, 522, 536, 540, 571, 579, 588, 623.

Cité : nos 48, 107, 108, 110, 112 (note), 113, 122, 134 (note), 159 (note), 233, 339, 344, 348, 349, 388, 413, 426, 495, 523 (note).

Bonar Law, leader du parti unioniste en Grande-Bretagne, n° 101.

Bonin-Longare (comte), Ambassadeur d'Italie à Madrid, n° 160.

Boris, Prince héritier de Bulgarie, n° 430.

Bosdari (comte), Ministre d'Italie à Sofia, nos 170, 427.

Bratiano (Jean), ancien Président du Conseil de Roumanie, nos 263, 599, 608.

Braun (baron de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, nos 4, 29.

Bridgemann (amiral sir Francis), Premier Lord naval, nos 15, 544.

Bridges (colonel), Attaché militaire de Grande-Bretagne à Bruxelles, nos 277, 278, 385, 529, 584.

Bronewski, Conseiller d'ambassade de Russie à Berlin, nos 40, 44.

Broqueville (de), Président du Conseil des Ministres de Belgique et Ministre des Chemins de fer puis Ministre de la Guerre depuis le 11 novembre, nos 161, 267, 278, 385, 425, 438, 439, 476, 529, 565, 584.

Browne (E. G.), professeur à l'Université de Cambridge, n° 14.

Buchanan (Sir George), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 123, 171 (annexe), 235, 369, 394, 397, 460, 480, 482, 582, 590, 593.

Budberg (baron de), Ambassadeur de Russie à Madrid, n° 160.

Bülow (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 618 (note).

Bunsen (Sir M. de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 160, 548.

C

Caclamanos, Chargé d'affaires de Grèce à Rome, n° 603.

Calice (baron), ancien Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n° 235.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 3, 7, 9, 10, 17, 18, 20, 25, 28, 40, 44, 45, 53, 56, 67, 68, 97, 153, 159, 165, 176, 199, 202, 240, 246, 253, 270, 271, 272, 281, 291, 294, 316, 319, 322, 324, 326, 332, 333, 339, 340, 348, 355, 365, 371, 377, 379, 380, 395, 400, 404, 405, 412, 428, 433, 483, 505, 512, 533, 538, 541, 542, 551, 558, 567, 602, 605, 611, 620.

Cité : nos 31, 42, 107, 184, 233, 252, 258, 329 (note), 358 (note), 359, 383, 401 (note), 515, 569.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 6, 8, 14, 21, 26, 31, 37, 42, 43, 57, 64, 74, 80, 86, 87, 92, 100, 101, 107, 114, 117, 118, 119, 121, 127, 130, 131, 136, 140, 141, 144, 148, 150, 151, 154, 156, 169, 170, 171, 173, 180, 181, 184, 190, 212, 214, 215, 235, 243, 252, 261, 264, 266, 280, 285, 301, 373, 375, 378, 389, 394, 396, 401, 408, 423, 434, 445, 449, 482, 491, 492, 503, 515, 520, 524, 525, 534 et annexes, 555, 556, 562, 574, 576, 578, 582, 587, 590, 591, 592, 593, 596, 612, 615, 621, 622, 627.

Cité : nos 15, 17, 73 (note), 76 (note), 89 (note), 244, 294 (note), 307, 399, 544, 563, 580.

Cambon (Roger), attaché à la Direction des affaires politiques, n° 301 (note).

Canalejas, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, assassiné le 12 novembre, nos 238, 409, 440 (note), 463 (note), 594.

Caradja, Chargé d'affaires de Grèce à Belgrade, nos 347, 420, 614.

Carlotti (marquis), Ministre d'Italie à Athènes, n° 249.

Carnegie, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 7, 18.

Cartwright (Sir F.-L.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 122, 152, 621.

Cassel (Sir Ernest), financier anglais, n° 136.

Cernowitz (de), grand écuyer du Roi de Grèce, n° 360.

Ceuninck (général de), chef d'État-major général de l'armée belge, n° 438.

Chadan Bey, Conseiller d'État turc, n° 509.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 10, 229, 257, 263, 296, 325, 330, 331, 347, 488, 489, 599, 601 (note), 608, 613.

Charles Effendi, Chancelier, gérant la légation de Turquie à Cettigné, nos 84, 95.

Chérisey (de), secrétaire du Directeur des Affaire politiques, n° 511.

Chevket Torghout Pacha, général turc, n° 540.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté, nos 15, 301.

Cobourg (Prince Philippe de), n° 318.

Collon (commandant), chef du Cabinet militaire au ministère de la Guerre de Belgique, nos 529, 565.

Conrad von Hoetzendorf (général), ancien chef d'État-major général de l'armée austro-hongroise, n° 608.

Constantin (Diadoque), Prince héritier de Grèce, n° 360.

Conty, Ministre à Pékin, nos 103, 609.
Cité : n° 250.

Coromilas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 4, 29, 317, 336, 360.

Crewe (Lord), Secrétaire d'État britannique pour les Indes, n° 37.

Crozier (Ph.), ancien Ambassadeur à Vienne, n° 449.

Cyrille, Prince de Bulgarie, n° 430.

D

Daeschner, chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, nos 173, 321, 418.
Cité : nos 169, 190.

Daneff, Président du Sobranié bulgare, nos 6, 347, 352 (note), 360, 374, 376, 420, 435, 453, 547, 608, 619.

Dard, Secrétaire d'ambassade à Sofia, n° 170 (note).

Delcassé, Ministre de la Marine, n° 563.
Cité : nos 15 (note), 137, 301.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, nos 249, 604.

Denvignes (commandant), Attaché militaire à Athènes, n° 360.

Descos, Ministre à Belgrade, nos 2, 51, 98, 106, 162, 209, 228, 287, 293, 347, 420, 452, 465, 466, 467, 472, 486, 531, 539, 572, 577, 581, 606, 614, 616, 624.
Cité : nos 107, 303 (note), 468.

Deville, Ministre à Athènes, nos 133, 245, 317, 336, 354, 360, 601, 604.
Cité : n° 378 (note).

Dillon (John), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Djovavitsch (colonel), Ministre de la Guerre de Serbie, n° 2.

Dobreff, ancien agent diplomatique de Bulgarie à Athènes, n° 360.

Doulcet, Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 11, 123, 126, 128.
Cité : nos 39, 413.

Dragoumis, gouverneur général de la Crète, nos 249, 265, 266, 360.

Duchêne, capitaine français, n° 535.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, nos 54, 62, 65, 71, 72, 83, 111, 113, 122, 137, 143, 149, 152, 166, 175, 186, 194, 232, 256, 260, 290, 297, 304, 310, 338, 350, 386, 435, 479, 496, 528, 530, 532, 598, 618.
Cité : nos 97 (note), 216, 323, 602, 627.

Duruy (commandant), ancien attaché militaire à Bruxelles, n° 565.

E

Echagüe (colonel), aide de camp du Roi d'Espagne, n° 239.

Eckardt (von), Ministre d'Allemagne à Cettigné, n° 597.

Ehrensvärd (comte), Ministre des Affaires étrangères de Suède, n° 102.

Elliot (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n° 249.

Engalitcheff (prince), ancien Attaché militaire de Russie à Berlin, n° 11.

Eugeniades, Ministre de Grèce à Cettigné, n° 99.

Eydoux (général), chef de la mission militaire française en Grèce, n° 33.

F

Faramond de Lafajole (commandant de), Attaché naval à Berlin et à Vienne, n° 137.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, nos 6, 54, 96, 105, 112, 133, 152, 170, 184, 189, 199, 228, 229, 257, 315, 318, 352, 357, 384, 396, 404, 447, 455, 473, 500, 608.

Ferté, Consul à Prague, n° 618.

Filality, Ministre de Roumanie à Belgrade, n° 287.

Fleuriau (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, nos 306, 307, 309 et annexe, 312, 320, 323, 337, 349, 361, 364, 366, 367, 370.

Cité : n° 107.

Flotow (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 10, 97 (note).

Fontarce (de), Conseiller de légation à Bruxelles, n° 476.

Cité : n° 565.

Forgach (comte), ancien Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 354.

Fournier (capitaine), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade et Cettigné, n° 487.

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, nos 352, 472, 551, 581.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 152, 163, 176, 318, 598, 608 (note), 618.

Frantzi (capitaine), ancien Attaché militaire de Grèce à Constantinople, n° 536.

Fürstenberg (prince de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 257.

G

Gabriel Effendi, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n° 155.

Cité : nos 46, 50, 54, 57, 61, 70, 84, 132, 155, 156, 157, 259, 328, 334, 337, 339, 345, 356, 357, 360, 384, 404, 406, 413, 484, 509.

Ganderax, Ministre à Luxembourg, n° 626.

Garcia Prieto (marquis de Alhucemas), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n°s 464, 557.

Cité : n°s 160, 172 (note), 198, 219, 226, 238, 409, 444, 446, 454, 457, 463, 470, 475, 548, 553, 583, 594.

Gavrilovitch, Ministre de Serbie à Cettigné, n°s 99, 106, 550.

Génie (capitaine), Attaché militaire à Bruxelles, n°s 161, 278, 425, 438, 439, 529, 584.

Cité : n°s 277, 385, 535 (note), 565.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, n°s 22, 85, 124, 160, 172, 177, 198, 219, 226, 230, 231, 238, 239, 251, 399, 409, 440, 444, 446, 454, 457, 463, 464, 470, 548, 553, 554, 557, 583, 594.

Cité : n°s 125, 475.

George V, Roi d'Angleterre, n°s 439, 622.

Georges Ier, Roi de Grèce, n°s 133 (note), 360, 566.

Giers (Alexandre de), Ministre de Russie à Cettigné, n°s 95, 550, 597.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, n°s 19, 56, 70, 78, 84, 87, 93 (note), 110, 132, 236 (note), 344, 381, 447, 495, 500, 509, 536, 599, 623.

Giers (Nicolas de), Ambassadeur de Russie à Vienne, n°s 122, 163 ,209 (note), 297, 338, 352, 435, 528, 530, 532, 618.

Giesl de Gieslingen (baron), Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n°s 95, 456, 550, 597, 600.

Gilbert, Secrétaire d'ambassade à Stockholm, n° 102.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres d'Italie et Ministre de l'Intérieur, n°s 182 (note), 183, 188, 207, 208, 213, 214, 222, 241, 342, 355, 393, 407, 437, 448, 458, 518, 560.

Gogatscher, chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 122.

Goltz (général von der), vice-président du Conseil supérieur de guerre ottoman, n°s 165, 202, 253.

Goluchowski (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 310.

Goschen (Sir Ed.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 240, 270, 271, 272, 291, 319, 324, 339, 355, 371, 379, 380, 428, 433, 533, 541, 587.

Granville (Lord), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 18, 165.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 534 (annexes).

Cité : n°s 14, 15, 21, 26, 31, 36, 37, 43, 57, 74, 76 (note), 80, 86, 87, 89, 100, 101, 117, 118, 119, 127, 130, 131, 136, 138, 140, 144, 148, 150,

151, 154, 156, 158, 170, 171, 173, 180, 181, 184, 190, 204, 212, 214, 215, 227, 234, 235, 243, 244, 250, 252, 264, 266 (note), 270, 280, 285, 291, 301, 302, 306, 307, 309 et annexe, 312, 320, 323, 329, 337, 364, 366, 369, 378, 379, 389, 394, 396, 401, 402, 408, 421, 432, 433, 437, 443 (note), 445, 463, 482, 491, 515, 524, 525, 534, 544, 556, 562, 563, 576, 578, 582, 587, 590, 591, 592, 593, 596, 612, 615, 622.

Griesinger (baron de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, nos 467, 471, 486.

Griesinger (baronne de), n° 577.

Grigorovitch (amiral), Ministre de la Marine de Russie, nos 123, 343, 559.

Grouitch, Chargé d'affaires de Serbie à Londres, nos 39, 378, 525.

Gryparis, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 360.

Guéchoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 5, 30, 31, 37, 39, 79, 96, 105, 112, 136, 170, 245, 292, 305, 318, 347, 453, 455, 473, 493, 495, 500, 509, 547.

Guillaume II, Empereur allemand, nos 38, 45, 53, 136, 161, 253, 278, 336 (note), 545, 551, 581, 622.

Guillaume (baron), Ministre de Belgique à Paris, n° 565.

Guillemin, délégué à la Commission européenne du Danube, n° 257.
Cité : n° 488.

Gustave V, Roi de Suède, n° 316.

Gwinner, Directeur de la Deutsche Bank, nos 38, 73 (note).

H

Hadi Pacha, chef d'État-major général de l'armée turque, n° 536.

Hadji Mischef, Ministre de Bulgarie à Athènes, nos 360, 604.

Hakki Pacha, homme politique turc, n° 38.

Haldane (Lord), Ministre de la Guerre de Grande-Bretagne, n° 301.

Halgouët (de Poulpiquet du), Chargé d'affaires à Athènes, nos 1, 4, 29, 55, 69.
Cité : n° 360.

Hallier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Vienne, nos 216, 268, 288.
Cité : nos 149, 487.

Hanotaux, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 136.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, nos 2, 20, 98, 106, 107, 199, 209, 228, 236, 287, 371, 379, 380, 411 (annotation), 421, 423, 431, 445, 452, 467, 468, 469, 472, 482, 486, 490, 539, 577, 599.

Hedemann, journaliste français, nos 100 (note), 169.

Heeringen (amiral de) chef d'Etat-major général de la Marine allemande, nos 319, 324.

Hellebaut (général), ancien Ministre de la Guerre de Belgique, nos 161, 278.

Hellepute, Ministre de l'Agriculture de Belgique depuis le 11 novembre, nos 438, 476, 565.

Henri, Prince de Prusse, n° 622.

Huguenin, directeur général des compagnies de chemin de fer d'Anatolie et de Bagdad, n° 38.

Hussein Hilmi Pacha, ancien Grand Vizir, puis Ambassadeur de Turquie à Vienne, nos 224, 406.

I

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 37, 144, 156, 214, 215, 244, 285, 323, 482, 582, 591, 593.

Irgens, Ministre des Affaires étrangères de Norvège, n° 102.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, nos 135, 158, 171 (annexe), 274, 283, 346, 358, 397, 431, 432, 468, 573, 617.

Cité : nos 20, 21, 114, 118, 126, 128, 138 (note), 139, 140, 150, 159, 169, 170, 173, 195, 199, 220, 233, 236, 248, 273, 276, 294 (note), 307, 313, 320 (note), 321, 333 (note), 358 (annexe), 361, 364, 373, 379, 380, 386, 389, 403, 411 (annotation), 412, 413, 419, 421, 434, 441, 460, 468 (note), 469, 494, 501, 538, 568, 574, 580, 590, 592, 593, 618 (note), 621, 625.

Itrovo, ancien Ministre de Russie à Bucarest, n° 599.

Izzet Pacha, chef d'État-major de l'armée turque, nos 509, 536.

J

Jackson (vice-amiral Sir Henry), commandant de l'École de guerre de la Marine anglaise, n° 544.

Jilinski (général), chef d'État-major général de l'armée russe, n° 343.

Jonesco (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, depuis le 27 octobre, nos 109, 229, 263, 488, 608.

Jordan (Sir J. N.), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n° 103.

Jungbluth (général), chef d'État-major général de l'armée belge, nos 161, 278, 439.

Jusserand, Ambassadeur à Washington, n° 564.

K

Kalergi, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 360.

Kalinkoff, Ministre de Bulgarie à Bucarest, n° 330.

Keir Hardie (H.), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Kiamil Pacha, Grand Vizir de Turquie depuis le 29 octobre, nos 57, 113, 122, 132, 298, 356, 357, 384, 447, 473, 484, 500, 509, 523 (note), 623.

Kiderlen-Wächter (de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 3, 7, 9, 18, 25 (note), 28, 40, 41, 42, 44, 45, 53, 56, 60, 86, 153, 165, 176, 199, 202, 240, 246, 247, 252, 253, 258, 264, 270, 272, 291, 294, 316, 319, 329, 331, 333, 339, 340, 348, 355, 365, 371, 377, 379, 380, 390, 391, 394, 395, 396 (note), 400, 401 (note), 404, 406, 411 (annotation), 421, 428, 433, 483, 492, 512, 515, 524, 533, 538, 551, 556, 558, 567, 569, 576, 582, 587, 591, 593, 602, 605, 615, 622.

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, nos 267, 277, 385, 535, 565.

Cité : nos 278, 584.

Kokovtzoff, Président du Conseil des Ministres de Russie et Ministre des Finances, nos 254, 343, 482, 577.

Koloucheff, Ministre de Bulgarie à Cettigné, n° 99.

Korostovetz, ancien Ministre de Russie à Pékin, nos 397, 459.

Kovatcheff, général bulgare, n° 430.

Kroupenski, Ambassadeur de Russie à Rome, nos 52, 416, 424.

Kroupensky (de), Ministre de Russie à Pékin, nos 103, 609.

Kühlmann, Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Londres, nos 264, 270, 323, 394, 396, 402.

L

La Boulinière (de), délégué des porteurs français à la Dette ottomane, n° 533.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 13.

Lamington (Lord), Président du « Persia Committee », n° 14.

Lansdowne (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 301.

Laroche (Jules), Secrétaire d'ambassade à Rome, nos 12, 24, 48, 52, 66, 81, 108, 115, 116.

Cité : nos 214, 436.

Lawson (Harry), propriétaire du *Daily Telegraph*, n° 14.

Lebrun (Albert), Ministre des Colonies, n° 188.

Lecomte (Raymond), Ministre à Téhéran, n° 121.

Leonardi Cattolica (vice-amiral), Ministre de la Marine d'Italie, n° 543.

Léopold II, Roi des Belges (1865-1909), nos 439, 504.

Liang Yu-hao, Ministre des Affaires étrangères de Chine, n° 609.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 258, 515, 582, 591, 593.

Louis (Georges), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 138, 139, 145, 147, 163, 174, 178, 187, 221, 223, 225, 233, 247, 254, 258, 262, 276, 282, 295, 311, 313, 314, 327, 343, 344, 368, 369, 372, 381, 387, 410, 411, 413, 426, 443, 450, 453, 459, 460, 469, 471, 480, 485, 487, 490, 494, 498, 499, 504, 506, 507, 527, 559, 568, 580, 586, 595.

Cité : nos 171 et annexe, 235 (note), 294 (note), 397, 592.

Lowther (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 57, 80, 87, 110, 113, 132 (note), 144, 156.

Lukacs (de), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 104.

Luque (général de), Ministre de la Guerre d'Espagne, n° 219.

Luzzatti, ancien Ministre du Trésor d'Italie, n° 474.

Lynch, concessionnaire de la navigation sur le Tigre, n° 14.

M

Macchio (baron), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 111, 122.

Macdonald (Murray), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Macdonald (Ramsay), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Madjaroff, Ministre de Bulgarie à Londres, nos 39, 320.

Majoresco, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 229, 325, 331, 613.

Mannesmann, entrepreneur allemand au Maroc, n° 124.

Manneville (de), ancien Secrétaire à Athènes, Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 107, 360.

Margerie (Jacquin de), Sous-Directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 47, 393 (note).

Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, nos 22, 125.

Marling, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 80, 87.

Marschall (baron), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 38, 253, 258.

Martinovitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Monténégro, n° 99.

Massenet, explorateur français, n° 226.

Maucorps (commandant), Attaché militaire à Constantinople, n° 540.

Mavroyeni Bey, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n° 46.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, nos 337, 384.

Mensdorff (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 6, 37, 118, 445, 482, 593, 627.

Mentchikoff, publiciste russe, n° 123.

Mercier de Lostende (commandant), ancien Attaché naval à Londres, n° 398 (annexe I).

Metaxas (capitaine J.), aide de camp du Président du Conseil de Grèce, n° 347.

Michaïlovitch, Chargé d'affaires de Serbie à Rome, n° 458.

Michel (général), Ministre de la Guerre de Belgique jusqu'au 11 novembre, nos 161, 277, 278, 385, 438, 476, 529, 584.

Michel, gérant le consulat de Budapest, n° 104.

Milan IV, Roi de Serbie (1882-1889), nos 287, 289.

Millerand, Ministre de la Guerre, nos 125, 216, 563.

Cité : nos 13, 267, 487.

Miouchkovitch, ancien Président du Conseil de Serbie, n° 550.

Misu, Ministre de Roumanie à Constantinople, n° 50.

Mohammed Ali, prétendant persan, n° 37.

Moltke (général de), chef d'État-major général de l'armée allemande, n° 551 (note).

Mond (Sir Alfred), financier anglais, n° 136.

Montecuccoli (amiral), commandant de la marine autrichienne, n° 137.

Morel (Ph.), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Moses, ancien Ministre des États-Unis à Athènes, n° 360.

Motono (baron), Ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg, n° 397.

Moukbil Bey, Chargé d'affaires de Turquie à Sofia, nos 146, 185.

Mouktar Pacha, Grand Vizir de Turquie jusqu'au 29 octobre, nos 70, 180.

Moulay Youssef, Sultan du Maroc, n° 557.

N

Nasser el-Mouk, Régent de Perse, n° 37.

Navarro Reverter, Ministre des Finances d'Espagne, n° 160.

Nazim Pacha, généralissime de l'armée turque, nos 509, 536.

Nékloudoff, Ministre de Russie à Sofia, nos 5, 16, 30, 39, 96, 105, 146, 170, 236, 318, 376, 427, 547, 552.

Nenadovitch, Ministre de Serbie à Constantinople, nos 2, 84, 146, 191, 228.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 11, 220, 223, 228, 381, 595.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 84, 95, 236, 347, 360, 456, 462, 550, 597, 600.

Nicolas II, Empereur de Russie, nos 21, 25 (note), 39, 85, 121, 123, 136, 152, 185, 233 (note), 281, 490, 506, 545, 576, 599, 618.

Nicolitch, Président de la Skoupchtina serbe, n° 616.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, n° 309 (annexe).

Cité : nos 6, 21, 31, 37, 43, 57, 86, 87, 100, 114, 117, 118, 136, 144, 151, 156, 184, 190, 215, 235, 252, 261, 266 (note), 309, 337, 366, 463, 515, 544, 556, 578, 582, 593, 615, 622.

Nizami Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 10, 339, 395, 404, 406, 509, 536, 588.

Novakovitch (Stojan), homme d'État serbe, nos 287, 472, 616.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, nos 2, 39, 98, 106, 162 (annexe II), 199, 228, 287, 347, 374, 378, 411 (annotation), 421, 433, 434 (note), 471, 472, 486, 504, 526, 539, 556, 576, 581, 616.

Paget (Sir R.), Ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 2, 445, 452, 486.

Paléologue, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 32, 33, 35, 215, 248, 303, 335, 390, 521, 523, 561.

Cité : nos 170, 190, 301 (note), 511, 596.

Pallavicini (marquis), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 46, 57, 110, 122, 132, 155, 236, 414, 509, 623.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 5, 16, 23, 30, 39, 79, 96, 105, 146, 185, 189, 289, 292, 305, 315, 318, 374, 376, 427, 429, 430, 455, 493, 495, 513, 537, 546, 547, 552, 566, 619.

Cité : nos 43, 148, 170.

Panas Ministre de Grèce à Sofia, nos 360, 536.

Pansa, Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 332, 355.

Paris (commandant), Attaché militaire à Madrid, n° 125.

Cité : nos 160, 172, 177.

Perez Caballero, Ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 463, 594.

Picard, colonel français, nos 425, 535, 584.

Pichon, capitaine français, n° 487.

Picquart, général français, mentionné par erreur au n° 425. Voir Picard (Colonel).

Pierre Ier, Roi de Serbie, nos 39, 99, 228, 281, 532, 577, 598.

Poincaré, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, nos 15, 21 (note), 36, 41 (note), 51 (note), 71, 86, 93 (note), 97 (note), 114 (note), 117 (note), 118, 124 (notes), 125, 131 (note), 133 (note), 138 (note), (139 (note), 145, 152 (note), 172 (note), 173, 174, 179, 194, 202 (note),

215, 219 (note), 248, 257, 259, 276, 284 (note), 294 (note), 296, 297, 300 (note), 303, 307 (note), 309 (annexe), 320 (note), 322 (note), 330, 331, 333 (note), 358 (annexe), 390, 408 (note), 418, 419, 444 (note), 453 (note), 459 (note), 464, 468 (note), 489 (note), 494 (note), 510, 511, 518 (note), 521, 523, 533 (note), 544, 573, 588 (note), 617, 625 (note).

Popovitch (D.), Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, nos 471, 586.

Popovitch (F.-M.), Chargé d'affaires de Monténégro à Constantinople, nos 84, 88, 94, 95.

Pourtalès (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 123, 380, 411 (annotation), 416, 421, 424, 480, 504, 527, 618.

Prinetti, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, no 437.

Prochaska, gérant le consulat d'Autriche-Hongrie à Prizrend, nos 479, 496, 576, 627.

Prun (R. P.), fondateur de l'orphelinat salésien de Nazareth, no 205.

Putnik (général), chef d'État-major de l'armée serbe, no 347.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, no 317.

R

Ratibor (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 124, 548, 553 (note).

Ramadanovitch, Directeur général des Affaires étrangères de Monténégro, no 99.

Rechid Pacha, Ministre du Commerce, de l'Agriculture et des Mines de Turquie depuis le 29 octobre, nos 27, 32, 536.

Redlich (de), membre du Reichsrath, no 467.

Révoil, plénipotentiaire français à la conférence d'Algésiras, no 301.

Ribot, conseiller d'ambassade à Vienne, no 386.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 34, 59 et annexes.

Cité : nos 58, 61 (note), 115 (note), 116, 129, 134, 157, 353, 356, 362, 365, 400, 406, 411 (note), 417, 523, 555.

Rinella, Secrétaire de la légation d'Italie à Belgrade, nos 486, 581.

Ristitch, Ministre de Serbie à Bucarest, no 613.

Rodd (Sir Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 244, 393, 437, 497, 514.

Romanones (comte de), Président du Conseil des Ministres d'Espagne depuis le 14 novembre, no 463.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, n° 249.
Cité : n° 33, 314.

Ronaldshay (comte de), membre de la Chambre des Communes, n° 14.

Rosen, ancien Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 301.

Rouvier, ancien Président du Conseil, n° 301.

S

Saint-Seine (commandant Legouz de), Attaché naval à Londres, n° 15, 544.
Cité : n° 398.

Salabacheff, Ministre de Bulgarie à Vienne, n° 318.

Samarzieff (capitaine), Attaché à l'État-major bulgare, n° 360.

Sancy de Rolan (de), général français, n° 532, 577.

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 48, 52, 81, 108, 115, 134, 182, 188, 203, 206, 207, 210, 213, 214, 218, 222, 241, 255, 256 (note), 275, 276, 285, 286, 299, 300, 308, 323, 332, 342, 355, 371, 380, 382, 383, 393, 415, 416, 424, 436, 437, 448, 458, 461, 477, 482, 497, 514, 518, 520, 560, 603, 607, 610.

Sarafoff (M.), Ministre de Bulgarie à Constantinople, n° 84, 146, 191.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 139, 273.
Cité : n° 6, 7, 8, 9, 12, 14, 17, 18, 19, 21, 25, 26, 28, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 47 (note), 50, 54, 63, 64, 65, 70, 72, 74, 77, 78, 80, 81, 85, 86, 87, 91, 94, 97, 100 (note), 107, 108, 114, 117, 118, 122, 123 (note), 126, 128, 132, 136, 138, 139, 140, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 163, 166 (note), 169, 170, 171, 173, 174, 178, 184, 187, 195, 199, 209 (note), 225, 228, 233 (note), 244, 247, 252, 258, 262, 276, 280, 287, 297, 302, 311, 314, 320, 333, 338, 343, 344, 346 (note), 358 et annexe, 361, 364, 368, 369, 378, 380, 386 (note), 389 (note), 394, 396, 397, 410, 411 et annotation, 413, 421, 423, 424, 426, 431, 432, 434 (note), 441, 442, 443, 445, 450, 453, 459, 460, 468, 480, 482, 485, 488, 489, 490, 498, 499, 503, 504, 506, 527, 530, 559, 568, 573, 574, 576, 577, 580, 582, 586, 590, 592, 593, 595, 596, 615, 617, 625 (note).

Scalea (prince de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, n° 207, 218.

Scavenius (de), Ministre de Danemark à Stockholm, n° 102.

Schébéko, Ministre de Russie à Bucarest, n° 489.

Schemua (général), chef d'État-major de l'armée autrichienne, n° 530, 542, 608.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 20, 40, 64, 176, 380, 390, 402, 403, 408 (note), 421, 501, 507, 521, 533, 596.

Schollaert, Ministre d'État de Belgique, n° 278, 438.

Seghers, Ministre de la Marine de Belgique depuis le 11 novembre, nos 438, 476.

Shuster, directeur de la Trésorerie persane, n° 121.

Simitch, Ministre de Serbie à Vienne, nos 310, 598, 606.

Sirmanoff (commandant), Attaché militaire de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, n° 39.

Sola (commandant), Attaché militaire d'Espagne à Constantinople, n° 125.

Somssich (comte), Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 46, 57.

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, n° 343.

Spalaïkovitch, Ministre de Serbie à Sofia, n° 228.

Spiers, financier anglais, n° 136.

Sponneck (comte de), ancien Ministre de Danemark à Stockholm, n° 102.

Spring-Rice (Sir C. A.), Ministre de Grande-Bretagne à Stockholm, n° 102.

Squitti, Ministre d'Italie à Cettigné, nos 456, 597.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, nos 196.
Cité : nos 315, 430.

Stolypine, ancien Président du Conseil des Ministres de Russie, n° 39.

Stumm (de), Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 199 (note).

Sureya Bey, ancien député albanais, n° 509.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 253, 258, 333, 339, 371, 405, 483, 541, 602.

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 111, 112, 194, 363, 392, 418, 419, 421, 426, 435, 445, 453 (note), 501, 504, 507, 515, 520, 549, 561, 569, 575, 593, 600, 621.

Szilassy, Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n° 11.

Szögyény (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 176, 332, 371, 380.

T

Tahy de Tahvaar (de), gérant le consulat d'Autriche-Hongrie à Mitrovitza, nos 479, 496, 627.

Tai Tch'enne Linne, Chargé d'affaires de Chine à Paris, n° 459.

Tardieu (André), journaliste français, n° 169.

Tarnovski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 96, 105, 136, 146, 318, 427.

Taufflieb, général français, n° 535.

Tcharykoff, ancien Ambassadeur de Russie à Constantinople, n° 599.

Teleszky, Ministre des Finances de Hongrie, n° 137.

Teodoroff, général bulgare, n° 430.

Testa (baron), ancien délégué des porteurs allemands à la Dette ottomane, n° 38.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 31, 86, 235, 337, 366, 524.

Theotokis, Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, nos 126, 256.

Thurn (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Péterbourg, nos 163, 178, 209 (note), 297, 378, 411, 432, 441, 480, 490, 504, 576, 595.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 201.
Cité : nos 32, 35, 48, 134, 141, 144, 179, 188, 206, 207, 208, 211, 213, 218, 222, 241, 275, 285, 321, 322, 408, 451, 458, 481, 501, 502, 507, 514, 515, 517, 520, 528, 560, 581, 600, 607, 610, 621, 625 (note)

Tocheff, Ministre de Bulgarie à Belgrade, nos 51, 228, 420, 531, 577, 614.

Tomasi della Torretta, Conseiller de l'Ambassade d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 276, 504.

Topaldjikoff (capitaine), Attaché militaire de Bulgarie à Constantinople et à Athènes.

Troubridge (contre-amiral), chef d'Etat-major de la marine anglaise, nos 15, 544.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 122, 152, 166 (note), 435, 528, 530, 532, 618 (note).

Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, n° 358 (annexe).

U

Ugron (d'), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, nos 98, 228, 287, 458, 466, 471, 486, 531, 572, 624.

V

Vassitch, lieutenant-colonel serbe, n° 347.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres de Grèce, nos 1, 4, 59 (annexe II), 69, 133, 180 (note), 245, 317, 347, 360, 566, 604.

Verneuil (de), syndic des agents de change à Paris, n° 47.

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, nos 288 (note), 303, 314, 335, 390, 411, 452, 508, 510, 511, 516, 525, 581, 592, 616.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, nos 255 (note), 286.

Vignal, colonel français, n° 584 (note).

Villa-Urrutia (de), Ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 181, 463.

Villiers (Sir Francis), Ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, nos 277, 278.

Visconti-Venosta (marquis), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 415, 436, 437, 474, 502, 560.

Vyvere (Van de), Ministre des chemins de fer de Belgique depuis le 11 novembre, n° 438.

W

Waldthausen (de), Ministre d'Allemagne à Bucarest, n° 331 (note).

Wangenheim (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 56, 110, 132 (note), 197, 404, 414 (note), 509, 623.

Wiet, Consul à Bagdad, n° 233.

Wilson (Sir Arthur), amiral anglais, n° 398 (annexe I).

Wilson (Woodrow), Président des États-Unis d'Amérique, n° 564.

Witte, général belge, nos 439, 476, 584.

Woeste, Ministre d'État de Belgique, nos 278, 529.

Wolf (Lucien), journaliste anglais, nos 14, 121.

Wydenbruck (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Madrid, n° 160.

Y

Yovanovitch, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Serbie, puis nommé Ministre à Vienne, nos 228, 287, 310, 347, 466, 472, 486, 572, 581, 606.

Yuan Che-K'ai, Président provisoire de la République chinoise, nos 103, 609.

Z

Zankévitch (colonel), Attaché militaire de Russie à Vienne, n° 268.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE